

Université de Montréal

Les défis de l'agriculture périurbaine dans une société en métamorphose. Étude comparative des transformations au Sud-Ouest de Versailles et au Nord-Est de Montréal.

Par

Serge Des Roches

Département de Géographie

Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophia Doctor (Ph.D)
en géographie

Mai 1999

Serge Des Roches, 1999



G
59
U54
1999
V.020



Page d'identification du jury

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

Les défis de l'agriculture périurbaine dans une société en métamorphose. Étude comparative des transformations au Sud-Ouest de Versailles et au Nord-Est de Montréal

Présenté par :

Serge Des Roches

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Peter Foggin, président-rapporteur
Christopher Bryant, directeur
Paul Villeneuve, membre du jury
Gerry Walker, examinateur externe
Michel Guenet, représentant du doyen

Thèse acceptée le : _____

Sommaire

Les défis de l'agriculture périurbaine reposent sur la capacité des exploitants agricoles à fonctionner à l'intérieur d'une société en profonde métamorphose, mais aussi à l'intérieur de systèmes économiques sensibles aux multiples interventions planétaires. Entre autres, l'agriculteur est intégré dans un système où nous pouvons retrouver un syndicat qui protège ses intérêts, des offices de commercialisation qui fixent les quantités produites, des multinationales qui contrôlent des segments de marché, des chaînes de commerçants qui achètent des produits étrangers et des corporations globales qui expérimentent des moyens pour contrôler la vie. D'autre part, l'intégration de l'agriculture dans un cadre urbain régional peut tout aussi stimuler ou faire disparaître l'agriculture. Dans ces milieux périurbains, les communautés non agricoles ont parfois des intérêts territoriaux diamétralement opposés à ceux de la communauté agricole. Entre autres, leurs besoins de se rapprocher de la nature provoquent parfois des tensions liées à la pratique agricole quotidienne de leurs voisins. Ce genre de problème n'est pas particulier à une ville, c'est pourquoi nous prétendons que les forces actives dans la transformation localisée des espaces agricoles sont de plus en plus universelles. Ceci nous amène à constater qu'en raison de la contraction de l'espace-temps nous pouvons observer des réactions synchronisées sur les espaces agricoles et naturels périurbains des régions d'Ile-de-France et de Montréal.

L'objectif principal de cette thèse est de **décrire** la complexité de la dynamique de transformation des espaces agricoles et naturels périurbains à partir d'une cueillette d'informations à multiples échelles. Plus particulièrement, nous nous demandons si les « ordres » transmis aux acteurs concernés par les espaces agricoles périurbains proviennent des organisations globales, des institutions nationales, des associations régionales ou des acteurs individuels locaux. Il est fort probable que la dynamique périurbain soit caractérisée par des actions simultanées à toutes les échelles géographiques. Afin d'ordonner nos observations, nous

proposons que le développement des espaces agricoles et naturels périurbains soit chapeauté par les structures globales. C'est pourquoi les paysages périurbains prennent de plus en plus des formes universelles.

Les résultats de notre analyse nous font dire que les processus synchronisés et les forces récurives se partagent la dynamique de transformation des espaces agricoles et naturels périurbains. Notamment, la lecture de l'expérience sociale de la création du Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse nous a permis d'observer des aristocrates, les forces récurives, se confronter aux forces modernes de la démocratie. Cependant, à une autre échelle, l'influence de l'ordre productif dans l'ordonnement des sociétés nous amène davantage à identifier des processus synchronisés. L'intégration progressive des économies agricoles aux marchés internationaux, suite aux accords du GATT en 1994, mène inévitablement à l'accroissement des rapports synchronisés. Néanmoins, il faut rappeler que la mise en place d'un cadre international et universel est marquée par les relations géopolitiques dominantes. D'ailleurs, les rapports entre l'Europe de l'Ouest (CEE) et les États-Unis ont largement contribué à définir les politiques agricoles nationales et internationales des 50 dernières années. En 1992, la Politique Agricole Commune (PAC) européenne s'est finalement ajustée à la méthode américaine d'intervention afin de se rapprocher d'un modèle universel. Bien entendu, la réforme de la PAC allait modifier la pratique agricole dans la région d'Ile-de-France : les superficies en jachère ont crû soudainement afin de respecter les politiques de contrôle de l'offre.

Au Québec, nous avons pu constater que les agriculteurs de ville de Laval bénéficient actuellement de politiques de valorisation des terres agricoles afin de s'approprier des lots morcelés par 40 ans d'anticipation urbaine. Comme le contexte de l'ALENA semble favorable aux agriculteurs québécois, la combinaison d'actions publiques et privées pourrait permettre aux agriculteurs périurbains de survivre aux pressions urbaines localisées. En somme, pour certains agriculteurs la proximité du marché américain devient un élément positif, mais la pression urbaine demeure.

Table des matières

	page
Identification du jury.....	ii
Sommaire	iii
Table des matières.....	v
Liste des tableaux.....	ix
Liste des figures.....	x
Dédicace.....	xvii
Remerciements.....	xviii
Introduction.....	1
Chapitre 1 : Conceptualisation et approches	13
1.1 Objet de la recherche : la dynamique des espaces agricoles et naturels périurbains.....	13
1.1.1 La conception de l'espace périurbain.....	16
1.1.2 La conception de l'agriculture périurbaine.....	23
1.1.3 La conception de la complexité.....	29
1.2 Questions et hypothèses.....	34
1.3 Les terrains d'étude.....	46
Chapitre 2 : Vers une évolution synchronisée : évolution des localités dans un espace global.....	55
2.1 Champs et objectifs d'étude.....	55
2.2 Spécification de la problématique.....	57
2.3 Conditions d'observation du synchronisme.....	65

2.3.1 Le rôle de la structure globale.....	66
2.3.2 Le rôle des conditions initiales dans l'évolution des milieux locaux.....	71
2.3.3 Le rôle de la situation pour la mesure du synchronisme.....	74
2.4 Études de cas.....	75
2.4.1 Présentation des régions.....	75
2.4.2 Présentation des contextes généraux d'évolution.....	77
2.4.3 Présentation des événements.....	81
2.5 Conclusion partielle.....	88
Chapitre 3 : Vers une compréhension des pratiques sociales dans un contexte moderne ou post-moderne.....	91
3.1 Le système de valeurs périurbaines	93
3.2 Le processus décisionnel	98
3.3 La structure des réseaux sociaux.....	103
3.4 Les pratiques formelles et informelles.....	108
3.5 L'application des concepts : l'expérience sociale à travers la démocratisation des espaces verts au sud-ouest de l'Ile-de-France.....	114
3.5.1 Le contexte de l'étude.....	115
3.5.2 Les pratiques sociales à travers la chronologie de la création du PNR.....	116
3.5.3 La poursuite de buts.....	121
3.5.4 La participation dans le processus de création du PNR de Chevreuse.....	127
3.5.5 Conclusion partielle.....	129

Chapitre 4 : La globalisation	132
4.1 Mise en place des mécanismes internationaux de régulation de la production et de la commercialisation des produits agroalimentaires ..	135
4.1.1 Le prélude à l'intervention.....	138
4.1.2 À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les premières tentatives de régulation du commerce international.....	142
4.1.3 À partir du milieu des années 1960, des petits pas vers la régulation du commerce international des produits agroalimentaires.....	147
4.1.4 De la période d'insécurité des années 1980 à la libéralisation des échanges agricoles.....	150
4.2 Dimensions structurelles et contextuelles du commerce agricole mondial	157
4.2.1 Vers une concentration de la production et du commerce international des denrées agricoles.....	157
4.2.2 L'influence contextuel sur le commerce international	163
4.3 La structuration des systèmes agroalimentaires européens.....	172
4.3.1 Évolution de la production française dans le contexte de la politique agricole commune (PAC) réformée.....	172
4.3.2 Les transformation dans le système agricole d'Ile-de-France et plus spécifiquement, au sud-ouest de Versailles.....	192
4.4 La transformation des systèmes agroalimentaires nord-américains.....	221
4.4.1 Évolution du systèmes agroalimentaire canadien dans un contexte nord-américain.....	221
4.4.2 La position de la région de Montréal dans les nouveaux systèmes agroalimentaires.....	241

Chapitre 5 : Les transformations de l'agriculture dans une situation périurbaine.....	256
5.1 Le cas lavallois.....	257
5.1.1 Évolution de la pression urbaine sur les terres agricoles.....	257
5.1.2 Le couperet tombe : le gouvernement du Québec impose le zonage agricole.....	262
5.1.3 La position de l'agriculture lavalloise dans l'ensemble du nord-est de Montréal.....	282
5.2 Le cas du sud-ouest de Versailles.....	299
5.2.1 Évolution de la pression urbaine.....	299
5.2.2 Les interventions régulatrices régionales et locales.....	316
5.2.3 L'espace agricole dans la dynamique de la croissance de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	331
Conclusion.....	339
Bibliographie.....	346

Liste des tableaux

	page
Tableau I : Classification des types d'activités économiques en zone périurbaine.....	22
Tableau II: Intégration des communes dans les différents découpages administratifs en Ile-de-France	49
Tableau III : Emboîtement des municipalités dans les MRC	54
Tableau IV: Événements synchronisés à Laval et au sud-ouest de Versailles	83
Tableau V: Valeurs communes aux ruraux des États-Unis.....	94
Tableau VI : Différenciation des attributs sociaux.....	106
Tableau VII : Canaux de l'aide alimentaire aux États-Unis.....	146
Tableau VIII : Une étape de la négociation : l'accord Blair House en 1992.....	155
Tableau IX: Écart du prix du produit par rapport à la moyenne mensuelle des cours.....	189
Tableau X : Mode de commercialisation des légumes en Ile-de-France en 1988.....	199
Tableau XI : Volume de production de certains légumes frais en Ile-de-France (1970 à 1990).....	214
Tableau XII : Commerce de légumes frais et congelés entre les États-Unis et le Québec (1987-1994).....	243
Tableau XIII : Évolution du niveau d'imposition des fermes hors zone agricole.....	266
Tableau XIV : Localisation des offres de vente de lots subdivisés en 1998.....	280
Tableau XV : Répartition des DIA par collectivité supra-locale.....	304
Tableau XVI : Classement des dix premières communes dans la zone en Ile-de-France.....	314
Tableau XVII : Certains des principes d'aménagement du schéma directeur de la région d'Ile-de-France de 1976.....	327

Liste des figures

	Page
Fig. 1 L'emboîtement des systèmes d'interaction.....	4
Fig. 2 Les diverses influences sur le processus décisionnel individuel.....	6
Fig. 3 Organisation des éléments de l'espace géographique.....	8
Fig. 4 Réseaux d'acteurs à différentes échelles géographiques.....	30
Fig. 5 Schéma général de la structure interne de la thèse.....	35
Fig. 6 Dynamique du système spatial global.....	37
Fig. 7 Dynamique du système social global	38
Fig. 8 Modélisation des composantes de la pratique sociale dans une culture individuelle (partie A).....	39
Fig. 9 Modélisation de la régulation sociale dans une culture individuelle (partie B).....	40
Fig. 10 Modélisation de la régulation sociale dans une optique périurbaine.....	40
Fig. 11 Dynamique des structures productive et commerciale globales.....	41
Fig. 12 Dynamique du commerce des produits agricoles dans la triade.....	42
Fig. 13 Dynamique territoriale périurbaine	45
Fig. 14 Situation de la zone d'étude en Ile-de-France.....	48
Fig. 15 Situation de la région de Montréal dans le Nord-Est de l'Amérique du Nord.....	52
Fig. 16 Deux exemples possibles de processus synchronisés.....	63
Fig. 17 Réponses synchronisées suite à la formation d'une structure globale.....	67
Fig. 18 Trajectoires potentiels suite à des évènements synchronisés	72
Fig. 19 Dimensions générales et développement périurbain	78

Fig. 20	Modèle du processus décisionnel pour un choix de localisation.....	100
Fig. 21	Modèle de protestation autour d'un grief	101
Fig. 22	Relation linéaire entre la distance et le pouvoir.....	103
Fig. 23	Chevauchement des sphères individuelles d'influence.....	104
Fig. 24	Type de réseaux de communication.....	105
Fig. 25	Influence d'un intermédiaire dans un réseau de communication.....	107
Fig. 26	Tentative de classification des espaces selon le degré d'informalité.....	109
Fig. 27	Contrôle des corporations dans la régulation internationale.....	112
Fig. 28	Classification des événements autours de la création P.N.R. de Chevreuse.....	119
Fig. 29	Participation lors des commissions d'études pour la création du P.N.R. de Chevreuse entre 1981 et 1982	128
Fig. 30	Modèle des composantes du système agroalimentaire.....	133
Fig. 31	Les motifs des interventions gouvernementales en agriculture.....	137
Fig. 32	Modélisation du processus de soumission de la commercialisation des denrées agricoles aux règles internationales.....	143
Fig. 33	Production de beurre de l'Union européenne (1989-1993).....	155
Fig. 34	Évolution de la valeur des exportations sur les marchés mondiaux 1985-1993.....	158
Fig. 35	Principaux pays exportateurs de denrées alimentaires de 1980 à 1993.....	160
Fig. 36	Principaux pays importateurs de denrées alimentaires 1980 et 1993.....	162
Fig. 37	Relation entre la valeur du dollar canadien et la valeur du commerce de tomates fraîches avec les États-Unis.....	164
Fig. 38	Relation entre l'indice des prix à la consommation et le volume de consommation de légumes au Canada.....	165

Fig. 39 Évolution du volume d'exportation des légumes vers les États-Unis 1985-1992.....	166
Fig. 40 Relation entre le rapport des devises US/ECU et les exportations agricoles américaines.....	167
Fig. 41 Arrivages saisonniers des légumes au marché Rungis en 1995.....	170
Fig. 42 Part des exportations agro-alimentaires françaises à l'intérieur de la CEE	176
Fig. 43 Part de la production française affectée par la réforme de la PAC.....	179
Fig. 44 Évolution des superficies des grandes cultures en France (1986-1996).....	180
Fig. 45 Évolution du volume et des superficies en blé tendre en France (1986-1997).....	181
Fig. 46 Évolution des rendements des grandes cultures en France (1986-1997).....	182
Fig. 47 Relation entre les exportations de blé français et les cours de Chicago (juillet 1995- avril 1998).....	183
Fig. 48 Capacité productive moyenne de l'horticulture française au sein de la CEE en 1992.....	184
Fig. 49 Évolution du volume de production de légumes en France (1986-1997).....	186
Fig. 50 Commerce des tomates au marché Rungis en 1995.....	187
Fig. 51 Provenance des arrivages de fleurs à Rungis en 1995.....	190
Fig. 52 Évolution de la valeur des exportations hollandaises de fleurs et feuillages coupés vers la France (1980-1994).....	191
Fig. 53 Volume mensuel des arrivages de fleurs au marché Rungis en 1995.....	191
Fig. 54 Le processus de commercialisation des denrées agricoles.....	196
Fig. 55 Circuit de mise en marché des légumes en Ile-de-France en 1983.....	197
Fig. 56 Mise en marché des oléagineux (campagne 1994-1995).....	200

Fig. 57 Commercialisation des productions fruitières en Ile-de-France en 1992....	201
Fig. 58 Taux d'évolution du nombre d'exploitants en Ile-de-France (1988-1993).....	202
Fig. 59 Évolution du volume et des superficies en blé tendre en Ile-de-France (1970,1975,1980-1993).....	204
Fig. 60 Évolution annuelle de l'utilisation des terres agricoles en Ile-de- France (1992-1993).....	205
Fig. 61 Marge brute par grandes cultures en Ile-de-France en 1990.....	207
Fig. 62 Évolution des superficies en proto-oléagineux en Ile-de-France.....	209
Fig. 63 Contribution des Yvelines dans les volumes de production des grandes cultures en Ile-de-France (1993).....	209
Fig. 64 Évolution des cheptels dans le département des Yvelines (1970-1993).....	210
Fig. 65 Les régions françaises de production de légumes en 1973.....	212
Fig. 66 Niveau d'auto-suffisance alimentaire pour certaines productions fruitières et légumières en Ile-de-France en 1978.....	213
Fig. 67 Production de légumes en Ile-de-France en 1993.....	215
Fig. 68 Production horticole en Ile-de-France en 1983.....	219
Fig. 69 Modèle du fonctionnement de l'ALENA.....	227
Fig. 70 Volume de production et d'importation de légumes au Canada.....	229
Fig. 71 Évolution du rendement de la production de tomates de transformation.....	230
Fig. 72 Relation entre le volume de production canadienne et les valeurs d'importation et d'exportation de tomates fraîches.....	233
Fig. 73 Relation entre l'évolution de l'IPC des légumes et la valeur du dollar canadien.....	237
Fig. 74 Relation entre l'indice des prix de consommation de légumes et le rapport prix/tonne pour les légumes importés en provenance des États-Unis.....	238

Fig. 75 Le commerce international des denrées alimentaires vue du Québec (1987 et 1994).....	241
Fig. 76 Évolution de la valeur des productions de légumes au Québec.....	244
Fig. 77 Évolution de la production de la tomate de serre de 1991 à 1994.....	245
Fig. 78 Recettes monétaires de productions végétales au Québec 1991 à 1994.....	245
Fig. 79 Mode de commercialisation des fleurs d'ornement et des plantes au Québec (1991-1994).....	246
Fig. 80 Volume et valeur des exportations de chevaux et de produits de pépinière 1985-1994.....	247
Fig. 81 Part respective de la région Nord de Montréal dans la production de légumes frais en 1993 #1.....	248
Fig. 82 Situation de la région Nord de Montréal.....	249
Fig. 83 Part respective de la région Nord de Montréal dans la production de légumes frais en 1993 # 2.....	250
Fig. 84 La capacité productive de légumes et de fleurs dans les serres de la région Nord de Montréal en 1993.....	251
Fig. 85 Modèle général des relations spatiales périurbaines.....	257
Fig. 86 Évolution de la zone agricole (1979 et 1990).....	260
Fig. 87 Les espaces à développer à Laval en 1978 et 1989.....	272
Fig. 88 Processus de révision de la zone agricole 1989.....	273
Fig. 89 Zone de développement à l'est de Laval.....	277
Fig. 90 Localisation des offres de vente de lots subdivisés à l'intérieur de la zone agricole lavalloise en 1998.....	279
Fig. 91 Nombre de producteurs de légumes au nord-est de Montréal en 1991.....	283
Fig. 92 Comparaison des superficies en légumes au nord-est de Montréal en 1991.....	283

Fig. 93 Évolution du nombre d'exploitants agricoles de 1987 à 1995 (Laval et les municipalités voisines).....	284
Fig. 94 Évolution des superficies cultivées par municipalité au nord-est de Montréal.....	285
Fig. 95 Évolution du nombre d'exploitations au nord-est de Montréal (1987, 1990, 1995).....	286
Fig. 96 Dimension des exploitations agricoles au nord-est de Montréal en 1991...	288
Fig. 97 Répartition de la capacité productive des serres dans le nord-est de Montréal en 1991.....	289
Fig. 98 Évolution du nombre de serristes par centre de tri au nord-est de Montréal.....	290
Fig. 99 Localisation des exploitations agricoles lavalloises en 1989.....	292
Fig. 100 Diversité des productions horticoles lavalloises en 1990.....	294
Fig. 101 Localisation de l'entreprise MARGIRIC à Laval.....	295
Fig. 102 Production de gazon et des pépiniéristes au nord-est de Montréal en 1991.....	296
Fig. 103 Répartition de la population par commune dans le département des Yvelines en 1975.....	300
Fig. 104 Relation entre la répartition des DIA par commune et la localisation des surfaces en céréales (Zone d'étude en Ile-de-France).....	304
Fig. 105 Distribution des DIA dans la zone d'étude en Ile-de-France.....	305
Fig. 106 Identification des communes à l'intérieur des collectivités territoriales.....	306
Fig. 107 Distribution des activités agricoles et des résidences secondaires dans la zone d'étude du PNR de Chevreuse.....	310
Fig. 108 Distribution des mises en chantier depuis 1975 (Zone d'étude en Ile-de-France).....	312
Fig. 109 Évolution de l'utilisation du sol dans Villepreux (secteur du Prieuré) 1963 à 1990.....	324

Fig. 110 Localisation du prolongement de la A.12 à l'intérieur des limites du PNR de Chevreuse.....	330
Fig. 111 Délimitation du périmètre de Saint-Quentin-en-Yvelines en 1972.....	332
Fig. 112 Taux de croissance annuelle du nombre d'exploitations agricoles à l'intérieur et à l'extérieur de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	333
Fig. 113 Taux de croissance annuelle de la surface agricole utilisée à l'intérieur et à l'extérieur de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	334
Fig. 114 Taux de croissance annuelle des superficies céréalières à l'intérieur et à l'extérieur de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	335
Fig. 115 Part des superficies céréalières et légumières à l'intérieur et à l'extérieur de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	335
Fig. 116 Part des productions animales à l'intérieur et à l'extérieur de Saint-Quentin-en-Yvelines.....	337

Dédicace

À Nathalie, Charles et Gabriel qui m'ont attendu

Remerciements

Au Québec, je tiens à remercier mon directeur M Christopher Bryant pour son encadrement complet. Mme Penka Troyanof (ville de Laval) pour ses informations ainsi que Yves Tremblay pour les longues discussions sur l'avenir de la société.

En France, je remercie également M. Raymond Delavigne (IAURIF), Mme Roseline Paugois (DDA des Yvelines) et M. Bruno Rajaud (SAFER Ile-de-France).

Au niveau des institutions, je remercie l'IAURIF (pour l'accueil et le soutien), le MAPAQ (Direction générale des affaires économiques, service des analyses sectoriels et le service des subventions), le service régional de statistique agricole (Ile-de-France), la DDA des Yvelines, la C.P.T.A.Q, l'O.F.Q.J, ainsi que ville de Laval.

Pour terminer, je tiens aussi à remercier mes parents et ma famille.

Les défis de l'agriculture périurbaine dans des sociétés en métamorphose. Étude comparative à multiples échelles des transformations au Sud-Ouest de Versailles et au Nord-Est de Montréal

Introduction

Traiter de la périphérie, c'est décrire le flou et l'ambiguïté !

Dans le cadre de cette thèse nous nous interrogeons sur le passé, le présent et sur l'avenir. Plus spécifiquement, nous décrivons la dynamique de transformation des espaces agricoles périurbains dans les régions de Montréal et d'Ile-de-France.

Traiter de l'agriculture, c'est d'abord étudier les enjeux naturels d'un apport calorifique pour les êtres vivants. Elle nous amène aux rapports fondamentaux entre la nature et la société ! Bien entendu, la modernisation des sociétés a affaibli les liens entre les consommateurs et les producteurs. Dans les nouveaux contextes sociaux, l'acte de produire des denrées alimentaires a été marginalisé, au point de rendre légitime une compétition entre les fonctions agricole et récréo-touristique pour l'appropriation du territoire. Pourtant selon Lester R. Brown du *Worldwatch Institute* (1998), il s'ajoute annuellement plus de 80 millions d'êtres humains sur la terre. Paradoxalement, depuis cinquante ans les surfaces en culture ne cessent de décroître. Bien sûr, jusqu'à présent le rétrécissement des surfaces productives a été largement compensé par l'accroissement du rendement des cultures. En fait, nous avons cru que les avantages du progrès et les certitudes d'une régulation naturelle par des économies ouvertes garantiraient éternellement notre sécurité alimentaire.

Lorsque les problèmes de surproduction sont apparus dans les pays riches, certains gouvernements dont celui des États-Unis ont expérimenté des politiques de contrôle de l'offre par la soustraction des terres agricoles du système productif. Cette même logique « machine » (la jachère institutionnelle) a été endossée par l'Union Européenne (UE) lors de la dernière négociation sur les tarifs douaniers au

sein du GATT (*General Agreement on Tariff and Trades*). Toutefois, il était inévitable que les problèmes agricoles resteraient insolubles puisque l'UE maintenait ses investissements sur les facteurs du progrès (la recherche des rendements). D'autre part, comme l'a rappelé Klatzmann (1972) pendant les années 1970 au sujet de la politique agricole américaine, la question de la qualité des terres mis en jachère restait sans réponse. Est-ce que l'on sacrifie les mauvaises terres afin de conserver les meilleures ? Si tel est le cas, où se retrouvent ces terres ? Est-ce qu'elles sont concentrées dans quelques régions ? Est-ce qu'elles se retrouvent à la périphérie des grandes métropoles ? Si oui, l'étude des transformations de l'agriculture périurbaine est fondamentale.

Il faut mentionner qu'à l'intérieur des zones périurbaines, l'agriculture suit certaines trajectoires. Dans certains lieux, la fonction productive est bien portante mais ailleurs elle disparaît ou se transforme pour offrir des services aux urbains. À l'échelle régionale, une réalité inquiétante caractérise la dynamique des transformations. En Europe, la question agricole est surtout considérée par rapport à ses effets sur les paysages régionaux et non quant à ses répercussions sur la sécurité alimentaire continentale et nationale. Donc, si la société urbaine régionale dicte que le rôle de l'agriculteur périurbain est d'entretenir les paysages et d'amuser les urbains, nous devons nous interroger sur la capacité de fonctionner des agriculteurs dont les intérêts sont principalement rattachés à la production.

De tels contextes nous font croire que les défis de l'agriculture périurbaine repose sur la capacité des exploitants agricoles à fonctionner à l'intérieur d'une communauté en profonde métamorphose, mais aussi à l'intérieur d'un système économique sensible aux multiples interventions partout sur la planète. Par ailleurs, mentionnons que l'économie agricole est de plus en plus soumise au contrôle des corporations globales. Si l'ordre productif est dominé par quelques acteurs, nous devons donc nous questionner sur les risques rattachés à une concentration géographique de la production : comme un regroupement d'usines agricoles.

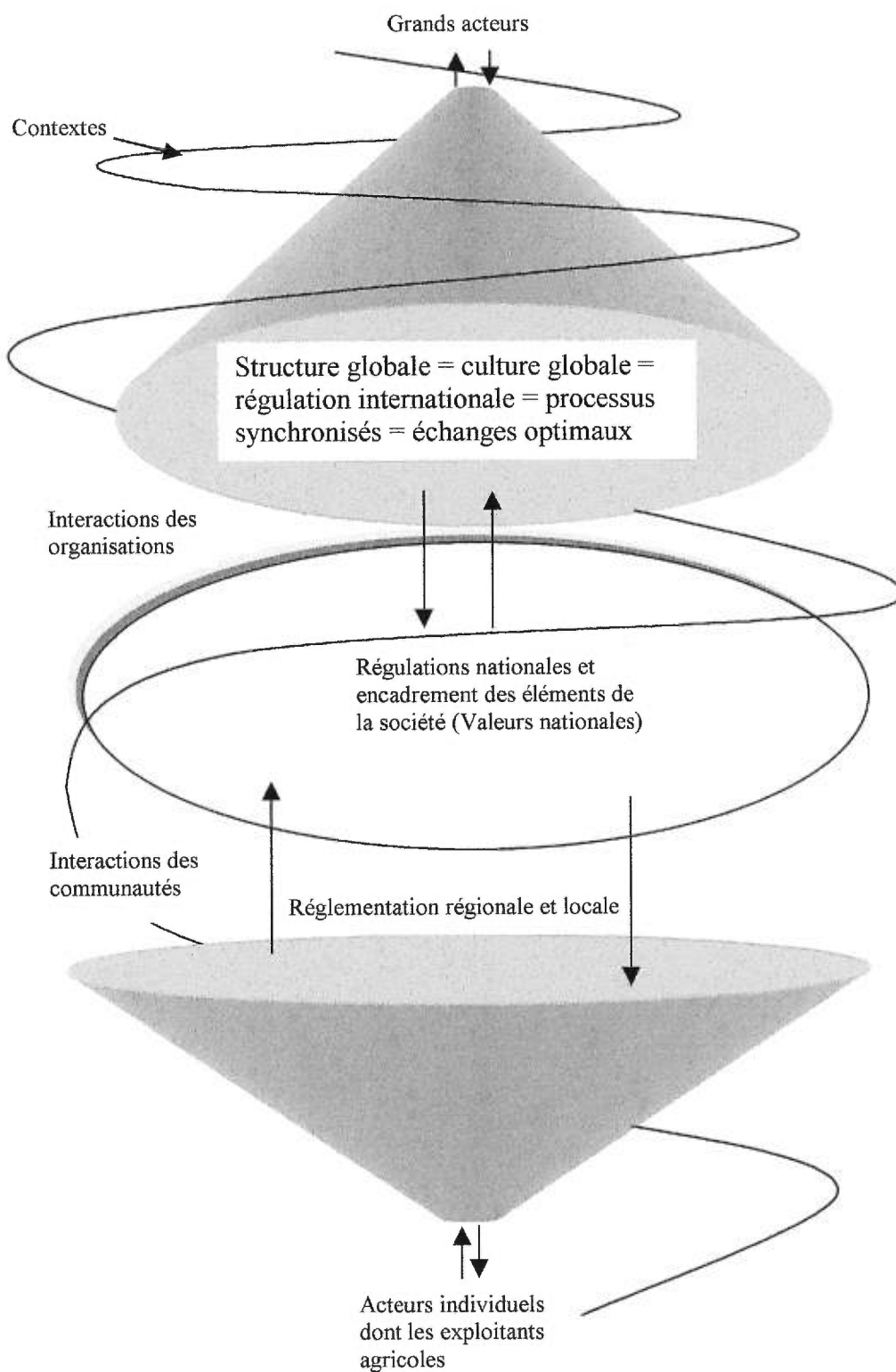
Ainsi, notre mission d'étude consiste à établir les liens adéquats entre les systèmes afin d'y retrouver des logiques d'ordonnement dans un contexte où l'économie capitaliste est de plus en plus individualisée.

Manière de voir

Cette thèse nous propose une vision élargie de la dynamique évolutive des espaces agricoles en milieux périurbains. D'une part, elle constate qu'à elles seules, les pressions internes du système agricole orientent une partie de la trajectoire des exploitations. D'autre part, l'intégration de l'agriculture dans un cadre urbain régional est aussi stimulante que destructrice. En d'autres termes, la problématique tourne autour de l'identification de la part de responsabilité de chacune des grandes forces.

Bryant et Johnston (1992) utilisent les termes pressions urbaines et pressions non-urbaines. Bien entendu, même si les forces sont communes pour plusieurs individus, le schéma d'actions peut-être disparate dans l'espace géographique. Mais si nous nous attardons trop à ces particularités, nous aurons certaines difficultés à modéliser les transformations découlant généralement d'une dynamique collective. Afin de combler cette lacune, nous suggérons que les comportements individuels se trouvent sous l'influence des forces universelles. Ceci pourrait signifier qu'une partie de nos actions individuelles repose sur des ordres, des règles, des normes définis dans une communauté globale. Donc, au lieu d'observer des comportements disparates, les processus universels favoriseraient plutôt des actions synchronisées sur des territoires anciennement différents. Si tel était le cas, nous devons dire qu'il existe des processus synchronisés. Une telle affirmation aurait des répercussions sur la démarche analytique puisque nous accorderons une importance plus grande aux rapports entre les lieux qu'aux relations diachroniques. Néanmoins, les forces récursives, celles qui donnent un intérêt à la diachronie, compléteraient nos explications. Elles témoigneraient de la résistance des communautés locales et régionales aux modèles universels ou d'une marginalité souhaitée.

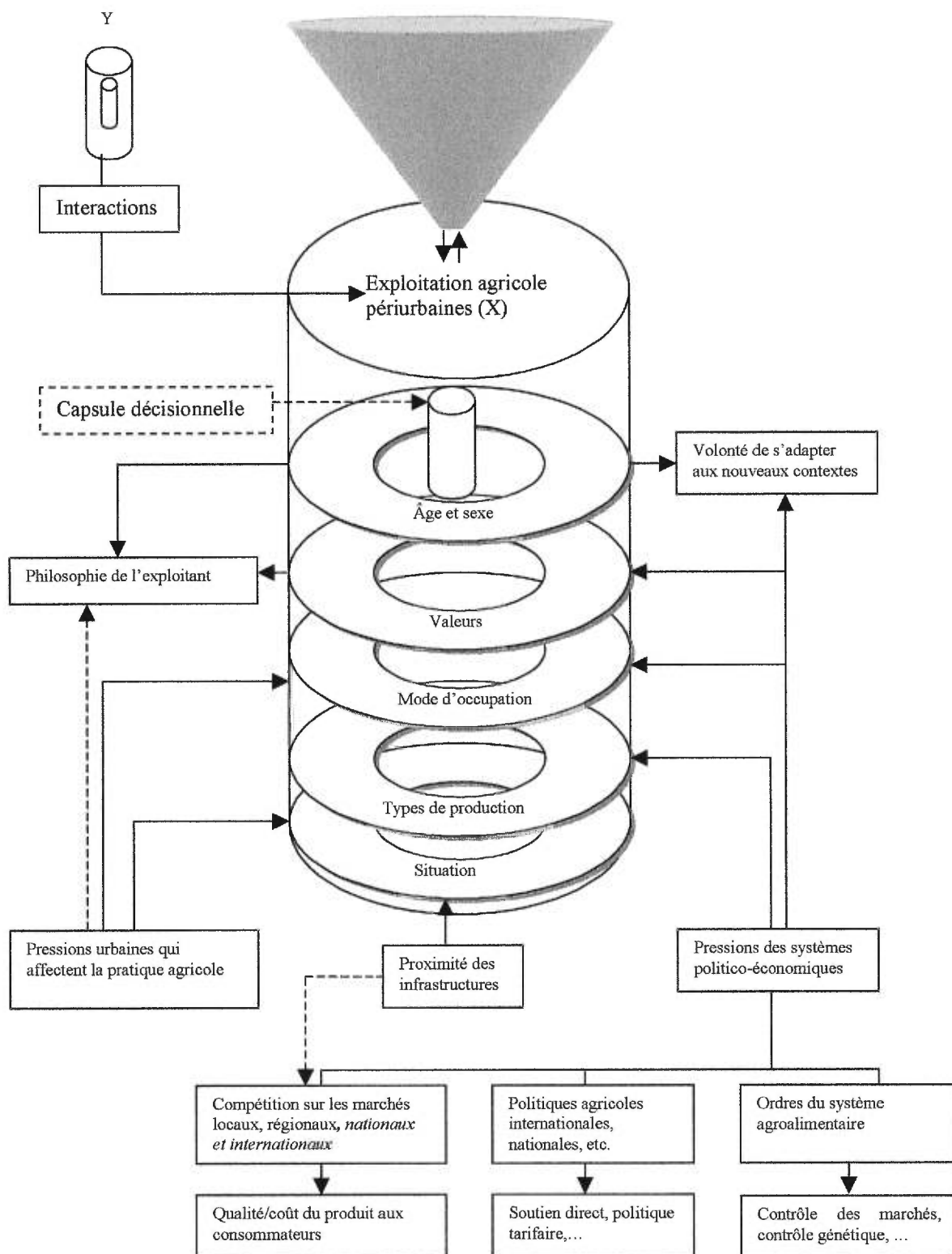
Fig. 1 L'emboîtement des systèmes d'interaction



Comme l'illustre la figure 1, nous considérons que les actions individuelles sont sous l'influence de diverses structures en interaction qui sont bouleversées périodiquement par des changements de contexte. À titre d'exemple, l'agriculteur industriel est intégré dans un système où nous pouvons retrouver un syndicat qui protège ses intérêts, des groupes de consommateurs qui surveillent les prix des produits, des offices de commercialisation qui fixent les quantités produites, des multinationales qui contrôlent des segments de marché, des chaînes de commerçants qui achètent des produits étrangers et des corporations globales qui expérimentent des moyens pour contrôler la vie. En revanche, la cohésion du système repose sur une structure hiérarchisée. Le petit producteur ne fait pas partie des grands stratèges, mais il doit subir les conséquences des politiques d'ajustements structurels décidés aux échelons supérieurs. Il aura aussi à vivre les suites fâcheuses de la volatilité des contextes. Lorsque les surplus de production affecte un pays, il se produit une cascade d'événements qui propage le problème dans l'ensemble des pays de la triade (Amérique du Nord, Europe de l'Ouest et Asie-du-Sud-est). Un agriculteur périurbain pourrait y trouver une occasion alors qu'un autre y laisserait sa chemise. Ce type de situation illustre partiellement le rôle de l'idéologie capitaliste de la compétition dans la structuration des comportements sociaux. Bien entendu, la plupart des acteurs souhaite que leurs rapports à l'économie puissent leur assurer une amélioration des conditions d'existence. C'est pourquoi, on tolère parfois une manipulation des règles de compétition si elle sert avantageusement les intérêts personnels et collectifs. À l'échelle internationale, trop souvent c'est le modèle des relations d'économie politique !

Selon cette perspective, la pratique des agriculteurs périurbains serait soumise à des processus synchronisés. Du moins, ceux qui s'inscrivent directement dans le système agroalimentaire global. En fait, le fonctionnement de son exploitation est encadré à l'intérieur d'une dynamique globale où tout le monde cherche à y trouver un intérêt particulier. Malheureusement, les bonnes positions sont rares ! Heureusement, lorsque les contextes changent, les structures sont perturbées !

Fig. 2 Les diverses influences sur le processus décisionnel individuel

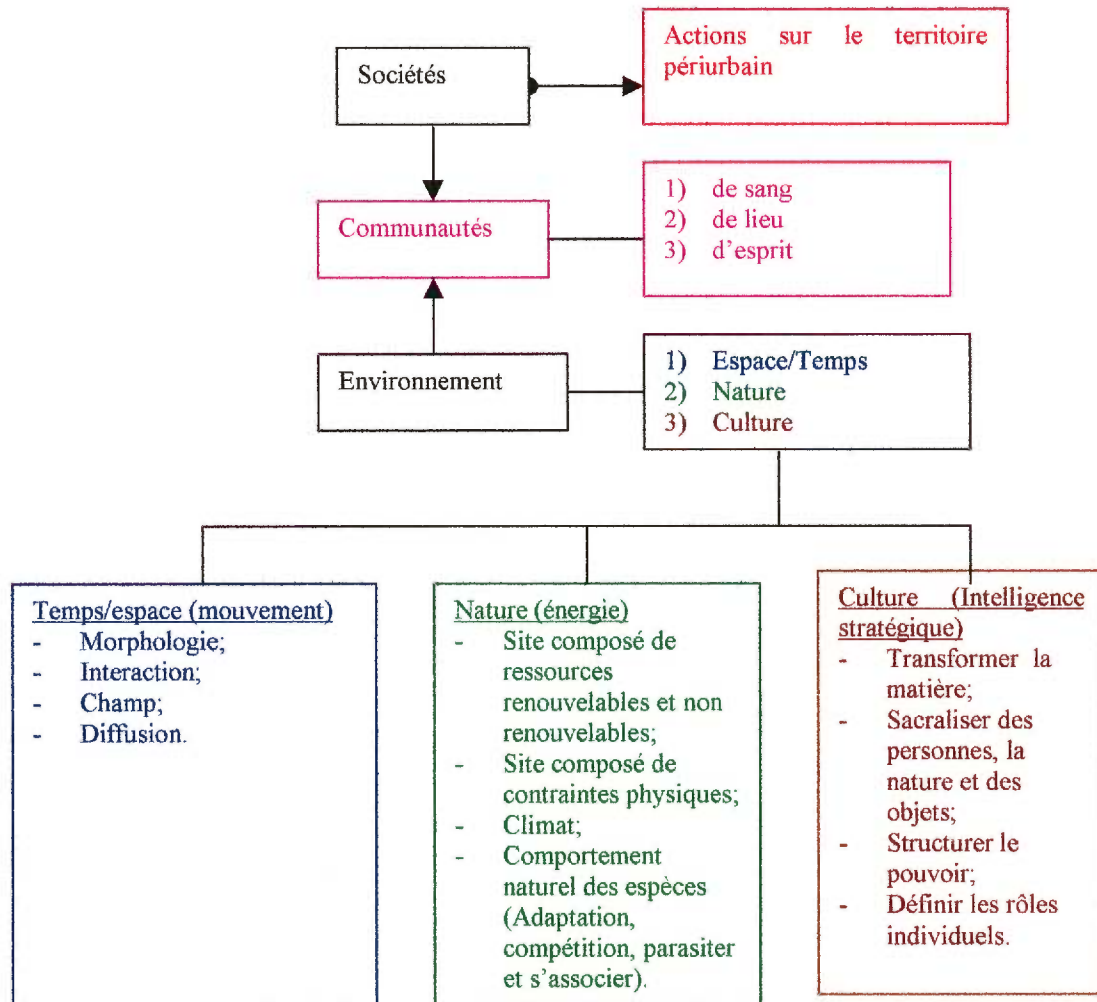


Évidemment, ce modèle ne peut expliquer les motivations rattachées aux actions des agriculteurs. Pour ce faire, il faut évaluer la contribution respective des forces locales, régionales, nationales et internationales sur le mécanisme décisionnel et sur la trajectoire suivie par l'exploitation agricole périurbaine.

Comme le démontre la figure 2, voici comment peut se dérouler un processus décisionnel. Une capsule décisionnelle suit un parcours régulier en franchissant les contraintes structurelles propres à chacune des entités. Pour un exploitant agricole ces structures sont : l'âge, le sexe, les valeurs, le mode d'occupation, le type de production et la situation géographique des lieux de production. Chacune des structures est rattachée à un environnement extérieur. Par exemple, les pressions des systèmes politico-économiques peuvent favoriser une prise de conscience sur les possibilités liées à tel type de production. En revanche, le déplacement de la capsule décisionnelle s'attarde aussi au positionnement de l'exploitation par rapport aux infrastructures de transport. Et par la suite, la capsule poursuit son trajet en obtenant les rétroactions des autres composantes structurales. D'ailleurs, l'agriculteur périurbain est probablement l'acteur économique le plus soumis aux transformations élargies dans son environnement décisionnel. Nous l'avons déjà dit, les pressions urbaines l'affectent ainsi que les forces du système agroalimentaire. Mais, il n'est pas seul ! Les agriculteurs périurbains forment des communautés et les interactions entre les acteurs agissent sur le processus décisionnel. Dans certains cas, la cohésion au sein de la communauté donnera l'assurance souhaitable aux agriculteurs pour défendre leurs intérêts à l'hôtel de ville ou au parlement. Et dans leur résistance, ils forment de communautés d'intérêts nationales et parfois même, des organisations internationales informelles. À cette échelle, les stratégies communes se développent pour contrer le pouvoir des autres grands acteurs. Bien entendu, plus ils optimisent les échanges internationaux, plus la structure globale se consolide et plus les processus sont synchronisés. C'est pourquoi, nous devons admettre, malgré la complexité du processus individuel, qu'il est probable que les actions individuelles reposent sur des préoccupations universelles.

Il faut admettre qu'en raison de l'universalité des structures d'organisation de la société avec ses communautés, ses hiérarchies et ses caractéristiques environnementales, l'accroissement des échanges internationaux contribue au développement d'une structure de pensée globale.

Fig. 3 Organisation des éléments de l'espace géographique



Afin d'identifier les traits communs, nous devons caractériser l'organisation de l'espace géographique sous la forme simple (figure 3). D'une part, les communautés actives sur le territoire sont englobées dans les structures de la société. Dans une société cosmopolite telle que les villes-régions, nous pouvons identifier des communautés de sang (parenté agricole), les communautés de lieux (voisins

pavillonnaires) et d'esprit (groupes d'intérêts) (Rocher,1968) qui occupent le territoire. Dans cette société, la dynamique repose sur des bris dans l'équilibre des relations et lorsqu'ils se produisent les communautés entrent soit dans une phase d'expansion soit dans une phase de régression. Pour qu'un bris survienne dans l'équilibre « interrelationnel » entre les communautés et les sujets, il faut une modification quelconque dans l'environnement. Sur un espace agricole périurbain, la dynamique du changement social est activée lorsque les conditions environnementales sont modifiées.

D'autre part, nous considérons que l'environnement dans lequel se reproduisent les communautés se résume à trois dimensions : 1) l'espace/temps, 2) la nature et 3) la culture. Évidemment, il est facile de justifier scientifiquement que les dimensions nature et culture constituent une partie de l'environnement mais beaucoup moins la dimension espace/temps qui est trop métaphysique. Pourtant, cette dimension se réfère à l'Être dans son rapport aux objets fixes. Afin de traiter de cette dimension dans une perspective physique, nous suivons les traces de Haggett (1973) qui exprime cette idée à travers le mouvement. Comme lui, nous sommes d'avis que le mouvement prend une forme visible par l'arrangement des éléments dans l'espace (morphologie), par le volume des échanges (interaction), par l'étendue de la zone d'influence (champ) et par l'intégration des modèles universels (diffusion). Plus concrètement, la dimension espace/temps nous amène à nous questionner sur le processus d'intégration des éléments à l'intérieur d'une organisation urbaine régionale, sur le processus de création des réseaux d'échanges, sur la globalisation de l'aire d'influence et sur les réactions locales synchronisées découlant de l'intégration d'un modèle comportemental universel. Par conséquent, tous ces facteurs sont déterminants dans l'évolution de la pratique agricole périurbaine.

Afin d'expliquer le rôle de la dimension naturelle de l'environnement, nous adoptons une approche qui fait valoir la nature comme un réservoir énergétique; un

réservoir où l'ordre productif puise les différentes formes d'énergie (fossifère, calorifique, etc.) mais aussi un lieu où l'Être redécouvre les essences. Cet argument reflète le rapprochement des sociétés occidentales aux modes naturels de régulation (Bowler, 1998). Cette vision nous oriente sur les préoccupations de société quant à l'avenir du patrimoine génétique et quant à la durabilité des ressources renouvelables et non-renouvelables. D'ailleurs, pour le citoyen la conservation des espaces verts périurbains est surtout un mécanisme pour préserver la vie pure (Essence divine). Évidemment, l'exploitant agricole qui suit un modèle productif industriel est de plus en plus considéré comme un ennemi aux intérêts collectifs. C'est pourquoi, dans les pays industrialisés l'ordre productif doit s'ajuster au retour en force de la nature sacralisée¹.

Entre autres, la méfiance de la population non agricole est basée sur leur perception d'un ordre productif bio-technologique qui aspire à la suprématie sur la vie. Bien entendu, cette population est très informée quant à la résistance des espèces naturels et plus globalement, sur les conséquences de nos actions sur l'environnement naturel (les effets de la pollution, le changement climatique, etc.). C'est pourquoi elle s'oppose de plus en plus aux actions des agriculteurs qui suivent des logiques incompatibles avec leurs besoins de se rapprocher à la nature.

D'ailleurs cette séparation entre les deux mondes devrait rester tant que l'énergie sera accessible au point de permettre une production intensive dans des environnements contrôlés (telles les serres). Un tel contexte exige de profondes réflexions sur l'avenir de l'agriculture à proximité des centres urbanisés. Est-ce que l'agriculture périurbaine peut se transformer en activité de services alors que l'agriculture de production serait refoulée vers certaines zones spécialisées ? Certes, les investissements d'aujourd'hui dans l'agriculture afin de limiter les agressions environnementales constituent une étape dans l'adaptation du système productif.

¹ Nous considérons que les préoccupations envers la nature découle de la diffusion d'un courant universel de pensée : nos actions locales ont des répercussions sur le système écologique planétaire.

Toutefois, il faut se demander si les constantes revendications de la population non-agricole pourraient un jour exacerber trop les agriculteurs et favoriser naturellement un processus de concentration géographique.

De façon générale, cette vision conciliante du rôle formel de la nature suppose un questionnement à l'égard du concept de la production de l'espace. Est-ce qu'en laissant délibérément s'organiser la nature sans aucune interférence de la culture, nous posons un acte qui traduit un changement de paradigme ? Surtout qu'aujourd'hui, les représentations d'une nature absolue se croisent aux logiques rationnelles² d'organisation de l'espace (Lefebvre, 1970).

D'autre part, l'analyse de l'environnement culturel nous amène à d'autres niveaux de complexité de la société. Notamment, le contrôle social est exercé par une structure de pouvoir fondée sur des règles ou des normes établies par les collectivités ou par des grands acteurs privés. Or, comme nous le présenterons, ce contrôle a toujours ses limites puisque bien des individus trop encadrés optent pour des actions informelles. En effet, lorsque les structures d'encadrement sont trop rigides pour s'assurer d'un fonctionnement normal, il est légitime que les agriculteurs adoptent des formes de résistance. Ils suivent le même cheminement que tout acteur suit pour assurer leur fonctionnement en société mais aussi pour défendre leurs intérêts personnels. Bien sûr lorsque les manifestations de liberté individuelle deviennent problématiques, les règles collectives sont renforcées.

Actuellement, il faut noter que la consolidation du rôle individuel se fait parallèlement avec l'alourdissement des structures formelles d'encadrement. Paradoxalement, l'économie capitalisme favorise l'individualisme. Évidemment, tous ces changements environnementaux marquent l'agriculture périurbaine.

² Tels les espaces verts qui sont des signes de la nature et non la nature.

Par conséquent, la description de la dynamique de transformation des espaces agricoles périurbains nous amène sur des pistes extrêmement intéressantes à étudier pour comprendre l'avenir de notre société. À travers la comparaison directe et indirecte des défis agricoles passés, présents et futurs dans les régions de Montréal et d'Ile-de-France, nous aborderons la complexité de l'emboîtement des échelles d'analyse.

Plus concrètement, le problème de la recherche consiste à **décrire l'ensemble des forces actives dans la transformation des espaces agricoles périurbains**. Pour nous assurer d'une compréhension minimale de la réalité, nous avons fait le choix d'intégrer des informations très éclatées. En d'autres termes, la thèse n'est pas structurée afin de répondre à un problème spécifique mais plutôt pour décrire plusieurs problèmes généraux qui eux sont directement rattachés à plusieurs mécanismes spécifiques. En somme, la rédaction de cette thèse représente surtout un défi personnel pour comprendre la complexité des systèmes géographiques emboîtés. Comme l'agriculture périurbaine est manifestement affectée par des forces présentes à différentes échelles géographiques, elle devient un canal privilégié pour aborder les changements dans la pratique sociale, dans le fonctionnement économique, dans les rapports nature-société et finalement, dans les relations d'économie-politique. Bien entendu, tous ces rapports s'insèrent à l'intérieur de la dynamique d'une économie capitaliste de plus en plus individualisée.

La thèse est composée de 5 chapitres. Dans le premier chapitre nous présenterons les concepts théoriques ainsi que la démarche scientifique pour les chapitres subséquents. Dans les chapitres suivants nous traiterons de la synchronisation de processus (chapitre 2), des changements dans la pratique sociale (chapitre 3), de la globalisation de l'économie agricole (Chapitre 4) et finalement, des contraintes et avantages liés à la pratique agricole périurbaine (Chapitre 5).

Chapitre 1 Conceptualisation et approches

1.1 Objet de la recherche : la dynamique des espaces agricoles et naturels périurbains

Bien que notre étude sur la dynamique des espaces agricoles périurbains n'a pas d'utilité immédiate pour le développement de nos sociétés, elle s'insère toutefois dans le cadre des réflexions fondamentales. Dans la formation de l'espace, les forces en action répondent à des logiques dont nous devons comprendre la portée. À titre d'exemple, les territoires sont soumis à la contraction de l'espace-temps. Cette contraction favorise les échanges mais paradoxalement, elle favorise aussi la concentration de la production et de la consommation des denrées alimentaires. Est-ce que ces processus sont importants dans l'évolution des espaces agricoles périurbains ?

Si nous proposons que la contribution des ordres globaux (forces universelles) est de plus en plus marquante dans la transformation des espaces locaux, est-ce qu'il s'agit d'une logique irréversible ? Évidemment, y répondre serait prophétiser ! À la place, mentionnons que cette logique globale nous amène à observer une synchronisation des processus. Donc, si nous constatons que l'évolution d'un lieu est fonction de ses rapports avec les autres lieux, nous devons aussi nous interroger sur les conséquences locales qu'engendreraient un dysfonctionnement du système global.

Lorsque nous révélons l'existence de processus synchronisés, nous suggérons que des événements communs marquent des lieux distincts. Prenons l'exemple des régions de Montréal et d'Ile-de-France. Entre autres, elles ont été similairement affectées par la création d'une classe moyenne, par l'accroissement des libertés

individuelles, par l'étalement urbain et par la régionalisation de l'économie urbaine. Rapidement, la comparaison de leur évolution nous amène à l'identification des trajectoires correspondantes. Si nous nous attardons spécifiquement aux trajectoires suivies par l'agriculture périurbaine, nous notons que les activités se sont modernisées, que les marchés se sont progressivement ouverts et que les structures d'exploitation se sont modifiées. En d'autres termes, la globalisation des marchés, la modernisation agricole et la croissance urbaine régionale ont contribué à transformer la pratique agricole dans ces deux régions.

Si nous plaçons ces traits d'évolution à l'intérieur de la dynamique productive, nous constatons que plusieurs changements s'inscrivent à l'intérieur du stade de développement bio-technologique, tel que proposé dans le cycle de Kondratieff (Taylor, 1983). D'une part, ce contexte est marqué par l'utilisation bénéfique de l'informatique mais d'autre part, il est aussi marqué par des stratégies scientifiques visant à maîtriser la vie. De plus, les nouveaux moyens (dont l'Internet) servent au développement d'un capitalisme individualisé (Castell, 1989). Ce contexte soulève plusieurs questions quant à l'avenir de l'agriculture. Est-ce que la maîtrise de la vie et la concentration de la production nous garantissent une meilleure sécurité alimentaire ? Est-ce que la production agricole périurbaine va jouer un rôle dans ce système global ?

Évidemment, le système agricole périurbain est marqué par son intégration à l'économie urbaine régionale et par les changements de société. Est-ce que les transformations au niveau de la pratique sociale favorisent de meilleures relations entre les différents systèmes d'acteurs ? Est-ce que l'intégration d'agriculteurs à l'intérieur de réseaux influents est nécessaire pour assurer individuellement et collectivement leur survie ? Dans un contexte d'étalement urbain sans limites précises, est-ce que la population non agricole est d'humeur à vivre à proximité d'exploitations agricoles ?

En somme, les nouveaux contextes dans lesquels se développent les exploitations agricoles périurbaines sont d'une grande instabilité. Simplement l'évocation du terme périphérie nous amène aux limites floues ainsi qu'aux identités ambiguës. Jusqu'où se limite la ville ? Qui sont les propriétaires des terres agricoles ? Comment les intérêts collectifs sont-ils intégrés dans les espaces agricoles et naturels périurbains ?

D'un point de vue strictement régional, les espaces agricoles et naturels périurbains nous semblent en latence d'une autre vocation. Toutefois, nous avons certains problèmes à décrire les conditions qui mènent inexorablement à une nouvelle utilisation du sol. Est-ce que l'absence d'une relève agricole familiale mène obligatoirement au changement de vocation ? En revanche, la présence d'intérêts territoriaux divergents, tant privés que collectifs, afflige aussi l'agriculture périurbaine. D'autre part, l'agriculture périurbaine est aussi soumise à l'instabilité du climat ainsi qu'à la volatilité des prix sur les marchés (surtout chez les producteurs de fruits et légumes). Bref, l'agriculture périurbaine est intégrée dans des structures marquées par des contextes extrêmement volatiles.

En fait, l'étude de la production agricole périurbaine doit prendre en considération l'influence des mécanismes à toutes les échelles géographiques. Est-ce que les stratégies commerciales internationales peuvent expliquer les pratiques agricoles localisées tout autant que les pressions urbaines ?

En particulier, si le contexte global conditionne les transformations au sein de nos sociétés post-industrielles, il peut tout aussi expliquer le maintien des terres agricoles périurbaines en friche alors que collectivement nous les protégeons depuis plusieurs années. En l'occurrence, l'intégration des mécanismes globaux peut nous aider à mieux orienter la planification des interventions collectives localisées.

Certes, d'autres mécanismes conduisent aussi à d'autres types de relation, comme les rapports entre la population agricole et non-agricole quant à l'usage des espaces naturels. Dans certains cas, les logiques s'emboîtent d'échelle en échelle alors qu'ailleurs, les particularités locales et régionales sont déterminantes. Dans ce contexte post-moderne, nous considérons nécessaire d'aborder la dynamique des espaces agricoles et naturels périurbains à travers la complexité des nouveaux rapports Nature et Société (l'ordre productif s'y retrouve). Or, la difficulté reste lorsqu'il s'agit d'établir des liens précis entre la dynamique de la pratique agricole, la dynamique urbaine régionale et celle spécifique à la mise en place d'une structure globale. Pour bien comprendre notre raisonnement, avant d'aborder les hypothèses et la démarche suivie, nous allons préciser notre vision de l'espace périurbain, de l'agriculture périurbaine et finalement, de l'emboîtement des processus actifs.

1.1.1 La conception de l'espace périurbain

Comment se caractérise le périurbain ?

En évoquant l'ambiguïté de la périphérie, nous prenons une position conceptuelle sur la nature des espaces périurbains. Elle résume nos difficultés à mettre de côté une vision passéiste de l'espace aux limites tranchées entre les sociétés urbaine et rurale. Il faut dire que jusqu'aux années 1950, les composantes structurales du système social (rôles, collectivités, normes et valeurs) formaient des cultures distinctes entre les deux milieux (Rocher, 1968). Entre autres, les paysages urbains soumis aux forces du progrès se démarquaient des paysages ruraux. Bien entendu, il s'agissait de la fin d'une époque puisque la transformation de l'architecture sociale suite au développement de la classe moyenne était en train de modifier irrémédiablement la nature des rapports sociaux³. Plus particulièrement, la création d'une classe plus élargie de consommateurs (la classe moyenne) allait

³ L'activité agricole vivait également son intégration au système agroalimentaire.

contribuer à l'annihilation des différences entre les deux sociétés à l'intérieur d'une même région. Quant aux rôles des infrastructures de transport et de communication, surtout pour des usages individuels, ces dernières allaient aussi intervenir dans les transformations spatiales en cours⁴. D'une certaine manière, l'extension de l'aire d'influence de la ville engendrait un renouvellement rapide de l'espace-société à la périphérie des villes.

Au milieu des années 1970, des chercheurs comme Bauer et Roux (1976) ont utilisé le terme *rurbanisation* pour décrire le processus d'extension du champ d'influence de la ville sur le milieu rural périphérique. Il s'agit d'un concept très large qui nous permet d'observer de nouveaux rapports villes-campagnes. Entre autres, l'extension du rayonnement urbain (Bastie et Dézert, 1980) a permis le mélange des styles de vie (rural et urbain). À titre d'exemple, certains individus mènent une double existence par un mode de vie d'urbain au cours de la semaine et par un mode de vie d'agriculteur pendant la fin de semaine.

Depuis quarante ans l'attraction d'une vie rurale à la périphérie de la ville a été marquante (Bunce, 1981) dans le développement des villes-régions des pays riches. Toutefois, le processus ne conduisait pas nécessairement à la consolidation des anciennes communautés mais plutôt à la création de nouvelles communautés (Walker, 1991). Il faut mentionner que les nouveaux résidants aspiraient à des valeurs familiales non rattachées à la vie de la ville-centre mais pas nécessairement disponibles dans les communautés agricoles. C'est pourquoi ils ont formé de nouvelles collectivités. Ils n'étaient pas plus à l'aise au centre qu'à la périphérie agricole. Bien sûr, à la périphérie de certaines agglomérations françaises, les

⁴ C'est un peu comme si la mobilité sociale n'aurait pu prendre forme sans un accroissement de la mobilité spatiale. Il faut mentionner que l'aspiration commune aux modèles modernes d'une vie américaine (la maison pavillonnaire en banlieue et les loisirs et les voyages pendant les temps libres) servait de référence aux citoyens des pays industrialisés. D'une certaine manière, c'est pour répondre aux nouveaux besoins de consommation de cette masse d'individus que les espaces périphériques aux villes se sont transformés.

démarcations sont encore plus tranchées entre les communautés agricoles et les communautés défavorisées.

« Il est révélateur que dans certaines agglomérations, la majorité des habitants des quartiers périphériques ne se rendent que rarement au centre-ville et qu'un nombre plus grand encore d'entre eux ne mettent jamais les pieds dans les campagnes environnantes. » (France, Les rapports du Sénat n°415, 1997-1998, p.33)

Un autre phénomène marquant pour les espaces périurbains a été le développement de la résidence secondaire. Ce phénomène s'inscrit à l'intérieur d'une tendance lourde du XX^{ième} siècle, celle de l'implantation en milieu rural d'activités indépendantes de l'économie agricole (Badouin, 1971). À nouveau deux mondes se côtoient mais l'intensité du processus est souvent supérieure à la capacité d'accueil de l'ancienne population. Dans ce cas précis, c'est l'institutionnalisation du temps libre, le développement des réseaux routier et autoroutier ainsi que l'accroissement des revenus qui provoquent cette réorganisation spatiale particulière⁵. Sans exagérer, le nouveau paradigme pour l'organisation de l'espace rural semble souvent reposer sur les besoins en loisirs des urbains. Au début des années cinquante, ces nouveaux besoins sont comblés à l'intérieur des limites rapprochées de la région. Mais très rapidement, comme la notion de temps libre se généralise, l'aire d'influence de la ville s'étend jusqu'aux zones montagnardes et côtières éloignées (Lozato-Giotard, 1993). D'où le problème d'établir une limite précise à la zone d'influence urbaine.

⁵ Sans contredit, l'accroissement de la capacité de mouvement des individus provoque les plus grandes transformations sur les territoires.

En revanche, le rejet de la dichotomie urbain/rural laisse place à une image d'un espace en continuum dont l'étendu est fonction de l'intensité du processus d'urbanisation sur le territoire (Cloke et Edward, 1986). Ce constat nous oblige à réviser constamment l'aire d'influence de la région métropolitaine. Dans les parties éloignées nous pouvons retrouver la présence de quelques villégiateurs, d'une nature plus ou moins sauvage ainsi que des activités économiques du secteur primaire: c'est l'hinterland (Bryant, 1986). Est-ce que cette observation nous permet d'affirmer que la ville-région (la métropole) s'étend jusqu'aux limites de la mobilité des excursionnistes ? Oui, si ces derniers en découvrant de nouveaux sites accessibles à l'implantation temporaire ou permanente participent à l'intégration de nouveaux espaces à la ville régionale. Du même coup nous devons considérer que l'étendue de la ville-région est continuellement en extension⁶. Alors, si la zone d'influence urbaine est sans limite précise, est-ce que cette réalité expliquerait que les conflits d'usages du sol entre les fonctions agricoles et les autres fonctions de l'économie urbaine régionale sont tout aussi importants aux marges éloignées qu'aux marges proches des villes-régions ?

Ce questionnement suppose préalablement que les processus de périurbanisation reposent sur le pouvoir d'influence du noyau urbain central sur la périphérie, mais aussi sur celui des nouvelles banlieues émettrices. Cette vision dynamique a un net avantage sur les définitions statiques de l'espace métropolitain de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

6

Du moins, si l'énergie est suffisante pour assurer le renouvellement du système. Certes, les stratégies d'économie d'énergie nous assurent temporairement de poursuivre le même rythme de croissance.

« Pour l'INSEE, un pôle est une unité urbaine offrant au moins 5.000 emplois sur son territoire. Il existe 361 pôles urbains en France... »

Autour de chaque pôle urbain ont été recensées 7.900 communes appartenant aux couronnes périurbaines. Environ 40 % de la population active résidente ayant un emploi dans ces communes va travailler soit vers le pôle urbain, soit vers les autres communes de la couronne périurbaine.

A cela s'ajoutent 2.500 communes multipolarisées dans lesquelles la population travaille dans plusieurs aires urbaines ... » (France, Les rapports du Sénat n°415, 1997-1998, pp.24-25)

Pour l'instant, le concept de rurbanisation nous a orienté vers les espaces aux marges éloignées des villes-régions et plus particulièrement, aux rapports entre l'agriculture et la villégiature et les activités récréotouristiques. Toutefois, si nous accordons une importance particulière aux espaces à proximité des agglomérations, nous devons évoquer que les pressions urbaines y sont beaucoup plus fortes sur les espaces agricoles et naturels. Plus particulièrement, la croissance urbaine favorise un véritable redéploiement des activités résidentielle, industrielle et commerciale. D'ailleurs, nous devons spécifier que les pressions spéculatives sur les marchés fonciers servent en grande partie à la régulation de l'occupation et de l'affectation du sol. Cette réalité nous fait toucher au cœur de la dynamique de l'étalement urbain (Marois et al., 1991).

Évidemment, les réponses régionales et locales faces à l'étalement urbain sont très variées : de la résistance à l'encouragement du processus (Bryant et Johnston, 1992). Pendant les années 1960 et 1970, étant donné que les communautés périphériques à l'agglomération y trouvaient une opportunité pour se renouveler, la plupart de ces dernières n'ont pas hésité à ouvrir leur territoire aux « promoteurs ». Bien entendu, les localités qui dans un premier temps avaient été oubliées allaient dans un deuxième temps offrir de meilleurs avantages comparatifs.

Malheureusement, cette évolution dynamique produisait des paysages mités par des années d'anticipation (les effets de la spéculation). C'est pourquoi, la plupart des gouvernements de pays riches, notamment la France, les États-Unis et le Canada ont finalement mis en place des politiques de zonage afin de régulariser les mécanismes de production du sol dans les régions-urbaines (Bryant, 1986; Bunce, 1988). Ce tournant pendant les années 1960 et 1970 coïncidait avec des préoccupations collectives de conservation des patrimoines naturel, culturel et agricole. Il fallait les protéger des pressions urbaines destructrices mais aussi réduire les risques de conflits d'utilisation du sol entre les fonctions. Or, comme les interventions posaient souvent un grand dilemme pour les collectivités, trop souvent des actions contradictoires ont miné les stratégies de conservation. Le problème était patent lorsqu'un gouvernement proposait de développer ou d'améliorer le réseau de transport à l'intérieur des zones protégées. Une telle situation témoignait des intérêts parfois divergents au sein d'un même palier de gouvernement mais aussi entre les différents niveaux de gouvernement (Bryant et Johnston, 1992). Trop souvent de telles divergences donnaient raisons aux spéculateurs fonciers (Topalov, 1973)!

Par ailleurs, il semble que les interventions afin de régulariser le développement du territoire n'a fait que complexifier la dynamique du marché foncier. Dans certains cas, la conservation des espaces agricoles et naturels aux marges rapprochées du noyau urbain ont plutôt favorisé la réalisation des nouveaux projets de développement plus loin en périphérie éloignée. Puisque de tel événement se produise, nous devons nous questionner sur l'étendue réelle de la zone spéculative. Principalement, si nous observons que les valeurs foncières ne suivent plus une décroissance linéaire du centre à la périphérie mais plutôt qu'elles s'accroissent autour des villes satellites (Nelson, 1993), nous avons l'obligation de réfléchir sur l'avenir de l'agriculture dans ces secteurs en développement.

Plus spécifiquement, si nous notons que les tendances du développement nous mènent de plus en plus loin des agglomérations, est-ce qu'elles rendent plus légitime les zones de discontinuité et les ceintures vertes telles que la région d'Ile-de-France a créé en 1975 par le biais des Zones Naturelles d'Équilibre (ZNE).

« De « zone affectée », l'espace périurbain doit devenir « zone de discontinuité », c'est-à-dire un territoire défini en fonction d'un modèle précis d'organisation urbaine et d'une volonté affirmée de protéger l'espace rural. Quand le modèle d'urbanisation sur lequel est construit le schéma d'organisation de l'espace est discontinu, les pôles urbains sont séparés par des coupures vertes, ou zones de discontinuités dont le maintien à l'état naturel est le corollaire direct de l'urbanisation discontinue. » (Tassel et al., 1972, p.3)

En d'autres termes, il est possible de planifier la production des espaces périurbains sur la base de règles de dissymétrie et d'hétérogénéité. Par la discontinuité du développement urbain, nous encourageons la présence des fonctions diversifiées. Pour comprendre la signification de nos propos, il suffit de se référer à la classification de Van Den Broucke (1987) concernant les types d'activités en zone périurbaine.

Tableau I : Classification des types d'activités économiques en zone périurbaine

Activités n'utilisant pas les ressources locales:

- 1) les activités indésirables en ville: ferrailleurs, chenils, incinérateurs, parc à roulotte, etc.;
- 2) les activités voulant économiser sur les coûts spatiaux: ciné-parc, cours à bois, aéroport, etc.;
- 3) les activités liées à un accès aux véhicules: cabines d'aiguillage, magasins de fruits, etc.;

Activités utilisant les ressources locales:

- 4) les activités d'exportation des ressources: pépinières, culture maraîchères, mines, etc. ;
 - 5) les activités opérées sur le site: fermes de loisirs, centres équestres, plages, etc.
-

Source : Van Den Broucke (1987)

C'est pour cette raison, et bien d'autres, que nous considérons que l'espace périurbain possède une identité ambiguë. Bien entendu, la question est de savoir jusqu'où s'étendent les collectivités périurbaines. Ce n'est pas un mince problème car le progrès technologique, notamment dans les communications et les télécommunications, provoque de continuelles mutations dans la dynamique des processus spatiaux (Castells, 1989). À savoir que chacune des nouvelles innovations semble remettre en question les interventions collectives qui visaient justement à régulariser le développement, sans compter les conséquences d'une transformation rapide des structures sociales découlant à la fois d'un vieillissement de la population et d'une diversification des communautés culturelles en place. Ceci nous fait dire que la façon d'occuper l'espace à la périphérie des régions urbaines est loin d'être fixée. Donc, c'est à l'intérieur d'un espace dont l'identité est floue (Prost, 1994) que l'agriculture périurbaine se développe.

1.1.2 La conception de l'agriculture périurbaine

Comment se caractérise l'agriculture périurbaine ?

Dans un premier temps, nous considérons qu'il est nécessaire d'aborder la question agricole à l'échelle de l'exploitation puisque l'économie capitaliste s'individualise. D'autre part, comme la plupart des exploitants agricoles gère de grandes surfaces, leur contribution individuelle dans la dynamique territoriale est aussi importante. Notamment, en Europe occidentale, on leur attribue de plus en plus la responsabilité officielle de la produire et de gérer les paysages ruraux (Delavigne, 1995).

À cette échelle d'analyse, nous devons considérer à la fois l'influence des facteurs internes (comme l'âge de l'exploitant) et l'influence des facteurs externes (pressions urbaines, l'ouverture des marchés, etc.). Pour l'instant, nous nous

limiterons à la compréhension du rôle des forces externes. Préalablement, il faut indiquer que les agriculteurs périurbains sont soumis aux stress urbains ainsi qu'aux stress non urbains (Bryant, 1992).

D'abord, les stress urbains nous ramènent aux rapports entre la pratique agricole et les fonctions économiques non agricoles. Jusqu'à présent le niveau de stress chez les agriculteurs n'a rarement atteint un niveau insupportable au point de les mener collectivement à la disparition. Exception faite, les procédures d'expropriation lors de la création de la ville-nouvelle de Cergy-Pontoise étaient l'un des événements types qui marquait localement la disparition permanente de l'espace agricole. D'une certaine façon, lorsque l'intérêt de la collectivité était divergent de celui des agriculteurs, c'était pour sonner le glas de l'agriculture ! Dans des contextes « normaux »⁷, les agriculteurs périurbains ont généralement réussi à s'adapter aux nouvelles conditions agricoles et « sociétales ». À titre d'exemple, sous l'effet d'un accroissement de la demande foncière pour des activités non agricoles (comme la pratique du golf), un agriculteur pouvait envisager la vente d'une partie de ses terrains et poursuivre la pratique agricole sur des terres en location. Cette réponse intelligente est caractéristique de la complexité de la dynamique périurbaine.

Par ailleurs, comme le mentionne Bryant (1992), les intérêts collectifs reliés au zonage peuvent contenir une volonté de maintenir les espaces agricoles en production mais aussi une volonté d'intégrer des fonctions non agricoles. Ainsi, le spéculateur a doublement raison de considérer le zonage agricole comme une décision provisoire.

⁷ C'est-à-dire lorsque la collectivité est ambiguë dans l'orientation à donner au développement du territoire, elle propose à la fois des politiques de conservation et de croissance urbaine.

« La décision de construire, d'occuper l'espace est irréversible, alors que la décision de le protéger est toujours provisoire. » Dominique Legrain (1997) cité dans (France, Les rapports du Sénat n°415, 1997-1998, pp.24-25.

En d'autres termes, il est fort probable qu'une partie des paysages agricoles se trouve en attente d'une urbanisation ou d'une renaturalisation (par le reboisement des terres agricoles). Sous cet angle, les contraintes du zonage seraient considérées comme des instruments efficaces mais seulement temporairement. Par la suite, la dynamique des activités non agricoles périurbaines provoquerait la rupture qui mène peut-être aux nouvelles fonctions spatiales.

Donc, comme la demande foncière revient périodiquement, les propriétaires fonciers, agriculteurs ou non agriculteurs, s'interrogent sur les nouvelles conditions d'usage du sol et sur la pertinence de maintenir une activité considérée peu rentable par rapport à la valeur réelle et spéculative des lieux. Il s'agit du reflet d'un passage d'une rente agricole à une rente urbaine. Certes, même s'il existe des moyens coercitifs pour maintenir la production agricole (les taxes sur les propriétaires non exploitants), c'est au propriétaire foncier de décider de l'usage final de sa terre agricole. Selon une logique purement économique, il faut que la terre agricole périurbaine rapporte presque autant que sa valeur réelle.

Bien entendu, ce discours fait abstraction de la valeur sociale des espaces agricoles et naturels périurbains. Pourtant, la poursuite de la croissance urbaine fait des espaces ouverts (agricoles et naturels) un des éléments d'intérêt pour le développement des collectivités. À nouveau, cette préoccupation nous amène à l'identification des intérêts divergents entre les acteurs privés et collectifs ou plus particulièrement, entre les acteurs économiques et les acteurs sociaux. Est-ce que les gouvernements doivent accorder davantage d'importance à la valeur non agricole des terres agricoles ? Par ricochet, cette question nous conduit au problème d'arrimage entre la responsabilité collective de protéger des terres agricoles et la liberté

individuelle du propriétaire. Certes, la difficulté est moindre lorsque la vision individuelle est partagée dans la communauté.

En revanche, comme l'a fait remarquer Walker (1991), dans les espaces périurbains nous sommes en présence de collectivités dont les valeurs sont parfois très opposées. Pour les communautés agricoles et non agricoles, les rapports de voisinage sont souvent absents ou parfois, ils mènent à de sérieux conflits. Par exemple, des conflits surgissent lors de certains travaux agricoles quotidiens ou saisonniers. Dans un tel contexte, comme les agriculteurs n'ont pas intérêt à prolonger les conflits avec des communautés urbaines grandissantes, éventuellement elles devront choisir entre la modification, la relocalisation ou l'abandon de leurs pratiques agricoles.

Par ailleurs, les agriculteurs périurbains qui transforment leur exploitation ont tendance à convertir leur agriculture de production en activité de services (Béteille, 1997). Il s'agit de zones dites d'adaptation agricole (Bryant, 1984). À proximité des villes, l'agriculture de service occupe souvent les interstices non utilisés par l'urbanisation. Entre autres, il s'agit de ces lieux où nous trouvons des activités à la ferme telle la cueillette de petits fruits ! À propos, l'avenir de l'agriculture se joue en fonction de la capacité d'adaptation de l'agriculteur aux pressions urbaines et non urbaines. Ainsi, sans trop investir, certains agriculteurs qui cherchent à bénéficier de la proximité urbaine transforment leur ferme laitière en pension pour chevaux, en louant des champs voisins pour la culture extensive, en augmentant le volume de production floricole, et de toutes autres productions qui combinent les besoins du voisinage urbanisé. Par conséquent, un processus temporaire ou permanent de diversification des productions s'entame (Ilbery, 1992). Cette solution permet aux agriculteurs qui fonctionnent à l'intérieur de marges limitées d'avoir une très grande acuité pour s'ajuster aux nouveaux contextes.

Un deuxième type d'agriculteurs plus performants se trouve à l'intérieur de zones de développement (Bryant, 1984; Bryant et al. 1991). Dans la zone de développement, nous retrouvons des agriculteurs modernes hautement capitalisés pleinement soumis aux forces externes des systèmes de production et de commercialisation. Cette situation ne le rend pas pour autant invulnérable aux pressions de l'extérieur !

Actuellement, en même temps qu'ils adoptent de nouvelles méthodes culturales souvent coûteuses afin d'accroître les rendements, ils sont soumis aux pressions pour modifier leurs pratiques afin de respecter la fragilité environnementale. Parallèlement à ces changements, l'ouverture des marchés à la compétition continentale et internationale conduit parfois à la chute des prix. Dès lors, cette situation contextuelle devient parfois impossible lorsque la marge de profits est comprimée (Troughton, 1992). Dans un tel contexte, les autres stress ne font qu'accentuer la difficulté de la profession agricole. À titre d'exemple, les autres stress peuvent relever de la présence des activités récréo-touristiques et de villégiature dans le voisinage. Pour ces agriculteurs, le risque ultime se trouve peut-être dans une diminution de leur poids politique au sein de leur localité (Bryant et Johnston, 1992). Un jour la communauté agricole se réveille pour réaliser qu'elle a perdu le contrôle sur l'administration locale et que désormais, son nouveau rôle social est d'entretenir les paysages ruraux. Il s'agit peut-être d'une évolution normale !

Bien entendu, les risques agricoles sont plus importants ailleurs lorsque la mort est déjà annoncée. Il s'agit de certains espaces en état avancé de dégénérescence (Bryant, 1984; Bryant et al., 1991). Dans ces lieux, la combinaison des facteurs démographiques, économiques et physiques rend presque irréversible le passage à une autre activité économique. La friche étant souvent l'expression paysagère d'un état temporaire vers une autre fonction.

Pour récapituler, nous devons nous interroger sur les risques d'une éventuelle disparition de l'agriculture périurbaine aux marges rapprochées des agglomérations mais aussi sur la conséquence d'une transformation du rôle des agriculteurs dans les zones en développement. Dans certains cas, il semble que les urbains estiment parfois que les activités agro-industrielles sont incompatibles avec leurs besoins de se rapprocher de la nature. Qu'est-ce qui explique cette démarcation entre les deux systèmes d'acteurs ? Si nous nous référons à Marsden (1986), nous devons considérer que la soumission de leur système de valeur à l'ordre productif ne peut favoriser de leur part une attitude de compromis. Pourtant, elle est nécessaire à l'établissement de bons rapports avec les urbains.

Évidemment, plusieurs agriculteurs sont piégés. Ils doivent respecter les règles de l'ordre productif (comme la course au rendement) ou subir la réprimande sociale. Cette situation est difficile à vivre car les producteurs ont toujours eu un rôle social positif : celui d'alimenter de cette même population. À titre d'exemple, au Québec les citoyens sont de plus en plus hostiles aux productions agricoles industrielles, tel le porc, destinées aux marchés d'exportation. Certes, les solutions bio-technologiques vont continuer à réduire les stress environnementaux et les conflits de voisinage. À moins que la rupture soit trop grande entre les producteurs et les consommateurs ! Il faut comprendre que les solutions technologiques rendent les communautés non agricoles parfois méfiantes.

Bien sûr, les attitudes des exploitants agricoles par rapport à l'environnement s'expriment sur un continuum entre celles très agressives et celles très conciliantes (Duram,1998). Par conséquent, si la réalité territoriale est marquée par un continuum de valeurs, est-ce que les valeurs pourraient servir d'arguments à la ségrégation de l'espace ? Entres autres, nous pourrions retrouver d'un côté des agriculteurs à temps partiel, plus « écolos » ou offrant des services aux urbains et d'un autre côté, des agriculteurs industriels, avec une vision « instrumentaliste » des

adaptations nécessaires pour répondre aux objectifs de développement durable (Bowler, 1995). Ces derniers se positionneraient par rapport à la dynamique du système agroalimentaire planétaire. Or, ce système global peut-il avoir une influence directe ou indirecte sur le développement de toutes les formes d'agriculture périurbaine et ce, peu importe la volonté des exploitants d'adhérer au système compétitif global ? Il s'agit d'une question fondamentale pour les espaces agricoles et naturels périurbains. Dans la prochaine partie nous décrirons cette complexité en emboîtant les différents niveaux d'analyse.

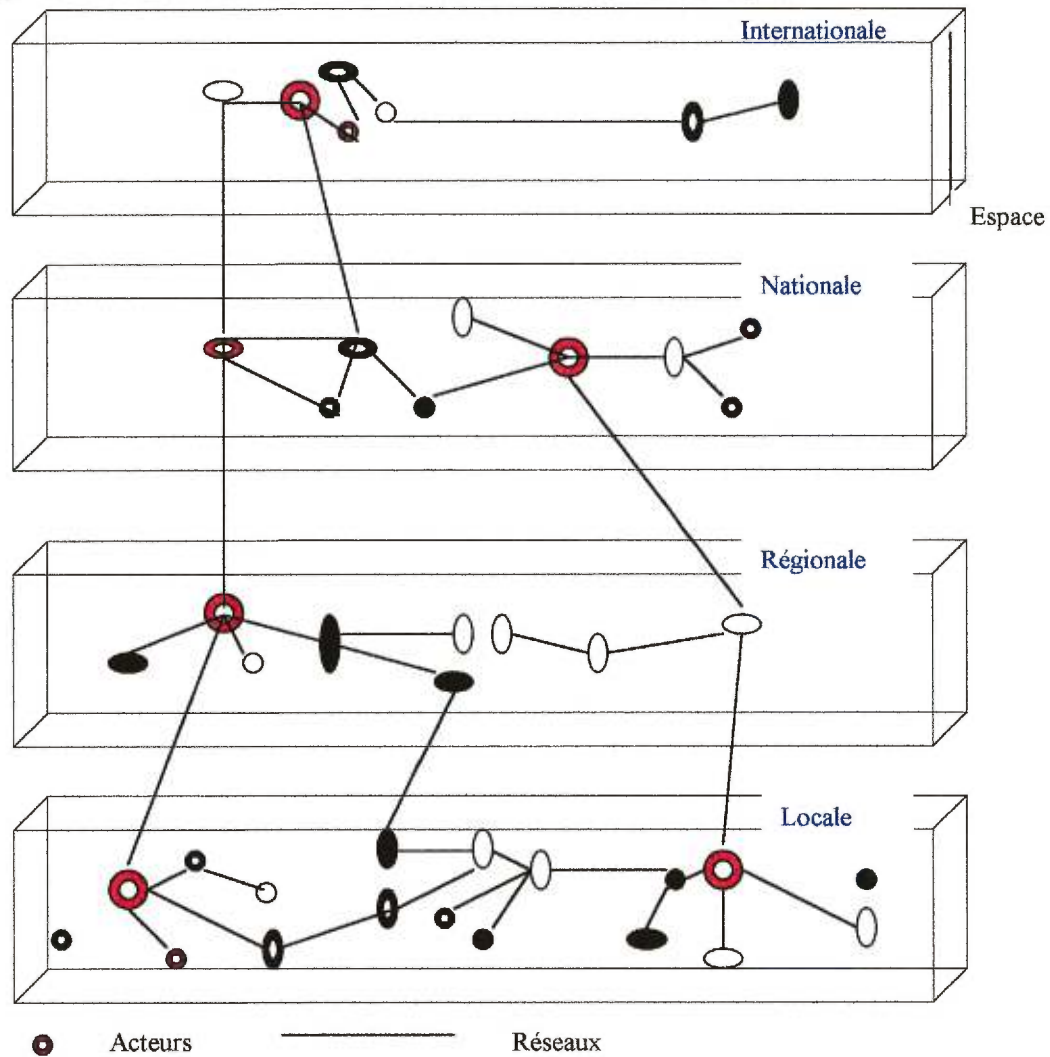
1.1.3 La conception de la complexité

Comment s'emboîtent les processus actifs dans la transformation de l'espace périurbain ?

Afin d'aborder la dynamique de la transformation des espaces locaux, nous postulons que les intérêts et les valeurs pour le territoire sont très variés mais qu'ils changent selon le contexte dominant. De plus, selon la structure d'analyse développé par Bryant (1995) nous devons affirmer que les changements locaux relèvent non seulement des dynamiques locale et régionale mais aussi des contextes macroscopiques. Plus exactement, (voir la figure 4) nous considérons que les transformations locales peuvent découler des relations tissées entre les acteurs à différentes échelles géographiques faisant partie des différents systèmes d'échanges (Bryant et al., 1996, 1998).

Bien sûr, la société et les communautés encadrent la majorité des actions individuelles sur le territoire. D'ailleurs, la définition des orientations de développement dans les plans ou schémas d'aménagement sert de référence à l'action individuelle.

Fig. 4 Réseaux d'acteurs à différentes échelles géographiques



Source : adapté de Bryant et al. (1998).

Selon cette éventualité, la vision collective peut se traduire en occasion ou en contrainte pour les acteurs privés locaux ou étrangers. Entre autres, la complexité relève de la présence d'acteurs étrangers dans la transformation locale mais aussi de l'interférence des mécanismes globaux. D'autre part, certaines orientations sont basées sur des actions privées et individuelles qui sont devenues dominantes sur le territoire et qui sont simplement reprises dans les processus de planification collective.

Dans le cas de la pratique agricole périurbaine, les conditions extérieures de développement relèvent de l'intensité de la croissance urbaine régionale ainsi que des conditions internationales et nationales de production et de commercialisation des denrées agricoles. À première vue, nous avons tendance à accorder plus d'attention aux effets de la dynamique urbaine régionale sur les espaces agricoles.

De toute évidence, il est vrai que les pressions urbaines peuvent conduire naturellement à une nouvelle utilisation des terres agricoles. Pourtant, les conditions de marché sont tout aussi déterminantes ! À titre d'exemple, l'arrivée des tomates d'importation sur les marchés de Montréal et d'Ile-de-France a une influence sur les conditions de mise en marché des producteurs régionaux. Certes, les mécanismes nationaux ou continentaux (ALENA et UE) pour réguler les prix ont permis jusqu'à maintenant de contrôler les effets trop négatifs d'une ouverture des marchés agricoles. Toutefois, l'insertion de l'agriculture nationale dans le commerce mondial ne la soustrait pas aux nombreux soubresauts de l'économie. Plusieurs sont liés aux variations de la valeur des devises nationales, aux cycles de demande et d'offre ainsi qu'aux nombreux facteurs qui agissent sur les coûts de production et de commercialisation telles les interventions gouvernementales par le biais des politiques de soutien des prix et des programmes d'aide à l'exportation. L'agriculture est aussi soumise aux changements dans les conditions de production, de distribution et de financement (Bowler, 1992). Simplement l'analyse des mécanismes spécifiquement rattachés aux systèmes agricoles nous permet de discerner des relations d'une très grande complexité.

En revanche, la complexité du système agroalimentaire n'est pas un cas d'espèce. Dans divers secteurs d'activités, les échanges entre les acteurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux font partis du fonctionnement normal. À titre d'exemple à Montréal, comme en Ile-de-France, les possibilités d'une croissance

régionale dans le cadre du stade de développement bio-technologique⁸ sont presque les mêmes. C'est pourquoi les agences locales et régionales de prospection d'investisseurs étrangers luttent continuellement afin d'attirer sur leur territoire les firmes de haute-technologie. Même si les démarches ne sont pas toujours concluantes, il faut noter que les acteurs locaux et régionaux cherchent à positionner leur localité sur les marchés compétitifs nationaux et internationaux.

Par ailleurs, lorsqu'une métropole suit un cycle de croissance, l'attraction des marchés fonciers et immobiliers dépasse largement le cadre du territoire national. À certains moments, les portefeuilles étrangers occupent une place importante dans les marchés fonciers et immobiliers des métropoles des pays industrialisés. L'intérêt des investisseurs étrangers se manifeste même au niveau des espaces agricoles périurbains. À titre d'exemple, une partie de la zone agricole lavalloise a été mitée par la vente de petits lots à des investisseurs européens. On doit donc considérer que l'intégration des systèmes économiques dans un système global peut causer des torts à la valorisation des espaces agricoles périurbains.

À un autre niveau, le rôle des relations géopolitiques est aussi important dans l'évolution des activités agricoles. Toutefois, au cours du siècle, les motifs d'interventions des gouvernements ont changé au fur et à mesure que les structures globales s'implantaient. Il fut un temps où la sécurité alimentaire était une préoccupation majeure pour les nations, notamment pendant la guerre froide. Maintenant, nous laissons progressivement aux lois du marché le soin d'assurer notre approvisionnement. Par contre, les stratégies géopolitiques actuelles sont très inspirées par les questions d'approvisionnement énergétique et peut-être, de plus en

⁸ Riccardo Petrella (1993) parle d'un « techno-apartheid » du global pour décrire la mise en place des pôles technologiques. Évidemment, la place de Montréal dans l'économie planétaire est petite puisqu'elle est spécialisée dans les domaines de l'avionnerie, de la pharmacologie et dans le multimédia. Mais surtout Montréal ne s'inscrit pas dans le réseau des grandes capitales où se concentrent les sièges sociaux des multinationales. Le deux tiers des transactions financières et industrielles se concentre dans les villes de New York, Londres et Tokyo (Petrella, 1993).

plus par le contrôle de l'information et du patrimoine génétique. Sur la question du contrôle du vivant, nous pouvons aussi y retracer les interventions des corporations globales des secteurs biotechnologique et de l'agroalimentaire (Lipietz, 1986). De concert avec les gouvernements (Troughton, 1992), ces dernières contrôlent une partie des intrants nécessaires à l'agriculture (Hervieu, 1996) ainsi que le processus de formation des prix pour certains segments de marché.

Dans un tel contexte, nous affirmons que l'évolution de l'agriculture périurbaine repose en partie sur le dynamisme d'une structure globale instable. À titre d'exemple, la formation des prix à la consommation des produits alimentaires est marquée par les conditions de production mondiale, par la qualité des produits et par la demande mondiale. Ainsi, les prix reçus par l'agriculteur périurbain, lorsque la production n'est pas organisée par un office de commercialisation, est marquée par d'importantes fluctuations au cours de l'année. De même, le rythme des saisons structure le processus de formation des prix obtenus par l'agriculteur. Or, depuis quelques années il semble que le climat est aussi instable !

Évidemment, afin d'approvisionner régulièrement les marchés de légumes, de plus en plus la production se fait en serre. Toutefois, les coûts de production en serre sont nettement plus élevés que la production plein champ (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1998). C'est pourquoi de plus en plus les stratégies énergétiques consistent à utiliser le gaz naturel et même à utiliser des moyens alternatifs pour générer de l'énergie (solaire, éolienne). Bien sûr, cette évolution favorise une plus grande concentration (Bourgeois, 1992) de la production alimentaire mondiale. Est-ce que la production horticole sera éventuellement concentrée aux carrefours des réseaux de gaz naturel, près des grands marchés où loin dans les régions naturelles nordiques ?

En somme, l'évolution de la pratique agricole périurbaine repose sur l'interactivité de multiples facteurs. Parfois les agriculteurs subissent les effets indirectes des décisions géopolitiques alors qu'à d'autres moments, ils subissent les pressions de la population non agricole locale. Donc, le fonctionnement du système agricole périurbain s'insère dans des réalités complexes !

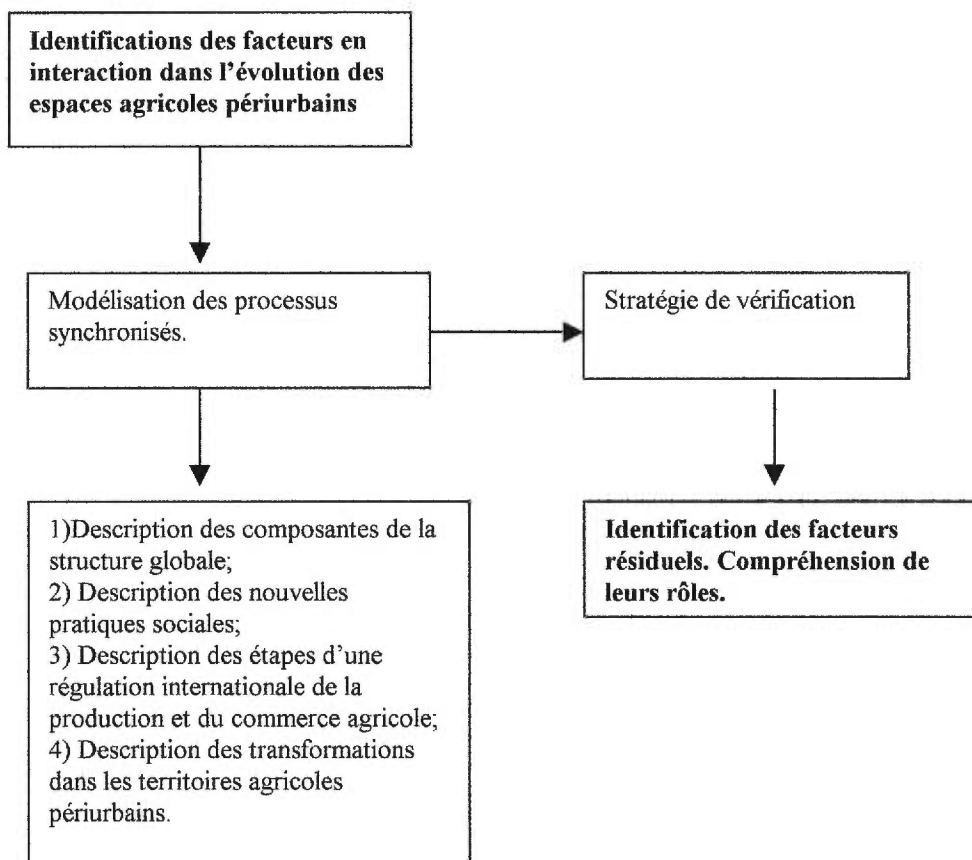
Comme le souligne Bourgine, les systèmes complexes se manifestent par des cascades d'événements «*où de longues phases de stabilité sont séparées par de courtes périodes d'évolution rapide et d'activité intense.* » (Bourgine et al.,1995, p.63).

1.2 Questions et hypothèses

La structure de la thèse repose sur l'identification des nombreux facteurs en interaction au cours de la transformation des espaces agricoles et naturels périurbains. Comme nous l'avons présenté, les milieux agricoles locaux sont soumis tout autant aux processus généraux qui transforment l'ensemble de la société qu'à des facteurs spécifiquement agricoles. C'est pourquoi une étude qui veut aborder la complexité de la dynamique des processus doit reposer sur une description et une analyse à multiples échelles. Par rapport à cette dynamique complexe (Michaels, 1995), nous tenons à placer l'agriculture au centre des préoccupations même si nous abordons l'organisation de l'espace urbain ainsi que l'organisation du système global. Est-ce que les ordres donnés aux acteurs concernés par l'agriculture périurbaine proviennent des organisations globales, des institutions nationales, des associations régionales ou des acteurs individuels locaux ? Est-ce que la dynamique du système périurbain subit l'influence d'actions simultanées à toutes les échelles géographiques ?

Malheureusement, de telles questions nous portent à l'errance éternelle. Par conséquent, nous avons bâti un cadre théorique afin d'y intégrer nos observations et nos arguments. Notamment, nous chapeautons le développement des espaces agricoles et naturels périurbains aux structures globales ainsi qu'à la synchronisation des processus. Comme dans toute démarche scientifique, nous tenterons de faire la démonstration de ce raisonnement en effectuant des vérifications empiriques, en identifiant des facteurs résiduels ainsi qu'en classifiant ou en modélisant les processus au cœur de la dynamique (voir la figure 5).

Fig. 5 Schéma général de la structure interne de la thèse



Afin d'encadrer les diverses orientations de la thèse nous proposons quatre hypothèses de travail. Les hypothèses suivantes serviront de points de repère au processus d'argumentation :

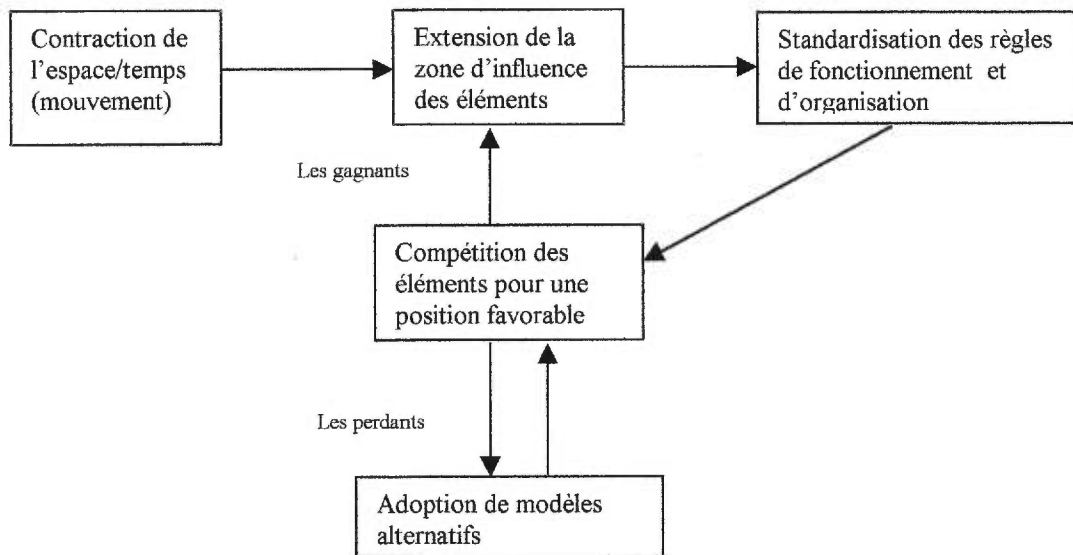
- 1) *la dynamique des milieux d'études repose sur une structure globale et par conséquent, nous pouvons y retracer des processus synchronisés;*
- 2) *les nouvelles pratiques sociales ont des répercussions sur l'utilisation des espaces agricoles et naturels périurbains;*
- 3) *la régulation internationale oriente de plus en plus le fonctionnement des systèmes agroalimentaires nationaux;*
- 4) *les interventions collectives locales et régionales (notamment le zonage) assurent le maintien et le développement d'une agriculture périurbaine durable.*

Dans un premier temps, il est nécessaire de décrire les composantes de la structure globale. Dans le chapitre 2, nous présenterons la dynamique spatiale qui découle d'une contraction de l'espace-temps. Cette structure globale laisse également des traces au niveau de la diffusion des pratiques sociales universelles (chapitre 3) ainsi qu'au niveau de la mondialisation de l'économie agricole (chapitre 4). Plus spécifiquement, le chapitre 2 repose sur l'hypothèse suivante :

La dynamique des milieux d'études repose sur une structure globale et par conséquent, nous pouvons y retracer des processus synchronisés.

Comme le démontre la figure 6, nous concevons que les territoires sont soumis à la contraction de l'espace/temps. Concrètement, cette contraction est la résultante d'un accroissement de la rapidité du « mouvement » entre les lieux. Comme le suggère Haggett (1973), pour comprendre les logiques du mouvement nous devons analyser le rôle de la morphologie sur les déplacements, mesurer les niveaux d'interaction, estimer le champ d'influence des lieux et finalement, comprendre la signification spatiale des modèles de diffusion.

Fig. 6 Dynamique du système spatial global



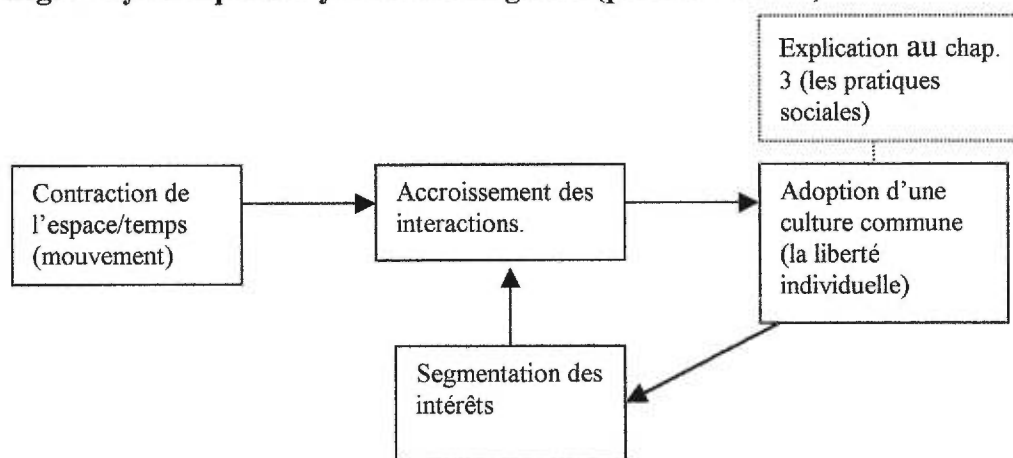
Ce schéma général met en relief la dynamique d'une structure globale dans laquelle certaines entités individuelles et collectives étendent leur zone d'influence. Cette situation est favorisée par la présence de règles universelles de fonctionnement et d'organisation. Il semble que cette standardisation est nécessaire à l'établissement d'un système socio-économique planétaire. Bien entendu, comme dans tout système compétitif, nous retrouvons à l'intérieur de la structure globale des gagnants et des perdants. Un jour peut-être que les modèles alternatifs développés par les exclus serviront au renouvellement de la structure globale compétitive ?

Plus précisément, les objectifs du chapitre 2 sont d'établir les fondements théoriques d'une synchronisation des processus, de proposer des conditions pour l'observation des processus synchronisés et finalement de présenter des exemples de processus synchronisés qui ont marqué le développement des espaces périurbains en Ile-de-France et dans la région de Montréal.

Dans le chapitre 3, nous décrivons les nouvelles pratiques sociales et ses effets sur l'espace périurbain.

En supposant que la structure globale soit importante dans le développement des individus et des collectivités, ce contexte devrait nous permettre d'observer des changements généraux dans la dynamique sociale et spatiale. D'un point de vue social (voir la figure 7), le système global est caractérisé par l'accroissement des interactions, par l'adoption d'une culture individualiste et par la segmentation des intérêts. Il s'agit de l'influence du nouveau capitalisme sur l'organisation sociale.

Fig. 7 Dynamique du système social global (premier niveau)



La structure du chapitre 3 est encadrée par l'hypothèse suivante :

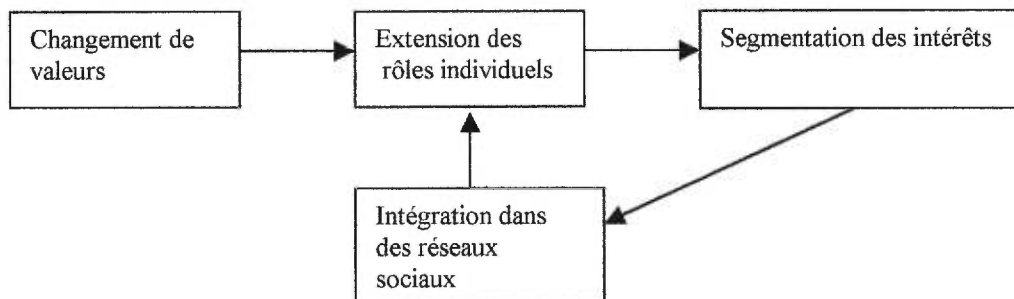
Les nouvelles pratiques sociales ont des répercussions sur l'utilisation des espaces agricoles et naturels périurbains.

Comme l'hypothèse n'est pas facile à évaluer, mentionnons que nous décrivons les valeurs, le processus décisionnel, les réseaux et les pratiques sociales formelles et informelles (voir les figures 8 et 9). Ces thèmes se rattachent aux fonctions sociales de Parson: stabilité normative, adaptation, poursuite de buts et intégration (Rocher, 1968). Ces ensembles structuraux composent les quatre

premières parties du chapitre alors que la dernière partie mettra en pratique ces concepts à travers l'analyse du processus de création du P.N.R. de Chevreuse (figure 10).

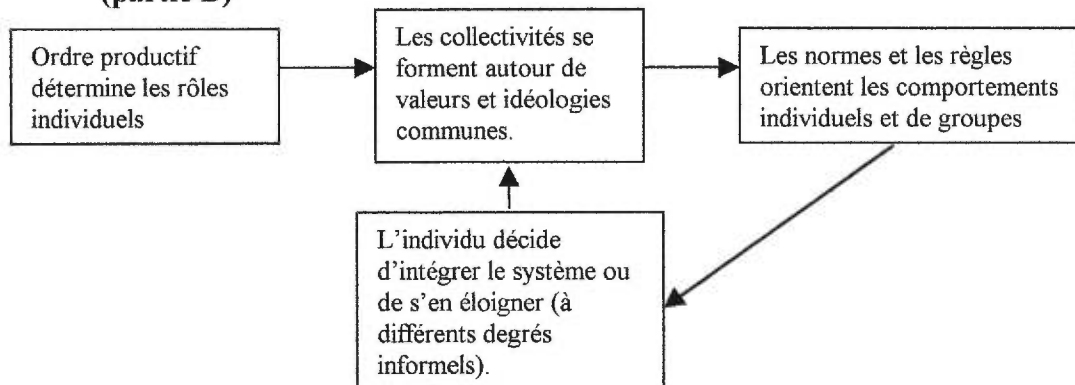
Dans la figure 8, nous nous questionnons sur les changements de valeurs dans les sociétés riches. Plus particulièrement, nous devons nous interroger sur les conséquences sociales et spatiales des valeurs individualistes. Est-ce que l'extension du rôle individuel favorise une démocratie « participative » ? Certes, comme le démontre cette figure, la participation pourrait se limiter à la promotion des intérêts personnels en utilisant les réseaux sociaux influents.

Fig. 8 Modélisation des composantes de la pratique sociale dans une culture individuelle (partie A)



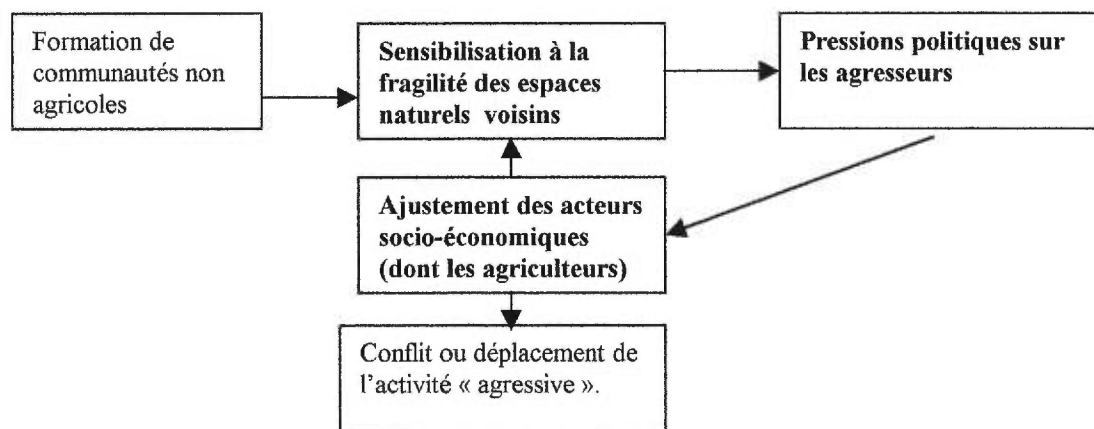
Dans la figure 9, nous proposons que les individus forment naturellement des communautés de valeurs, de sang, de lieux et d'intérêts. Toutefois, il faut «problématiser» les effets d'une segmentation des intérêts individuels sur le développement des communautés. Nous avons parfois l'impression que les valeurs actuelles mènent uniquement à la promotion des intérêts personnels. Évidemment, le développement personnel n'est pas obligatoirement en contradiction avec les intérêts collectifs. En l'occurrence, l'insertion des individus à l'intérieur des réseaux sociaux assure une part de bénéfices aux communautés d'appartenance.

Fig. 9 Modélisation de la régulation sociale dans une culture individuelle (partie B)



Par contre, lorsque la promotion des intérêts personnels exerce une influence négative sur le bien être collectif, la communauté se réserve la possibilité de limiter les droits individuels sur son territoire (figure 9). Certes, si l'encadrement est trop restrictif, un individu peut envisager de déménager ou de prendre le sentier de l'informel.

Fig. 10 Modélisation de la régulation sociale dans une optique périurbaine



Dans la dernière partie du chapitre, nous analyserons la dynamique sociale entre les communautés non agricoles quant à l'utilisation de l'espace périurbain (figure 10). Ce problème sera abordé dans la dernière partie du chapitre 3 à travers

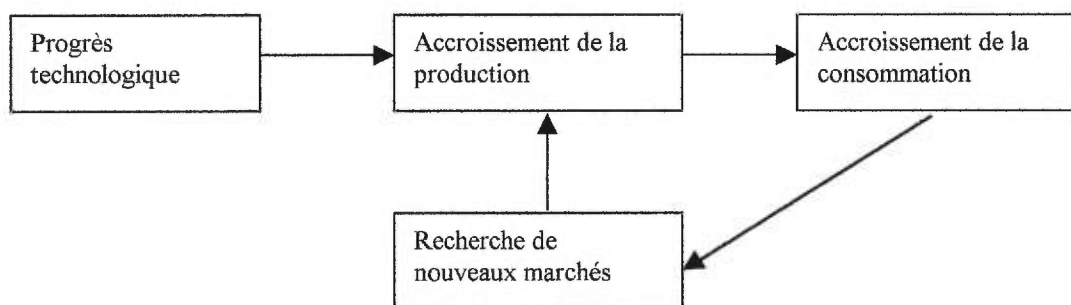
l'analyse du processus de démocratisation de l'accès aux espaces verts par la création du PNR de Chevreuse. Comparativement aux chapitres 2, 4 et 5, la dernière partie du chapitre 3 ne sera pas comparative. Nous avons choisi d'appliquer ces réflexions uniquement sur l'événement qu'a été la démocratisation de l'accès aux espaces verts au sud-ouest de Versailles, par la création du PNR de Chevreuse, car cette expérience sociale résume assez bien les changements de société au cours du 21^{ème} siècle.

Dans le cadre du chapitre 4, nous abordons la question de la globalisation sous sa forme la plus concrète soit l'ouverture des marchés agricoles.

L'hypothèse structurante du chapitre 4 est la suivante :

La régulation internationale oriente de plus en plus le fonctionnement des systèmes agroalimentaires nationaux.

Fig. 11 Dynamique des structures productive et commerciale globales

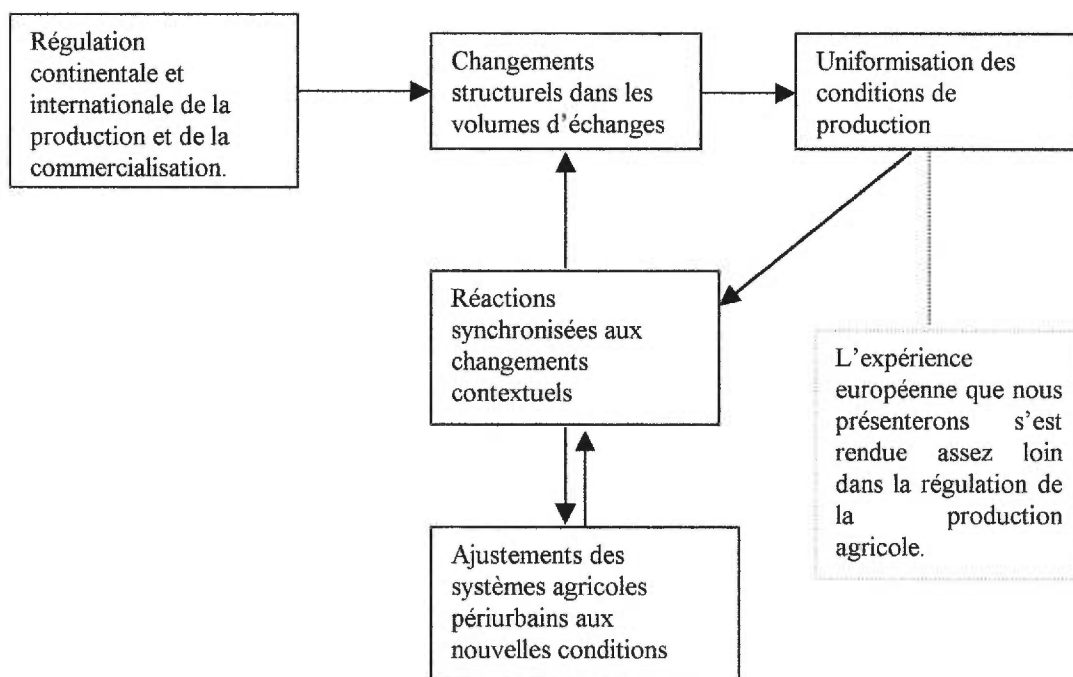


Afin d'atteindre notre but, nous tracerons dans un premier temps les phases d'évolution des politiques commerciales agricoles depuis 1944 et dans un deuxième temps, nous décrirons leurs répercussions sur la production et le commerce en

Europe et Amérique du Nord. En fait, nous témoignerons des effets des mécanismes de régulation internationale jusqu'au niveau de la **pratique agricole régionale**.

À titre général, nous suggérons que la genèse de la régulation internationale est étroitement liée au progrès technologique (voir la figure 11). Notamment, le progrès technologique a permis d'accroître les rendements agricoles tout comme les échanges entre les lieux. Évidemment, l'augmentation des volumes de production au delà de la capacité d'absorption des marchés locaux conduisait directement à la recherche de nouveaux marchés. En somme, le système entrait dans une phase d'industrialisation caractérisée par l'intensification, la spécialisation et la concentration agricole (Bowler, 1992). Bien entendu, cette logique simple engendrait parfois des préjudices aux secteurs agricole et industriel nationaux. C'est pourquoi les gouvernements des pays riches se sont souvent prévalus de leurs droits d'intervenir afin de protéger leur secteur agricole. Tout le 20^{ième} siècle est teinté par des relations d'économie-politique en rapport avec l'agriculture.

Fig. 12 Dynamique du commerce des produits agricoles dans la triade



Certes depuis le milieu des années 1980, les stratégies des gouvernements des pays riches visent à faciliter les échanges internationaux (p. ex. standardisation des mesures phytosanitaires, des produits et des types de subventions) tout en gardant le contrôle national sur le progrès technologique (contrôle du vivant). En d'autres termes, de plus en plus les productions agricoles localisées sont soumises à l'influence des politiques régulatrices définies au niveau international (voir la figure 12). Dans un tel système global, nous prétendons observer des réactions synchronisées. Parfois, la cascade d'événements favorise la croissance généralisée dans le système global (de la triade) alors qu'à d'autres moments, c'est la déprime complète dans un secteur de l'économie.

Pour assurer le développement de la structure globale, il faut négocier des ententes pour libéraliser le commerce agricole : ententes de libre-échange régionale, discussions au sein de l'Organisation de Coopération et Développement Économiques (OCDE), accords au sein du GATT, et autres ententes. Or, à travers les discussions au niveau de l'Accord Multilatéral d'Investissement (AMI), il semble que l'on cherche à accroître le pouvoir des corporations⁹ sur les États-nations.

En somme, les mécanismes de régulation servent essentiellement les intérêts de quelques pays de la triade (Amérique du Nord, Europe de l'Ouest et Asie-du-Sud-Est. Les actions politiques ne servent qu'à consolider les structures qui favorisent la concentration de la richesse mondiale.

Plus spécifiquement, les grands objectifs du chapitre 4 sont de décrire la mise en place des mécanismes de régulation internationale de l'économie agricole depuis 1945 et d'illustrer l'évolution du commerce extérieur des denrées agricoles et alimentaires en France et au Canada. Ce dernier objectif nous amène à nous

⁹ Frundt (1975) disait de la politique agricole américaine : « *Les politiques agricoles sont un exemple de la politique nationale visant à légitimer le contrôle des grosses corporations sur les forces et les relations de production.* »

questionner sur la concentration de la production et de la consommation au sein de la triade. Par rapport au commerce international, nous tenterons également **de mesurer l'effet de certains facteurs** sur le commerce agricole (la valeur des devises nationales et le climat) puisqu'ils ont une influence sur la formation des prix et par conséquent, sur les volumes d'exportation. Certes, les possibilités d'exportation sont aussi sous l'effet des coûts de production. De même, les changements dans les volumes d'échanges sont liés aux accords commerciaux régionaux (ALENA en Amérique du Nord) et plus particulièrement, à la Politique Agricole Commune (PAC) au sein de l'Union Européenne. En d'autres termes, à cette échelle nos préoccupations se fixent sur la contribution des nouvelles règles commerciales sur le dynamisme des économies agricoles du Canada et de la France. Mais, pour tout comprendre nous changerons d'échelle géographique afin d'évaluer les effets des nouveaux contextes globaux sur la production et le commerce agricole régional (Ile-de-France et Montréal). Comme les productions de légumes sont très importantes dans l'économie agricole périurbaine, nous y puiserons beaucoup plus d'exemples. De plus, nous nous attarderons aussi aux céréales de la région d'Ile-de-France ainsi qu'à l'agriculture de services en raison de son importance périurbaine.

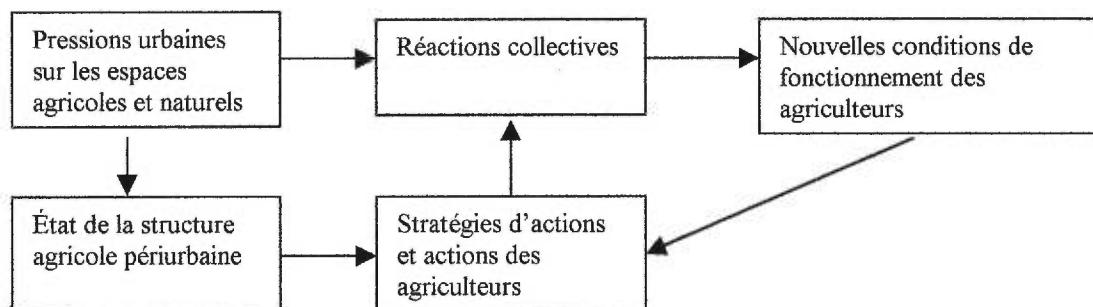
Dans le cadre du chapitre 5, nous décrirons l'influence des pressions urbaines sur la dynamique agricole périurbaine. L'hypothèse suivante sert à l'encadrement du chapitre :

Les interventions collectives locales et régionales (notamment le zonage) assurent le maintien et le développement d'une agriculture périurbaine durable.

Dans ce chapitre, comme le démontre la figure 13, les relations s'articulent autour des réactions collectives suites à la déstructuration des espaces agricoles périurbains par la pression urbaine. Nous y décrivons les répercussions des pressions

urbaines sur la pratique agricole périurbaine et plus généralement, sur l'utilisation du territoire.

Fig. 13 Dynamique territoriale périurbaine



Les objectifs du chapitre 5 sont les suivants :

- décrire l'évolution de la pression urbaine et ses répercussions sur la pratique et sur le territoire agricole;
- décrire les stratégies collectives de protection et de valorisation de la production agricole périurbaine;
- décrire l'évolution localisée de la production agricole par rapport aux forces urbaines et par rapport aux forces commerciales .

Comme nous allons le démontrer au chapitre 2, depuis trente ans les deux régions d'étude ont suivi des évolutions synchronisées. Notamment, sur les deux territoires les gouvernements du Québec et de la France ont respectivement fusionné des municipalités en 1965 afin de mieux encadrer le développement urbain. En Ile-de-France, l'événement correspond à la création de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines alors qu'au Québec, il s'agit de la création de Ville de Laval. Durant les années 60, comme la croissance urbaine explose dans toutes les directions, les gouvernements ont décidé d'intervenir afin de régulariser le développement. À cette époque, les espaces agricoles périurbains étaient tous condamnés à laisser leur place aux activités modernes (sites récréatifs, résidences,

parcs industriels, ciné-parc, autoroutes,...). Le renversement de cette tendance ne se produira qu'au cours des années 70 et 80. À partir du premier choc pétrolier en 1973, comme le modèle d'une croissance urbaine sans limite était temporairement remis en question, les gouvernements allaient parallèlement s'interroger sur l'avenir de l'agriculture dans les régions urbaines. C'est ainsi que les premières interventions collectives pour protéger et valoriser les espaces agricoles ont commencé à influencer la dynamique de transformation des espaces périurbains

En somme, dans ce chapitre nous allons décrire les événements locaux et régionaux qui ont contribué à façonner l'organisation des espaces agricole et naturel périurbains dans les régions de Montréal et d'Ile-de-France.

1.3 Les terrains d'études

Bien que nous décrivons des processus de globalisation, nous considérons qu'il est nécessaire de transposer nos arguments généraux sur une réalité géographique. Plus particulièrement, nous admettons que les régions d'Ile-de-France (12 000 km²) et de Montréal (5 000 km²) ont généralement suivi la même évolution. Il existe plusieurs traits communs d'évolution dont l'étalement urbain, le développement d'une classe moyenne et l'industrialisation de la production agricole. Évidemment, à l'intérieur de ces grandes régions (figures 14 et 15), le schéma des transformations locales est très dissymétrique. Certains secteurs présentent des caractéristiques urbaines alors que d'autres secteurs présentent des traits périurbains. Donc, l'analyse de la transformation périurbaine suppose un autre changement d'échelle. C'est pourquoi, dans chacune des régions nous allons transposer **une partie** de nos arguments sur des zones d'approximativement 200 km².

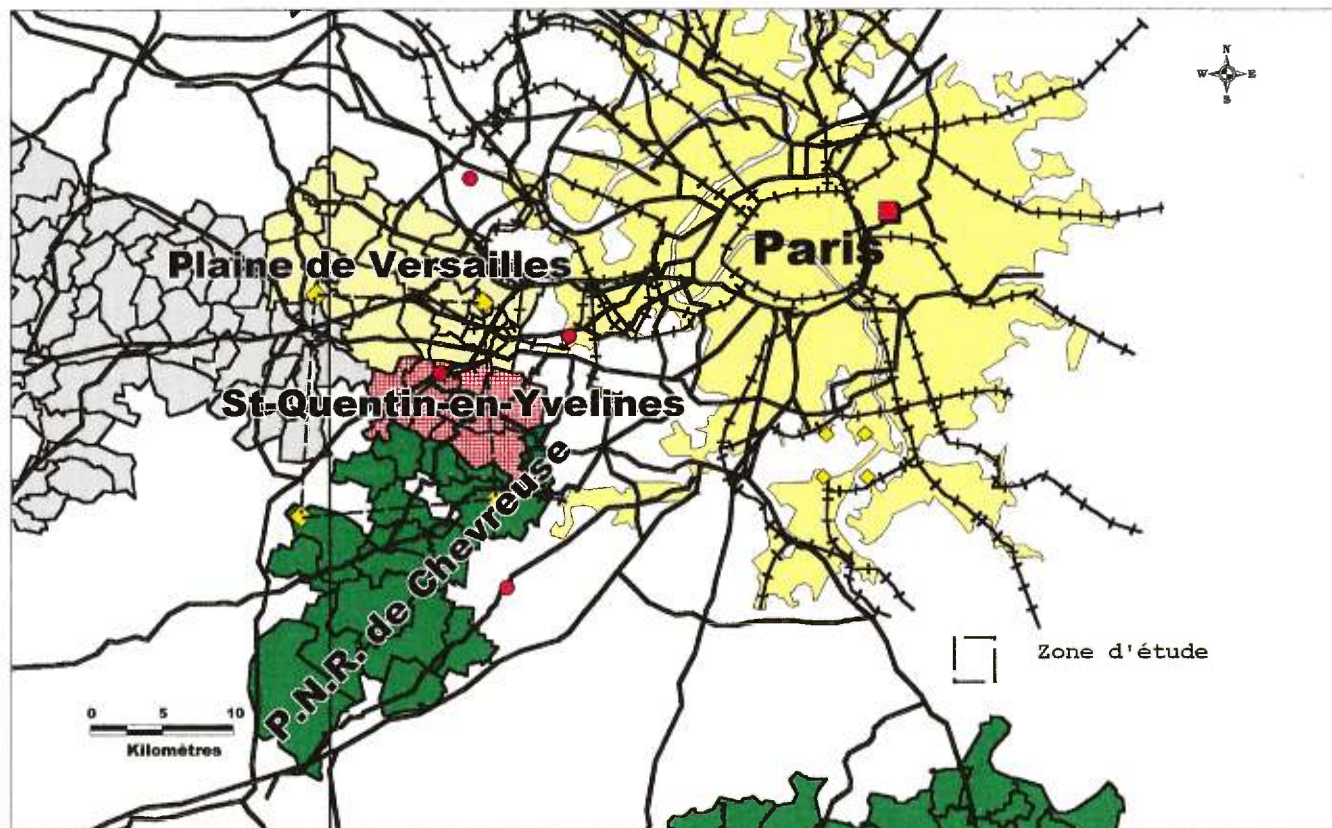
En Ile-de-France, la zone d'étude se situe au sud-ouest de Paris dans le département des Yvelines. Au cœur de la zone se trouve la ville nouvelle de Saint-

Quentin-en-Yvelines qui est bordée au nord par la plaine de Versailles et au sud, par le Parc naturel régional (PNR) de la Haute-Vallée de Chevreuse. Ces particularités géographiques sont très importantes dans la dynamique territoriale.

Du point de vue administratif, cette zone est sous la juridiction de quatre niveaux de collectivités territoriales : la région, le département, les groupements intercommunaux et les communes (Million, 1992) (voir le tableau II). De plus, il existe aussi des découpages liés à la protection des sites culturels, des espaces sensibles, des zones aéroportuaires et des zones naturelles d'équilibre (ZNE). Mentionnons que le terrain d'étude s'insère à l'intérieur des ZNE de Versailles et de l'Hurepoix localisées respectivement dans la partie nord et dans la partie sud de la zone d'étude et, de part et d'autre de Saint-Quentin-en-Yvelines. Comme ci-mentionné, loin d'être une collectivité territoriale ou administrative, la ZNE est plutôt une orientation collective qui visait à limiter le développement urbain en taches d'huile. Entre autres, il fallait conserver et protéger les zones de discontinuité prévues dans le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (SDAURP) du 1 juillet 1976. Mais, les ZNE ne constituent pas des aires complètement fermées, surtout aux limites éloignées du front urbain (Thibodeau, 1986). Néanmoins, cette réalité concerne moins les communes étudiées puisqu'elles se localisent aux limites rapprochées du front urbain.

À l'intérieur des limites de la ZNE de l'Hurepoix, mais d'une démarche antérieure à celle-ci, nous retrouvons le Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse. La finalité du PNR de Chevreuse s'insère ou complète les objectifs politiques de la région dans ce secteur quant aux rôles des ZNE en Ile-en-France. Comparativement à la ZNE de l'Hurepoix qui couvre plus de 79 383 hectares (ha) sur 66 communes, le territoire du PNR de Chevreuse est plus limité puisqu'il s'étend sur 25 000 ha en incorporant moins de 19 communes (Destombes, 1985).

Fig. 14 Situation de la zone d'étude en Ile-de-France



Serge Des Roches
Département de Géographie
Université de Montréal

En revanche, l'apport d'une institution comme le PNR est non négligeable puisque à travers la charte constitutive du parc, les communes incluses dans son périmètre s'engagent à respecter les objectifs de protection fixés pour les espaces naturels et agricoles.

Tableau II: Intégration des communes dans les différents découpages administratifs en Ile-de-France

	1950-1959	1960-1969	1970-79	1980-1989	1990-1995
SAU du Val de Gally				ARRETE No 83-1925: Bois-d'Arcy, Chavenay, les Clayes-Sous-Bois, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Plaisir, Rennemoulin, St-Germain-de-la-Grange, Thiverval-Grignon, Villepreux ARRETE: N° 89-657 (Aucun changement)	
ZNE de La Plaine de Versailles			(1973) <u>Du Val de Gally:</u> Bois-d'Arcy, Chavenay, les Clayes-Sous-Bois, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi, Plaisir, Rennemoulin, St-Germain-de-la-Grange, Thiverval-Grignon, Villepreux <u>Du Lieutel-Flexanville:</u> Le Tremblay-sur-Mauldre, Villiers-St-Frédéric, Neauphle-le-Château, Jouar-Pontchartrain, St-Rémy-l'Honoré		

<p>EPA de ST-Quentin-en-Yvelines</p>		<p>Les deux pôles du SDAURP de juin 1965 (Trappes-Centre et Trappes-Ouest) englobaient plus de 28 communes , soit pour un total de 16 000 ha. Premier SAU de “ Trappes-Ouest ” en juillet 1969 avec deux modifications en mars 1970 et mars 1972) inclue les communes de Coignières, Élancourt, Maurepas, Le Mesnil-St-Denis, Trappes, La Verrière et partiellement Plaisir. Le périmètre du SDAU de “ Trappes-centre ” intégrait les communes de Bois-d’Arcy, Buc, Chateaufort, Guyancourt, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, St-Rémy-les-Chevreuse, Toussus-le-Noble, Trappes et Voisins-le-Bretonneux.</p>	<p>(Décret du 12 mai 1975) SDAU de Trappes-Ouest: Coignières, Élancourt, Maurepas, Le Mesnil-St-Denis, Trappes, La Verrière et partiellement Plaisir. Par le décret interministériel du 11 août 1972, le périmètre de St-Quentin-en-Yvelines couvre 7 000 ha, il a un centre unique et intègre 11 communes: Bois-d’Arcy, Coignières, Plaisir, Élancourt, Maurepas, Guyancourt, Trappes, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Voisins-le-Bretonneux et La Verrière.</p>	<p>Arrêté préfectoral du 24 décembre 1983 réduit à sept communes. Le périmètre de St-Quentin-en-Yvelines mais en imputant le territoire des communes de Bois-d’Arcy et Plaisir. Les communes comprises sont: La Verrière, Élancourt, Trappes, Montigny-le-Bretonneux, Voisins-le-Bretonneux, Magny-les-Hameaux et Guyancourt.</p>	
<p>ZNE du Hurepoix</p>			<p>(1975) Les communes sont les suivantes: Magny-les-Hameaux, St-Lambert, Milon-la-Chapelle, St-Forget, Chevreuse, Dampierre-en-Yvelines, Lévis-St-Nom, Senlisse, Auffargis et les Essarts-le-Roi.</p>		
<p>PNR de Chevreuse</p>				<p>(1985) Chevreuse, Dampierre-en-Yvelines, Lévis-St-Nom, Magny-les-Hameaux, Milon-la-Chapelle, St-Forget, St-Lambert, Senlisse.</p>	

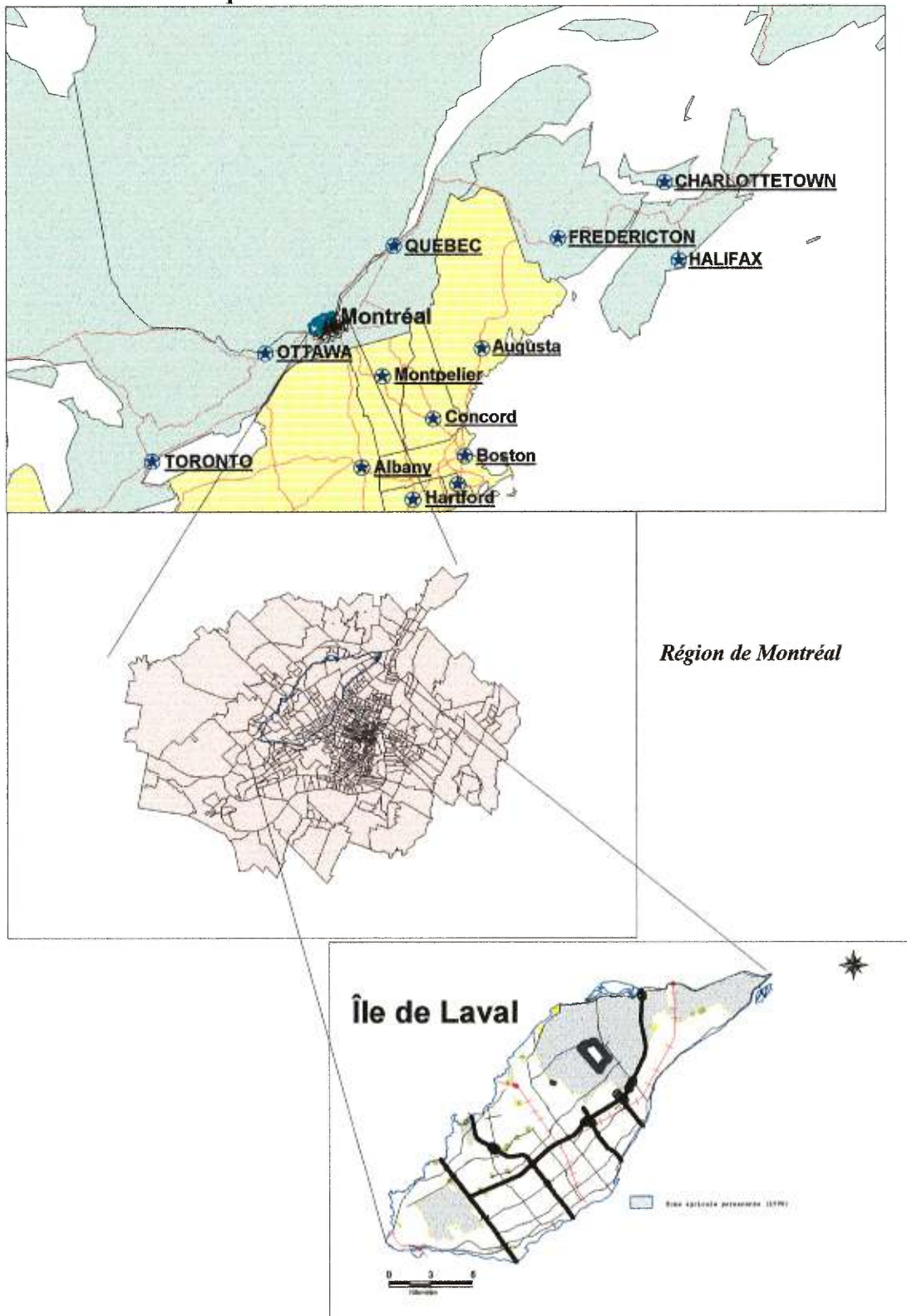
Charte intercommunale des communes des SIVOM de Houdan et de Montfort-l'Amaury (1991)					Les communes: St-Rémy-l'Honoré, Le Tremblay-sur-Mauldre, Jouars-Ponchartrain, Neauphle-le-Château, Villiers-St-Frédéric et St-Germain-de-la-Grange
----------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Coincée entre les deux ZNE ci-mentionnées, nous retrouvons la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Née du projet de plan régional d'aménagement de 1965, initialement la ville devait englober plus vingt-huit communes (19 dans le département des Yvelines et 9 dans l'Essonne) sur plus de 16 000 ha. Aujourd'hui, le Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) regroupe sept communes et couvre 6901 ha (EPA Saint-Quentin-en-Yvelines, 1991). Il faut mentionner que l'une des sept communes du SAN, celle de Magny-les-Hameaux, fait également partie du PNR de Chevreuse.

Nous concevons que la réalisation de Saint-Quentin-en-Yvelines (depuis 1965) comme un des événements majeurs dans la transformation des espaces agricoles et naturels au sud-ouest de Versailles. En nous référons à cette ville, nous mettons en relief les pressions urbaines sur les espaces agricoles et naturels adjacents. C'est pourquoi nous considérons qu'elle est au centre de la dynamique territoriale au sud-ouest de Versailles.

Une dernière collectivité territoriale est née de la solidarité intercommunale. Il s'agit des SIVOM de Houdan et de Montfort-l'Amaury qui ont produit une Charte intercommunale d'aménagement en 1991. Sur les 58 communes qui adhèrent à la charte, seulement six touchent à la zone d'étude soit Saint-Honoré, Le Tremblay-sur-Mauldre, Jouars-Ponchartrain, Neauphle-le-Château, Villiers-St-Frédéric et St-Germain-de-la-Grange.

Fig. 15 Situation de la région de Montréal dans le Nord-Est de l'Amérique du Nord



Pour terminer, la commune de Saint-Germain-de-la-Grange est également incluse au Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) du Val de Gally. Depuis 1983, le SDAU chapeaute le développement de la plaine de Versailles. Il faut mentionner que les communes du Val de Gally étudiées se trouvent aux limites rapprochées de l'extension urbaine de la ville nouvelle.

Comment s'articule le territoire dans la région de Montréal ?

Dans la région de Montréal, la zone d'étude couvre une partie des municipalités de Laval, Terrebonne, Mascouche et Lachenaie. Toutefois, nous consacrerons l'essentielle de l'analyse à la partie est de la municipalité de Laval. À l'échelon administratif supérieur, la région est marquée par le découpage administratif des Municipalités Régionales de Comté (MRC). Les MRC existent depuis l'adoption, par le gouvernement du Québec, de la loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme le 21 novembre 1979. En raison de son poids démographique, ville de Laval possède un double statut : municipalité et MRC de Laval. D'ailleurs, sa population de 314 398 habitants en 1991 était supérieure aux effectifs des trois MRC voisines regroupées : Deux-Montagnes, Thérèse-de-Blainville et Les Moulins (Statistique Canada, Cat. 93-304).

Au Québec, il n'existe pas de palier de gouvernement régional comme en Ile-de-France. Toutefois, au début des années 1990 des réflexions sérieuses ont porté sur cette possibilité après le dépôt du rapport du Groupe de travail sur Montréal et sa région en décembre 1993. À défaut, nous avons un ministère de la Métropole sans aucune fonction précise puisque les interventions gouvernementales sont sectorielles.

Tableau III: Emboîtement des municipalités dans les MRC

<u>Municipalités</u>	<u>MRC</u>
Laval	Laval
Lachenaie	Les Moulins
Mascouche	Les Moulins
Terrebonne	Les Moulins

Afin de contrôler le développement urbain régional, le gouvernement du Québec utilise la loi 90 sur le zonage agricole. Entre autres, la loi sur le zonage agricole permet la gestion et la protection du territoire agricole québécois par le biais de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ). Plus spécifiquement, la CPTAQ gère les inclusions et les exclusions ainsi que les usages du sol à l'intérieur des zones agricoles permanentes pour l'ensemble du territoire québécois. Cette situation est considérée comme préjudiciable par les municipalités et les MRC puisque les autres lois d'aménagement du territoire sont subordonnées à la loi 90 (La Presse, samedi le 5 décembre 1998). Évidemment, la question de la réglementation des usages agricoles à l'intérieur des municipalités est souvent explosive. De plus, les agriculteurs revendiquent le droit de produire alors que les municipalités cherchent à établir des zonages de production. Et c'est au ministère de l'Environnement d'établir des normes agro-environnementales qui puissent satisfaire les deux parties.

C'est donc sur ces deux territoires que nous présenterons les arguments centraux de la thèse, soit une synchronisation des processus de transformation des espaces agricole périurbains. Dans le prochain chapitre, malgré des différences notables au niveau des structures territoriales administratives nous observerons des traits communs qui relèvent de la puissance des forces universelles.

Chapitre 2 : Vers une évolution synchronisée : évolution des localités dans un espace global

2.1. Champs et objectifs d'étude

Dans le cadre de ce chapitre nous examinons la question de la globalisation des structures mais dans des termes parfois abstraits. Entre autres, nous allons réfléchir sur la contraction de l'espace-temps. D'ordre parfois métaphysique, ces réflexions nous meneront directement aux logiques du mouvement, qui elles sont physiques. Des mouvements saisonniers, pendulaires, transfrontaliers, de masses, de marchandises vivantes ou inertes, entre autres qui contribuent à la transformation des territoires.

Dans un contexte moderne, nous serions tenté de caractériser ces mouvements par leur régularité, un peu comme les marées humaines qui suivent les mêmes mouvements pendulaires, mais dans un contexte post-moderne, il nous semble que les entités isolées s'éclatent dans toutes les directions ! Dès lors, si nous affirmons franchir le stade de la post-modernité, cette conviction nous oblige à rechercher des forces qui sont réparties un peu partout sur la planète (Benko, 1996) ou du moins, à identifier des processus dominants à l'intérieur des pays de la triade qui organisent le village global (M^cCluhan et Powers, 1989).

Ce concept de village global traduit assez bien les transformations structurelles en cours. Notamment, il nous fait voir que l'évolution d'un lieu est fonction de ses rapports avec les autres lieux. Malheureusement, afin de faciliter les interactions entre les lieux il semble nécessaire d'uniformiser, de standardiser ou d'universaliser les structures culturelles et spatiales. Mais parfois la résistance s'organise localement et régionalement !

Comme notre étude couvre une période de cinquante ans (1944-1999), les espaces étudiés se transforment au passage de la modernité à la post-modernité. Toutefois, notre but final n'est pas d'identifier l'instant précis du changement de société mais plutôt, nous souhaitons décrire la contribution d'une structure globale à la synchronisation des processus. Comme le rapprochement des cultures et des lieux n'est pas un phénomène d'hier, le passage de la modernité à la post-modernité n'aura fait que consolider le changement structurel. Et la résultante se trouve peut-être dans le développement d'une conscience globale. En d'autres termes, nous avons aujourd'hui l'impression que nos destins individuel et collectif sont de plus en plus liés à celui des autres communautés terriennes. Évidemment, cette conscience est variable selon le niveau de capital personnel et collectif disponible localement.

Ces préoccupations globales se regroupent au sein de l'hypothèse suivante : *La dynamique des milieux d'études repose sur une structure globale et par conséquent, nous pouvons y retracer des processus synchronisés.*

En somme, si les règles de fonctionnement des sociétés locales sont de plus en plus déterminées par des décisions ayant une portée potentiellement internationale, nous observerons des réponses synchronisées dans des milieux historiquement différents. Avant d'en faire la preuve, notre premier objectif est de mieux cerner notre problématique. Quels sont les fondements théoriques de l'existence de processus synchronisés ? Notre deuxième objectif est de différencier les concepts liés, directement ou indirectement, à la contraction de l'espace-temps afin d'en arriver à une proposition sur les conditions à respecter pour l'étude du synchronisme. Notre troisième objectif est de présenter l'étude des deux milieux périurbains soit la municipalité de Laval et la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

2.2 Spécification de la problématique

En cette fin de siècle, la plus grande difficulté est de saisir la complexité des transformations. Dans notre réflexion, nous tenterons de réduire le nombre d'apories ou du moins, nous localiserons certains repères. Pour ce faire, nous considérons nécessaire de réexaminer la dimension métaphysique du temps et de l'espace. Donc, nous débordons largement du contexte spécifiquement agricole.

La compréhension de notre rapport à l'espace-temps est la clé de voûte. Dans les sociétés industrialisées nous ne savons guère si l'amplitude des changements depuis les années 1950 est plus marquante sur notre quotidien que les transformations sociales lors de la révolution industrielle au 19^{ième} siècle, mais nous avons la certitude que la société paysanne à la périphérie des villes n'existe plus.

Bien entendu, une cascade d'événements a mené à la « reconfiguration » des sociétés. Depuis cinquante ans, les sociétés industrielles ont changé par l'attribution d'une partie des pouvoirs à la classe moyenne. Comme les membres de cette classe était nombreuse, leurs mouvements ont transformé l'architecture sociale et spatiale tout en faisant disparaître les repères temporels et spatiaux. En l'occurrence, les gardiens des traditions qu'étaient les communautés de sang ont progressivement laissé leur place aux communautés d'intérêts. Cette situation sera décrite au chapitre 3 à travers l'étude du processus de démocratisation des espaces naturels lors de la création du PNR de Chevreuse (Des Roches et Bryant, 1997). Entre autres, nous avons attiré l'attention sur la vente des terres par un aristocrate à la collectivité d'Ile-de-France. Cet événement signifiait que les règles de récurrence, qu'est la transmission successorale du patrimoine foncier, étaient perturbées par la démocratie. Bien entendu, l'événement témoignait concrètement de la mise en place des politiques d'espaces verts afin d'améliorer leur accessibilité à la population d'Ile-de-France tout en contrôlant le processus d'urbanisation (Conseil régional Ile-

de-France, 1994). En somme, l'évolution des grands domaines n'était plus liée aux rapports au temps mais d'avantage aux rapports aux autres lieux à l'intérieur de la région.

Par ailleurs, ces circonstances étaient associées à d'autres transformations dans l'architecture sociale. Plus particulièrement, une armée de professionnels consolidait leurs rôles dans le fonctionnement de la société (Claval, 1980). La multiplication des professions, que la division du travail avait généré, permettait aux individus de se libérer des activités jugées moins intéressantes. Par exemple, les spécialistes, les associations et les groupes d'intérêts assureraient la protection des individus et de leur territoire. Bref, plus la post-modernité s'ancrait plus les changements de société étaient subordonnés au processus d'individuation, sous l'influence de la nouvelle économie. Dans son essai Jean Viard (1994), dit :

« Au niveau individuel comme au niveau collectif, la réalité est comme fractale, réunifiée par un moi omniprésent ou une médiatisation surabondante ; archipel en flux tendus de message. » (Viard, 1994, p.24)

Le pouvoir du message est extrêmement important dans la construction des sociétés. Au premier abord, si nous acceptons l'idée d'un village global (McCluhan et Powell, 1989) bâti sur un archipel de flux, nous devons nous interroger sur le rôle des technologies de communication dans l'organisation sociale et spatiale. Fondamentalement, il faut se demander si les médias de masse servent à la mise en place d'un cadre de pensées universelles. Si telle est la situation, donc la transmission des ordres globaux marque la transformation des espaces localisés. Mais plus simplement, l'utilisation des nouvelles technologies de communication et de télécommunication (NTIC) allait favoriser une amélioration du contrôle des différents éléments individuels intégrés dans le système capitaliste. Une telle évolution annoncerait une accélération du passage de la diachronie à la synchronie.

Comment la structure globale complexifie l'étude des lieux ?

En diffusant des informations simultanément dans des lieux différents sur cette planète, les télécommunications ont servi à la mise en place de l'ordre du momentané. En revanche, comme l'ont soulevé M^cCluhan et Powers, ce contexte rend difficile l'étude scientifique car l'information électronique, qui y circule, structure la perception, les choix et les préférences sur l'ensemble de la planète. La difficulté réside dans l'analyse de la réaction-type puisque presque tous les milieux, du local à l'international, sont sensibles à la transmission de toutes les formes d'informations.

« When the environment of instant electronic information becomes the hidden grounds of all perception, choice and preference, the ground which underlays the world of precise and quantifiable scientific study is pushed aside or dissolved. » (M^cCluhan et Powers, 1989, p.22)

Comme les actions se produisent à l'ordre du moment, l'étude du synchronisme est une tâche ardue. Bien entendu, nous pouvons y retrouver quelques repères puisque les modèles de développement et les technologies sont marqués par la présence de standards universels. Si telle est la situation, l'instant peut être le même tout comme le mouvement sur l'espace peut être similaire. Ce qui nous amène à dire que le respect des standards favorise l'édification des territoires par des forces instantanées.

Bien qu'indirectement, la théorie du temps d'Aristote accorde un intérêt à cette idée puisqu'elle mentionne que les mouvements sont simultanés pour les mêmes processus et que

«... le temps est le même, que le mouvement soit accompli rapidement ou non, qu'il s'agisse d'une translation ou d'une altération. » (Traduction par Sonia et Maurice Danyau (1966) de Aristote Physique et Métaphysique 1966, p.85)

La transposition de cette théorie en 1997 a comme avantage d'expliquer les temps de réaction parfois variables des entités locales à un même stimulus. Puisque les sociétés sont composées d'individus dont les comportements sont plus complexes que ceux des machines, il est normal d'observer ce que l'on appellera des décalages synchronisés, par exemple, la localité peut réagir un mois, un an, deux ans, après l'émission d'un message diffusé à l'échelle de la planète. En l'occurrence, il s'agit de l'expression d'une variabilité du temps de latence à l'inoculation des virus globaux. Ceci signifie que nous sommes tous des êtres en puissance de réagir, ou non, aux stimulus territoriaux et non territoriaux. Comme il a été observé par Bryant (1995) dans la région de Montréal, seuls des niveaux de résistance variable, ou l'établissement de projets collectifs différents, explique la présence de schéma disparate dans l'organisation spatiale. Il existe aussi des forces qui contribuent à la durabilité des lieux. En d'autres termes, les forces dominantes qui maximisent les rapports instantanés n'influencent pas toujours la transformation des espaces locaux. Toutefois, comme terriens nous avons peut-être un destin commun ! Est-ce qu'il s'agit d'une citoyenneté planétaire (Chesneaux, 1993) ?

Quelles sont les traces visibles d'une synchronisation des processus ?

En ramenant la thèse centrale de ce chapitre à la contraction de l'espace-temps, nous nous donnons comme objectif d'exposer les exemples d'un rapprochement des individus et des localités éloignées. Pourquoi certains lieux, qui nous semblaient éloignées culturellement et géographiquement il y a moins de cinquante ans, semblent devenus voisins en 1999 ?

Comme l'ont suggéré M^cCluhan et Powers, le voisinage planétaire est certainement lié à la circulation de l'information. *De facto*, si l'information est extrêmement importante dans la structuration de la société, nous devons retrouver

des acteurs qui la produisent et la contrôlent. Sur ce dernier plan, les réflexions de David Harvey nous ramènent aux causes fondamentales d'une contraction de l'espace-temps. Essentiellement, l'intégration aux marchés mondiaux nous a conduit à l'annihilation de l'espace par le temps (Harvey, 1985). La division internationale du travail tout comme les modèles d'organisation des entreprises fondés sur une logique «juste à temps» nous asservissent toujours un peu plus à l'ordre du momentané. D'ailleurs, selon Castells (1989), ces transformations sont rendues possibles grâce à l'information. Plus spécifiquement, les NTIC jouent un rôle fondamental dans les modes de développement puisqu'elles permettent la restructuration du capitalisme. Dans un contexte post-moderne, les individus sont plus flexibles, les coûts de production sont à la baisse, les modèles d'organisation fonctionnent en réseau, le rapport qualité/prix est excellent, la concentration des richesses est maximisée et ainsi de suite. En somme, c'est le capital qui assure l'encadrement du village global et qui encourage les réactions synchronisées en maximisant le potentiel de l'individualité.

Donc, si nous acceptons comme prémisse l'existence d'un phénomène de contraction de l'espace-temps, nous devons aussi nous questionner sur l'existence des événements synchronisés, le synchronisme étant possible grâce à la suprématie, instantanément ou non, des structures internationales de développement (Castells, 1989).

Toutefois, le rôle des structures n'est pas très bien déterminé car nous n'avons pas encore terminé notre cycle d'évolution. À titre d'exemple, le modèle politique le plus développé en terme d'encadrement supra-national, celui de l'Union Européenne, présente les traces de structures hybrides (Anderson, 1996). Jusqu'à présent, les différents niveaux de gouvernement tentent d'orienter le développement de leur propre communauté. Parallèlement, les corporations globales étendent leur contrôle dans l'organisation de la société, par exemple par le biais des entreprises

bio-technologiques et financières. À chaque jour nous évoluons vers une communauté d'intérêt planétaire.

Quels sont les divers aspects des processus synchronisés ?

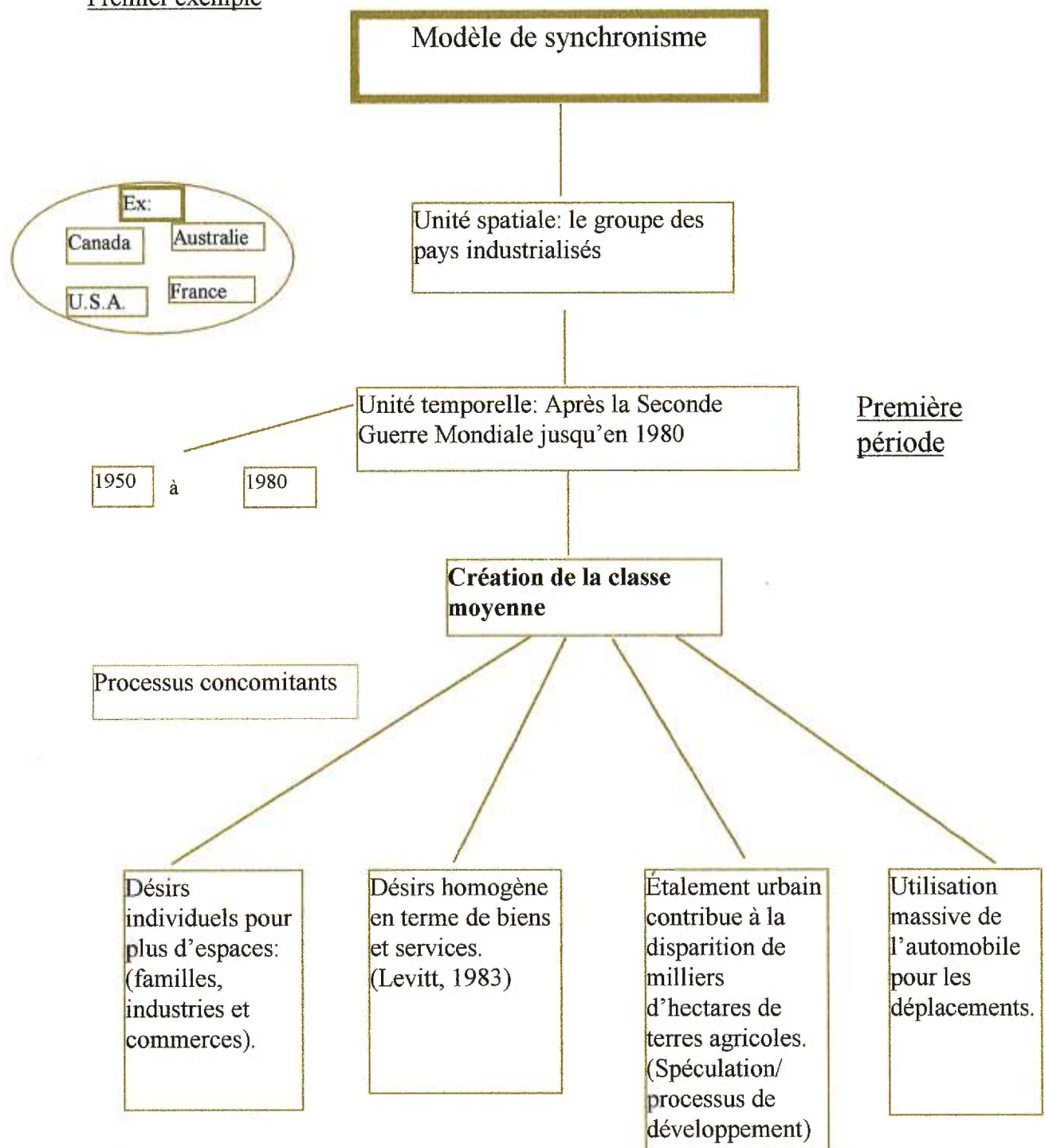
Comme l'illustre la figure 16, nous pouvons identifier quelques exemples types d'une synchronisation des processus à l'intérieur des pays industrialisés. Premièrement, référons-nous à l'exemple du processus de création de la classe moyenne. Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la vigueur de ce processus a manifestement bouleversé notre organisation sociale et spatiale. En revanche, l'intensité du processus peut parfois nous sembler variable d'un lieu à un autre. Or, cette dissymétrie s'expliquerait beaucoup plus par la force des processus concomitants sur chacune des sociétés. Pour la période couvrant 1950 à 1980, la création d'une classe moyenne dans les pays industrialisés fut accompagnée par un désir des individus d'habiter de plus grands espaces, par des désirs homogènes de consommation, par une utilisation massive de l'automobile privée, par la constitution de nouvelles communautés et conséquemment, par la disparition de milliers d'hectares de terres agricoles dans les régions urbaines. Évidemment, ces processus concomitants ne se sont jamais exprimés uniformément en raison des différentes valeurs qui servent à forger l'identité des collectivités ! Par exemple, certains gouvernements ont réagi plus rapidement que d'autres afin de protéger leurs terres agricoles en utilisant différentes stratégies d'intervention (Bryant, 1986). Donc, un processus global peut marquer différemment l'évolution singulière des espaces locaux.

Dans la deuxième période, de 1980 à aujourd'hui, ces mêmes pays furent transformés suite au processus d'endettement public. Dans un état de vulnérabilité, les États nations furent livrés tour à tour aux processus non-territoriaux, c'est-à-dire aux impératifs de la globalisation des marchés. Entre autres, comme exemple de

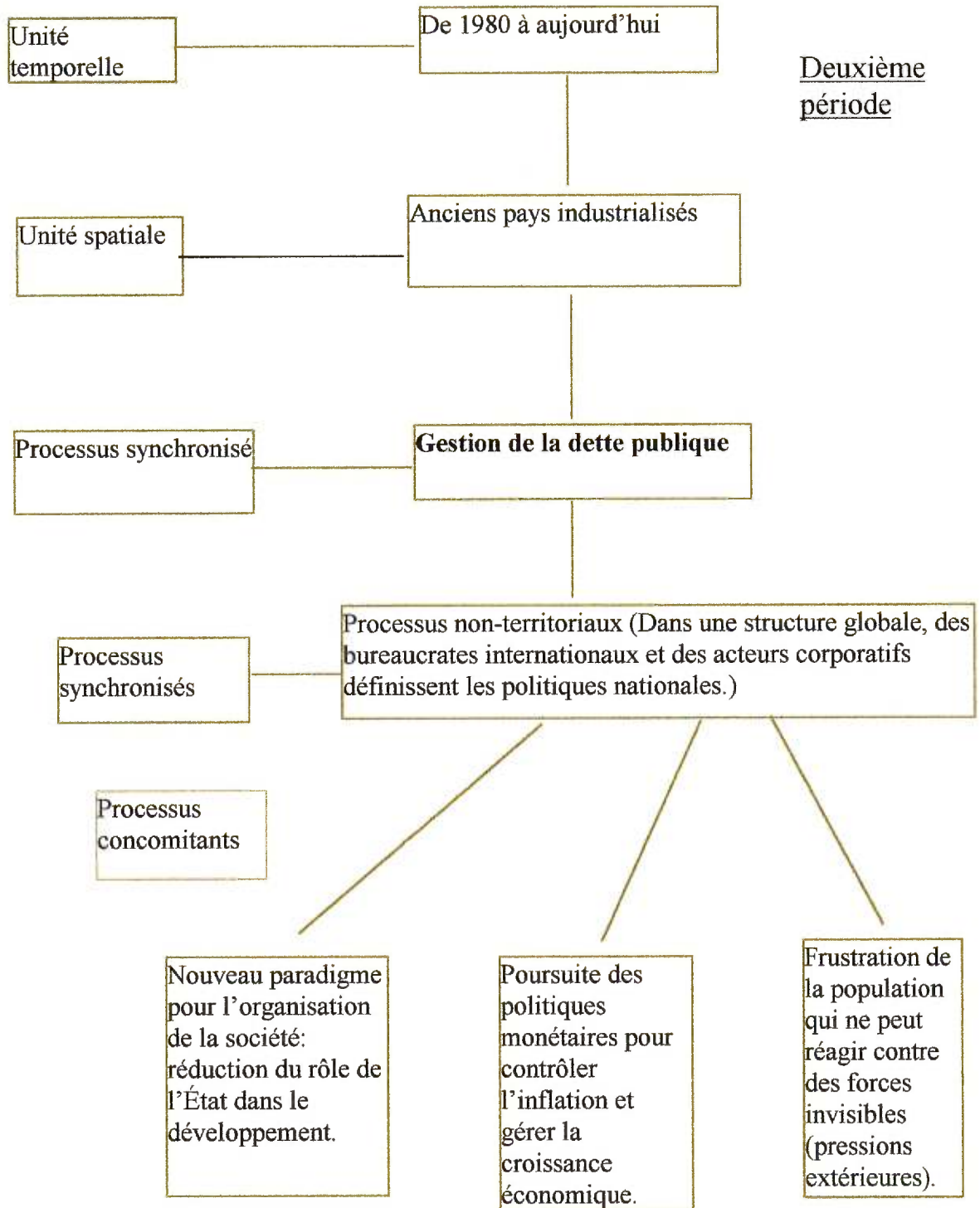
processus concomitants nous pouvons nous référer à la réduction du rôle de l'État qui constitue un nouveau paradigme pour l'organisation des sociétés (M^eMichael, 1996).

Fig. 16 Deux exemples possibles de processus synchronisés

Premier exemple



Deuxième exemple



Nécessairement, les classes les plus touchées ont des difficultés à apaiser leur frustration contre des ennemis invisibles et non démocratiques qui grugent leur qualité de vie (Chossudovsky,1993). Non accessibles physiquement, les bureaucrates internationaux et les acteurs corporatifs définissent désormais une partie importante de l'orientation des politiques nationales (De Brie, 1993). Bien sûr, sous-jacent à l'abandon du modèle d'État providence grouillait le paradigme d'une nouvelle économie individualisée. C'était probablement le passage formel au post-moderne !

Évidemment, d'autres processus synchronisés ont marqué le développement des sociétés à différentes périodes telle la révolution verte, l'explosion démographique et le développement durable et tous sont accompagnés par des processus concomitants d'intensité variable. Dans la prochaine partie, nous présenterons les conditions métaphysiques pour leur observation.

2.3 Conditions d'observation du synchronisme

Quand le synchronisme se produit-il ?

Pour comprendre les sociétés au stade de la post-modernité, nous affirmons qu'il faut suivre des approches de recherche qui tiennent compte de la synchronie des évènements. En acceptant que les individus et les lieux ne sont plus uniquement soumis aux seules forces des milieux environnants, ce qui faisait de la diachronie une excellente approche, nous avouons que le paradigme pour l'organisation des communautés et des sociétés a changé. À titre d'exemple, un changement de paradigme s'est produit lorsque l'aristocratie locale de l'ouest de l'Ile-de-France a laissée tomber ses droits ancestraux sur le territoire (Des Roches et Bryant, 1997).

Dans cette sous-partie, nous présenterons successivement le rôle de la structure globale, le rôle des conditions initiales et finalement, le rôle de la situation dans la synchronisation des processus.

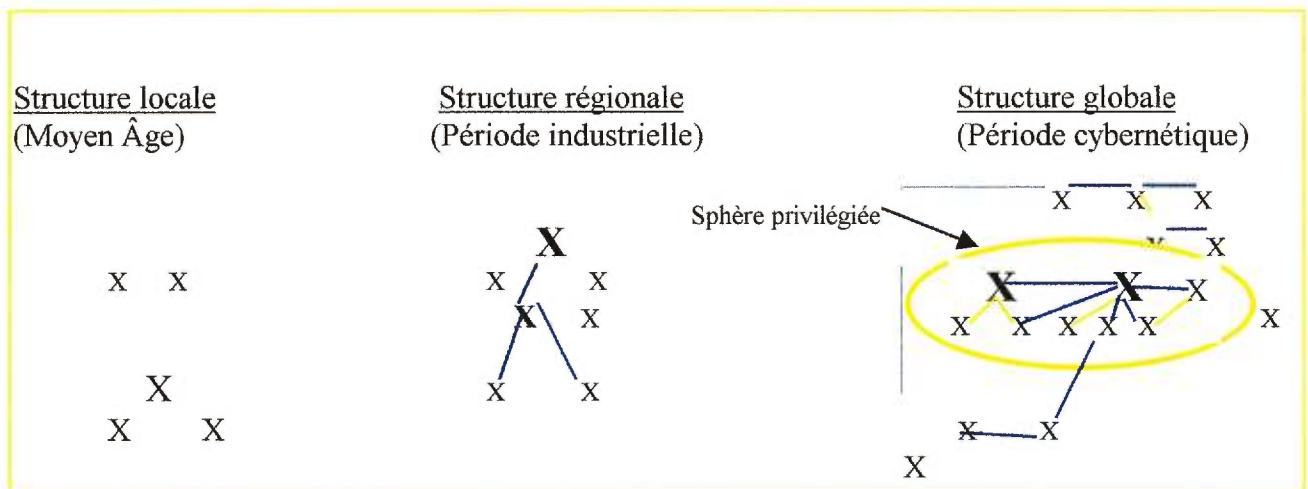
2.3.1 Le rôle de la structure globale

Comme nous l'avons soulevé précédemment, le cadre des règles d'évolution des territoires se trouve de plus en plus dans les milieux extra-régionaux. Quelque part dans l'espace global ? Dans ce lieu imprécis, nous devons y retrouver un nouvel El Dorado. Selon les discours dogmatiques sur la mondialisation, la richesse nous y est accessible; il suffit de trouver son marché ! C'est donc sous une forme économique que la structure globale devient une réalité. Sous cet angle nous identifions les infrastructures qui facilitent les échanges commerciaux et par le fait même, qui organisent l'espace (Haggett, 1973).

Bien entendu, si nous reconstituons l'histoire des localités, la structure globale n'est pas le premier stade de développement spatial. Comme le démontre la figure 17, anciennement les territoires étaient morcelés au gré des luttes d'influence locale : c'est le cas du régime féodal du Moyen Âge. Pour atteindre un deuxième stade de développement, celui d'une hiérarchisation des peuplements, il faut attendre que le pouvoir se consolide et que l'augmentation de la concentration des individus et des ressources se produise aux principaux carrefours de circulation. Entre autres, cette hiérarchisation des peuplements, comme symbole d'une différenciation spatiale des pouvoirs politiques, s'ancrera définitivement à partir de la révolution industrielle. Dans un vingtième siècle moderne, avec l'accroissement de la taille des peuplements, les fonctions économiques se spécialisent (*ibid*). Dans une telle structure, les échanges entre les lieux sont à la base de la réussite du système. Nous sommes à l'ère où l'intégration des activités économiques locales repose sur les possibilités d'échanges qui vont en s'améliorant avec le développement des

réseaux : du chemin de fer, à l'autoroute à l'internet. Donc, depuis 150 ans nous notons que la structure globale se consolide. Pour tous les apôtres de l'économie globale, cette consolidation favorise une compétition entre les différents éléments économiques. Mais, à l'intérieure de la sphère, les bonnes positions sont très rares !

Fig. 17 Réponses synchronisées suite à la formation d'une structure globale



Comment s'illustrent les relations politiques dans une structure globale ?

Notre dernier stade de développement n'est pas le résultat d'une génération spontanée. Les structures globales possèdent dans leurs entrailles les embryons des structures passées. Comme l'a mentionné Anderson (1996), ceci se reflète dans une architecture politique contemporaine complexe qui mélange l'ancien et le nouveau.

À titre d'exemple, Yves Mény (1992) s'exprime en terme de *tribalisme local* pour caractériser le système politique français suite à la décentralisation de 1981. Néanmoins, dans le cas de l'Ile-de-France, le pouvoir régional tente de maintenir ou d'accroître ses pouvoirs sur plusieurs domaines, comme l'aménagement du territoire. Et pendant ce temps, le maire de Paris exerce directement son influence sur le

gouvernement et vice versa (Ronai, 1991). Dans une telle architecture politique, les conflits entre les petites communes et le pouvoir régional sont tout à fait envisageables, comme ceux entre la région et l'État. Sans oublier les pressions politiques de l'État français sur le parlement européen à la fois pour maintenir un rôle majeur à sa capitale tout en recherchant un soutien pour les régions rurales marginales et à la fois, pour protéger son agriculture contre la menace américaine.

Avec l'entente de libre-échange entre les États-Unis, le Mexique et le Canada (ALENA), les divergences d'intérêts sont en partie atténuées par la constitution d'un comité consultatif sur les différends commerciaux. De plus, au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les pays signataires de l'entente du GATT de 1994 s'engagent à limiter les subventions à l'exportation des produits agricoles. En somme, la structure politique globale repose actuellement sur les structures politiques inférieures. Elle n'organise pas l'ensemble du fonctionnement des structures politiques mais plutôt elle favorise les relations d'économie politique multi-directionnelles aux différentes échelles géographiques.

Comment la capacité compétitive reste inégale dans la structure globale ?

D'une part, cette nouvelle structure est étroitement liée au développement d'un réseau mondial de télécommunications et par le développement des outils informatiques mais d'autre part, la compétition comme principal mode d'interaction entre les individus, les régions, les nations et les blocs continentaux favorise la création de nouvelles relations en dehors des cadres historiquement déterminés par la proximité physique. Paradoxalement, dans ce système d'échanges certaines entités individuelles et collectives évoluent vers une plus grande indépendance. Comme l'a signalé Petrella (1993), il semble que nous vivons un « *techno-apartheid* » global. D'ailleurs, les espaces périurbains des villes-régions de la triade font partis des lieux choisis pour l'implantation des entreprises de haute technologie. En somme, ces

localités utilisent leurs différents atouts (Cox, 1995) pour attirer les activités de recherche des corporations globales. Sans faire exception, les municipalités de Laval et de Saint-Quentin-en-Yvelines prennent respectivement une position favorable au sein du nouvel ordre mondial, de la sphère privilégiée (Petrella, 1993).

La sémiographie de la figure 17 illustre que la structure globale s'est constituée sur une structure duale: 1) un ensemble composé de localités hautement compétitives reliées en réseaux et 2) un ensemble des entités exclues de la compétition. Entre autres, dans le premier ensemble la recherche et le développement, le soutien direct des gouvernements, le développement des infrastructures de télécommunication, le redéploiement des forces productives, la libre circulation des capitaux, et la consommation des biens et services assurent aux localités une position privilégiée dans l'espace-monde (Massiah et Tribillon, 1988). En revanche, comme la compétition est extrêmement forte l'éphémérité des conditions oblige les localités à développer des stratégies « pro-actives » afin de maintenir leur position privilégiée. Pour ce faire, il faut un accès aux ressources intellectuelles et financières (McMicheal, 1996). Attendu que le système global est dynamique, il faut surtout maintenir sa position à l'intérieur du cercle restreint d'entités favorisées .

Bien entendu, les exclus vivent dans l'espérance de prendre un jour la place des autres pour améliorer leurs conditions. Cette convoitise alimente la dynamique et le renouvellement de la structure globale compétitive.

« Also, regions and communities see self determination as more than a political goal. It extends to the idea of cultural renewal, which includes recovering local knowledges. » (McMicheal, 1996, p.42)

Que ce soit par la création d'une monnaie locale, par la création de coopératives de commercialisation, par la définition d'un projet collectif de

développement durable,... les milieux périphériques (ruraux ou urbains) s'organisent. En revanche, comparativement aux temps antérieurs, les technologies de communication aident aux communautés à sortir de leur isolement. Par les moyens de télécommunication, elles échangent avec l'extérieur leurs bons coups et leurs malheurs. Dans l'espace cybernétique mondial, il est fort probable que des relations formelles et informelles (Laguerre,1992) se tissent entre les communautés d'intérêts afin de créer des modèles parallèles de développement. Évidemment, il y a aussi le risque qu'un modèle alternatif reconnu pour son succès soit approprié par le système corporatiste.

À titre d'exemple, les grandes corporations de l'agro-alimentaire s'approprient progressivement le discours et le savoir faire des agriculteurs biologiques anciennement marginaux. Comme la qualité des aliments et de l'environnement est importante pour les consommateurs, l'adaptation des agriculteurs vers un comportement agro-écologique va suivre son cours (Duram, 1988). La diffusion des valeurs écologiques marque l'ensemble du système productif agricole global. Donc, les exploitants insensibles aux nouveaux messages globaux courent peut-être à la perte.

C'est dans cette perspective qu'il nous semble important de rechercher la présence d'événements synchronisés dans des lieux culturellement différents puisqu'ils témoignent de la vigueur des processus de contraction de l'espace planétaire.

Pour tout dire, la structure globale secoue fortement la hiérarchie politique des peuplements, tout comme elle bouleverse la souveraineté des nations. Par la rapidité dont s'établissent les relations spatiales, comme dans les choix de localisation de unités de production, plus que jamais les hiérarchies risquent la dissolution, la reconstruction et l'abandon.

Bien entendu, cette structure est caractérisée par la multiplication des actions individuelles en même temps que les corporations globales renforcent leurs pouvoirs sur nos sociétés. La dialectique est complexe car il faut identifier les actions déterminantes dans la transformation des territoires. Où se trouve le nord ?

« Electronic man loses touch with the concept of a ruling center as well as the restraints of social rules based on interconnection. Hierarchies constantly dissolve and reform. » (McLuhan et Powers, 1989, p.92)

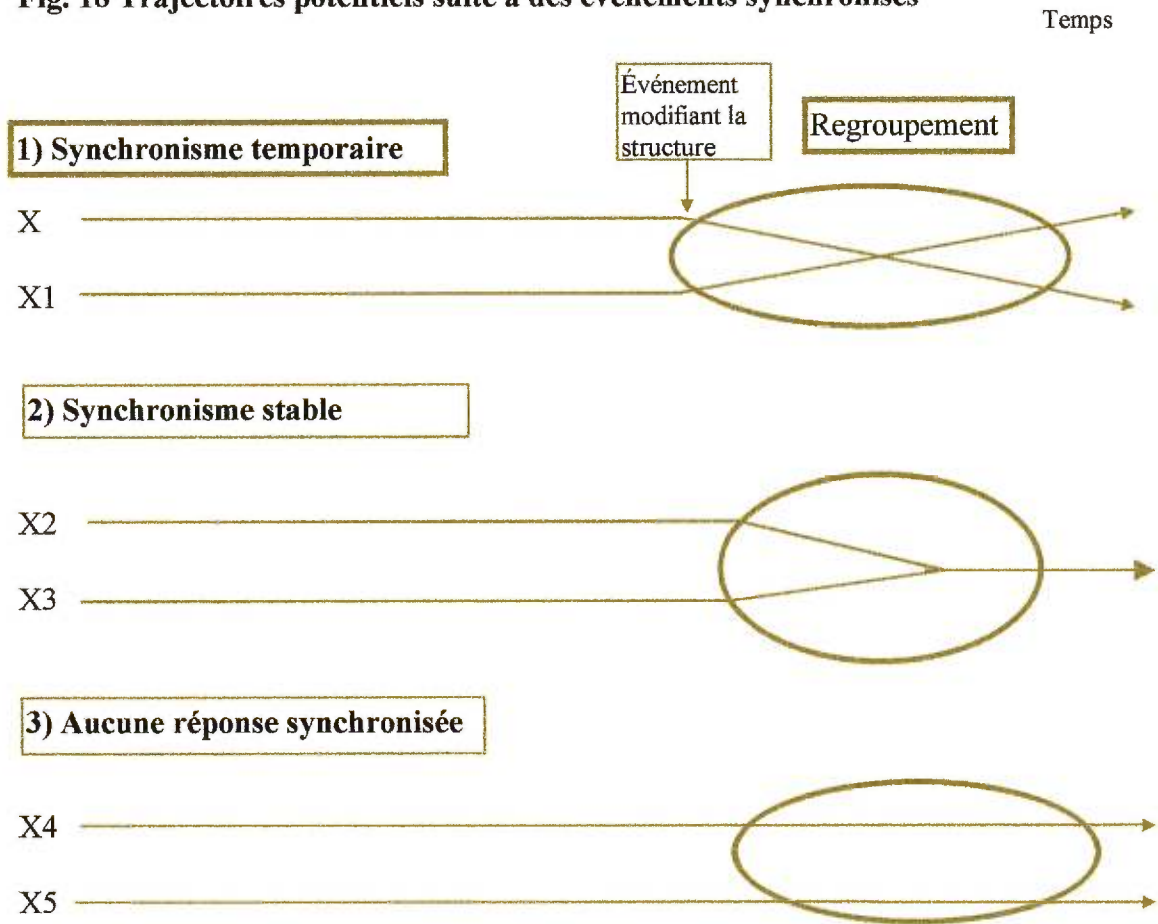
2.3.2 Le rôle des conditions initiales dans l'évolution des milieux locaux

Précédemment, nous avons mentionné que la structure globale n'est pas le résultat d'une génération spontanée. Sans nous condamner à l'inertie, le passé conditionne souvent l'articulation des relations sociales dans nos archipels. Pour désigner le rôle du passé, nous l'exprimerons en terme de rôle des conditions initiales dans l'évolution des milieux. La recherche des conditions initiales fait partie de l'un des sept fondements pour l'étude des systèmes complexes, donc non linéaires (Michaels, 1995). Par rapport à la théorie de la complexité, nous tenons à nous démarquer quant à l'introduction d'un déterminisme physique pour expliquer la transformation des sociétés. A priori, nous considérons que l'évolution « entropique » des sociétés, sur la base du développement urbain cosmopolite, est inévitable mais nous ne pouvons pas affirmer que le développement inégal des sociétés est initialement déterminé.

Comme nous propose la figure 18, suite à un stimulus global les localités peuvent évoluer dans trois directions : 1) synchronisme temporaire, 2) synchronisme stable et 3) absence de réponses synchronisées.

Par ces scénarios, nous cherchons à représenter qu'une réaction à un stimulus est fonction de l'état dans lequel se trouve le milieu lors de la réception d'un message, en intégrant le passé qui l'a modelé. Donc, nous considérons que les forces récursives peuvent encore contribuer à l'évolution des territoires. Elles complexifient les transformations !

Fig. 18 Trajectoires potentiels suite à des événements synchronisés



Pour Ruelle (1991), ce mécanisme physique s'exprime en terme de position par rapport à la trajectoire. En admettant l'importance de la position initiale, nous devons nous questionner sur la position finale d'une localité qui fonctionne sous l'influence de plusieurs messages ? Si les entités ont des mouvements convergents vers le même point, il est probable que les entités soient soumises aux forces d'un

même « attracteur » (Gleick,1991). Ceci nous ramène à la théorie du temps d'Aristote sur la fatalité de la croissance ou de la décroissance. Au contraire, si les sociétés sont soumises aux forces de plusieurs « attracteurs », devrait-on considérer que les localités évoluent aléatoirement, sans direction précise (Kellert,1995).

Nous proposons dans le premier scénario que deux localités caractérisées par des conditions initiales de développement différentes peuvent être marquées simultanément par un évènement structurel important. Après un certain laps de temps, ces localités définissent des objectifs et des stratégies de développement correspondantes. Dans le cadre d'une cueillette d'information, nous pourrions identifier des actions synchronisées, comme une forte croissance des mises en chantier. L'évolution de lieux distincts présenterait des états analogues. Cependant, pour des raisons qui peuvent être culturelles, leur adhésion à une vision collective similaire n'était que temporaire. Nous pouvons imaginer deux localités prenant ensemble la route de la modernité mais qui se différencient progressivement l'une de l'autre suite à un évènement politique important dans l'un des lieux, comme le rejet du modèle industriel de développement par la nouvelle classe écologiste au pouvoir.

Dans le cas d'un synchronisme stable, nous proposons l'exemple des villes nouvelles françaises et anglaises qui sont nées presque spontanément en détruisant l'ordre ancien (Brissy, 1974). En créant des territoires très similaires sur plusieurs points¹¹, nous considérons que des évènements synchronisés seront observés sur une longue période. D'une certaine manière, c'est au même rythme que des lieux éloignés seront réaménagés suite à la désuétude du bâti et des infrastructures.

Dans le dernier scénario nous évoquons l'absence de réponses synchronisées. Dans ce cas, nous envisageons que deux localités membres de la même sphère de développement puissent réagir complètement différemment à un même message.

¹¹ Les Villes Nouvelles étaient toutes marquées par des logiques fonctionnalistes d'aménagement.

Par exemple, face à des conditions favorables à la croissance économique, l'une des localités peut chercher à maximiser les possibilités de son développement, sans égard à certains effets environnementaux, tandis que l'autre peut chercher à maintenir un cadre de vie adéquat en s'excluant délibérément à tout nouveau projet de développement résidentiel, commercial et industriel (Bryant, 1995).

En somme, nous considérons que la recherche des conditions initiales est nécessaire afin de saisir les subtilités associées au processus décisionnel. Entre autres, la recherche des conditions initiales nous amène à nous interroger sur la résistance ou l'assimilation des lieux aux forces globales. Comment la construction des communautés est-elle marquée par son intégration à une structure globale ? Est-ce que leur évolution se traduit par l'annihilation des forces récursives propres à chacun des milieux locaux ? Sommes-nous conditionnées par des cycles ? Est-ce que la résistance est liée aux cycles ? Est-ce que les cycles économiques peuvent disparaître si nous construisons des méga-centres ?

2.3.3 Le rôle de la situation pour la mesure du synchronisme

La condition la plus géographique, pour observer des processus synchronisés, est de s'assurer que les sociétés locales étudiées soient situées dans un contexte similaire. À la différence des conditions initiales qui nous décrivent un état dans le temps, la situation nous décrit un état dans l'espace. Dans notre étude, nous avons opté pour décrire deux milieux périurbains, l'un dans la région de Montréal et l'autre dans la région d'Ile-de-France. À titre d'exemple, en zone périurbaine, nous pouvons normalement signaler des événements synchronisés tels les suivants : une forte pression urbaine sur les terres agricoles et boisées, une réaction collective visant à protéger ces milieux, des constructions autoroutières, une multitude de projets de développement domiciliaire et un intérêt pour l'agro-tourisme.

2.4 Études de cas

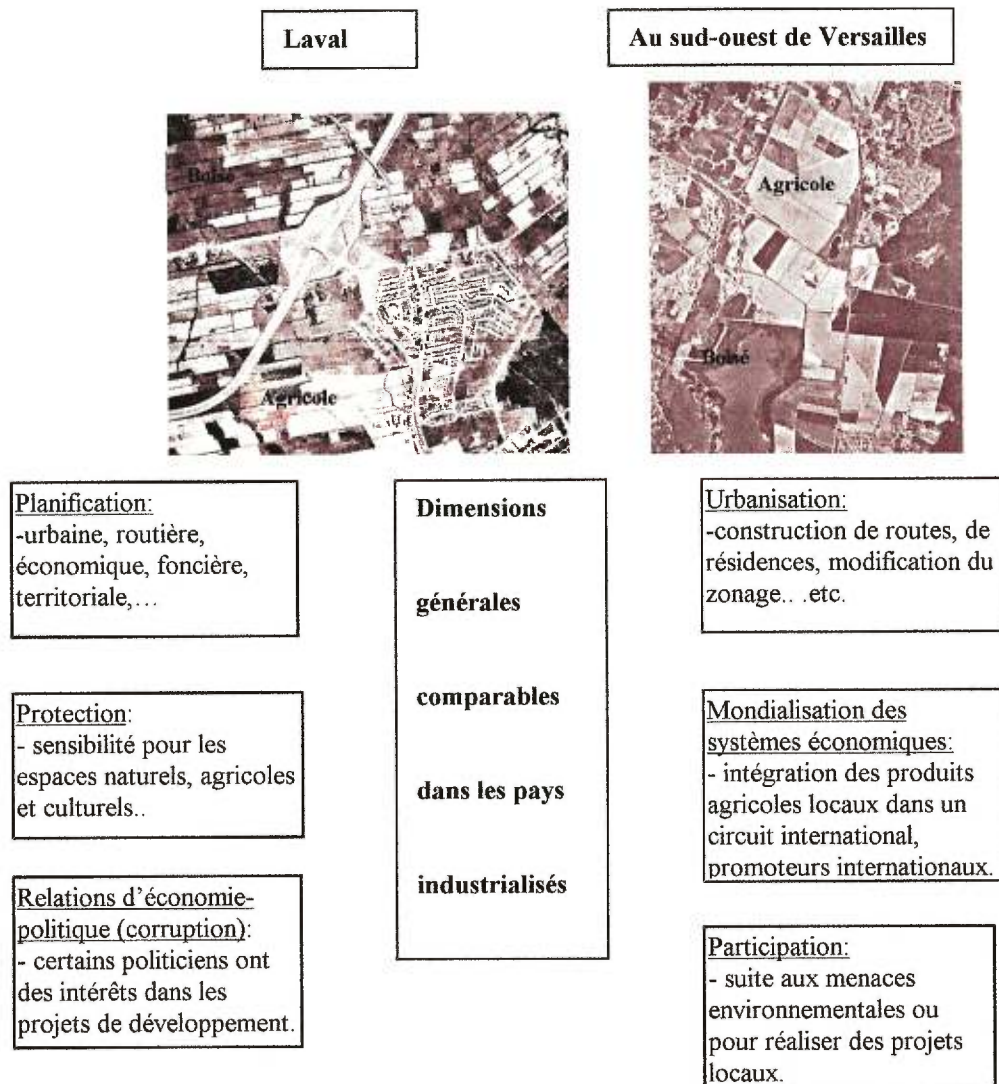
2.4.1 Présentation des régions

Les milieux choisis pour l'étude sont typiques des lieux créés autour des grandes agglomérations à partir des années 1950. À la fois, la région de Montréal et la région d'Ile-de-France ont été sous l'influence d'un processus de modernisation de leur société et elles ont construit des nouvelles villes. Elles ont suivi le modèle des grandes métropoles américaines, tout comme elles se sont référées à la Charte d'Athènes de Le Corbusier (Tribillon, 1990). Entre autre, selon cette charte, pour réduire le chaos qui s'était installé avec l'ère machiniste, il fallait établir un nouvel ordre. Pour rétablir un fonctionnement normal des activités urbaines, il suffisait de mettre en place un réseau de circulation hiérarchisé qui faciliterait les échanges entre des fonctions bien distinctes. Pour ce faire, il était nécessaire de supprimer l'ordre ancien, c'est-à-dire d'élargir les voies de circulation et relocaliser certaines fonctions. Bien sûr, ces transformations soulèveront des mouvements de protestation en faveur de la conservation de certains espaces culturels, agricoles ou naturels.

À titre d'exemple, dans la région de Montréal, la municipalité de Laval est née dans un contexte d'expansion urbaine (Sénécal et al., 1994). Dès les années 1950, à moins de 20 km du centre-ville de Montréal, les villages agricoles et boisés de l'Île-Jésus sont devenus des espaces d'anticipation urbaine. En 1961, Claude Langlois estimait que 90 % de la surface non urbanisée, alors que ville de Laval n'est pas encore fondée¹², était sous le contrôle des spéculateurs, soit 18,210 ha (Laval, 1967). Que les chiffres soient exagérés ou non, ils traduisent le niveau d'anticipation économique.

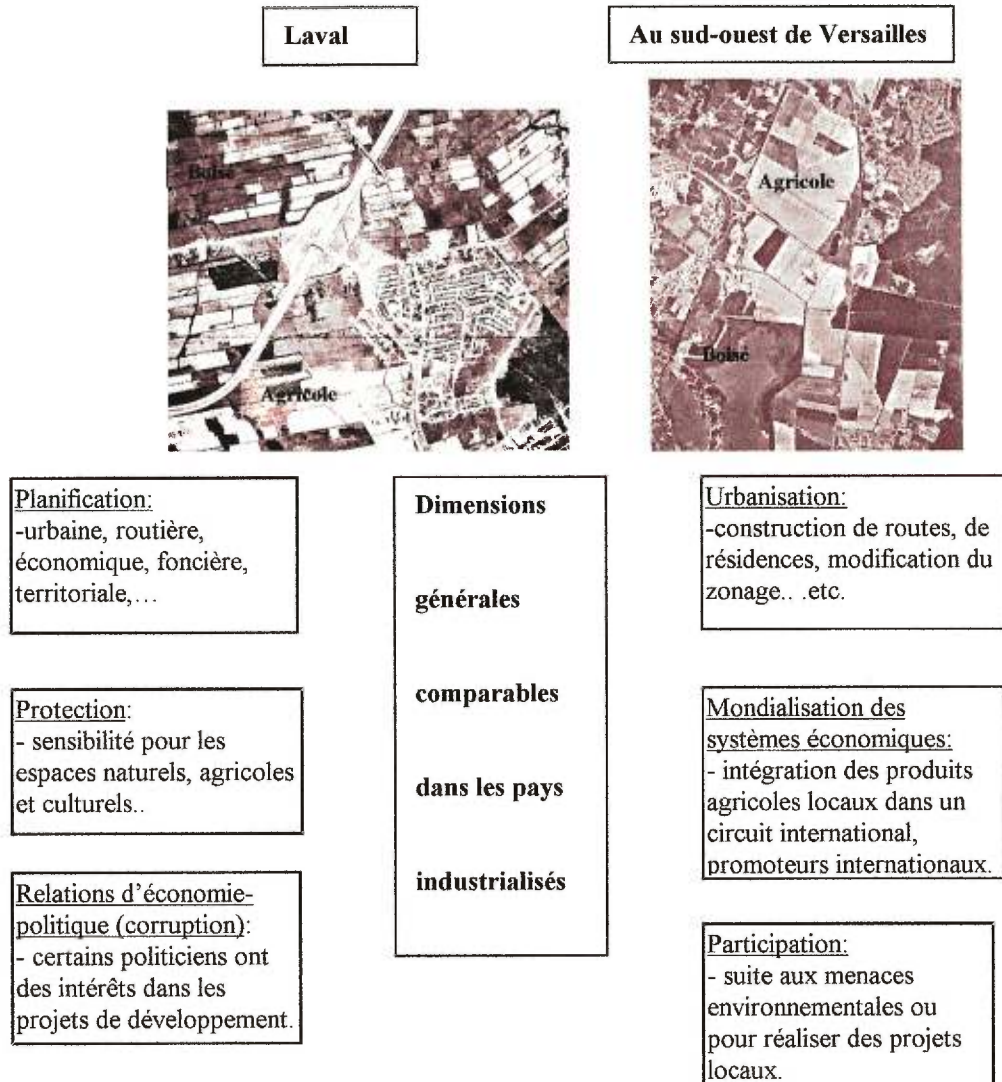
Certainement, la diffusion des théories économiques classiques, notamment celles plus portées sur les économies d'échelle (Manzagol, 1980), faisait de Laval une

Fig. 19 Dimensions générales et développement périurbain



Sans rechercher un ordre chronologique, nous proposons la *planification* comme première dimension. La période de l'après-guerre jusqu'aux années 1980 a été marquée par des exercices de planification nationale et régionale dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de la santé, des transports et de l'aménagement général du territoire. Notamment, pendant les années 1960 et 1970, la planification gouvernementale a contribué à la croissance des zones périurbaines. Entre autres, afin de régler la crise du logement dans les métropoles, nos gouvernements ont établi des politiques pour favoriser l'accès à la propriété

Fig. 19 Dimensions générales et développement périurbain



Sans rechercher un ordre chronologique, nous proposons la *planification* comme première dimension. La période de l'après-guerre jusqu'aux années 1980 a été marquée par des exercices de planification nationale et régionale dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de la santé, des transports et de l'aménagement général du territoire. Notamment, pendant les années 1960 et 1970, la planification gouvernementale a contribué à la croissance des zones périurbaines. Entre autres, afin de régler la crise du logement dans les métropoles, nos gouvernements ont établi des politiques pour favoriser l'accession à la propriété

individuelle (financement des équipements publics périurbains, prêts hypothécaires à taux avantageux, assurance sur le prêt, maîtrise du prix du sol par la ZAD). Ces choix collectifs avait toutefois de fâcheuses conséquences sur les milieux agricoles et naturels périurbains. Durant cette période, le développement urbain montrait les traits d'une grande consommatrice d'espaces ouverts. À titre d'exemple, la zone urbaine de la région d'Ile-de-France s'est accrue de plus de 25 000 ha de 1950 à 1978 (Bastié et Dézert, 1980).

Pendant les années 1980 et 1990, suite à un essoufflement de la croissance économique, la planification change de cap. Il fallait désormais consolider les zones d'urbanisation et conserver les restes des patrimoines vert et agricole. La *protection de l'environnement* (la deuxième dimension), situation contextuelle ou non, a bouleversé l'ensemble des processus de planification et d'aménagement du territoire. Cette période est caractérisée par la diffusion du concept de développement durable comme modèle alternatif de développement (Commission Brundtland). En France, nous retrouverons une application innovatrice du concept dès 1967 avec la loi sur la création des Parcs naturels régionaux (Juneau et Bryant, 1997).

Comme troisième dimension, nous suggérons que le développement périurbain est soumis aux relations *d'économie-politique* (Muir et Paddison, 1981). Nous ne connaissons pas précisément l'ampleur des relations informelles dans le fonctionnement des institutions formelles, mais il semble que dans les zones d'anticipation de la croissance économique, à ce titre les zones périurbaines, les politiciens sont régulièrement soumis aux pressions des acteurs économiques. Évidemment, les relations d'économie-politique ne sont pas des activités illégales. L'usage du bien commun soulève surtout la question du type de pratique sociale (formelle ou informelle). (Dans le prochain chapitre, nous décrirons en détail les mécanismes de la pratique sociale formelle et informelle ainsi que de la formation des réseaux).

La quatrième dimension est celle de *la participation des individus* dans le développement ou la protection de leur collectivité (Bryant et al., 1996, 1998). Dans un contexte périurbain, il semble être souvent le cas que la participation de la population survient uniquement lorsque leur quotidien risque d'être marqué par une transformation dans l'environnement. Pourtant, dans ces zones le niveau de scolarité relativement élevé des citoyens devrait permettre l'éclosion d'une démocratie-participative (Lévy, 1997).

En revanche, lorsqu'il s'agit d'un projet de développement, il semble que la population périurbaine est plus enclin à laisser le champ libre aux professionnels (Claval, 1980). Naturellement, comme nous l'avons observé en Ile-de-France la modernisation de la société nous donne parfois l'impression que les citoyens individuels sont moins utiles pour protéger leur territoire (Des Roches et Bryant, 1997).

Comme cinquième dimension, nous proposons que la dynamique des espaces périurbains est liée à celle des systèmes compétitifs. Comme nous l'avons précédemment souligné, la dynamique de la structure économique globale s'appuie sur une compétition maximale entre les diverses entités réparties sur la planète (McMichael, 1996). Ce système où l'on optimise les rapports entre les lieux produit une forme d'instabilité féconde pour les milieux locaux. Plus particulièrement, ce contexte incite les acteurs économiques à suivre une approche pro-active non seulement pour attirer des nouvelles entreprises mais surtout pour définir une stratégie de développement (Bryant et Granjon, 1998), et ce pour s'insérer dans un système d'échanges planétaires.

Cependant, l'insertion des localités dans une structure globale a comme effet de modifier la composition des systèmes d'acteurs influents sur les territoires. Des

Chinois de Hong-Kong achètent des terres agricoles lavalloises tout comme les Japonais ont acheté des vignobles français.

Par ailleurs, les agriculteurs habitués au système de production et de commercialisation réglementée à leur avantage réagissent intensément aux propositions d'une économie agricole plus libérale, parce que la mise en marché des produits agroalimentaires comporte déjà une grande part de stress. Dans un contexte d'économie globale, le poids des contrôles de qualité et des règles de standardisation ainsi que la variation quotidienne des prix accroissent les difficultés de la pratique agricole commerciale (McKenna et al., 1998).

Comme dernière dimension influente, nous devons nous référer à l'ampleur du processus d'*urbanisation*. Notamment, dans la région de Montréal l'agglomération étend son champ d'influence à des distances insoupçonnées (Bussière et Boucley, 1992). Ainsi, des milieux périphériques au centre urbain deviennent des lieux d'anticipation de développement : développement touristique, industriel et résidentiel (Bryant, 1988). Or, non seulement l'espace physique se transforme mais également la façon de penser des citoyens de l'hinterland rural change. Nous étofferons ces idées dans la prochaine partie.

2.4.3 Présentation des évènements

À travers l'identification de certains événements publics, nous allons maintenant présenter quelques éléments de preuve d'une transformation synchronisée de deux milieux géographiquement distincts. Pour faire cette démonstration, nous avons analysé la presse écrite (journaux communautaires, régionaux, nationaux) qui traitait de sujets spécifiques au développement de ville de Laval ainsi que des communes incluses et avoisinantes de la ville nouvelle de Saint-

Quentin-en-Yvelines. Par la suite, l'ensemble des événements a été classifié en utilisant les six dimensions précédemment décrites.

Comme premier grand processus (voir le tableau IV), nous avons identifié des événements synchronisés liés à l'*urbanisation* périphérique. Entre autres, les pressions urbaines ont contribué à la soustraction de plusieurs milliers d'hectares de terres agricoles. Dans le cas de Laval, la pression s'est traduite par une révision complète des superficies agricoles protégées en 1989. En France, la surveillance des citoyens et des groupes écologistes a permis de stopper le processus d'urbanisation sur les terres agricoles dans la commune de Lévis-Saint-Nom. Comme autre exemple mentionnons que la planification des nouvelles infrastructures routières et autoroutières et même des nouveaux pôles de développement, tel celui de Rambouillet (Préfecture régionale, 1992), a probablement eu autant d'impact que la réalisation même des projets.

À un autre niveau, la pression urbaine peut être ressentie par les agriculteurs comme une menace à la liberté de pratiquer l'agriculture et surtout, comme une contrainte à la transformation subséquente de leurs terres agricoles. Plus particulièrement, la conscience collective pour la préservation des milieux ouverts à proximité des villes a favorisé un encadrement plus serré des propriétaires des terres agricoles et boisées périurbaines.

Ce contexte favorable à la *protection collective des espaces sensibles* (la deuxième dimension) se manifeste à deux niveaux : dans un premier temps, une levée des barricades de la part des citoyens et des groupes écologistes lorsqu'ils sentent que **certain**s milieux naturels sont menacés et dans un deuxième temps, des actions gouvernementales (achats de terrains, lois pour la protection de l'environnement,...) lorsque l'opinion publique devient sensible aux problèmes.

Cette situation s'est produite en 1974, lorsque l'État français fit l'acquisition des terres agricoles et boisées du duc de Luynes (DesRoches et Bryant, 1997).

Tableau IV Événements synchronisés à Laval et au sud-ouest de Versailles

Thème: Urbanisation		
	<u>Laval, 23/01/87</u> : La forte croissance contribue à la soustraction de plus de 3 000 ha de la zone agricole permanente.	<u>Lévis-St-Nom, 04/05/88</u> : Un conseiller municipal tente de vendre des terres agricoles en modifiant le zonage municipal.
	<u>Québec, 17/03/91</u> : Un membre du parti Libéral fait pression sur le gouvernement pour la construction d'un pont.	<u>Ile-de-France, 02/92</u> : Le projet de Plan régional d'aménagement propose la prolongation du R.E.R. vers Rambouillet.
	<u>Laval, 9/11/94</u> : Un agriculteur exproprié il y a sept ans subit les pressions des citoyens pour l'ouverture des lampadaires (les poinsettias nécessitant 15 jours d'obscurité).	<u>S.-Q.-Y., 25/02/82</u> : Un agriculteur perd la liberté de transformer une partie de sa terre en carrière. En 1973, le même agriculteur était favorable à la création de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.
Thème: Protection des espaces sensibles		
	<u>Québec, 29/12/79</u> : Un décret permet la création d'une zone agricole permanente de 11 628 ha dans la municipalité de Laval.	<u>France, 9/12/85</u> : Après 12 années de lutte, un décret crée le P.N.R. de Chevreuse pour la protection des espaces naturels et agricoles.
	<u>Laval 24/02/83</u> : Des citoyens sont préoccupés par l'urbanisation de boisés.	<u>Chevreuse Valley, 1973-1974</u> : Le gouvernement achète des boisés du duc de Luynes.
Thème: Relations d'économie politique		
	<u>Laval 3/05/79</u> : Le maire se trouve en situation de conflit d'intérêt dans un projet de développement résidentiel. <u>Québec, 01/06/89</u> : Trois membres du parti Libéral sont accusés de corruption.	<u>Saint-Quentin-en-Yvelines 06/79</u> : L'ancien directeur général de la ville nouvelle est accusé de conflit d'intérêt.
	<u>Québec, 20/10/88</u> : Un intellectuel accuse l'UPA d'une trop grande influence politique.	<u>France, 1989</u> : Un agriculteur accuse la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitation Agricole (FNSEA) d'une trop grande influence politique.

Thème: Participation		
	<u>Laval 8/11/80</u> : Des citoyens empêchent l'implantation d'un centre d'enfouissement de déchets toxiques.	<u>Yvelines, 05/87</u> : Le projet de prolongation de l'autoroute A.12 est mort après 7 années d'opposition des citoyens.
	<u>Laval, 29/07/92</u> : Conflit quant à l'agrandissement d'une carrière sur une terre agricole.	<u>S.Q.Y., 05/02/75</u> : Une association s'oppose à la réouverture d'une carrière.
Thème: Mondialisation des échanges		
	<u>Laval 3/12/81</u> : La chambre de commerce de Laval part à la recherche d'investissements étrangers.	<u>S.-Q.-Y., 4/12/85</u> : Le directeur de l'E.P.A. et des politiciens locaux en voyage de promotion aux Etats-Unis.
	<u>Quebec 02/20/84</u> : L'Union des Producteurs Agricoles (UPA) est préoccupée par l'élimination des subventions pour le transport des céréales et par les pressions pour éliminer les politiques de soutien au revenu.	<u>Yvelines 18/07/84</u> : Un conseiller régional est préoccupé par les mesures de la politique agricole commune (PAC) visant à convertir des exploitations laitières. Politique des quotas de production.
Thème: Planification		
	<u>Québec, 1965</u> : Fusion de 15 paroisses pour former ville de Laval.	<u>France, 1965</u> : Le plan proposé pour la région parisienne suggère la création de la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines.
	<u>Laval 29/03/83</u> Suite à une baisse observée de la croissance, la municipalité opte pour la consolidation du territoire.	<u>Région Ile-de-France, 08/78</u> : Le préfet considère que le plan régional est inopportun dans un contexte de faible croissance.
	<u>Québec 2/07/83</u> Le gouvernement du Québec propose la création d'une université dans la municipalité de Laval.	<u>Région and Nation, 1994</u> : Deuxième phase d'investissements dans l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.
	<u>Laval, 05/02/92</u> : Ville de Laval crée un organisme pour la promotion et le développement de l'agriculture. En 1997, l'organisme bénéficie d'une loi pour la consolidation du territoire. (En 1990, la partie est de Laval était subdivisée en 6 309 lots pour une surface de 5 187 ha.)	<u>Ile-de-France, 1969</u> : Création de la S.A.F.E.R. Ile-de-France afin de consolider et d'aménager les terres agricoles

À Laval en 1989, l'opinion publique a manifestement influencé le processus de révision de la zone agricole (en place depuis 1979) au point de le faire suspendre momentanément, suite aux allégations de conflits d'intérêts (*Le Devoir*, 1 juin 1989).

Nécessairement, cette dernière considération nous amène aux enjeux économiques du développement périurbain et des rapports *d'économie-politiques* (troisième dimension). En 1989, trois membres du Parti Libéral du Québec auraient probablement empoché un profit de 700 millions de dollars canadiens suite à la vente des terrains nouvellement exclus de la zone agricole permanente (La Presse, 1 juin 1989). À la fin des années 1970, des accusations de fraudes furent également déposées contre l'ancien directeur général de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yveline. Suite à une enquête, ce dernier fut blanchi alors qu'au Québec, le gouvernement donna son absolution avant le déclenchement des élections.

Ces relations d'économie-politique ont une odeur de corruption mais elles ne prennent pas toujours cette teinte. Dans certains cas, les relations de proximité entre les hauts représentants de l'État et les représentants patronaux ou syndicaux conduisent à la définition des nouvelles politiques gouvernementales. À titre d'exemple, à la fois en France et au Québec, des intellectuelles ont parfois critiqué la trop grande influence des syndicats agricoles sur nos gouvernements. En l'occurrence, en France, la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitation Agricole (FNSEA) (Blanc, 1989) et au Québec, l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) furent tour à tour soumis aux critiques.

La *planification* correspond à la quatrième dimension. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les pays industrialisés ont tenté de planifier la croissance des grandes métropoles afin de réguler l'expansion résidentielle, industrielle et commerciale. Entre autres, pendant les années soixante les gouvernements ont construit des milliers de kilomètres d'autoroutes et des aéroports et ils ont procédé à la fusion des villages périphériques afin de faciliter l'urbanisation du territoire.

En 1965, Paul Delouvrier proposa la création des villes nouvelles, dont celle de Saint-Quentin-en-Yveline (Brissy, 1974). En 1965, le gouvernement du Québec

fusionnait les 15 paroisses de l'Île-Jésus pour former une seule ville: Laval. En réduisant le nombre de villages, la planification et la réalisation des infrastructures devaient être simplifiées.

Les logiques de planification commencèrent à changer à partir du premier choc pétrolier en 1973. Entre autres, à la fin des années 1970 les autorités publiques révisèrent à la baisse leurs prévisions de croissance économique, tout comme les projections de croissance démographique. Plus particulièrement, le conseil régional d'Ile-de-France avouera qu'il était maintenant nécessaire de revoir à la baisse les prévisions de croissance tout comme l'admettra en 1983 la municipalité de Laval dans sa proposition de schéma d'aménagement. Cette nouvelle lecture des contextes favorisa inévitablement la conservation et la valorisation des espaces agricoles et verts périurbains.

Au Québec, la loi 90 sur le zonage agricole obligera ville de Laval d'intégrer l'agriculture dans les plans de développement. Toutefois, il faudra attendre jusqu'en 1992 pour que la municipalité s'intéresse à la viabilité de la « zone agricole permanente ». Pourtant en Ile-de-France, la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) consolidaient localement des terres agricoles périurbaines depuis 1969. Par la suite, la mise en place des autres politiques telles les ZNE et le PNR de Chevreuse (charte de développement) ont raffermi la position collective quant à l'avenir des espaces ouverts au sein du territoire régional.

Comme mentionné, nous devons aussi nous interroger sur les intérêts qui motivent les individus à s'engager dans la protection ou le développement de leur territoire. Dans un contexte d'une riche banlieue où s'exprime le mieux l'individualisme, la *participation*, comme cinquième dimension, n'est pas un acte social normal sauf lorsque les caractéristiques territoriales attractives (par exemple, la tranquillité, la verdure, l'odeur des fleurs) sont menacés par la congestion

géographique ou par l'implantation d'activités jugées incompatibles (par exemple, les exploitations agricoles, les usines, les centres d'enfouissement des déchets solides). Ce fut le cas lorsque des Lavallois empêchèrent l'implantation d'un centre d'enfouissement de déchets toxiques. De même, à partir de 1980, une partie de la population au nord-est du PNR de Chevreuse s'est opposée à la prolongation de l'autoroute A.12 pendant plus de sept années (voir la chapitre 5). Certes, dans le dernier cas, l'alarme avait été sonnée par des associations de protection.

Comme dernière dimension, nous devons nous référer à la *mondialisation des échanges*. Ce mouvement, qui prend de l'ampleur depuis deux décennies, cherche évidemment une ouverture des économies locales à la compétition internationale. À titre d'exemple, l'ouverture des municipalités périurbaines à la compétition économique internationale se traduit parfois par des visites à l'étranger dont le but d'attirer par divers types d'avantages des entreprises multinationales et nationales à l'intérieur de leur municipalité respective. En 1981, les représentants de ville de Laval ont fait un voyage de promotion aux États-Unis alors qu'en 1985, c'était au tour du directeur l'Établissement Public d'Aménagement (E.P.A.) de Saint-Quentin-en-Yvelines, accompagnés des élus locaux, d'effectuer un tel voyage également aux États-Unis.

Toutefois, la mondialisation des échanges ne fait pas que des heureux. Parmi les mécontents, nous retrouvons les agriculteurs québécois et français qui conçoivent parfois difficilement leur survie suite à l'élimination complète des avantages des politiques agricoles nationales. Mais, la position des agriculteurs des pays industrialisés reste ambiguë puisqu'elle est favorable à l'ouverture des frontières commerciales des autres pays compétiteurs tout en maintenant leur propre système fermé. D'autres personnes, élus ou non élus, craignent aussi que la disparition des exploitations agricoles moins compétitives entraîne la déstructuration des paysages ruraux.

2.5 Conclusion partielle

En réfléchissant sur le synchronisme comme concept, nous avons croisé d'autres concepts tout aussi pertinents pour expliquer l'évolution des sociétés. D'une part, si le synchronisme des processus était une réalité démontrable d'autre part, il était probable que des processus récurrents agissent pour contredire notre thèse sur l'évolution des territoires.

En revanche, plus nous nous questionnons sur les changements dans nos sociétés, plus nous observons l'enchaînement des événements qui nous mènent vers une société planétaire à multiples composantes. En excluant volontairement des niveaux de résistance, nous observons l'œuvre des méga-processus en action. Pour obtenir le meilleur des angles d'observation, nous devons préalablement admettre que nous vivons une profonde contraction de l'espace-temps. Ce processus physique conduit directement au rapprochement des systèmes culturelles au même titre que le capital réussit, par la division internationale du travail, un rapprochement géographique des classes sociales identiques. Aujourd'hui, les gens d'une même profession partagent le même genre d'intérêts et ils se rassemblent physiquement ou virtuellement pour échanger des informations. Bien sûr, chacune des personnes possède des intérêts particuliers qu'elle mettra en valeur dans les autres réseaux sociaux .

Sur un autre plan, notre compréhension du temps s'est faite par une relecture d'Aristote. Une des explications que nous avons retenu dit :

« le temps est le même, que le mouvement soit accompli rapidement ou non, qu'il s'agisse d'une translation ou d'une altération » (Traduction par Sonia et Maurice Danyau (1966) de Aristote Physique et Métaphysique 1966, p.85)

Ainsi, lorsque nous comparons deux sociétés en transformation nous avons une explication sur la présence des délais de réaction entre deux lieux suite à l'émission d'un même message planétaire. Pour exprimer cette réalité, nous croyons que le terme synchronisme décalé est adéquat. Aujourd'hui nous ne vivons pas le même *instant* dans l'*édification* de nos territoires. Mais peut-être il s'agit de la réalité qui nous attend demain !

Pendant les quarante dernières années, les milieux périurbains de Montréal et d'Ile-de-France ont été marqués par des processus synchronisés. Certes, nous avons noté que les temps de réaction varient de quelques mois à quelques années. Entre autres, il a fallu que trente ans s'écoulent pour que la municipalité de Laval décide de mettre en valeur la zone agricole comme l'avait fait régionalement la SAFER Ile-de-France¹³. Dans ce cas particulier, nous devons préciser que la stratégie et l'échelle d'intervention sont différentes pour un même problème. Toutefois, pour les deux sociétés, le problème était commun : la société voulait maintenir les activités agricoles en périphérie des grands centres urbains. De *facto*, certains gouvernements ont réalisé que le maintien de l'agriculture métropolitaine était une nécessité pour la sécurité alimentaire nationale puisque les meilleures terres sont localisées dans les zones d'urbanisation. Du plus, ils voulaient s'assurer de la conservation d'une ceinture verte régionale. Selon le niveau d'intégration de la production agricole au sein du commerce mondial, nous pouvons parier que les motivations futures des collectivités afin de maintenir des espaces agricoles seront sûrement différentes. De même, l'intégration des activités agricoles dans une économie urbaine régionale devrait continuer à modifier le rôle de l'agriculture.

Certes, comme les arguments centraux ne peuvent se baser sur des preuves statistiques, la non standardisation des données pertinentes rendait ce type de

¹³ La SAFER est un organisme régional mais qui est né d'une institution nationale. De plus, elle n'est pas liée aux autres instances régionales et locales des gouvernements.

stratégie de vérification impossible, nous avons l'impression effleurer qu'une mince partie de l'explication rattachée à cette mécanique de société. Pour le moment, nous avons seulement la certitude que les milieux locaux et régionaux sont sous l'influence d'une structure globale et qu'un tel phénomène produit sur le territoire des réactions synchronisées décalées. Évidemment, si le décalage est grand il s'agit peut-être d'une preuve que les milieux locaux et régionaux résistent aux grands principes de la « Culture » universelle ainsi qu'aux règles de l'ordre productif global.

Dans le prochain chapitre, nous analyserons les transformations dans le système social qui influencent la pratique agricole périurbaine. En supposant que la structure globale est importante dans le développement des individus et des collectivités, ce contexte devrait nous permettre d'observer des changements dans la dynamique sociale et spatiale. Nous ciblerons les transformations générales au niveau des valeurs, du processus décisionnel, des réseaux et des pratiques sociales formelles et informelles. Ces concepts seront par la suite mis en pratique à travers l'analyse du processus de création du P.N.R. de Chevreuse (un sous-ensemble de notre zone d'étude en Ile-de-France).

Chapitre 3 : Vers une compréhension des pratiques sociales dans un contexte moderne ou post-moderne

Dans ce chapitre, nous abordons les fondements de la complexité des sociétés modernes et post-modernes à travers l'étude de l'individu dans ses rapports avec l'espace-société. Si nous accordons une telle importance aux changements de société, c'est en raison de leurs effets sur la pratique agricole périurbaine. Par exemple, si le modèle individualiste est structurant dans le développement de nos sociétés, le territoire en est assurément teinté (citons que la banlieue pousse sur les champs agricoles). D'ailleurs, nous soumettons comme hypothèse que « *Les nouvelles pratiques sociales ont des répercussions sur l'utilisation des espaces agricoles et naturels périurbains.* » Puisque le modèle est diffusé comme étant universel, il est donc rattaché à la structure globale. Par conséquent nous devrions observer des processus synchronisés à l'intérieur des espaces périurbains des pays industrialisés. En somme, l'intégration à la structure globale conduit éventuellement à la pratique spatiale universelle.

Pour commencer la description, mentionnons a priori que les changements dans l'organisation des communautés reposent sur la diversification des valeurs (Rocher, 1968) à l'intérieur des villes-régions. Dans une telle société, les personnes ont plus de liberté à s'associer avec des individus qui partagent les mêmes valeurs. En d'autres termes, cette éventualité conférerait une certaine autonomie aux personnes (*idem*). Ainsi, nous devons accorder une attention particulière à l'analyse du processus décisionnel. Évidemment, comme l'être humain est sociable, il tend à échanger à l'intérieur des réseaux sociaux. Dans une société post-moderne, la formation des réseaux sociaux peut servir pour étirer le champ d'influence individuelle sur l'espace-société, et notamment afin de s'adapter à la nouvelle économie.

En l'occurrence, si le système d'action sociale sert à la promotion des intérêts individuels, et moins aux intérêts collectifs, les fonctions d'intégration et de contrôle social doivent en être perturbées (*ibid*). Malgré cette turbulence, puisque la recherche d'équilibre est une finalité des systèmes, un équilibre doit s'ensuivre entre les pratiques formelles et informelles. Par rapport au système social, les thèmes des valeurs, du processus décisionnel, des réseaux et des pratiques formelles et informelles sont respectivement rattachés aux fonctions du système d'action de Parson : stabilité normative, poursuite de buts, adaptation et intégration (Rocher, 1968).

Dans la première partie du chapitre, comme premier élément structural nous décrivons la stabilité normative à travers la lecture des valeurs. À titre d'exemple, nous nous questionnons sur l'influence des valeurs agraires dans la formation des communautés périurbaines. Si les valeurs des agriculteurs périurbains sont plutôt divergentes de celles des nouvelles communautés banlieusardes, est-ce que la pratique agricole peut-être modifiée ?

Puisque le système global exige que les individus s'adaptent rapidement aux nouveaux contextes, nous devons donc comprendre les mécanismes décisionnels. Dans la deuxième partie, nous présentons le fonctionnement du processus décisionnel en sachant préalablement qu'il sert à la poursuite de buts.

Si les acteurs s'influencent mutuellement au cours de leurs relations sociales (Marsden, 1982), nous devons nous questionner sur la nature des réseaux sociaux. Dans la troisième partie, nous allons identifier les éléments et les fonctions des réseaux qui servent plus particulièrement à la transmission de l'information. Même dans un village global, l'accès à l'information est la clé de voûte pour assurer le développement personnel et collectif. Par ailleurs, l'intégration aux réseaux est associée à un impératif fonctionnel d'une adaptation à la nouvelle économie.

Dans la quatrième partie, nous aborderons la régulation de l'organisme social en décrivant les limites des systèmes formel et informel d'encadrement. Comme nous l'avons mentionné, il semble que le système social cherche un équilibre entre la pratique formelle et informelle. Est-ce que la pratique informelle peut marquer la production de certains espaces périurbains ?

Dans la dernière partie, nous décrivons les pratiques sociales observées lors du processus de création du PNR de Chevreuse dans la région d'Ile-de-France en tentant d'y intégrer les concepts préalablement identifiés. Dans cette partie, nous ne suivrons pas une démarche comparative (voir le commentaire au chapitre 1 p.41).

3.1 Le système de valeurs périurbaines

En cette fin de siècle, notre partage de cette représentation du monde, que l'on nomme « valeur », repose sur un assemblage des préoccupations traditionnelles et modernes. Par exemple, certains recherchent l'ordre pour assurer la sécurité de leur famille alors que d'autres se soucient de la liberté pour explorer leur créativité. Il est possible de retrouver des personnes dont le système de valeurs flexible s'inscrit en *continuum*. Néanmoins, il y a aussi des individus et des groupes dont le choix des valeurs représente une forme stable à l'une des deux extrémités du *continuum*.

C'est pourquoi les communautés qui occupent l'espace sont relativement étanches (Rémy et Voyé, 1981) et sélectives dans l'accueil des nouveaux membres ou de nouvelles fonctions. En d'autres termes, selon différents niveaux d'intensité, l'appropriation du territoire présente des tendances ségrégationnistes tant au niveau des fonctions que des groupes sociaux (*idem*). Nous pouvons observer ce type de phénomène à différentes échelles géographiques. Par exemple, dans le modèle d'une Europe unie politiquement, il existe des régions, comme le Pays Basque républicain

et la ville d'Amsterdam, qui sont très loin d'un rapprochement culturel (Chavel, 1995). À l'échelle régionale, nous pouvons nous référer à l'exemple classique de l'opposition entre la ville et la campagne.

Tableau V: Valeurs communes aux ruraux des États-Unis

<p>1) Valeurs personnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - conditions d'existence personnelle - respect - liberté - accomplissement personnel 	<p>2) Valeurs collectives</p> <ul style="list-style-type: none"> - conformisme - civisme - loyauté - générosité
<p>3) Valeurs de société</p> <ul style="list-style-type: none"> - bien-être social - équité - justice - liberté - l'ordre et le respect de la loi - opportunité pour tous 	<p>4) Valeurs nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> - patriotisme - démocratie (américaine) - service à son pays
<p>5) Valeurs humanistes</p> <ul style="list-style-type: none"> - bien-être humain (paix, progrès) - valeurs humanitaires - valeurs internationales 	

Source: Baier et Rescher dans Muir et Paddison, 1981.

Dès lors, nous pouvons raisonner comme suit sur la façon d'occuper l'espace: nos aspirations et nos valeurs nous incitent à migrer vers des territoires compatibles. Présentement, pour la fondation d'une famille les espaces périurbains sont très convoités car la perception populaire des urbains attribue à ces lieux des valeurs types de la ruralité (Bunce, 1981). Cette préconception de l'espace finit par prendre forme dans la réalité au fur et à mesure que les familles édifient leur territoire (*idem*). Or, même si de nouvelles communautés s'implantent en milieu périurbain, le territoire reste marqué par ses états initiaux agricoles. Ainsi, la confusion se produit lorsque les nouveaux résidents apprennent que des pratiques agricoles voisines

peuvent avoir une influence sur le caractère paisible et sécuritaire du lieu choisi.

Évidemment, cette conception utopique des lieux est en partie véhiculée par les acteurs de l'immobilier. D'ailleurs, ces derniers ne font pas référence à l'espace vécu de la communauté agricole sur le territoire voisin (*idem*). Donc, cette situation soulève le problème de l'occupation du territoire lorsque deux communautés (de nouveaux et d'anciens résidents) ont un sens des lieux diamétralement opposé (Walker, 1991).

Si la situation est telle que l'a suggéré Gasson (1973) pour l'Angleterre et que le système des valeurs des agriculteurs (tableau V) reconnaît une grande importance aux traditions des lieux et la liberté du métier, leur encerclement par des centaines d'urbains (Robinson, 1990) doit provoquer des frustrations. D'autre part, si l'agriculteur accorde une importance à son rôle de nourricier dans la communauté, il déchanté lorsque des manifestants veulent sa disparition. À titre d'exemple, lors de la manifestation d'une partie de la population de Saint-Brieuc (France) en février 1996 face à la dégradation de la qualité de l'eau, les agriculteurs se sont sûrement interrogés sur le niveau de confiance de la collectivité (Hervieu, 1996). La production industrielle de porcs était mise en cause ! Voilà un problème qui témoigne des défis de l'agriculture dans une société en transformation.

Bien entendu, très souvent les agriculteurs sont pris dans une logique de marché et d'endettement. Parfois, ils ne peuvent tout simplement pas envisager une stratégie de coopération avec la population. Ainsi, les actions qu'ils posent ne sont pas toujours compatibles avec les usages du voisinage de plus en plus urbanisé. Or, par le non respect des règles environnementales ou de voisinage, certains agriculteurs paient le prix social de la soumission de leurs valeurs aux règles du capital (Marsden, 1986).

Ainsi, le problème de l'utilisation du bien commun se pose sur tous ses angles en milieu périurbain. Normalement, pour utiliser un territoire des règles s'établissent afin de réduire les risques de conflits. Selon Reynaud (1989) les règles du jeu sont établies car le comportement vertueux des individus n'est pas toujours garanti. Ceci cadre avec l'idée de Parson (1966) qui dit que les fonctions des systèmes sociaux assurent la coordination entre les composantes du système (dans ce cas, la coordination des différents éléments assurent leur intégration). Donc les règles existent afin d'orienter et d'anticiper le comportement des autres acteurs lors de certains événements (Schweisguth, 1995). Dans une perspective spatiale, la mise en place des règlements d'usage du sol sert à l'encadrement des rapports individuels. Bien entendu, un comportement spatial déviant est associé à un risque de réprimande. Naturellement, cette crainte assure le respect des règles par les acteurs, ce qui facilite la coopération entre les individus, les organisations et les institutions.

Aujourd'hui, comme le souligne les résultats d'une enquête sur les valeurs des Européens, ces mécanismes de régulation sociale semblent être soumis à d'importantes perturbations. De 1981 à 1990, on a observé une diminution de la réprobation des individus vis-à-vis les fraudes fiscales, les voyages en transport en commun sans billet, l'achat de marchandises volées et la perception des allocations sociales auxquelles les individus n'ont pas droit (Schweisguth, 1995). L'explication donnée à ces transformations est la suivante : la nouvelle génération est plus tolérante envers les comportements déviants. Peut-être aussi que l'imagination de la nouvelle génération s'exprime dans la recherche de stratégies pour déjouer l'autorité (Lapassade et Lourau, 1976) ? Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une action rationnelle, témoignant en partie de la capacité individuelle à comprendre les faiblesses des systèmes de régulation. Ces actions clandestines resteront impunies jusqu'à ce que les coûts collectifs deviennent trop importants¹⁴(Lemieux, 1995).

¹⁴ Il s'agit du concept des « passagers clandestins » (*free rider*), impliquant que la société tolère une certaine quantité d'actions marginales (Schweisguth, 1995).

Autrement, devrions-nous interpréter les comportements déviants de la part des jeunes comme étant l'incidence d'une perte de confiance envers les institutions collectives ? Pourtant, notre expérience récente dans les pays riches nous amène à croire que les droits individuels sont de plus en plus renforcés. D'ailleurs, si nous comparons nos sociétés modernes et post-modernes à une société primitive, nous remarquons que nos règles de fonctionnement en société permettent une très grande liberté individuelle (*ibid*). Pourquoi ? C'est probablement par la création de sociétés hétérogènes que l'individu a maintenant la possibilité « *d'innover et s'opposer au pouvoir sans en être exclus de la communauté* » (*ibid*, p.221). De plus, il s'agit d'une condition au développement de la nouvelle économie capitaliste. À la limite, un individu rejeté déménage vers une communauté aux valeurs compatibles.

Pour terminer, voici l'interprétation de Schweiguth (1995) sur l'évolution récente des valeurs européennes. Quel sera l'impact sur le territoire s'il s'agit de l'expression de nouvelles valeurs universelles ? Est-ce qu'elles affecteront les mécanismes futurs de coordination sociale par les États (Lemieux, 1995) ?

« 1) ce qui recule inexorablement ce sont les valeurs traditionnelles (holistes, dans un autre langage) au double profit des valeurs individualistes tant particularistes qu'universalistes;

2) grâce aux progrès de l'éducation, l'individualisme universaliste, le bon, celui des Lumières, a le vent en poupe ;

3) si les valeurs traditionnelles ont progressé ces dernières années sous la double forme de l'approbation de la peine de mort et du refus de l'étranger, il ne s'agit là que d'un cycle à moyen terme traduisant les effets de la montée de la délinquance et des nouvelles formes du problème de l'immigration. » (Cazes, 1995, p.203)

Dans un tel contexte, il faut se demander si la suprématie des valeurs individuelles peut éventuellement avoir une influence sur le rôle des citoyens dans le

développement collectif (Rocher, 1968).

Plus particulièrement, il faut considérer le rôle de la culture matérielle ou de consommation dans le développement périurbain. La banlieue est l'image type d'une culture matérielle et elle est une incontournable source d'inspiration pour la classe moyenne. Ces valeurs dominantes sont très rarement délaissées sauf pour des raisons de justice, de patriotisme ou de loyauté (Chitambar, 1973). D'ailleurs, il s'agit d'une tendance universaliste qui marque profondément le processus décisionnel des citoyens des pays riches ! En somme, l'idéologie normative (Lapassade et Lourau, 1976) capitaliste, qui prend naturellement son appui sur les valeurs de consommation, sert à consolider le développement de la société globale.

3.2 Le processus décisionnel

Les sujets sociaux ou collectifs sont causalement dépendants de la conduite des acteurs individuels et non pas l'inverse (Brochier, 1994, p.43).

Nous constatons que la société post-industrielle est d'avantage bâti sur la capacité d'adaptation des forces individuelles. Toutefois comme le succès du nouveau mode d'organisation capitaliste repose sur la flexibilité et l'esprit d'initiative individuelle, il s'avère nécessaire de comprendre les subtilités des mécanismes décisionnels.

Selon une perspective politique, l'analyse du processus décisionnel nous permet d'observer les détails de la dynamique des relations humaines politisées (Muir et Paddison, 1981). D'une certaine façon, pour comprendre les relations d'économie-politique aux échelles supérieures, il faut débiter l'analyse au niveau des stratégies individuelles vis-à-vis l'utilisation du bien privé et commun.

Comment fonctionne le processus décisionnel ?

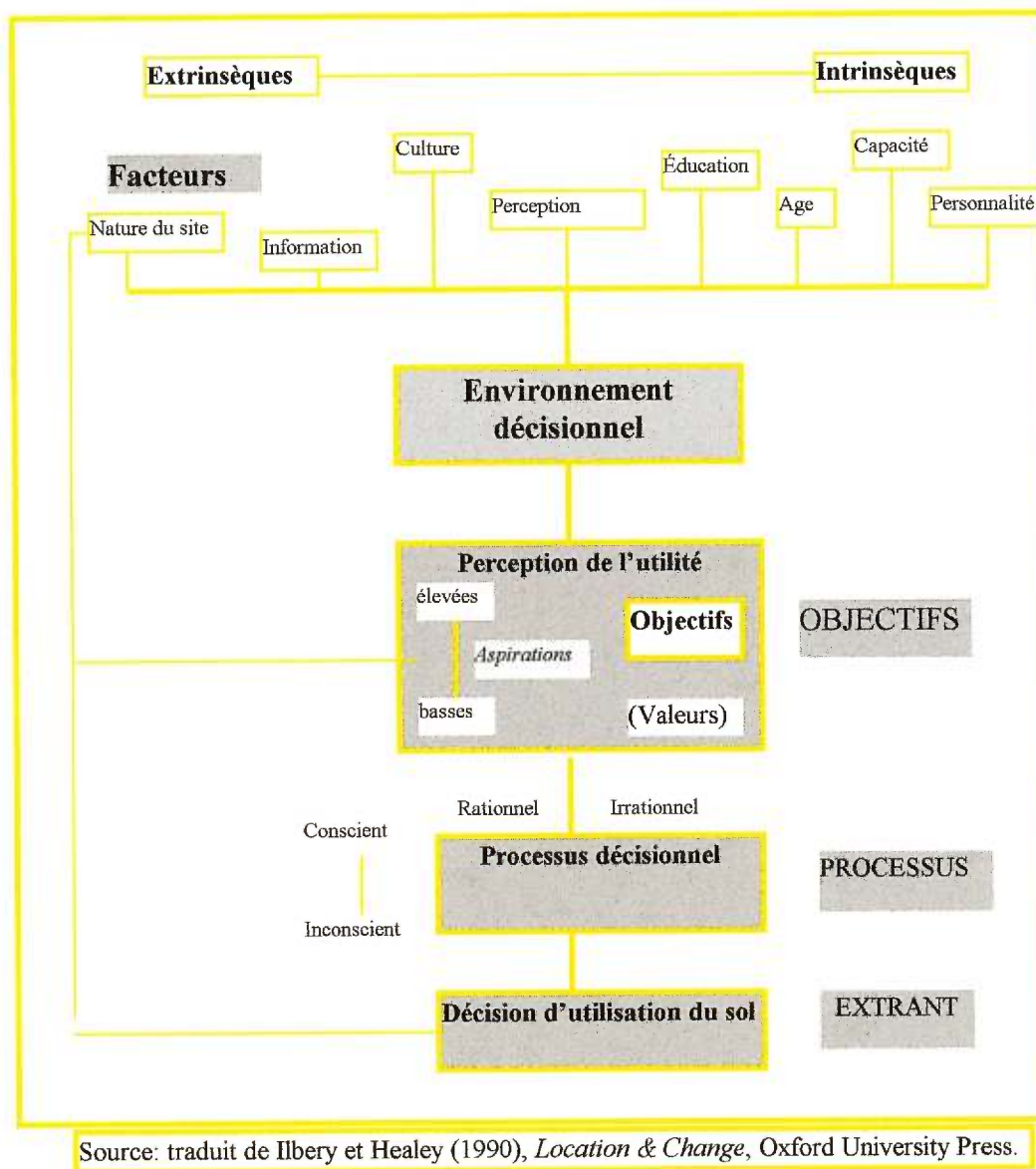
Globalement, le processus décisionnel sert à la poursuite de buts mais il est sous l'influence des environnements immédiats et lointains. En d'autres termes, l'environnement décisionnel repose à la fois sur des facteurs intrinsèques, comme la capacité de l'individu, et sur des facteurs extrinsèques, comme le contexte économique international. D'ailleurs ces considérations servent à structurer différents types de décisions, comme celle du choix de localisation (Ilbery et Healy, 1990). Dans le choix d'un site (figure 20), les facteurs pris en considération sont la nature du site, les différentes informations complémentaires ou contradictoires, la culture de l'individu, sa perception de l'environnement, son éducation, son âge, sa capacité et sa personnalité. Selon la séquence des événements, d'une part nous retrouvons des facteurs extrinsèques (nature du site et situation) et d'autre part, des facteurs intrinsèques (personnalité).

Dans une perspective scientifique, il serait souhaitable que les individus prennent en considération le poids des facteurs selon une logique rationnelle. Au grand désespoir des économistes, l'individu semble fonctionner avec une rationalité limitée ou multiple (Lipman, 1995).

Ainsi, la difficulté d'anticiper les actions humaines réduit de façon significative la possibilité de faire des prévisions et de mettre en exécution des programmes gouvernementaux. Comme l'a révélé Lemieux (1995), il s'agit d'une grande difficulté d'intégrer les préférences individuelles à l'intérieur des politiques.

« ...les processus politiques transmettent mal les préférences individuelles et sont, sinon nécessairement du moins souvent, instables voire chaotiques : dans certaines conditions (qui semblent fréquentes), à partir de n'importe quel point de l'espace politique, il est possible de construire un agenda politique qui mène à n'importe quel autre point. » (Lemieux, 1995, p.235.)

Fig. 20 Modèle du processus décisionnel pour un choix de localisation

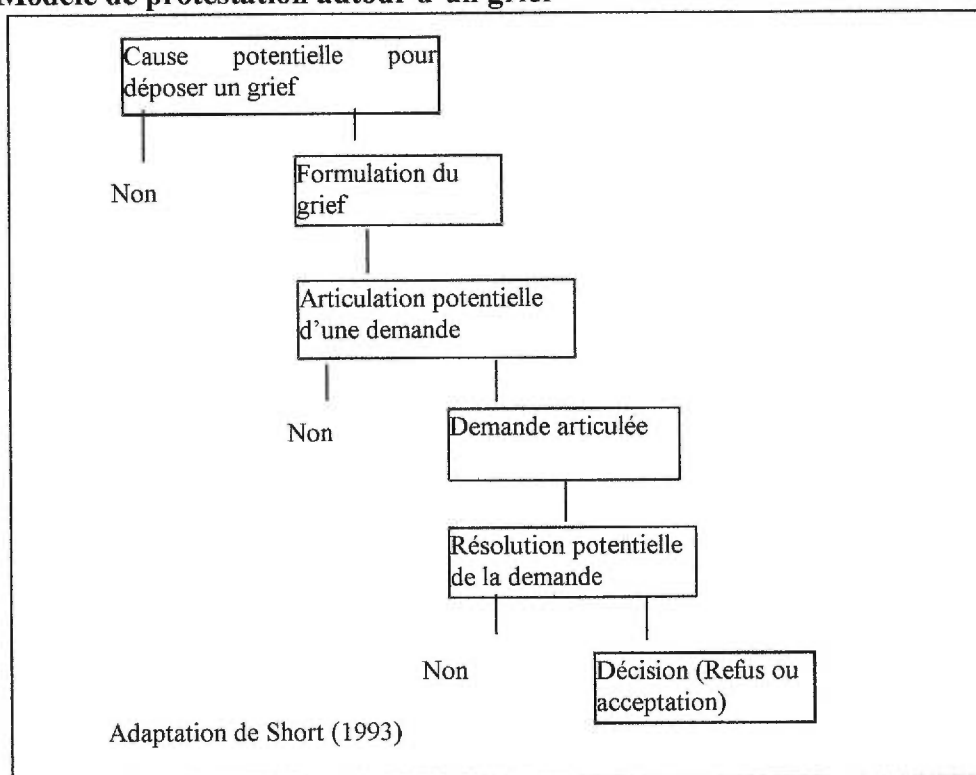


Cette perspective politique nous ramène à nouveau à la question du pouvoir d'action de l'individu dans la transformation de la société. Selon Brochier (1994), certaines pistes nous sont données par Hayek lorsqu'il mentionne que *le collectif est irréductible aux individus*. Nous pouvons transposer ce raisonnement à une autre échelle en mentionnant que le gouvernement national est irréductible aux localités. Brochier continue son explication sur la participation de l'individu dans le collectif

en mentionnant:

« Le passage de l'individuel au social s'accompagne d'un saut en complexité, car l'autonomie du social ne veut pas dire que les individus en ont la maîtrise, mais que, au contraire, la société leur échappe. » (Brochier, 1994, p.43)

Fig. 21 Modèle de protestation autour d'un grief



C'est donc dire que la majorité des individus ne peut chercher en première instance à socialiser leurs problèmes. Évidemment, l'individu peut toujours résister et **protester** contre des décisions collectives mais c'est au risque d'une exclusion politique (Short, 1993). D'ailleurs comme le démontre la figure 21, l'individu peut aussi déposer un grief. Toutefois, quel que soit le résultat de la démarche, le simple recours au grief est un exercice qui pèse parfois lourd sur les individus qui l'utilisent. En revanche, de plus en plus les institutions publiques favorisent la contestation. À titre d'exemple, depuis 1985 les individus et les collectivités peuvent aller en appel

d'un jugement défavorable de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) sur une demande d'inclusion, d'exclusion ou d'autorisation à des fins autres qu'agricole.

Évidemment, comme la procédure de grief se limite souvent à une action individuelle, si l'injustice semble découler d'un problème structurel, l'individu peut toujours chercher à provoquer une réaction politique (un mouvement collectif). Les protestations collectives se regroupent en trois catégories: 1) la persuasion (pétition, enquête, sondage d'opinion), 2) la collaboration (*lobbying* auprès du gouvernement, ralliement politique, discussion, débat, lettre collective) et 3) la confrontation (défense des causes individuelles, marches, regroupement, non paiement, désobéissance civile) (Short, 1995). Dans le cas de la vente de terres par le duc de Luyne dans la vallée de Chevreuse les associations de sauvegarde ont orchestré des démarches de persuasion par une opposition médiatique ainsi que des démarches de *lobbying* avec le sénateur des Yvelines (Des Roches et Bryant, 1997).

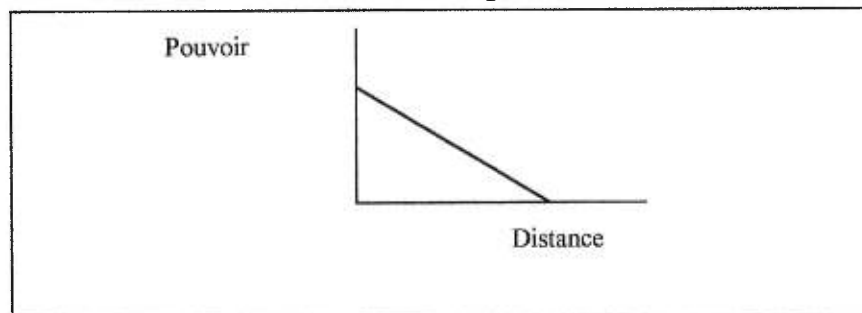
En d'autres termes, nous devons concevoir l'importance du rôle de la transmission de l'information dans l'organisation de la société (McLuhan et Powell, 1989). Dès lors, si les individus considèrent qu'ils n'ont pas la maîtrise sur les transformations en société, il s'agit peut-être d'un problème d'informations. Est-ce que les médias d'information véhiculent trop de bruits ou trop d'idéologies pour favoriser le développement de forces individuelles ? Si nous nous rapportons à la question de l'idéologie, elle nous renvoie aux rôles des institutions dans la transmission des messages. Selon McLuhan l'institution qui maîtrise le mode de communication contrôle également le récepteur du message (Lapassade et Lourau, 1976). Aujourd'hui, l'idéologie dominante est capitaliste et les NTIC servent à la domination. L'individu est intégré à l'intérieur du projet d'une collectivité globale capitaliste. Donc, les décisions et les actions individuelles et collectives sont directement imprégnées par ces impératifs productifs.

Malgré tout, pour atteindre ses buts, l'individu ou la collectivité doit rechercher des informations crédibles sur les caractéristiques environnementales qui peuvent influencer la réalisation de projets. Dans son modèle, Levine considère qu'après une certaine durée de temps consacrée à la recherche d'information, que nous pouvons traduire en terme de coût d'accès, l'information supplémentaire recueillie ne dépasse pas la valeur de sa collecte (Muir et Paddison, 1981). Plus concrètement, les bonnes informations ont une valeur économique. Donc, le processus d'accès à l'information traduit la réalité sociale suivante: la qualité des informations accessibles aux individus est déterminée par sa position à l'intérieur des réseaux sociaux. Rappelons que l'intégration aux réseaux est une adaptation fonctionnelle pour atteindre ses buts.

3.3 La structure des réseaux sociaux

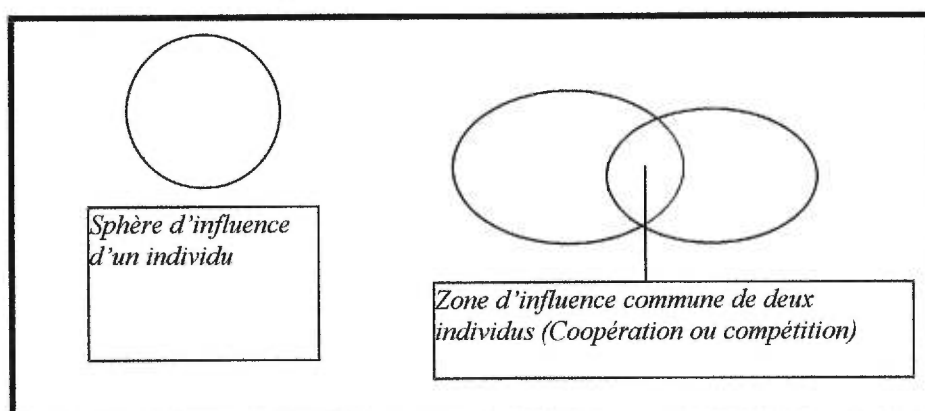
Comme nous l'avons mentionné, l'analyse du processus décisionnel nous amène à nous questionner sur le niveau influence des individus sur le pouvoir pour atteindre leurs buts (figure 22). D'abord, nous constatons que l'influence des acteurs est variable selon la distance géographique, sociologique et psychologique du pouvoir. Plus l'individu est loin du centre décisionnel, moins il a de chances à influencer le processus de prise de décisions collectives (O'Sullivan, 1986). À Laval, le président de la section locale de l'Union des producteurs agricoles s'est rapproché de la municipalité lors de la révision de la zone agricole en 1989 (chapitre 2).

Fig. 22 Relation linéaire entre la distance et le pouvoir



Ce modèle a emprunté de la théorie de la gravité puisqu'il propose que le champ d'influence individuelle, au même titre que le champ gravitationnel, diminue avec la distance. Certes, comme les réseaux sociaux sont bâtis sur plusieurs éléments individuels nous pouvons observer le chevauchement des aires d'influence. C'est pourquoi (figure 23), à l'intérieur des zones d'intersection, les individus détermineront le type d'interaction sociale à entretenir : la compétition ou la coopération pour atteindre son but.

Fig. 23 Chevauchement des sphères individuelles d'influence



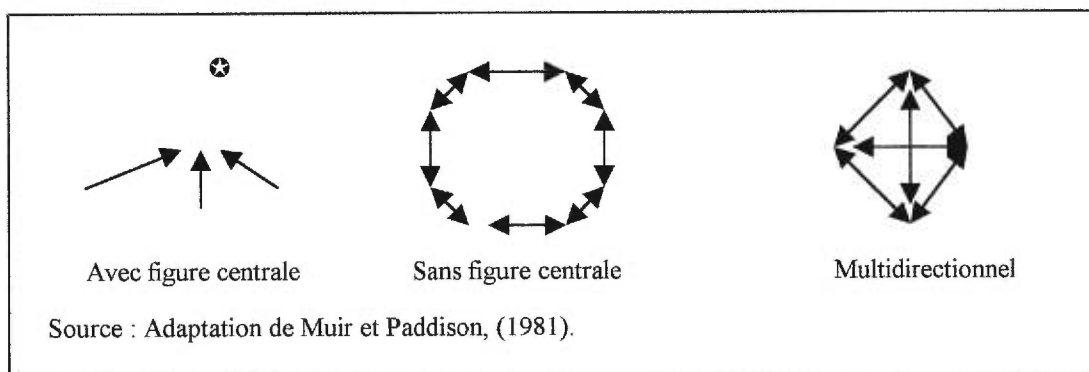
Source : Adaptation de O'Sullivan, (1986)

Ce modèle, bien qu'intéressant, reste simpliste. Un élément important pour l'extension du champ d'influence des individus est lié à la forme du réseau de communication. Muir et Paddison (1981) proposent trois modèles de réseaux : 1) centralisé, 2) circulaire et 3) multidirectionnel. La forme du réseau a un effet considérable sur l'extension du champ d'influence individuelle (figure 24). Nous croyons qu'il est plus facile de comprendre le niveau d'implication des acteurs dans une structure hiérarchisée, mais les sociétés démocratiques sont plus complexes. De plus en plus, les modes d'organisation de la société sont soumis aux échanges

« multidirectionnels ».

En revanche, il semble que la création des réseaux sociaux soit aussi influencée par le prestige individuel. À titre d'exemple, le développement local repose sur l'influence positive des leaders locaux sur l'ensemble de la communauté. D'une certaine manière, le prestige c'est la force d'attraction exercée par un individu (Marsden, 1982) sur les membres d'un même réseau, d'une même organisation ou d'une même communauté. Nécessairement, notre référence au prestige, comme aptitude naturelle à la régulation, nous conduit à l'identification de certains attributs qui caractérisent les individus selon leur fonction sociale (*ibid*). Aujourd'hui, les acteurs de prestige sont ceux qui réussissent en affaire, qui sont riches ou qui obtiennent une reconnaissance quelconque à l'extérieur de la communauté.

Fig. 24 Type de réseaux de communication



À titre d'exemple, dans le cas étudié en Ile-de-France (DesRoches et Bryant, 1997) nous avons identifié la propriété foncière comme un des attributs de l'élite aristocratique (voir le tableau VI). Or, les attributs de cette classe se révèlent par des liens persistants (forces récurrentes) en société tant au niveau de la fréquentation des institutions, comme l'École, mais aussi par des liens de mariage. Par ricochet, cette affirmation nous amène aux rôles des institutions, comme l'École, dans la formation des idéologies. Elles conditionnent l'individu sur la position sociale à occuper !

Du tableau VI, il faut aussi retenir que les attributs sont fondamentaux pour la compréhension du processus d'intégration des nouveaux éléments dans une communauté (le recrutement). Un bon recrutement, c'est la meilleure façon de s'assurer du respect des règles peu importe l'événement (la confiance en résulte). À titre d'exemple, au Québec la liste des agriculteurs qui peuvent bénéficier des remboursements de la taxe foncière est déterminée par le syndicat agricole local afin d'éliminer les spéculateurs qui voudraient tirer profit de ces avantages financiers. Dans les communautés périurbaines aisées, le recrutement repose souvent sur des critères simples liés à la richesse individuelle. Sans être dit explicitement, l'attribut est à la base de la structuration des réseaux sociaux tout comme il sert à la répartition des pouvoirs.

Tableau VI : Différenciation des attributs sociaux

<u>Attributs individuels</u>	<u>Attributs de communauté</u>
Membre d'un groupe	Richesse foncière de la municipalité
Membre d'une institution	Revenu moyen dans l'unité territoriale
Profession (prestige associé)	Appartenance culturelle ou ethnique
Position publique	Intérêts potentiels par l'appartenance au groupe territorial (espace ségrégué)
Valeur de sa maison	

Source : Marsden, 1982

D'autre part, s'il existe à l'intérieur des réseaux sociaux des acteurs influents nous devons examiner leurs rôles dans la production d'événements. Du point de vue méthodologique, un problème se pose sur la façon de mesurer la part de responsabilité des individus sur les événements, surtout quand il s'agit d'utiliser un bien public. Le problème est probablement moins important lorsqu'il s'agit d'évaluer l'effet d'un événement sur le bien-être individuel et collectif.

« A purposive actor's interest in an event is conceived as the degree to which the actor's well-being is related to the outcome of the event; the model, however, makes no assumptions as to the bases of the interest generation, that is, the processes by which actors evaluate the relative contributions of events to their well-being » (Marsden, 1982, p.202).

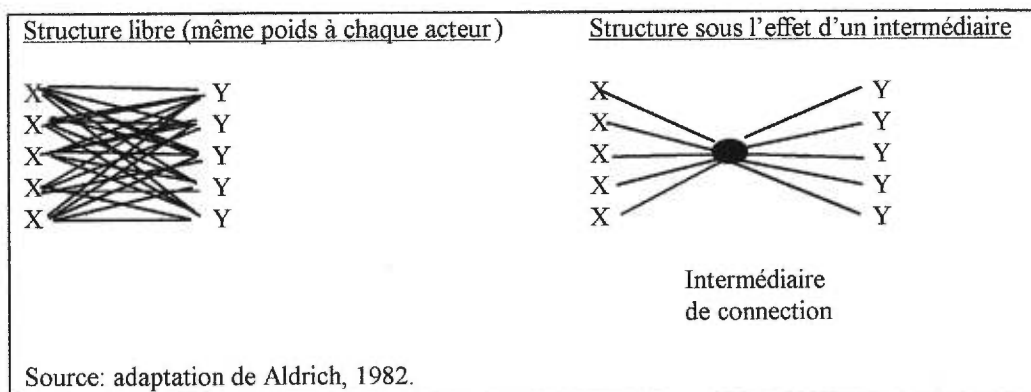
Plus particulièrement, la question du contrôle sur les événements peut nous révéler les stratégies individuelles qui visent un renforcement de la position sociale. Parfois pour atteindre cette finalité, l'individu doit exercer son autorité ou du moins, son **pouvoir** sur les organisations de la société.

Selon Burt (1977), l'exercice du pouvoir se fait de trois façons : 1) par différents niveaux de contrôle sur les ressources; 2) par des relations de proximité sur ceux qui ont un contrôle direct sur les ressources et 3) par l'influence mutuelle des acteurs les uns par rapport aux autres (l'interaction). Selon Freeman (1979), certains individus ont l'autorité d'arrêter ou de laisser poursuivre la communication d'une autre personne (Marsden, 1982).

Par ailleurs, si un membre du réseau se rapproche du pouvoir politique, c'est peut-être l'ensemble du réseau qui va bénéficier des nouvelles informations.

« The structure of relations among actors and the location of individual actors in the network have important behavioral, perceptual, and attitudinal consequences both for the individual units and for the system as a whole. »
(Knoke et Kuklinski, 1983, p.13)

Fig. 25 Influence d'un intermédiaire dans un réseau de communication



Dans l'éventualité qu'un jour une structure libre se développe, où tous les acteurs seraient égaux, nous serions condamnés à d'incessantes luttes de pouvoir. Évidemment, le fonctionnement du réseau international repose plutôt sur l'emboîtement d'une multitude de sous-réseaux. Dans une perspective sociale, pour assurer les interconnexions entre les différents niveaux de réseaux, il faut utiliser les services des acteurs intermédiaires. Comme le démontre la figure 25, les intermédiaires (les « courtiers ») assurent les interconnexions entre les réseaux. Selon une approche structurale, la position de l'intermédiaire pour effectuer efficacement une transaction ou une transmission d'information est prédominante sur la qualité des échanges (Knoke et Laumann, 1982). À titre d'exemple, les grandes entreprises utilisent comme intermédiaire des *lobbyistes* afin d'avoir une influence sur les politiques gouvernementales et pour obtenir des informations gouvernementales privilégiées ! En d'autres termes, l'intermédiaire devient parfois le liant entre les systèmes formels et informels. (Comme nous le présenterons dans la dernière partie du chapitre, le sénateur des Yvelines a joué ce rôle d'intermédiaire.)

En somme, le réseau prend la forme d'un système de reproduction sociale où nous retrouvons des personnes, des objets et des événements (Knoke et Kuklinski, 1983). Pour l'individu l'insertion au réseau donne une meilleure chance de réussir ses projets. Bien sûr, l'aboutissement du processus décisionnel l'amènera à choisir entre le formel ou l'informel ; un choix qui affectera son intégration en société.

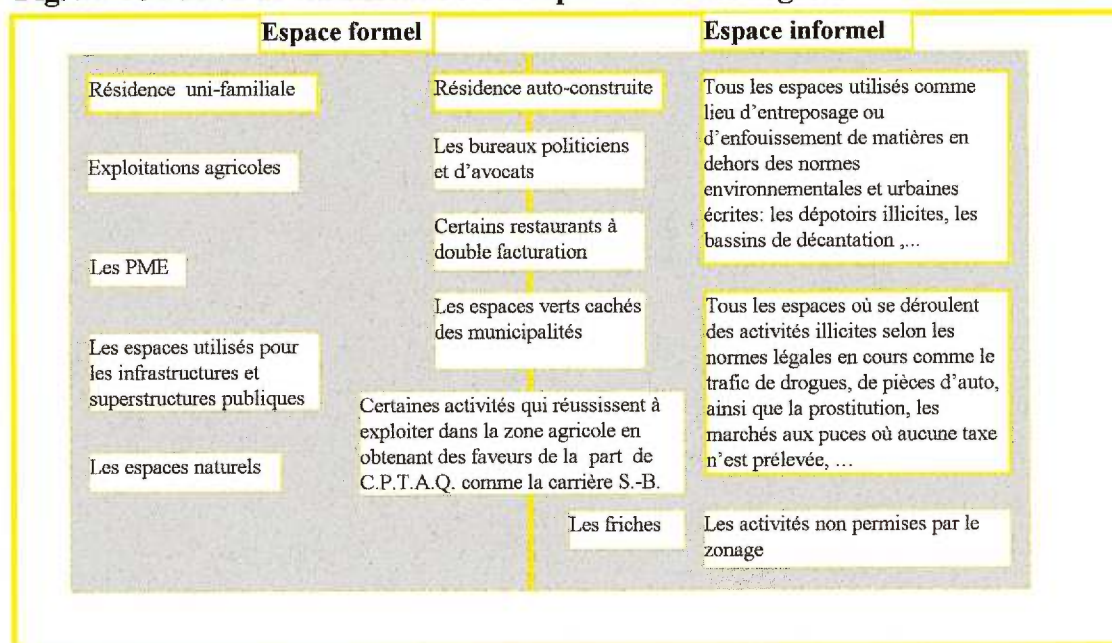
3.4 Les pratiques formelles et informelles

En règle générale, nous avons une méconnaissance du rôle des pratiques sociales informelles. La perception populaire du rôle de l'informel est généralement négative quant à son impact sur la régularisation de la société. Pourtant l'informel est inextricablement lié au formel !

En revanche, les conceptions théoriques de l'informel sont très variées. L'informel peut surgir dans un contexte de différences sociales structurelles, comme dans un contexte de relations d'échanges inégaux entre le centre et la périphérie ou tout simplement, dans un contexte d'une trop grande rigidité du système formel.

Dans la dernière conception, l'informel serait un système interstitiel, c'est-à-dire une structure qui permet l'unification des éléments du système formel. Ceci revient à affirmer que l'informel est une structure d'action qui prend la relève du système formel (Laguerre, 1995). Ainsi, face aux contraintes imposées par le système formel, les individus choisissent un mode de fonctionnement souple où les règles légales sont remplacées par des codes ou des normes sociales (Rocher, 1968).

Fig. 26 Tentative de classification des espaces selon le degré d' « informalité »



Certes, même s'il existe une division entre les règles légales et les normes sociales, nous ne retrouvons pas de pratiques sociales diamétralement opposées. Il y a plutôt différents degrés d' « informalité » et de « formalité ». Selon Henry (1981), les degrés de pratique informelle représentent, d'une certaine façon, la distance à

laquelle se trouve l'individu du système formel, suite à un comportement informel. En d'autres termes, le degré d'« informalité » est aussi rattaché au niveau de développement du cadre légal dans la coordination sociale. Il semble que l'accroissement de la rigidité du cadre légal mène parfois aux sentiers de l'informel. Bref, les nouvelles pratiques sociales se trouvent en équilibre entre les deux systèmes d'action. Jusqu'à présent cette situation permet une coordination souple des différents éléments de la société.

Selon Laguerre (1995), la pratique sociale informelle exige également un lieu pour le déroulement de l'action. Si nous étirons le raisonnement, les espaces possèdent différents degrés d'« informalité », selon la nature des activités qui s'y pratique. À titre d'exemple, la figure 26 propose que les lieux d'entreposage non autorisés peuvent être qualifiés d'informels comparativement à l'espace résidentiel construit en suivant le règlement d'urbanisme. À l'entre-deux, nous retrouvons les lieux intermédiaires, de nature formelle, mais où se pratiquent des relations informelles. Certains de ces lieux jouent le rôle de liant entre les différents réseaux formels comme ils peuvent favoriser les poignées de main secrète. Le bureau du maire de la ville est probablement un espace intermédiaire puisqu'il favorise le développement des relations d'économie politique.

Dans ces lieux, l'enjeu est de faire coïncider ses intérêts personnels avec les orientations collectives. D'ailleurs, Healy (1986) mentionne que l'analyse des relations d'économie politique lors de la planification de l'utilisation du sol permet de comprendre les intérêts des groupes sociaux dans l'espace ainsi que les interactions sociales à l'intérieur des processus économiques (Cloke, 1989). Il est possible que les poignées de main secrète avec le maire de la municipalité prennent une grande importance dans le développement territorial, ce qui pourrait signifier que le lieu formel de rencontre, le théâtre des relations informelles, se transforme en espace intermédiaire.

Évidemment pour la majorité des citoyens, les pratiques informelles sont beaucoup plus simples. Elles peuvent favoriser l'atteinte de ses buts en facilitant tout simplement le fonctionnement quotidien dans son milieu. Or, le quotidien des travailleurs est de plus en plus affecté par la décentralisation du capitalisme. D'ailleurs les agriculteurs, l'image type de l'entreprise individuelle, se sentent de moins en moins **libre** face au pouvoir des corporations.

Comment les corporations transforment les sociétés ?

Pour y répondre, nous devons emprunter des théories du développement entre autres, de la dialectique historique et du marxiste structuraliste (Jackson et Smith, 1984). A priori, nous devons admettre qu'une partie de la régulation sociale découle des relations entre le capital et l'État.

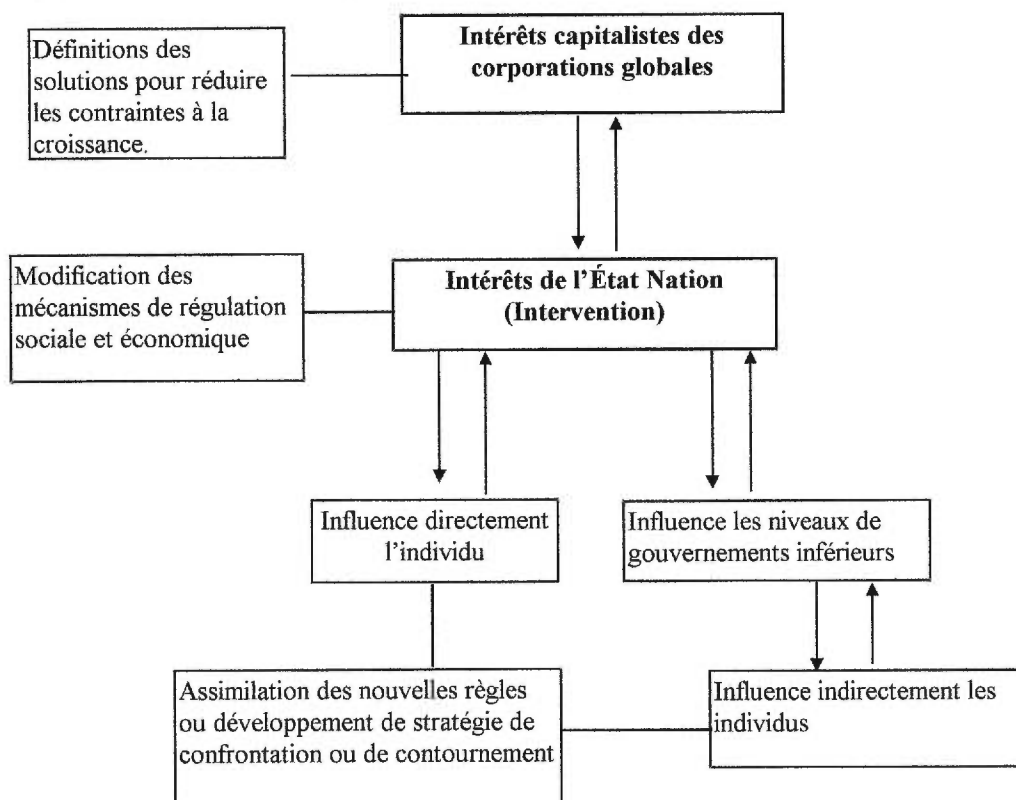
Nous devons aussi avouer que les mécanismes de régulation transforment sournoisement les sociétés. Le tout se produit un peu comme impérialisme informel (Taylor, 1993). Un peu partout sur la planète, hommes, femmes et enfants migrent vers les grandes villes des pays industrialisés (Massiah et Tribillon, 1988) pour vendre leur flexibilité au travail, dans l'espoir d'une plus grande liberté. Tout comme eux, l'exploitant agricole achète la dernière machine en rêvant d'accroître ses revenus et son temps libre. En bout de ligne, par la mobilité du capital, nous sommes tous condamnés à donner plus de temps au travail. Plus de travail aux champs mais pour une marge de profits de plus en plus petite (Troughton, 1992). Nous sommes tous en partie régularisés aux impératifs du système capitaliste (Gorz, 1993).

Comme nous le présenterons au prochain chapitre, cette situation est étroitement liée avec l'accroissement du rôle des institutions internationales (Chossudovsky, 1993) tels le Fond Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Au niveau de

l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), les bureaucrates internationaux avaient négocié sans succès de 1997 à 1998 afin d'enlever les entraves nationales à l'investissement : l'Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI). En somme, de plus en plus les organisations internationales s'interposent dans la régulation de la pratique sociale (Lapassade, Lourau, 1976).

D'une certaine manière, comme le démontre la figure 27, la mise en place des modes de régulation sont probablement plus soumis aux intérêts des grands capitalistes qu'à ceux du simple citoyen (voir aussi la figure 1, p.4). À titre d'exemple, comme le propose Troughton (1992), de concert avec l'aide gouvernementale, les grandes corporations ont réussi le pari d'imposer un nouveau modèle d'agriculture. Lepietz (1986) définit ce processus comme étant la *régulation corporatiste* lorsque les intérêts des grandes corporations se fusionnent à ceux des États (Allaire, 1995). Donc, même s'il rêve de liberté, l'individu reste au service du capitalisme.

Fig. 27 Contrôle des corporations dans la régulation internationale



Comment faire la synthèse ?

Pour ce chapitre nous avons soumis comme hypothèse que les nouvelles pratiques sociales ont des répercussions sur l'utilisation du sol périurbain. Si nous nous référons à l'ensemble des informations déjà traitées, nous constatons que les nouvelles pratiques sociales découlent d'une transformation dans l'architecture sociale et spatiale suite au transfert d'une partie du pouvoir à la classe moyenne. Pour les espaces périurbains étudiés, cette révolution sociale aura eu des répercussions notables sur les sociétés agraires en place. À partir des années 50, du jour au lendemain, des nouvelles communautés aux valeurs modernes viendront occuper l'essentiel de leur territoire. Leur implantation nécessitera un renouvellement des infrastructures spatiales mais aussi des institutions sociales d'encadrement. Entre autres, comme les grandes régions urbaines se transformaient progressivement en société cosmopolite, les normes sociales parfois arbitraires seront progressivement remplacées par des règles légales. En revanche, ce changement de société ne s'est pas traduit par l'annihilation complète de l'encadrement informel. Au contraire, le système informel est étroitement imbriqué au système formel.

Par ailleurs, comme la structure de l'économie capitaliste est de plus en plus individualisée, nous sommes conscients que la compréhension du processus décisionnel est extrêmement importante. Il faut savoir que les actions individuelles sont étroitement rattachées à la poursuite de buts. Or, la réalisation des projets individuels est parfois difficile notamment lorsque la collectivité partage des valeurs divergentes. Dans de telles conditions, le collectif peut devenir irréductible aux individus. Les agriculteurs périurbains savent que leur encerclement par des communautés non agricoles mènent parfois à l'intransigeance des autorités municipales en matière de réglementation. Notamment, lors de conflits d'utilisation sol entre les résidents ayant des maisons cossues et des maraîchers ou entre des villégiateurs et des producteurs de porcs, l'agriculteur est toujours au banc des

accusés puisqu'il est responsable de la nuisance. Toutefois, dans le système québécois, la défense des intérêts agricoles est en partie assurée par la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) lorsque des conflits surviennent à l'intérieur de la zone agricole protégée. En somme, l'influence positive d'une institution provinciale permet de contrebalancer localement et régionalement le pouvoir croissant des urbains aux valeurs divergeantes. Pour les agriculteurs périurbains, un tel contexte permet l'atteinte de buts productifs du moins, tant que l'agriculture reste au centre des préoccupations. Après, pour eux la difficulté réside dans l'exclusion des terres agricoles de la zone collectivement protégée. Bien entendu, la poursuite de nouveaux buts peut signifier l'insertion dans de nouveaux réseaux d'influence. Et dans ce cas, les réseaux immobiliers et municipaux pourraient bien servir la cause.

Dans la prochaine partie, nous décrivons les processus sociaux rattachés à la création du parc naturel régional (PNR) de Chevreuse. Par la description de cette expérience sociale, nous observerons des nouvelles collectivités locales remplacer les anciens aristocrates sur leur territoire. Évidemment, l'enjeu d'un accès démocratique aux grands espaces ouverts périurbains n'était qu'une des composantes rattachées à la démocratisation de la société française.

3.5 L'application des concepts : l'expérience sociale à travers la démocratisation des espaces verts au sud-ouest de l'Ile-de-France

Depuis le décret du 1 mars 1967 instituant les Parcs Naturels Régionaux (PNR), les communes rurales françaises peuvent se regrouper afin de prendre en charge leur développement. Cependant, seules des zones de plus 5000 ha dont les communes démontraient une réelle volonté de protéger la nature tout en se développant pouvaient obtenir le statut de PNR de la part du gouvernement central. Dans la prochaine partie, nous décrivons l'expérience sociale autour de la création

du PNR de la Haute de Chevreuse au sud-ouest de Paris. Plus particulièrement, nous illustrerons les pratiques sociales autour d'un événement territorial important : la vente d'une grande propriété appartenant à un aristocrate en zone périurbaine.

3.5.1 Le contexte de l'étude

Pour comprendre la transformation d'une société moderne, nous pouvons difficilement faire abstraction des éléments historiques structurants, surtout après des événements bouleversants telle que la Révolution Française en 1789. Pour un citoyen d'Amérique du Nord, cet événement nous semblait une rupture dans l'évolution sociale : les organisations républicaines se substituant aux organisations aristocratiques. Pourtant, suite à notre analyse dans la Haute-Vallée de Chevreuse au sud-ouest de Paris, nous avons observé que les anciens **réseaux sociaux** furent importants dans la transformation récente de l'espace périurbain. Pendant les années 1970, l'aristocratie locale, à titre de grand propriétaire foncier, jouait un rôle important dans l'organisation territoriale.

Plus particulièrement, l'intérêt que nous portons à l'aristocratie locale repose sur son rôle indirect dans la création d'une institution démocratique tel que le parc naturel régional. Toutefois, notre étude ne se limite pas à un seul groupe d'acteurs. Nous aborderons aussi les relations sociales complexes entre les partisans et les opposants à la création du PNR de Chevreuse. De même, nous porterons une attention particulière sur la participation à travers la décentralisation des pouvoirs administratifs. Les espaces agricoles ne sont pas directement abordés; toutefois, ils font partie de la structure paysagère de la région.

D'une certaine façon, notre problématique aborde l'évolution de la France moderne en se questionnant sur les changements à l'intérieur de la micro-société de l'ouest de l'Ile-de-France. Comment les valeurs ont-elles évolué dans l'ouest

francilien ? Par rapport aux buts collectifs, quels furent les intérêts protégés ? Comment les nouveaux rôles sociaux ont-ils marqué la participation locale dans le processus de création du Parc ?

Afin de répondre à ces questions, nous commencerons par une analyse des pratiques sociales à travers la chronologie des **événements** (Marsden, 1982) qui ont mené à la création du PNR de Chevreuse. Par la suite, nous analyserons les intérêts de certains acteurs avant de s'attarder sur la nature de la participation pendant les commissions d'études. Le territoire d'étude est délimité par les limites au nord-est du parc de Chevreuse et par celles au sud-est de la Plaine de Versailles. Au coeur de la zone d'étude, la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines se trouve au carrefour stratégique de la transformation de l'espace au sud-ouest de Paris (figure 15).

3.5.2. Les pratiques sociales à travers la chronologie de la création du PNR

En faisant une revue de presse systématique (*Le Monde, Toutes les Nouvelles de Versailles, Toutes les Nouvelles de Rambouillet,...*) sur les événements marquants la création du PNR de Chevreuse (figure 17), l'analyse nous a permis de dégager trois périodes d'évolution: 1) la pré-conception de 1967 à 1973; 2) la conception précipitée de 1974 à 1975; et 3) la longue gestation de 1976 à 1985.

La pré-conception: 1967-1973

De cette période, le fait marquant est le décret créant les Parcs Naturels Régionaux (décret n°67-158). À partir de cette date, les associations de protection des milieux naturels et culturels, comme le Comité de Sauvegarde de la Haute-Vallée de Chevreuse (fondé en 1964), trouvaient dans le PNR un instrument pour contrecarrer la pression urbaine. Si nous nous rapportons au contexte de la zone d'étude, cette période était favorable à l'extension urbaine sur les espaces agricoles et

naturels autour de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le dépôt du Schéma d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (S.D.A.U.R.P.) en 1965 avait tracé les grandes lignes du développement en Ile-de-France (I.A.U.R.P., 1965). La période est aussi caractérisée par les tensions sociales, notamment en mai 1968. Toutefois, ces temps troubles favorisaient la diffusion des valeurs démocratiques dans l'ensemble de la société. Au début des années 1970, Philippe Saint-Marc, président du Comité de Sauvegarde de la Haute-Vallée de Chevreuse, rêve de démocratiser l'accès aux espaces verts. Pour atteindre ses objectifs, il se rapprochera de plusieurs acteurs politiques entre autres, Claude Dumond, maire de Dampierre-en-Yvelines et par la suite, conseiller général du canton de Chevreuse et Edouard Bonnefous, sénateur des Yvelines et futur président du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts de l'Ile-de-France. D'une certaine façon, les stratégies individuelles se développaient vis-à-vis l'utilisation du bien commun (figure 28).

En revanche, jusqu'au temps fort de la période suivante - la tentative du duc de Luynes de vendre 1 300 hectares de terres -, le processus de création se poursuit essentiellement dans un cadre de discussions informelles. Les prises de position formelle se trouvent plutôt autour des enjeux du classement d'un certain nombre de sites dans la Haute-Vallée de Chevreuse. Quant à l'idée d'un PNR dans la vallée de Chevreuse, elle deviendra réalité lors du dépôt d'une proposition de loi par le sénateur Bonnefous pour la création du PNR en 1973 (*Toutes les Nouvelles de Versailles*, 30 janvier 1974).

La conception précipitée: 1974 à 1975

De ces temps agités, nous pouvons retenir que les événements s'articulaient autour de la vente des terrains par le duc de Luynes. Selon notre thèse, cette vente dépassait largement le contexte local, elle devenait le symbole d'un affrontement

entre les « *républicains* » et les « *aristocrates* ». Cette même symbolique se manifestera plus tard en 1979 lorsque l'Office Nationale des Forêts (O.N.F) tentera d'accroître de 3 400 à 9 700 ha la superficie des lots de chasse dans la forêt de Rambouillet (*Le Figaro*, 5 mars 1979). Il faut mentionner que parmi les lots de chasse déjà existants, on retrouvait l'enclave des chasses présidentielles. Ceci nous porte à dire que les anciennes institutions avaient une grande influence dans l'encadrement de la société ! Les enjeux de démocratiser l'accès aux espaces verts (*L'Aurore*, 13 mars 1979) bouleversaient profondément les anciennes pratiques sociales aristocratiques. Or, jusqu'à ce moment, les intérêts des aristocrates se fusionnaient à ceux de l'État.

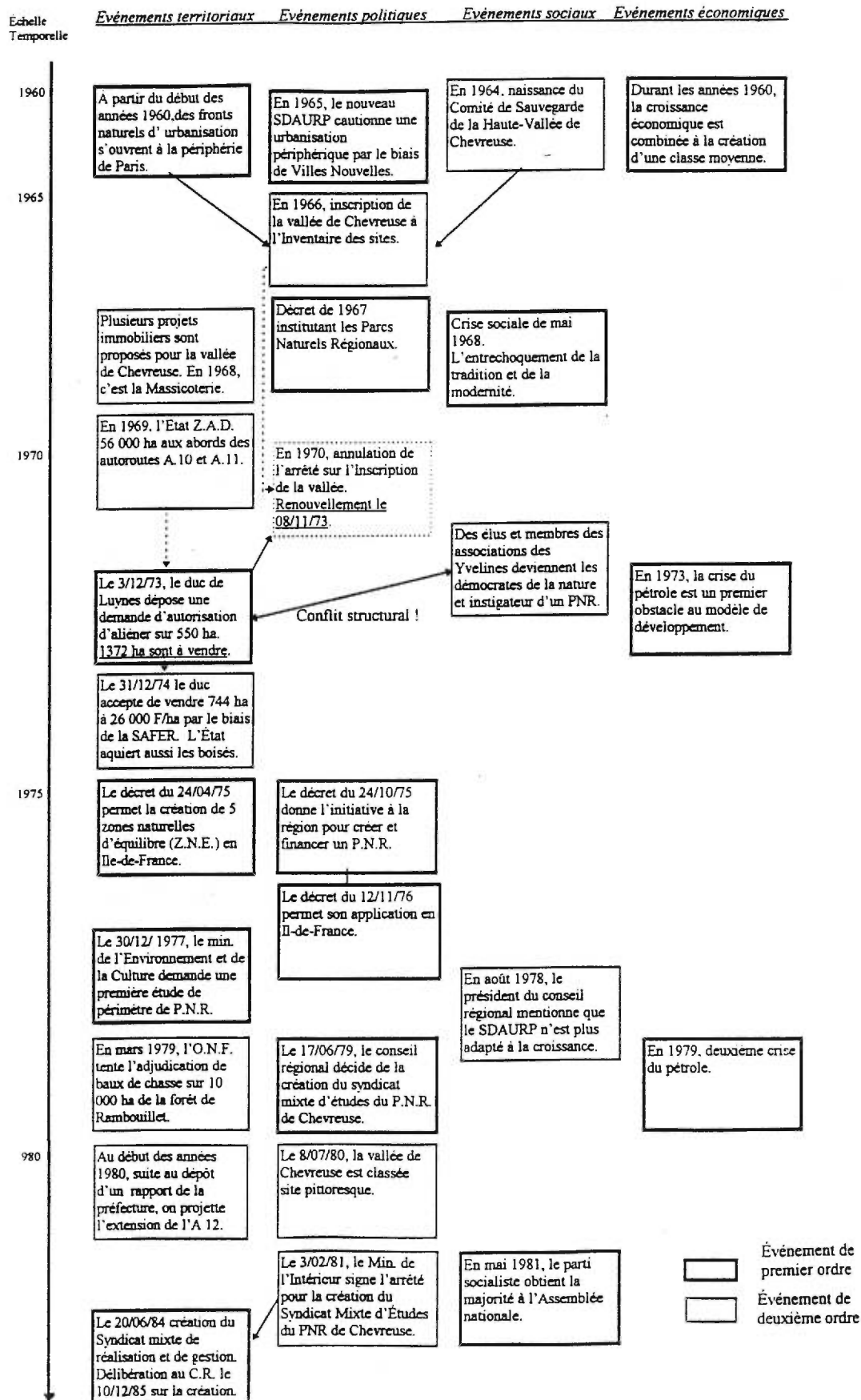
Évidemment, la proposition de vente des terres par le duc venait précipiter le processus de transformation de l'espace social régional. En 1975, le ministre de la Qualité de vie, monsieur Ornano, était même prêt à créer le PNR de Chevreuse .

« Le ministre a demandé que la charte qui lie les communes entre elles et au parc naturel soit élaborée pour le 1^{er} juillet prochain et que soit nommé un fonctionnaire chargé d'étudier les problèmes du parc, son périmètre, son contenu. On veut aller vite. Et nul ne s'en plaindra. » (La Croix, 27 février 1975)

Pour des raisons évoquées ci-dessous, la gestation du projet sera beaucoup plus longue que prévue. Malgré tout, des dossiers connexes comme le renouvellement de l'arrêté sur l'inscription de la vallée à l'inventaire des sites et la création des cinq zones naturelles d'équilibre (ZNE) bénéficieront directement du dossier médiatisé de la vente de terres par le duc de Luynes.

Sur un autre plan, le principal porte-parole du projet, le docteur Dumont maire de Dampierre-en-Yvelines, selon le duc utilisait cet événement comme tremplin pour se lancer en politique. Cependant, même si une partie de sa stratégie visait un renforcement de sa position sociale, il travaillait aussi pour la collectivité.

Fig. 28 Classification des événements autour de la création PNR de Chevreuse



La longue gestation: 1976 à 1985

Cette période de longue gestation a duré plus de quatorze années. La question financière n'était pas étrangère à cette lenteur. Qui allait payer le Parc ? Pour appuyer notre hypothèse, une note, de 1974, d'un Conseil restreint de « ministres » mentionnait :

« Au mois de juillet 1972, les conseils municipaux de 12 communes ont demandé la création d'un PNR sans prendre l'engagement d'assurer le financement. Le ministre de l'Environnement a refusé de participer aux études préalables ... » (Lettre d'un Conseil restreint de Ministres, 1974)

Le 17 juin 1979, lorsque le Conseil régional décide de la mise à l'étude du PNR de Chevreuse, il est toutefois décidé d'exclure la Région du financement des dépenses d'entretien (AFP, 19 juin 1979).

À un autre palier de gouvernement, le ministre de l'Environnement, monsieur Ornano, demandait à la Région d'assumer la responsabilité financière.

« ...l'étape suivante - après le classement de la vallée - serait l'institution d'un PNR, si la région met en place des dispositions financières adéquates... » (Le Figaro, 8 juillet 1980).

Pour comprendre les raisons de ce tiraillement, il faut remonter à des événements précédents et passer à une autre échelle d'analyse. En 1967, le décret sur la création des PNR ne fait pas de mentions précises quant à la responsabilité financière des collectivités (Journal Officiel, 2 mars 1967). Pourtant, dans le rapport au président non publié, on stipulait que *« leur création et leur gestion repose... sur les collectivités publiques de la région. » (Le Moniteur des Travaux*

publics et du bâtiment, 4 mars 1967) .

À partir de juillet 1972, le financement devient un problème avec l'entrée en vigueur de la loi sur la régionalisation dont l'article 4-3 interdisait la participation financière de la région dans des organismes comme un PNR. Plus étrange encore, en 1973, l'État annonçait le retrait de sa participation au financement du fonctionnement des PNR après la troisième année du décret initial de création (*Le Figaro*, 25 octobre 1975).

En somme, ce qui est en cause, ce sont les premiers pas d'un processus de décentralisation dont la logique dominante est essentiellement comptable. Pour réaliser une telle réorganisation des pouvoirs, le gouvernement signa le décret du 24 octobre 1975 afin de permettre aux régions de créer et de financer les PNR et ce, des études jusqu'au fonctionnement (*Les Echos*, 29 octobre 1975). Normalement avec cette nouvelle donne, la Région d'Ile-de-France, devenue réalité légale en 1976, aurait dû être assujettie à ce décret. Ainsi, lorsque le Conseil régional donna son approbation à la phase d'étude du PNR de Chevreuse, en 1979, il devait être conscient qu'il devait en assumer une partie du financement. Néanmoins à partir de 1979, les stratégies du Conseil régional consisteront à trouver des raisons pour se dégager du financement du projet, par exemple, en se demandant si les intérêts régionaux se trouvaient présents dans le PNR de Chevreuse. Est-ce que le PNR servirait uniquement aux intérêts d'une minorité privilégiée qui habitait la vallée ? Donc, pour certains les attributs de la communauté qui profiteraient le plus d'un espace protégé allaient à l'encontre de l'idée d'un projet démocratique.

3.5.3. La poursuite de buts

Pour cette partie du texte, nous avons analysé la revue de presse et les

comptes rendus des réunions du syndicat mixte d'étude du PNR de Chevreuse ainsi que les déclarations d'intention d'aliéner¹⁵ (D.I.A.) de la SAFER d'Ile-de-France pour la période 1968 à 1980. L'analyse des D.I.A. devrait nous montrer que les aristocrates, en étant toujours de grands propriétaires fonciers, furent susceptibles de subir les impacts de la poursuite de buts collectifs.

Quel était le pouvoir des aristocrates ?

L'identification de certains aristocrates dans la vallée de Chevreuse a été possible par le biais du fichier des propriétaires forestiers de plus de quatre hectares en 1973 (Ministère de l'agriculture, direction départementale des Yvelines, 1973). Cette base de données nous a permis d'identifier des liens familiaux, comme celui du duc de Luynes et du Bourg de Bozas, et des liens spatiaux comme celui du Palais de la Scala à Monte Carlo et des terres boisés de Dampierre-en-Yvelines. Même avec une recherche sommaire sur les propriétaires aristocrates, nous évaluons qu'au début des années 1970, ces derniers possédaient plus de 1000 ha de boisés. En ajoutant les terres agricoles, nous pouvons facilement évaluer des superficies supérieures à 2000 ha. Mentionnons que sur les terres à vendre en 1973 par le duc de Luynes, plus de 910 ha étaient agricoles (*Toutes les Nouvelles de Rambouillet*, 30 janvier 1974). Si nous transposons ces chiffres dans le périmètre actuel du PNR de Chevreuse, 25 000 ha, soit approximativement 12% de la superficie totale, était sous le contrôle des aristocrates. En somme, les aristocrates avaient ponctuellement l'autorité sur le territoire.

Quels sont leurs intérêts ?

¹⁵ Tous les projets de mutations de terrains agricoles à l'intérieur d'une zone de préemption devaient être signalés à l'Agence foncière et technique de la région parisienne qui le signalait à la SAFER d'Ile-de-France (Barieri et al., 1994).

À première vue, les aristocrates sont les opposants désignés au processus de création d'un parc naturel régional puisqu'il s'agit d'un instrument démocratique de gestion de l'espace. Comment le duc de Luynes, en tant que principal acteur, aurait pu s'intégrer dans une structure sociale basée sur un élargissement des rôles des simples individus ? D'où l'affirmation qu'il existait des contradictions entre cette société locale, en phase de modernisation, et sa structure spatiale caractérisée par la propriété foncière. Cette phrase du duc de Luynes, prise dans le contexte de la vente de ses terres en 1974, en dit long:

« Le Château de Dampierre sera fermé aux visiteurs cette année, et on ne pêchera pas dans le ru des Vaux-de-Cernay ou dans l'Yvette, qui traversent le domaine. » (Le Monde 30 janvier 1974).

Avec plus d'un millier d'hectares, en zone périurbaine convoitée, ce commentaire du duc de Luynes faisait ressurgir l'histoire féodale de la France!

Face aux difficultés de réconcilier ses valeurs de grands propriétaires fonciers dans une structure spatiale démocratique, il n'y avait pas d'autre solution envisageable que la vente d'une partie du domaine à d'autres intérêts privés : le collectif était irréductible au duc (Brochier, 1994). Toutefois, à l'intérieur de son réseau social il se trouvait un ami banquier qui avait déjà fréquenté de bonnes institutions.

Afin de valider nos arguments, nous avons cherché à vérifier l'importance des D.I.A. transmises à la SAFER d'Ile-de-France par des aristocrates. En croisant les données de propriétés foncières forestières avec celles de la SAFER, nous constatons une présence non négligeable de cette élite sur le marché foncier **agricole**. Pour la période de 1969 à 1980, pour plus de 9 % des D.I.A. le vendeur était un aristocrate. Il faut spécifier que 48 des 58 D.I.A. (83%) étaient attribuables aux ventes par la famille de Luynes. De même, 17% des D.I.A. étaient en réalité un apport en société,

la Société Civile Immobilière du Château de Dampierre. Autre élément important, l'ensemble des transactions eurent lieu entre 1973 et 1979. Pour la période entre 1981 et 1985, faute d'avoir les données, nous ne connaissons pas le comportement des acteurs dans ce marché foncier agricole. Toutefois, pour la période 1986 à 1995, seulement deux transactions sur 469 étaient le fruit d'une vente par un aristocrate identifié: le comte Gabriel De Bryas. Cette information pourrait signifier qu'il y a eu, dans un premier temps, une urgence d'effectuer des transactions foncières face à la menace d'une démocratisation de l'accès aux espaces verts et d'une tendance à la socialisation du gouvernement et, dans un deuxième temps, que les aristocrates ont été remplacés par une autre élite ou par des institutions publiques. Il s'agissait d'une phase normale de multiplication des élites (Rocher, 1968) dans l'organisation sociale de l'espace à l'ouest de Paris.

Quels rôles pour les intermédiaires du duc ?

Nous avons déjà mentionné que les intermédiaires servent à interconnecter différents réseaux pour la transmission de messages. De plus, l'intermédiaire devient parfois le liant entre les systèmes formels et informels.

Sans trop s'y attarder, et à titre d'exemple, en utilisant strictement les données de la SAFER, nous avons identifié comme intermédiaire les notaires. Par leur formation, qui les conduit à connaître les subtilités du système légal, les notaires et les avocats peuvent être impliqués dans les processus de transformation de l'espace étudié. Pour l'ensemble du périmètre de la zone d'étude, nous notons qu'un seul notaire a déclaré à la SAFER plus de 38% des D.I.A. pendant la période 1969 à 1980, soit 251 des 667 D.I.A.. Est-ce qu'il s'agit d'un simple intermédiaire ou s'agit-il d'un acteur ayant participé plus directement au développement domiciliaire ?

Lorsque nous ramenons l'analyse exclusivement aux communes du PNR de

Chevreuse, nous ne pouvons nous empêcher d'aborder le cas du duc de Luynes. Le notaire du duc de Luynes se positionne-t-il à l'intérieur des réseaux de relations d'une grande proximité ? Il faut mentionner que plus de 75 % des D.I.A. sont tributaires d'un seul notaire. Est-ce qu'il s'agit d'un réseau circulaire d'échanges d'information ? Au même titre, est-ce que l'acheteur potentiel des terrains du duc, le président de la Banque Lazare, qui était un ami d'enfance du duc (*Le Figaro*, vendredi le 11 janvier 1974), prenait position dans le réseau ?

Qui sont les défenseurs du projet collectif ? Et comment les intérêts s'entrecroisent ?

Du côté des défenseurs du projet du PNR, nous retrouvons divers groupes d'intérêts en situation de coopération, réelle ou potentielle, mais pour des buts différents. Le concept de segmentation des orientations exprime bien ce type de liens, temporaires ou permanents, entre les acteurs et les organisations sur des intérêts communs. En partant d'échelles géographiques différentes, les intérêts des individus, des groupes et des institutions s'entrecroisent jusqu'à leur intégration horizontale (Bryant, 1995). En analysant le discours des individus, qu'ils parlent pour défendre leurs causes ou ceux de leur organisation, lors de prises de position publique, nous pouvons discerner une partie de leurs préoccupations et de leurs intérêts.

Comme premier exemple d'entrecroisement d'intérêts, il faut citer le cas de l'Établissement Public d'Aménagement (E.P.A.) de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, dont les dirigeants se prononçaient en 1975 pour la création du PNR de Chevreuse. Par ricochet, en créant le PNR sur les marges Sud et Sud-Ouest de la ville nouvelle, l'EPA s'assurait de consolider le développement domiciliaire à l'intérieur de son aire d'administration.

« Il faut, affirment-ils, avant tout réussir la ville nouvelle, avant d'entreprendre de grandes opérations immobilières et, de toute façon, surtout pas dans un site protégé comme c'est le cas avec le projet de vente de la propriété du duc de Luynes. » (AFP, 14 janvier 1974)

Plus directement rattaché à la création du PNR de Chevreuse, nous retrouvons, entre autres, le sénateur des Yvelines, Edouard Bonnefous. En ce qui le concerne, son combat est extrêmement lié à sa crainte au bétonnage de la vallée par le développement de la ville nouvelle (*Toutes les Nouvelles de Versailles*, le 19 octobre 1978.) Toutefois, si l'on interprète sa pensée en 1979, il semble que ses craintes soient aussi liées à l'expansion de zones résidentielles denses, de logements collectifs, puisqu'il était tout à fait favorable à la construction individuelle.

« Enfin il révéla que le ministre de l'Équipement allait prochainement annoncer la mise en route d'un programme considérable de maisons individuelles... C'est la réalisation d'un de mes vœux parmi les plus importants » (Toutes les Nouvelles, 15 juin 1977).

Ceci nous amène à nous interroger sur le rôle du sénateur des Yvelines. Est-ce qu'il était un simple intermédiaire politique à la création du PNR surtout si l'on envisage que des divergences étaient possibles avec le Dr. Dumond qui cherchait à protéger la vallée d'une explosion démographique (*Toutes les Nouvelles*, mercredi le 24 octobre 1979), et Philippe Saint-Marc qui trouvait que l'on avait construit fortement à Saint-Quentin-en-Yvelines tout en laissant construire dans la vallée sans payer les charges des infrastructures (*Toute les Nouvelles*, 25 janvier 1978). Un autre argument, après la phase de gestation entreprise, le nom du sénateur Bonnefous sera progressivement absent dans la revue de presse. Par contre, par son rôle à l'Agence des Espaces Verts de l'Ile-de-France, nous croyons qu'il est demeuré un allié à la réalisation de projets, comme l'achat de terres boisées dans l'espace du futur parc. Lors de l'Assemblée générale du Comité de sauvegarde de la Haute-Vallée de

Chevreuse en novembre 1978, à la question pouvons-nous bloquer des projets critiques, il était dit:

« L'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France, sous la responsabilité de sénateur des Yvelines et membre de l'Institut pouvait favoriser l'achat des terrains... » (Toutes les Nouvelles, 25 janvier 1978).

En somme, comme la qualité des informations accessibles aux individus est déterminée par leur position à l'intérieur des réseaux sociaux, les défenseurs du parc étaient donc dépendants du sénateur. Sa position comme intermédiaire pour effectuer efficacement des transmissions d'information était essentielle au succès de la démarche.

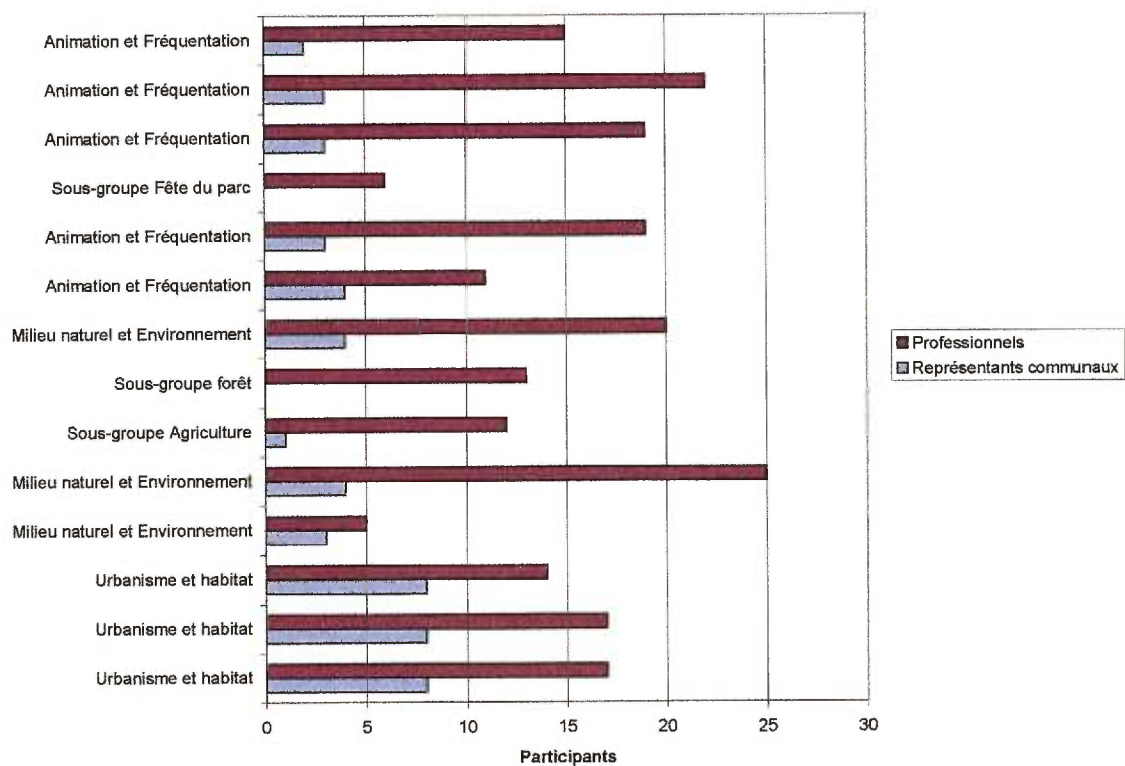
3.5.4. La participation dans le processus de création du PNR de Chevreuse

Selon Lapassade et Lourau (1976), les rapports entre les hommes et les institutions changent au fur et à mesure que les organisations se transforment. Dans le cas étudié, il faut se référer à la loi sur la création des PNR de 1967 pour noter une nouvelle logique collective. À partir de cet instant, la planification de l'organisation du territoire pouvait reposer sur une pleine participation de la population. Toutefois, pendant la même période, la continuation du processus de spécialisation des tâches conférait les responsabilités territoriales aux professionnels.

C'est pourquoi pendant la période 1960 à 1985, nous considérons que la population à l'intérieur des limites du futur parc a été en partie subordonnée au développement d'une classe de professionnels. Plus particulièrement, il est fort probable que les membres des nouvelles communautés périurbaines étaient peu concernées par la dynamique territoriale.

Dans notre étude, cette subordination se traduit par un désengagement du citoyen lors des différentes réunions de l'une des trois commissions d'étude: 1) Urbanisme et habitat, 2) Milieu naturel et environnement et 3) Animation et fréquentation. De même, nous notons (figure 29) que les élus, ou autres représentants communaux, ont peu participé à ces mêmes réunions. Sur le total des réunions, entre le 1 juillet 1981 et le 22 mars 1982, ces derniers n'ont jamais représenté plus du quart des participants.

Fig. 29 Participation lors des commissions d'études pour la création du PNR de Chevreuse entre 1981 et 1982



Une analyse détaillée nous indique même qu'il n'y avait pas de représentants communaux lors de la réunion du sous-groupe forêt, et qu'un seul représentant communal sur treize participants s'était présenté lors de la réunion sur l'agriculture. Seules les réunions de la « Commission Urbanisme et habitat » ont soulevé un peu

plus d'intérêt chez les représentants des communes du futur parc: le taux de participation des communes avait franchi le cap des cinquante pour cent. Ainsi, même pour cette commission, plus de la moitié des communes n'avait pas envoyé de représentants à l'une des trois réunions. Et pendant ce temps, des professionnels de l'État discutaient de l'avenir de leur territoire. En faisant cette constatation, nous devons par le fait même remarqué que, dans un processus normal, le PNR devait être à l'origine une initiative locale (article 5.1 du décret 67.138 du 1^{er} mars 1967). Pourtant, nous devons affirmer que tout était autrement, si l'on peut se fier aux comptes rendus des réunions; même l'un des principaux instigateurs, le docteur Dumond, n'était pas présent lors des réunions.

En contrepartie, pendant le long processus de création du PNR, certains représentants communaux, dont M. Barbesange, M. Prieur, Mme Boursier, M. Breteuil, Mme Vavasseur, et compagnie, ont pris part aux activités préparées par différentes associations de sauvegarde de la Haute-Vallée de Chevreuse. Par ricochet, en participant à des réunions orchestrées par Philippe Saint-Marc, l'un des principaux instigateurs du parc, nous croyons que ces représentants communaux adhéraient aux grands principes de la création du P.N.R de Chevreuse.

3.5.5 Conclusion partielle

Depuis l'institution des PNR, par le décret du 1^{er} Mars 1967, les collectivités locales peuvent coopérer afin de protéger et mettre en valeur leur territoire. Nonobstant le fait que la prise en charge du territoire n'est pas une innovation sociale dans la société française, nous considérons que cette loi a franchi une étape importante vers une décentralisation administrative.

Hormis ce contexte favorable aux communes, nous vivons le paradoxe d'une société où les individus des banlieues riches sont très peu engagés dans le

développement de leur territoire. En revanche, dans les nouvelles architectures sociales, nous retrouvons une classe de professionnels et des groupes associatifs qui ont comme mission de protéger les intérêts des individus et des collectivités. Nous avons noté une prédominance de la participation des professionnels au cours des réunions des commissions d'études pour la création du PNR de Chevreuse. Nous croyons que cette situation, avant l'intégration des discours du développement local, était le symbole d'une société moderne qui a fait du citoyen moyen un être subordonné à la connaissance scientifique. Certes, le contexte des années 1990 montre des signes d'une plus grande résistance locale qui traduit le niveau de développement actuel des capacités individuelles.

Selon une perspective symbolique, l'enjeu le plus important pour le sud-ouest de l'Ile-de-France fut la proposition de vente de plus de 1 300 hectares de terres agricoles et boisées par un aristocrate, le duc de Luynes, à un ami banquier. Par la réaction républicaine, en faisant l'acquisition des terres, l'État précipitait le processus de démocratisation de l'accès aux espaces verts en favorisant éventuellement la création du PNR de Chevreuse.

Parmi les autres éléments importants, il faut retenir que le processus de création du PNR de Chevreuse a été extrêmement long: plus de douze années. Nous l'expliquons par le flou autour de la responsabilité financière de la région et des communes quant au financement de son fonctionnement. De 1979 jusqu'à approximativement la date de création du PNR, le Conseil régional d'Ile-de-France, et un peu moins les responsables des communes, ont présenté diverses raisons pour ne pas se donner un autre fardeau financier. À titre d'exemple, au début des années 1980, ils ont cherché officieusement à départager les services et les biens locaux de ceux régionaux. Est-ce que le parc allait servir aux intérêts de la région ou seulement à ceux d'une petite bourgeoisie de la Haute-Vallée de Chevreuse ?

Dans le chapitre 5 nous décrivons l'évolution des terres agricoles à l'intérieur comme à l'extérieur des limites du parc. Il faut mentionner que les associations de protection de la vallée n'étaient pas très favorables à l'idée de rétrocéder les terres agricoles acquises auprès du duc de Luynes aux maraîchers car leurs installations de plastique nuisaient à l'intégrité des paysages. D'une certaine manière, les exploitants agricoles périurbains vivaient pleinement leur intégration dans une société urbaine.

Dans le prochain chapitre, nous analyserons les mécanismes de régulation internationale et ses effets sur la production agricole en Ile-de-France et au Québec. Plus particulièrement, nous décrivons ces effets jusqu'au niveau de la pratique agricole régionale. Évidemment, l'intérêt que nous accordons aux institutions internationales est directement lié à notre constat précédent sur le rôle de la régulation corporatiste dans le développement des personnes et des collectivités. En somme, la mise en place des modes de régulation internationale des activités agricoles doit nous servir de référence sur l'étendu de la puissance des mécanismes globaux.

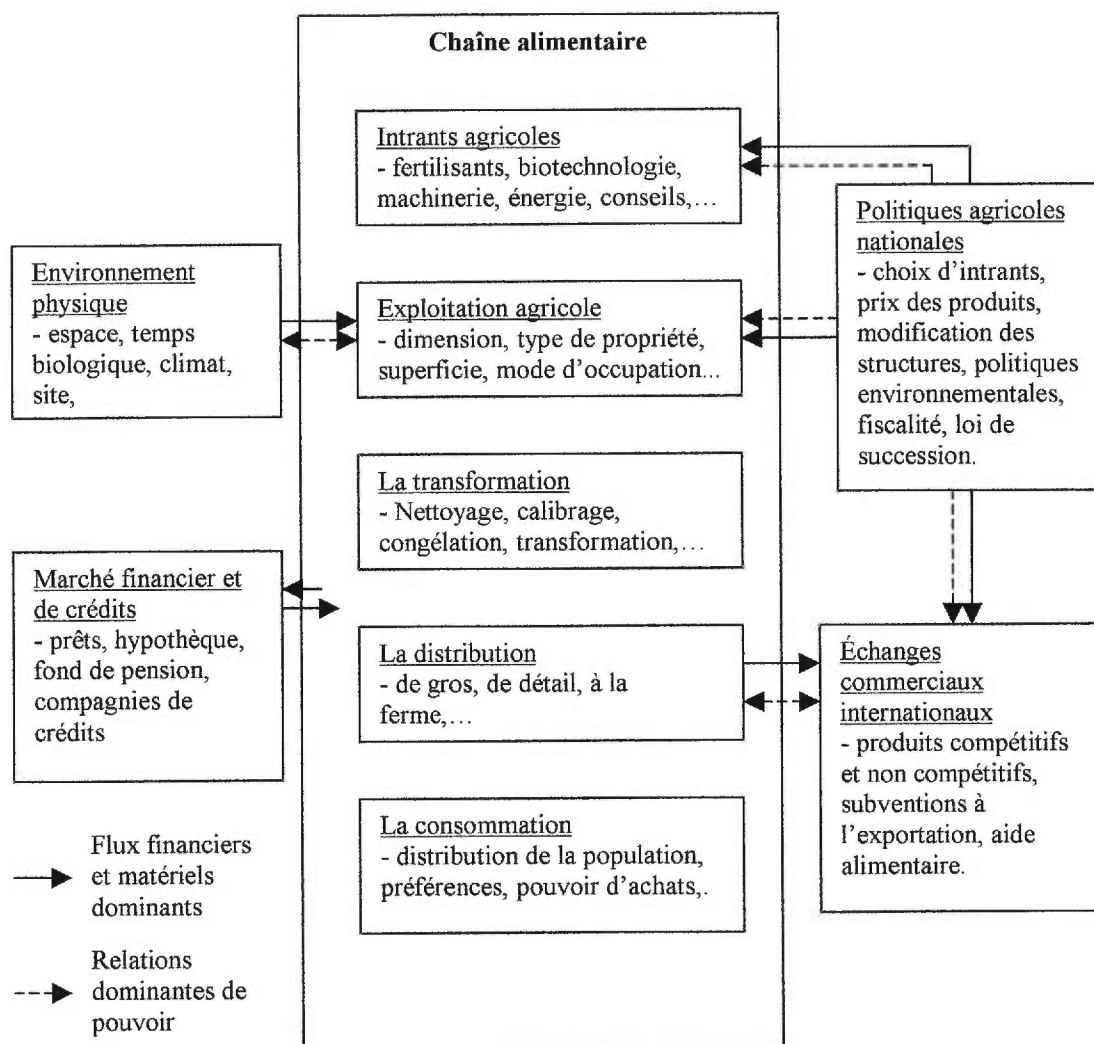
Chapitre 4 La globalisation du système agroalimentaire

Le but général du chapitre 4 est de décrire l'influence des mécanismes de régulation internationale sur la production agricole périurbaine. Pour y arriver nous devons aborder les phases d'évolution des politiques commerciales agricoles en relation avec le processus d'industrialisation de l'agriculture. Notamment, suite à l'intégration du progrès technologique dans les systèmes productifs et de transport des pays industrialisés, facilitée par le pouvoir politique national, la géographie des marchés se transformait si rapidement qu'elle rendait paradoxalement légitime la mise en place des politiques commerciales protectrices. Évidemment, avec le temps les fondements des politiques agricoles nationales ont subi les pressions des stratégies « libre-échangistes » plus favorables à une régulation universelle de la production et du commerce mondial. D'ailleurs l'hypothèse structurante est que:

La régulation internationale oriente de plus en plus le fonctionnement des systèmes agroalimentaires nationaux.

Certes, la régulation internationale s'insère à l'intérieur des mécanismes globaux qui favorisent le développement du système agroalimentaire. C'est pourquoi comme l'indique Bowler (1992), c'est par la théorie de l'industrialisation de l'agriculture que nous devons étudier le système. D'une part, cette théorie nous amène à identifier les stratégies industrielles qui visent une appropriation des modes de production naturelle (intrants) ainsi qu'une substitution des extrants (*idem*). Bien sûr, ces stratégies favorisent des nouveaux rapports géographiques puisque l'industrialisation de la production conduit à l'intensification, à la concentration ainsi qu'à la spécialisation agricole (*idem*). D'autre part, il se trouve qu'une partie des changements soit étroitement liée aux relations d'économie politique. À titre d'exemple, la structuration du système agroalimentaire est sensible par les coalitions entre les divers acteurs (syndicat de producteurs, transformateur et gouvernement) (*idem*).

Fig 30 Modèle des composantes du système agroalimentaire



Source : traduction et adaptation de Bowler (1993).

Comme le démontre la figure 30, la dynamique de la production alimentaire, que Bowler exprime en terme de chaîne alimentaire, est façonnée par ses éléments internes comme les intrants, la structure de l'exploitation agricole, les méthodes de transformation, le type de système de distribution et le schéma de consommation ainsi que de ses fonctions externes telle les politiques agricoles nationales, le commerce international des denrées alimentaires et agricoles, les conditions physiques de production et la nature des marchés financiers et de crédits.

Attendu que ces facteurs contribuent tous à la dynamique agricole périurbaine, nous établirons les liens nécessaires afin de dégager les facteurs explicatifs dominants et secondaires. Évidemment, nous mettrons en avant-scène les étroites relations entre les politiques agricoles nationales et la régulation internationale du commerce agricole. D'une part, les politiques agricoles nationales et continentales ont une influence sur les modes de production (effets sur les intrants et les « extrants ») et les structures de production. Or, comme la plupart des choix politiques visent à réduire les contraintes physiques et naturelles en faveur de certaines régions ou productions, le résultat final est la création d'un marché international déformé. En somme, le marché international est subordonné aux intérêts géopolitiques mais aussi aux intérêts des corporations globales. Nous sommes donc très loin d'un système où la compétition est juste entre les différents éléments. Pour notre étude, il s'agit d'évaluer comment les agriculteurs périurbains dans les régions de Montréal et d'Ile-de-France peuvent s'insérer et se développer à l'intérieur d'un tel système compétitif. Sous un angle macroscopique, nous aboutissons à des observations qui témoignent de la complexité des transformations des espaces agricoles périurbains.

Plus spécifiquement, dans la première partie du chapitre 4 nous décrirons l'évolution des mécanismes de régulation internationale des économies agricoles nationales. À cette échelle, nous soulignerons en priorité les stratégies des Américains et des Européens afin d'avoir une influence sur la régulation du commerce international des denrées agricoles et alimentaires. De plus, nous dégagerons les intérêts réciproques de la France à l'intérieur de la Politique Agricole Commune (PAC) et du Canada au sein de l'Accord de Libre-Échange Nord-Américain (ALÉNA).

Dans la deuxième partie, nous illustrerons les dimensions structurelles de l'industrialisation de la production agricole au sein de la Triade : l'intensification, la concentration et la spécialisation (Bowler, 1992). Par rapport au commerce international, nous tenterons également de mesurer la contribution de certains facteurs

sur le commerce agricole (la valeur des devises nationales et le climat) puisqu'ils ont une influence sur la formation des prix et par conséquent, ils séparent les produits à prix compétitifs de ceux non compétitifs. Ces derniers facteurs sont justement étroitement liés aux trois dimensions structurelles (intensification, concentration et spécialisation).

Dans la troisième partie, nous présenterons les effets de l'ALÉNA sur le développement agricole (production et commerce) au Québec et au Canada ainsi que les effets de la réforme de la PAC et de l'adhésion de nouveaux pays membres au sein de l'Union Européenne sur l'agriculture française.

Pour terminer, dans chacun des pays respectifs, nous retracerons les effets des nouveaux contextes productifs et commerciaux continentaux et internationaux sur l'agriculture dans les régions de Montréal et d'Ile-de-France. Étant donné que les productions horticoles sont très importantes dans l'agriculture périurbaine, nous y puiserons l'essentiel de nos exemples. Certes, nous nous attarderons aussi aux céréales de la région d'Ile-de-France ainsi qu'à l'agriculture de services.

Doit-on rappeler que ce chapitre ne vise pas à répondre à un problème spécifique mais plutôt à décrire plusieurs mécanismes qui agissent en général sur l'ensemble du développement de la production et du commerce des denrées agricoles et non seulement sur l'agriculture périurbaine. Ces mécanismes, hors du contrôle direct des exploitants agricoles, sont typiques d'une évolution structurelle globale.

4.1 Mise en place des mécanismes internationaux de régulation de la production et de la commercialisation des produits agroalimentaires

Avant de présenter les tentatives de régulation internationale du commerce des denrées agricoles, nous devons nous attarder sur les motifs qui mènent aux actions

gouvernementales. Comme le présente la figure 31, trois raisons majeures motivent les gouvernements à intervenir dans le système agro-alimentaire: les intérêts stratégiques, les intérêts économiques et les intérêts politiques (Tarrant, 1992)

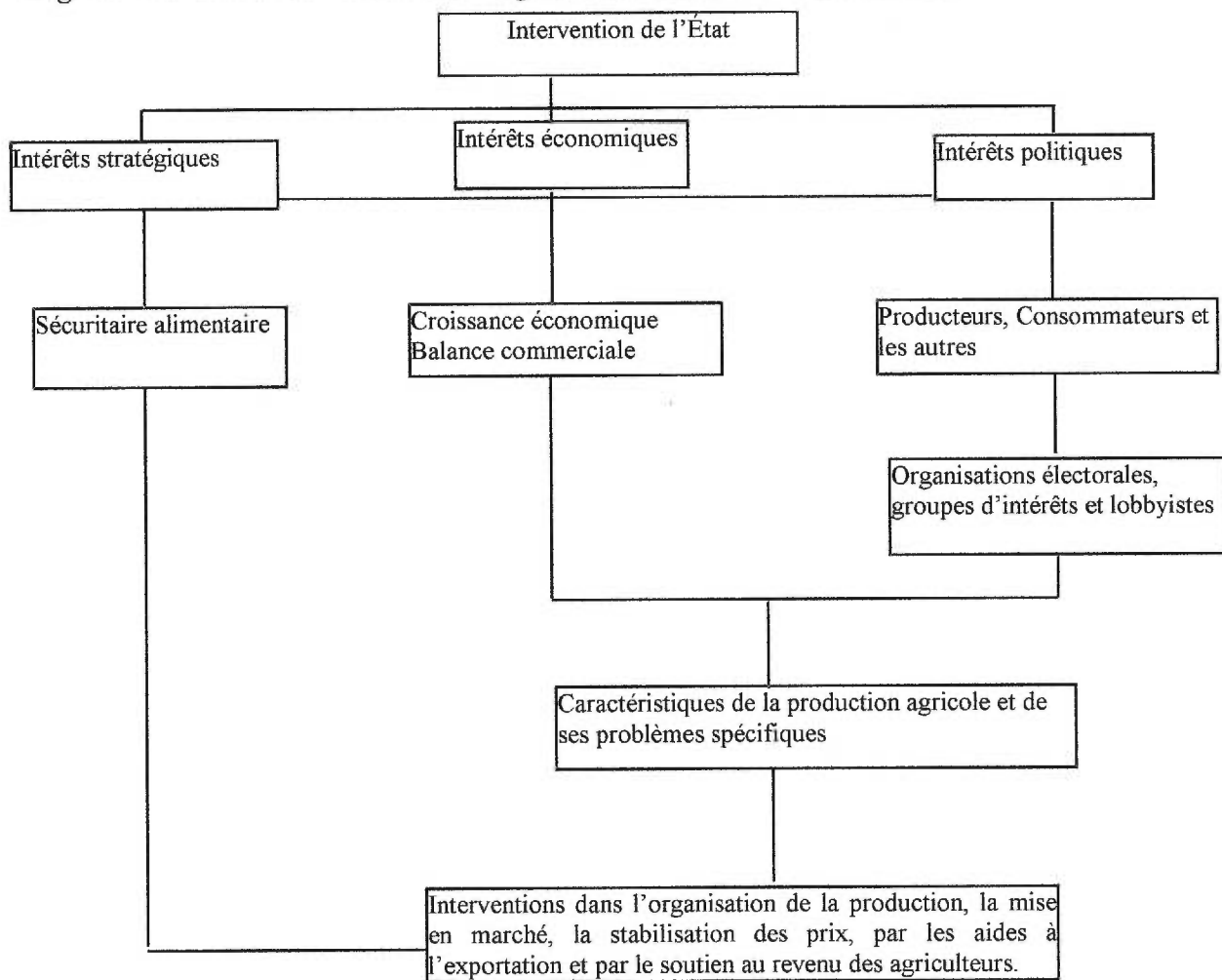
Prenons l'exemple du processus de création des offices nationales de commercialisation du blé pendant la crise des années 1930; les intérêts politiques semblent déterminants car la structure de production est composée de millions de petits agriculteurs. Pour sécuriser le revenu des agriculteurs plusieurs États (dont la France et le Canada) ont mis en place ce type de structure intermédiaire entre les producteurs et les marchés telles les agences de commercialisation. Donc, ces gouvernements se donnaient un outil afin de contrôler un comportement naturel de produire plus lors d'une chute des prix (Tarrant, 1992). En d'autres termes, il répondait aux intérêts d'une population largement rattachée à l'économie agricole.

Si nous nous rapportons au contexte de la guerre froide, les intérêts stratégiques liés au commerce mondial des céréales se trouvent au premier plan des logiques d'intervention. C'était du temps où le partage du monde entre l'idéologie capitaliste et socialiste avait des répercussions considérables sur les systèmes agroalimentaires nationaux. Plus particulièrement, l'agriculture était rattachée à cette macro dynamique où la question de l'aide alimentaire était directement rattachée aux stratégies impérialistes par rapport au Tiers-Monde. Pendant cette période stable, les agriculteurs des pays riches, surtout les céréaliers, ont largement bénéficiés des avantages des stratégies géopolitiques.

Par contre, bien que l'amélioration de la qualité des intrants était en soi une réussite, une croissance plus faible de la consommation des produits alimentaires rendait presque inutile l'amélioration des rendements qui en découlait, étant donné que la plupart des pays du Tiers-Monde ne pouvait réussir leur démarrage tant nécessaire au développement de nouveaux marchés. C'est pourquoi les pays industrialisés étaient presque condamnés à soutenir une agriculture d'exportation afin

de réduire ces surplus (Bairoch, 1983). D'ailleurs, une partie des surplus était consacrée aux programmes d'aide internationale. En d'autres termes, la conjugaison des facteurs politiques et technologiques avait rendu le fonctionnement des économies agricoles de plus en plus dépendant du soutien gouvernemental. En revanche, les intérêts économiques des agriculteurs industrialisés étaient très bien protégés.

Fig. 31 Les motifs des interventions gouvernementales en agriculture



Source: Adaptation de Tarrant 1992.

À la fin de cette période, comme le soulignait la Banque Nationale de Paris en 1988, le niveau de dépendance économique des agriculteurs était tel que l'on

envisageait mal la survie des exploitants agricoles sans l'aide de l'État.

« Si les agriculteurs européens ou américains voyaient leurs revenus dépendre seulement des prix mondiaux, les uns et les autres auraient des niveaux de vie tellement inférieurs à ceux des autres catégories socio-professionnelles de leur pays que la situation serait intenable. » (Du Chouchet, 1991, p.7)

Il faut mentionner que cette préoccupation européenne par rapport aux revenus agricoles découlait des discussions formelles et informelles sur une éventuelle réforme de la politique agricole commune (PAC) à la fin des années 1980. Ces discussions avaient lieu parallèlement aux négociations pour un accord commercial sur les échanges et les tarifs douaniers (GATT) et les pressions des Américains étaient extrêmement fortes pour une modification du type de soutien agricole en Europe. Dans un contexte de mondialisation des marchés, les Américains considéraient qu'il était nécessaire de standardiser le type d'intervention en agriculture. Nous présenterons en quatre phases le cheminement qui a placé l'Europe et l'Amérique à couteaux tirés sur la question de la libéralisation du commerce agricole internationale.

4.1.1 Le prélude à l'intervention

Le développement des marchés agricoles régionaux a sûrement commencé à être une préoccupation politique suite au progrès technologique dans le transport des marchandises sur longue distance au 19^{ième} siècle (Philipponneau, 1954). Dès que les consommateurs ont eu accès à des produits différents mais surtout à meilleurs prix, les systèmes de production et de commercialisation locaux et régionaux sont entrés dans des phases de perturbation. Il faut comprendre que toutes modifications dans l'environnement provoquent des perturbations dans le fonctionnement et dans l'ordonnancement des systèmes.

Évidemment, le problème s'est accentué avec l'accélération du rythme de diffusion du progrès technologique au niveau des intrants agricoles. Il faut

comprendre que l'avènement d'un nouvel intrant engendre parfois des changements brusques dans la productivité des fermes. Par exemple, entre 1840 et 1900 l'utilisation accrue du fer et des nouvelles pratiques agraires a permis d'accroître la productivité agricole de 30 % en Russie, 45 % en Autriche, 50 % en Belgique (Bairoche, 1983). Il s'agit d'un cas où les transformations dans la production agricole relevaient strictement de la structure interne du système agraire. Bien sûr la révolution agricole du 19^{ième} siècle arrive alors que la demande alimentaire est probablement supérieure à l'offre puisque les villes industrielles sont en croissance.

Certainement, le développement de l'agriculture est aussi lié à d'autres dimensions. Prenons comme exemple les changements structuraux qui ont découlé du peuplement du Nouveau Monde. Dans un premier temps, l'ouverture de nouvelles régions productrices est encadrée à l'intérieur des rapports de domination de la métropole sur la colonie. Donc, la logique de l'organisation spatiale des nouveaux lieux est marquée par l'échange avec l'extérieur. Par conséquent, lorsque le transfert des technologies permet aux colonies d'accroître leur productivité elle déverse naturellement les surplus vers l'Europe qui lui vend en retour des produits transformés. À cette étape, des colonies comme le Canada et l'Australie ne disposent pas du pouvoir pour modifier la nature des rapports politiques et économiques.

Cette logique se complexifie lorsque les colonies deviennent de plus en plus indépendantes du pouvoir de la métropole. Plus particulièrement, la direction des relations de pouvoir ainsi que celle des flux matériels et financiers change lorsque les colonies établissent leurs politiques de substitution des importations (Williams, 1991). À la fin du 19^{ième} siècle, les Canadiens, sous les pressions de leurs voisins Américains en pleine révolution industrielle (Stiwell et Seifreig, 1984), entament leur propre développement industriel. Toutefois, comme les capitaux ne sont pas aussi disponibles qu'en Europe, la réalisation des grands projets de développement reposera sur le croisement des intérêts privés et publics.

Entre autres, au Canada les compagnies de chemin de fer vont prendre une part active dans le transport des marchandises (dont les céréales) mais aussi dans la colonisation des terres (par le transport des personnes mais aussi comme propriétaires fonciers). Au début du 20^{ième} siècle, le croisement des intérêts des compagnies de chemin de fer et du gouvernement canadien était une situation normale et ce jusqu'à l'abolition des subventions pour le transport du grain en 1992. Les pressions extérieures (à travers l'accord de libre-échange avec les États-Unis) ont finalement eu raison d'une politique canadienne presque centenaire.

Bien sûr, le transport du blé de l'ouest canadien était subventionnée afin d'orienter les flux vers les villes industrielles de l'est du pays dont Montréal. À Montréal, les grands industriels bénéficiaient des avantages des prélèvements dans les régions périphériques, les surplus étaient exportés, et les produits transformés, telle la farine, étaient distribués par le chemin de fer aux quatre coins du Canada. Dans un tel contexte, les producteurs de blé de l'est du pays ne pouvaient plus vendre leurs productions sur les marchés traditionnels, surtout des petits moulins à farine régionaux (Young, 1980), puisque la farine arrivait à meilleure prix par train de Montréal.

En somme, par le soutien du gouvernement canadien les grands industriels faisaient de grands profits leur permettant par la suite d'autofinancer la réalisation de nouveaux projets. Certes, les intérêts politiques des Canadiens étaient temporairement protégés contre l'hégémonie américaine.

Plus globalement, même si la plupart des gouvernements étaient impliqués dans la réalisation d'infrastructures de transport, ils ne toléraient pas la compétition subventionnée des autres pays qui perturbaient leur marché national. Donc, entre 1879 et 1890 l'Allemagne, les États-unis, l'Italie, l'Autriche, la Russie et puis la France adopteront des politiques agricoles protectionnistes (Bourgeois 1993). Selon la situation des marchés, par la loi du cadenas de 1897 la France établira des droits de

douane sur les céréales atteignant un taux maximal de 20 % (*idem*). Bien entendu, comme l'Europe avait vécu plusieurs conflits armés, les gouvernements avaient conscience qu'une trop grande dépendance envers des produits importés comportait des risques pour la sécurité alimentaire. Le libéralisme économique devra attendre !

Avec la crise des années 30, les interventions gouvernementales prennent une nouvelle tournure lorsque l'on tente de régulariser les marchés par le biais des offices et des coopératives de commercialisation. En même temps, les aides directes aux exploitations servent au processus d'industrialisation de la production agricole. Or, la mécanisation des fermes repose initialement sur les capacités innovatrices des Américains. En contrepartie, c'est en U.R.S.S. que nous observerons les premières grandes politiques d'industrialisation de la production agricole (Troughton, 1986) Par les *kolkhozes* et surtout les *sovkhozes*, c'est-à-dire les complexes agro-industriels, désormais l'économie agricole se planifie et se gère comme dans les grandes usines. Il s'agit probablement du premier modèle agricole à orienter la production en fonction des dernières connaissances techniques, mais aussi en fonction des stratégies politiques¹⁶ (Maurel, 1980). Plus modestement au Canada, le *Farm Improvement Loan Act* (1944-45) favorisait également une mécanisation des exploitations agricoles mais aussi une amélioration de la qualité d'existence des fermiers grâce à des prêts à court et moyen terme (Brassard, 1987).

Pour revenir au contexte de la crise des années 30, cette crise était liée aux succès technologiques du premier quart de siècle qui avaient permis de faire exploser l'offre bien au delà de la demande. Notamment, les productions agricole et industrielle canadiennes qui avaient été stimulées par la Première Guerre mondiale, ne trouveront pas de marché aussi important à la fin du conflit. À l'entre-deux guerre, l'autosuffisance en vogue en Europe était néfaste à l'Amérique du Nord.

¹⁶ D'une certaine manière, le modèle d'économie planifiée à la soviétique aura atteint la finalité actuellement visée par les économies agricoles capitalistes : celle d'optimiser la taille des exploitations afin d'éliminer les effets des cycles.

Pendant ce temps, le gouvernement québécois entame une nouvelle vague de colonisation en 1932, comme solution au chômage urbain. Toutefois, la colonisation ne vise pas l'intégration des nouvelles terres dans un système moderne de production (Morissette, 1987) Nous sommes plutôt en présence des stratégies de survie !

En somme, des années trente jusqu'à la fin de la deuxième Guerre Mondiale, l'espace agricole québécois et même français est marqué par les contrastes d'une importante paysannerie (Phlipponneau, 1954; Morissette, 1987) et par un processus localisé d'industrialisation de la production agricole.

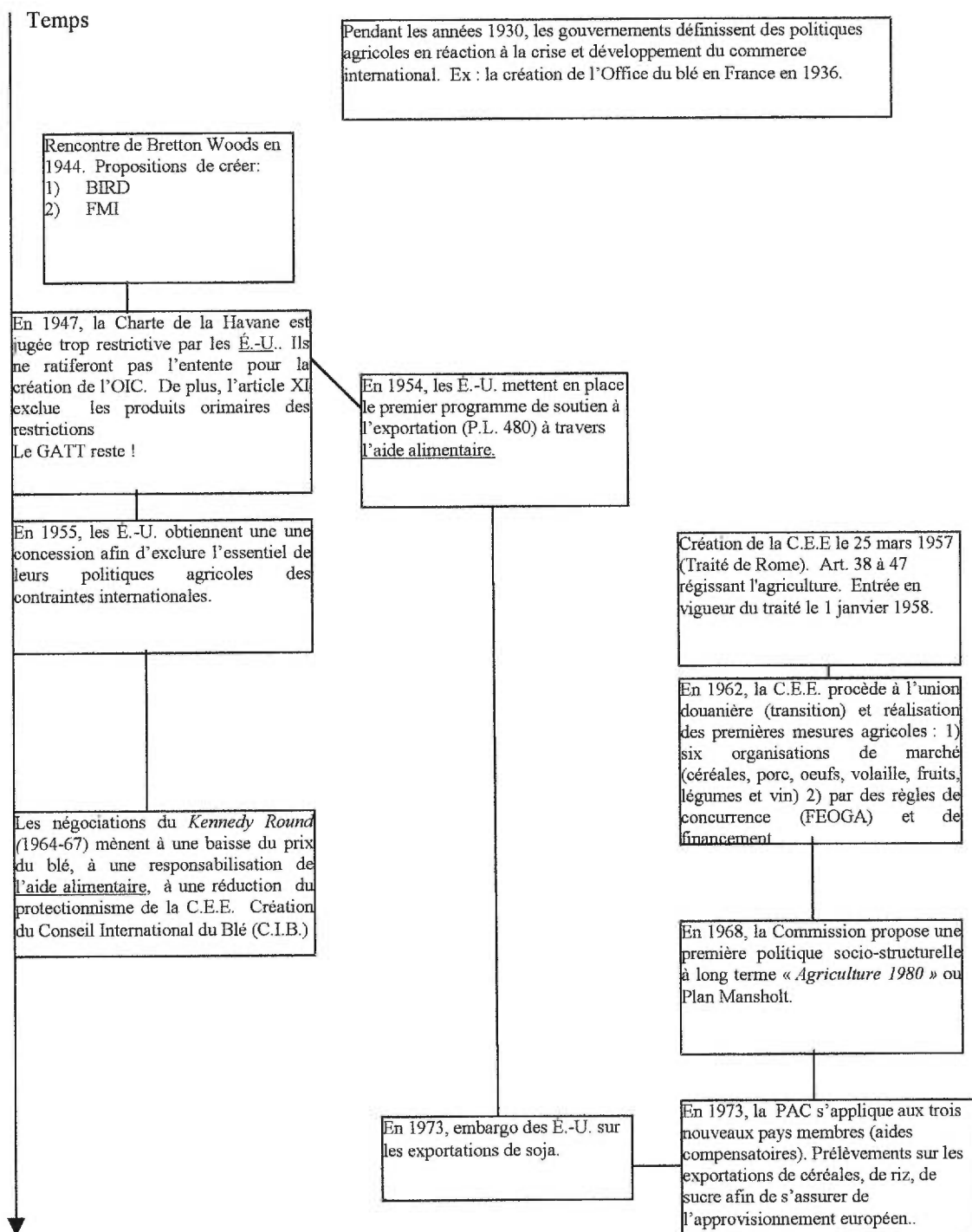
À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les interventions agricoles servent à la modernisation des exploitations pour s'assurer du développement complet de la chaîne alimentaire. Elles seront aussi de plus en plus marquées par le partage géopolitique du monde entre le socialisme et le capitalisme. Comme les enjeux agricoles sont stratégiques, les gouvernements des pays occidentaux ne se pouvaient se permettre de libéraliser le commerce agricole international au point de nuire à leur propre système de production. C'est pourquoi, les premières discussions sur la régulation du commerce de produits agricoles et alimentaires ne pouvaient aboutir sur la fin des interventions publiques nationales !

4.1.2 À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les premières tentatives de régulation du commerce international

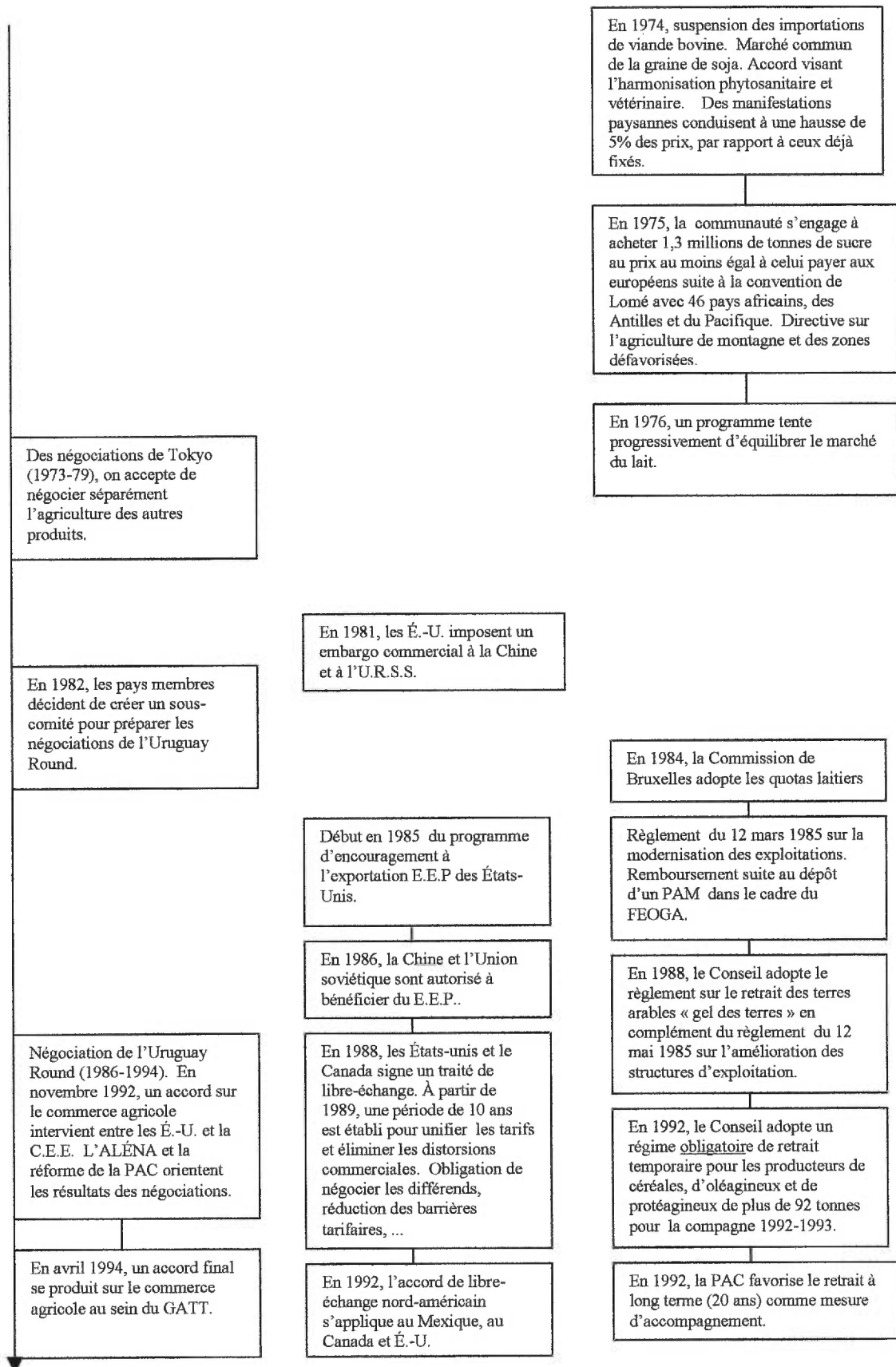
Au fil des ans, comme le démontre la figure 32, les principaux éléments mécanismes internationaux sont progressivement mis en place. Selon une lecture chronologique des événements, l'histoire commence par l'accord de Bretton Woods signé par 44 pays en 1944 (Bourgeois, 1993). À travers les actions pour reconstruire l'Europe, on établissait les premiers principes d'une coopération pour le commerce international. Plus particulièrement, il fut décidé à cet instant de créer le Fonds monétaire international (FMI) ainsi que la Banque internationale pour la

reconstruction et le développement (BIRD).

Fig. 32 Modélisation du processus de soumission de la commercialisation des denrées agricoles aux règles internationales



Suite



Il faut attendre 1947 pour la signature d'un accord sur l'application des premiers principes d'une coopération pour le commerce international (*idem*). Entre autres, les pays industrialisés vont s'entendre pour implanter une structure temporaire de coordination du commerce international : accord commercial sur les échanges et les tarifs douaniers (acronyme anglais GATT) (Josling, 1990). Or, dès le début du processus, l'agriculture avec les autres activités du secteur primaire (article de XVI) sera exclue des restrictions sur le soutien interne et des autres mesures qui engendraient des distorsions sur les cours mondiaux (*idem*). De plus, comme la Charte de la Havane aurait pu affecter les mécanismes nationaux de régulation, les États-Unis décident en 1947 de ne pas ratifier l'entente qui devait transformer le GATT en institution permanente (Organisation internationale du commerce).

À partir de cet instant, il semble que les États-Unis vont privilégier les ententes exécutives (*executives agreements*), telle la clause de la nation la plus favorisée, avant d'essayer d'obtenir des résultats positifs lors des négociations multilatérales (Josling, 1990).

Avec le début des années 50, nous entrons dans une période de consolidation du rôle dominant des Américains sur l'échiquier mondial. Plus spécifiquement en 1951, les États-Unis frappent le grand coup en votant l'*Anti-Trade Legislation* afin de menacer les pays tiers qui veulent commercer avec les U.R.S.S. Pendant que les Américains font de la menace rouge une idéologie, l'Europe de l'Ouest est occupé à la reconstruction.

Mais les stratégies politiques des Américains pour dominer le commerce mondial ne se limitent pas à proférer des menaces au Tiers Monde. D'une part, les États-Unis définiront un premier programme d'exportation (que nous décrirons plus loin) soit le *Public Law. 480* (P.L. 480) et par la suite le *Export Enhancement Program* (Charvet, 1991) afin d'étendre plus subtilement leur influence sur le groupe

des pays moins développés. D'autre part, puisque pendant cette période les États-Unis étaient surtout des instigateurs des nouvelles formes de politiques internationales, leurs influences contribuaient directement et indirectement à orienter les politiques et les actions des organismes internationaux.

Par exemple, lors des négociations du *Kennedy Round* (1962-67) le GATT a légitimé les politiques internationales d'aides alimentaires développées par les Américains. Dans ce cas, il faut mentionner que cette stratégie découlait d'une décision prise en 1954 sur les principes d'élimination des surplus (*Consultative Subcommittee on Surplus Disposal*) discutés à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (connu sous l'acronyme anglais FAO). Comme les pays producteurs de céréales étaient préoccupés par les effets du P.L. 480 sur leur exportation de céréales vers les pays pauvres, l'accord du *Kennedy Round* a tout simplement encadré la démarche américaine (Cohn, 1990). Il faut mentionner que la part de marché des États-Unis sur le marché mondial des céréales s'était accrue de 36 à 68 % entre les années fiscales 1950-54 et 1960-64 (*idem*).

Tableau VII : Canaux de l'aide alimentaire aux États-Unis

-
- vente à partir d'un crédit à long terme à faible taux d'intérêt;
 - entente bilatérale ou par le biais du Programme alimentaire mondial (dons);
 - financement d'opérations de développement;
-

Source : Charvet, 1991.

En partie face à cette suprématie montante des américains et parce que l'espace économique dans l'Europe de l'Est se réorganisait autour du COMECON, les pays de l'Europe de l'Ouest ont finalement décidé aussi de se regrouper en instituant la Communauté Économique Européenne en 1957. Et très rapidement, par les articles 32 à 48 du traité de Rome, l'agriculture se trouve au centre des préoccupations politiques et économiques du groupe des six pays membres (Chambart de Lauwe, 1979). Il faudra toutefois attendre 1962 pour l'application des

premières interventions agricoles découlant de la Politique Agricole Commune. La Communauté allait progressivement organiser les marchés (céréales, porc, œufs, fruits, légumes, volaille et vin) et définir les règles de concurrence et de financement (Fond européen d'orientation et de garantie agricole, soit le FEOGA) (*idem*).

À partir de cet instant, les relations commerciales entre l'Europe et l'États-Unis vont être marqué par des affrontements de plus en plus fréquents. Fait paradoxal, le recours aux subventions directes et indirectes était devenu un irritant pour les États-Unis même si les produits primaires étaient initialement exclus des ententes du GATT (Josling, 1990). Pourquoi ? Par principe, comme le GATT devait servir à la promotion des effets mutuels du commerce international, les gouvernements ne pouvaient plus se permettre d'ouvrir les frontières à certains produits tout en imposant des quotas d'importation et en attribuant des subventions à l'exportation à d'autres produits. Dès lors, au lieu de devenir un forum sur la négociation du commerce international, le GATT jouera surtout le rôle de tribune pour recevoir les plaintes au sujet des pratiques commerciales jugées déloyales par les autres pays signataires. De 1976 à 1990, 19 des 32 plaintes soumises au GATT étaient reliés à l'agriculture et 12 de ces dernières découlaient des plaintes contre la régulation de la Communauté Européenne. Plus spécifiquement, les plaignants trouvaient déloyales le commerce des pâtes, de la farine, du poulet, des agrumes, du boeuf, des pommes, du sucre et de l'alimentation animale avec la CEE (*idem*). Deux raisons étaient citées par les pays : la CEE offrait des subventions cibles à l'exportation pendant que son économie était passée d'une situation de déficit au surplus d'exportation pour plusieurs productions (*idem*).

4.1.3 À partir du milieu des années 1960, des petits pas vers la régulation du commerce international des produits agroalimentaires

De 1960 à 1962 pendant le processus de création de la CEE, les premières négociations commerciales (*Dillon Round*) du GATT se déroulent. Or, les Européens font quelques erreurs comme celles d'accepter d'imposer un quota sur la production

de soja tout en ne prélevant pas de droits de douanes (Brémond et al., 1990).

À la négociation suivante (*Kennedy Round*), la voie s'ouvre un peu vers une régulation internationale de l'agriculture. Comme nous l'avons mentionné, afin de permettre une coordination de l'élimination des surplus de céréales vers les pays les plus pauvres, les pays se sont entendus pour que les dons, ou ventes à prix avantageux, soient une « addition » aux importations courantes pour le pays receveur (Josling, 1990 ; Cohn, 1990). Au début, les contraintes visaient essentiellement les États-Unis mais à partir des années 70, la plupart des grands producteurs de céréales utilisait la stratégie de l'aide alimentaire pour des fins d'exportation.

Par exemple, pendant les années 80, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) était devenue l'un des dix principaux clients de la Commission canadienne du blé (ACDI, 1985). Il faut mentionner que plus de 75 % des expéditions totales par le biais des voies bilatérales, du PAM et de la Réserve alimentaire internationale d'urgence consistait de blé et de farine de blé (Rapport annuel ACDI, 1988-89). Donc, au cours de la période 1979–1984, les achats de blé par les canaux de l'aide alimentaire représentait le volume de production de plus de 5 337 exploitations agricoles de taille moyenne (ACDI, 1985). Au fil des ans, pour des productions dont les rendements ne cessaient de croître, l'aide internationale s'était transformé en marché captif. En somme, comme le souligne Cohn (1990), l'adhésion aux principes du FAO dans le cadre de l'entente du *Kennedy Round* n'a pas permis une régulation efficace de l'agriculture car elle n'imposait pas de contraintes aux subventions à l'exportation, tout comme de contrôle aux surplus.

« However, the scope of activities covered by the principles is limited. They do not apply to the use of export subsidies in commercial transactions, are less effective in regulating grey area sales, and are not directly concerned with the domestic policies that lead to surpluses. » (Cohn, 1990, p.58)

De plus, la baisse des tarifs des produits industriels de 30 à 40 % favorisait aussi la diffusion du modèle d'une agriculture industrielle sur l'ensemble de la

planète. Par ricochet, elle favorisait un accroissement de la production mondiale.

Les négociations du *Kennedy Round* touchaient également au protectionnisme des pays membre de la CEE. Cependant, peu de temps après la fin de l'accord, les États-Unis imposèrent une restriction à l'importation de boeufs, de veaux et d'agneaux, ce qui affecta grandement la mise en pratique des résultats des négociations. Même l'imposition d'un prix plancher pour le grain (*International Grains Arrangement*) ne fut pas suivi par l'ensemble des pays membres, car le prix était jugé trop élevé (Josling, 1990).

Suite à la signature du traité d'adhésion du Royaume-Uni, de la Norvège, de l'Irlande et du Danemark en 1972, les États-Unis réalisent que le pouvoir politique en Europe de l'Ouest se consolide. Ceci pourrait expliquer leur autorisation de négocier séparément les produits agricoles des autres produits industriels au cours des négociations de Tokyo (1973-1979). D'ailleurs, à part quelques arrangements sur le commerce du lait et de la viande bovine, les négociations de Tokyo ne conduiront pas à de grands bouleversements dans le commerce international de produits agricoles ! Entre autres, les États-Unis refusaient de céder leurs avantages de 1955 qui leur permettaient d'imposer des quotas d'importation sur n'importe lesquelles des productions et sans limite de temps, à condition d'établir un programme de gestion de l'offre et de produire un rapport annuel sur les interventions effectuées (Josling, 1990 ; Cohn, 1990).

Du côté européen, on ne voulait pas limiter davantage son niveau d'intervention. Au contraire, depuis 1968 la mise en place de la politique socio-structurelle (le plan Mansholt) s'était traduite par un accroissement des sommes consacrées au financement de la PAC (qui grimpa jusqu'à 70 % du budget de la communauté pendant les années 1980) même si le problème des surplus s'amplifiait (Corbera, 1994).

Jusqu'en 1985, les stratégies d'un côté des Européens qui visaient à accroître l'offre des céréales sur les marchés mondiaux et de l'autre côté, des Américains qui visaient à réduire les exportations pour augmenter les prix avaient surtout été favorable aux Européens. Les Européens pouvaient continuer à subventionner à meilleur prix la production agricole pendant que les Américains réduisaient le part de marché (Fulton et Storey, 1990).

Sur le plan politique, les Européens sortaient gagnants dans leurs rapports avec les États-Unis. Notamment, parallèlement aux négociations de Tokyo, les Européens signèrent les accords de Lomé en 1975 afin de favoriser le commerce entre la Communauté et 46 pays du Tiers Monde (Africains, des Antilles et du Pacifique).

À une autre échelle, la politique française mettait en place des nouvelles formes d'aide pour soutenir le développement des zones de montagnes et défavorisées (appliquée par la suite au niveau de la Communauté). Or, du point de vue américain (Runge, 1991), cette dernière stratégie européenne n'était que de la poudre aux yeux pour faire croire que la PAC était nécessaire pour préserver la vie rurale européenne alors que l'essentielle de l'aide servait aux grandes exploitations du Bassin parisien, du Norfolk,...

4.1.4 De la période d'insécurité des années 1980 à la libéralisation des échanges agricoles

Comme nous l'avons mentionné, les pays industrialisés ont longtemps été réticents à soumettre leur production agricole au libéralisme économique et ce parfois, pour des raisons géopolitiques (voir la figure 31). Ceci correspond peut-être à une des limites à la libéralisation complète du commerce des produits agroalimentaires.

À titre d'exemple, il n'y a pas si longtemps en 1981, les États-Unis utilisaient

l'embargo commercial comme stratégie géopolitique contre l'U.R.S.S. et la Chine. Notamment, cette stratégie géopolitique avait comme cible le commerce des céréales. Or, pour les Américains l'embargo était un couteau à double tranchant puisque le commerce de blé avait une importance capitale. En 1972, le *Soviet Wheat Deal* avait permis aux producteurs de blé américain d'exporter 25 % de leur production en U.R.S.S.¹⁷

Dans ce contexte de Guerre froide, les citoyens étaient très sensibles aux questions de sécurité politique, énergétique et alimentaire. C'est pourquoi le concept d'autosuffisance alimentaire était très en vogue dans les discours et dans l'intervention politique. Par exemple en 1981, l'un des fondements de la politique agricole québécoise était le suivant :

« Le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif dans le secteur de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation d'accroître le degré d'autoapprovisionnement, c'est-à-dire la capacité de nourrir le Québec à partir de ses propres ressources. » (Québec, 1981)

En Ile-de-France, le problème de sécurité alimentaire était vu en relation avec la crise énergétique de 1979 :

« À travers des préoccupations d'ordre général ou local, sensibilité française à une rupture d'approvisionnement énergétique, disparition de la ceinture maraîchère, reconversion de l'industrie agro-alimentaire, la nécessité de mieux connaître les filières agro-alimentaires qui participent à l'alimentation de la région d'Ile-de-France est apparue aux responsables de la préfecture de la région. » (IAURIF, 1981, p.47)

¹⁷ L'histoire nous indique que la stratégie de États-Unis est sortie perdante car la CEE, le Canada, l'Argentine... en profitèrent pour accroître leur part de marché vers ces pays. Même après l'embargo, de 1982 à 1984, la stratégie américaine pour augmenter les cours mondiaux du blé en réduisant les volumes en production rencontrait un lamentable échec car les pays membres de la CEE en profitaient pour accroître leur part de marché (Cohn, 1990). Donc, au pire de la crise du début des années 80, les grands perdants étaient les agriculteurs américains.

Après une période plus intense d'insécurité politique et économique, suite à des événements comme la crise des otages en Iran, le conflit en Afghanistan, et la crise économique de 1981, le processus de globalisation des marchés prend peu à peu ses assises dans les priorités politiques des gouvernements occidentaux.

Tout commence en 1982 lors de la rencontre des ministres des pays membres du GATT. Elle conduit à la création du *Committee on Trade Agriculture* (CTA). Cette étape se voulait préparatoire aux éventuelles négociations de l'*Uruguay Round* en 1986. Parallèlement, des discussions sur l'agriculture avaient aussi lieu à l'intérieur des rencontres du G7. Notamment, lors d'une rencontre à Versailles en 1982, on fit ressortir l'importance des biotechnologies pour la sécurité alimentaire planétaire. De plus, lors de la rencontre de mai 1982, les ministres de l'OCDE avaient donné le mandat au secrétariat de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) d'analyser les approches pour réduire graduellement les mesures de protection agricole (Josling, 1990).

C'est dans un tel contexte politique globale que se développe la nouvelle stratégie des États-Unis en matière d'intervention agricole. En 1985, le nouveau *Farm Bill* provoque un retournement de la situation en leur faveur. Entre autres, pour reconquérir les marchés internationaux, les États-Unis décident de réduire les taux d'intérêt sur les prêts aux agriculteurs tout en leur offrant une aide au stockage à la ferme. De plus, ils introduisent l'*Export Enhancement Program* (EEP) qui a pour effet de placer le prix d'intervention à un seuil très élevé (160 \$/ t.m en 1986 et 1987) (Anania et al., 1991 ; Charvet, 1991). Par cette nouvelle stratégie, les États-Unis pouvaient à nouveau accroître leur exportation de céréales pendant que les prix mondiaux chutaient et que leur compétiteur européen cherchait des solutions pour réduire l'offre afin d'accroître les prix (Fulton et Storey, 1990). D'une certaine manière, pour gagner sa guerre commerciale contre la CEE, les États-Unis cherchaient à provoquer une flambée des coûts d'intervention pour stabiliser les prix.

Il faut mentionner que les différents programmes d'aides des États-Unis (par exemple la vente avec crédit à long terme et les ententes bilatérales) représentaient plus de 37 % de la valeur totale des exportations agricoles (39 milliards \$) en 1989 en comparaison à 14 % en 1972 (8 milliards de \$) (*idem*).

Évidemment, les nouvelles interventions américaines coûtaient cher même si la marge de profits des agriculteurs poursuivait sa compression car le prix d'intervention restait à un seuil élevé. La question des coûts aurait dû favoriser de réelles négociations agricoles au sein du GATT entre les Européens et les Américains (Veeman et Veeman, 1990). Cependant, l'hypothèse lancée en 1986 par les États-Unis d'éliminer toute forme d'aides au secteur agricole dans le cadre de *l'Uruguay Round* allait grandement contribuer à la poursuite des confrontations avec la CEE jusqu'au début des années 90 (Runge, 1991).

Selon le point de vue européen, malgré certaines tensions internes, les pays s'entendent pour ne pas sacrifier l'agriculture au libéralisme économique surtout qu'ils considèrent que la flambée des coûts de la PAC était une conséquence de son succès (Jacquin, 1996). En effet, comme l'un des grands objectifs de la PAC était de s'assurer de l'approvisionnement à travers la préférence communautaire, l'accroissement de la productivité des exploitations et l'extension de la Communauté de 9 à 12 pays ont conduit à la production d'excédents subventionnés¹⁸. Or, comme le souligne Bourgeois (1993), le financement de la PAC dépendait en partie des prélèvements sur les importations (31 % de l'ensemble des ressources en 1971) et des droits de douanes (25 %). Comme l'Europe était devenu largement autosuffisante pour plusieurs productions agricoles (céréales, sucre, pomme de terre, vin, porc, boeuf), elle fermait progressivement son marché aux importations nécessaires au financement de la P.A.C (Charvet, 1990). De plus, la part du budget aux restitutions pour l'exportation allait inévitablement s'accroître avec la progression de la

¹⁸ Il faut mentionner que la France était favorable à l'exportation des denrées agricoles européennes (Charvet, 1990).

production mondiale qui menait inévitablement à une chute des prix.

En somme, le contexte exigeait que les Européens réforment la PAC, mais pas par un virage aussi libéral que celui souhaité par les États-Unis. Le compromis accepté en mai 1992 orientait la nouvelle PAC vers des interventions ciblées sur les facteurs de production et non plus, vers le financement des prix des produits (Guyomard et Mahé, 1995). Comme le souligne Charvet (1990), à travers le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), la garantie des prix n'avait cessé de représenter l'essentielle des dépenses de la PAC. En 1975, plus de 96 % du budget agricole (sur 4,7 milliards d'écus) était consacré à la section des garanties comparativement à 92 % en 1993 (sur 37 milliards d'écus).

Le premier secteur ayant bénéficié du soutien des prix n'était pas les céréales mais en réalité, le secteur laitier. Dès 1984, pour régler le problème de surproduction de lait, la Communauté avait instauré un système de quotas combiné à une prime de cessation de production. Comme nous le présenterons, cette philosophie visant à restreindre l'offre sera déterminante dans l'orientation de la nouvelle PAC et de la pré-entente sur le commerce des denrées agricoles au sein du GATT en novembre 1992 (Bourgeois, 1993). En revanche, l'analyse des dépenses de la PAC de 1975 à 1993 nous indique que le contrôle de la production par des quotas laitiers ne semblent pas avoir arrêté la flambée des coûts après 1990. Donc, l'Europe était condamné à intervenir sur les structures de production. (Nous développerons dans la partie 4.3 les autres caractéristiques des dépenses au sein de la PAC et des effets de la réforme sur l'agriculture française.)

Les discussions au sein du GATT ont finalement franchi une étape importante avec l'accord de Blair House en 1992. Comme le démontre le tableau VIII, les tractations vont permettre à l'Union européenne d'augmenter ses subventions à l'exportation pour le beurre et le lait écrémé mais en contrepartie, elle devait réduire son aide pour le blé, le bœuf et la viande de poulet. Il faut mentionner qu'en 1993,

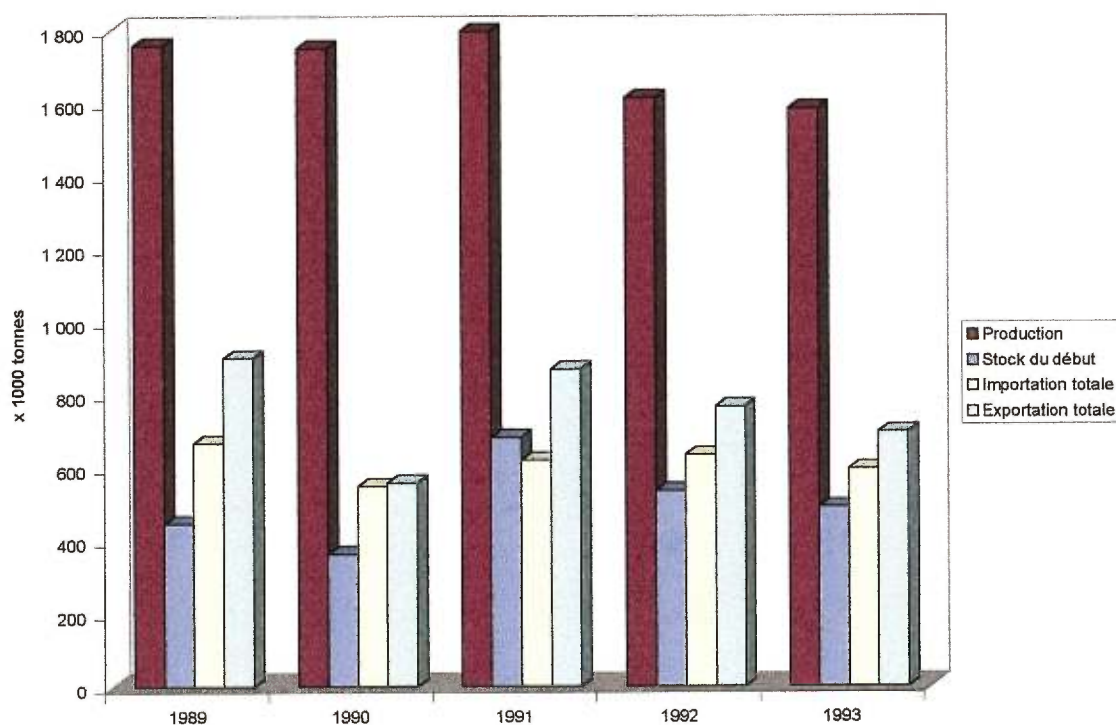
l'UE avait en début d'année un stock de 490 000 tonnes de beurre soit approximativement 31 % de la production totale de l'année courante (figure 33).

Tableau VIII : Une étape de la négociation : l'accord Blair House en 1992

Produits	É.-U.	U.E.
---% de changements à partir de l'année 1992---		
Blé	-28	-30 à -40
Blé dur	-2	-30 à -40
Huiles végétales	-81	NA
Bœuf	NA	0 à -10
Viande de poulet	6	-25 à -35
Beurre	-69	45 à 55
Fromage	-20	-25 à -35
Lait écrémé (poudre)	-15	20 à 25

Source: USDA (Basé sur les estimations des subventions à l'exportation de 1992)

Fig. 33 Production de beurre de l'Union européenne (1989-1993)



Source : USDA (1992)

Pour résumer, ce qui conduit à l'accord final de Marrakech en 1994 afin de limiter les interventions en agriculture ce sont : 1) la révision progressive de la PAC à partir de 1984 et 2) le processus de libéralisation des échanges en Amérique du Nord (ALÉNA). À titre de référence, l'entente avec le Canada, le Mexique donnait des munitions aux Américains pendant les négociations de l'*Uruguay Round*. Entre autres, elle démontrait qu'il était possible de supprimer les préférences nationales dans les politiques d'achats, de réduire les contrôles douaniers, de standardiser certains produits, de mettre en place des règles de contrôle phytosanitaire communes, d'éliminer progressivement certaines subventions à l'exportation et de mettre en place des comités consultatifs afin d'éviter des conflits commerciaux.

Ceci corrobore l'opinion de Cohn (1990) qui considère que l'évolution des discussions au sein du GATT a toujours été liée à des ententes préalables au sein de plus petits groupes de pays, qu'ils s'agissent d'ententes bilatérales entre le Canada et les États-Unis, de discussions au sein du G7 ou de l'OCDE ou de la définition des politiques au sein de la CEE. Cependant, il faut ajouter que les ententes à l'intérieur d'un groupe restreint de pays sont particularisées par la présence des intérêts de certains acteurs privés ou groupes professionnels.

Pour revenir à l'hypothèse structurante du chapitre 4, il s'avère que la régulation internationale du commerce agricole repose essentiellement sur les rapports dialectiques entre les Américains et les Européens. Les deux s'échangent des avantages et ce probablement en fonction des intérêts particuliers au sein de leur propre système agroalimentaire. À titre d'exemple, l'accord du GATT en 1994 n'a pas permis d'éliminer complètement les mesures de soutien interne pour les activités agricoles au sein des pays riches. Au sein de l'Europe, le pouvoir des agriculteurs était trop grand pour envisager la disparition de toutes formes d'aide à l'agriculture. Certes, comme le pouvoir des corporations se globalise et se mondialise, et comme le nombre d'agriculteurs se réduit comme une peau de chagrin (ce qui affecte le poids politique réel), nous devons envisager qu'au cours des prochaines négociations

commerciales au sein de l'OMC certaines entraves à la libéralisation du commerce agricole (politiques de contingentement des importations, systèmes de gestion de l'offre) seront éliminées. Évidemment, puisque la dynamique géopolitique planétaire est très volatile, nous devons aussi envisager la possibilité d'un retour aux mesures protectionnistes. Dans la mesure où l'insécurité alimentaire pourrait redevenir une préoccupation politique nationale.

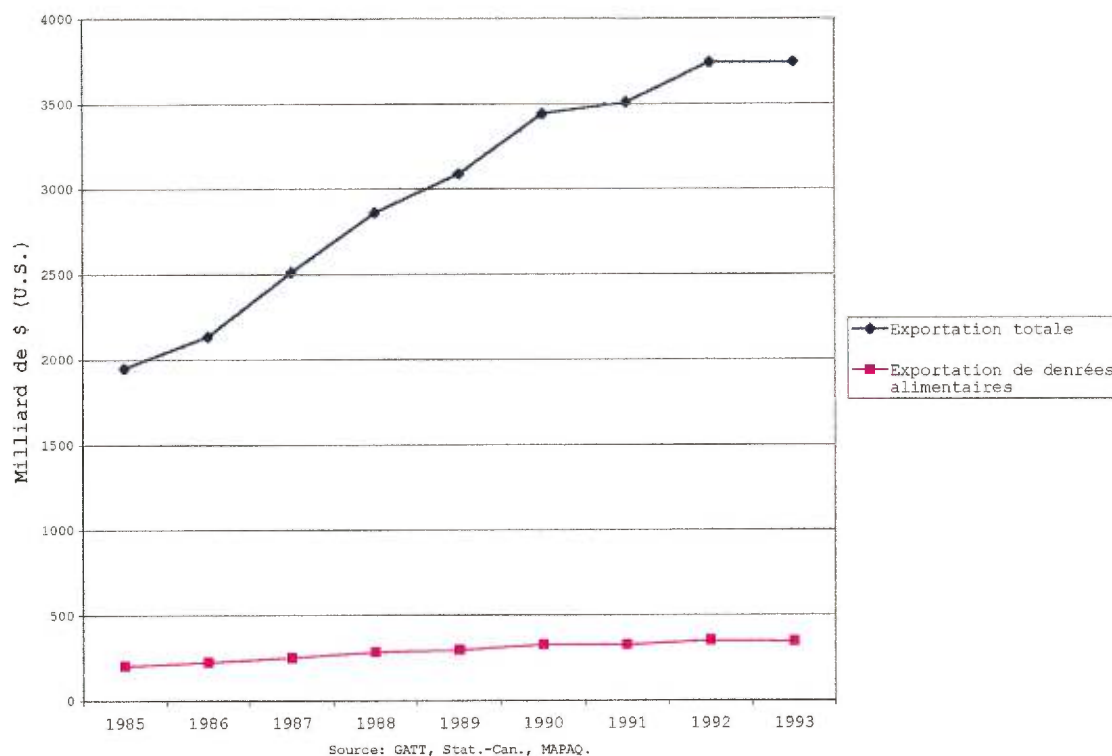
Bien sûr l'agriculture périurbaine est sensible à l'accroissement des échanges internationaux de denrées agroalimentaires. Par exemple, les horticulteurs périurbains peuvent profiter des opportunités liées au développement des marchés d'exportation. Mais ils doivent aussi accepter les risques de perdre une part de leur marché traditionnel avec l'arrivée des produits importés. Dans les prochaines parties nous présenterons les impacts directes et indirectes de l'ouverture du commerce international sur les productions agricoles périurbaines. Est-ce que l'agriculture périurbaine profiterait des processus globaux d'intensification, de spécialisation ainsi que de concentration géographique de la production agricole (Bowler, 1992) ?

4.2 Dimensions structurelles et contextuelles du commerce agricole mondial

4.2.1 Vers une concentration de la production et du commerce international des denrées agricoles

Puisque notre première préoccupation porte sur les effets des ententes multilatérales et bilatérales sur la production et le commerce des produits agricoles, il nous semble nécessaire de présenter certains faits relatifs aux échanges agricoles internationaux.

Fig. 34 Évolution de la valeur des exportations sur les marchés mondiaux 1985-1993



D'une part, comme le démontre la figure 34, l'évolution des exportations alimentaires mondiales suit une croissance soutenue mais elle est bien plus faible que les autres secteurs économiques. Alors que la valeur des exportations totales croissait d'approximativement 1 800 milliard de \$ entre 1985 à 1993, celle des exportations denrées alimentaires augmentait d'approximativement de 100 milliard de \$, soit 5,5 % de l'augmentation totale (MAPAQ, 1995). Nous pouvons supposer que les secteurs en amont de l'agriculture, telles les activités pharmacologique et biotechnologique, croissent à un rythme beaucoup plus important.

En admettant que la valeur et probablement les volumes d'exportation des denrées alimentaires croissent, nous devons soumettre comme hypothèse que le système de production poursuit sa spécialisation. Nous partons de l'idée qu'une agriculture d'exportation est une agriculture beaucoup plus spécialisée (Bairoch,

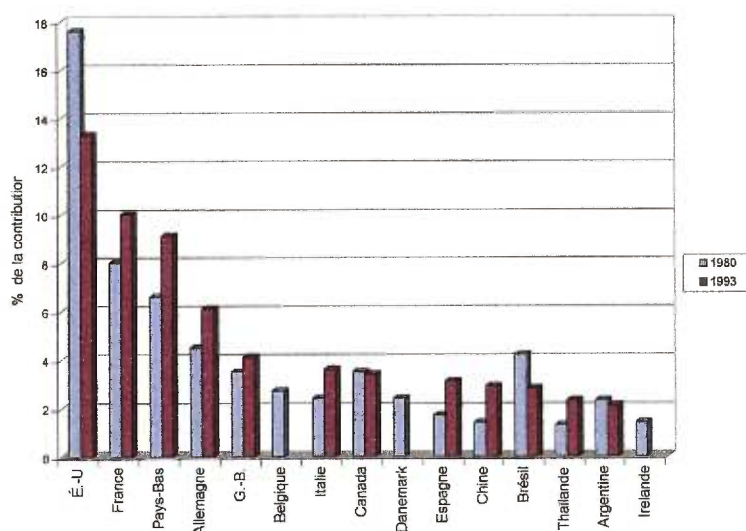
1983). Bien sûr, une structure de production spécialisée est directement associée à un processus de concentration géographique (Bowler, 1993).

À l'échelle macroscopique, nous pouvons observer cette dimension structurelle. D'autre part, si nous nous référons à la figure 35, nous observons que moins de quinze pays contribuaient à plus de 69,7 % des exportations de produits alimentaires en 1993 comparativement à 63,4 % en 1980. L'analyse détaillée des statistiques nous révèlent aussi des différences notables au sein même du groupe. Plus particulièrement, l'accroissement de la contribution des pays européens dans les exportations alimentaires s'est fait au dépens des É.-U.

Si nous nous rapportons aux accords du GATT en 1994, nous devons rappeler que la réduction de 21 % du volume des exportations subventionnées devait justement s'attaquer aux mécanismes qui consolident les avantages comparatifs que les pays riches se paient. Évidemment, comme le soulignent Lang et Hines (1995), il demeure que plus de 79 % des exportations agricoles sont subventionnées au *grand dam* des pays les plus pauvres. À raison, pour les pays du sud la nouvelle réglementation du GATT allait à nouveau servir à consolider la position privilégiée des pays riches dans le commerce mondial.

Le principal problème que pose le libéralisme économique relève décidément des rapports Nord-Sud. Comment devons nous réagir si le commerce alimentaire planétaire ne peut pas garantir un approvisionnement constant au trois-quarts de la population de la planète ? Il faut prendre conscience que la libéralisation du commerce a un effet perceptible sur les pays marginaux puisqu'il fragilise les systèmes agraires autant à la périphérie des villes que dans les régions les plus périphériques (Lang et Hines, 1995).

Fig. 35 Principaux pays exportateurs de denrées alimentaires de 1980 à 1993



Source : MAPAQ (1994).

D'ailleurs, le processus de concentration de la production s'accélère grâce au contrôle des pays riches sur le développement biotechnologique. Notamment depuis le début de la décennie 90, les pays industrialisés ont accru leur capacité productive en serre pour les productions végétales. À titre d'exemple, le nombre de serres est passé de 335 à 1077 entre 1991 et 1994 au Québec (MAPAQ, 1994). De même en 1997, près de la moitié des exportations de légumes frais du Canada était des tomates de serre et des champignons (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1998).

Évidemment, l'influence de l'environnement physique fait que la production canadienne en serre coûte 6,5 fois plus cher que la production en plein champs de la Floride (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1998). Bien que les rendements augmentent, le contexte d'un prix mondial de l'énergie relativement bas confère peut-être un avantage **temporaire** aux serristes canadiens¹⁹, à moins que l'utilisation du gaz naturel comme nouvelle source d'énergie confère un avantage structurel aux

¹⁹ D'ailleurs, l'ALÉNA n'interdit pas la mise en place de programmes de soutien, le gouvernement offre des subventions (jusqu'à 50 000 \$) pour l'installation de système de chauffage à énergie alternative.

serristes canadiens. Cette situation doit être considérée puisqu'il en va de notre sécurité alimentaire. D'autre part, comme les prix obtenus par les serristes sont étroitement liés au volume de la récolte plein champ, il suffit de deux ou trois années consécutives de bonnes récoltes pour mener à la faillite plusieurs serristes²⁰. En 1990, comme les récoltes furent généreuses, l'indice des prix à la consommation des légumes a fait une chute de 3 points (Min. des Finance du Canada, 1996). Certes, afin de survivre à l'ouverture des marchés, nous l'expliquerons plus loin, les serristes des pays industrialisés optent pour des catégories de produit à valeur supérieure.

Par contre, il faut souligner que les rendements et les coûts de production sont extrêmement variables d'une région à l'autre mais dans le contexte nord-américain, ils sont optimisés aux frontières du Mexique. Cette situation peut éventuellement conduire à une concentration géographique de la production de légumes.

De ce risque potentiel, on peut comprendre que la spécialisation et la concentration géographique servent essentiellement aux impératifs du système agroalimentaire. En Europe, nous pouvons observer une intégration horizontale pan-européenne du système de production et de transformation alimentaire.

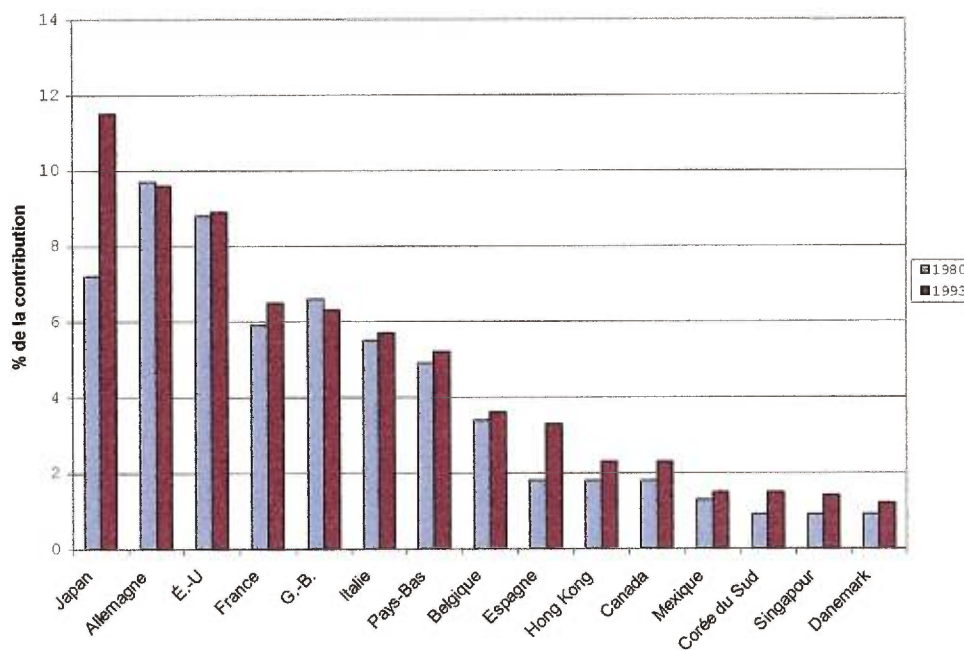
« Une étude de Stéphanie Boge pour l'Institut allemand Wuppertal, en juillet 1993, calcul les pérégrinations d'un pot de yaourt à la fraise. Les fraises provenaient de Pologne, la yaourt du nord de l'Allemagne, la farine de blé et de maïs de la Hollande, la confiture de l'ex-Allemagne de l'Ouest et les betterave à sucre de l'ex-Allemagne de l'Est. » (Lang et Hines, 1995, p.22).

²⁰ Nous devons mentionner qu'il existe un programme d'assurance-récolte canadien pour les cultures de serre mais il est peu utilisé par l'industrie des légumes de serre car il répond beaucoup plus aux besoins de la production plein champ. Plutôt que de s'engager dans ce programme, les exploitants se protègent par des assurances offertes par le secteur privé. Néanmoins, depuis 1996, le Québec administre un programme d'assurance-récolte pour une couverture maximale de 91 000 \$ auquel se sont inscrits cinq producteurs (Agriculture et agroalimentaire Canada, 1998).

Cet exemple illustre qu'une structure de production spécialisée repose sur des possibilités maximales d'échanges interrégionaux. Les intrants et les « extrants » circulant entre différents lieux assure le fonctionnement d'un système de production complexe (Manzagol, 1980). En somme, plus le processus se consolide, plus la consommation repose sur de produits extra-régionaux.

Si nous nous rapportons à l'optique du marché international, nous devons envisager l'impact de l'inégale répartition de la richesse. Mentionnons que la part des importations mondiales chez les quinze plus grands pays consommateurs de produits alimentaires est déjà passée de 60,7 % à 69,9 % entre 1980 à 1993 (MAPAQ,1995).

Fig. 36 Principaux pays importateurs de denrées alimentaires 1980 et 1993



Source : MAPAQ (1995).

Au niveau des grands pays importateurs, nous retrouvons les principaux pays industrialisés mais également les nouvelles économies capitalistes d'Asie-du-Sud-Est

(figure 36). Pour le système capitaliste, cette région de l'Asie a été l'espoir de la dernière décennie 90. Ce n'est pas surprenant que la crise des marchés asiatiques pendant l'été 1998 a tant perturbé les économies nationales dépendantes de leur secteur primaire.

Pour revenir au volume d'importations, la part du Japon dans l'importation alimentaire internationale est passée d'approximativement 7 % en 1980, à 11,5 %, en 1993. Parmi les autres pays grands importateurs, nous retrouvons la Corée du Sud, Singapour et Hong Kong, l'Espagne et le Canada. En somme, tant au niveau de la production que de la consommation nous pouvons affirmer que les structures évoluent vers une plus grande concentration géographique. Le contexte est favorable à la poursuite du développement de l'agriculture industrielle dans les pays riches.

4.2.2 L'influence contextuel sur le commerce international

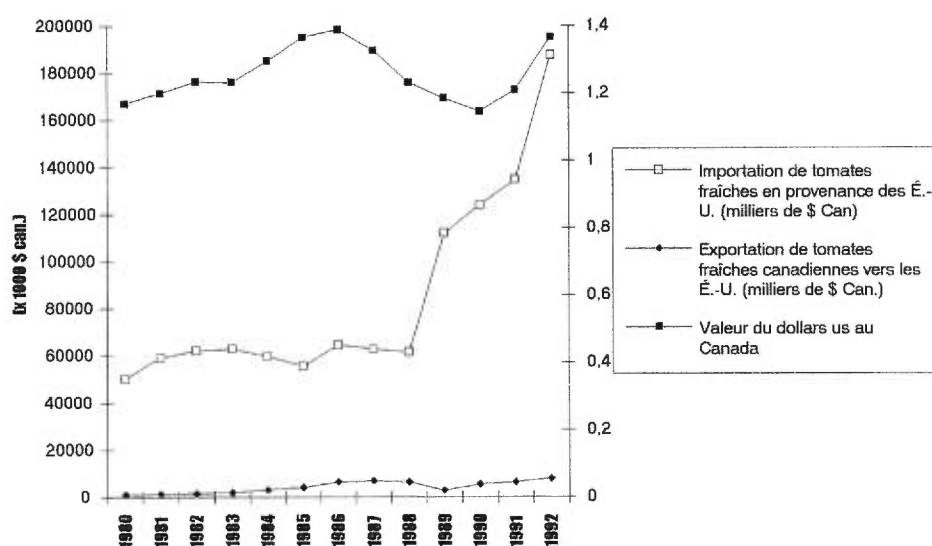
Quelle est l'influence de la valeur des devises sur le commerce ?

En l'occurrence comme l'année 1998 a été marquée par la crise des systèmes financiers asiatiques, nous sommes plus sensibles aux effets de la fluctuation des devises nationales sur les échanges économiques planétaires. On est certainement un peu plus préoccupé par l'effet du dollar américain sur des plus petites économies nationales.

Pour un pays comme le Canada, les exportateurs de biens vers les États-Unis considèrent que la faiblesse du dollar canadien est un avantage alors que les importateurs de produits fabriqués aux États-Unis craignent une réduction de la consommation. Certes, pour des raisons politiques, économiques, technologiques et sociales, les situations sont différentes d'une production à l'autre.

Pour comprendre l'effet des fluctuations des devises, il faut se référer aux conditions structurelles de l'élasticité de l'offre et de la demande des économies canadienne et américaine. D'une part, une réduction de la demande canadienne, dans un contexte d'offre inélastique américaine et de demande canadienne élastique, peut faire chuter les prix des produits importés au Canada. Ceci équivaudrait à une situation avantageuse pour les consommateurs canadiens mais difficile pour les producteurs américains. D'autre part, si l'offre est élastique, par un accroissement de la production en serre, et la demande inélastique, les produits importés des États-Unis par les canadiens pourraient coûter plus chers, surtout si les coûts de production sont déjà comprimés au maximum. Bien entendu, pour les produits agricoles, le moment des récoltes au Canada affecte grandement tout le système de formation des prix au Canada. C'est pourquoi, la chute de la valeur du dollar canadien combinée à l'élimination complète des tarifs douaniers en 1999 deviennent des événements majeurs quant à l'évolution des systèmes agricoles nord-américains.

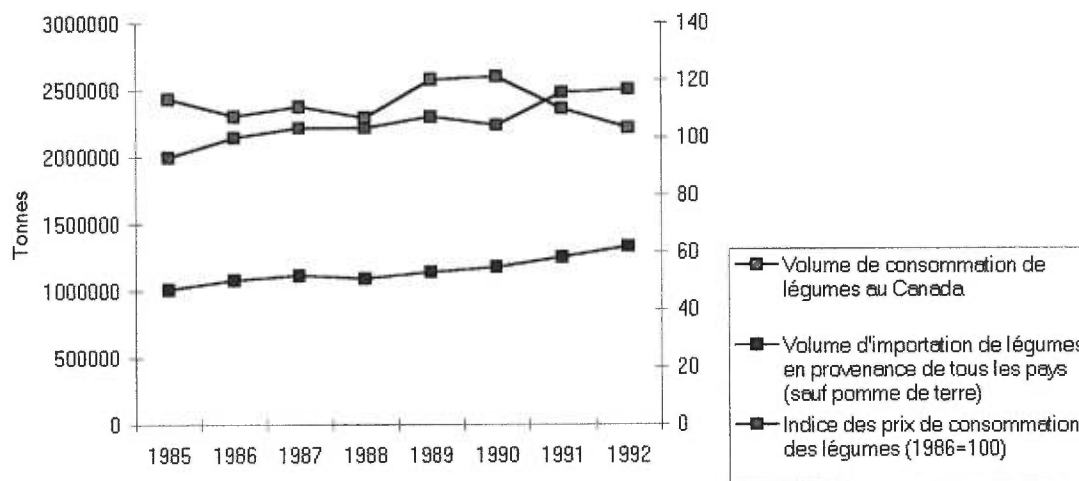
Fig. 37 Relation entre la valeur du dollar canadien et la valeur du commerce de tomates fraîches avec les États-Unis



Source: Min des Finances, (1996) et Statistique Canada, Commerce International 1980-1994.

Pour comprendre cette logique, rapportons nous au commerce des tomates puisqu'il s'agit d'une production périurbaine (figure 37). Les importations canadiennes de tomates fraîches en provenance des États-Unis entre 1980 à 1982 semblent peu sensibles par la valeur des devises canadienne et américaine, mais entre 1983 et 1985 alors que l'écart entre les deux devises s'accroissait rapidement, la valeur des importations de tomates a chuté brusquement en 1985. En 1986, la situation se renverse même si l'écart entre les deux monnaies continuait sa progression tandis que la valeur du dollar canadien valait à peine 86,3 ¢ en dollar constant de 1981 (Ministère des Finances du Canada, 1986). Bizarrement, entre ces deux années, l'indice des prix à la consommation des légumes au Canada augmentait de sept points (la valeur de référence est 1986). Ce phénomène arriva alors que la part des légumes d'importation en provenance des États-Unis passait de 35 à 40 %. Nous estimons que les consommateurs canadiens ont probablement absorbé l'augmentation des prix à l'importation des tomates en provenance des États-Unis.

Fig. 38 Relation entre l'indice des prix à la consommation et le volume de consommation de légumes au Canada



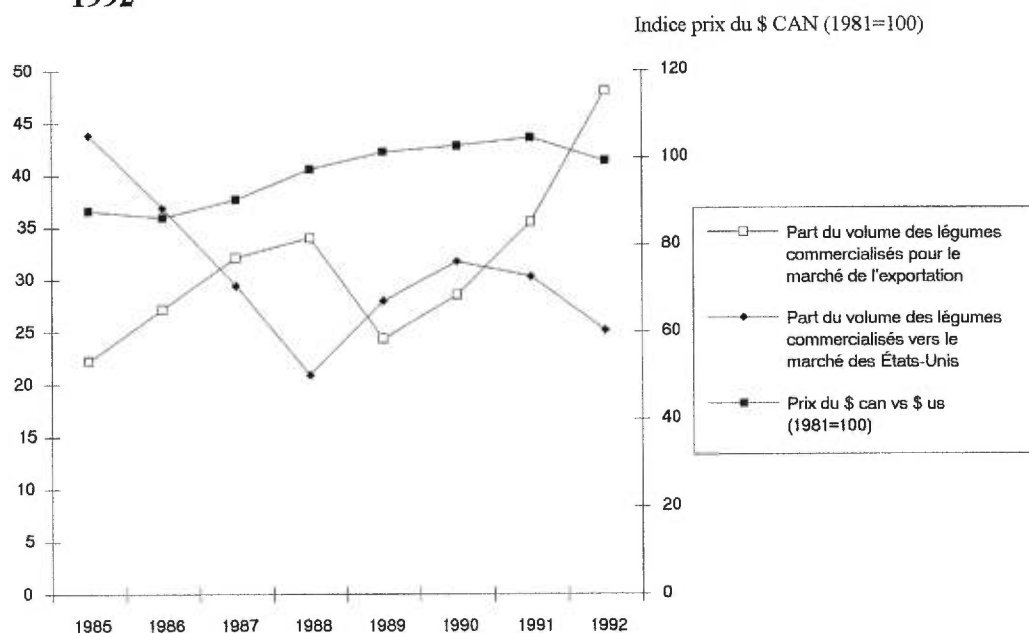
Source: Statistique Canada, (1996) cat. 21-603F, Min. des Finances (1996), MAPAQ, (1994)

À partir de 1989, peu importe le rétrécissement (1989-1992) ou l'accroissement de l'écart entre les deux monnaies, la valeur des exportations de

tomates américaines vers le Canada a cru « exponentiellement ». En somme, il semble que le Canada était de plus en plus dépendant de la production américaine.

Toutefois, comme le démontre la figure 38, en même temps que le volume des importations de légumes en provenance des États-Unis augmentait l'indice des prix à la consommation de légumes a connu une forte hausse à partir de 1990. Comme l'économie canadienne était en pleine crise, le volume de consommation de légumes chutait d'approximativement 382 000 tonnes entre 1990 et 1992. Il s'agit peut-être de la limite de l'élasticité de la demande pour des produits alimentaires.

Fig. 39 Évolution du volume d'exportation des légumes vers les États-Unis 1985-1992



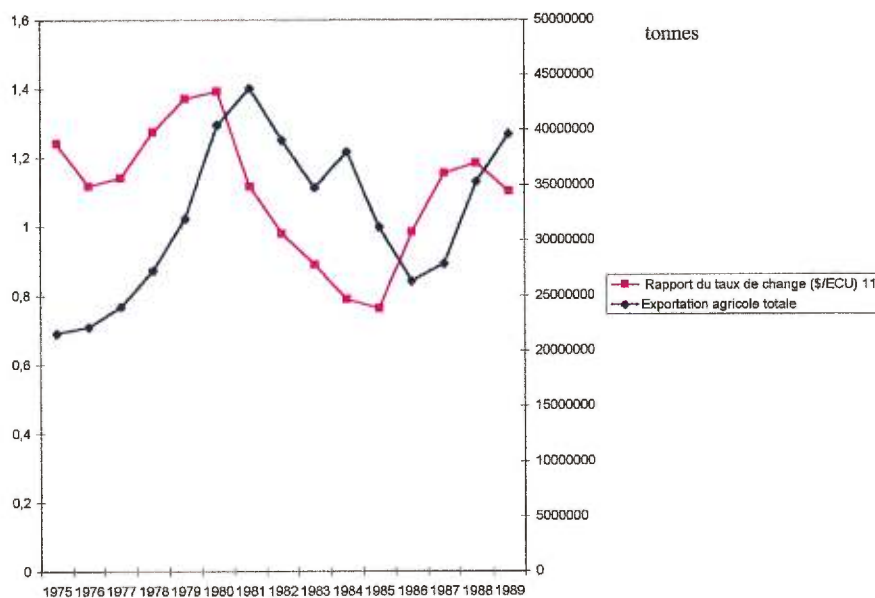
Source : MAPAQ, 1995, Min. des Finances (1996)

Cependant d'un point de vue statistique le pouvoir explicatif de cette relation est extrêmement faible. Le coefficient de corrélation calculé sur les matrices de la valeur des importations de tomates fraîches en provenance des É.-U. et de la valeur

du dollar US est de 0,0086.

Quant à notre analyse sur les exportations de tomates fraîches canadiennes vers les États-Unis, elle nous permet de déceler le rôle des coûts de production sur les échanges (figure 39). A priori, nous proposons que les coûts de production supérieurs au Canada doivent être compensés par une devise canadienne plus faible. D'ailleurs, le calcul du coefficient de corrélation de la valeur du dollar US sur la valeur des exportations de tomates de production canadienne vers les É.-U est positif: 0,4994. Cette relation statistique confirme qu'il existe une certaine sensibilité de l'économie canadienne aux aléas de la valeur devise par rapport au dollar US. Mais, par la faiblesse de la relation nous devons admettre que d'autres facteurs sont aussi en action.

Fig. 40 Relation entre la rapport des devises US/ECU et les exportations agricoles américaines



Source : MAPAQ (1995)

Ce type d'influence des devises sur le commerce international faisait dire à certains économistes, comme Maurice Allais, prix Nobel d'économie, qu'il était dérisoire de négocier une libéralisation des échanges (suppression des droits de douane et des barrières tarifaires) dans le cadre des négociations du GATT, alors que la variation de la valeur du dollar américain conduisait à d'importants changements au niveau des exportations pour les pays tiers. Entre autres, selon son analyse comme la politique des bas taux d'intérêt engendrait une baisse de la valeur du dollar US, cette situation favorisait un accroissement des exportations américaines (Le Roy, 1993).

Toutefois selon la figure 40, qui met en relation le rapport entre le dollar US et l'ECU et les exportations agricoles américaines, c'est tout le contraire qui se produit ! De 1975 à 1989, les exportations agricoles américaines ont suivi positivement les cycles de la valeur du dollar. En d'autres termes, lorsque la valeur du dollar était en hausse par rapport à l'ECU, les exportations agricoles américaines suivaient également une tendance à la hausse.

En somme, il est très difficile d'identifier avec précision l'effet isolé de la valeur des cours sur les échanges agricoles, entre autres parce que les prix agricoles sont très sensibles aux volumes de production. Évidemment, si les économistes pouvaient éliminer les cycles d'offre et de demande, la valeur de la devise serait probablement très explicative de la direction des échanges. Or, dans la réalité actuelle, l'environnement physique et plus particulièrement, les aléas du climat, ont une influence sur le volume de production et le processus de formation des prix. Donc, cette dimension plus naturelle peut aussi expliquer la dynamique des échanges internationaux.

Quelle est l'influence du temps et du climat ?

Plus généralement, il faut noter que les désastres naturels, par exemple dans les plaines de l'Ukraine et de France, ont pour effet d'augmenter les prix sur les cours mondiaux. Il s'agit du jeu de l'offre et de la demande. Bien sûr, cette simple relation est complexifiée par la dimension politique.

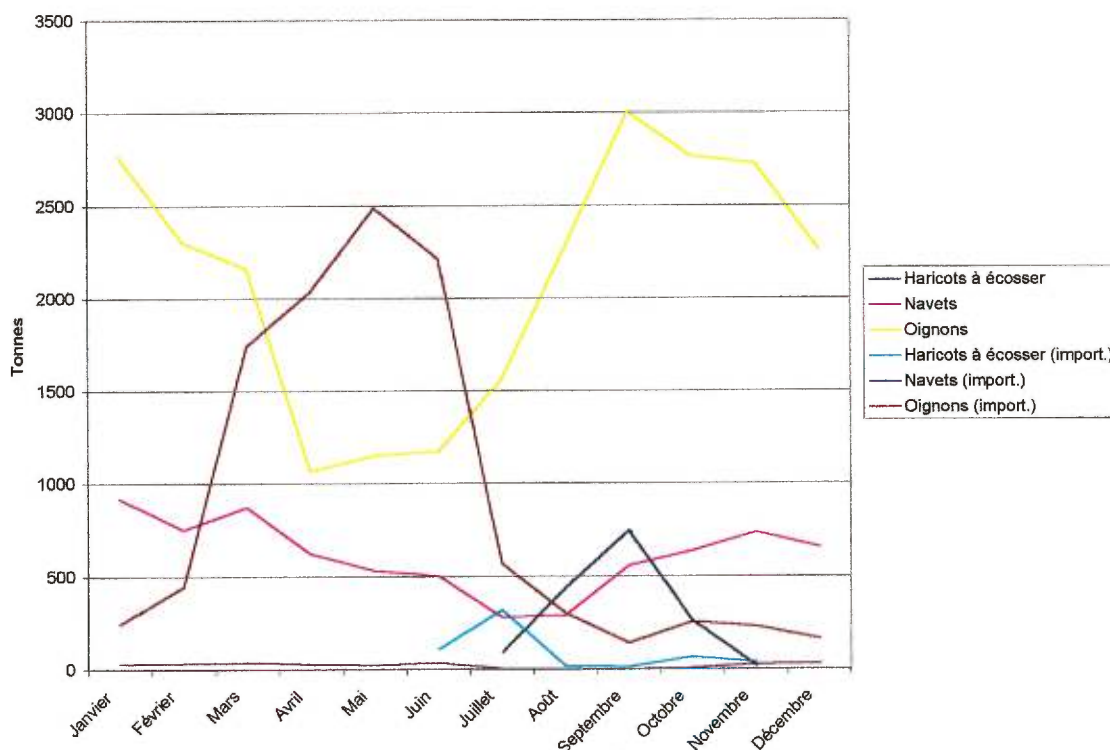
Nous avons précédemment mentionné que les échanges agricoles internationaux ont souvent été tributaires des politiques d'aide internationale, notamment au niveau des dons de céréales. Plus concrètement, lorsque la famine frappait certaines régions de l'Afrique noire, les pays industrialisés profitaient de l'occasion pour dégager une partie des surplus céréaliers mais aussi laitiers. Bien sûr, il s'agissait d'une forme déguisée d'extension des marchés d'exportation.

À titre d'exemple, les programmes d'aide alimentaire canadiens ont permis d'assurer la survie à plus de 5000 « céréaliculteurs » canadiens pendant les années 70 et 80 et surtout, pendant les périodes de sécheresse²¹. D'une certaine façon, les contextes climatiques, économiques et politiques africains étaient bons pour les pays industrialisés qui devaient gérer des problèmes de surplus agricoles. Le dernier accord du GATT ne changeant pas cette situation; elle encourage même une déficience structurelle des productions agricoles de pays pauvres ! D'ailleurs, à la fin des négociations de l'Uruguay Round, la France et les États-Unis s'entendaient déjà sur une stratégie commune pour éliminer les surplus de blé sur les marchés internationaux..

²¹ Évidemment, les facteurs politiques africains n'ont fait qu'accroître les effets désastreux d'une crise environnementale tandis que la politique internationale canadienne se mettait au diapason des autres pays industrialisés.

« Vers la fin des négociations, différents accords ont été conclus, principalement entre la France et les États-Unis, pour réduire les restrictions sur le dumping à l'exportation des produits subventionnés. En exemple: le stock de 20 millions de tonnes de céréales de l'Union Européenne n'est pas pris en considération dans la réduction d'exportation subventionnées. » (Lang et Hines, 1995, p.20).

Fig. 41 Arrivages saisonniers des légumes au marché Rungis en 1995



Source : Min. de l'agriculture et de la forêt, service des Nouvelles des Marchés de Rungis (1995),

Évidemment, le climat et le temps ont une influence très directe sur le fonctionnement des marchés dans les pays riches. Dans l'exemple présenté à la figure 41, nous constatons que les arrivages des produits importés au marché Rungis (en banlieue de Paris) sont variables selon les types de production et selon le mois de l'année. Du mois de mars à juin, l'importation de carottes comble les besoins des marchés européens pendant une période creuse dans l'approvisionnement de carottes

françaises. D'une certaine manière, les cycles sont différents d'un produit agricole à l'autre, entre autres parce que la durée de conservation des aliments est variable selon la denrée. De plus, la diversité des régions naturelles conduit à des périodes de récolte à des moments différents de l'année.

En somme, il semble que la localisation des zones de production à l'intérieur des continents nord-américain et européen respecte la géographie des ensembles naturels. D'ailleurs, Agriculture et Agroalimentaire Canada constatait en 1998 que le marché nord-américain était structuré par des rapports géographiques.

« Le marché des légumes frais est en train de devenir un marché véritablement nord-américain, car les déficiences de production dans une région sont compensées par les importations en provenance d'autres régions où les récoltes sont abondantes. Les données sur le commerce reflètent souvent les possibilités qui se sont offertes telle ou telle année, plutôt qu'un effort de commercialisation soutenu. » (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1998, rapport sur Internet, La production légumière canadienne en 1997-1998.)

Si la production horticole tend à se déplacer vers certaines zones géographiques, nous devons sérieusement nous questionner sur les coûts rattachés au maintien artificiel de certaines productions en dehors de leur cadre naturel de production. Évidemment, les choix politiques vis-à-vis l'agriculture ne reposent pas sur des logiques raisonnées mais plutôt sur des logiques corporatistes tant au niveau de la production que de la distribution.

Selon le type d'agriculture périurbaine (en adaptation ou en développement), ces diverses influences (géopolitique, monétaire, naturelle) contribuent soit à consolider l'importance productive de l'activité (par sa proximité des marchés, des aéroports de frets,...) soit à favoriser le développement d'une agriculture de services. Dans la dernière situation, l'exploitant agricole sort du système agroalimentaire et du

marché compétitif pour répondre aux nouveaux besoins urbains. Certes, il reste malgré tout sensible aux arrivages croissants des produits importés à très bon prix. Par conséquent, l'avenir de l'agriculture périurbaine est inextricablement lié au développement du commerce international. En somme, si les politiques internationales doivent un jour conduire à la suppression des politiques d'aides aux agriculteurs des pays riches, nous pourrions observer une redistribution des zones de productions agricoles en fonction de la distribution des régions naturelles, à moins que la production agricole soit devenue une activité industrielle qui se localise dans telles régions en fonction de la répartition des avantages comparatifs tels les coûts de l'énergie et de la qualité des espèces génétiquement modifiées.

Dans la prochaine partie, nous présenterons les conséquences de la réforme de la politique agricole commune (PAC), qui en partie découle des pressions du système économique international, sur le développement de l'agriculture française.

4.3 La structuration des systèmes agroalimentaires européens

4.3.1 Évolution de la production française dans le contexte de la politique agricole commune (PAC) réformée

De façon générale, la réforme de la politique agricole commune (PAC) en 1992 a ciblé les transformations structurelles. Au lieu de soutenir les prix, la nouvelle PAC offrirait désormais de l'aide directe aux producteurs agricoles en fonction d'un rendement régional. Comme mesure d'accompagnement, la jachère, qui avait fait une première apparition en 1988, allait pouvoir s'étendre jusqu'à un gel de 20 ans (voir la figure 32, pp. 143-144). De plus, on intégrait à la PAC des mesures agri-environnementales qui introduiraient de nouvelles règles au niveau de la pratique agraire (par exemple, pour l'utilisation des engrais verts).

De ces mesures volontaires, on retrouvait aussi d'autres mesures nationales. La France proposait des procédures pour favoriser la mise en place des Plans de Développement Durables (PDD), le maintien de l'élevage extensif (prime à l'herbe), l'agriculture biologique ainsi que diverses opérations locales (par exemple, pour la protection des biotopes rares).

En somme, l'environnement des agriculteurs européens allaient considérablement se transformer au fil des ans. D'une certaine manière, le processus décisionnel s'éloignait progressivement du centre de l'exploitation mais surtout les responsabilités devenaient toujours plus lourdes.

Évidemment, la réforme de la PAC avait lieu parallèlement aux discussions dans le cadre du GATT. C'est pourquoi, dans l'accord de 1994 on entérinait les stratégies de soutien interne. Bien que les pays s'engageaient à contrôler les dépenses au niveau du soutien, on ouvrait une autre porte au niveau des dépenses pour contrôler l'offre.

Article 6 - Engagements en matière de soutien interne

« Les engagements de réduction du soutien interne de chaque Membre contenus dans la Partie IV de sa Liste s'appliqueront à toutes ses mesures de soutien interne en faveur des producteurs agricoles, à l'exception des mesures internes qui ne sont pas soumises à réduction compte tenu des critères énoncés dans le présent article et à l'annexe 2 du présent accord. Ces engagements sont exprimés au moyen d'une mesure globale du soutien totale et de « Niveaux d'engagement consolidés annuels et finals » ».

Parmi les mesures non soumises à l'engagement de réduire son soutien se trouvent les programmes de contrôle de l'offre.

« 5. a) Les versements directs au titre de programmes de limitation de la production ne seront pas soumis à l'engagement de réduire le soutien interne si:

- i) ces versements sont fondés sur une superficie et des rendements fixes; ou
 - ii) ces versements sont effectués pour 85 % ou moins du niveau de base de la production; ou
 - iii) les versements pour le bétail sont effectués pour un nombre de têtes fixe.
- b) L'exclusion de l'engagement de réduction des versements directs satisfaisant aux critères ci-dessus se traduira par l'exclusion de la valeur de ces versements directs dans le calcul, par un Membre, de sa MGS totale courante. » (Traduction de René Côté, 1998, disponible à l'adresse Internet suivante : www.juris.uqam.ca)

De même, l'accord devait servir à limiter les subventions à l'exportation.

Article 9 - Engagements en matière de subventions à l'exportation

« 1. Les subventions à l'exportation ci-après font l'objet d'engagements de réduction en vertu du présent accord:

- a) Octroi, par les pouvoirs publics ou leurs organismes, de subventions directes, y compris des versements en nature, à une entreprise, à une branche de production, à des producteurs d'un produit agricole, à une coopérative ou autre association de ces producteurs ou à un office de commercialisation, subordonné aux résultats à l'exportation.
- b) Vente ou écoulement à l'exportation, par les pouvoirs publics ou leurs organismes, de stocks de produits agricoles constitués à des fins non commerciales, à un prix inférieur au prix comparable demandé pour le produit similaire aux acheteurs sur le marché intérieur.
- c) Versements à l'exportation d'un produit agricole qui sont financés en vertu d'une mesure des pouvoirs publics, qu'ils représentent ou non une charge pour le Trésor public, y compris les versements qui sont financés par les recettes provenant d'un prélèvement imposé sur le produit agricole considéré ou sur un produit agricole dont le produit exporté est tiré.
- d) Octroi de subventions pour réduire les coûts de la commercialisation des exportations de produits agricoles (autres que les services de promotion des exportations et les services consultatifs largement disponibles), y compris les coûts de la manutention, de l'amélioration de la qualité et autres coûts de transformation, et les coûts du transport et du fret internationaux.
- e) Tarifs de transport et de fret intérieurs pour des expéditions à l'exportation, assurés ou ordonnés par les pouvoirs publics à des conditions plus favorables que pour les expéditions en trafic intérieur.
- f) Subventions aux produits agricoles subordonnées à l'incorporation de ces produits dans des produits exportés.

Certes, des mesures d'exception allaient limiter le pouvoir d'une telle mesure.

2. a) *Exception faite de ce qui est prévu à l'alinéa b), les niveaux d'engagement en matière de subventions à l'exportation pour chaque année de la période de mise en oeuvre, tels qu'ils sont spécifiés dans la Liste d'un Membre, représentent, pour ce qui est des subventions à l'exportation énumérées au paragraphe 1 du présent article: »* (Traduction de René Côté, 1998, disponible au www.juris.uqam.ca)

C'est dans un contexte où les politiques agricoles internationales étaient ambiguës afin de permettre la poursuite des interventions nationales et communautaires que la PAC a été réformée et que l'agriculture française s'est transformée.

A priori, il semble que les éléments impondérables mènent successivement aux effets non désirables lors des interventions publiques en agriculture. Comme le mentionnait l'Union européenne en 1997, de nouveaux problèmes sont apparus avec la mise en oeuvre de la réforme.

- *« complexité (un nombre excessif de types de gels, de sanctions, de régions de production et de taux d'aides)*
- *inconsistance (différences non justifiées de traitement pour des situations similaires, prix d'intervention "élevé" identique pour toutes les céréales,...)*
- *image dans le public (effet de redistribution négatif, manque d'exigences en ce qui concerne les bonnes pratiques culturelles),*
- *risque de déséquilibre (la production de céréales continue à augmenter alors que la consommation intérieure pourrait être soumise à des influences contraires et que les exportations sont limitées par l'accord du GATT) ».* (UE, Direction générale de l'agriculture 1997, disponible au <http://europa.eu.int/comm/>)

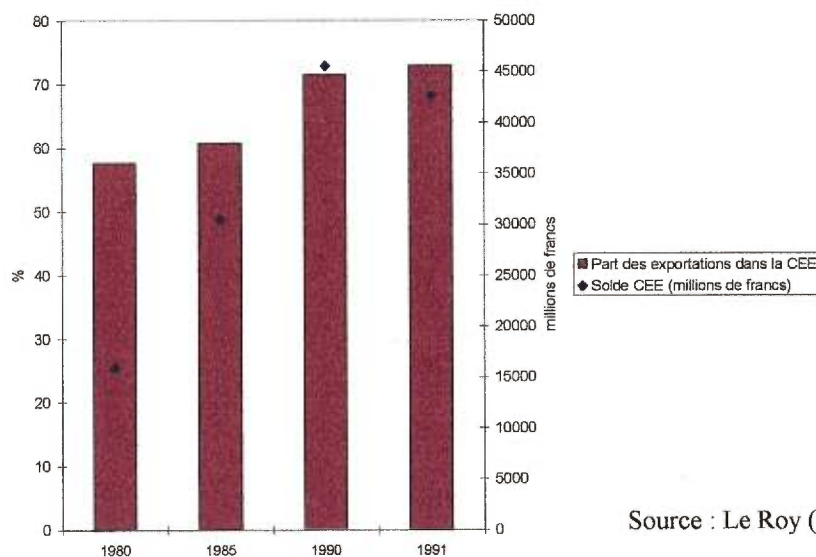
Dans la partie qui va suivre, nous décrirons les grands traits de la contribution française à la production agricole européenne et internationale depuis le début des années 80 jusqu'aux premières années de la réforme. Plus particulièrement, nous illustrerons deux des productions normalement retrouvées en Ile-de-France, soit la

grande culture et la culture légumière. Dans la deuxième sous-partie, nous décrivons les effets des nouveaux mécanismes de régulation sur certaines dimensions du système agroalimentaire régionale d'Ile-de-France (la production, la distribution, la consommation,...).

Quelle est la contribution de la France à la production agricole européenne et mondiale ?

D'abord signalons que le poids de la France dans les exportations alimentaires internationales est notable. Si nous nous rapportons à la valeur des exportations, la contribution internationale de la France s'est accrue de 8 à 10 % de 1980 à 1993 (MAPAQ, 1995). Évidemment, comme la France cultive et élève des produits de haute valeur, cette structure influence grandement les résultats obtenus. Pour la même période, la contribution de États-Unis était passée de 17,6 à 13,3 % (*idem*). De surcroît, il faut dire que la France, tout comme le Canada, pendant la décennie 80 a maintenu un bilan commercial agricole positif, ce qui vexait les É.-U.

Fig. 42 Part des exportations agro-alimentaires françaises à l'intérieur de la CEE



Source : Le Roy (1993)

Si nous nous rapportons à la figure 42, nous pouvons apprécier l'importance économique du marché européen pour les agriculteurs français. De 1980 à 1990, la part du marché européen est passé de 57 % à 71 %. La préférence communautaire s'est évidemment fait au dépens des pays tiers exportateurs.

Voici l'évolution de certaines productions. De 1956 à 1983, pendant la période où la CEE regroupait entre six et neuf pays membres, la France a toujours réussi à conserver une place privilégiée dans la production agricole. Bien entendu, la période fait ressortir des gains importants pour la production de maïs, que l'on doit associer à la croissance fulgurante de l'alimentation animale. Toutefois, la période est caractérisée par un recul de la contribution française au niveau de la production de légumes frais au dépens des serristes hollandais ou belges, tandis que les producteurs de fruits et de betteraves à sucre augmentaient légèrement leur part de marché. Quant à la production de céréales, la part de la France a été relativement stable et ce, depuis les années 50. Ceci s'explique par l'importance des gains liés à l'accroissement des rendements (Charvet, 1990). Notamment le rendement du blé tendre s'est accru de 3,8 % par année de 1949 à 1991 (Bourgeois, 1993). Ce progrès a permis à la France de conserver sa position dans la communauté malgré le passage de six à neuf pays.

En 1990, plus de 23 % du volume de production agricole européenne était français alors que 72 % des exploitations agricoles européennes étaient localisées au Portugal, en Italie, en Espagne et en Grèce. La France se positionnait plutôt dans le même groupe sélecte de pays (avec la Belgique et le Royaume-Uni) où la valeur des actifs immobilisés en agriculture allait de paire avec la valeur ajoutée aux produits (AGRESTE, 1995).

De même, l'analyse des premiers résultats standards pour la communauté européenne de 1992 témoigne de l'importance de l'enracinement de l'agriculture

française dans l'UE. Même après les premiers ajustements de la PAC (avant la réforme officielle de 1992), la France conservait toujours sa position !

Par exemple, sous l'angle de l'excédent brut²², les céréaliculteurs français (mais aussi ceux des autres grandes cultures) de 1984 ne différaient en rien de ceux de 1991 (AGRESTE, 1992).

En revanche, selon Bourgeois (1993), les prix à la ferme chez les producteurs français n'ont pas augmenté depuis les années 1980, alors que les prix à la consommation croissaient de 35 % (*idem*). Pourtant selon des statistiques de 1986, les consommateurs européens ont payé 38 milliards d'écus de plus leurs aliments que le prix normalement payé dans un système libéral (Harvey, 1991). Or, selon Marsh (1993), avec l'ancienne PAC, près de 37 % de l'aide publique était dirigée vers la France.

Comment les changements au sein de la PAC ont influencé la production agricole française ?

Comme nous l'avons mentionné, la PAC réformée est caractérisée par l'aide directe à l'exploitant notamment par des subventions pour contrôler l'offre. Cette réforme visait essentiellement à réduire les coûts exorbitants de la PAC. Selon l'Institut des ressources mondiales, en 1986 plus de 48 % du revenu des agriculteurs européens provenait de l'aide publique en comparaison avec 40 % pour les Américains.²³ La modification de la politique agricole devait donc affliger les agriculteurs français.

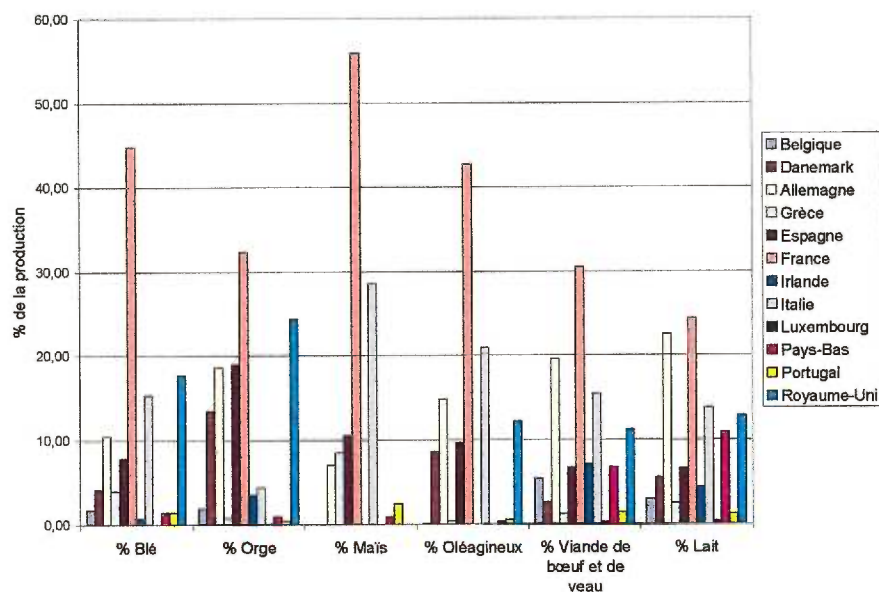
Comment les changements devaient-ils agir sur le producteurs de céréales ? D'abord il faut comprendre que les prix d'intervention pour les céréales ont été

²² Il s'agit de la valeur ajoutée, augmentée des subventions d'exploitation, diminuée des charges personnelles, du loyer et du fermage ainsi que des impôts et des taxes (AGRESTE, 1995)

²³ En 1997, le soutien public à l'agriculture était de 270 \$ CAN par habitant aux États-Unis, 290 \$ en Europe, 533 \$ au Japon et 143 \$ au Canada (*La Presse*, 3 décembre 1998).

ramenés à un seul prix d'intervention, selon un rendement régional, pour toutes les céréales en plus de diminuer du tiers sa valeur. De plus, les prix institutionnels pour les oléagineux étaient ajustés à l'évolution du marché tandis que ceux des protéagineux étaient supprimés. Puis, pour obtenir des montants compensatoires, l'exploitation devait respecter les superficies de base décrétées, ce qui a pour effet d'institutionnaliser la pratique de la jachère. Par exemple, pour la culture des oléagineux, il faut se conformer à la Superficie Maximale Garantie (SMG) décrétée par le GATT en 1994 (UE, 1997).

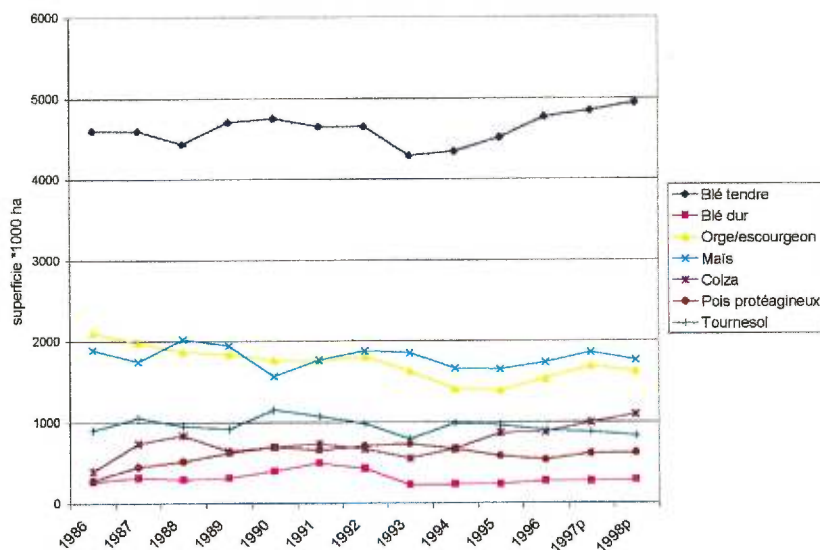
Fig. 43 Part de la production française affectée par la réforme de la PAC



Source : Marsh (1993) tiré du *Rapport sur l'état de l'agriculture dans la Communauté, 1991*.

Ainsi, selon Marsh (1993) plus de 56 % des producteurs français de maïs grain devaient subir l'effet de la réforme de la PAC tandis qu'elle ne concernait que 28 % des producteurs italiens de la même production (figure 43). Pour l'ensemble des productions subventionnées, la France devait être la plus touchée par les changements.

Fig. 44 Évolution des superficies des grandes cultures en France (1986-1996)



Source : AGRESTE (1998), Le bulletin

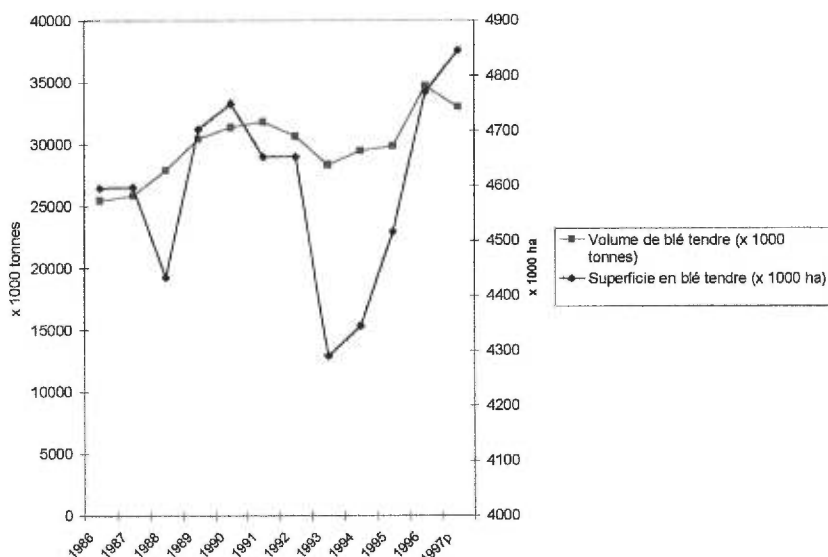
Toutefois, si nous nous rapportons à la figure 44, il semble dans un premier temps que le résultat des politiques pour contrôler les surfaces en céréales et en oléo-protéagineux à l'échelle de la France soit mitigé. Notamment, les superficies en blé tendre ont bel et bien chuté en 1993 mais elles ont crû à nouveau l'année suivante. A priori, il semble que l'organisation de la production agricole française ne repose pas seulement sur les stratégies politiques. D'autres facteurs, comme les cours mondiaux, doivent influencer la réussite des interventions publiques en agriculture. En revanche, en 1997 les superficies agricoles en jachère couvraient plus de 960 000 ha, dont 229 000 ha en jachère industrielle (UE, 1997).

Si nous isolons la production de blé tendre (figure 45), nous avons plus de précision quant à l'effet de la mise en jachère sur les volumes de production. Dans un premier temps, le gel de 5 ans (1989-1993) peut expliquer la rupture dans l'évolution des superficies en production à partir de 1989. Mais, dès l'année suivante, le volume et les superficies reprirent à nouveau une croissance positive²⁴.

²⁴ Dans un premier temps le retrait quinquennal est facultatif et l'aide attribuée par le ministère de l'Agriculture reste marginale (IAURIF, 1993).

Suite à ces lacunes, le Conseil adopte en 1992 un régime obligatoire de gel annuel aux producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux de plus de 92 tonnes pour la campagne 1991-1992. À partir du 15 décembre 1992, les grandes exploitations devaient retirer de la production 15 % de la superficie totale exploitée. Par une rotation des terres en jachère entretenue, le processus durait cinq ans mais portait sur 20 % de la superficie totale (IAURIF, 1993). La PAC établissait une différence entre les trois types de jachère non-productives (jachère à nue, jachère à couvert spontané et jachère avec couvert implanté) et la jachère agro-industrielle. Sur cette dernière, la PAC autorisait la mise en culture pour des fins non-alimentaires. Pour la récolte de 1994, les exploitations agricoles du département de Seine et Marne en Ile-de-France prévoient consacrer plus de 3000 ha en culture de colza (diester) et de blé (éthanol) sur le total des superficies en jachère, soit 40 800 ha (*idem*). Bien entendu, cette situation soulevait une faille potentielle à la stratégie européenne de contrôle de l'offre.

Fig. 45 Évolution du volume et des superficies en blé tendre en France (1986-1997)

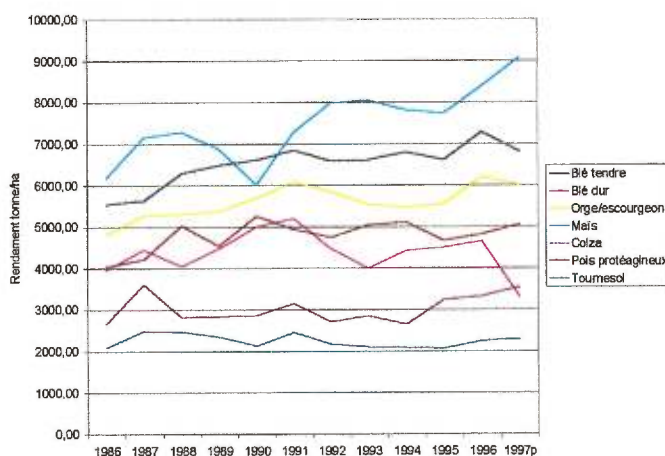


Source : AGRESTE (1998), Le bulletin

Une autre dimension rattachée au gel des terres est le problème des montants compensatoires ($35F/q$ multiplié par le rendement de référence retenu) alloués au gel ou suite à une chute des prix (*idem*). Pour qu'une exploitation soit éligible elle ne devait pas cesser de produire. Cette stratégie avait des effets contraires à un autre objectif; celui d'encourager l'implantation de nouveaux exploitants puisque l'on favorisait les plus anciens et les plus gros à maintenir leur production afin d'obtenir leur compensation (Marsh, 1993).

Cependant, la plus grave limite d'un contrôle de l'offre se trouve dans l'évolution parallèle des rendements agricoles (figure 46). En effet, dans un contexte de développement biotechnologique, les stratégies visant un gel des surfaces productives ont un impact limité. L'exemple est probant lorsque nous analysons l'évolution du volume de production du maïs qui a crû fortement après quelques années de moins bonnes récoltes. Pourtant, les superficies actuellement en culture sont moindres que celles de 1988.

Fig. 46 Évolution des rendements des grandes cultures en France (1986-1997)

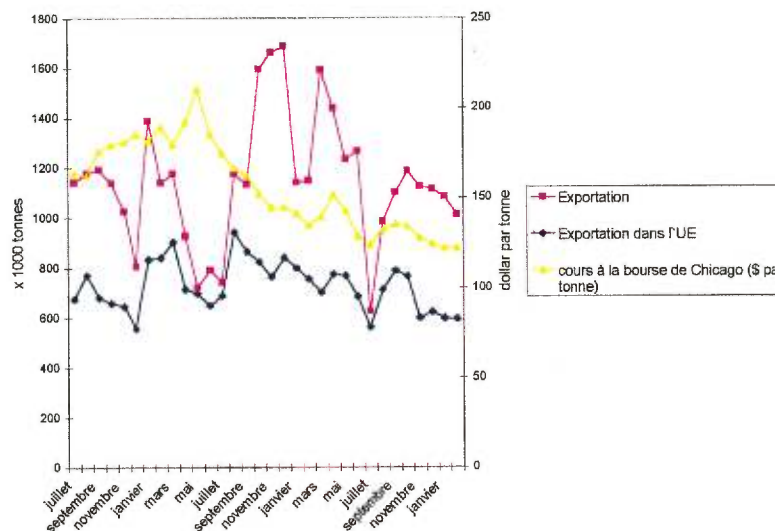


Source : AGRESTE (1998), Le bulletin

Certes, l'attribution de l'aide en fonction d'un rendement moyen régional aura peut-être comme effet de limiter cette course au rendement. Or, il faut se

demander si l'enlèvement d'un tel incitatif peut avoir des effets négatifs sur le système agroalimentaire européen (Le Roy, 1991).

Fig. 47 Relation entre les exportation de blé français et les cours de Chicago (juillet 1995- avril 1998)



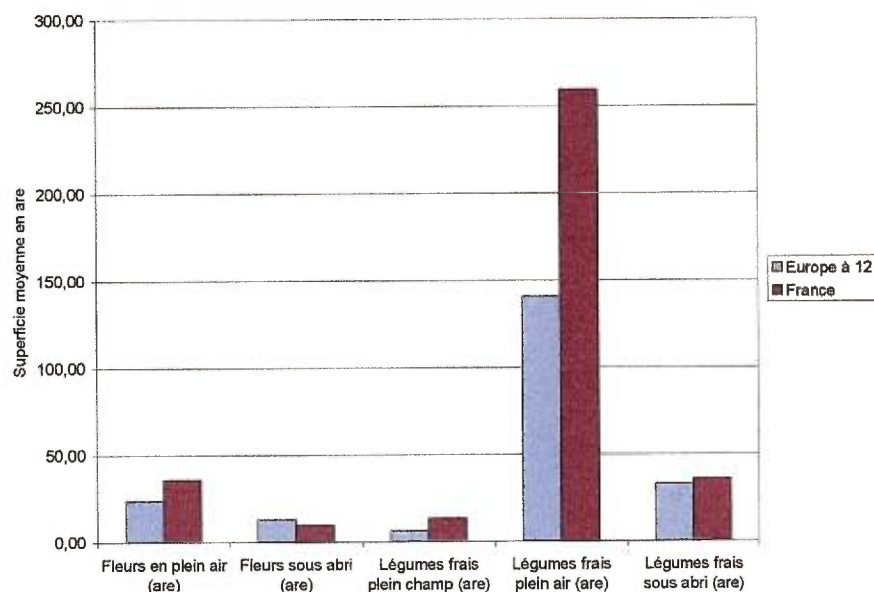
Source : AGRESTE (1998), Le bulletin

L'analyse sommaire du marché d'exportation des producteurs de blé français, nous indique que le marché est surtout européen. En 1996, c'est plus de 72 % des exportations de blé tendre français qui était vendu à l'intérieur de l'UE, comparativement à 63 % en 1997 (AGRESTE, 1998). En revanche, comme le démontre la figure 47, l'analyse mensuelle fait ressortir des variations marquées au niveau des exportations à l'extérieur de l'UE. Cependant, attendu que l'on met en réserve le blé, cette information a moins d'importance que la chute observée des cours à Chicago. D'ailleurs, de telle chute s'explique souvent par une baisse dans les volumes d'importation par des grands pays comme la Russie et la Chine. Quant aux importations totales de blé par les Russes, elles ont déjà atteint 28 millions de tonnes en 1984-1985 (Anania et al., 1991).

Évidemment la production de céréales n'est pas la seule production localisée dans la région d'Ile-de-France, c'est pourquoi nous allons terminer avec ce portrait général de la position de l'horticulture française.

Premièrement, notons que les productions fruitières et légumières n'ont jamais reçu autant de soutien de la PAC que les producteurs de céréales, d'oléagineux, de sucre, de lait et que les éleveurs de bœufs. Toutefois, il existait bel et bien des interventions et seulement à elle seule, la préférence communautaire assurait aux horticulteurs européens l'accès à un marché important. À titre d'exemple, le marché de légumes intra-UE est passé de 5,5 millions de tonnes en 1994 à 6,8 millions en 1997 (UE, 1997). Même au niveau des importations, l'Europe avait ses préférences depuis l'accord de Lomé en 1975 (convention commerciale avec 46 pays d'Afrique, des Antilles et du Pacifique). En 1999, la guerre commerciale de la banane entre l'Europe et les États-Unis nous ramène à cet accord.

Fig. 48 Capacité productive moyenne de l'horticulture française au sein de la CEE en 1992



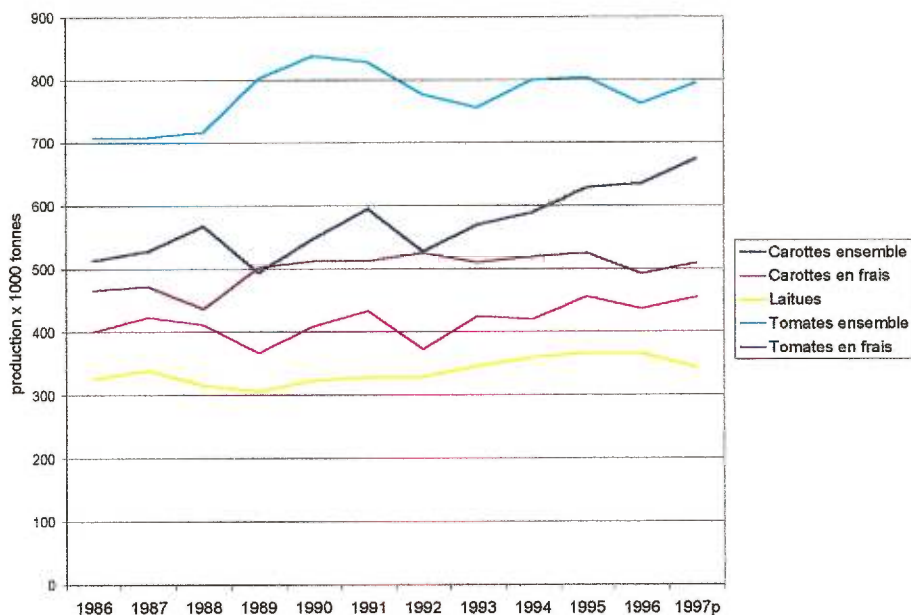
Source : AGRESTE (1995), RICA.

À l'intérieur de l'Europe, les forces naturelles tendent à favoriser une concentration géographique de la production à l'intérieur des régions naturelles proches de la Méditerranée alors que les forces politiques soutiennent les régions au nord de l'Europe. D'ailleurs, comme le mentionnait Tarrant (1992), les exploitations agricoles du nord de l'Europe ont généralement plus bénéficié du soutien de la PAC. Notamment, en favorisant l'implantation de serres dans la partie nord.

Si nous comparons la structure de production française de légumes frais et de fleurs, nous notons qu'elle était relativement similaire à celle des autres partenaires européens du temps de l'Europe des 12 (figure 48). Notamment, au niveau dans la production des légumes frais sous abris, la capacité moyenne était comparable. En terme de capacité de production, les serristes de la Bretagne se comparaient à ceux de la Belgique et des Pays-Bas. Cependant, les différences étaient plus notables lorsque nous comparons les productions de plein air de fleurs et de légumes frais ainsi que la production plein champ de légumes frais. Pour ces dernières productions, la capacité productive moyenne d'une exploitation agricole française était presque deux fois plus grande que celles des autres exploitants agricoles européens. Seule la capacité productive pour la production de fleurs sous abris était plus faible que la moyenne européenne. Bien sûr, cette statistique témoigne du rôle déterminant des Pays-Bas dans la production internationale de fleurs. D'ailleurs, les producteurs des Pays-Bas sont de féroces compétiteurs pour les floriculteurs de la plaine de Versailles.

C'est pourquoi nous allons caractériser l'évolution des volumes de production de légumes en France entre 1986 et 1997 en sachant préalablement que la formation d'un « Espace économique européen » (EEE) plus étendu pouvait amener une compétition plus forte aux agriculteurs français. Donc, il y avait un risque que ces changements à l'échelle européenne influencent la dynamique évolutive des productions horticoles en Ile-de-France puisque cette région était très proche des marchés d'importation par la seule présence du marché de Rungis.

Fig. 49 Évolution du volume de production de légumes en France (1986-1997)



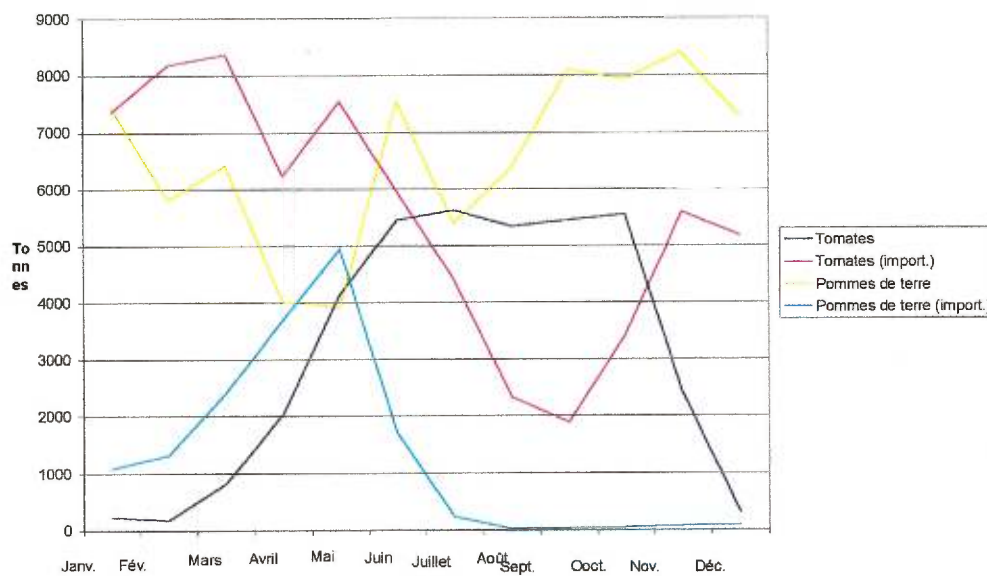
Source : AGRESTE (1998), Le bulletin

D'après la figure 49, la tendance générale au niveau du volume de production pour certains légumes était à la croissance après une rupture dans l'évolution entre 1991 et 1993. Probablement, les conjonctures de la crise au début de la décennie 90 et de la construction européenne en 1993 avaient eu des répercussions temporaires sur la production légumière française. Certes, le système agroalimentaire vivait une période d'ajustement dont les effets à moyen terme étaient variables d'une production à l'autre.

À titre d'exemple, alors que la production de carottes suivait une croissance forte celle de la tomate était plus inquiétante. Plus particulièrement, le volume de production de tomates de transformation en 1995 était équivalent à celui de 1988, soit environ 280 000 tonnes (AGRESTE, 1998). Un tel résultat nous oblige à nous questionner sur le rôle de l'industrie de transformation et du système de distribution dans la répartition des zones de production au sein de l'Europe.

Pour comprendre une partie du rôle du système de distribution à l'échelle européenne, nous présenterons certaines statistiques sur le commerce de légumes qui transite par l'un des grands marchés d'Europe, celui de Rungis localisé au sud de Paris. En 1989, plus 663 580 tonnes de légumes ont transité par le marché de Rungis (SNM, 1995). D'ailleurs, un français sur trois s'approvisionnait indirectement au marché de Rungis en 1987 (Service des nouvelles des marchés (SNM), 1995).

Fig. 50 Commerce des tomates au marché Rungis en 1995.



Source : Service des Nouvelles des Marchés (SNM), (1995)

Entre autres, comme le marché agit comme une plaque tournante au sein de l'Europe tout en étant le principal point de collecte de denrées agricoles en France (Hart, 1993), il est fort intéressant d'analyser certains flux qui y transitent. Plus particulièrement, si nous analysons le commerce mensuel, nous observons l'effet des saisons sur la provenance des produits (figure 50). À titre d'exemple, pour l'année 1995 les tomates en provenance de la France étaient majoritairement disponibles entre les mois de juin et septembre (SNM, 1995). Pendant la période la plus longue

de novembre à mai, des tomates fraîches étaient importées. Or, comme l'offre est réduite, les cours de Rungis étaient à la hausse. Face à une telle situation, nous serions porté à affirmer que les produits d'importation obtiennent un meilleur prix que les produits français. Toutefois, peu importe la provenance, les produits de serre se vendent plus chers que les produits de plein champ. Ceci s'explique par l'influence de la catégorie du produit sur la formation du prix .

Comme indiqué au tableau IX, lorsque nous classons les catégories de tomate selon leur position par rapport au cours moyens, nous observons que les tomates de serres et plus particulièrement, les tomates en grappe, se positionnent le plus souvent parmi les produits les plus chers. Même si la Bretagne se positionne généralement bien neuf mois sur 12, les produits importés des serres de la Belgique et des Pays-Bas et surtout du Maroc atteignent des cours tout aussi intéressants.

Par ailleurs, la stratégie marocaine est très efficace puisqu'il libère de tomates de qualité entre les mois de novembre et février alors que le volume et le nombre de catégories sont en baisse au marché de Rungis. Il faut rappeler que les pays africains bénéficient d'un accès plus facile au marché européen depuis l'accord de Lomé en 1975.

À l'inverse, nous devons nous questionner sur la production des catégories moins lucratives dans les serres françaises. Pourquoi la France produit-elle des tomates de catégorie I 47-57 qui sont libérées au moment où les prix sont les plus bas à Rungis ? À long terme, est-ce que cette situation peut nuire à la serriculture française ? Cependant, même si nous retrouvons plusieurs producteurs de tomates dans la région d'Ile-de-France, il ne s'agit pas d'une spécialité régionale.

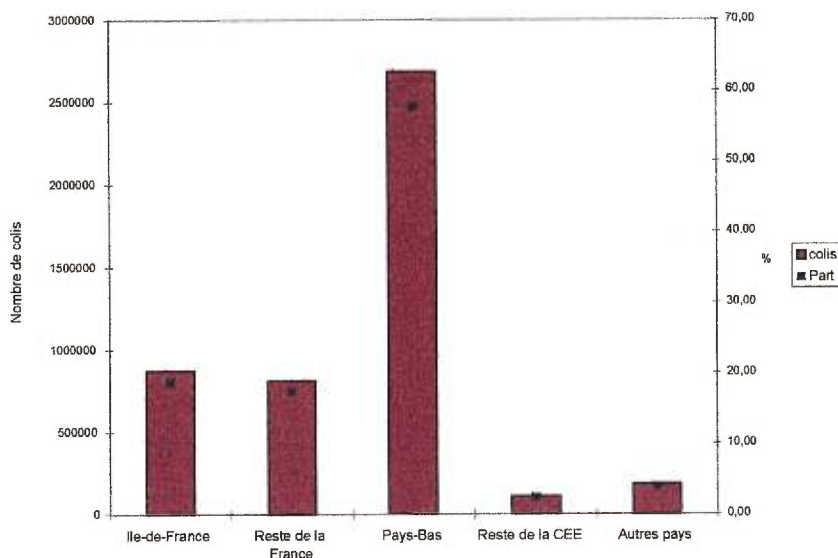
Tableau IX : Écart du prix du produit par rapport à la moyenne mensuelle des cours

	Janvier	février	mars	Avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Liste des 3 produits au dessus de la moyenne												
Tomate en grappe Italie	Tomate en grappe Italie	Tomate Serre Bretagne 67-82 PLT-1RG-ALV	Tomate en grappe Bretagne	Tomate en grappe Bretagne	Tomate en grappe Pays-Bas	Tomate en grappe Pays-Bas	Tomate en grappe Pays-Bas	Tomate en grappe Pays-Bas	Tomate en grappe Pays-Bas	Tomate en grappe Bretagne	Tomate en Grappe Maroc Ext	Tomate en grappe Maroc Ext
Tomate Maroc EXT 67-82 PLT-1RG-ALV	Tomate Maroc EXT 67-82 PLT-1RG-ALV	Tomate Serre France EXT 67-82 PLT-1RG-ALV	Tomate Serre France EXT 67-82 PLT-1RG-ALV	Tomate Serre France EXT 67-82 PLT-1RG-ALV	Tomate en grappe Pays-Bas	Tomate en grappe Pays-Bas	Tomate Serre France EXT 67-82 PLT-1RG-ALV	Tomate en grappe Pays-Bas	Tomate Serre France EXT 67-82 PLT-1RG-ALV	Tomate Serre France EXT 67-82 PLT-1RG-ALV	Tomate en grappe Bretagne	Tomate Maroc EXT 67-82 PLT
Tomate Maroc EXT 57-67	Tomate Maroc EXT 57-67	Tomate Serre Bretagne EXT 57-67	Tomate Serre Bretagne EXT 57-67	Tomate Serre Bretagne EXT 57-67	Tomate en grappe Belgique	Tomate Serre France EXT 67-82 PLT-1RG-ALV	Tomate en grappe Pays-Bas	Tomate Serre France EXT 67-82 PLT-1RG-ALV	Tomate en grappe Pays-Bas	Tomate en grappe Pays-Bas	Tomate en grappe Maroc	Tomate Maroc EXT 57-67
Liste des 3 produits au dessous de la moyenne												
Tomate Maroc 47-57	Tomate Canaries 47-57	Tomate Maroc 47-57	Tomate Maroc 47-57	Tomate Maroc 47-57	Tomate Canaries 47-57	Tomate Canaries 47-57	Tomate allong France 40-47	Tomate RD Aquitaine 47-57	Tomate RD Aquitaine 47-57	Tomate Espagne 47-57	Tomate Espagne 47-57	Tomate Espagne 47-57
Tomate Canaries 47-57	Tomate Espagne 47-57	Tomate Maroc 57-67	Tomate Espagne 57-67	Tomate Espagne 57-67	Tomate Espagne 57-67	Tomate Espagne 57-67	Tomate allong Italie 40-47	Tomate Serre France allong 47-57	Tomate allong France 40-47	Tomate Serre France allong 47-57	Tomate Serre France allong 47-57	Tomate Espagne 57-67
Tomate Espagne 47-57	Tomate Canaries 47-57	Tomate Espagne 47-57	Tomate Serre France 47-57	Tomate Serre France 47-57	Tomate Serre France 47-57	Tomate en Grappe Italie	Tomate Serre France 47-57	Tomate Serre France 47-57	Tomate Serre France 47-57	Tomate Espagne 57-67	Tomate Espagne 57-67	Tomate Serre France EXT 67-82 PLT-1RG-ALV

Pour terminer, nous traiterons du marché des cultures florales et ornementales puisqu'il s'agit d'une spécialité régionale. En 1998, les cultures florales occupaient l'essentiel de l'espace des serres en Ile-de-France (AGRESTE 1992). Or, comme les volumes d'importation suivent une croissance soutenue, nous devons nous questionner sur l'avenir de cette production régionale. Rappelons que la région occupait les trois premières places au niveau national pour l'importance des volumes produits.

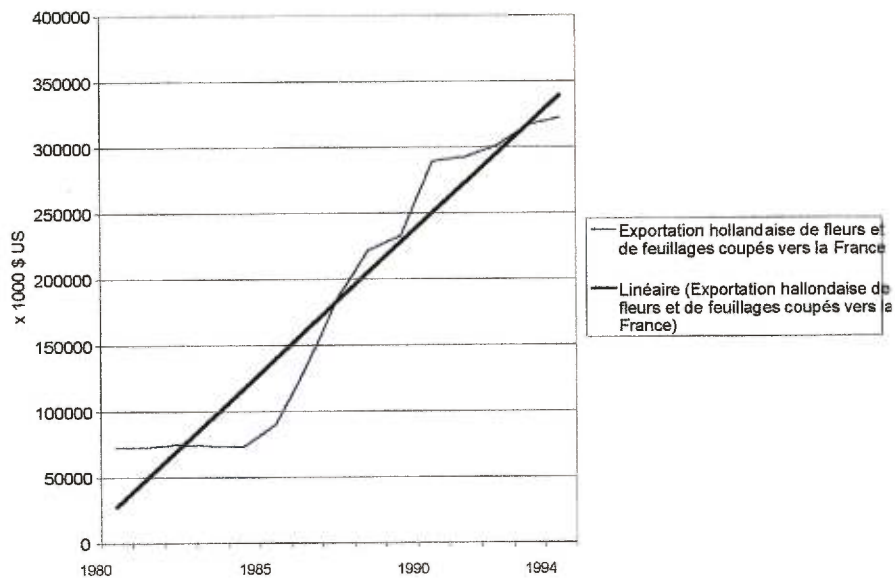
Entre autres, de 1983 à 1991, la part des colis de fleurs importées à partir de Rungis a rapidement grimpé de 20,9 à 51,2 % (*idem*). Pendant la décennie 90, la tendance s'est maintenue et d'ailleurs en 1995, plus de 58 % des arrivages provenaient des Pays-Bas (figure 51) (SNE, 1995).

Fig. 51 Provenance des arrivages de fleurs à Rungis en 1995



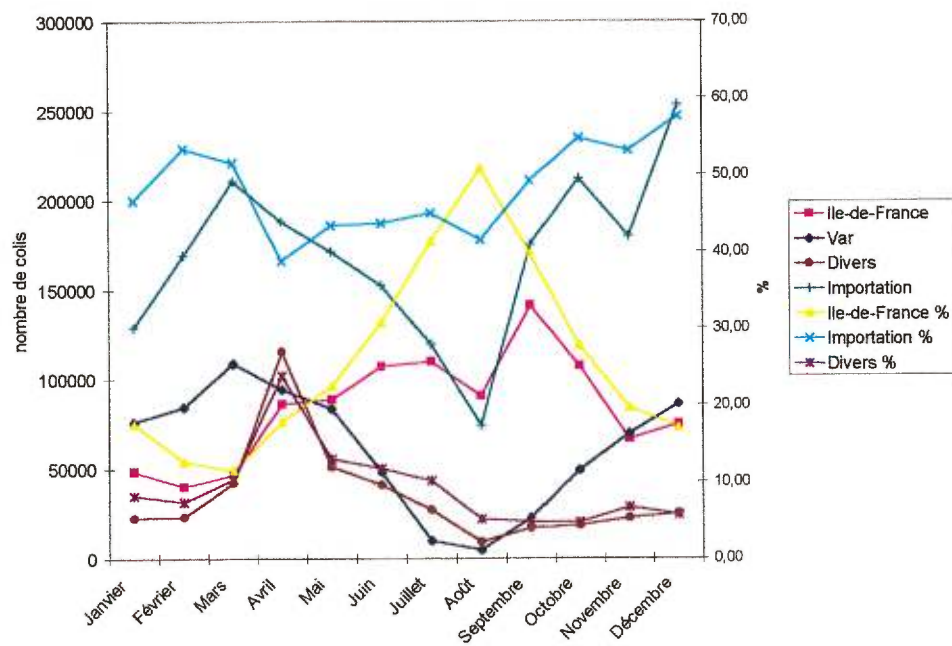
Source : SNM, (1995).

Fig. 52 Évolution de la valeur des exportations hollandaises de fleurs et feuillages coupés vers la France (1980-1994)



Source : Statistique Canada (1994), Commerce International 1980-1994

Fig. 53 Volume mensuel des arrivages de fleurs au marché Rungis en 1995



Source : SNM (1995).

Le développement du marché d'exportation des Pays-Bas entre 1980 et 1994 se caractérise par une croissance exponentielle des importations de fleurs et de feuillages coupés en France (figure 52). Certes une telle croissance des exportations hollandaises repose sur un système rapide qui permet d'approvisionner les marchés presque tous les mois de l'année.

D'après la figure 53, pendant les mois d'avril à septembre les produits importés subissent une baisse de leur part de marché à Rungis alors que les produits d'Ile-de-France occupent majoritairement l'espace entre les mois de mai à octobre. Cette situation devrait nous réconforter or nous devons mentionner que la production horticole ornementale française a perdu approximativement 30 % du marché de Rungis entre 1983 et 1991. Dans la prochaine partie, nous expliquerons les transformations dans les systèmes de production et de distribution d'Ile-de-France. Entre autres, nous tenterons de localiser ces productions ornementales qui n'occupent plus le marché de Rungis mais qui écoulent leurs productions à l'intérieur des autres circuits de commercialisation. De même, nous identifierons les changements dans le système agraire d'Ile-de-France qui découlent directement de la réforme de la PAC.

4.3.2. Les transformations dans le système agricole d'Ile-de-France et plus spécifiquement, au sud-ouest de Versailles

Depuis le début de ce chapitre nous tentons d'évaluer la contribution du contexte global et plus particulièrement, des macro-politiques, à la dynamique des activités agricoles. À l'échelle régionale, nous pouvons établir certaines relations de cause à effet liées au niveau de pressions urbaines sur les exploitants agricoles (par exemple, abandon de la pratique et la stabilité du prix des terres) (Thibodeau et al., 1986). Évidemment, l'asymétrie est peut-être plus grande lorsque nous devons identifier des facteurs explicatifs liés à la régulation internationale.

Dans cette sous-partie du chapitre 4, nous décrivons l'évolution des circuits de mise en marché en Ile-de-France, puisqu'il s'agit du principal lien avec le commerce extérieur, et dans un deuxième temps, nous illustrerons les grands traits de l'évolution du système de production au sud-ouest de Versailles à l'intérieur du département des Yvelines. À cette échelle, nous établirons les liens adéquats entre les transformations localisées et la réforme de la politique agricole commune (PAC).

Comment fonctionnent certains circuits de commercialisation en Ile-de-France ?

Avec la libéralisation progressive des économies agricoles, les circuits de commercialisation se sont modifiés. Par l'arrivage des produits importés sur les marchés locaux, les exploitants, les coopératives, les négociants et les autres acteurs du secteur agro-alimentaire ont été contraints à modifier leurs stratégies de production et de mise en marché. Parfois, la réponse du système de production s'est traduite par un accroissement du volume pour les productions rentables, ce qui laissait paraître un semblant de spécialisation régionale (Deslauriers et al., 1992). Dans d'autres lieux, certains ont préféré accroître la valeur ajoutée de leurs produits afin de se différencier des produits importés qui étaient vendus à meilleur coût. À vrai dire, si les structures agricoles locale et régionale n'étaient pas dans un état avancé de dégénérescence, une multitude de solutions était envisageable par les producteurs agricoles.

Bien entendu, comme l'a démontré Hart (1992), depuis les années 50 plusieurs agriculteurs ont abandonné la pratique et une partie de leur motivation était liée à la complexité croissante du système agroalimentaire hautement compétitif. Par exemple, la mise en marché des denrées agricoles et alimentaires est assujettie à des inspections gouvernementales notamment pour des raisons de santé publique, à des règles commerciales nationales, continentales et internationales, aux contrôles des prix par les offices nationales de commercialisation, par des achats et des ventes en coopératives de production et de commercialisation, par des contraintes

municipales sur la vente directe, par des achats par des courtiers en fonction du marché boursier et finalement, par le contrôle vertical et horizontal de certaines parties du système agroalimentaire par des corporations globales.

Or, pour développer un tel système agroalimentaire il a fallu des interventions gouvernementales afin d'établir les jonctions propices entre les systèmes productif et commercial. Notamment, pour assurer un approvisionnement régulier des marchés les producteurs devaient éliminer les pratiques non commerciales. En d'autres termes, pour mettre en place des structures agroalimentaires modernes la France devait s'assurer que les pratiques de commercialisation des exploitants agricoles changent. Dans le journal *l'Ile-de-France Agricole* (IDFA) un titre d'une nouvelle disait : « *Sous la cinquième république on interdit au paysan de vendre ses oeufs à l'épicier* » (IDFA, 25/02/67)

Pour réaliser de tels changements, il fallait mettre en place un système dont la base serait composée d'intermédiaires. Pour les besoins d'une modernisation agricole, une bataillon de professionnels (spécialistes agraires, des marchés, des organisations, des chimistes, des biologistes,...) prendrait position entre les producteurs et les consommateurs (voir le rôle des intermédiaires au chapitre 3).

Certes, si nous analysons l'état de l'agriculture en cette fin de siècle, nous devons affirmer que les anciennes stratégies de mise en marché telle la vente directe n'a pas complètement disparu et qu'elles coexistent avec d'autres stratégies commerciales plus complexes. Comme nous le présenterons dans le prochain chapitre, la vente directe faisait même partie des stratégies commerciales de certains producteurs de légumes de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Afin d'expliquer la diversité des stratégies de commercialisation qui s'offrent actuellement aux exploitants agricoles, nous devons nous référer au modèle de Smith (1986) (figure 54). Selon son modèle, le choix de la stratégie dépend d'un ensemble

municipales sur la vente directe, par des achats par des courtiers en fonction du marché boursier et finalement, par le contrôle vertical et horizontal de certaines parties du système agroalimentaire par des corporations globales.

O, pour développer un tel système agroalimentaire il a fallu des interventions gouvernementales afin d'établir les jonctions propices entre les systèmes productif et commercial. Notamment, pour assurer un approvisionnement régulier des marchés les producteurs devaient éliminer les pratiques non commerciales. En d'autres termes, pour mettre en place des structures agroalimentaires modernes la France devait s'assurer que les pratiques de commercialisation des exploitants agricoles changent. Dans le journal *l'Ile-de-France Agricole* (IDFA) un titre d'une nouvelle disait : « *Sous la cinquième république on interdit au paysan de vendre ses oeufs à l'épicier* »(IDFA, 25/02/67)

Pour réaliser de tels changements, il fallait mettre en place un système dont la base serait composée d'intermédiaires. Pour les besoins d'une modernisation agricole, une bataillon de professionnels (spécialistes agraires, des marchés, des organisations, des chimistes, des biologistes,...) prendrait position entre les producteurs et les consommateurs (voir le rôle des intermédiaires au chapitre 3).

Certes, si nous analysons l'état de l'agriculture en cette fin de siècle, nous devons affirmer que les anciennes stratégies de mise en marché telle la vente directe n'a pas complètement disparu et qu'elles coexistent avec d'autres stratégies commerciales plus complexes. Comme nous le présenterons dans le prochain chapitre, la vente directe faisait même partie des stratégies commerciales de certains producteurs de légumes de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

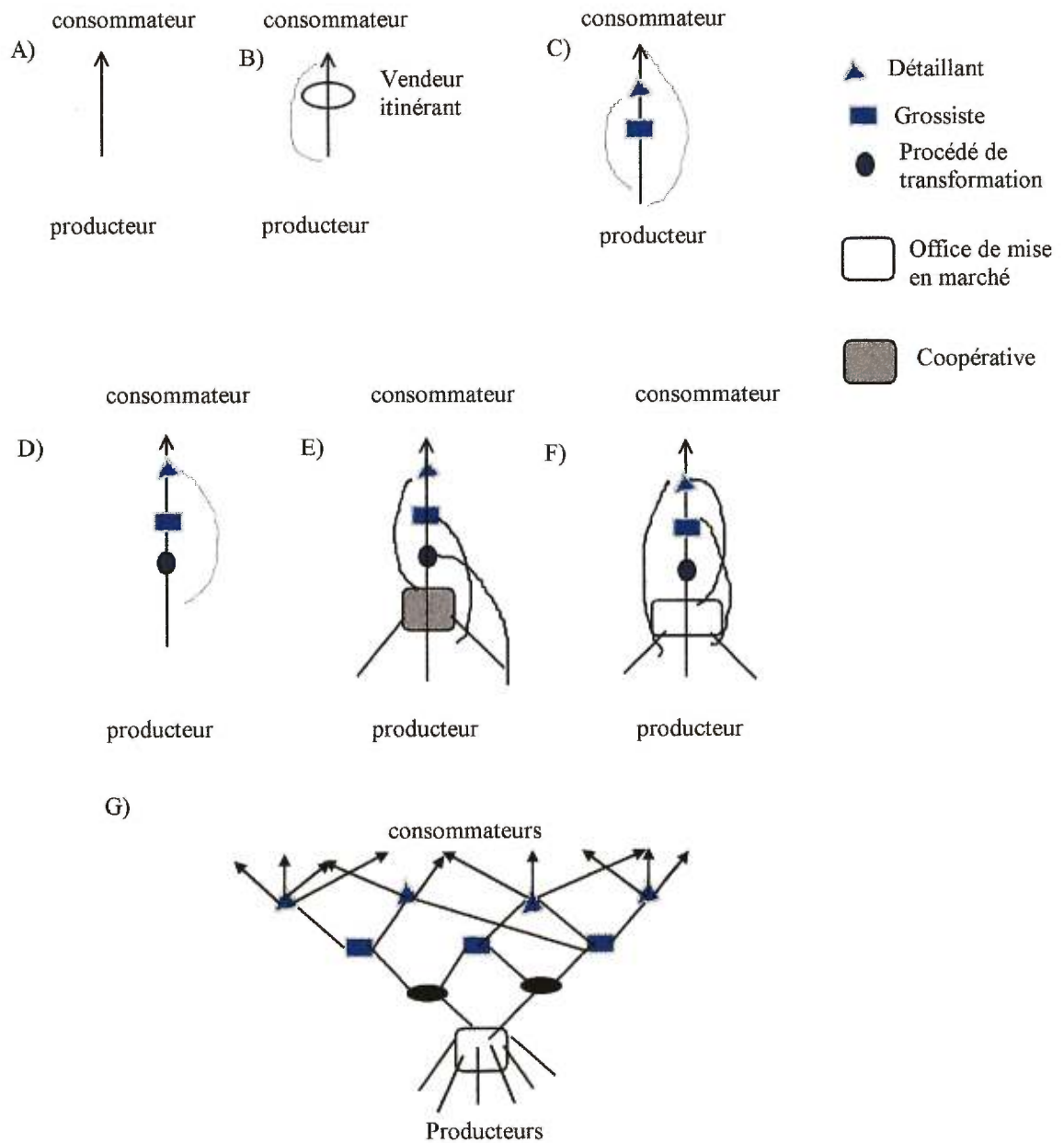
Afin d'expliquer la diversité des stratégies de commercialisation qui s'offrent actuellement aux exploitants agricoles, nous devons nous référer au modèle de Smith (1986) (figure 54). Selon son modèle, le choix de la stratégie dépend d'un ensemble

de facteurs extrinsèques comme celui du rôle du gouvernement dans la mise en marché (office de commercialisation), de l'importance du mouvement coopératif, du niveau d'intégration des négociants régionaux dans les différentes structures de transformation régionale, nationale et internationale, du poids économique des multinationales de l'agroalimentaire dans la région, de l'importance économique des importations, des types de produits importés (la question des aliments de substitution), de la proximité physique des marchés (facteurs de situation) et de la volonté des grossistes et des détaillants d'acheter des produits locaux et régionaux.

Les facteurs intrinsèques liés à chaque exploitant telle la volonté d'effectuer un effort supplémentaire afin d'accroître la valeur d'un produit, ou tout simplement de vendre directement les produits aux consommateurs, influencent aussi la décision de privilégier tel mode de commercialisation. Entre autres, les exploitants peuvent opter pour l'une des stratégies suivantes : la vente directe, la vente par un vendeur itinérant, la vente directe aux détaillants et aux grossistes, la vente par le biais d'un office de commercialisation, la vente par le biais d'une coopérative de commercialisation et la vente aux transformateurs. Selon la production, l'agriculteur peut décider d'utiliser plusieurs canaux de commercialisation comme il peut choisir de vendre entièrement sa production à un seul canal (Smith, 1986 ; Hart, 1992).

En Ile-de-France, l'évolution des circuits de vente de légumes est fort intéressant. Si nous nous rapportons à l'enquête de 1975 sur les modes de commercialisation (l'enquête EPEXA), la vente directe était utilisée par 42,9 % des producteurs de légumes. Cependant, nous devons spécifier que cette catégorie incluait la vente sur les marchés de détails (34,9 % des producteurs) et la vente au détail sur l'exploitation (7,3 %) (AREEAR, 1978). Les autres modes de commercialisation accaparaient les parts suivantes : 33,2 % aux grossistes et autres intermédiaires, 19,1 % aux détaillants, 4,4 % aux grandes surfaces, et 1,8 % aux conserveries (idem).

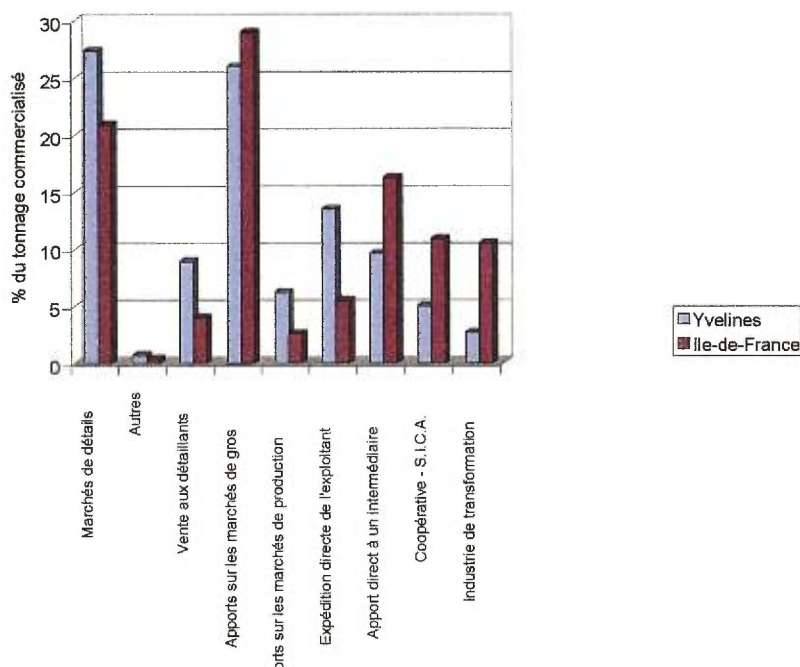
Fig. 54 Le processus de commercialisation des denrées agricoles



Source : adaptation et traduction de Smith (1986)

Tel que le démontre la figure 55, presque 10 ans plus tard, la part du volume commercialisé par la vente directe était de 20,9 % (Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France, 1986). Pour comparer les deux sources d'information, nous devons tenir compte des surfaces consacrées à la vente directe en 1975. Comme elles accaparaient 27,5 % de la superficies totales des légumes commercialisés, nous pouvons presque établir qu'une réduction des volumes en vente directe était une conséquence de la disparition des petits exploitants. Bien que logique, notre supposition est confrontée à la difficulté d'établir un rapport direct entre la surface et le volume.

Fig. 55 Circuit de mise en marché des légumes en Ile-de-France en 1983



Source : Chambre Interdépartementale d'agriculture de l'Ile-de-France, (1986)

En revanche, selon l'analyse de la Chambre d'Agriculture, les rapports sont plus précis lorsque nous étudions l'évolution des ventes vers le marché de Rungis. Fait notable, les volumes commercialisés à Rungis ont chuté de plus 17 000 tonnes entre 1978 et 1983 alors que les volumes importés augmentaient de 23 000 tonnes. Comme le marché d'intérêt public (M.I.N) de Rungis représentait plus 75 % des

approvisionnement de l'Ile-de-France, l'accroissement des importations de légumes a probablement incité plusieurs producteurs de légumes à faire leurs ventes sur d'autres marchés (*idem*). En 1975, plus de 39,8 % des superficies en légumes était consacré pour les ventes sur les marchés du gros (dont 24,6 % pour le M.I.N.) alors que la part du volume de ces marchés n'était que de 29 % en 1984. D'ailleurs, même si des espaces sont réservés aux producteurs d'Ile-de-France au marché Rungis, la part des légumes régionaux ne représentait plus que 3 % des arrivages totaux de fruits et légumes en 1989 (M.I.N. Paris-Rungis, 1989). Pourtant, plus de 70,1 % des arrivages de légumes à Rungis provenaient de la métropole (*idem*). Dans cette foulée, la valeur des livraisons de légumes frais chuta en passant de 853,4 à 773,2 millions de F de 1985 à 1990 (AGRESTE, 1992). Cette conjoncture peut expliquer que certains producteurs de légumes ont envisagé la vente aux conserveries (10,5 %), les ventes par le biais des expéditeurs (16,2 %), ou la vente par le biais des coopératives (10,9 %).

Par ailleurs, la comparaison des résultats de 1975 et 1989 témoigne du recul de l'importance du marché Rungis dans la mise en marché de légumes. En 1989, seulement 12 % des exploitants, mode dominant ou unique de mise en marché, dépendaient de Rungis alors qu'en 1975, plus de 17,9 % des producteurs utilisaient Rungis. De plus, il semble qu'un autre ajustement des producteurs de légumes a été d'adhérer au mode coopératif de commercialisation (IAA).

D'après le tableau X, l'importance de l'I.A.A. et des autres modes de commercialisation est différente selon qu'un producteur utilise un mode unique ou plusieurs modes de commercialisation. Ces derniers avaient une plus grande propension à utiliser le circuit des grossistes et le marché de Rungis. Néanmoins, le mode de commercialisation unique dominait largement les stratégies des producteurs de légumes (80,6 %) alors que les exploitants ayant un mode dominant et ceux n'ayant aucun mode dominant regroupaient respectivement 9,52 et 9,58 % (RGA 1988).

Tableau X : Mode de commercialisation des légumes en Ile-de-France en 1988

	Légumes (Nombre)		Fleurs (Nombre)		Légumes %		Fleurs %		
	Ile-de-France	Yvelines	Ile-de-France	Yvelines	Ile-de-France	Yvelines	Ile-de-France	Yvelines	
Nombre total d'exploitants commercialisant des légumes	1681	405	804	124		24,09		15,42	*
Nombre d'exploitants ayant un mode unique	1355	304	532	59	80,61	75,06	66,17	47,58	**
Détail	690	150	250	43	50,92	49,34	46,99	72,88	***
Grossiste	193	79	49	10	14,24	25,99	9,21	16,95	****
M.I.N. Rungis	183	42	211	3	13,51	13,82	39,66	5,08	****
Grandes surfaces	16	2	3	0	1,18	0,66	0,56	0,00	****
I.A.A.	232	9	2	0	17,12	2,96	0,38	0,00	****
Cueillette	7	3	1	0	0,52	0,99	0,19	0,00	****
Autres Modes	34	19	16	3	2,51	6,25	3,01	5,08	****
Nombre d'exploitants ayant un mode dominant > 75%	165	67	111	21	9,82	16,54	13,81	16,94	**
Détail	41	16	26	6	24,85	23,88	23,42	28,57	***
Grossiste	44	18	22	5	26,67	26,87	19,82	23,81	***
M.I.N. Rungis	47	20	56	8	28,48	29,85	50,45	38,10	***
Grandes surfaces	15	4	1	0	9,09	5,97	0,90	0,00	***
I.A.A.	4	0	0	0	2,42	0,00	0,00	0,00	***
Cueillette	2	1	0	0	1,21	1,49	0,00	0,00	***
Autres Modes	12	8	6	2	7,27	11,94	5,41	9,52	***
Sans mode dominant	161	34	161	44	9,58	8,40	20,02	35,48	***

* Poids des Yvelines dans la production d'Ile-de-France

** Part des exploitants ayant un mode unique /ou/ part des exploitants ayant un mode dominant

*** Part des exploitants de la sous-catégorie dans le mode de commercialisation identifié

**** Part des exploitants sans mode dominant dans le capacité de production totale

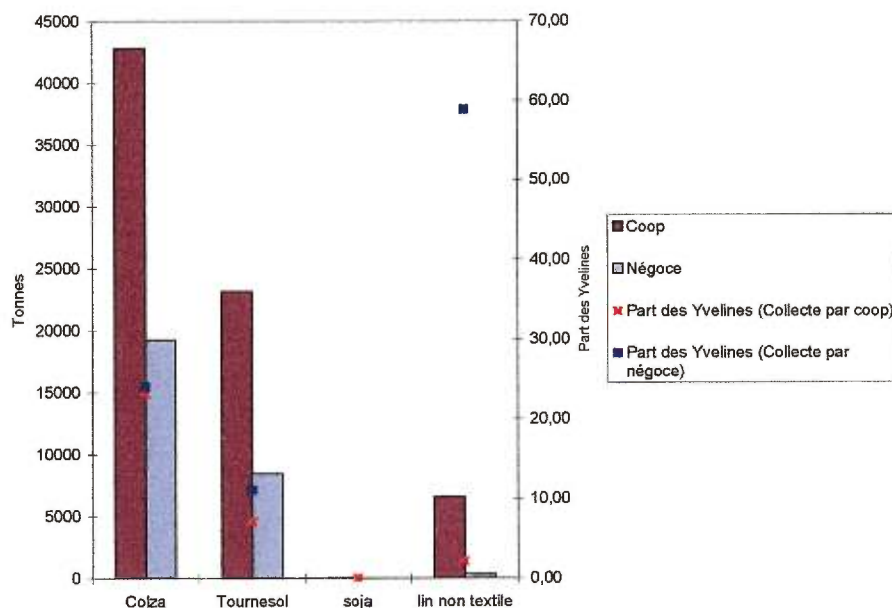
Source : RGA 1988

À l'échelle départementale, l'analyse fait ressortir quelques différences structurelles entre les Yvelines et les autres départements de l'Ile-de-France. Notamment, la part des producteurs de légumes des Yvelines qui utilisaient le circuit des grossistes (courtiers et autres) était plus grande (25,99 %) comparativement à la moyenne régionale (14,24 %). (Malheureusement, nous ne pouvons décrire avec le

même niveau de détail la structure de commercialisation à l'intérieur de la zone d'étude.)

Bien sûr, la part des producteurs utilisant le canal de l'I.A.A. était beaucoup plus faible (2,96 %) que celle de la moyenne régionale (17,12 %). Ce penchant favorable pour le circuit des grossistes était une caractéristique de la mise en marché des autres cultures, comme celles des oléagineux (figure 56). La présence nombreuse des négociants (en 1984, 8 négociants pour 3 sièges de coopératives) démontre cette situation. Même la part du volume des céréales commercialisés par le biais des coopératives était trois fois plus grande en Ile-de-France alors que dans les Yvelines, le rapport n'était que de deux (Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France, 1986).

Fig. 56 Mise en marché des oléagineux (campagne 1994-1995)



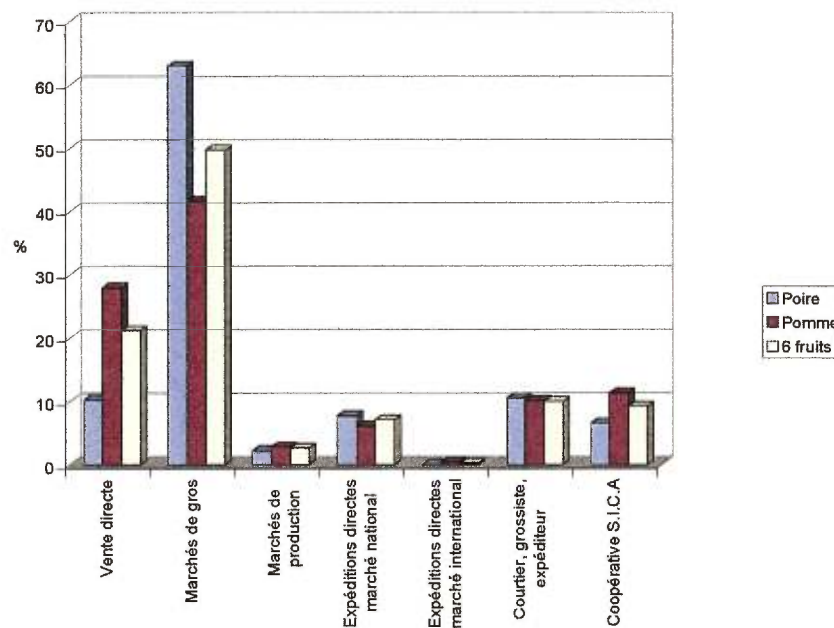
Source : Collecte Sido (1995)

Quant au circuit de commercialisation des fruits, il était aussi plus orienté vers le marché de Rungis (figure 57). Par exemple en 1992, plus de 63 % des poires

et 42 % des pommes ont transité par Rungis (AGRESTE 1993). Pour les autres productions de fruits, les circuits de mise en marché étaient un peu plus variés.

Quant au marché des fleurs, mentionnons que 20 % des producteurs régionaux n'avaient pas de mode dominant de commercialisation en comparaison avec 35 % dans les Yvelines (RGA, 1988). De plus, comme la production des Yvelines était orientée vers la production de plantes en pots, les producteurs acheminaient moins de produits vers Rungis et vendaient plus au détail (73 % des ventes des exploitants ayant un mode unique) (AGRESTE, 1992). D'ailleurs, cette production occupe une place importante dans l'agriculture de la plaine de Versailles.

Fig. 57 Commercialisation des productions fruitières en Ile-de-France en 1992



Source : AGRESTE (1992)

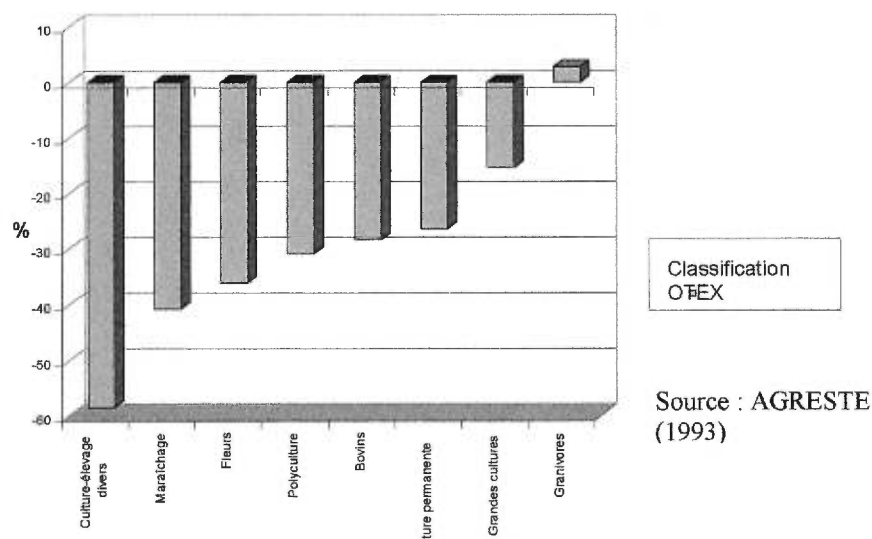
En somme, il nous semble que des modifications sensibles se sont produites dans les systèmes de commercialisation des denrées agricoles suite à une modernisation dans l'ensemble du système agroalimentaire mais surtout, suite à l'intégration de l'économie agricole française au sein de l'Europe. Toutefois,

spécifications que pour la période couverte par les statistiques, la dynamique de commercialisation des denrées agricoles françaises a surtout été sensible à la consolidation du marché européen et non, par un accroissement des importations internationales. Ce qui signifie qu'une ouverture éventuelle du marché européen aux produits importés américains, asiatiques,... pourrait considérablement affecter l'agriculture française. Dans la sous-partie qui va suivre, nous décrivons les répercussions de la PAC sur le système de production d'Ile-de-France.

Comment évoluent les systèmes de production en Ile-de-France et dans les Yvelines ?

Suite à la lecture des dernières statistiques disponibles (1995), il s'avère que la réalité géographique de l'Ile-de-France reste encore marquée par la présence des activités agricoles. D'ailleurs, vingt ans plus tôt la production régionale se positionnait au rang suivant dans l'agriculture française : au cinquième rang pour le blé tendre (7,8 %), au quatrième rang pour la betterave industrielle (11,4 %), au cinquième rang pour la pomme de terre (4 %), au huitième rang pour les fruits (5 %), au cinquième rang pour les cultures maraîchères (salades 9,4 %, poireaux 12,5 %, choux 18 %), et au premier rang pour les potées fleuries et les produits de pépinières (IAURIF,1981). Mais comme ailleurs en France, l'agriculture a été transformée par des forces externes et internes de changement.

Fig. 58 Taux d'évolution du nombre d'exploitants en Ile-de-France (1988-1993)



D'une part, les forces externes à l'agriculture telle la concentration de 20 % des Français sur un territoire qui couvre à peine 2 % du territoire national laisse de marques profondes dans le paysage agraire régional (Chambre Interdépartementale d'Agriculture de l'Ile-de-France, 1986). (Nous analyserons ces influences au dernier chapitre.) D'autre part, les forces internes telle l'intégration des nouvelles technologies dans la pratique agraire ont aussi produit d'importantes mutations économiques, écologiques et sociales dans le système agraire régional²⁵(Courtelet,1993).

Voici, l'évolution suivie au niveau du nombre d'exploitations agricoles en Ile-de-France. De 1970 à 1988, le nombre d'exploitations agricoles en Ile-de-France a été réduit de plus de 4423. Certes, il s'agit d'une réduction importante en nombre absolu mais en 1988, la structure était toujours composée de 9 674 exploitations, dont 2 050 dans les Yvelines (AGRESTE, 1992). Si nous comparons ces statistiques avec celles d'une enquête de 1990, nous remarquons une accélération du processus puisque la région ne comptait plus que 8 703 exploitations tandis que dans les Yvelines, le nombre était réduit de 1 854. Entre 1970 et 1979, la région a connu une variation annuelle du nombre d'exploitants de -2,7 % comparativement à -2,5 % pour la moyenne française (Chambre Interdépartementale d'Agriculture de l'Ile-de-France, 1986).

Cependant tel que le présente la figure 58, la décroissance n'a pas la même vigueur pour toutes les activités agricoles. Conformément à la classification Otex (classification des différentes combinaisons de production) même si la tendance lourde est à la décroissance, un taux de croissance positif a été observé entre 1988 et 1993 chez les granivores (éleveurs de volailles). À première vue, l'information peut

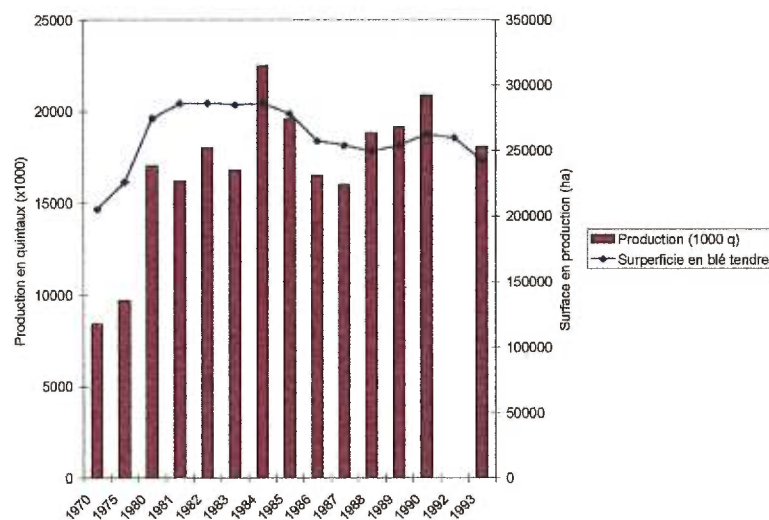
²⁵ Toutefois, il faut rappeler que la décision de moderniser son exploitation repose sur l'influence de la PAC, dont l'accès au Programme d'Aide à la Modernisation (PAM). D'ailleurs, le niveau de régulation de la pratique agraire dans l'UE (Marsden, 1995) est sans comparaison avec celui que l'on retrouve en Amérique.

paraître bizarre mais en 1988, on dénombrait plus d'un million de poulets en Ile-de-France (SCEES-INSEE, 1988). Toutefois, on ne dénombrait pas de poulets dans notre zone d'étude. Plus important, cette figure montre aussi que la décroissance du nombre d'exploitations était également plus faible chez ceux qui pratiquent la grande culture.

Ce dernier aspect mérite notre attention car la région d'Ile-de-France fait partie de la zone céréalière du grand Bassin parisien qui regroupe 60 % des surfaces céréalières de la France (DATAR, 1992). En moyenne, les céréales occupent 65 % de la superficie agricole utilisée (SAU) de la zone d'étude. En 1979, les céréales occupaient 72,5 % de la SAU de la région d'Ile-de-France.

Dès lors, comme la réforme de la PAC a particulièrement ciblé les grandes cultures, le paysage agricole d'Ile-de-France subit quelques transformations.

Fig. 59 Évolution du volume et des superficies en blé tendre en Ile-de-France (1970,1975,1980-1993)

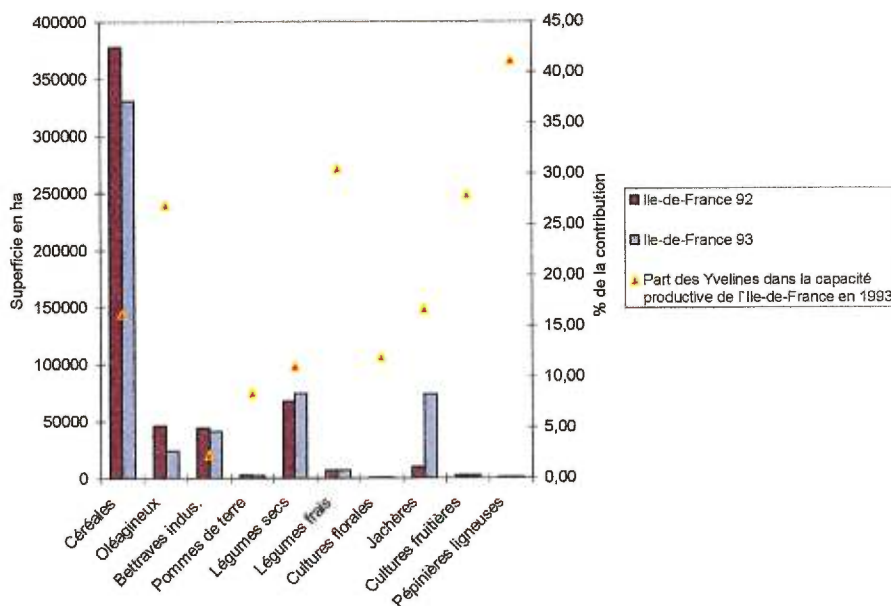


Source : AGRESTE (1993)

Selon la figure 59, la superficie des terres arables consacrées à la production de céréales a chuté au début des années 90. En 1992, plus de 377 931 ha (63,8 % des terres arables) étaient semés en céréales en comparaison, à 330 432 ha en 1993 (AGRESTE, 1993). Parmi les céréales, nous notons un recul des superficies en blé tendre mais également celle du maïs grain, soit respectivement 17 642 ha et 19 340 ha. Évidemment, la comparaison de deux années ne peut nous indiquer une tendance.

Une part de responsabilité pour ces changements relève des modifications au niveau de la PAC. Entre autres, la mise en place de la jachère explique en grande partie la réduction des surfaces en céréales en Ile-de-France. D'ailleurs entre 1992 et 1993, la superficie en jachère a brusquement crû de 9 711 à 73 349 ha (AGRESTE, 1992). La même situation est observée entre 1994 et 1995 alors que la jachère occupait respectivement 76 518 et 72 067 (AGRESTE, 1995-1).

Fig. 60 Évolution annuelle de l'utilisation des terres agricoles en Ile-de-France (1992-1993)



Source : AGRESTE (1993) Memento.

Ainsi, face à l'éventualité d'affecter 25 % des terres agricoles européennes à la jachère d'ici 2002 (*Le Devoir*, novembre 1998), nous questionnons sur le rôle futur des céréaliers dans l'organisation de l'espace régional d'Ile-de-France. Certes, il s'agit d'un objectif irréaliste puisqu'en 1996 seulement 6 millions d'ha étaient effectivement gelés au sein de l'Europe des 15 (UE, 1997).

Par contre, jusqu'à maintenant la réduction des surfaces productives n'a pas de relation avec l'évolution des volumes. Par exemple, le rendement du blé tendre en Ile-de-France a connu une croissance phénoménale en moins de 20 ans : les rendements ont doublé en passant de 41 q/ha en 1970 à plus 79,6 q/ha en 1990 (AGRESTE, 1992). C'est pourquoi la diminution du nombre d'exploitants et la réduction des surfaces ne peuvent régler à moyen terme le problème des surplus agricoles, à moins que la nouvelle PAC basée sur des rendements régionaux entrave la course au rendement²⁶ (Jacquin, 1996).

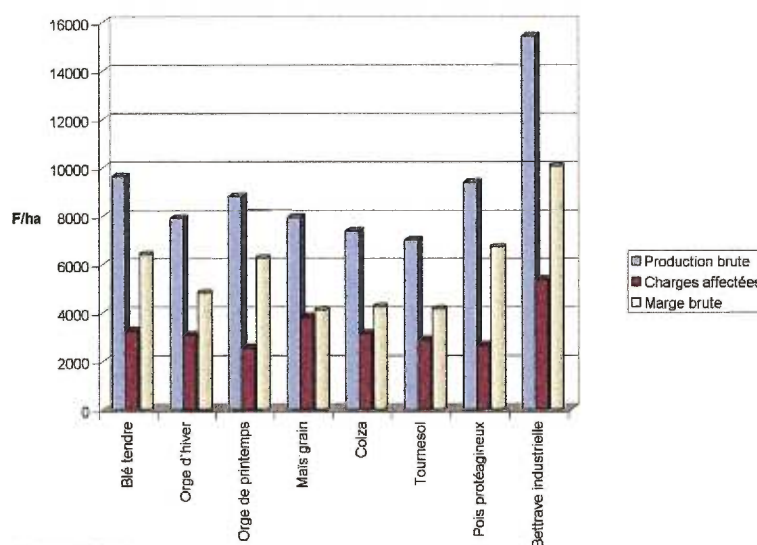
En revanche, comme les terres de la région sont de bonne qualité, le retrait obligatoire des surfaces en blé est parfois compensé par des cultures de substitution telle la culture de légumes plein champ. De plus, l'UE permet la culture des oléagineux non alimentaires par le biais de la jachère agro-industrielle (Jacquin, 1996). Cette mesure a bel et bien fonctionné au niveau de l'Europe des 12 puisque le tonnage des huiles oléagineuses pour consommation humaine a chuté de 1,5 millions de tonne alors que celui pour usages non alimentaires augmentait de 1,4 millions entre 1992 et 1996 (UE, 1997).

Le marché des énergies alternatives s'ouvre aussi par le développement des nouvelles variétés de maïs. Il faut prendre en considération ces nouvelles tendances puisque l'UE subventionne maintenant toutes les céréales d'ensilage et non

²⁶ Toutefois, au niveau de l'Europe les statistiques nous disent le contraire puisque le rendement moyen des céréales était de 111 q/ha en 1996 (UE, 1997).

seulement, les céréales-grains (Jacquin, 1996). C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner que la part des subventions dans la valeur ajoutée de céréales et des oléagineux soit passée de 45 % en 1993 à 59 % en 1996 (UE, 1997). À nouveau le progrès scientifique allait contribuer au déphasage des interventions agricoles européennes.

Fig. 61 Marge brute par grandes cultures en Ile-de-France en 1990



Source : AGRESTE,

Depuis les années 1980, la culture des protéagineux, et plus spécifiquement du pois sec a connu une croissance extrêmement forte en Ile-de-France. De 1975 à 1990, les superficies consacrées au pois sec ont crû de 600 ha à plus de 59 825 ha (*Idem*). Considéré comme une culture d'assolement avec des prix relativement stables, le pois sec est devenu la deuxième culture de la région. D'ailleurs, par rapport à la France, la région produisait plus de 10 % des légumes secs (*Idem*). À nouveau cette production a été fortement encouragée par la Communauté Européenne en vue de réduire son déficit en huile et en tourteau pour l'alimentation animale (Le Roy, 1993). Comme la marge brute de cette production était

comparable à celle du blé, les arguments économiques étaient tout aussi favorables (figure 61).

En 1992, le volume de protéagineux atteignait à peine 134 640 tonnes comparativement à la production de 1993 qui a été de 191 996 tonnes et de 254 413 tonnes à la campagne 1994-1995 (SIDO 1995; AGRESTE, 1993). En revanche, durant cette dernière campagne, l'essentiel des collectes provenait du département de Seine et Marne (169 714 tonnes) alors que la contribution des Yvelines se limitait à 30 287 tonnes.

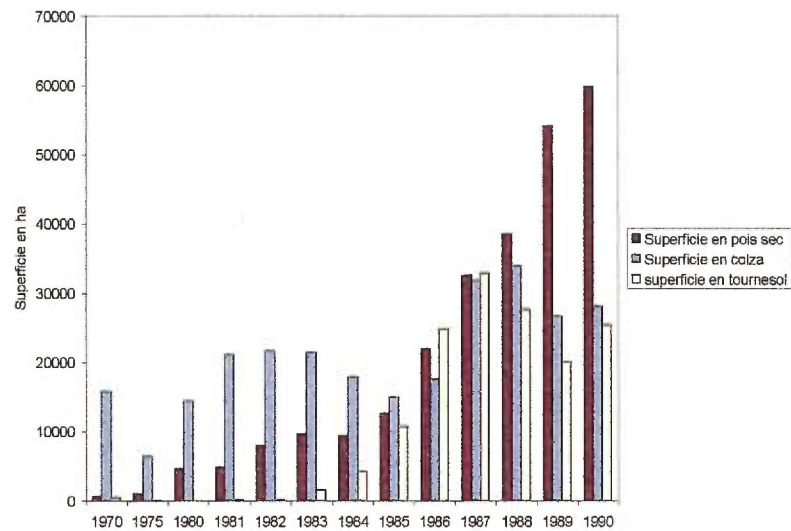
Dans le département des Yvelines, la production d'oléagineux est plus importante que celle des protéagineux. En 1990, la superficie en oléagineux de l'Ile-de-France était composée d'environ 50 % de Colza (28 152 ha) et de tournesol (25 425 ha). Dans notre zone d'étude, la production de colza a légèrement chuté de 1979 à 1988, ce qui marqua la contribution du département. Pendant cette même année, la valeur des livraisons équivalait à celle du maïs²⁷ (AGRESTE, 1992).

D'après la figure 62, les superficies en colza et en tournesol ont été extrêmement changeantes entre 1980 et 1990. Pendant cette décennie, les rendements ont été irréguliers, probablement par le passage des cultures alimentaires à des cultures non alimentaires et par des prix fluctuants. Toutefois, cette culture a fait un retour en force entre 1993 et la campagne de 1994-1995. Pour la campagne 1994-1995, le volume des collectes a été de 62 022 tonnes en comparaison avec 23 985 tonnes en 1993 (SIDO, 1995; AGRESTE, 1993). Pour la campagne 1994-1995, l'estimation des superficies était de 26 790 ha (AGRESTE, 1995-1). A priori, nous pouvons croire que ce changement s'explique par le passage à la culture non

²⁷ Maintenant cette production est aussi soumise à la gestion de l'offre (1991). Depuis, on a observé à l'échelle européenne un transfert de production des oléagineux alimentaires vers des oléagineux non alimentaires. Pour l'essentiel le changement relève d'une modification dans les calculs de l'aide. Désormais, les prix à la production sont fondés sur les prix mondiaux. Paradoxalement, comme le prix mondial excédait le prix de référence, d'une certaine façon les exploitants ont bénéficié d'une surcompensation jusqu'en 1996 (UE, 1997).

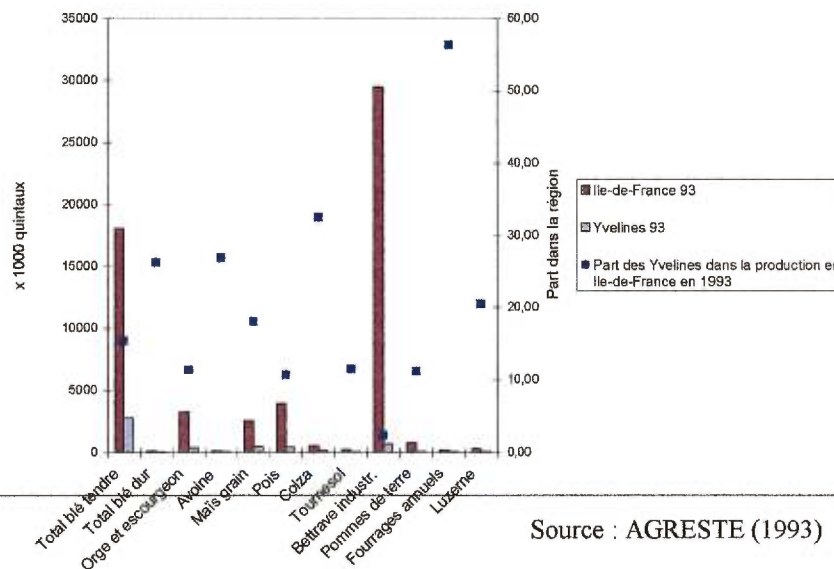
alimentaire. Malgré tout, l'amélioration des rendements pour la campagne 1994-1995 (2,3 tonne/ha) comparativement au meilleur rendement de la décennie 80 (2,1 tonne/ha en 1987) nous laissent perplexes. Est-ce qu'il s'agit tout simplement d'une année qui a été marquée par la clémence du climat ?

Fig. 62 Évolution des superficies en proto-oléagineux en Ile-de-France



Source : AGRESTE (1992)

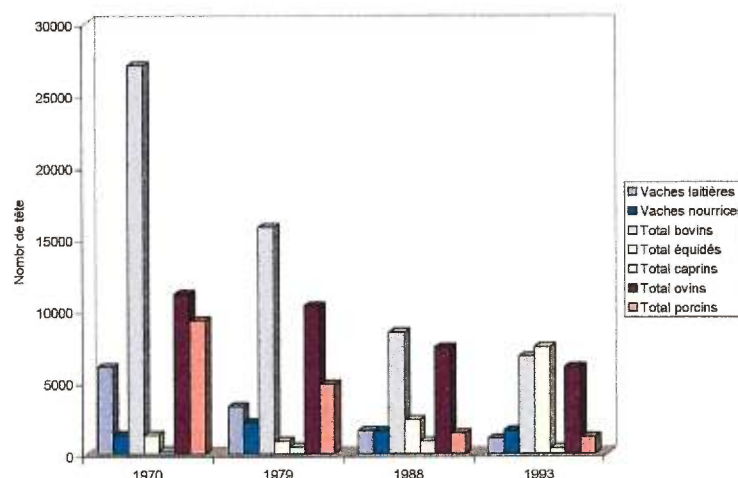
Fig. 63 Contribution des Yvelines dans les volumes de production des grandes cultures en Ile-de-France (1993)



Source : AGRESTE (1993)

Une des particularités des Yvelines a longtemps été la concentration des fourrages annuels (figure 63). En revanche, en 1993, il s'agissait d'une culture très marginale puisque les 600 ha en fourrages annuels ne représentaient que 0,6 % de la superficie des terres en culture dans les Yvelines. Il faut cependant rappeler qu'en 1970, les fourrages annuels occupaient 7742 ha du même département (AGRESTE, 1988).

Fig. 64 Évolution des cheptels dans le département des Yvelines (1970-1993)



Source : AGRESTE 1992 et 1993.

Par ailleurs, le recul des surfaces fourragères dans les Yvelines s'explique par la diminution du cheptel. Sur une période de vingt-cinq ans (1970-1995), les effectifs en bétails ont chuté brusquement. Les pressions urbaines liées à la création de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, et à l'étalement urbain en général, mais aussi les politiques européennes ont contribué à cette dynamique dégénérative. À titre d'exemple, depuis 1984 la PAC offre des primes pour non livraison de lait ainsi qu'une aide pour favoriser la conversion des exploitations laitières. Toutefois, la réforme de la PAC et les négociations du GATT leur donnent actuellement un sursis puisque le système des quotas de production est préservé. De plus, la baisse des prix de l'alimentation animale que l'on annonçait pendant les négociations du

GATT sert aussi à la cause des éleveurs européens, mais tout dépend des cours mondiaux. D'ailleurs, jusqu'en 1988 on retrouvait encore quelques éleveurs de bovins, de vaches laitières et surtout de chevaux dans les communes voisines à la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Une des caractéristiques liée aux espaces agricoles périurbains correspond au niveau d'adaptation des fermes d'élevage suite à l'accroissement de la pression urbaine. C'est l'image d'une étable à bovins transformée en espace locatif pour y loger les chevaux des Parisiens. En Ile-de-France, comme le présente la figure 64, les effectifs en équidé n'ont cessé de croître depuis 1970 jusqu'à dépasser les effectifs en bovins en 1993. Ce phénomène s'inscrit dans le passage vers une agriculture de services (Béteille, 1997).

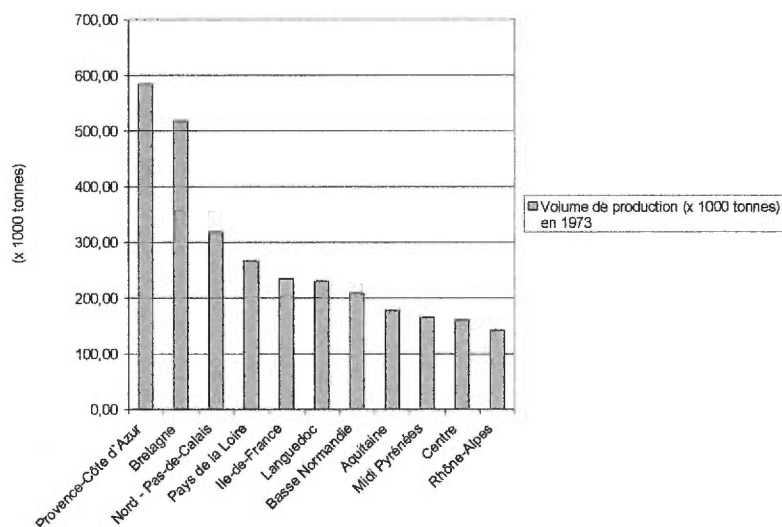
Avant d'aborder les cultures fruitières et légumières, soulignons qu'il existe une relation positive entre le développement des cultures de céréales et industrielles (par exemple, les betteraves et les oléagineux non alimentaires) et le fonctionnement industriel. Plus particulièrement, la diminution récente des stocks de céréales est surtout partie liée à la consommation communautaire comme aliments composés pour animaux et pour la transformation alimentaire. Selon l'UE, de la campagne 1992/1993 à celle de 1996/1997 l'autoconsommation est passée de 35 % à 44 %, soit un accroissement de 11 millions de tonnes. La préférence communautaire continue à influencer positivement le développement du système agricole européen.

De tel résultat laisse présager que dans son ensemble le système agroalimentaire européen se porte bien. Rappelons que la région d'Ile-de-France occupe une place importante dans la transformation alimentaire, notamment du blé en farine (Charvet, et Plet, 1996). Évidemment, les systèmes d'approvisionnement sont complexes et le blé du Bassin Parisien n'est pas nécessairement transformé dans la région d'Ile-de-France.

Comment ont évolué les cultures légumière et fruitière en Ile-de-France ?

En 1973 la région l'Ile-de-France occupait la cinquième place en France pour son volume de production de légumes (figure 65). Les principales productions étaient les poireaux, les laitues, les choux, les chicorées et scaroles, les carottes et les radis (AREEAR, 1978). D'ailleurs les laitues, chicorées frisées et scaroles représentaient 22,8 % du volume de production nationale et les poireaux, plus de 17,6 % (*idem*). Et comme nous l'avons déjà mentionné, plus de 43,1 % de la production était vendue au détail alors que la moyenne française était de 26,9 % (*idem*). Donc, pendant les années 1970 les producteurs d'Ile-de-France occupaient une part importante du marché régional. Cependant, comme plusieurs maraîchers occupaient la première couronne de la région d'Ile-de-France, ils subirent les assauts successifs de l'urbanisation. Notre zone ne fait pas exception à cette règle, même si la production maraîchère n'y occupait pas une place prépondérante.

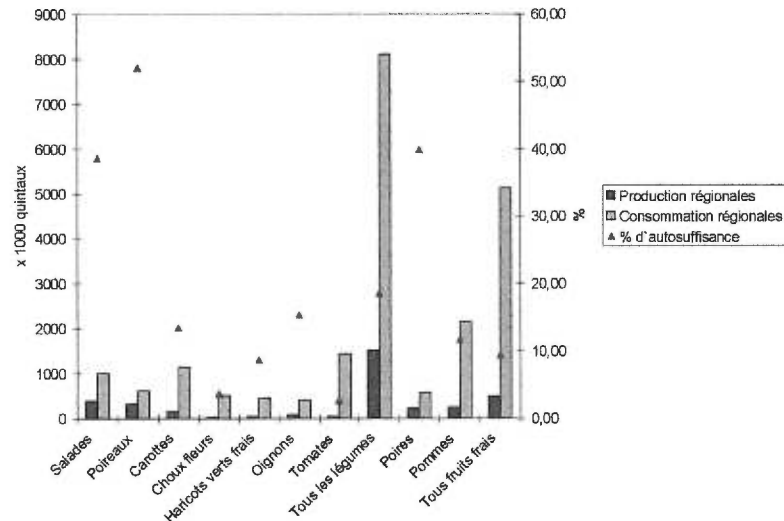
Fig. 65 Les régions françaises de production de légumes en 1973



Source : AREEAR (1978)

Cependant, une étude sur la sécurité alimentaire en Ile-de-France a déjà fait ressortir que la demande régionale en légumes était seulement comblée à 15 % par les exploitants d'Ile-de-France (IAURIF, 1981). Cependant certaines productions accaparaient une part plus grande du marché régional (figure 66). Notamment en 1973, la production de laitue et de poireaux répondait respectivement à 33 et 44 % de la demande régionale. En revanche, la production de tomates ne comblait que 3 % de la demande régionale (*idem*).

Fig. 66 Niveau d'auto-suffisance alimentaire pour certaines productions fruitières et légumières en Ile-de-France en 1978



Source : IAURIF (1981)

Au niveau des productions fruitières, les productions de pommes et de poires représentaient respectivement 10 et 34 % du marché régional (*idem*). Même si nous traiterons peu des vergers et de la culture des fruits de champs, en 1992 le département des Yvelines regroupait 35 % des vergers régionaux (AGRESTE, 1992). De surcroît, selon les enquêtes de 1987 et 1992, les superficies moyennes étaient en croissance mais les plus petites exploitations disparaissaient. C'est plus du quart de la superficie des vergers des Yvelines qui a disparu entre 1987 et 1992 (*idem*). En somme, l'avenir soulève deux problèmes : premièrement 55 % des poiriers (la

culture principale) avait plus de trente ans d'âge et deuxièmement, plus de 55 % des producteurs fruitiers avait plus de 55 ans en 1992 (*idem*). De plus, comme la production fruitière est souvent localisée sur des sites de haute qualité paysagère, ils subissent régulièrement les pressions directes du développement résidentiel.

Tableau XI : Volume de production de certains légumes frais en Ile-de-France (1970 à 1990)

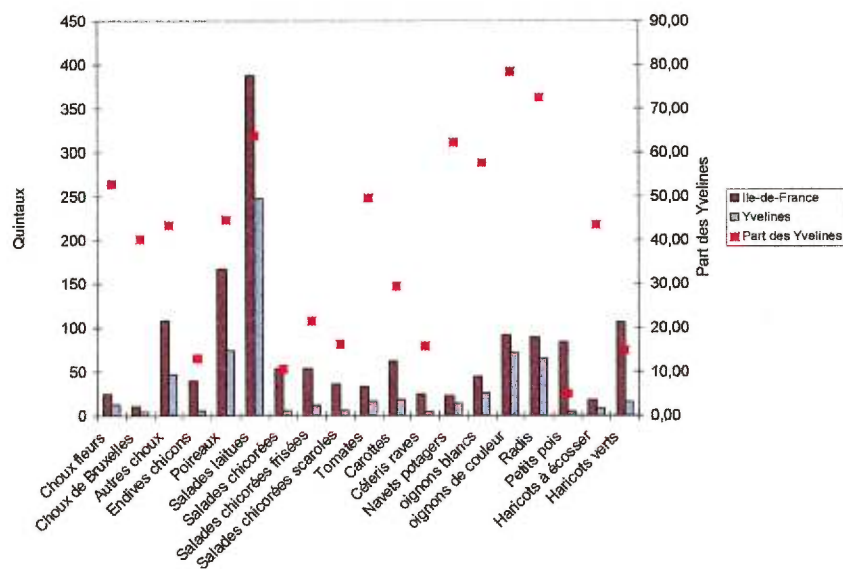
Année	Poireaux (q) * 1000	Haricots verts (q)	Salades laitues	Salades chicorées
1970	444	105	402	195
1975	401	77	326	95
1980	160	133	352	97
1981	172	139	373	102
1982	247	197	421	117
1983	267	154	400	124
1984	211	198	431	115
1985	231	255	409	117
1986	235	239	417	116
1987	207	212	398	114
1988	165	196	363	84
1989	157	166	309	86
1990	149	133	295	79
1993	166	106	440	89

Source : AGRESTE (1992) et (1993).

Bien entendu, le problème des pressions urbaines est aussi aigu pour les productions de légumes. En même temps, les avantages associés à la proximité des marchés ont longtemps structuré l'organisation spatiale des productions. En revanche, comme ce contexte se produit en même temps qu'augmente les importations, le maintien des productions légumières dans la proche couronne n'est plus assuré. Pendant les années 60 et 70, les productions de légumes et de fruits de type plein champ, maraîchère ou de serre, n'avaient plus leur place dans les zones péri-urbaines où l'on anticipait des implantations résidentielle, commerciale et industrielle. Au cours du chapitre précédent, nous avons attiré l'attention sur le problème de la relocalisation de certains maraîchers expropriés du périmètre de Cergy-Pontoise (ville-nouvelle) sur les anciennes terres du duc de Luynes. Dans cet

exemple, la difficulté résidait dans l'intolérance des associations de sauvegarde du patrimoine qui considéraient que les installations (abris) des maraîchers nuisaient au paysage de la Haute-vallée de Chevreuse (Des Roches et Bryant, 1997). En somme, suite aux changements dans la composition sociale et dans les valeurs des communautés, c'était dans l'ordre des choses que les productions intensives de légumes reculent pendant les années 60 et 70.

Fig. 67 Production de légumes en Ile-de-France en 1993



Source : AGRESTE, (1993).

Pendant les années 80, la situation se stabilise un peu. Selon les statistiques du tableau XI, les volumes de production se maintiennent. Pourtant dans les Yvelines, le nombre de producteurs de légumes a poursuivi sa chute : de 1700 en 1970, à 1014 en 1979 à moins de 544 en 1988. La décroissance touche aussi les superficies : 6317 ha en 1970, 3668 ha en 1979 et 2078 ha en 1988 (Recensement agricole 1988). Autrement dit, le nombre d'exploitants a été réduit de trois fois entre

1970 et 1988 tandis que la superficie a été diminuée par un facteur de deux²⁸. Par conséquent, le processus de concentration de la production se poursuivait.

Une telle situation nous amène à nous interroger sur les facteurs en cause. Est-ce que la chute des volumes de production de 1987 à 1990 est liée au regain de la pression urbaine sur les exploitations agricoles périurbaines ? Ou tout simplement, est-ce qu'il s'agit d'un effet direct de l'entrée de l'Espagne et du Portugal au sein de la CEE (1 janvier 1986) ? En contribuant à la réduction du déficit européen en fruits et légumes, même si leur entrée n'a pas abouti à un problème de surplus, l'Espagne et le Portugal sont devenus des compétiteurs de taille. Par ailleurs, il faut rappeler qu'au début des années 1980 l'approvisionnement régional au marché de Rungis était en chute alors que les volumes importés suivaient une forte croissance.

Si nous comparons les statistiques du tableau X et celles de la figure 63, nous constatons que les volumes pour certaines productions étaient sensiblement les mêmes en 1988 et en 1993. De même, la structure de production en Ile-de-France et dans les Yvelines était comparable à celle de 1973 alors qu'ils étaient d'importants producteurs de salades-laitues et de poireaux. En 1993, les Yvelines contribuaient à au moins 40 % de la production régionale pour les produits suivants : haricots à écosser, radis, oignons de couleur, oignons blancs, navets potagers, tomates, salades laitues, poireaux, choux fleurs, choux de Bruxelles et autres choux. En d'autres termes, le système agroalimentaire s'était développé en misant davantage sur les spécialités locales et régionales. Une telle évolution favorise probablement l'intégration des productions à l'intérieur des systèmes agroalimentaires nationaux et internationaux.

Plus particulièrement, la structure de production de légumes dans les Yvelines jusqu'en 1988 était assurée par plus de 400 maraîchers qui occupaient plus de 1500

28

Entre 1970 et 1988, la décroissance des effectifs en vache laitière était du même ordre.

ha, soit 3,75 ha par exploitation (AGRESTE, 1988, recensement agricole Yvelines). Quant au mode moins intensif, la production plein champ, elle était parfois pratiquée par des céréaliculteurs (Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France, 1986). Depuis 1993, la part des surfaces en légumes découlant des maraîchers spécialisés avait chuté à moins de 53 % en Ile-de-France. Bien entendu, cette situation s'explique par la disparition de 41 % des maraîchers entre 1988 et 1993 (*idem*). Comme le nombre de producteurs spécialisés diminuait, plusieurs exploitations de grandes cultures et de polycultures augmentaient leur part dans la production régionale de légumes : respectivement de 6 à 9 % et de 30 à 32%²⁹. Dès lors, il faut se questionner sur le rôle de la PAC dans l'arrivée des exploitants de grandes cultures dans la production légumière. Est-ce que le passage à la polyculture était devenu une solution économique mais aussi une caractéristique de la transition agraire européenne (Marsden, 1995) ?

Pour comprendre ces derniers propos, il faut se rapporter à la marge brute standard des exploitants. En 1993, la marge brute standard des exploitants spécialisés en culture maraîchère était de 52 200 écus (en écus de 1986) alors que la moyenne régionale était 79 600 écus. Plus intéressant, celle des exploitations de polyculture (qui cultivaient des légumes) était de 106 600 écus (AGRESTE, 1993). Comme l'a suggéré Fiche (1995), la production légumière est peut-être en pleine mutation.

Quant au problème de la concentration, nous avons précédemment mentionner que la production en serre était probablement un exemple type. D'après le recensement des serres, de l'horticulture ornementale et des pépinières de 1989, la superficie régionale sous serre a crû de 35 ha en dix ans pour atteindre plus de 218 ha (AGRESTE, 1989). Cependant, seulement un quart de la superficie était consacré à

²⁹

D'après la monographie agricole de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France, l'évolution de 1970 à 1979 avait surtout été défavorable aux producteurs de légumes plein champ alors que les surfaces en légume sec croissaient.

la culture des légumes dont la salade qui occupait une bonne place sur le marché régional. En revanche, même si la production des légumes dans les Yvelines n'est pas sous serre, elle est malgré tout sous abris bas (Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France, 1986). Selon la même enquête, il y a eu peu d'utilisation mixte de la même installation.

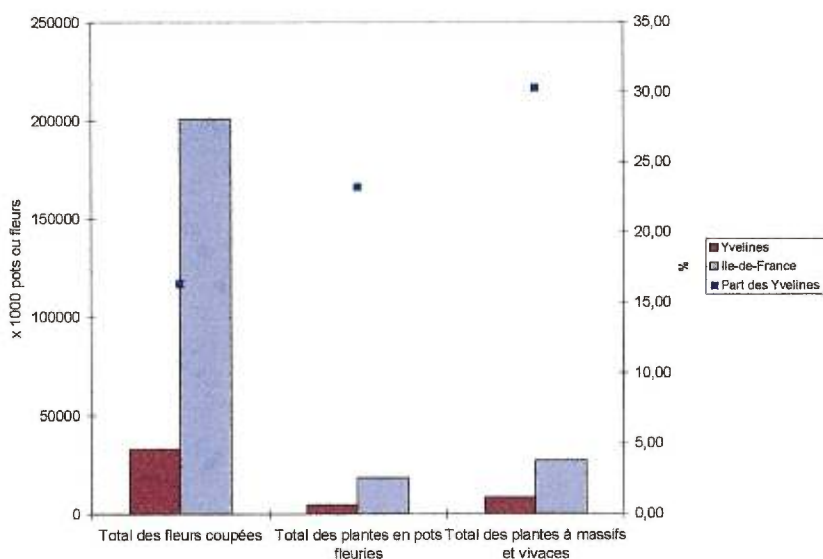
Si nous analysons l'évolution des marges brutes des producteurs de légumes (1988 à 1993) versus ceux produisant des fleurs, il est évident que les floriculteurs n'ont pas intérêt à combiner les productions de fleurs et de légumes. En 1993, la marge brut standard des floriculteurs était de 97 500 écus (la deuxième plus élevée) alors que celle des maraîchers était de 52 200 écus (AGRESTE, 1993). Toutefois, par les progrès récents dans la culture des légumes sous serre, notamment les laitues, il y a eut une reprise de la croissance. Selon la classification OTEX, la part des légumes sous serre est passée de 11,9 à 17,3 % de 1988 à 1993. En somme, le recule de la culture maraîchère était en partie compensée par la progression de la culture sous serre.

Plus particulièrement, si nous étudions l'évolution des productions florales, nous pouvons signaler que cette production régionale a toujours eu une grande valeur économique en dépassant même celle des maraîchers (Phliponneau, 1956). Elles sont aussi caractérisées par des choix de localisation en pleine zone urbaine afin de se conférer les avantages d'une proximité des marchés et des avantages d'une concentration spatiale lorsque l'organisation technique de la production reposait sur une localisation différente des « naisseurs » et des finisseurs de plants (*idem*).

Cette connaissance des antécédents régionaux, nous permet de mieux expliquer les transformations au cours des trente dernières années. Comme l'a noté la Chambre Interdépartementale d'Agriculture de l'Ile-de-France, la dynamique spatiale est caractérisée par un lent déplacement des cultures florales de la proche ceinture vers la ceinture rurale (vers Avrainville). De plus, malgré un recul des

superficies régionales, nous pouvons observer un processus d'intensification de la production à travers la consolidation du développement des cultures sous serre (AGRESTE, 1992). De 1989 à 1993, les superficies en culture ornementale ont été relativement stables à respectivement 554 ha et 571 ha. En 1990, plus de 40 % des superficies en culture ornementale était sous serre ou abris haut (*idem*). Toutefois, depuis trente ans, le développement de la culture florale sous serre chauffée a fréquemment été secoué par des augmentations du coût de l'énergie. Les chocs pétroliers (1974 et 1979) ont produit une réduction de la densité de production³⁰ (Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France, 1986). Ceci explique que plus de 60 % des producteurs de fleurs coupées et 86 % des producteurs de plantes en pot occupaient moins de 5000 m² en 1980 (*idem*).

Fig. 68 Production horticole en Ile-de-France en 1983



Source :Chambre Interdépartementale d'Agriculture de l'Ile-de-France (1986)

En 1988, plus de 23 ha de la superficie cultivée en fleurs (79 ha) du

³⁰ Selon l'enquête de 1989, de 1975 à 1989, la part de serres chauffées à l'huile (fioule lourd et domestique) est graduellement passée de d'approximativement 80 % à 40 %. Il s'agit d'une conséquence directe du branchement des serres au réseau de gaz. Dans un marché compétitif, il faut aussi tenir compte de l'impact des hivers très froids et des étés très chauds sur la consommation d'énergie mais aussi, des différences du prix de l'énergie entre les différents pays. D'ailleurs, il semble que les Pays-Bas avaient un avantage sur la France en 1983.

département des Yvelines était sous serre (AGRESTE, recensement agricole 1988 des Yvelines). Depuis 1970, la capacité totale des serres dans les Yvelines a continuellement cru en passant de 26 ha en 1970 à 31 ha en 1979 et à 34 ha en 1988. Comparativement aux serres construites avant 1975, le plastique est devenu le matériau de couverture des nouvelles serres. Par ailleurs, l'utilisation du plastique concernait un peu plus les producteurs de légumes que les producteurs de fleurs.

Si nous nous rapportons aux volumes de production de 1983 (figure 68), l'Ile-de-France était au premier rang national dans la production de plantes en pots, dans la production de plusieurs fleurs coupées (par exemple, les tulipes et les glaïeuls) (Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France, 1986).

De façon globale, la croissance du secteur a été positive mais elle cache de grandes inégalités. D'autre part, les productions de plantes en pots, comme l'azalée, et des fleurs coupées, comme la rose, ont été marquée par la surcroissance : respectivement de 500 à 2,5 millions de pots et de 22 millions à 38 millions de tiges entre 1980 à 1989. D'un autre côté, les autres plantes en pots tel le bégonia, le cyclamen, le pélargonium et les autres fleurs coupées tel le chrysanthème, le glaïeul, l'œillet et surtout la tulipe ont connu une diminution de leur volume de production (AGRESTE, 1989). Cette perspective plus sombre doit être mise en relation avec l'augmentation des volumes importés à partir du marché Rungis. Les communes de Noisy-le-Roi et Chevreuse sont les plus directement concernées.

Finalement, nous devons mentionner que la superficie des pépinières d'Ile-de-France est passée de 873 ha en 1983 à 1100 ha en 1989. À noter qu'à elle seule, la superficie des pépinières d'ornement s'est accrue de 225 ha (Chambre Interdépartementale d'Agriculture de l'Ile-de-France, 1986 et AGRESTE, 1989). À la différence des producteurs de fleurs, les pépiniéristes régionaux bénéficient d'une faible compétition de la part des produits importés alors qu'ils jouissent de la proximité du marché régional des banlieues résidentielles. Le département des

Yvelines, comme pour la production des plantes en pots (azalées) dans la plaine de Versailles, contribue de façon significative à l'évolution de la production régionale d'arbres et arbustes d'ornements. Toutefois, à cette échelle, nous n'avons pas d'informations pour décrire les changements encourus pendant la première moitié de la décennie 1990.

Pour conclure cette partie, nous confirmons que la PAC a eu une influence sur la trajectoire suivie par l'agriculture en Ile-de-France. Notamment, nous avons pu observer des modifications subséquentes à la réforme de la PAC dont l'évolution des superficies en jachère, la réduction du cheptel, l'incursion des exploitants de grandes cultures dans la production de légumes et plus particulièrement, une modification sensible au niveau des stratégies de mise en marché suite à l'accroissement des volumes d'importation au marché de Rungis. Donc, comme la réforme de la PAC a été endossé au niveau des négociations du GATT, nous devons admettre que les mécanismes internationaux de régulation affectent le dynamisme agricole en Ile-de-France. Par une telle concordance nous considérons que notre hypothèse est en partie validée. Dans la prochaine partie, nous mesurerons l'effet de l'entente de libre-échange entre le Canada et les États-Unis sur le développement de l'agriculture dans la région de Montréal. Nous reviendrons spécifiquement sur l'évolution de l'agriculture dans notre zone d'étude en Ile-de-France au chapitre 5.

4.4 La structuration des systèmes agroalimentaires nord-américains

4.4.1 Évolution du système agroalimentaire canadien dans un contexte nord-américain

Au cours de cette dernière partie du chapitre 4, nous allons poursuivre notre démonstration sur le rôle des mécanismes macroscopiques de régulation dans le commerce et la production agricole. Certes, même si nous traitons des systèmes agroalimentaires nord-américains, nous devons garder à l'esprit que le 21^{ème} siècle

est marqué par le positionnement de l'empire américain dans le système-monde. Bref, les ententes et les conflits avec les partenaires économiques nord-américains s'inscrivent souvent à l'intérieur des enjeux internationaux. En d'autres termes, nous corroborons aux propos de Cohn (1990) qui considère que les progrès au cours des négociations au sein du GATT étaient rendus possibles par des ententes préalables au sein d'organisation plus restreinte en nombre de pays. Dans ce cas précis, nous prétendons que l'enjeu économique d'une entente commerciale avec le Mexique et le Canada était moins importante que la mise en place d'un contre-pouvoir politique à l'Union européenne. En revanche, pour les corporations américaines et européennes qui contrôlaient chacune leur partie du monde agroalimentaire, les enjeux économiques étaient nécessairement plus importants. Or, comme l'ensemble de la décennie 90 a été caractérisé par des fusions entre les multinationales afin de poursuivre le processus de division internationale des forces du travail, nous considérons que la régulation internationale des systèmes agroalimentaires nationaux pourrait atteindre son apogée à la fin des prochaines négociations commerciales au sein de l'OMC.

Plus spécifiquement, nous allons illustrer les changements au niveau de la production et du commerce dans les systèmes agroalimentaires nord-américains. Pour commencer nous décrivons brièvement les conditions commerciales avant et après le libre-échange entre le Canada et les États-Unis en 1988. Même si nous utiliserons l'acronyme ALÉNA, qui se rapporte à l'Accord de libre-échange nord-américain signé en 1992 entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, sauf exception nous décrivons l'évolution du commerce entre le Canada et les États-Unis. Par la suite, nous nous attarderons sur le commerce de légumes puisque ces productions occupent un rôle important dans l'économie agricole péri-urbaine de Montréal. Et finalement, dans la deuxième partie nous dépeindrons l'évolution du système de production de légumes au Québec depuis l'ouverture des marchés nord-américains et plus particulièrement, l'évolution du sous-système de la région de Montréal.

Qu'est-ce qui a changé depuis l'accord libre-échange en 1988 ?

Préalablement, nous constatons que les prévisions des autorités canadiennes quant à l'impact du libre-échange avec les États-Unis étaient parfois vagues (voir le document du gouvernement canadien, (1989) Accord de Libre-Échange Canada-États-Unis et l'agriculture. Une appréciation.). Bien sûr, on mentionnait que certains produits seraient avantagés, comme la pomme de terre, et d'autres moins, comme les légumes de transformation puisque la capacité des transformateurs américains était très grande. Cependant, les mentions n'étaient pas aussi claires que l'effet final à long terme serait une restructuration continentale du système agroalimentaire.

En revanche, il semble que le processus d'intégration de l'économie canadienne à l'espace économique nord-américain dure depuis au moins un siècle. Même si le Canada exprimait ouvertement son indépendance politique vis-à-vis les États-Unis, la présence des entreprises américaines sur le sol canadien à la fois dans le secteur primaire et dans le secteur secondaire rendait le discours suspect, bien que le secteur agroalimentaire canadien était un peu plus indépendant et ce, en partie parce que le Canada fait partie d'un groupe restreint de grands producteurs de céréales. Mais, comme nous l'avons déjà mentionné, cette position enviable nous l'avons en partie payé en subventionnant le transport du grain.

Afin de démontrer que le système agroalimentaire canadien suivait une trajectoire qui semblait nous indiquer une intégration à l'espace économique américain, il suffit de se référer aux droits tarifaires imposés sur les produits américains. De 1960 à 1987, les droits tarifaires imposés par les douanes canadiennes sont passés de 14 à 4,5 % (Canada, 1988). En somme, avec le libre-échange il ne restait qu'à supprimer 4,5 % des droits de douanes sur les produits agroalimentaires sur une période de 10 ans (1989-1999).

Bien entendu, il existait des différences notables au niveau des contraintes douanières entre les différentes productions agricoles. À titre d'exemple, avant le libre-échange, des droits de douanes saisonniers imposés aux importations de fruits et légumes à la fois au Canada et aux États-Unis permettaient d'assurer la survie, artificielle ou non, d'un certain nombre d'horticulteurs. À titre d'exemple, le tarif en vigueur au Canada pour l'importation de tomate était de 2,5 cent la livre moins 15 % pour 32 semaines tandis qu'aux États-Unis, il était de 2,1 cent la livre (1^{er} mars au 14 juillet et du 1^{er} septembre au 14 novembre) et pour le reste de la période il était de 1,5 cent la livre. Avec l'entrée en vigueur du libre échange en janvier 1989, les tarifs sur les fruits et les légumes frais devaient être progressivement éliminés sur une période de 10 ans. Toutefois, les deux pays pouvaient toujours, pendant une période de 20 ans, imposer un droit de douane sur ces produits (au taux de la nation la plus favorisée), pourvu que les conditions suivantes se réalisent:

-« premièrement, les prix à l'importation doivent tomber sous 90 % d'un prix plancher établi d'après la moyenne mobile des cinq dernières années, moins l'année la plus basse et l'année la plus élevée - c'est-à-dire une moyenne sur trois ans; et

- deuxièmement, la superficie nationale ne doit pas dépasser 100 % d'une moyenne de trois ans établie d'après les données des cinq années précédentes, moins l'année la plus basse et l'année la plus élevées. »
(Canada, 1988).

Dans l'hypothèse que l'accord soit globalement plus bénéfique aux américains³¹, nous devons nous interroger sur l'influence des acteurs corporatistes. Entre autres, selon Cohn (1990) lors des négociations du libre-échange les intérêts des producteurs de fruits et légumes des États-Unis étaient protégés par la puissante *United Fresh Fruit and Vegetable Association* alors qu'au Canada les producteurs de fruits et de légumes frais avaient très peu de pouvoir politique même au sein de leur

³¹ En 1986, les importations de légumes frais en provenance des É.-U. représentaient plus de 517 millions de dollars tandis que les exportations canadiennes vers les États-Unis étaient à peine de 50 millions de dollars, soit 10 % de la valeur des exportations américaines (Canada, 1988).

propre organisation syndicale. Donc, l'ouverture du marché canadien était presque prévisible.

Évidemment, d'autres secteurs de la production agricole canadienne ont réussi à conserver leur système de protection. Notamment, le Canada a gardé son système de protection pour la volaille (avec des contingents d'importation à réviser) ainsi que son système de gestion des approvisionnements de lait (Office de commercialisation). Pour la production laitière, les intérêts politiques du gouvernement canadien mais surtout ceux de l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA) ont eu une influence importante sur l'issue des négociations (Québec, 1988). (Mentionnons que dans la couronne rurale de la région de Montréal, nous retrouvons un bassin important de fermes laitières.) Par ailleurs, de façon générale le gouvernement du Québec était favorable au libre-échange avec les États-Unis.

Quant aux autres gains des américains, notons que le Canada a été contraint à éliminer les licences d'importation pour le blé, l'avoine, l'orge et les produits dérivés (Québec, 1988). La province de Québec considérait que l'élimination des licences d'importation lui serait aussi favorable pour l'alimentation animale.

Parmi les autres considérations de l'accord de 1988, les gouvernements du Canada et de États-Unis ont accordé une attention particulière aux intérêts des industriels en établissant une régulation très serrée au niveau du commerce du sucre et des sirops. Pour comprendre les motifs de cette régulation, il suffit d'identifier les produits à haute teneur de sucre actuellement consommés dans la plupart des pays, comme le Coca Cola.

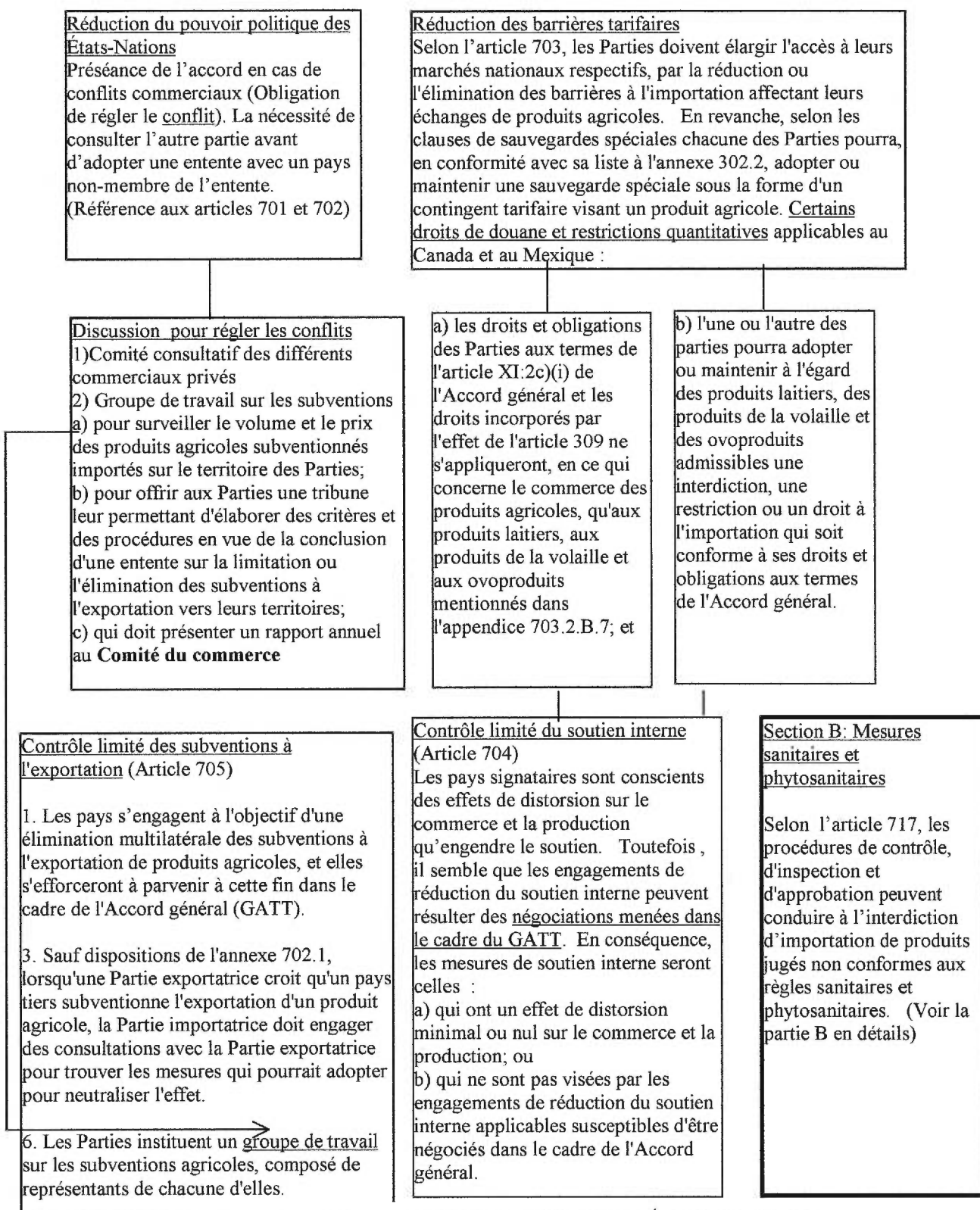
En somme, comme nous l'avons expliqué pour l'Europe, la question de l'industrie alimentaire était au centre des préoccupations. Rappelons que depuis 20 ans l'intégration de la production végétale et animale canadienne dans le système agro-alimentaire nord-américain a été marquée par des restructurations importantes

au niveau des entreprises de transformation (Wallace,1992 et Chiotti,1992). À titre d'exemple, la *Campbell Soup Company* a profité du contexte favorable de l'ouverture des frontières commerciales pour réduire ses coûts en fermant, en vendant ou en modifiant la chaîne de production de certaines unités de transformation (Wallace, 1992).

Le cas de la multinationale *McCain* est encore plus éloquent. Même si elle s'est opposée à l'accord de libre-échange avec les États-Unis, *McCain* n'a pas tardé à faire l'achat d'une entreprise américaine qui produisait des pizzas congelés. Entre autres, une telle décision commerciale permettait de réduire les coûts de production de 18 % en comparaison à ceux de l'Est du Canada : l'explication se trouvait dans le prix du fromage (*idem*). Dans le contexte de l'ALÉNA, l'avantage de localisation en sol américain était indéniable car l'entreprise se rapprochait des grands marchés. Évidemment, sur les pizzas *McCain* on retrouve des légumes mais malheureusement nous n'avons pas l'information quant à leur provenance. Quoiqu'il en soit, le système doit fonctionner en maximisant les échanges horizontaux comme pour la confection des confitures en Europe.

Plus particulièrement comme le démontre la figure 69, l'entente de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et par la suite, l'ALÉNA, consistait à la suppression progressive de la préférence nationale dans les politiques d'achats, à la réduction de certains contrôles douaniers, à la standardisation de certains produits, à la mise en œuvre de règles de contrôle phytosanitaire communes (elles ont souvent conduit aux guerres commerciales), à l'élimination progressive de certaines subventions à l'exportation ainsi qu'à la mise en place des comités consultatifs afin d'éviter des conflits commerciaux.

Fig. 69 Modèle du fonctionnement de l'ALÉNA



Source : informations sur l'ALÉNA disponibles sur l'internet au site www.juris.uqam.ca/

Comment le libre-échange influence-t-il le système agroalimentaire canadien ?

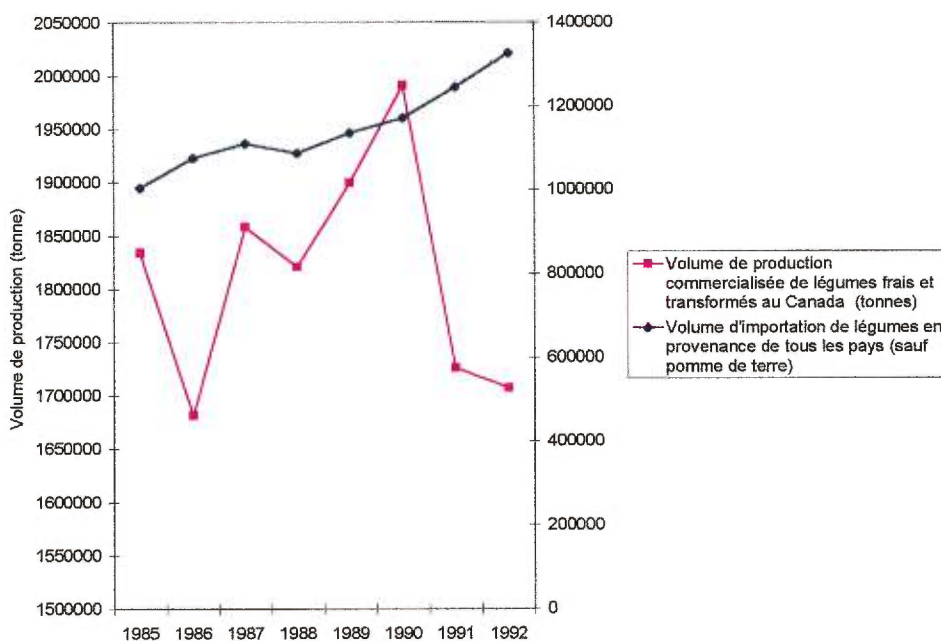
Dans cette sous-partie, nous illustrerons les effets possibles du libre-échange sur les systèmes de production canadiens à travers l'analyse des échanges commerciaux entre les États-Unis et le Canada. Plus spécifiquement, nous décrirons la production et le commerce de légumes (surtout la tomate) ainsi que les produits ornementaux. Il s'agit de deux productions spécialisés qui existent dans la zone périurbaine de la région de Montréal. Plus particulièrement, nous tracerons l'étendue du processus de spécialisation et de concentration de la production légumière ainsi que les effets contextuels telle la contribution de la valeur de la devise canadienne et le climat.

Selon le ministère Affaires étrangères et du Commerce international du Canada (1996), la valeur des exportations annuelles totales d'aliments transformés est passée de 2,7 milliards de dollars à 4,9) de 1990 à 1995. Il est à noter que les secteurs bovin et avicole dominaient le marché des exportations. En revanche, les exportations de matières non transformées représentaient une valeur de 8,9 milliards de dollars en 1995 soit 50 % des exportations agroalimentaires totales (40 millions de tonnes de grains, de graines oléagineuse et de produits connexes).

D'une part, cette situation traditionnelle où le Canada exporte des produits non transformés aux États-Unis a souvent été critiquée comme une faiblesse structurelle de l'économie canadienne. Toutefois, pour le gouvernement canadien il s'agissait d'un argument de vente du libre-échange puisque le blé canadien allait trouvé un débouché dans le minoteries américaines et par la suite, la farine servirait à la production de pâtes alimentaires. De plus, des porcs et des bœufs vivants seraient exportés vers les abattoirs des États-Unis (voir le document L'Accord de Libre-Échange Canada-États-Unis et l'agriculture. Une appréciation). Si nous analysons les exportations agroalimentaires du Canada vers les États-Unis en 1986, nous notons que 43,9 % des exportations de produits agricoles vers les États-Unis

consistaient d'animaux et de sous produits d'animaux, 10,8 % de céréales et de produits céréaliers (Canada, 1988). En somme, sur une période de 10 ans le Canada a sensiblement conservé la même structure d'exportation de produits non transformés.

Fig. 70 Volume de production et d'importation de légumes au Canada



Source : MAPAQ (1995)

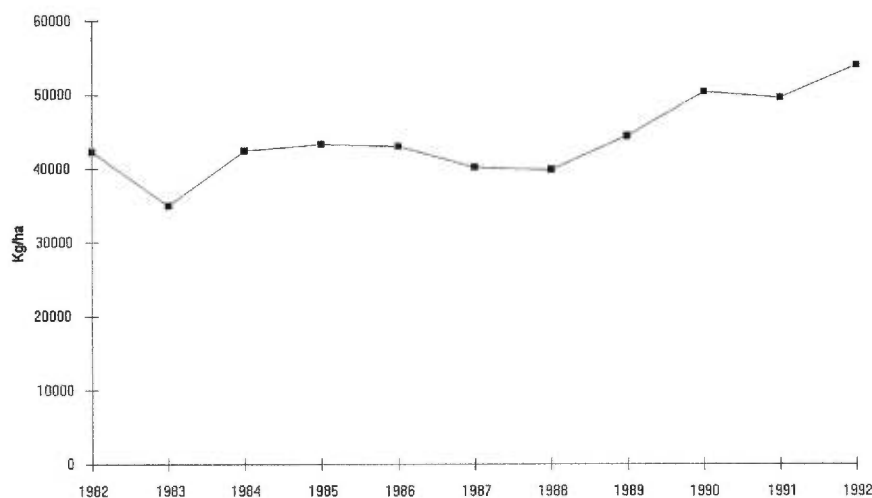
D'autre part, si nous comparons l'évolution du volume de production de légumes canadiens (frais et transformés) entre 1985 à 1992 avec celle du volume d'importation en provenance de tous les pays³², nous notons que le volume importé a crû régulièrement alors que celui de la production a subi des fluctuations annuelles (figure 70).

³² Au début des années 90, plus 40% des importations canadiennes de fruits et légumes faits provenait des États-Unis (Cohn, 1990).

En admettant que le libre-échange puisse contribuer positivement ou négativement à la dynamique des systèmes productions agricoles, nous devrions observer des effets sur les variations annuelles des superficies. Préalablement, il faut mentionner que le gouvernement canadien considérait que le libre-échange pouvait avoir un effet négatif sur les industries de la transformation. Alors nous devons considérer qu'à court terme les producteurs canadiens spécialisés dans la production de légumes de transformation seraient en difficulté.

Afin de vérifier cette affirmation nous examinerons les changements observés au niveau des superficies pour la culture des tomates de transformation. Si l'on commence l'analyse en 1988, nous notons que ces productions affichent une diminution dans les années qui suivent. En 1988, la superficie totale en culture était de 13 045 ha et par la suite, le rythme de décroissance annuel a atteint environ 3000 ha entre 1990 et 1991. Bref, cette situation a contribué à un bilan décennal négatif entre 1982 et 1992.

Fig. 71 Évolution du rendement de la production de tomates de transformation



Source: MAPAQ, 1994.

Toutefois, comme l'a noté le Service des analyses sectorielles du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en 1994, l'accroissement des rendements a compensé la perte de superficies productives. Donc, puisque les rendements augmentaient, nonobstant le libre-échange, la réduction des surfaces était peut-être inévitable (figure 71).

Pour approfondir cette problématique, il faut étirer la période d'observation. Depuis 1993, la superficie consacrée à l'ensemble des légumes de transformation a remonté en passant de 42 393 ha à plus de 58 440 ha en 1997, soit à peu près la même superficie qu'avant le libre échange (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1998). D'une certaine manière, la structure de production a repris sa position après une période courte de turbulence. En revanche, jusqu'à maintenant nous n'avons pas d'indication sur les changements au niveau du système de mise en marché des tomates de transformation.

Par rapport aux statistiques de 1997, nous sommes d'avis que la structure de production et de commercialisation n'a probablement pas beaucoup changé. Les producteurs canadiens comblaient 70 % de la demande canadienne pour des légumes transformés (1 million de tonnes) alors qu'ils ne pouvaient répondre qu'à 50 % de la demande de légumes frais (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1998). Parmi les légumes de transformation, plus de 99 % des tomates de champs étaient transformés en comparaison à 79 % pour le maïs et 97 % pour les pois. D'autre part, les producteurs canadiens de tomates fraîches ne comblaient que 40 % de la demande nationale en 1986 (Canada, 1989). Bref, nous devons peut-être considérer que les systèmes canadiens de production et de commercialisation des denrées agricoles étaient passablement intégrés à l'espace économique des américains avant le libre-échange. Conséquemment, le libre-échange nous a permis de garder à peu près la même position à l'intérieur de l'économie américaine. Comme en Europe, face aux pressions internationales les marchés continentaux nord-américains se sont consolidés.

En 1996, la production de légumes de transformation aux États-Unis était évaluée à 1,6 milliard de dollars, dont 50 % en tomates de transformation, alors que celle du Canada était évaluée 138 millions de dollars (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1998). Donc, le Canada reste toujours un acteur mineur comparé avec les États-Unis.

Conformément à la logique du libre-échange qui voulait que l'ouverture des frontières soit progressive (de 1989 à 1999), nous nous attendions à une évolution graduelle des volumes d'importation. Dans le cas spécifique du commerce des tomates fraîches, la réalité fut tout autrement. Dès la fin de l'an 1 du libre-échange (1989), la valeur des importations de tomates fraîches en provenance des États-Unis avait doublé en passant de 49 890 000 \$ US en 1988 à 94 660 000 \$ US en 1989 (Statistique Canada, 1994). Quant aux exportations canadiennes vers les États-Unis, l'ouverture des frontières ne s'est pas fait si précipitamment. Au contraire, entre 1988 et 1989, la valeur des exportations canadiennes de tomate fraîche vers les États-Unis a chuté de 2 729 000 de \$ US, en passant de 5 132 000 de \$ US à 2 403 000 de \$ US³³.

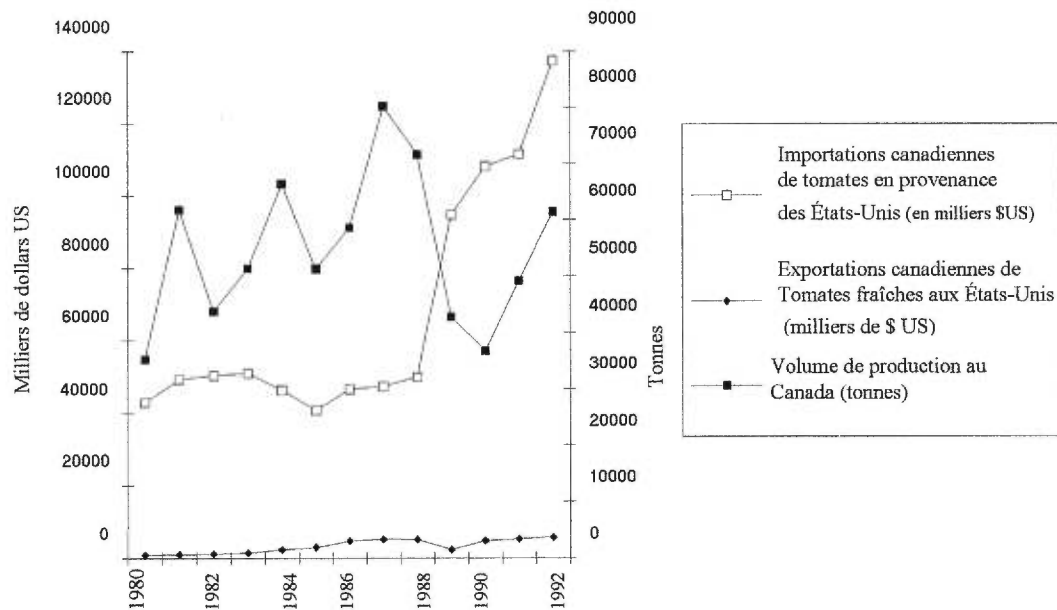
De 1990 à 1994, les exportations de tomates américaines ont suivi une progression plus lente mais elle fut constante pour atteindre une valeur approximative de 113 millions de dollars US en 1994 (Statistique Canada, Commerce mondial 1980-1994).

Comme le présente la figure 72, sur le coup le libre-échange a produit un effet stimulant pour les exportations américaines de tomates fraîches alors qu'il produisait un choc chez certains producteurs canadiens. Plus particulièrement, les effets

³³ Bergevin souligne dans son rapport sur le commerce international du Québec et du Canada que des changements intervenus en 1990 dans la méthode d'évaluer les exportations canadiennes vers les États-Unis peuvent conduire à une sous-estimation statistique pour la période avant 1990. Statistique Canada dans son CD-ROM sur le Commerce Internationale ne fait pas de mise en garde sur les données compilées. Toutefois, il faut mentionner que notre préoccupation se situait surtout au niveau de l'effet de l'an 1 du libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

négatifs furent ressentis en Ontario alors que cette province récoltait près de 70 % de la production canadienne de tomates fraîches. En 1989, la part de l'Ontario a chuté à 64 % alors qu'en 1990, elle diminua à 59 % mais finalement, elle reprit une croissance positive à partir de 1991. Cependant, alors que le rendement moyen diminuait légèrement en Ontario au début des années 1990, celui des producteurs québécois croissait lentement (MAPAQ, 1994). Rappelons que la région de Montréal que nous décrivons plus loin occupe une place importante dans la production légumière québécoise.

Fig. 72 Relation entre le volume de production canadienne et les valeurs d'importation et d'exportation de tomates fraîches



Source: MAPAQ 1995

À partir de 1991, comme le démontre la figure 72, la situation semblait redevenir favorable pour les producteurs canadiens. Il faut toutefois mentionner qu'en 1996 alors que 145 953 tonnes de tomates fraîches étaient exportées du Canada vers les États-Unis, plus de 124 093 tonnes ont été importées au Canada. Si nous comparons le volume d'importation de 1992 et de 1996, c'est un accroissement du

volume d'approximativement 35 000 tonnes. Donc, nous devons nous questionner sur la valeur marchande des tomates canadiennes et américaines.

En 1996, le Canada a importé plus de 124 093 tonnes de tomates fraîches en provenance des États-Unis pour une valeur de 112,6 millions de \$ CAN tandis que le Canada a exporté 21 700 tonnes pour une valeur de 53 millions de \$ CAN. Le rapport prix/kg de 2,4 obtenu pour les exportations canadiennes dépasse largement celui de 0,9 des exportations de tomates fraîches vers le Canada. Plus particulièrement, ces chiffres nous indiquent peut-être que les producteurs canadiens exportent davantage de tomates de qualité produite dans des serres tandis que le Canada importe des tomates de plein champs.

Par conséquent, il est possible que le libre-échange a incité les producteurs canadiens à modifier leurs stratégies productives et commerciales afin de conserver ou d'améliorer leur part de marché.

D'ailleurs, la part des tomates de serre dans le marché des tomates fraîches est passé de 28 % en 1994 à plus de 59 % en 1997. En 1996, la valeur de cette production était évaluée à 98,7 millions de dollars alors que la valeur de la production de plein champ était évaluée à 23 millions de dollars. En 1997, plus de la moitié des exportations canadiennes de légume frais était des tomates et des champignons de serre (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1998).

En comparant la valeur des importations à différentes dates, nous observons l'amélioration de la valeur ajoutée. En 1985, les États-Unis ont importé 178 643 tonnes de légumes en provenance du Canada, excluant la pomme de terre, pour une valeur approximative de 87 millions de dollar CAN (rapport de 487 \$/tonne) comparativement, à 259 531 tonnes en 1994 pour une valeur de 183 millions (rapport de 705 \$/tonne) (MAPAQ, 1995).

Bien que ces informations nous témoignent du niveau d'adaptation des horticulteurs canadiens, il faut ajouter que les producteurs horticolas américains suivent la même évolution. D'ailleurs, même si la part de la production américaine de tomates fraîches en serre représente approximativement un pour cent de la production totale³⁴, il s'agit de plus 14 000 tonnes. Devons nous rappeler que le Canada a seulement exporté 21 700 tonnes de tomates fraîches en 1996.

Si le système agrolimentaire s'oriente de plus en plus vers la production en serre, du moins pour le marché des légumes frais, cette situation exige notre attention sur l'évolution des producteurs américains. Comme pour le reste de l'économie américaine, le gigantisme caractérise la capacité productive en serre des Américains. Entres autres, la capacité de la surface productive de la *Colorado Greenhouse LLC* (CGLLC) était équivalente à celle de l'ensemble de la capacité des serres de la province de la Colombie-Britannique (26 ha). De plus, son volume de production de 20 417 tonnes était équivalent à 32 % de la production canadienne et à 10 % de la consommation canadienne (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1998).

Si nous analysons les avantages naturels comme la durée d'insolation, il ne faut pas s'étonner d'observer chez CGLCC des rendements deux fois plus grand (785 t/ha) que le rendement moyen au Canada (327,6 t/ha). Malgré tout, les serres canadiennes ont deux avantages structurels: la proximité des marchés du nord-est des États-Unis et un coût moins élevé pour réchauffer l'air que de la refroidir (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1998). Cet avantage canadien n'est probablement pas comparable à celui obtenu dans les zones de production mexicaines. De plus, il faut mentionner que l'ALÉNA a sûrement favorisé d'importants investissements dans de nouvelles serres au Mexique. Comme les coûts de la main-d'oeuvre mexicaine sont très bas, au point qu'il est possible d'acheminer

34

Dans un des textes disponibles sur le site Internet d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, on mentionne qu'à peine 1 % de la production totale de tomates serait produit en serre tandis qu'un autre texte le chiffrerait à 10 %.

des travailleurs mexicains chez les maraîchers québécois, nul ne peut douter des risques d'une éventuelle concentration de la production de légumes au Mexique³⁵.

La compréhension de la variation spatiale des coûts de production est très importante pour l'avenir l'agriculture canadienne, mais plus particulièrement pour la production légumière périurbaine. Comme nous le présenterons, dans la région de Montréal on retrouve une concentration importante de serristes qui produisent des légumes et des fleurs. Est-ce qu'elle réussira à toujours à s'adapter à l'ouverture des marchés continentaux et internationaux ? À long terme, quel sera l'impact d'une différenciation des coûts de production ?

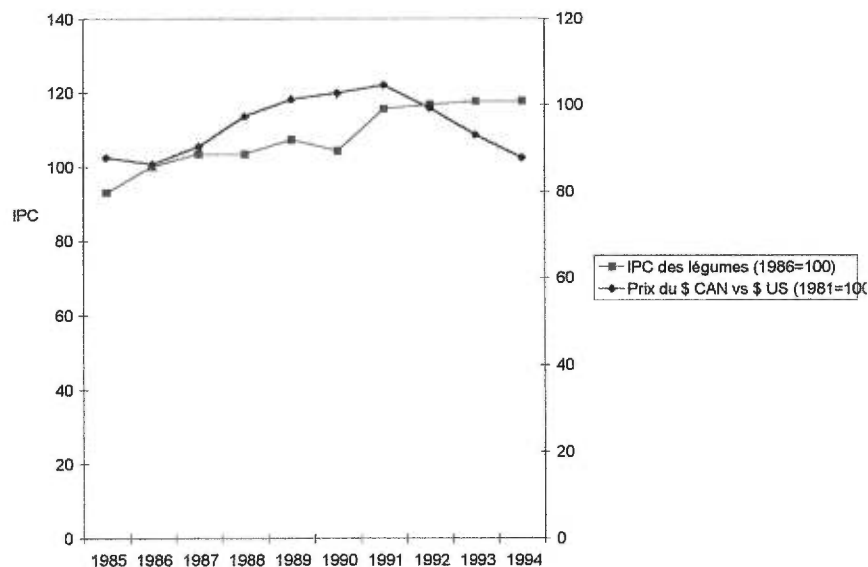
À titre d'exemple, selon le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada la différence entre les coûts de production de tomates en serre et ceux d'une culture en plein champ était notable en 1986 : 550 000 \$CAN/ha en Colombie-Britannique en comparaison à une production en plein champ en Floride de 84 292 \$CAN/ha.

« Ces frais plus élevés sont attribués à un usage plus important de carburant, de main-d'oeuvre, de technologie sophistiquée et d'ordinateurs »
(min. de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, 1998)

Pour conclure sur le commerce des légumes, mentionnons qu'entre 1985 à 1992 la part des légumes consommés au Canada, dont la provenance était les États-Unis, a grimpé de 35 % à 53 % (celle de toutes provenances est passée de 41 % à 60 %). Parallèlement, comme le dollar canadien suivait une sévère chute depuis 1991, le prix des légumes a légèrement augmenté (figure 73). Pourtant, le libre-échange était vendu par les politiciens comme une solution pour faire baisser les prix à la consommation des aliments. Évidemment, le changement dans les cours n'est qu'un effet conjoncturel et la libre compétition devrait rétablir les prix vers le bas.

³⁵ En 1997, la Canada a importé 83 % de ses besoins en légumes frais des États-Unis et 12 % du Mexique. Bref, l'ALÉNA consolide le marché nord-américain.

Fig. 73 Relation entre l'évolution de l'IPC des légumes et la valeur du dollar canadien.



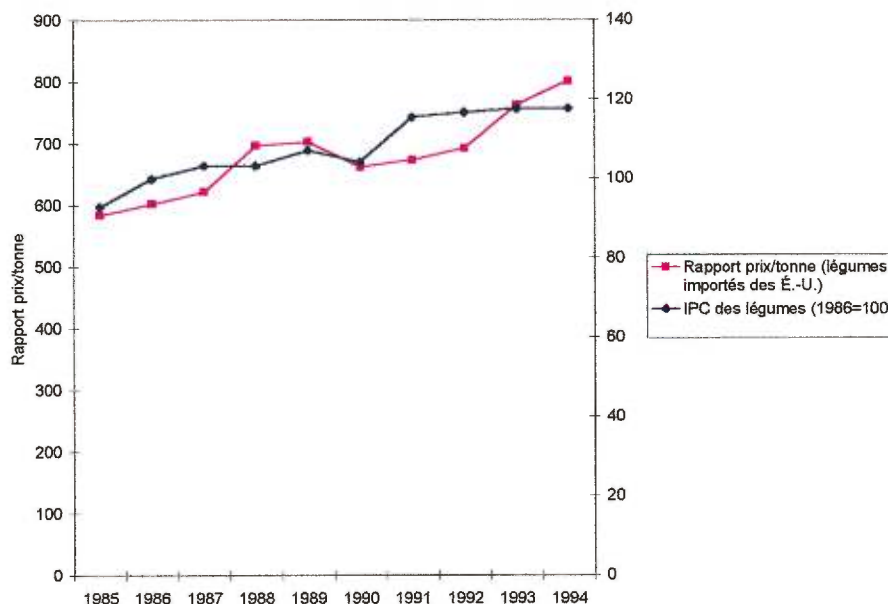
Source : Ministère des Finances du Canada (1996).

Pour comprendre les changements au niveau de la variation de la valeur des exportations américaines, mentionnons qu'en 1985 les États-Unis ont exporté 851 538 tonnes de légumes au Canada, excluant la pomme de terre, pour une valeur approximative de 498 millions de dollars CAN (rapport de 584 \$/tonne) en comparaison avec 1 128 795 tonnes en 1994 pour une valeur de 905 millions (rapport de 801 \$/tonne). En 1993, le rapport était de 762 \$CAN/tonne alors qu'en 1992, il était de 692 \$/t (MAPAQ, 1995). Cette situation pourrait être liée à la chute de la valeur du dollar (effet directe sur le coût des aliments importés) mais aussi il pourrait s'agir d'une conséquence de l'accroissement de la valeur ajoutée sur les légumes³⁶. Afin d'évaluer la véracité de nos propos, nous avons mesuré le niveau de corrélation entre l'indice des prix à la consommation (IPC) des légumes entre 1984 et 1994 et le rapport prix/tonne, la valeur obtenue a été de 0,8217. En somme, selon ces données

³⁶ Aux États-Unis, la vente des légumes coupés représentait 8 % des ventes de légumes frais en 1986.

il semble que les Canadiens paient plus chers pour leurs légumes importés des États-Unis depuis le libre-échange, mais en réalité ils paient pour des produits de plus en plus transformés.

Fig. 74 Relation entre l'indice des prix de consommation de légume et le rapport prix/tonne pour les légumes importés en provenance des États-Unis



Source : MAPAQ (1995) et Min. des Finances du Canada (1996)

Dans la direction des exportations, la chute du dollar canadien devrait normalement profiter aux horticulteurs canadiens. D'ailleurs, le rapport entre la valeur des exportations versus la valeur des importations s'est amélioré de 13 % en 1994 à 24 % en 1997 (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1998). Plus concrètement, le rythme de croissance de la valeur des exportations a été plus fort que celui des importations.

Comme notre problématique générale porte sur la transformation de l'agriculture périurbaine nous devons aussi décrire sommairement la production et la commercialisation des plantes ornementales dans le contexte du libre-échange.

De 1989 à 1996, la valeur de ce marché a plus que triplé, passant de 48 à 161 millions de \$ CAN. Cependant, seulement 15 % de la production était destinée au marché de l'exportation (*idem*). Par ailleurs, le Canada a importé des produits ornementaux pour une valeur de 151 millions de dollars CAN dont 72 % provenaient des États-Unis.

Plus particulièrement, le Canada importe des boutures et des cultures de tissus pour produire des plantes qu'elle revendra avec valeur ajoutée sur le marché national ainsi qu'aux États-Unis. Dans un marché hautement compétitif tel celui des produits floricoles, le Canada maintient une position confortable. Par exemple, le marché de sapins de Noël possède un potentiel important sur les marchés nord-américains et européens.

«Les nouveaux marchés d'exportation comme l'Allemagne (en hausse de 380 % par rapport à 1995) sont venus s'ajouter aux marchés traditionnels, mais environ 90 % des arbres de Noël ont été acheminés vers les États Unis. Les importations sont demeurées relativement stables ces quatre dernières années, à 3 millions (95 % provenaient des États-Unis). L'augmentation des accords de libre-échange favorisera probablement cette tendance à la croissance. » (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1998)

D'autre part, afin de se protéger, les producteurs canadiens peuvent aussi bénéficier de droits d'exclusivité sur certaines variétés créées au Canada, en vertu de la Loi sur la protection des obtentions végétales (Agriculture et agroalimentaire Canada, 1998). Ceci nous fait croire que tant qu'il y aura une concentration de la recherche bio-technologique dans les pays industrialisés, cette nouvelle forme de protectionnisme commercial devrait assurer un avenir intéressant aux producteurs de ces mêmes pays.

En 1996, près de 52 % des importations de fleurs et de produits de pépinière provenaient des États-Unis, 21 % de l'Amérique centrale ou du Sud (fleurs coupées et boutons) et 19 % des Pays-Bas (bulbes) (Agriculture et agroalimentaire Canada, 1998). Ces statistiques témoignent du rôle du facteur d'échelle notamment pour les producteurs des Pays-Bas et des facteurs climatiques dans la structuration du système international de production de plantes ornementales. Il s'agit peut-être d'une limite au développement futur des productions ornementales dans les zones agricoles périurbaines de Montréal. Nous devons rappeler que pour les horticulteurs ornementaux d'Ile-de-France, les produits des Pays-Bas sont en compétition sur les marchés parisiens. En somme, il existe des zones de production sur la planète qui ciblent essentiellement les marchés internationaux.

D'autre part, les conditions économiques régionales contribuent largement à stimuler la demande pour des produits ornementaux. Comme ces produits font partis du modèle de vie de banlieue, l'offre régionale est stimulée. En d'autres termes, nous considérons que le développement résidentiel périurbain a permis de stimuler la demande pour des arbres et arbustes ainsi que du gazon et des plantes.

Certes, nous ne connaissons pas la place spécifique que peuvent occuper les produits régionaux versus les produits importés sur les marchés régionaux. En revanche, nous savons que de 1992 à 1996 les ventes d'arbres de Noël et de gazon, des produits ornementaux et de pépinières ont crû de 12 % (de 962 millions à 1,08 milliards de dollars). D'ailleurs, l'essentiel de cette production était destiné pour les marchés régionaux.

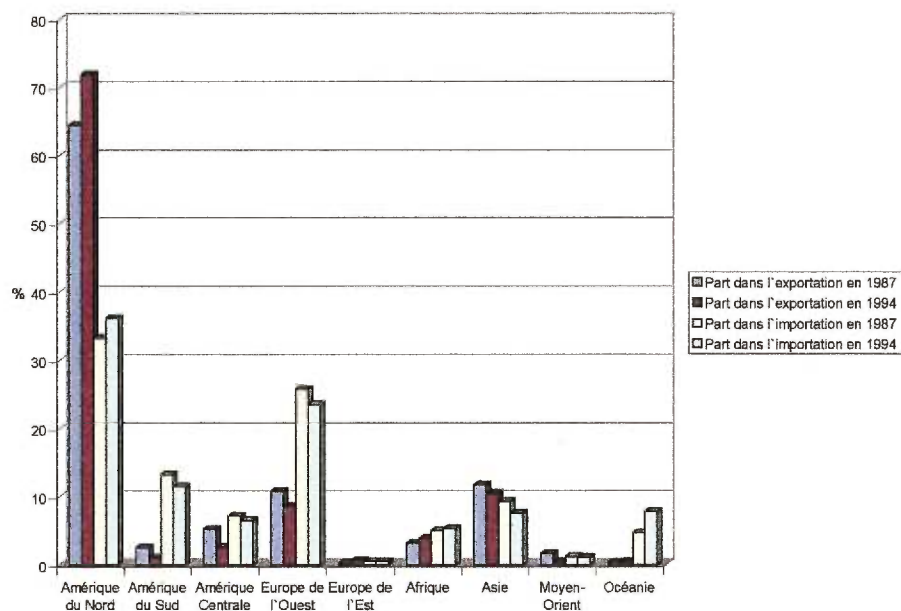
En somme, depuis le libre-échange entre le Canada et les États-Unis, les horticulteurs ornementaux canadiens ont su maintenir leur position dans leur marché régional dans un contexte où l'intérêt des Canadiens était grandissant pour les produits ornementaux. Dans la prochaine partie nous décrivons les effets d'une

libéralisation de commerce agricole sur les exploitations agricoles périurbaine au nord de Montréal.

4.4.2 La position de la région de Montréal dans les nouveaux systèmes agroalimentaires

Précédemment nous avons mentionné que le gouvernement du Québec considérait que l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis était favorable aux agriculteurs québécois. Afin de comprendre le système agricole de la région de Nord de Montréal, dans laquelle s'emboîte la zone agricole périurbaine des municipalités de Laval, Terrebonne, Lachenaie et Mascouche, nous devons préalablement décrire l'évolution de la production québécoise depuis le libre-échange.

Fig. 75 Le commerce international des denrées alimentaires vue du Québec (1987 et 1994)



Source : MAPAQ (1995), Direction générale des affaires économiques

Selon les statistiques commerciales de la première moitié de la décennie 1990, il nous semble que le Québec avait raison d'endosser l'accord de libre-échange avec les États-Unis. En 1995, le Québec a exporté des denrées alimentaires aux États-Unis pour une valeur totale de 1,1 milliards de \$ CAN (66 % des exportations totales) alors que la valeur des importations américaines ont seulement atteint 752 millions de \$ CAN (33 % des importations totales) (MAPAQ, 1995). À l'échelle internationale (figure 75), nous constatons que le Québec était un importateur net de denrées alimentaires³⁷ alors qu'avec les États-Unis la balance commerciale était positive. Plus spécifiquement, les importations de toutes provenances étaient composées de viandes de bœufs (21,8 %) de fruits (15,3 %), autres viandes (10,6 %), de café et thé (9,9 %), de boissons (9,5 %) et de légumes (6,4 %)(*idem*). En contrepartie les exportations vers toutes les destinations étaient formées de porc (17,8 %), de boissons et surtout de l'eau (13 %), de produits marins (12 %), d'autres viandes (8,1 %), de cacao (7,1 %) et de produits laitiers (6,5 %) (*idem*).

De 1985 à 1995, toutes les catégories de produits ont connu un accroissement du volume d'exportation sauf les produits laitiers (baisse de 48 %) (*idem*). Il faut rappeler que pour le moment le secteur laitier n'est pas soumis à la libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis.

Comme le démontre la figure 75, la période 1987 à 1994 semble être marquée par une consolidation du marché nord-américain. Ainsi, avant la mise en exécution des nouvelles règles commerciales de l'OMC, le Québec a accru la part de ses exportations vers l'Amérique du Nord (surtout vers les États-Unis) ainsi que la part de ses importations en provenance du continent.

³⁷ Selon le MAPAQ (1995), le déficit commercial du Québec est passé de 337 millions de \$ en 1985 à 745 millions de \$ en 1994.

Une analyse plus détaillée au niveau du commerce des légumes (frais et congelés) révèle que le Québec n'a pas vécu le choc *ex-post* libre-échange comme les producteurs de l'Ontario. De surcroît, les exportations de légumes frais et congelés ont cru plus rapidement que les importations en provenance des États-Unis (tableau XII). Il faut noter que le volume d'importation des légumes des États-Unis a même chuté d'approximativement 50 000 tonnes entre 1987 et 1994 (*idem*). De plus, depuis 15 ans la balance commerciale pour les légumes congelés est restée positive à l'avantage du Québec (MAPAQ, 1994). Quant aux légumes transformés (en boîte), le Québec a largement augmenté son volume d'importation en provenance des États-Unis (*idem*). C'était la crainte exprimée par l'Ontario que l'États-Unis augmentent leurs exportations de produits transformés !

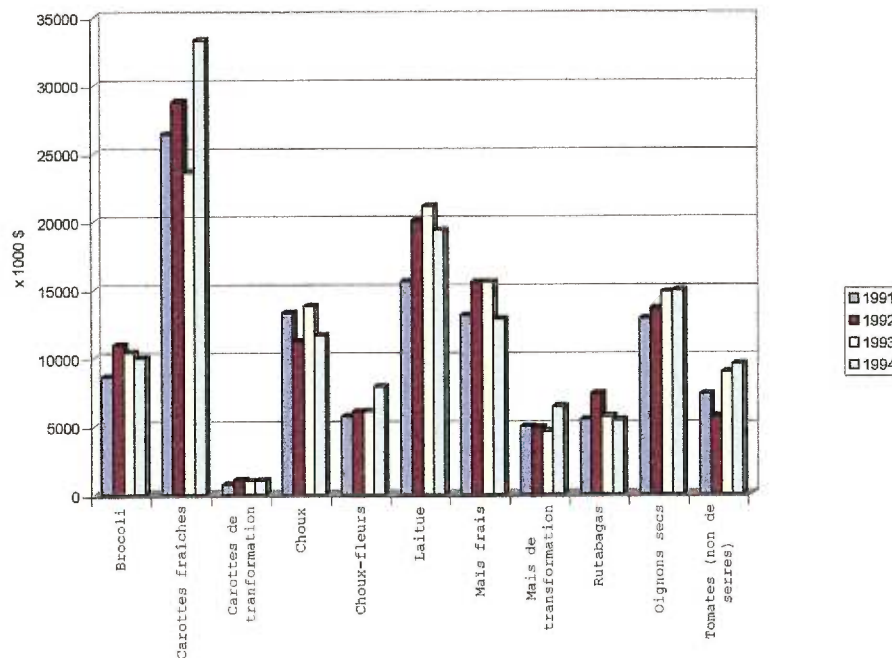
Tableau XII : Commerce de légumes frais et congelés entre les États-Unis et le Québec (1987-1994)

Produits	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994 (Tonnes)
Légumes frais (importés)	144 089	138 939	133 514	119 733	122 226	135 321	114 350	98 281
Légumes frais (exportés)	32 568	32 739	11 990	40 841	40 411	47 348	48 963	54 560
Légumes congelés (imp.)	524	1 155	932	1 289	1 083	1 570	1 474	1 896
Légumes congelés (exp.)	4 000	3 107	4 517	4 677	5 989	6 653	5 980	8 284

Source : MAPAQ (1995), Direction générale des affaires économiques

De même, les producteurs québécois de légumes pour le marché du frais et du congelé ont fait de bonnes affaires entre 1987 et 1994. Ainsi, la valeur des productions légumes frais au Québec a cru très rapidement au point de se rapprocher de l'Ontario. En 1992, la part canadienne des légumes frais commercialisés (valeur) provenant du Québec et de l'Ontario était respectivement de 40,7 et 46,2 % (*idem*).

Fig. 76 Évolution de la valeur des productions de légumes au Québec



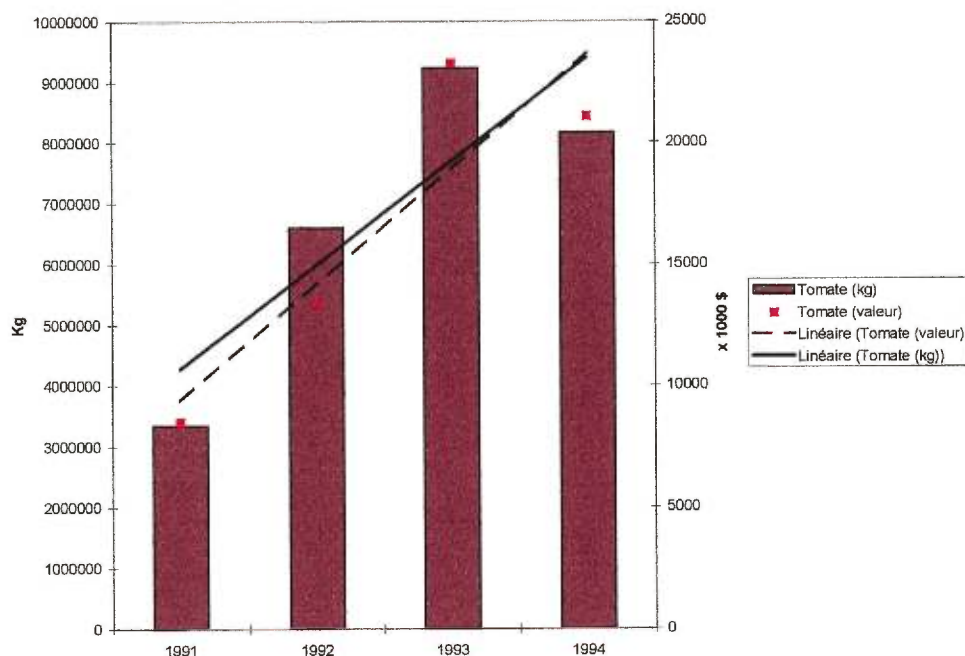
Source : MAPAQ (1994).

Certes, l'évolution de la valeur de production est différente d'une culture à l'autre. De 1991 à 1994, la valeur des productions de carottes, de laitues, d'oignons secs, de maïs frais³⁸ et de tomates de champ a connu une croissance presque continue. En revanche, comme le démontre la figure 77, c'est la production de tomates de serre qui a connu la plus forte croissance : de 3,35 millions de kg en 1991 à 9,23 millions de kg en 1993. D'ailleurs entre 1991 et 1996, la superficie totale en des serres est passée de 992 183 m² à 2,5 millions de m² (MAPAQ 1995^b, Statistique Canada, 1996). Par contre, seulement 38 % de la capacité des serres québécoises était utilisée pour la production de légumes (Statistique Canada, 1996).

38

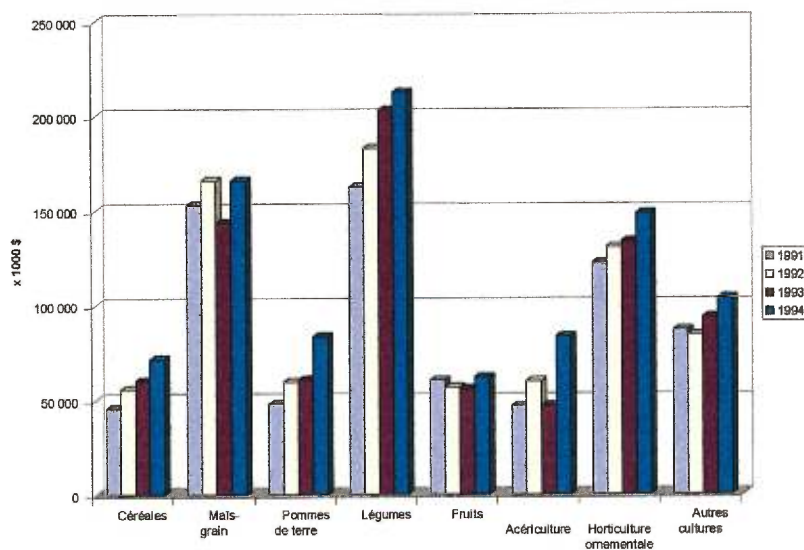
En 1992, la culture occupant la plus grande superficie était le maïs 4 500 ha, suivie du pois 4 000 ha.

Fig. 77 Évolution de la production de la tomate de serre de 1991 à 1994



Source : MAPAQ (1994)

Fig. 78 Recettes monétaires de productions végétaales au Québec 1991 à 1994



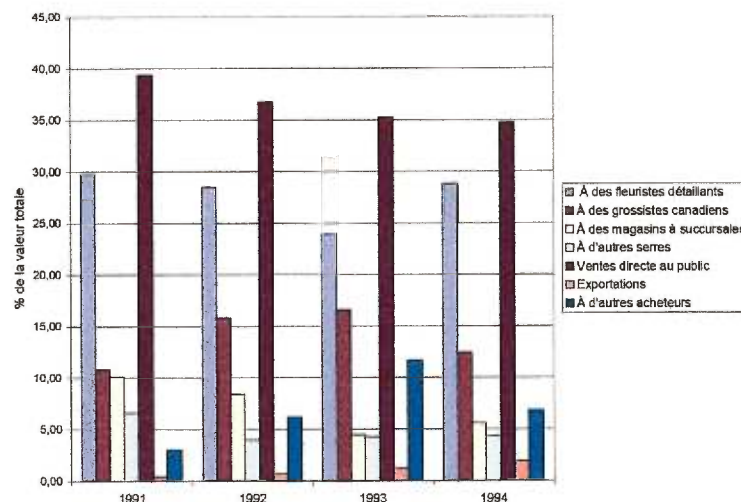
Source : MAPAQ (1995^b)

Ceci nous amène à décrire quelques productions spécialisées. En 1996, plus de 62 % de la capacité productive des serres était consacrée à la culture de fleurs (1

212 218 m²) (*idem*). En 1994, la production horticole ornementale représentait plus de 16 % des recettes monétaires totales des productions végétales québécoises. Comme le témoigne la figure 78, la production horticole occupait la troisième place avec des recettes monétaires de 148 millions de dollar en 1994 (MAPAQ, 1995b). D'autre part, la valeur des recettes monétaires pour la production de légumes, qui occupait la première place, a cru de 50 millions entre 1991 et 1994 alors que celle des céréales a crû de 26 millions de dollars. Évidemment, les recettes de 212 millions de dollars obtenues de la culture de légumes en 1995 étaient très marginales par rapport à la valeur de 1,2 milliards de dollars pour la production laitière.

Par ailleurs selon la figure 79, la majorité des producteurs de fleurs et de plantes du Québec utilise la vente directe comme mode de commercialisation (plus 35 %). *Secundo*, comme en Ile-de-France, ils utilisent les réseaux des détaillants (entre 24 et 30 %). La faible importance des marchés canadiens et d'exportation confirme que l'horticulture ornementale est orientée vers les marchés régionaux.

Fig. 79 Mode de commercialisation des fleurs d'ornement et des plantes au Québec (1991-1994)



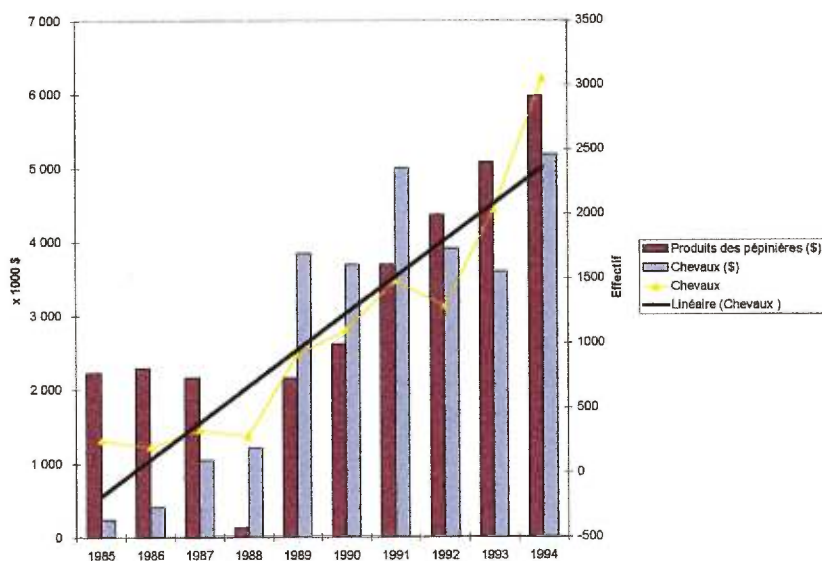
Source : MAPAQ (1995b)

Dans la même perspective, la culture des produits de pépinière et la culture du gazon occupait respectivement 3 500 ha et 5 689 ha en 1996 alors que celle des

légumes occupait 40 313 ha (Statistique Canada, 1996). Toutefois, comme le démontre la figure 80, de 1990 à 1994, la valeur des exportations des produits de pépinière a été multipliée par trois.

Même les éleveurs de chevaux ont également profité du libre-échange afin d'accroître leurs exportations vers les États-Unis (valeur et volume d'exportation). En 1966, plus de 4 528 exploitations agricoles possédaient des chevaux (moyenne 5,5 chevaux par ferme) (*idem*). Dans la région de Montréal, l'agriculture de services est évidemment marquée par la présence des centres équestres, des pensions pour les chevaux des citoyens et par l'élevage des chevaux de course. Nous allons maintenant décrire la position de la région au nord de Montréal dans l'agriculture québécoise.

Fig. 80 Volume et valeur des exportations de chevaux et de produits de pépinière 1985-1994



Source : MAPAQ (1995a)

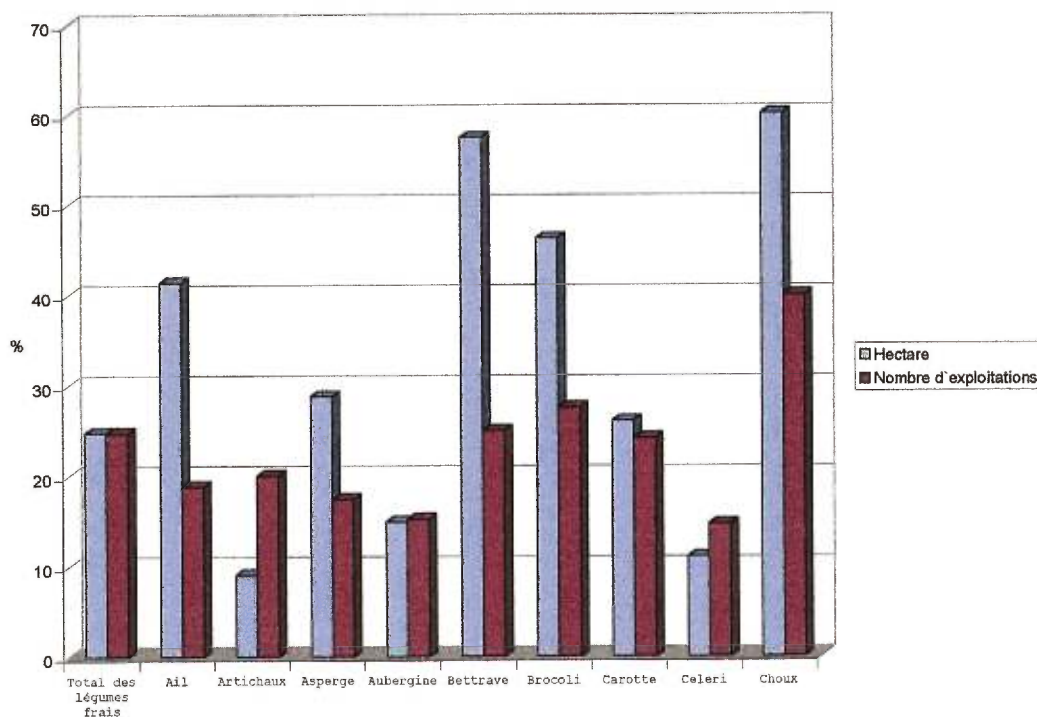
Quelle est le rôle de la région agricole « Nord de Montréal » dans la production agricole québécoise ?

Depuis 1987, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) fait remplir annuellement une «Fiche d'enregistrement des

exploitations agricoles » aux exploitants agricoles québécois. Par le biais de ces informations nous pouvons faire ressortir l'importance de la production de fruits et de légumes dans la région agricole « *Nord de Montréal* » (figure 82) par rapport à l'ensemble des régions agricoles québécoises. Donc, nous établirons des liens plus directs entre le libre-échange et la dynamique agricole régional.

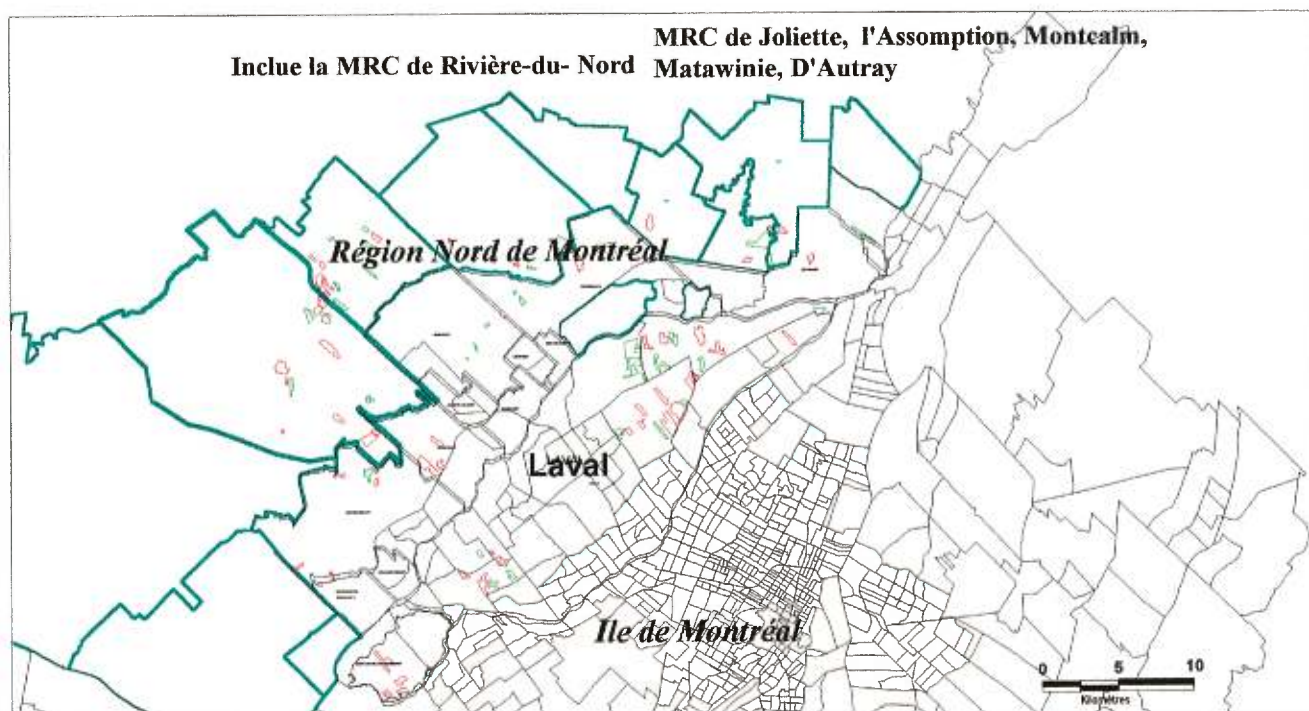
De façon globale, nous notons que plusieurs productions de légumes étaient concentrées géographiquement. En 1993, approximativement le quart des exploitants (706 exploitations) et de la surface productive (11 398 ha) qui produisait des légumes au Québec était localisé dans la région agricole « *Nord de Montréal* » (MAPAQ, 1993).

Fig. 81 Part respective de la région *Nord de Montréal* dans la production de légumes frais en 1993 # 1



Source : MAPAQ (1993).

Fig. 82 Situation de la Région Nord de Montréal



La zone inclue les exploitants de l'ouest de l'Ile-de-Montréal

Sous-région au nord-est de Montréal

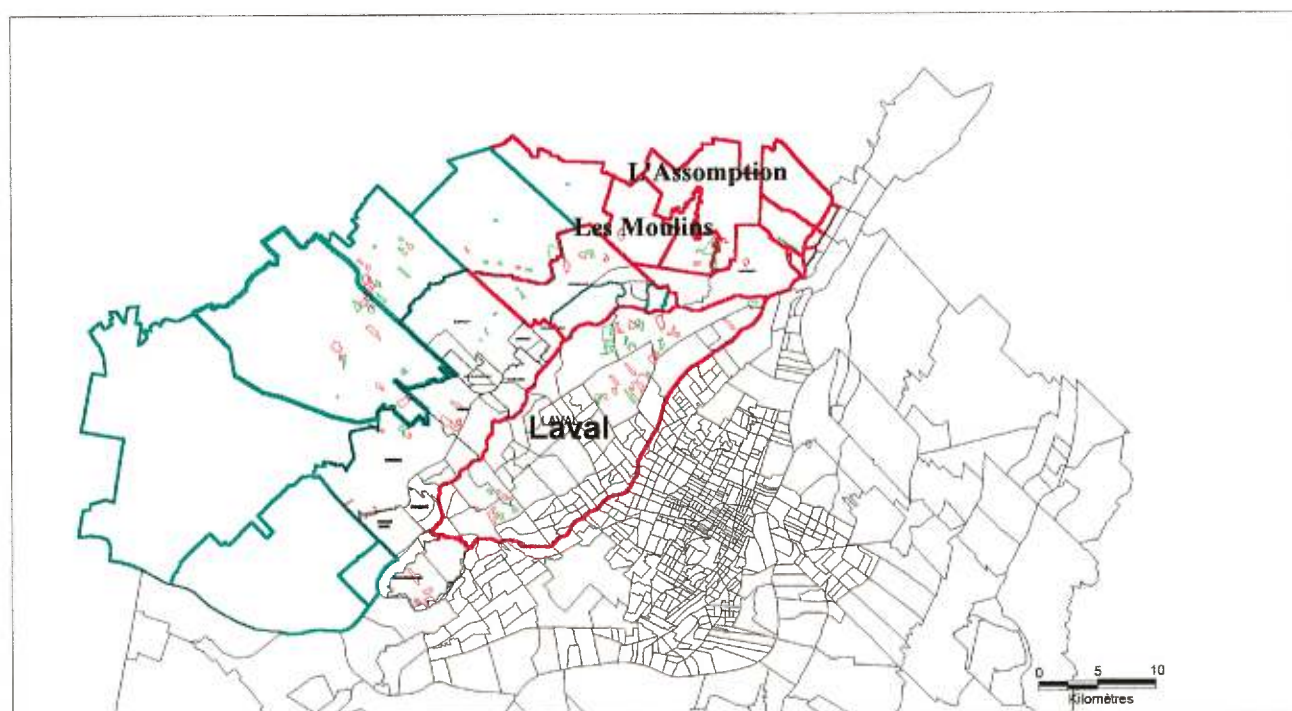
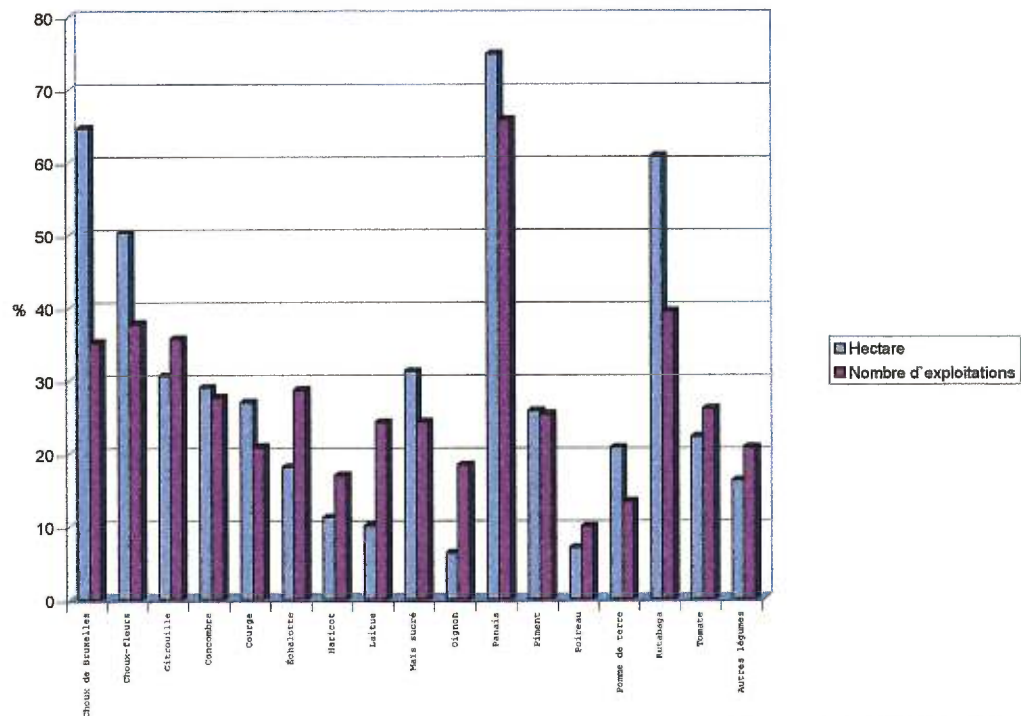


Fig. 83 Part respective de la région *Nord de Montréal* dans la production de légumes frais en 1993 # 2



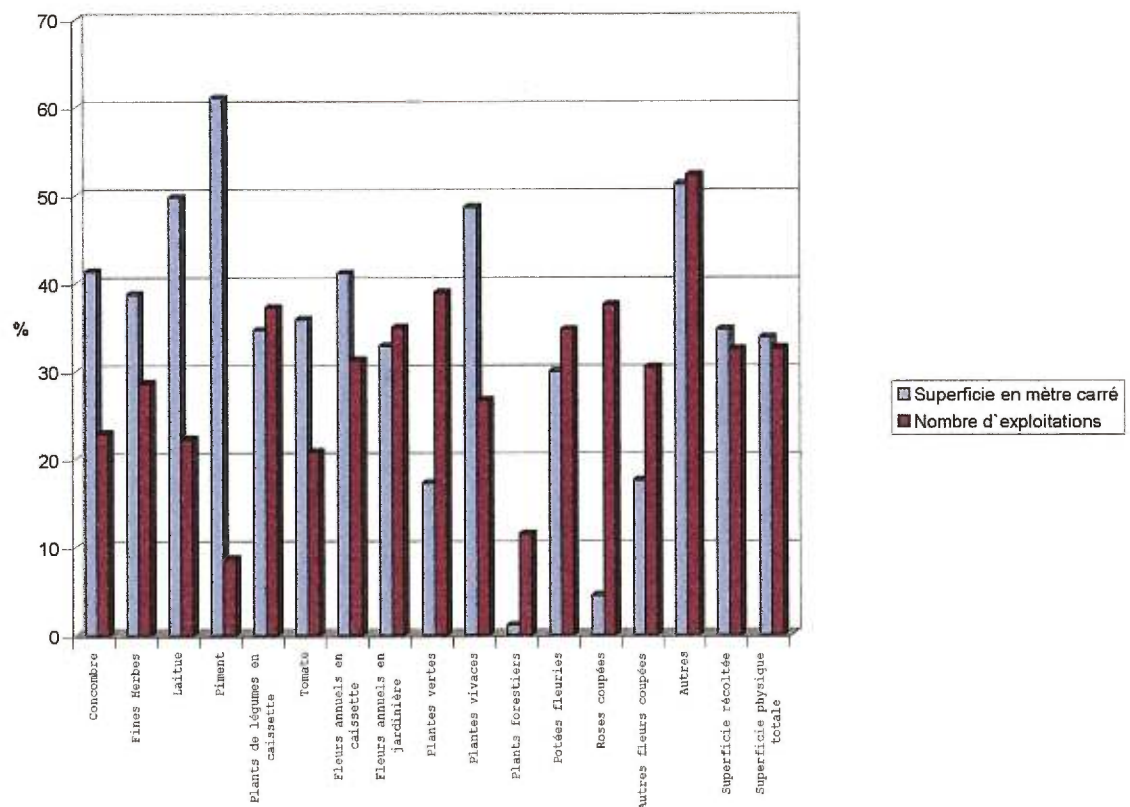
Source : MAPAQ (1993).

Cependant, comme le démontre les figures 81 et 83, certaines productions sont davantage concentrées dans la région *Nord de Montréal*. Notamment, entre 40 et 75 % des superficies québécoises de betteraves, d'ails, de brocolis, de choux, de choux de Bruxelles, de panais et de rutabagas s'y concentrent. De plus, en 1993 plus 31 % de la superficie était consacrée à la culture de la pomme de terre (3 578 ha)³⁹. Toutefois, nous observons que la production de la pomme de terre était concentrée (135 exploitations) et la superficie moyenne par exploitation consacrée à cette production était largement supérieure à celle des autres productions : 26 ha

³⁹ Mentionnons que le commerce de la pomme de terre a souvent été une source de litige entre le Canada et les États-Unis. D'ailleurs, comme le contrôle de cette partie de la chaîne alimentaire relève de la multinationale canadienne *McCain*, une telle situation peut expliquer les réactions parfois acerbes des Américains. En l'an 1 du libre-échange, la valeur des exportations canadiennes a plus que doublé mais en 1990, le marché était comparable à celui de 1988 alors qu'en 1991, la valeur des exportations diminuaient d'approximativement 30 millions de dollars US et l'année suivante, de plus 20 millions. Il faut spécifier qu'en même temps les volumes exportés vers d'autres pays croissaient.

comparativement à 8,6 ha pour le maïs sucrée et à 11,5 ha pour le brocoli. Les autres cultures qui occupaient les trois rangs suivants étaient: le maïs sucré (2 220 ha), le chou (1 076 ha) et la carotte (985 ha) (*idem*).

Fig. 84 La capacité productive de légumes et de fleurs dans les serres de la région Nord de Montréal en 1993



Source : MAPAQ (1993)

Certaines cultures de légume pour le marché de la transformation accaparaient une part considérable de la capacité productive québécoise. Plus particulièrement, 79 % de la superficie québécoise du choux-fleur de transformation se situait dans la région *Nord de Montréal*. Comme la part du nombre d'exploitants pour les productions de carottes, de cornichons et de tomates est plus importante que celle par rapport aux superficies, nous pouvons déceler quelques caractéristiques structurelles liées à la présence de petites exploitations agricoles périurbaines.

Par ailleurs, une partie importante des serres québécoises était concentrée dans la région de Montréal (figure 84). Notamment, plus de 33 % de la capacité physique des serres québécoises était localisée dans la région *Nord de Montréal* en 1993. Pour les productions suivantes, plus de 40 % de la capacité québécoise se situait dans la région: le concombre, la laitue, le piment, les fleurs annuelles et les plantes vivaces (*idem*).

Mentionnons que nous retrouvons aussi dans la région des producteurs de fruits et de petits fruits et cette situation caractérise assez bien l'agriculture périurbaine. De façon globale, plus de 19 % des producteurs de fruits étaient localisés dans la région *Nord de Montréal* alors que s'y concentrait 10 % de la capacité productive. Seule la capacité productive (superficie) du cantaloup était largement concentrée dans la région (57 % de la capacité québécoise) alors que le nombre d'exploitations représentait seulement 25 % du total québécois. Il faut mentionner que l'entreprise maraîchère *Mar-Gi-Ric Inc* de Laval, qui exploitait environ 1000 ha de terres au début des années 1990, a été parmi les premières exploitations à cultiver le cantaloup au Québec (informations recueillies sur le terrain).

Finalement, nous tenons à caractériser le dynamisme actuel de la production agricole dans la région Nord de Montréal par deux événements récents. Nous considérons que ces événements sont directement liés à l'ouverture des marchés nord-américains et internationaux. Ce qui peut sembler paradoxal, ces événements peuvent à la fois consolider l'importance stratégique de la région *Nord de Montréal* dans la production de légumes et à la fois, accélérer la dynamique dégénérative dans d'autres zones agricoles périurbaines. L'impact final de ces événements dépendra du dynamisme des systèmes agricoles locaux mais aussi du niveau de pressions urbaines sur les exploitations agricoles.

Le premier événement eut lieu à l'automne 1998. Il s'agit de l'implantation d'une usine de transformation de légumes par le maraîcher *Tanimura & Antle (T & A)* dans la municipalité de Boisbriand (tout juste au nord de Laval) afin de transformer les légumes du Québec. Cette dernière cultive déjà 14 000 ha de terres en Californie. Plus particulièrement, par son usine québécoise *T&A* veut approvisionner les marchés du Québec, de l'Ontario, des Maritimes et du nord-est des États-Unis. Comme nous le présenterons au chapitre 5, l'ouverture d'un nouveau marché à l'exportation pourrait expliquer l'engouement actuel des producteurs agricoles lavallois pour l'achat des lots subdivisés dans la zone agricole protégée.

« Il faut produire des carottes pour les bâtonnets, des choux, des brocolis, des chou-fleur, des oignons, des laitues diverses telles que iceberg, romaine, rouge et verte, frisée rouge et verte, chicorée, escarole, feuille de chêne, pissenlit, radicchio, épinard. » (Le Bulletin des agriculteurs, novembre 1998).

Dès lors, on peut se demander si cet événement place la région « *Nord de Montréal* » dans une position enviable à l'intérieur d'un segment du système agroalimentaire nord-américain.

Le deuxième événement s'est aussi produit à l'automne 1998. Il s'agit de la transformation de l'aéroport de Mirabel au nord de Montréal en zone franche pour le commerce international des denrées alimentaires. Pour ce faire, un entrepôt frigorifique de 700 000 \$ CAN a été construit afin de recevoir les cargaisons de denrées périssables en provenance de différents pays (*La Presse*, 3 décembre 1998). D'ailleurs, la nouvelle vocation de l'aéroport de Mirabel doit justifier la décision d'affaires de *T & A*. Évidemment, pour les agriculteurs québécois cette situation comporte aussi des risques car les volumes importés seront peut-être tout aussi importants que les volumes exportés. Dans le pire des scénarios, nous pourrions envisager que l'usine de la *T & A* serve à la transformation des produits importés et par la suite, qu'elle les écoule sur les marchés régionaux et de nord-est des États-Unis.

« La semaine dernière, une première livraison de denrées périssables a eu lieu dans le centre de cargo nouvellement aménagé alors qu'Ibernia est venue livrer des légumes, dont des tomates et des poivrons, en provenance de l'Espagne. L'appareil est reparti vers ce pays avec du poisson pêché à Halifax et entreposé dans le bâtiment frigorifique. » La Presse, Jeudi le 3 décembre 1998.

En somme, jusqu'à présent le système agricole québécois semble bien vivre son intégration au marché nord-américain. La production laitière, la plus importante des activités agricoles au Québec, est toujours protégée par un système de quotas laitiers. La production de volaille était aussi protégée par un système de contingentement. La balance commerciale du Québec avec les États-Unis est très positive. De plus, les volumes de production de légumes frais ont suivi une croissance telle que l'on devait envisager le développement des marchés d'exportation. Évidemment, l'arrivée de *T & A* ainsi que la transformation de la vocation de l'aéroport de Mirabel donnent des arguments supplémentaires à tous ceux qui veulent spéculer sur l'avenir de l'agriculture périurbaine dans la région de Montréal. Toutefois, il faudra intégrer dans l'analyse les différences majeures qui peuvent exister au niveau des coûts de production entre les producteurs agricoles canadiens et ceux du Mexique et du sud des États-Unis. De plus, il faudra prendre en considération que le résultat des prochaines négociations au sein de l'OMC, qui commencent à partir de l'automne 1999, pourrait se traduire par des ouvertures importantes à l'intérieur des politiques agricoles nationales.

Pour conclure sur l'ensemble du chapitre, soulignons que notre hypothèse n'est qu'à moitié validée puisque l'évolution des systèmes économiques nationaux n'est pas entièrement soumise à la régulation internationale. Entre autres, nous sommes toujours en présence d'interventions politiques continentales, nationales et régionales afin d'assurer l'avenir des systèmes agroalimentaires européens et nord-américains. Peut-être que dans 10 ou 20 ans, les communautés terriennes, du moins les populations de la triade, seront-elles plus encadrées qu'aujourd'hui par des règles internationales ? Comme la mise en place des règles internationales repose sur

l'influence d'un groupe restreint de pays, est-ce que dans le futur nous serons davantage régulé par des intérêts américains, européens ou asiatiques ? Rappelons qu'en 1994, l'accord du GATT s'est traduit par une modification des politiques agricoles européennes afin de s'ajuster à la méthode des américains (le contrôle de l'offre). Lors des prochaines négociations au sein de l'OMC, est-ce que les européens imposerons un nouveau modèle d'intervention pour l'agriculture ? À moins que les règles internationales soient exclusivement établies en fonction des intérêts particuliers des corporations globales !

Au cours du prochain chapitre, nous allons évaluer comment la pression urbaine contribue à défavoriser le développement d'une agriculture périurbaine viable. À Montréal et en Ile-de-France, les opportunités des marchés agricoles s'inscrivent à l'intérieur d'une économie régionale diversifiée. Donc, les intérêts économiques liés à l'agriculture périurbaine se trouvent parfois en contradiction avec les autres intérêts économiques et territoriaux.

Chapitre 5 Les transformations de l'agriculture dans une situation périurbaine

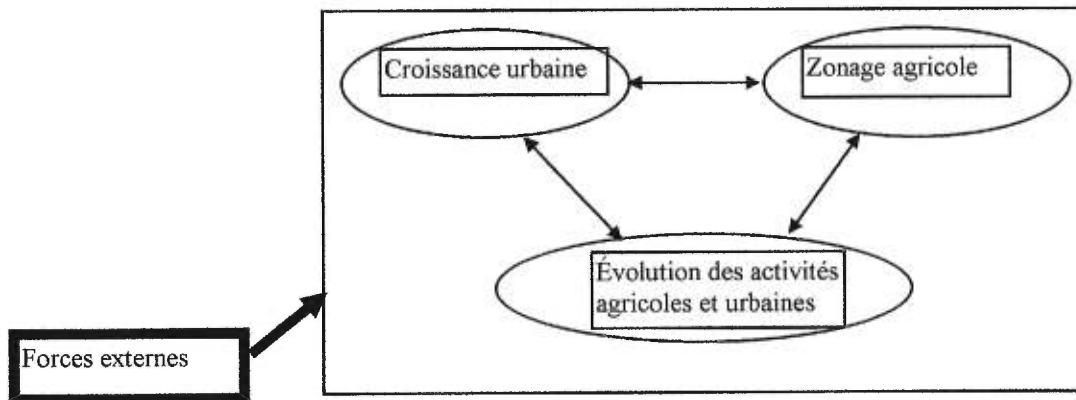
Dans ce dernier chapitre, nous nous attardons sur les processus régionaux et locaux. Notamment, l'hypothèse suggère que l'impact des interventions collectives locales et régionales (notamment le zonage) est positif sur le maintien et le développement d'une agriculture périurbaine durable. À priori, nous sommes d'avis que le potentiel rattaché au développement du commerce national, continental ou international ne peut assurer à lui seul l'avenir de l'agriculture périurbaine.

Plus particulièrement, nous décrivons l'évolution de la croissance périurbaine, les mécanismes pour protéger les espaces agricoles et naturels de l'étalement urbain et finalement, nous illustrerons les particularités de l'agriculture périurbaine dans les régions de Montréal et d'Île-de-France (figure 85). Dans la première partie, nous nous attarderons sur les effets de la croissance urbaine sur les terres agricoles de la municipalité de Laval située à moins de 20 km au nord de Montréal. Toutefois, afin de saisir les particularités de l'agriculture lavalloise (zone d'adaptation, de développement et de dégérescence), nous allons la situer dans un contexte géographique plus grand, soit en décrivant aussi l'agriculture dans les municipalités régionales de comté (MRC) de l'Assomption et des Moulins (qui incluent les municipalités de Terrebonne, Mascouche, Lachenaie).

Dans la deuxième partie du chapitre, nous illustrerons les transformations agricoles périurbaines au sud-ouest de la région d'Île-de-France. Déjà nous avons abordé la dynamique sociale rattachée au processus de création du parc naturel régional (PNR) de la Haute-Vallée de Chevreuse. Notre description est centrée sur l'impact de la croissance de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines sur la dynamique agricole dans les communes incluses ou exclues dans son périmètre. Par rapport à la zone d'étude, la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines se trouve au centre alors que les deux zones protégées soit la plaine de Versailles et le PNR de

Chevreuse sont respectivement localisées aux frontières nord et sud. En somme, les terres agricoles protégées sont distribuées à l'intérieur du champ naturel d'extension de la ville nouvelle.

Fig. 85 Modèle général des relations spatiales périurbaines



5.1 Le cas lavallois

5.1.1 Évolution de la pression urbaine sur les terres agricoles

Afin de nous situer géographiquement, soulignons que le développement de la municipalité de Laval est étroitement lié à l'expansion de la ville de Montréal. Comme le soulignait Beauregard (1992), à partir des années 50 les territoires contigus à Île-de-Montréal étaient des « *voies naturelles* » pour accueillir les débordements de la croissance centrale. Comme le moteur de la croissance périurbaine était directement rattaché au modèle de développement conçu pour répondre aux nouveaux besoins matériels de la classe moyenne, les villes de la proche périphérie telle, Repentigny, Longueuil, ... et Laval vont jouir les premiers des effets positifs et négatifs de la redistribution régionale de la population et des activités économiques (Marois et al., 1992). Entre autres, pour répondre à

l'aspiration familiale d'accéder à la propriété individuelle, l'Île-Jésus⁴⁰ deviendra un des lieux de prédilection.

Dans un premier temps, entre 1951 et 1957, plus de 8 000 nouveaux logements seront construits dans les anciens quartiers à proximité des ponts reliant Laval à Montréal (Laval, 1970). Après 1957, la banlieue s'étend « tentaculairement » en longeant les abords de la rivière des Prairies et puis, en pénétrant les riches terres agricoles de l'arrière-pays. L'assaut se fait vers les paroisses de Fabreville, Ste-Dorothée, Renaud, St-Martin, Auteuil, Vimont et St-François (figure 86) (Laval, 1970). Avec le début des années 60, la dispersion de la population sur le territoire s'accroît (Beauregard, 1992). Toutefois, vu les limites financières des unités administratives en place, qui sont calquées sur les anciennes paroisses, la croissance urbaine est difficilement « gérable » au niveau local. Ainsi, suite aux recommandations d'une commission d'enquête, le gouvernement du Québec décide de fusionner les 14 municipalités de l'Île-Jésus afin de former une seule ville moderne en 1965 (Sénécal et al., 1994).

Par cette décision le gouvernement du Québec souhaitait entre autres contrer le développement sporadique de l'île. Par ricochet, la densification devait assurer la rentabilité des nouvelles infrastructures urbaines (Laval, 1970). C'est ainsi que s'amorceront les premières actions québécoises pour consolider la nouvelle forme urbaine (figure 86). Cependant au fur et à mesure que l'on développe le réseau de circulation (les autoroutes 15, 13 et 440) plus les gens s'installent plus loin. Selon Beauregard (1992), le développement urbain pénétrera le territoire en longeant les autoroutes mais aussi, en se consolidant au sud de l'autoroute 440. Même si en 1964, les terrains urbanisés ne représentaient que 22 % du territoire de l'Île-Jésus (5260 des 24 540 ha), les anticipations urbaines allaient bien au-delà des limites de

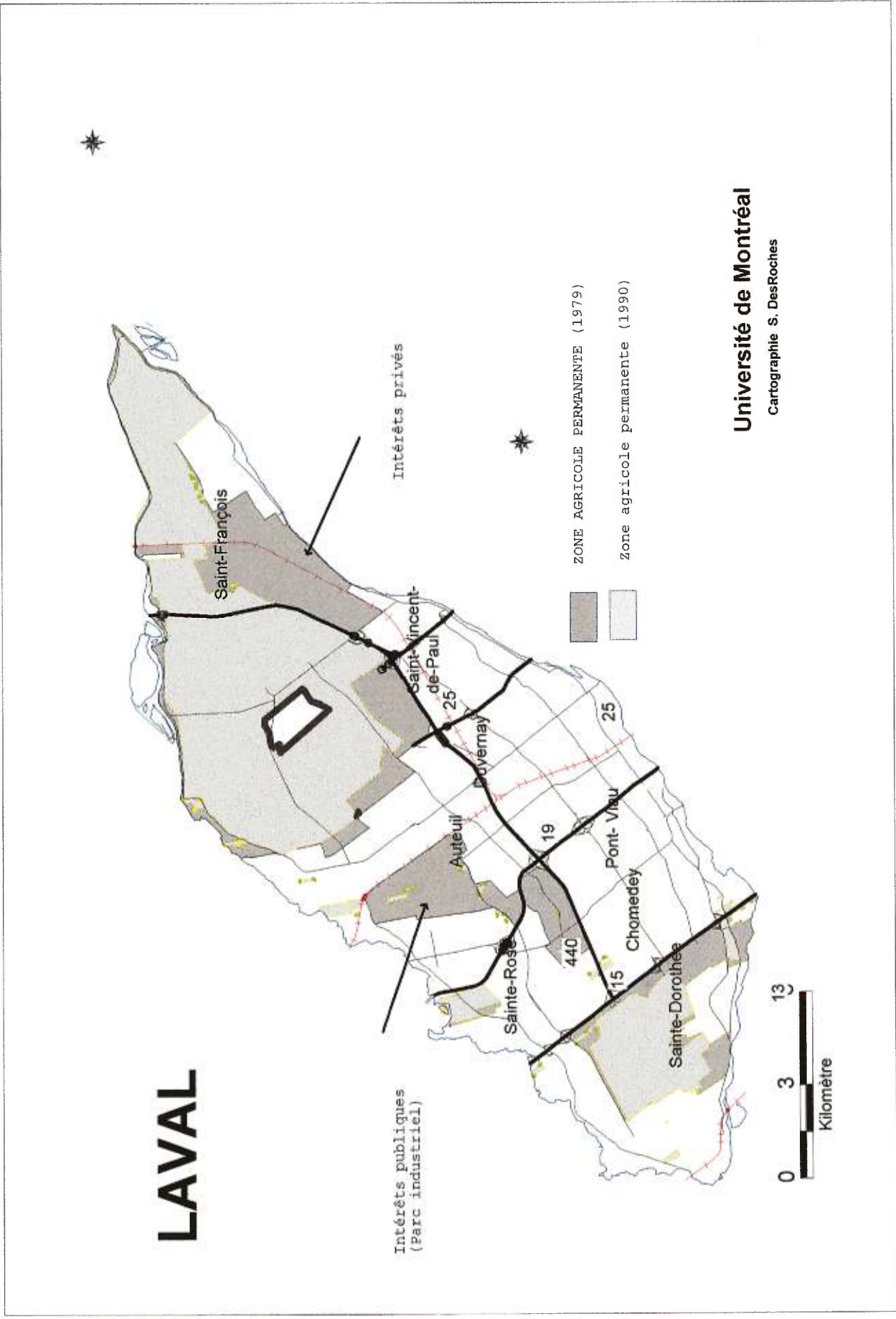
⁴⁰ Avant de s'appeler Laval, l'île portait le nom de Île-Jésus. Pour des raisons historiques, les Jésuites occupaient cette île alors que les Sulpiciens occupaient l'Île-de-Montréal.

l'autoroute 440. Cette surenchère affectera dangereusement l'évolution des espaces agricoles lavallois (Institut de Développement Économique et Social, 1967) !

À partir de 1951, la population de l'Île-Jésus suit une croissance relativement forte. Notamment, entre 1951 et 1966, le nombre de citoyens a cru de 36 000 à 196 088 alors qu'entre 1961 et 1966, il se rajoute plus de 71 347 personnes à la nouvelle municipalité. Suite aux assauts successifs sur les terres agricoles et boisées, l'organisation du territoire prendra de plus en plus une forme éclatée qui caractérise le périurbain. En revanche, même si la croissance démographique est forte elle est plus faible que celle du parc de logements (Divay et Gaudreau, 1984). C'est pourquoi l'espace agricole était si rapidement grugé !

Finalement en 1970, la municipalité de Laval dépose son premier schéma d'aménagement mais il endosse les tendances urbaines observées depuis 20 ans en proposant une urbanisation complète de l'île. Entre autres, le plan prévoyait que 52,7 % de la superficie de l'île serait zonée pour accueillir des résidences unifamiliales et 41,7 % pour la construction des duplexes et des triplexes (Laval, 1970). Si le plan accorde une telle importance au développement dense (multiple logement), c'est que la municipalité croyait fermement accueillir un million de citoyens vers l'an 2000 (Montréal, 1967). En somme, la vision de la municipalité ne laissait aucune place à l'agriculture : « *éventuellement l'agriculture devra faire sa place à l'urbanisation sur l'ensemble du territoire* » (Laval, 1970, c13). Sur quel fondement reposait la logique de la municipalité de Laval ? Possédait-elle des informations qui condamnaient l'agriculture à la mort ?

Fig. 86 Évolution de la zone agricole (1979 et 1990)



Les pressions spéculatives

En 1961, Claude Langlois⁴¹ estimait que 90 % de la surface non urbanisée appartenait à des spéculateurs, soit 18 210 ha. (1967, p.53). De surcroît, il estimait que 61 % des terres agricoles (12 140 ha) avaient été vendues entre 1956 à 1961. Or, cette pression spéculative contribuait aussi à modifier le mode de valoir des agriculteurs. De 1955 à 1961, la superficie des terres en location est passé de 1 500 ha à plus de 2 769 ha (Statistique Canada, recensements agricoles 1955 et 1961). Pour comprendre l'ampleur du changement, notons qu'en 1951, plus de 90 % de la superficie agricole était exploité en mode de faire valoir direct alors qu'en 1961, c'était moins de 76 % (idem).

Selon l'Institut de développement économique et social (1967), plus de 70 % des ventes spéculatives avaient été enregistrées entre 1957 et 1959⁴². À partir des années 60, les pressions spéculatives s'amenuisent même qu'un certain nombre de cultivateurs ont remis leurs terres en production (idem). Toutefois, à cette époque le prix de la terre agricole fort élevé témoigne des pressions spéculatives. Dans son mémoire, l'Institut de développement économique et social présentait quelques exemples de ventes spéculatives. En 1965, une terre agricole achetée par une société au prix de 24,281 \$ l'hectare a été mise en vente à 44 478 et à 46 942 \$ l'hectare. Dans une autre partie de l'île, une terre achetée en 1958 à 4 942 \$ l'hectare a été revendue à 29 652 \$ l'hectare (idem). En somme, les avantages pécuniaires rattachés à la vente des terres agricoles et forestières étaient très importants.

Bien entendu, face à une telle anticipation économique sur son territoire, la municipalité tente de mettre de l'ordre en déposant son premier schéma d'aménagement. Elle localise les zones prioritaires à développer en fonction des

⁴¹ Nous devons spécifier que monsieur Langlois à rédiger le premier schéma directeur de ville de Laval. Est-ce que sa vision apocalyptique du problème de spéculation le prédisposait à favoriser la disparition complète de l'agriculture à l'intérieur du schéma ?

investissements en infrastructure mais elle suggère aussi qu'éventuellement les terres agricoles vont disparaître. En d'autres termes, elle ne fait qu'officialiser la démarche du libre marché suivie depuis les années 1950 et 1960. La seule contrainte qu'impose le plan est de ralentir le rythme des constructions entre 1970 et 1975 afin de s'assurer de la mise en place des infrastructures urbaines. Notamment, le schéma prévoyait la construction de 20 830 logements entre 1970 et 1975, 59 500 entre 1976 et 1985 et plus de 60 400 logements entre 1986 et l'an 2000 (Laval, 1970).

D'après les statistiques compilées à partir des émissions de permis de construction, la réalité de la première sous période est très proche de la prévision (15 461 logements contre 20 830) mais pendant la deuxième sous période l'écart s'accroît (28 880 logements contre 59 500). En partie, le ralentissement des mises en chantier peut s'expliquer par les effets du premier et du deuxième choc pétrolier sur les économies des pays industrialisés. Mais d'autre part, l'imposition d'une zone agricole marquait aussi un arrêt dans la stratégie de développement domiciliaire sur l'ensemble de l'île.

5.1.2 Le couperet tombe: le gouvernement du Québec impose le zonage agricole

En 1978, le gouvernement du Québec propose à Laval une zone agricole couvrant plus 12 745 ha, soit 55% de la superficie totale de la municipalité. Après des négociations sur l'étendue décisive de la zone, le gouvernement du Québec tranche en imposant une zone agricole sur 45% du territoire alors que la municipalité souhaitait préserver la fonction agricole sur 33 % du territoire (Laval, 1982). À partir de ce moment, la municipalité réalise pleinement qu'elle n'est plus la seule titulaire à définir les objectifs de développement territorial.

⁴² Le président de l'UPA-Laval nous a confirmé l'importance des mouvements spéculatifs sur les terres agricoles pendant les années 1950 (discussion informelle à l'été 1994).

« *Si la zone permanente devait être celle actuellement proposée par la Commission, le développement économique et sociale de la ville serait perturbé.* » (Laval, communication du service de Gérance, 1979)

Dès l'adoption du décret 3254-79, en vigueur le 29 décembre 1979, la municipalité voit une partie de ses compétences en matière de zonage et d'aménagement du territoire être chapeautée par un tribunal administratif (figure 86). En effet, les dispositions de la *Loi sur la protection du territoire (L.R.Q., c.P41.1)*, sanctionnée le 22 décembre 1978 mais applicable rétroactivement au 9 décembre, et celles de la *Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c.A-4.1)*, adoptée le 21 décembre 1979, donnent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) le droit d'exercer sa juridiction sur l'ensemble des zones agricoles du territoire québécois (C.P.T.A.Q., 1996). Ce tribunal administratif utilisera l'article 98 de la loi, concernant la préséance de cette loi sur les autres lois, pour choisir les orientations compatibles et non compatibles d'un plan directeur, d'un règlement de zonage ou de plan de lotissement avec le développement agricole (Loi sur la protection du territoire agricole (LPTAQ), mise à jour 1992).

Comme le mentionnent Reid et Yeates (1991), à travers le rôle de la C.P.T.A.Q, le gouvernement voulait atteindre les trois objectifs suivants :

- prévenir les usages non agricoles à l'intérieur des zones agricoles protégées;
- prévenir le morcellement des terres agricoles;
- retourner les terres agricoles abandonnées aux usages agricoles.

Ainsi, après l'imposition finale de la zone agricole sur le territoire, toutes démarches personnelles ou collectives avoir une influence sur le territoire protégé devaient obtenir l'accord de la C.P.T.A.Q. Plus spécifiquement, ce qui embêtait les municipalités, c'était l'étendu des pouvoirs suivants de la Commission :

- « a) de décider des demandes d'autorisation qui lui sont soumises en vertu de la loi relativement à l'utilisation, au lotissement ou à l'aliénation d'un lot, de même que des demandes visant l'inclusion d'un lot dans une zone agricole ou à l'exclusion d'un lot d'une zone agricole;
- b) de délivrer les permis d'exploitation requis pour l'enlèvement du sol arable conformément à la section V;
- c) de délimiter, en collaboration avec la corporation municipale, la zone agricole dans une municipalité;
- d) d'émettre un avis sur toute autre affaire qui doit lui être référée en vertu de la loi;
- e) de surveiller l'application de la présente loi. » (Loi sur la protection du territoire agricole, mise à jour 16 juin 1992).

Bien entendu, la centralisation de la démarche d'affectation du sol sur les terres agricoles a aussi suscité beaucoup de réactions de la part des promoteurs et de la municipalité. En 1978, plusieurs constructeurs ont été contraints à cesser leurs travaux suite à la mise en exécution des articles concernant la conformité des lotissements dont les projets à Sainte-Rose du grand promoteur Campeau (Laval, Communication du Service de Gérance, le 20/11/78).

Même si le processus devait conduire à d'éventuelles discussions avec la future commission afin de régler des cas types, tels les lots déjà desservis par les services d'aqueduc et d'égout, la municipalité fit une demande directe auprès du premier ministre de l'époque pour que soit élargie l'article de loi de façon à permettre l'émission de permis de construction (Laval, télégramme du maire Paiement au premier ministre Lévesque, le 20/11/78). Évidemment, les pressions des promoteurs devaient être intégrées dans le processus politique.

Subséquent au télégramme du maire, la réaction gouvernementale fut plutôt positive. Toutefois, la réponse faisait aussi ressortir l'incompréhension de la municipalité quant à l'application de certains articles de la nouvelle loi.

« Suite à la déclaration du Ministre de l'Agriculture relativement au fait que l'article 105 permet d'émettre des permis là où les services existent, nous avons reçu en date du 23 novembre 1978 un nouvel avis légal (ci-joint) dans lequel Me Jean Allaire nous suggère d'émettre les permis en zone agricole conformément à l'article 32, c'est-à-dire avec déclaration des requérants à l'effet qu'ils ne sont pas soumis à obtenir une autorisation de la future commission du zonage agricole » (Laval, 1978, Communication du Service de Gérance au Comité Exécutif).

En revanche, plusieurs terrains qui devaient être développés par la municipalité restèrent dans la zone agricole permanente après le décret de 1979. Selon un document préparé par le Service de génie (sur l'impact du zonage agricole), l'inclusion des terres entre l'autoroute 13 et la voie du Canadien Pacifique (CP) à l'intérieur de la zone agricole permanente était préjudiciable car la municipalité y prévoyait l'extension du parc industriel. De plus, le Service de génie mentionnait que les conduites d'aqueduc maîtresses seraient sous utilisées dans les quartiers de Ste-Rose et de Vimont-Nord. Dans une deuxième aire, l'ancien secteur Duvernay-Est, l'extension du parc industriel entre la voie ferrée du CP et l'autoroute 440 était arrêtée, même si les infrastructures majeures étaient déjà aménagées (Laval, 1979).

En limitant l'essentiel des projets de développement résidentiel et industriel à l'intérieur du périmètre bordé au nord par l'autoroute 440, à l'ouest, par l'autoroute 13 et à l'est, par la future sortie du pont de l'autoroute 25, l'impact se faisait également ressentir sur les prévisions de revenu de la municipalité. Selon une étude sur l'impact du projet de loi 90 sur le rôle des biens-fonds de la municipalité, le service des Estimations évaluait que sur une superficie totale de 12 749 ha, même si seulement 3 770 ha étaient cultivés, la valeur imposable était de 1 389 500 \$ alors que la valeur réelle était de 37 000 000 \$ (Laval, 1978, Note du Service des Estimations). Ainsi, l'inclusion des terres non cultivées dans la zone agricole permanente ne rapporterait que 3 300 000 \$, soit une perte de 101 700 000 \$⁴³.

⁴³ Notons que les agriculteurs recevraient une évaluation préférentielle qui établissait l'évaluation des terres agricoles à un maximum de 370\$ par hectare alors que la valeur réelle des terrains était de 4 942

De plus, avec la réforme de la fiscalité municipale (loi 57), la municipalité devait établir une imposition progressive sur les 1 128 ha de terres à l'extérieur de la zone agricole proposée. Pendant sept années l'imposition devait suivre la progression suivante :

Tableau XIII : Évolution du niveau d'imposition des fermes hors zone agricole

	Éval. max.	Taux tax. max.	Remb. M.A.P.A.Q.
1979	150\$/acre	2\$ du 100\$	40 %
1980	"	"	40 %
1981	"	Aucun max.	"
1982	"	"	"
1983	500\$/acre	"	"
1984	1000\$/acre	"	"
1985	2000\$/acre	"	"
1986	Valeur réelle	"	"

Source: Fédération des Laurentides (UPA), (1980).

Donc, les fermes non comprises dans la zone agricole lors du décret, et après les inclusions ponctuelles, devaient être évaluées à leur valeur réelle à partir de la sixième année après le décret. Puisque le régime fiscal était favorable aux agriculteurs (remboursement de 40 % des taxes foncières calculées sur la valeur de la maison, des terres et des bâtiments), nous pouvons croire que certains spéculateurs, même des agriculteurs, ont profité de la bonne occasion. La Fédération des agriculteurs des Laurentides a déjà mentionné que des terres agricoles étaient louées aux prix de 29,25 \$ par hectare afin que les propriétaires non agricoles puissent bénéficier des exemptions permises par la loi sur l'évaluation foncière. À la fin des années 1980, il faut toutefois indiquer qu'avec des ajustements fiscaux et le resserrement du contrôle par les syndicats agricoles locaux, cette alternative était devenue de plus en plus difficile pour les non agriculteurs.

\$ par hectare à St-François, 17 297 \$ par ha à Ste-Dorothée et au centre-ville jusqu'à 111 200 \$ par ha. Pour des fins agricoles, les prix réels oscillaient entre 2,471 et 4,942 \$ par hectare (*idem*, p.12)

Ainsi, au début des années 1980, ce sont les lendemains qui déchantent ! La municipalité est contrainte à conserver une fonction qui ne rapporte pas autant que les fonctions résidentielle et industrielle. Avec le temps, la municipalité trouvera certains avantages liés au maintien des activités agricoles sur son territoire sans pour autant renoncer aux projets des années 1970.

Le contournement de la protection

Un peu laissé dans l'ombre de la LPTAQ, le gouvernement du Québec avait aussi adopté sa première Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le 21 novembre 1979. Avec l'entrée en vigueur de la LAU le 15 avril 1980, les municipalités régionales de comté (MRC) nouvellement créées devaient dans un délai de trois ans élaborer leurs propres schémas d'aménagement, s'assurer de la conformité des orientations avec le plan et les règlements d'urbanisme de chacune des municipalités regroupées au sein d'une même MRC et garantir l'harmonisation des orientations avec la LPTAQ (Giroux, 1983). Bien sûr, l'application de la loi à Laval est particulière puisque l'entité administrative est à la fois une municipalité et une municipalité régionale de comté. D'une certaine manière, cette situation aurait dû favoriser les processus d'élaboration et d'adoption du schéma d'aménagement et surtout, son harmonisation avec la LPTAQ. Au contraire, même si la proposition de schéma a été déposée à la fin du délai de trois ans son adoption a pris neuf années au lieu de sept. Est-ce que la municipalité laissait perdurer les travaux en souhaitant qu'un changement éventuel de gouvernement favoriserait une modification à l'étendu de la zone agricole ?

Quoique l'hypothèse soit plausible, il est certain que l'ébauche du schéma d'aménagement a obligé la municipalité à se questionner sur la valeur économique de l'espace agricole. Dans certains cas, les bonnes idées pouvaient trouver leurs origines à l'extérieur. À titre d'exemple, l'intérêt du groupe d'ingénieur-conseil, le

Groupe Lavalin, pour la culture en serre sur le territoire lavallois a suscité des réflexions entre les différents services de la municipalité au début des années 80.

« Ville de Laval aurait intérêt à explorer les possibilités de promouvoir l'implantation de la culture sous abri sur une base industrielle, d'autant plus que le sol lavallois est reconnu comme un excellent sol de culture. » Laval Note à J.-C. Lafond adj au Gérant de Marcel Nadeau Ing. (1981)(Génie) (11/06/81)

Parallèlement à la réalisation de la proposition d'un schéma d'aménagement, la municipalité entamait une première étape afin de valoriser la zone agricole permanente en embauchant du personnel à la Commission agricole de la ville. Bien que étroitement associée à la Commission industrielle, les projets proposés à la Commission en 1984 traduisaient la volonté de l'administration à développer le potentiel économique des terres agricoles.

Les projets étaient les suivants :

- créer une banque annuelle de données précises sur l'activité agricole à Laval;
 - faire une étude sur la récupération des terres morcelées ;
 - promouvoir auprès des propriétaires de terres non cultivées la location de celle-ci avec bail à long terme ;
 - coordonner le développement agricole à Laval ;
 - participer aux études afin de rendre l'agriculture apparente aux visiteurs;
 - déterminer avec le Comité Agricole de Laval (CAL) les besoins.
- (Source : Laval, 1983, Communication au C.E. du Commissariat industriel)

D'une certaine manière, comme l'ont caractérisé Archambault et Godbout (1988), Laval prenait peut-être un virage idéologique en trouvant des avantages à la ville-campagne (Sénécal et al., 1994). Néanmoins, comme la crise du début des années 80 avait considérablement ralenti le rythme de construction résidentielle, les perspectives économiques favorables au milieu de la décennie allaient contribuer à

remettre en avant-plan les projets domiciliaires. Davantage la fin de la crise coïncidait aussi avec un changement de gouvernement à Québec.

Ainsi, avec les amendements à la LPTAQ en 1985, la MRC qui procédait à l'élaboration de son schéma pouvait aussi adresser une demande de révision de la zone agricole sur son territoire (LPTAQ, 1992). Bien entendu, si la CPTAQ autorisait une révision de la superficie de la zone agricole selon les revendications de la municipalité de la fin des années 1970, le territoire agricole risquait une importante amputation. Mais rappelons qu'antérieurement, la loi non amendée autorisait ponctuellement des exclusions, des inclusions et des usages non agricoles. Ceci nous fait dire que le dynamisme de la zone périurbaine n'était pas contraint à un état d'inertie en attente d'une possible révision de la zone. Bien au contraire, entre 1979 à 1984, la CPTAQ a autorisé des utilisations non agricoles sur plus de 865 ha alors qu'entre 1985 et 1989, c'était 656 ha (Sénécal et al., 1994). Donc, c'est sur plus 15% de la zone agricole permanente où l'on pouvait désormais pratiquer une activité autre qu'agricole. Cette faille avait permis aux acteurs intéressés par la zone agricole pour des motifs non agricoles d'ouvrir la voie à la soustraction de certaines sections de la zone agricole protégée lors d'une éventuelle révision.

Toutefois, jusqu'aux amendements de 1985, toutes les demandes d'inclusion et d'exclusion devaient être traitées individuellement. Selon l'article 58, toute demande d'exclusion et d'inclusion devait être soumise à la fois à la corporation municipale, qui donnait ses recommandations dans les 60 jours, et à la fois à la CPTAQ. Donc, le processus était assez lourd pour des acteurs individuels qui cherchaient à faire exclure leurs terrains de la zone agricole.

Nonobstant l'importance des surfaces exclues (218 ha entre 1979 à 1989), la révision en bloc serait plus efficace pour changer l'utilisation du sol en zone agricole protégée et ce, malgré la définition d'un ensemble de critères précis afin d'orienter

objectivement le travail des Commissaires de la CPTAQ. Pour déterminer les lots à exclure de la zone, il s'agissait d'analyser le cas en fonction des critères suivants :

- « le potentiel du lot et des lots voisins;
- les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles;
- les conséquences d'une autorisation sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;
- les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
- la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;
- l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;
- l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;
- la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;
- l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité régionale de comté, une corporation municipale, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique.

Elle peut prendre en considération :

- les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité rurale lorsque la faible densité d'occupation du territoire et l'éloignement dans une région le justifient;
- les conséquences d'un refus pour le demandeur. » (LPTAQ, 1992)

Certes, comme ces critères exigent une évaluation précise sur le terrain, nous estimons que la révision des zones agricoles sur l'ensemble du territoire québécois n'a pas pu faire l'objet d'une analyse aussi détaillée. Cependant, par la définition du nouveau périmètre de la zone agricole par des acteurs locaux une partie du travail était peut être mieux réalisée.

Le processus de révision du zonage agricole

Le 19 mars 1988, ville de Laval et l'UPA-Laval signaient un protocole d'entente sur la délimitation des zones agricoles permanente et provisoire. Plus particulièrement, les deux partenaires conviennent d'une réduction de 4,458 hectares.

De cette demande, la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec portera un jugement identique aux recommandations sur 4,268 hectares en plus de légiférer sur l'exclusion de 183 hectares non proposés.(CPTAQ, 1992). D'un seul trait, la superficie totale de la zone agricole protégée fut réduite à 6 548 ha.

Pour expliquer ce résultat, nous devons retenir deux éléments importants. Premièrement, les revendications territoriales en 1988 correspondaient assez fidèlement à celles de 1978. C'est donc dire que la municipalité n'avait pas renoncé à ses projets de 1970. De façon générale, lors de la révision de 1989 la zone agricole a été réduite à moins de 27 % du territoire alors qu'en 1979, la municipalité souhaitait limiter la zone à 33 % du territoire. Il faut spécifier qu'en 1979 la position de la municipalité était fondée sur les travaux de la Division de la planification et du développement de Laval qui avait identifié en 1978 plus de 20 secteurs en phase d'urbanisation à l'intérieur de la zone agricole provisoire. Plus précisément, les motifs pour exclure ces 20 secteurs de la zone agricole étaient les suivants : la plupart des zones étaient en construction ou déjà desservies par les services publics. Dans certains cas, la division nota que des plans de subdivision avaient déjà été déposés.

En somme, dix ans plus tard plusieurs des revendications se retrouvent à nouveau à la table des négociations. Notamment, dans la partie est de la ville (Saint-François et Saint-Vincent-de-Paul) le **module 5** (zone de planification) visait l'exclusion de 524 ha. Cette zone est était en partie sous le contrôle des pouvoirs publics pour le prolongement d'un boulevard (sortie de l'autoroute 25) vers Saint-François, pour la construction d'une usine d'épuration des eaux et surtout pour la construction éventuelle d'un pont pour relier l'île de Laval à l'île de Montréal (prolongement vers le nord de l'autoroute 25). Évidemment, comme le démontre les figures 87 et 88, le nombre de projets résidentiels et industriels (le long de la voie ferrée) pouvait suffire à faire basculer la vocation de la zone.

Fig. 87 Les espaces à développer en 1978 et 1989

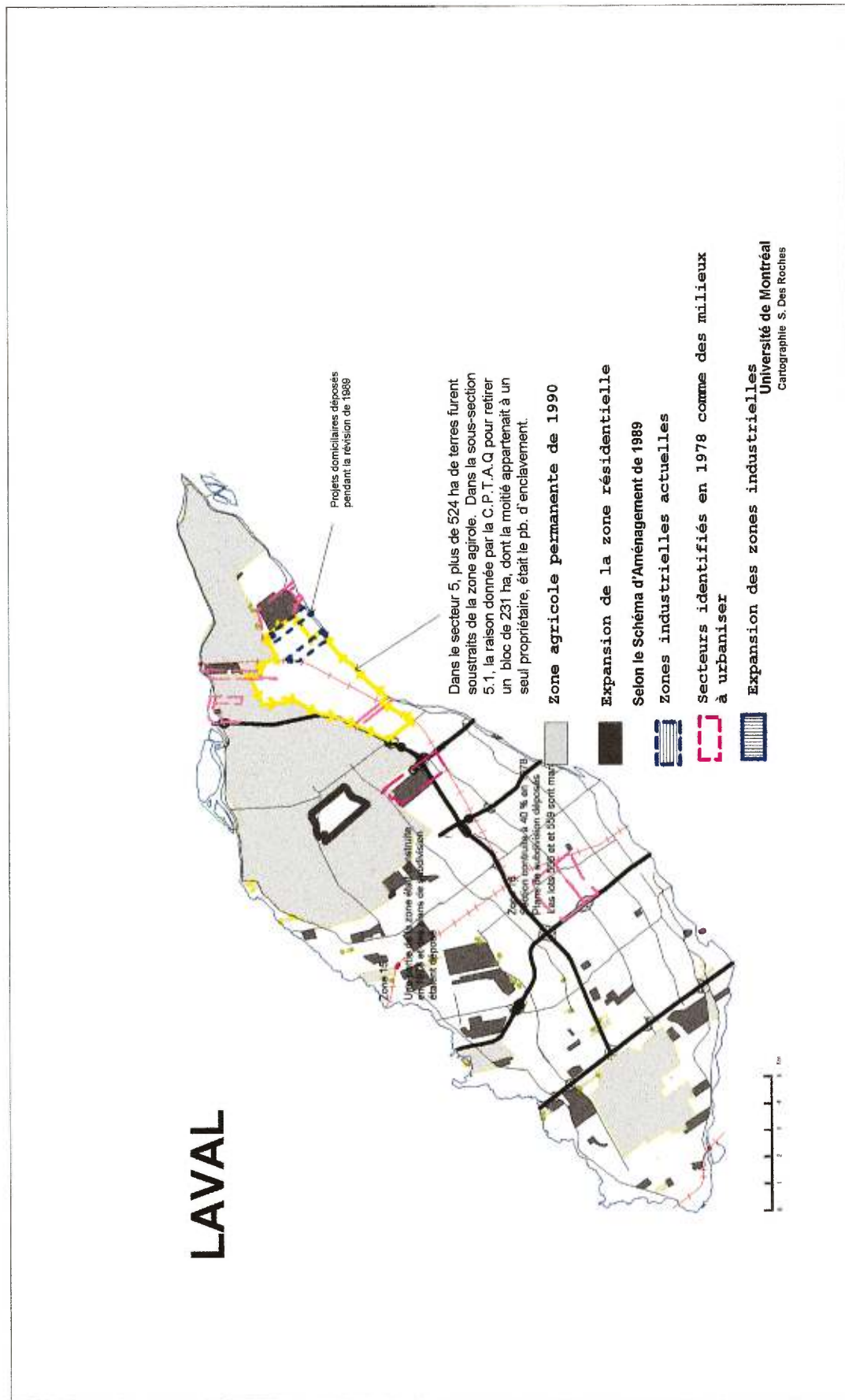
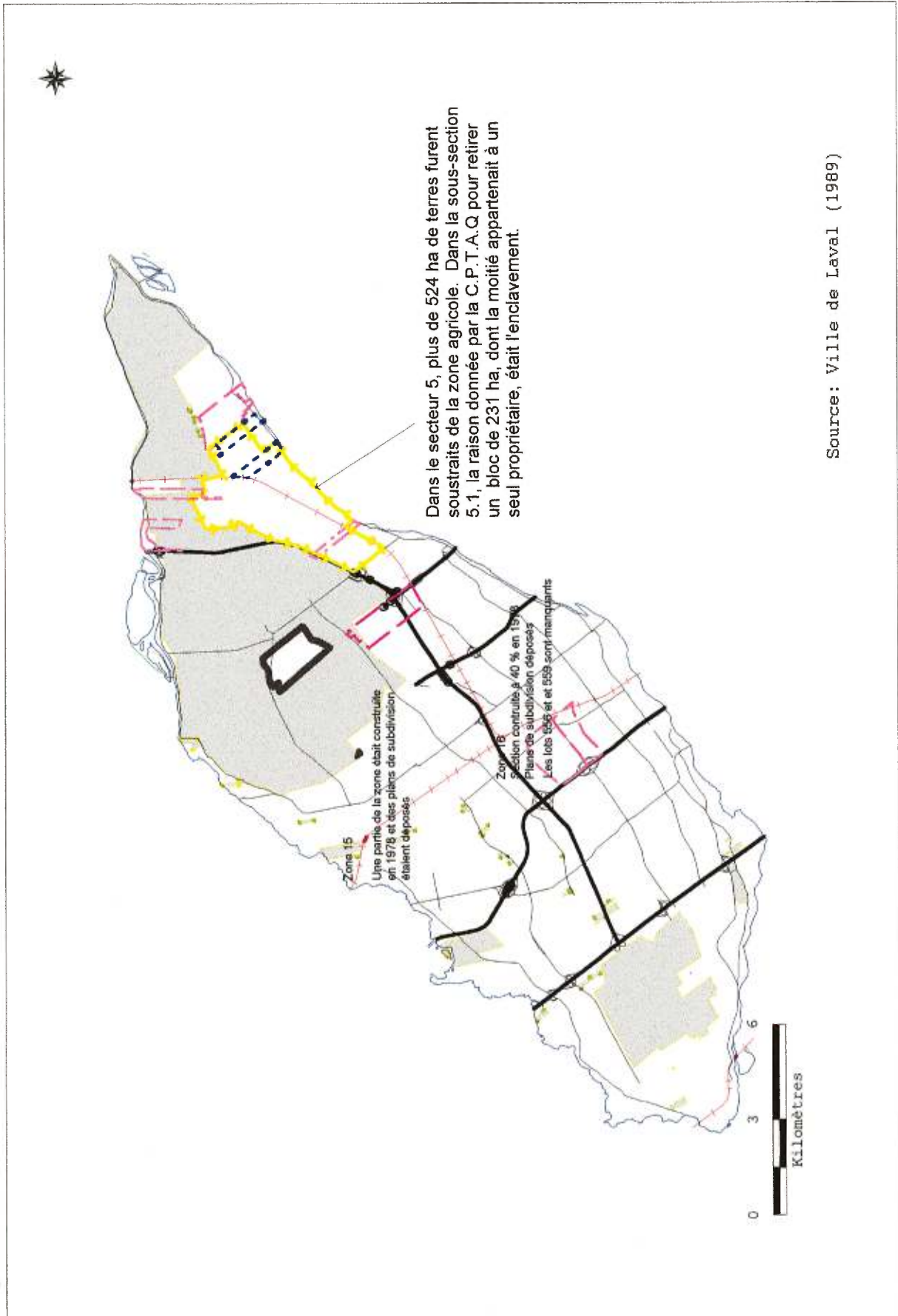


Fig. 88 Processus de révision de la zone agricole 1989



Par ailleurs, dès 1989 cette zone était déjà passablement défigurée par plusieurs années de spéculation. Le paysage des vieilles friches nous suggère que le développement stoppé était probablement en attente d'un éventuel pont pour relier l'est de la ville à l'île de Montréal. Ceci nous amène à dire que la disparition de l'agriculture n'était pas liée au faible potentiel des terres (l'essentiel des terres est de classe 2 : très bons sols) mais elle était due aux facteurs de situation. La grande proximité de l'industrie lourde de Montréal avait fait miroiter qu'un jour il y aurait un étalement industriel dans la partie est de Laval.

Le deuxième élément qu'il faut retenir relève de la participation du syndicat local de l'Union de Producteurs Agricoles (UPA) au processus de révision. À la différence de l'analyse de Bunce (1998) qui percevait un faible niveau de participation des agriculteurs dans le processus de conservation des terres agricoles près de Toronto, le cas lavallois est caractérisé par une entente entre la municipalité et l'UPA-Laval.

Parmi les éléments du protocole d'entente (19/03/1988) pour réviser les limites des zones agricoles permanente et provisoire, entre autres il était dit:

1. *« A l'intérieur de la zone agricole actuelle, tel que décrété par le gouvernement provincial par l'arrêté en conseil numéro 3254-79, en vigueur le 29 décembre 1979, les parties ont défini une zone agricole permanente ainsi qu'une zone agricole provisoire, conformément au plan (annexe "A") annexé à la présente entente pour en faire une partie intégrante. »*

2 *« Par zone agricole permanente, identifiée à l'annexe "A" par la couleur gris foncé, on entend un territoire protégé à vocation agricole exclusive où les seuls usages permis sont ceux prévus par la loi sur la protection du territoire agricole (L.R.C., c. p-41.1), et/ou les usages autres que agricoles autorisés par la Commission. »*

3 *« Par zone agricole provisoire, identifiée à l'annexe "A" par la couleur gris pâle, on entend un territoire à vocation agricole temporaire, sujet à recevoir progressivement et selon les besoins du développement de la Ville, une vocation autre qu'agricole avec l'autorisation de la Commission. »*

4 *« La Ville reconnaît l'importance de l'agriculture sur son territoire et elle s'engage conséquemment de maintenir dans son intégrité la zone agricole permanente apparaissant en annexe "A" en couleur gris foncé. »*

« En vue de protéger et de favoriser le développement de l'agriculture, la ville s'engage de façon non limitative, à »: (15 engagements)

- a) « adopter des **règlements spécifiques** dans la zone agricole permanente pour favoriser les pratiques agricoles courantes en ce domaine; »
- b) « effectuer, par **acquisition de gré à gré** ou par expropriation dans la zone agricole permanente, le **remembrement des terres non utilisées à des fins agricoles**, pour ensuite en disposer selon les formalités de la loi »;

Et plus loin, il était dit :

6 « Dans la zone agricole permanente, la Ville s'engage à soumettre à la **consultation du Syndicat avant leur adoption**, tous les règlements ou décisions à être prises dans le territoire visé, le présent paragraphe n'ayant pas pour effet de soustraire la Ville à ses autres consultations obligatoires par la loi. »

7 « Dans la zone **agricole provisoire**, la Ville s'engage à planifier le développement et à n'autoriser un **changement de vocation qu'au fur et à mesure de ses besoins**. Dans cette optique, la ville s'engage à faire parvenir au secrétariat du Syndicat une copie des avis de motion de règlement pertinents au territoire visé par la présente entente. »

8 « Dans la zone agricole provisoire, le **Syndicat s'engage expressément à ne produire aucune objection** et à s'abstenir d'intervenir lorsqu'une personne s'adresse à la Commission afin d'obtenir de celle-ci une autorisation pour une utilisation autre qu'agricole; »

9 « Dans la zone agricole permanente, la Ville s'engage expressément à **ne pas recommander ou appuyer toute requête à la Commission visant une utilisation autre qu'agricole**, sauf pour des fins d'utilités publiques, qui seront soumises à la Commission de la Protection du Territoire Agricole. »

11 « Toute décision impliquant une **dérogation à la présente entente doit être négociée entre les parties** et faire l'objet d'une entente écrite avant sa mise en vigueur; »

13 A) « La Ville de Laval s'engage, à ses propres frais, à s'adresser à la CPTAQ, pour procéder à **des inclusions de terres situées en zone agricole provisoire et qui ont une utilisation agricole active**; »

B) « La Ville de Laval s'engage à encourager, inciter les propriétaires fonciers situés en zone agricole provisoire, à louer ou à permettre que leurs terres soient utilisées à des fins agricoles, »

Bien que la démarche soit globalement positive, il faut expliquer certains faits reliés au protocole d'entente. Premièrement, la C.P.T.A.Q ne pouvait pas reconnaître l'existence légale de la zone agricole provisoire telle que délimitée par les deux systèmes d'acteurs. Donc, la municipalité n'avait pas à **respecter la vocation agricole temporaire** dans la zone provisoire puisqu'elle était en réalité une zone blanche. D'ailleurs, ceci peut expliquer la rapidité avec laquelle certains plans de subdivisions furent déposés à la municipalité dès 1988 (*La Presse*, le 13 janvier 1988). Certes la révision de la zone agricole protégée, qui devait entre autres servir à délimiter des secteurs exclusifs sur les terres des catégories 1 et 2, avait permis la

collaboration entre l'UPA-Laval et la municipalité pour définir l'avenir de l'espace agricole. Notamment, *la Ville s'engage expressément à ne pas recommander ou appuyer toute requête à la Commission visant une utilisation autre qu'agricole, sauf pour les services publics, mais en échange, le Syndicat s'engage*

« expressément à ne produire aucune objection et à s'abstenir d'intervenir lorsqu'une personne s'adresse à la Commission afin d'obtenir de celle-ci une autorisation pour une utilisation autre qu'agricole (Protocole d'entente du 19/03/1988)

Cependant, les motifs de l'UPA-Laval pour exclure le secteur 5 de Duvernay Est sont interrogeables. Dans le mémoire déposée le 5 juillet 1988 à la CPTAQ, il était mentionné que la soustraction de centaines d'hectares était la solution la moins dommageable, surtout que les terres n'appartenaient pas aux agriculteurs.

*Une partie du module 5: « L'UPA considère que compte tenu des éléments de non-propiété de la majorité du secteur, en association avec les garanties de maintien en agriculture, le secteur concerné constitue **une alternative de moindre impact** sur l'agriculture, quant au développement de l'est de la ville. Les barrières physiques relativement fortes (axes de communication importants) devraient au surplus préserver l'homogénéité de la zone agricole permanente résiduelle, **située plus au nord**. » Syndicat de l'UPA- Laval, Mémoire déposé le 5 juillet 1988 à la C.P.T.A.Q.*

Dans la position de l'UPA-Laval, nous observons que la partie au sud du boulevard 440 a été troquée afin de « *préserver l'homogénéité de la zone agricole permanente résiduelle, **située plus au nord*** » (*idem*). Pour comprendre la stratégie de l'UPA-Laval, il faut se référer à l'engagement de la municipalité d'acquérir « *de gré à gré ou par expropriation dans la zone agricole permanente, des terres **non utilisées à des fins agricoles*** » (*idem*) qui seront éventuellement remembrées. D'une certaine manière, l'UPA-Laval laissait tomber ses droits sur un bloc de terres agricoles dont 20 % était possédé par le fédéral (pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul) et dans une autre partie, plus de la moitié de la superficie était détenue par un seul et unique propriétaire, en échange d'un bloc de terres morcelées en 4 609 lots (figure 89).

Fig. 89 Zone de développement à l'est de Laval



Où est la logique du zonage ? N'aurait-il pas été plus simple d'orienter le développement agricole en fonction de la disponibilité de grandes propriétés foncières ?

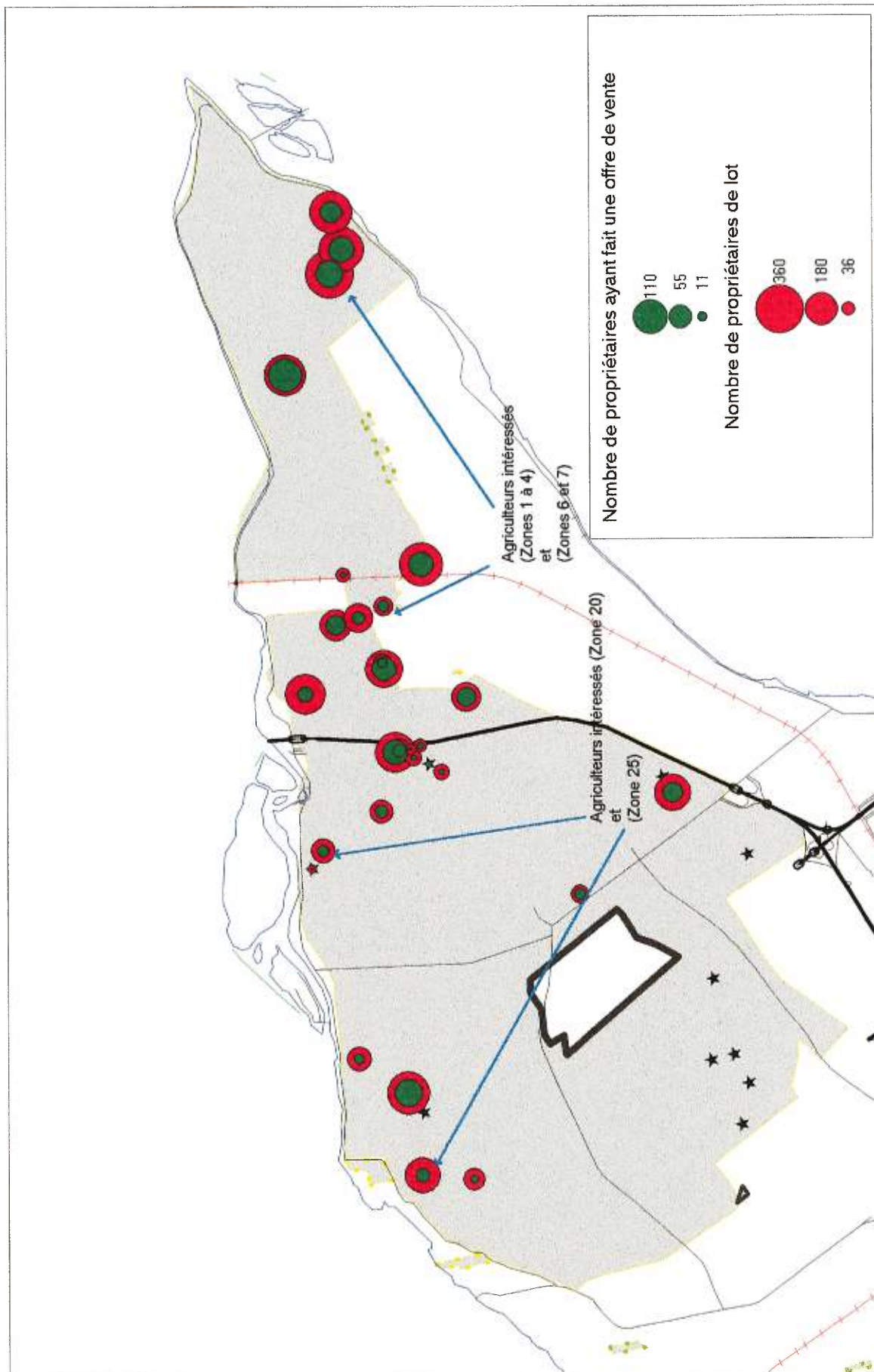
Quoiqu'il en soit afin de respecter son engagement, la municipalité créa en 1993 l'organisme Agriculture-Laval (*AGRIL*) pour effectuer l'acquisition des terres inexploitées, de les regrouper lorsque les terres étaient morcelées et de les mettre à la disposition des exploitations agricoles (Allocution du maire de Laval, le 4 février 1993). Pour cette finalité, la municipalité a obtenu un amendement à la charte de la ville en octobre 1996.

« Sous réserve des exceptions prévues au projet de loi, les dispositions concernant le remembrement s'appliqueront aux terrains vagues desservis ou non, et qui sont situés en zone agricole. Conformément aux vœux des autorités municipales, le projet de loi 203 prévoit l'application d'une surtaxe sur les terrains non exploités au niveau agricole ainsi que la création d'un fond spécial dont les sommes devront être utilisées pour favoriser le remembrement des terrains vagues et la remise en exploitation de ces terrains à des fins agricoles. » La Presse, samedi le 26 octobre 1996.

Selon les dernières informations de la municipalité de Laval, le processus a provoqué beaucoup de mouvements sur le marché foncier à l'intérieur de la zone agricole à l'est de Laval. Notamment, la surtaxe sur les lots non exploités à des fins agricoles a incité plus de 902 propriétaires à faire des offres de vente (tableau 13). De surcroît, plus de 451 offres d'achat ont été déposées pour les lots.

En revanche, les agriculteurs ont été très sélectifs en déposant des offres pour les lots situés à l'extrémité nord-est de l'île ainsi que dans la partie nord près de la rivière des Mille-Îles (figure 90). Probablement afin d'améliorer les chances de réussite de futurs projets, le processus d'achat semble à s'éloigner des nouvelles zones résidentielles.

Fig. 90 Localisation des offres de vente de lots à Laval (02/98)



Source: Laval (1998), Service de l'Urbanisme.

Tableau XIV : Localisation des offres de vente de lots subdivisés en 1998

Zones	Lots	Nombre de Propriétaires	Nombre de propriétaires (offres de vente)
1		353	73
2		312	67
3		290	48
4		265	103
5		44	3
6		75	15
7		144	19
8		164	43
9		211	54
10		63	13
11		258	26
12		38	6
13		28	0
14		96	18
15		260	59
16		51	3
17		nd	6
18		40	1
19		102	19
20		108	14
21		15	1
22		106	12
23-24		283	70
25		202	22
26		89	8
27		142	38
28-29		303	62
30		212	43
31		64	14
Autre			42
Total des offres d'achat des agriculteurs		2301	434
Grand total		4609	902



Offres d'achat des agriculteurs

Source : Laval, (1998) Service d'Urbanisme. (nd = non disponible)

Un autre fait intéressant, les lots plus à l'ouest et au nord de l'autoroute 40 n'ont pas été offerts en vente. Est-ce que cette situation nous annonce une nouvelle vague d'exclusion de la zone agricole ? Il faut mentionner qu'au cours d'une sortie sur le terrain à l'été 1998, nous avons localisé plusieurs terrains à vendre ainsi que de nouvelles constructions résidentielles individuelles sur les rangs Saint-François et Saint-Elzéar (Trans Immobilia, Re/Max,..). Nous considérons que ce processus est très subtile mais il entraîne malgré tout une corrosion de l'espace agricole lavallois.

Alors une question se pose : est-ce que la surtaxe s'appliquait sur ces lots ? De plus, est-ce que la municipalité a fait le choix de ne pas appliquer les dispositions de la loi aux lots desservies par des conduites majeures d'eau ou par d'autres services publics à proximité des autoroutes 25 et 440 ? Rappelons, comme nous l'avons mentionné au chapitre 1, que la décision de protéger les terres agricoles semble toujours provisoire. À cet effet, la dynamique particulière du marché foncier dans cette partie de la zone agricole permanente, nous donne sûrement des indices sur les événements à venir. D'ailleurs, la dynamique sociale est aussi en transformation. Nous avons constaté suite aux visites sur le terrain qu'un certain nombre d'agriculteurs, notamment des éleveurs, subissent une pression croissante de la part de résidents nouvellement installés dans le voisinage : leurs travaux agricoles nuiraient à la tranquillité des lieux.

Dans la prochaine partie, nous établirons les liens entre ces pressions urbaines et l'évolution de la production agricole lavalloise. Notamment, nous comparerons la production lavalloise par rapport à l'ensemble géographique du nord-est de Montréal (qui inclus les MRC des Moulins et l'Assomption). Bien sûr, nous décrirons des transformations particulières à l'intérieur de quelques secteurs agricoles lavallois.

5.1.3 La position de l'agriculture lavalloise dans l'ensemble du nord-est de Montréal

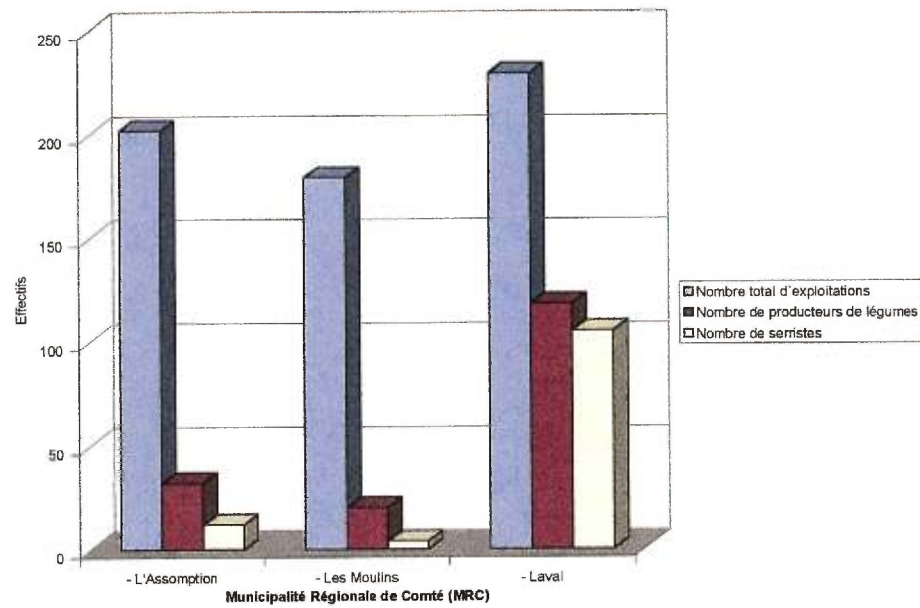
Au préalable, il faut noter que la révision de la zone agricole a été particulièrement sévère à l'intérieur des municipalités au nord-est de Montréal dans la grande région administrative de Lanaudière, notamment à l'intérieur des limites des municipalités de Terrebonne, Repentigny, Mascouche et Lachenaie.

« Ainsi, dans la région de Lanaudière où les municipalités ont demandé d'exclure 3 588 hectares de la zone agricole, la Commission a proposé d'en exclure plutôt le double, soit 7 353. » La Presse, le 9 juin 1988.

Cette révision importante du territoire agricole doit être mise en relation avec la croissance urbaine aux limites contigües de l'Île-de-Montréal. Pendant la période qui a suivi la révision, le taux de variation de la population a atteint 13,2 % entre 1991 et 1996 dans la MRC des Moulins (Statistique Canada, recensement de la population de 1996). Cette situation a sûrement provoqué quelques transformations dans les systèmes agricoles au nord-est de Montréal.

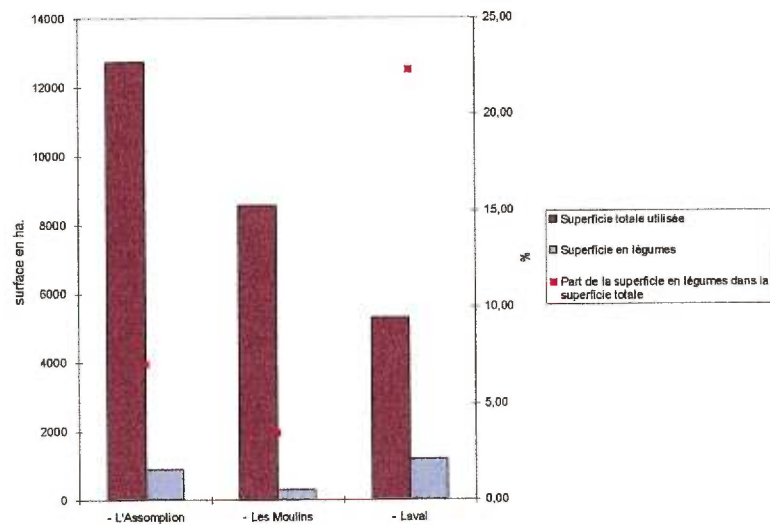
Afin de mieux caractériser la nature des changements, il faut préalablement différencier la structure agricole en place. De façon générale, nous retrouvons à l'intérieur de la MRC de l'Assomption (figure 82, p.249) des activités agricoles caractéristiques de la couronne rurale soit de la grande culture et de l'élevage. Par rapport à la classification de Bryant (1984; et Bryant et al., 1991) il s'agit de la « zone agricole de développement ». Quant à la MRC des Moulins, elle présente des traits intermédiaires entre « l'agriculture de développement » et « l'agriculture d'adaptation ». En revanche, dans la zone agricole lavalloise, qui est plus proche de Montréal, nous y retrouvons une concentration importante d'activités agricoles directement orientées vers le marché de Montréal dont la culture de fleurs, mais aussi des interstices de « dégénérescence agricole ».

Fig. 91 Nombre de producteurs de légumes au nord-est de Montréal en 1991



Source : Statistique Canada, Recensement agricole 1991.

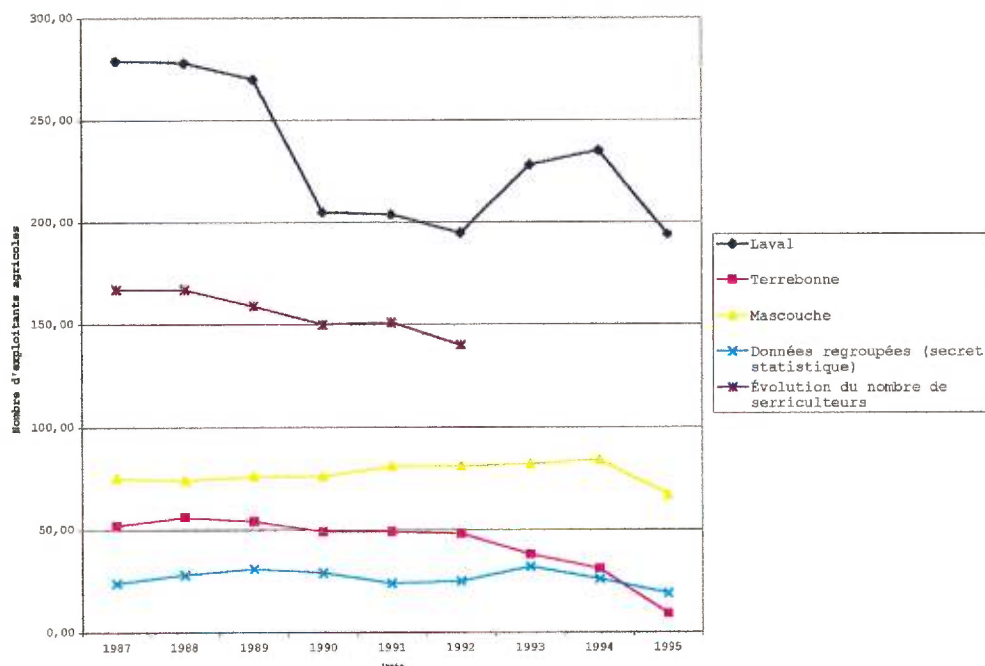
Fig. 92 Comparaison des superficies en légumes au nord-est de Montréal en 1991



Source : Statistique Canada, Recensement agricole 1991.

D'une part, comme le démontre les figures 91 et 92, l'agriculture lavalloise est distincte des autres par le nombre relativement élevé d'exploitations (229 comparativement à 209 dans l'Assomption), par un nombre plus important de producteurs de légumes (118 comparativement à 20 dans Les Moulins), par une concentration des superficies en serre (81 % de la capacité totale) et par une superficie totale utilisée moindre que celle de l'Assomption (5 291 versus 12 721 ha). En somme, l'agriculture lavalloise est intensive alors que celle de l'Assomption est plutôt extensive !

Fig. 93 Évolution du nombre d'exploitants agricoles de 1987 à 1995 (Laval et les municipalités voisines)

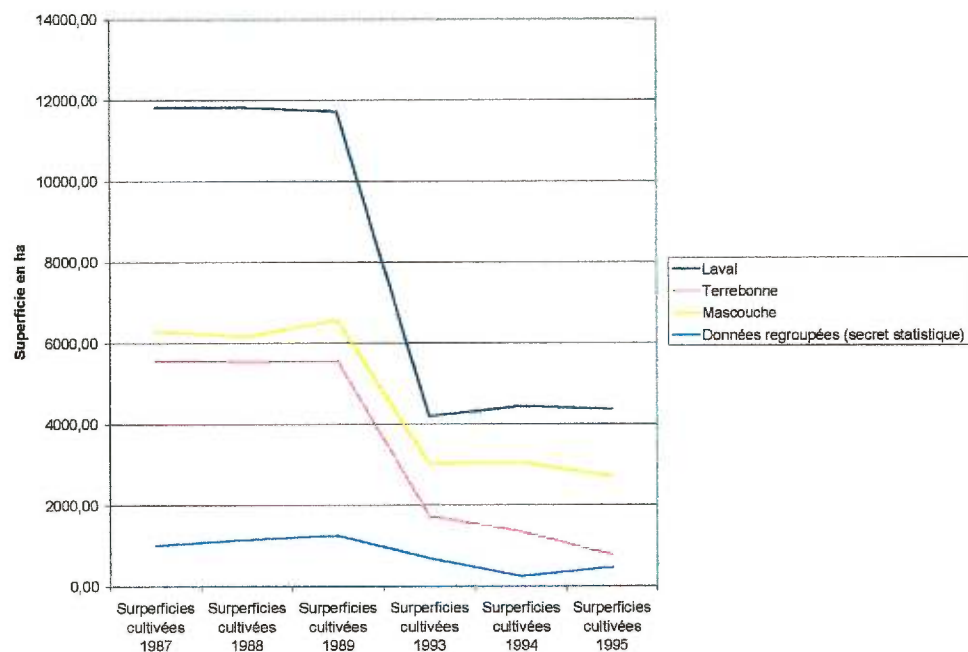


Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricole (1987-1995)

Afin de mesurer l'impact de la révision des zones agricoles à l'intérieur des municipalités étudiées, nous avons représenté l'évolution annuelle du nombre d'exploitants agricoles à partir des statistiques compilées sur les fiches d'enregistrement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du

Québec (MAPAQ). D'après la figure 93, la révision a produit un choc temporaire sur le système agricole lavallois alors qu'à Terrebonne, l'impact semblait fatal.

Fig. 94 Évolution des superficies cultivées par municipalité au nord-est de Montréal

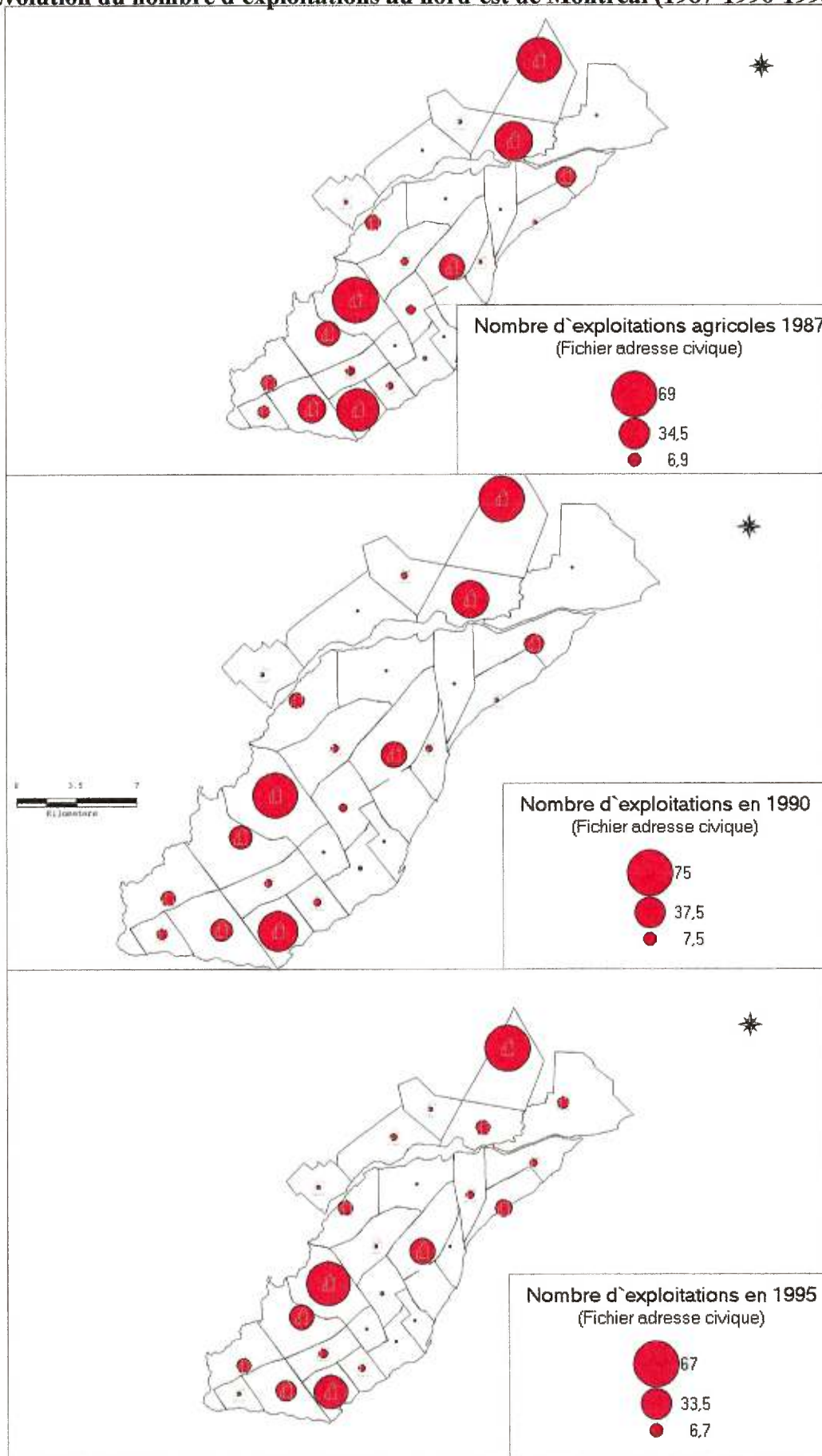


Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricole (1987-1995)

Les statistiques sur l'évolution des superficies cultivées (figure 94) nous illustrent le même choc au niveau de l'évolution du système agricole au début de la décennie 90. Même si les données sont manquantes pour les années 90, 91, et 92, la rupture dans la trajectoire peut s'expliquer par la révision du zonage agricole.

Afin d'obtenir une vision encore plus détaillée, nous avons continué notre analyse des mêmes statistiques mais à une échelle géographique plus fine, celle du centre de tri (figure 95). Entre autres, à Laval, nous décelons une concentration plus grande des centres d'exploitation agricole dans la partie ouest de l'île. Ceci s'explique par une présence plus nombreuse d'éleveurs dans la partie est de la municipalité.

Fig. 95 Évolution du nombre d'exploitations au nord-est de Montréal (1987-1990-1995)



Pour l'ensemble des municipalités (MRC Laval et des Moulins), nous notons que le nombre d'exploitations suivait aussi une tendance à la baisse qui s'est globalement traduit par une perte totale de 141 exploitations entre 1987 à 1995.

Par ailleurs, si nous comparons les statistiques des recensements agricoles de 1991 et 1996 de Statistique Canada, la chute du nombre d'exploitations agricoles laisse encore des traces dans les MRC de Laval et des Moulins en diminuant respectivement de 170 à 154 et de 144 à 120.

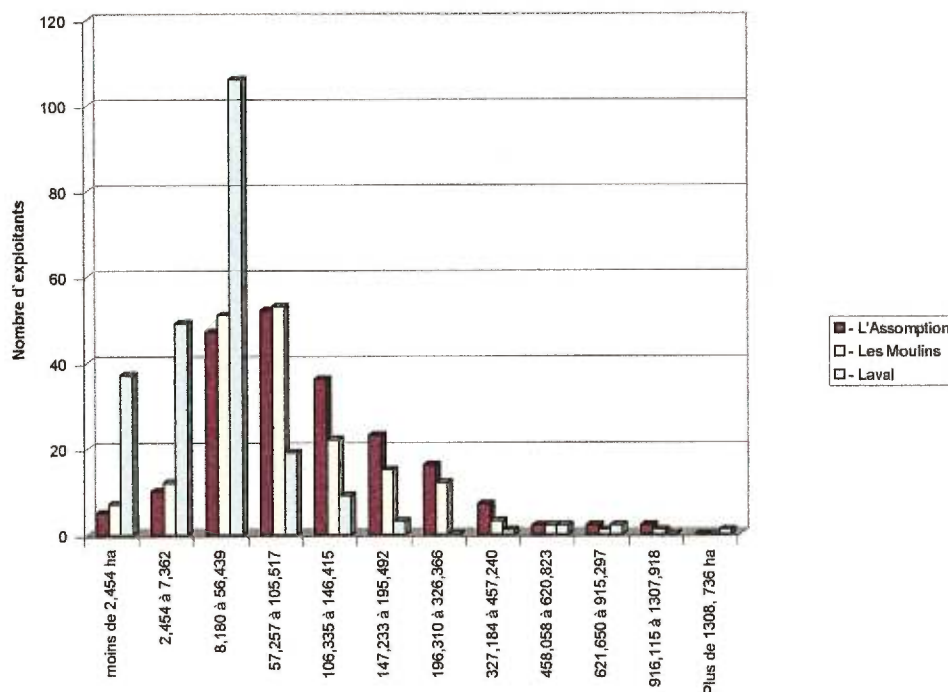
Toutefois, l'analyse des superficies en culture à Laval nous indique un gain entre 1991 et 1996 (plus de 1676 ha) ainsi que dans la MRC de l'Assomption (1289 ha) alors qu'elle diminuait de 400 ha dans les Moulins. De façon générale, la superficie totale des exploitations agricoles ainsi que la superficie des terres possédées ont crû dans les MRC de Laval et de l'Assomption alors qu'elles diminuaient dans les Moulins. Bien qu'un tel résultat était attendu dans la MRC des Moulins, de part la croissance urbaine dans la municipalité de Terrebonne, celui dans la municipalité de Laval est plus surprenant. Pour appuyer cette bonne nouvelle, nous constatons aussi que la part des terres en propriété a grimpé de 51 à 59 % en 5 ans. Bref, si nous associons la diminution du nombre d'exploitants à la croissance des surfaces, nous devons donc affirmer que le système agricole périurbain est aussi soumis aux processus de concentration.

Comme autre indice du dynamisme agricole à Laval, nous devons faire mention que la part des terres en culture par rapport à la superficie agricole totale a aussi augmentée de 64 % en 1991 à 80 % alors que dans l'Assomption elle restait stable à approximativement 75 %. Nous devons considérer que la synergie des forces régionales et continentales ont probablement permis une adaptation rapide de l'agriculture lavalloise. Certainement, l'adoption de la loi 203 en 1996, qui modifiait la charte de ville de la municipalité de Laval afin de favoriser le remembrement de la zone agricole ainsi que le maintien d'une balance commerciale

positive avec les États-Unis au niveau des échanges agricoles ont contribué à contrer les forces dégénératives.

De tout autre ordre, c'est en comparant la dimension des exploitations agricoles que nous pouvons discerner les différences structurelles agricoles. À Laval, la grande majorité des exploitations agricoles cultive moins de 56 ha alors que dans les MRC voisines la distribution prend une forme plus normale avec un regroupement plus important dans les catégories entre 50 et 150 ha (figure 96).

Fig. 96 Dimension des exploitations agricoles au nord-est de Montréal en 1991



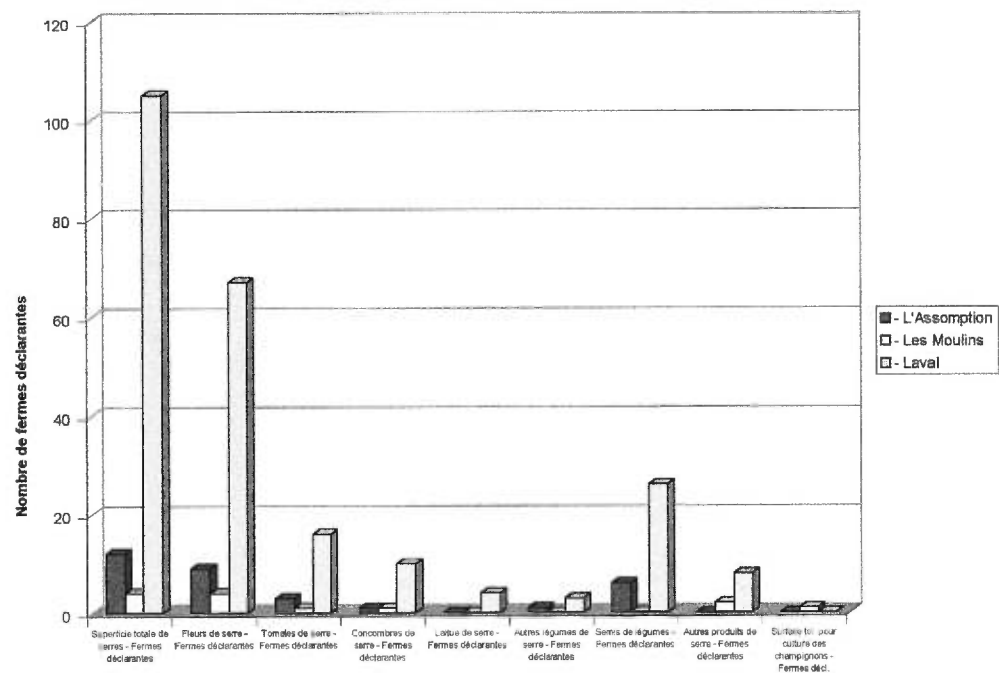
Source : Statistique Canada, Recensement agricole, 1991

De 1981 à 1991, la part des exploitations agricoles lavalloises ayant moins de 2,45 ha a crû de 6 à 16 % alors que celle des exploitations de 8 à 56 ha diminuait de 7 % (de 53 à 46 %). La présence de ces petites exploitations à Laval révèle de toute évidence l'importance structurelle des serres à Laval. Comme l'illustre la figure 97,

on dénombrait plus de 105 serres à Laval en 1991 comparativement à 5 dans la MRC des Moulins et 12 dans l'Assomption.

Par rapport à la région agricole « Nord de Montréal », la capacité des serres lavalloises représentait plus 35 % de la superficie régionale et approximativement 10 % de la capacité québécoise. Il faut noter qu'une part importante de la capacité productive sert à la production floricole. Notamment, en 1989 les serres lavalloises ont produit plus de 2,5 millions de caissettes de fleurs annuelles, 1,1 millions de potées fleuries et plus de 225 milles paniers suspendus (Répertoire des produits et services horticoles de Laval, 1990).

Fig. 97 Répartition de la capacité productive des serres dans le nord-est de Montréal en 1991



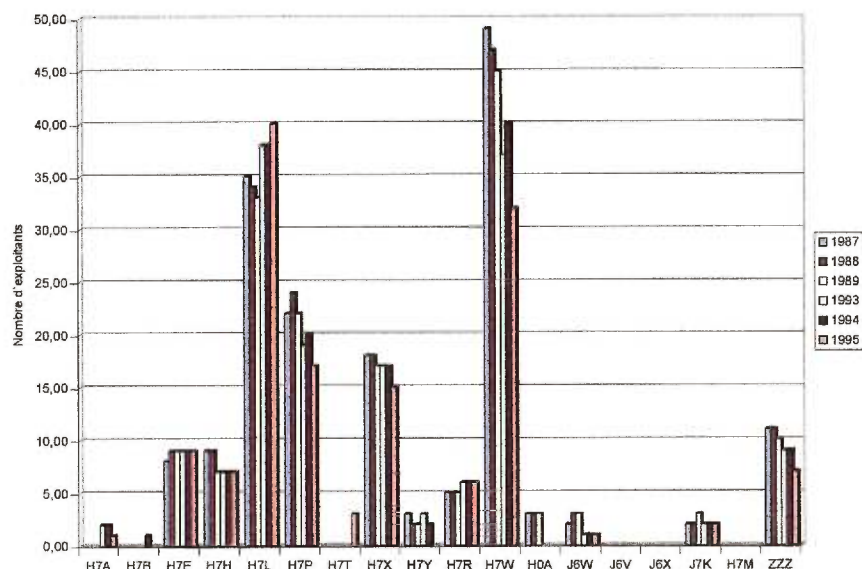
Source : Statistique Canada, Recensement agricole, 1991

Nous considérons que le développement des productions ornementales spécialisées à Laval, notamment les plantes annuelles, représente une forme d'abris

contre les produits importés puisque l'essentiel de la production est vendue sur les marchés régionaux et locaux. Seulement à Laval, le réseau de ventes était constitué de 40 jardineries, 50 fleuristes, 30 magasins de détail pour fruits et légumes et 30 kiosques de vente directe à la ferme (*idem*). En d'autres termes, la spécialisation de la production pour un marché régional représente aussi une forme d'adaptation et de résistance au développement des marchés continentaux et internationaux.

Quant à la production de légumes en serre elle n'occupait que 19 % de la capacité productive des serres lavalloises en 1991. Toutefois, nous observons une progression des mises en culture des légumes sous serre puisque la capacité s'est accrue de 80 638 m² entre 1991 à 1996.

Fig. 98 Évolution du nombre de serristes par centre de tri au nord-est de Montréal



Source : MAPAQ, , Fiches d'enregistrement des exploitations agricole (1987-1995).

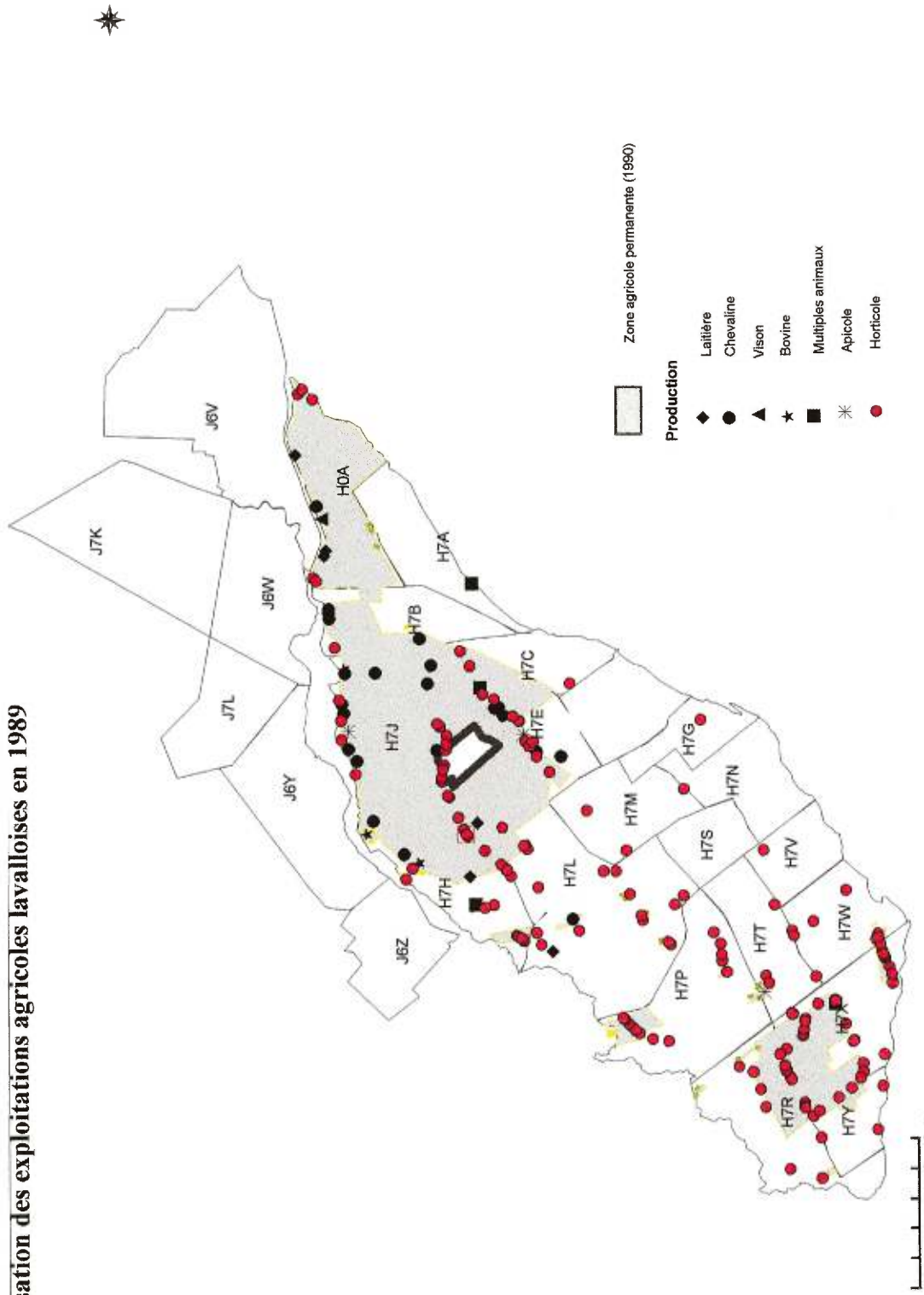
Comme point de comparaison, précifions que la capacité totale des serres de la MRC des Moulins en 1996 était de 6 624 m², celle de l'Assomption était de 34 987 m² alors que celle lavalloise était de 301 900 m² (Statistique Canada,

recensement agricole 1996). De plus, la superficie moyenne des serres pour la culture de la tomate était deux fois plus grande à Laval que dans la MRC de l'Assomption : 1271 m² comparativement à 586 m².

Certes comme le démontre la figure 99, la structure de production lavalloise présente un schéma de concentration à l'intérieur des centres de tri suivants : H7L, H7X, H7W. Ces secteurs sont localisés dans la partie centrale de Laval (dans les quartiers de Sainte-Rose et Auteuil) ainsi que dans l'ouest de l'île (Sainte-Dorothée et Laval-Ouest). De plus, pour la période couverte, nous constatons que le nombre de serristes a reculé dans l'ensemble des secteurs, sauf dans le secteur H7L. Ce secteur est bordé à l'ouest par le prolongement futur du parc industriel-centre alors qu'à l'est, on retrouve un secteur de la zone agricole couvrant 5 622 ha (AGRIL, 1994). Dans l'axe du prolongement du parc industriel, les exploitants agricoles ont vécu la soustraction complète de leur zone agricole (approximativement 11 km²) pour être remplacé par un zonage ponctuel (figure 86). Par conséquent, dans ce secteur mais aussi dans le quartier de Sainte-Dorothée, nous observons de plus en plus un processus d'enclavement des serres. Cette situation peut expliquer pourquoi 51 horticulteurs de Sainte-Dorothée ont demandé l'exclusion de leur propriété de la zone agricole en 1989 alors qu'en 1979, ils étaient 125 intéressés à poursuivre le métier. Pour justifier leur demande, les producteurs relataient le problème du manque de relève. Certes, la réalisation de projets domiciliaires dans le quartier était une autre source d'influence !

Une des particularités de l'agriculture périurbaine se trouve dans la pluralité des productions. À Laval, la plupart des horticulteurs produisent une diversité de légumes, de fleurs, de fines herbes ainsi que des fruits. Vraisemblablement, ce phénomène s'inscrit dans une transition agraire telle que l'on observe en Europe (Marsden, 1995). Pour assurer leur survie, les agriculteurs tendent naturellement à diversifier leur production, surtout lorsque le fonctionnement n'est pas encadré dans un système de protection (système de gestion et office de commercialisation).

Fig. 99 Localisation des exploitations agricoles lavalloises en 1989



Université de Montréal
 Cartographie S. Des Roches

Source: Service d'Urbanisme de Laval,
 Ferme de production animale, plan # 7558, 90-01-24

Répertoire des produits horticoles (1989)

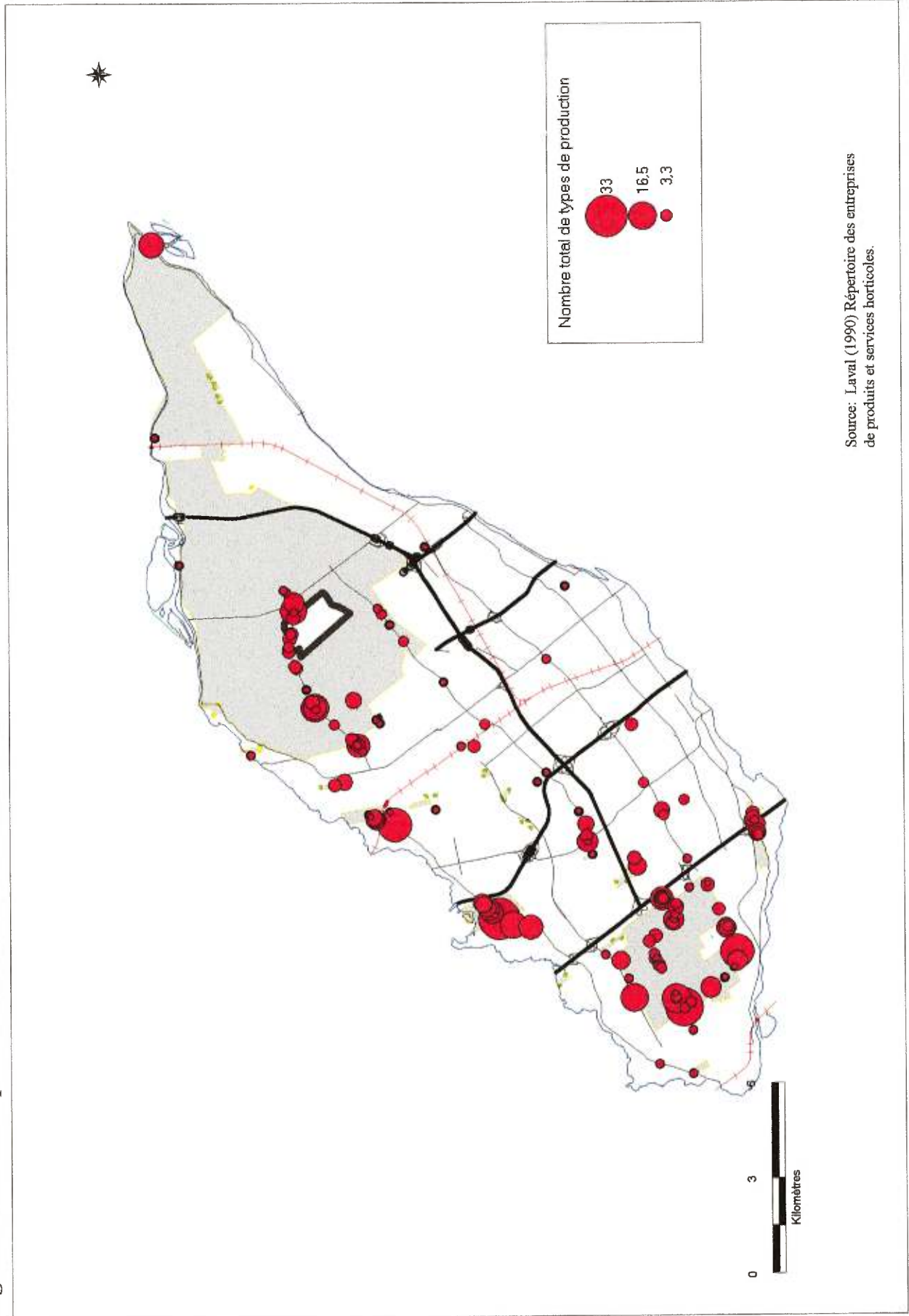
Par exemple, l'agriculture de services, comme l'agro-tourisme, fait partie des stratégies envisageable afin d'atteindre cette finalité. Bien entendu, la réussite d'un développement agrotouristique est très dépendante de l'importance des activités agricoles industrielles dans le voisinage. D'une certaine manière, il semble que l'agriculture de développement soit parfois incompatible avec une agriculture plus proche de la population.

Par ailleurs, nous observons à Laval qu'un nombre important d'horticulteurs produisent entre 15 et 30 types de fruits et légumes qu'ils vont écouler directement à la ferme, dans les marchés publics d'agriculteurs et chez les détaillants (figure 100). Par contre, nous retrouvons aussi des exploitations plus intensives qui se sont spécialisées dans quelques productions. Dans le quartier Auteuil, à l'intérieur de la partie est de la zone agricole sur l'avenue des Perron, l'entreprise MARGIRIC cultive des fruits et des légumes sur plus de 1000 ha (figure 101).

Nous concevons que cette entreprise est directement rattachée à la dynamique globale des systèmes agroalimentaires nord-américains, notamment parce qu'elle embauche une main-d'œuvre temporaire mexicaine mais aussi parce qu'elle mise sur le développement de cultures de substitution à l'importation tel le cantaloup.

Par rapport à sa localisation à l'intérieur de la partie est de la zone agricole permanente, nous considérons que l'entreprise MARGIRIC occupe une position géographique adéquate pour la poursuite de sa croissance. Plus particulièrement, la proximité des offres de vente de lots subdivisés, qui seront remembrées grâce à la loi 203 pour la mise en valeur des terres agricoles à l'intérieur de la zone agricole, lui permet à court terme un accès facile à de nouvelles terres. D'autre part, le prolongement futur de l'autoroute 19 devrait servir de remparts aux avancées urbaines à l'ouest de la zone.

Fig. 100 Diversité des productions horticoles lavalloises en 1990



Source: Laval (1990) Répertoire des entreprises de produits et services horticoles.

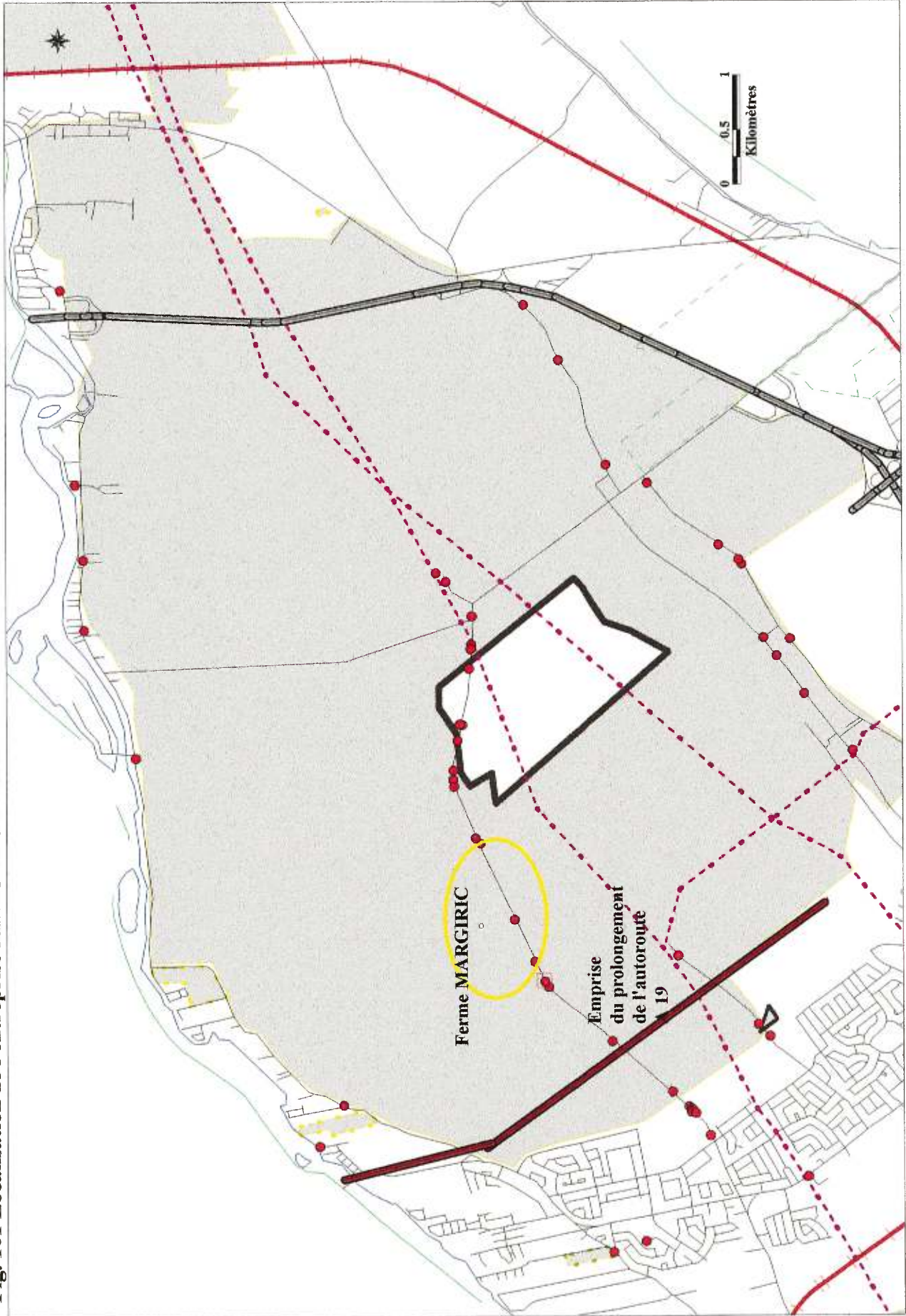
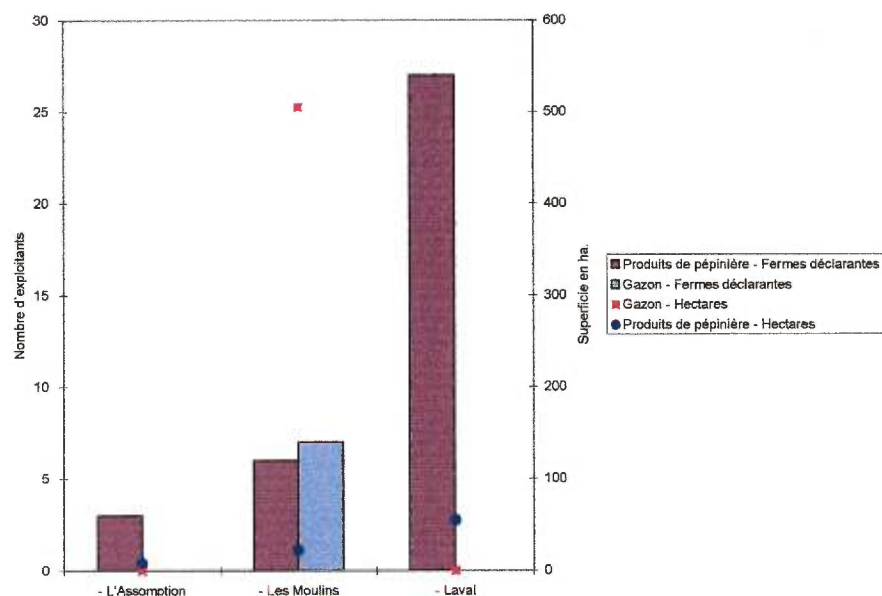


Fig. 101 Localisation de l'emprise MARGIRIC à Laval

En d'autres termes, nous considérons que la zone « est » représente la dernière aire qui peut assurer le développement d'une agriculture durable à Laval. Toutefois, afin d'assurer son développement, il faudra remettre en culture plusieurs des terres actuellement en friche⁴⁴. De plus, comme la partie est de Laval a toujours été dominée par une agriculture d'élevage et de grande culture, nous devons nous questionner sur les probabilités d'un déplacement progressif des horticulteurs à l'ouest vers cette zone.

Fig. 102 Production de gazon et des produits de pépinière au nord-est de Montréal en 1991



Source : Statistique Canada, Recensement agricole 1991.

En définitive, l'évolution de la zone « est » est intimement liée à la dynamique des activités agricoles productives versus celle de l'agriculture de services. Dans le cas d'une agriculture productive, l'arrivée de *T&A* à Boisbriand va probablement stimuler l'offre chez les horticulteurs lavallois. Quant à l'agriculture de service, notamment les centres équestres et les pensions pour chevaux, elle occupe

⁴⁴ À partir d'une cartographie des friches par le service d'urbanisme de ville de Laval en 1980, nous avons calculé que la superficie en friche couvrait approximativement 3000 ha pendant les années 80.

actuellement une large place sur le territoire agricole de l'est lavallois (figure 102). Dans la mesure du possible, les deux activités devront se partager l'espace même si les intérêts seront parfois différents. Par ailleurs, il ne faut pas considérer l'élevage laitier comme une activité morte à Laval surtout que le système des quotas laitiers protège la production en place. En 1996, 14 fermes ont déclaré qu'elles possèdent 855 vaches laitières. Par rapport à 1991, le troupeau lavallois a même pris de l'expansion avec l'ajout de 7 nouveaux exploitants. Comme point de comparaison, mentionnons que les cheptels dans les MRC de l'Assomption et des Moulins étaient respectivement de 2 827 et de 943 têtes.

Afin de compléter la description de l'agriculture au nord-est de Montréal, mentionnons, comme nous l'avons énoncé dans la partie précédente, que l'agriculture périurbaine est très marquée par les besoins des nouvelles communautés périurbaines. Entre autres, comme le modèle de la maison de banlieue est toujours accompagné d'un îlot de verdure, la demande est continue pour des produits de pépinière ainsi que du gazon. Dans la région nord-est de Montréal, la production de gazon est concentrée dans la MRC des Moulins. Entre 1991 et 1996, la superficie consacrée à cette culture n'a presque pas changée (environ 500 ha) alors que celle des autres productions se rétrécissaient.

Bien que la production de gazon ne court pas le risque rattaché à une économie plus ouverte, celle des produits de pépinières est plus sensible à l'ouverture du marché nord-américain. Comme nous l'avons illustré dans la partie précédente, la valeur des exportations des produits de pépinière a triplé entre 1991 et 1994. Parmi les produits régionaux exportés, la production des sapins de Noël ainsi que du sirop d'érable occupe une place très importante. Plus particulièrement, l'étendue des érablières au nord-est de Montréal est considérable et leur exploitation est en croissance. Entre 1987 à 1995, le nombre d'entailles d'érable pour l'exploitation commerciale est passé 4 697 à 9 770 (MAPAQ, Statistiques sur les fiches d'enregistrement des exploitations agricoles). Toutefois, spécifions que cette

production n'occupe pas simplement une place dans l'économie d'exportation mais qu'elle incarne au Québec la culture, et la naissance même de l'agrotourisme périurbain. De plus, par la présence des érablières à l'intérieur des grands boisés de l'est lavallois ainsi que dans les limites des municipalités de Terrebonne et de Mascouche et des autres municipalités de la plaine laurentienne, la politique québécoise de conservation des espaces agricoles a dû s'ajuster à cette particularité territoriale.

En somme, le processus de conservation et de valorisation des espaces agricoles est soumis à un ensemble de facteurs locaux et régionaux, que l'on peut attribuer aux particularités des rapports nature-culture sur des lieux uniques, qui limitent les actions des forces de nivellement universelles. Bien sûr, le contrepoids de l'ordre productif agit aussi dans l'ordonnement des activités sur le territoire et lui confère des formes universelles, telle l'expression de la banlieue pavillonnaire. Face aux processus universels, les collectivités choisissent ou non de conserver leurs particularités territoriales. Par contre, la préoccupation collective envers les espaces ouverts relève aussi des nouvelles valeurs universelles (voir le commentaire d'introduction de la thèse).

Dans le cas spécifique des activités agricoles périurbaines, puisque la rente de situation conférerait déjà aux autres activités économiques non agricoles la possibilité de renouveler l'usage du sol, le processus de zonage agricole prend donc une importance primordiale sur ces territoires. D'ailleurs, comme nous l'avons présenté dans le cas lavallois, l'avenir de plusieurs exploitations agricoles enclavées ne tient qu'à un fil et ce, même si les possibilités de croissance avec le développement des marchés extérieures sont intéressantes.

Notamment, pour augmenter ses chances de survie, le président de l'UPA-Laval a même demandé et obtenu un zonage municipal qui s'applique sur ses terres déjà protégées par le zonage de la C.P.T.A.Q. Bien entendu, certains pourraient

critiquer cette démarche qui consiste à se positionner à l'intérieur des réseaux décisionnels afin de promouvoir ses intérêts personnels tout en protégeant l'intérêt du groupe des agriculteurs lavallois. Cependant, par rapport à l'hypothèse du chapitre nous considérons que la démarche est légitime puisqu'il est nécessaire pour les exploitants agricoles d'inciter les différents gouvernements à mettre en place les conditions nécessaires au développement d'une agriculture périurbaine durable.

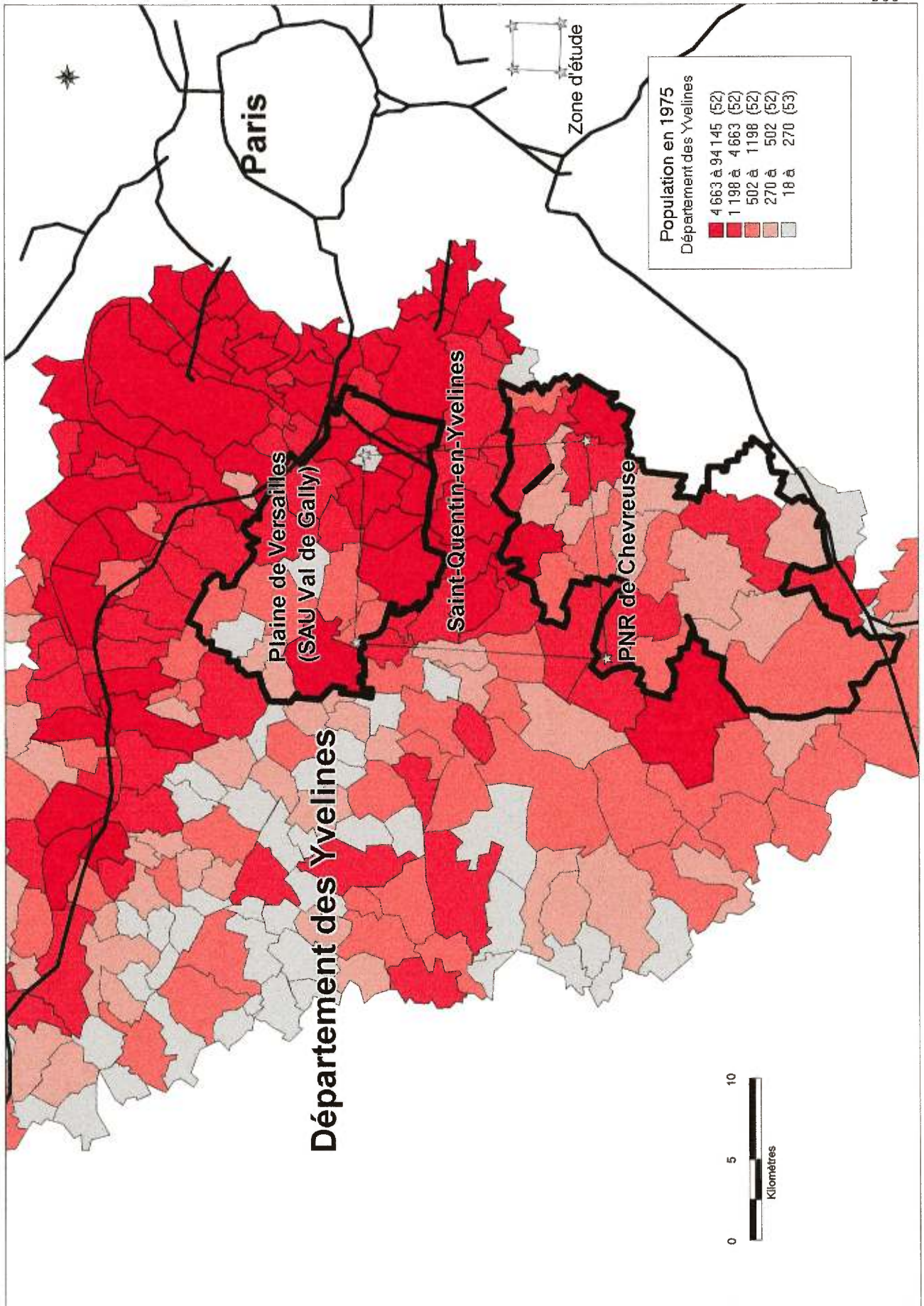
Dans la prochaine partie, nous décrivons l'évolution de l'agriculture au sud-ouest de Versailles à l'intérieur dans le contexte du développement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.

5.2 Le cas du sud-ouest de Versailles

5.2.1 Évolution de la pression urbaine

Au début des années 50, l'explosion urbaine qui sévit dans la plupart des pays industrialisés caractérise aussi le développement dans la région parisienne. Pendant la période 1954 à 1962, il s'ajoutera en moyenne plus de 146 000 individus par an (Préfecture de la région d'Ile-de-France, 1976). Or, comme on l'avait déjà observé au début du siècle au niveau de l'urbanisation de la première couronne, la croissance s'éloigne de plus en plus loin pour finalement atteindre les départements périphériques (figure 103). D'ailleurs pendant que Paris perd des citoyens, la première couronne en accueillera en moyenne 89 000 par an tandis que les départements périphériques en accueilleront en moyenne 67 000 entre 1954 et 1962 (Idem). Ce mouvement centrifuge n'a pas atteint son apogée puisque pendant la période suivante (1962 à 1968), les départements périphériques recevront 98 000 nouveaux citoyens par an comparativement à 66 000 dans la première couronne. Et l'écart se creuse entre 1968 et 1975 alors que la deuxième couronne (les départements périphériques) recevra en moyenne plus de 111 000 citoyens par an en comparaison avec 21 000 dans la première couronne (idem).

Fig. 103 Répartition de la population par commune dans le département des Yvelines en 1975



En 1975, après 25 années de croissance périphérique, la structure spatiale régionale prend la forme suivante : 23,3 % de la population vit à Paris, 40,3 % vit dans la première couronne et 36,4 % vit dans la deuxième couronne (*idem*). Par contre, puisque cette nouvelle forme régionale s'est mise en place extrêmement rapidement elle reste composée d'ensembles hétéroclites. Certes, ils seront un peu plus organisés à partir du dépôt du premier schéma directeur de la région parisienne en 1965.

Dans cette dernière partie de la thèse, nous identifierons les répercussions de la croissance urbaine sur les espaces agricoles et naturels plus particulièrement, à l'intérieur de notre zone d'études au sud-ouest de Versailles. Cette zone a été profondément marquée par l'implantation de la ville-nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines en 1965, ainsi elle sera au centre de la description et de l'analyse. Cependant, comme cette zone déborde le cadre de la ville nouvelle en s'étendant sur l'aire d'aménagement du Val de Gally (plaine de Versailles) ainsi que sur celle du PNR de Chevreuse (figure 103), nous décrivons aussi les particularités de ces sous-ensembles tant au niveau de la croissance urbaine, de l'évolution agricole que de la planification et de l'aménagement du territoire. Par cette stratégie de recherche, nous différencions mieux l'évolution de l'agriculture selon les principes d'aménagement qui orientent le développement territorial dans chacune des communes.

Premièrement, telle que le présente la figure 103, signalons qu'en 1975 la population du département des Yvelines était regroupée aux abords de la première couronne mais elle se profilait aussi dans l'axe de la Seine, au nord de la Plaine de Versailles, ainsi que dans l'axe Versailles-Chartres qui traverse la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines en longeant le PNR de Chevreuse. Par ailleurs, la structure spatiale était aussi caractérisée par la présence de communes faiblement peuplées (moins de 500 citoyens). Plus particulièrement, ces communes se retrouvent à l'intérieur du regroupement intercommunal du SIVOM de Houdan et de

Montfort-l'Amaury au delà des collectivités territoriales du Val de Gally, de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et du PNR de Chevreuse.

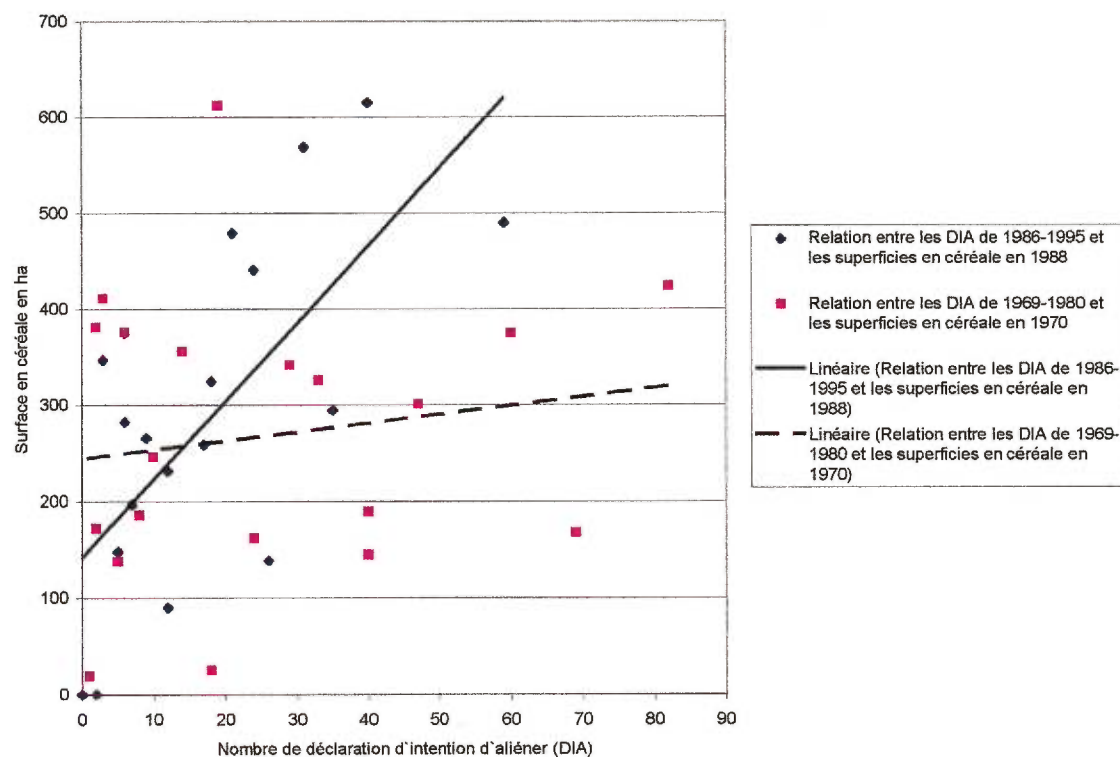
De même, nous discernons des communes faiblement densifiées à l'intérieur des limites du PNR de Chevreuse (dont Saint-Forget et Saint-Lambert) et de la plaine de Versailles (dont Chavenay et Rennemoulin) mais l'inverse s'applique puisque des communes aux abords de la ville nouvelle regroupent des milliers d'individus (dont Plaisir et Saint-Rémy-les-Chevreuses).

Certes, la distribution de la population ne nous indique pas clairement les risques potentiels pour l'agriculture périurbaine. Pour mieux évaluer les préjudices potentiels, il faut plutôt se référer à la répartition spatiale des nouvelles constructions résidentielles.

De 1962 à 1975, plus de 460 000 des 660 000 logements construits le seront dans la première couronne (Préfecture de la région d'Ile-de-France, 1976). Pour la période suivante (1975 à 1994), la contribution du département des Yvelines est considérable en accueillant 37 431 logements sur les 140 223 logements commencés dans la région, soit 26 % des nouveaux logements disponibles (Fichier Siroco, 1995). Plus intéressant encore, 40 % des logements commencés dans la zone d'étude sont de type individuel mais seulement 14 % d'entre eux sont de type individuel diffus. En d'autres termes, plus 5028 logements individuels diffus ont été construits entre 1975 et 1994 sur une surface d'approximativement 280 km², dont 107 km² à l'intérieur des limites de la ville nouvelle. Or, selon les informations statistiques sur le mode d'occupation du sol (MOS) de 1980 (à partir des photos aériennes de 1974) plus de 49 % de la zone était consacrée à la grande culture tandis que 24 % de la superficie était composée des lots boisés privés (IAURIF, 1980). Dans une telle structure spatiale, nous estimons que les terres agricoles étaient prédisposées à l'accueil des nouveaux citoyens.

Afin de vérifier cette proposition nous avons représenté la linéarité de la relation entre la distribution des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) déposées à la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural d'Ile-de-France (SAFER) et la distribution des superficies céréalières. Il faut se rappeler que les SAFER disposent d'un droit de préemption sur les ventes de terres agricoles et la SAFER d'Ile-de-France l'a utilisé pour acheter les terres du duc de Luynes en 1974 (voir le chapitre 3).

Fig. 104 Relation entre la répartition des DIA par commune et la localisation des surfaces en céréales (Zone d'étude en Ile-de-France)



Source : SAFER Ile-de-France et France, Recensements agricoles de 1970 et 1988.

Selon la figure 103, nous visualisons que la relation entre la répartition des DIA entre 1986 et 1995 et celle des surfaces céréalières en 1988 est plus linéaire que celle entre de la distribution des DIA de 1969 à 1980 et celle des surfaces céréalières en 1970. D'ailleurs, le calcul de corrélation confirme la situation aux deux périodes

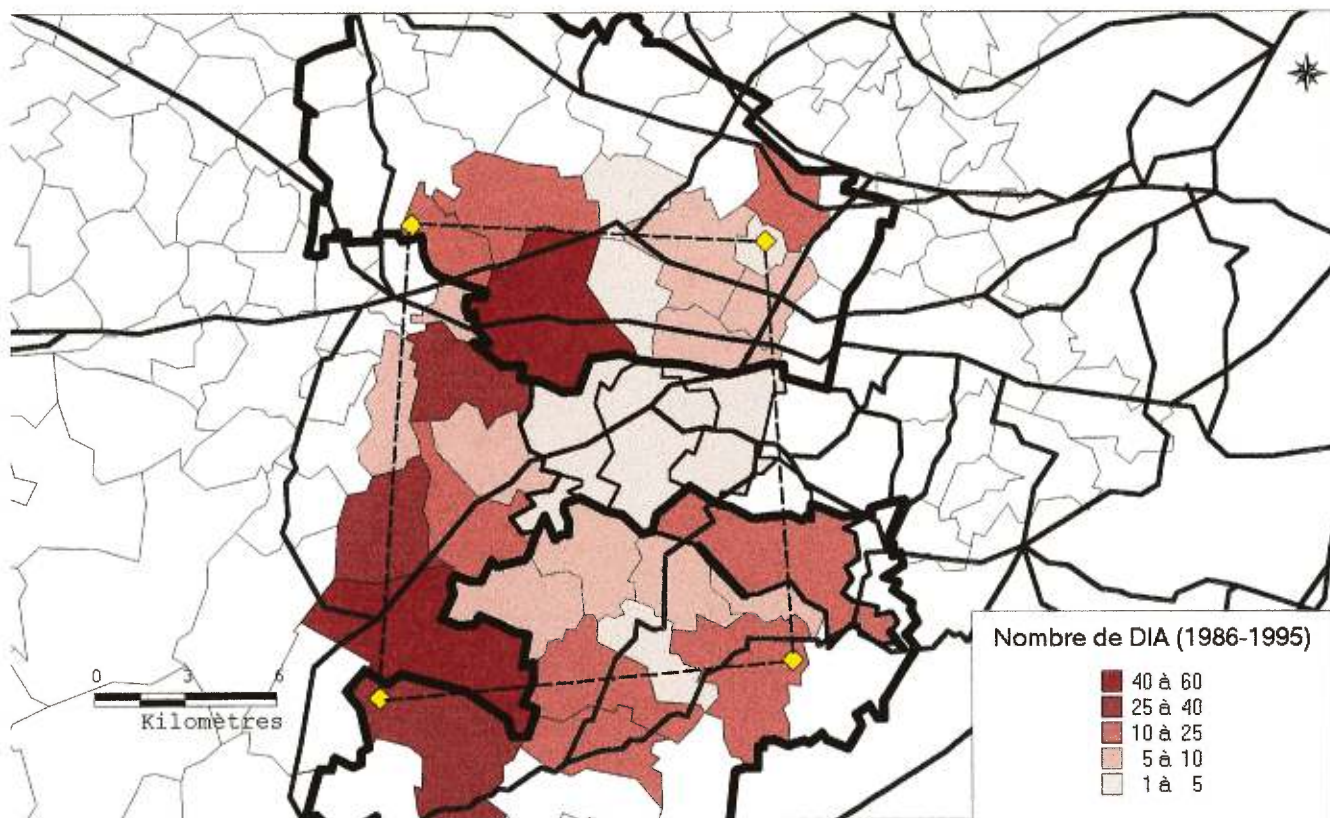
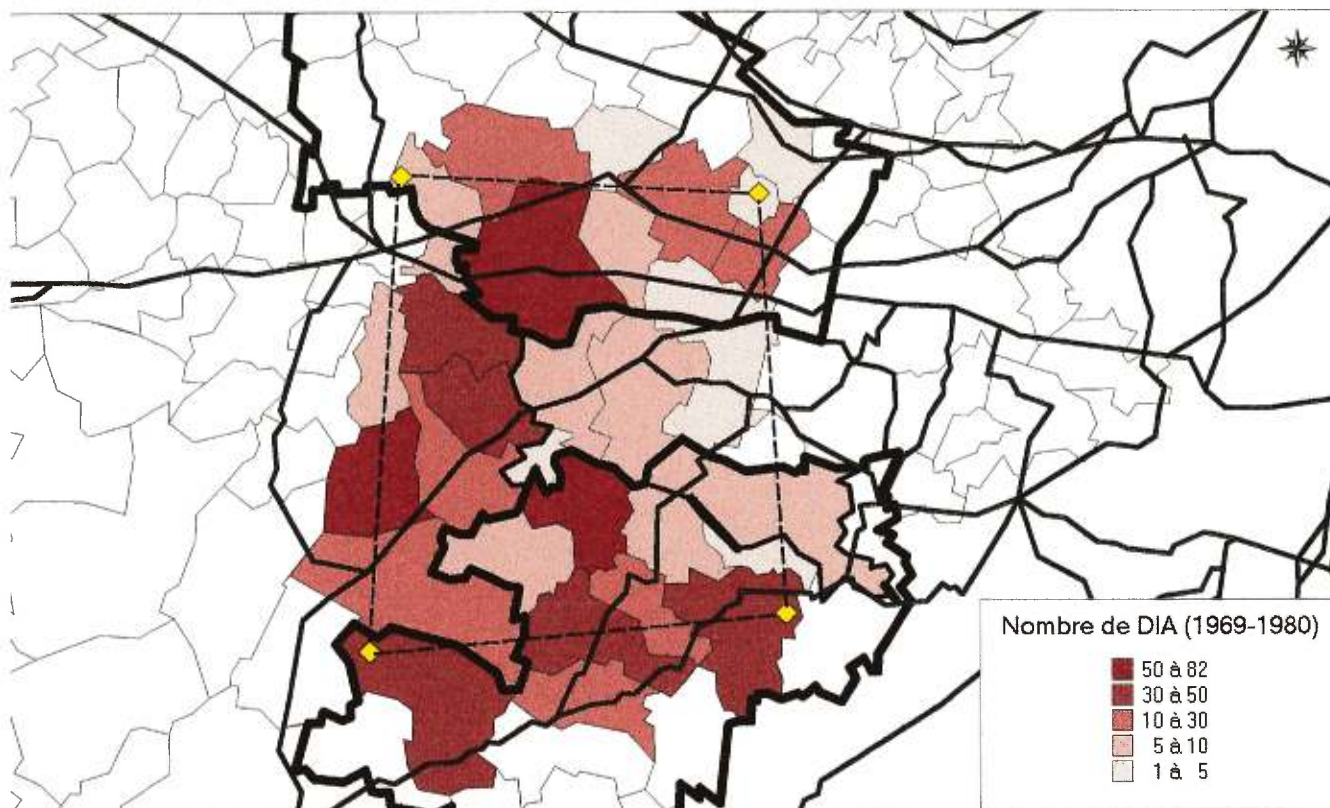
puisque nous obtenons respectivement 0,6788 (1986-1995) et 0,1588 (1969-1980). Bien entendu, d'un point de vue statistique la taille des communes influence les résultats obtenus puisque les probabilités sont plus grandes qu'apparaissent de la grande culture dans les communes de plus grande superficie. Cependant, sur le terrain un tel résultat s'explique aussi par la disparition des superficies légumières (surtout maraîchères) : elles occupaient 254 ha en 1988, 94 en 1979 et 55 ha en 1988 (France, Recensements agricoles, 1970, 1978, 1988). En 1970, l'agriculture est présente dans l'ensemble des communes mais les exploitations les plus vulnérables sont de type maraîcher alors qu'en 1988, la pression doit s'exercer sur les céréaliers.

Tableau XV : Répartition des DIA par collectivité supra-locale

	DIA (1969-1980) %	DIA (1986-1995*) %
Communes du PNR de Chevreuse	34,29878	26,95652
Communes du Val de Gally	32,31707	34,78261
Communes de la ville nouvelle (excluant Magny-les-Hameaux)	3,353659	1,73913
Communes du SIVOM de Houdan et de Montfort-l'Amaury	16,46341	18,26087
Communes sans appartenance à une supra collectivité	13,56707	18,26087
* Les données de 1995 sont compilées pour une demi-année		

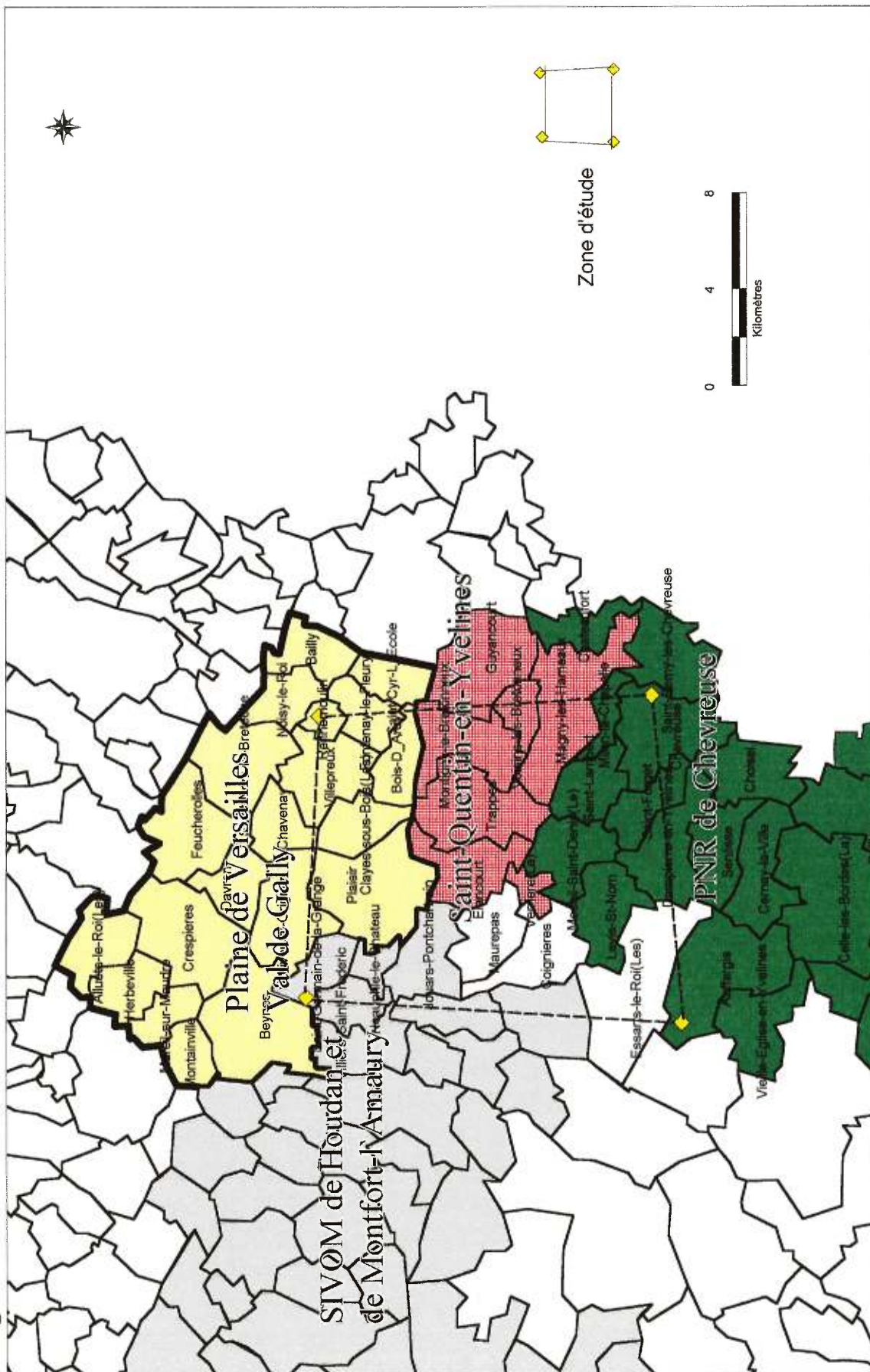
Par ailleurs, la distribution des DIA par commune présente un schéma un peu plus différent entre les deux période. Notamment entre 1986 et 1995, le nombre de DIA dans les communes de la ville Saint-Quentin-en-Yvelines a diminué exception faite de la commune de Magny-les-Hameaux. Entre les deux périodes, Magny-les-Hameaux, qui fait également partie du PNR de Chevreuse, a vu sa part croître de 0,91 à 4,57 au niveau des émissions de DIA sur son territoire. Malgré tout, le nombre de DIA dans les communes du PNR de Chevreuse a chuté entre 1986 à 1995, notamment dans la commune du Mesnil-Saint-Denis (tableau XV). Cependant, la part augmentait légèrement dans Auffargis. D'une certaine manière, c'est dans les communes aux marges des collectivités supra-locales que nous décelons les plus gros risques pour l'agriculture (figure 106). Il s'agit des communes telles que les Essarts-le-Roi et Villier-Saint-Frédéric (figure 105)

105 Distribution des DIA dans la zone d'étude en Ile-de-France



Source: SAFER Ile-de-France, Répertoire des droits de préemption

Fig. 106 Identification des communes à l'intérieur des collectivités territoriales



Comme le présente le tableau XIV, la part des DIA en provenance des communes non adhérentes à une supra-collectivité sur le total des DIA pour la période 1986-1995 a grimpé d'environ 5 % alors qu'elle diminuait de 8 % dans les communes à l'intérieur des limites du parc. Toutefois, pendant cette période le nombre de DIA était du tiers moins grand que dans la période 1969 à 1980 : 460 au lieu de 659. Au contraire, les communes d'Auffargis, des Essarts-le-Roi, de Magny-les-Hameaux, de Noisy-le-Roi, de Saint-Germain-la-Grange et de Villiers-Saint-Frédéric ont connu des activités foncières plus fébriles pendant la deuxième période du regroupement des DIA.

En analysant l'évolution de la pression urbaine dans l'ensemble de la plaine de Versailles, nous sommes tenté d'affirmer que la pression urbaine sur les terres agricoles tend à diminuer. D'une part, la croissance de la population est moins fébrile qu'au cours de années 50, 60 et 70. Selon le schéma d'aménagement et d'urbanisme du Val de Gally (1983), dont nous présenterons les objectifs plus loin, le taux annuel moyen de croissance a déjà atteint 8,8 % de 1962 à 1975, soit un ajout total de 74 133 individus pour toute la période.

Depuis 1975, le Val de Gally est intégré dans la zone naturelle d'équilibre (ZNE) de Versailles qui lui oblige de respecter un taux de croissance annuelle maximal de 3 %. Globalement pour la période 1982 à 1990, les objectifs de ralentir la croissance ont été atteints puisque le taux d'accroissement annuel moyen a été de 1,19 %. Cependant certaines communes aux marges du Val de Gally ont connu une croissance plus accentuée. Notamment le taux de croissance annuelle de la population a atteint 5,6 % à Noisy-le-Roi, 2,90 % à Saint-Germain-de-la-Grange et 2,33 % à Villepreux. À partir d'une projection de la population en 1994⁴⁵ nous constatons que la situation s'est empirée au début de la décennie 90 alors que le taux

45

Nous avons calculé la population en 1994 en croisant les statistiques annuelles sur les mises en chantier (fichier Siroco) par commune avec celles du recensement de 1982 sur le nombre de personnes par logement dans chacune des communes respectives.

de croissance annuelle (1982 à 1994) a atteint 3,89 % à Noisy-le-Roi, 3,01 % à Plaisir et 3,93 % à Saint-Germain-la-Grange. En revanche, pour l'ensemble des communes de la zone incluses dans le Val de Gally le taux de croissance a été de 1,65 %. Mentionnons qu'en 1983, les communes de Bois-d'Arcy et de Plaisir se sont vues amputées d'une partie de leur territoire au profit de la ville nouvelle. Ce changement au niveau du découpage territorial peut expliquer en partie cette baisse au niveau de leur croissance respective.

Par ailleurs, le développement urbain sur certains axes privilégiés était décrit dans le schéma d'aménagement du Val de Gally de 1983.

« 1) Zones urbaines denses

Au sud, les pressions urbaines se font sentir jusqu'à Neauphle et Saint-Germain-de-la-Grange à partir de St-Cyr-l'École en passant par par Plaisir et Villepreux;

Au Nord, de Bailly à Saint-Nom-la-Bretèche et jusqu'à Feucherolles.

2) Urbanisations extensives moins importantes

Il s'agit du secteur de la commune de Beynes et de la construction en lisière en bordure de la forêt de Marly.

3) Une zone récente d'urbanisation

Il s'agit des communes de Chavenay, Davron, Crespières, Rennemoulin, Herbeville, Thiverval-Grignon. » (Schéma directeur du Val de Gally, 1983).

À l'intérieur des limites du PNR de Chevreuse, les difficultés rattachées à la formation des zones urbaines denses sont réduites. Elles se présentent ponctuellement dans les communes de Saint-Rémy-les-Chevreuses, de Chevreuse et plus particulièrement, dans la commune de Magny-les-Hameaux. Ces communes, de même que celle d'Auffargis avaient été identifiées dans une étude de l'AREA (1973) sur l'aménagement des zones rurales dans la vallée de Chevreuse pour l'importance de l'accueil migratoire entre 1962 et 1968. Par comparaison avec d'autres communes du futur parc, ces dernières avaient accueilli plusieurs nouvelles résidences principales. Jusqu'aux années 1970, les autres communes à l'extérieur

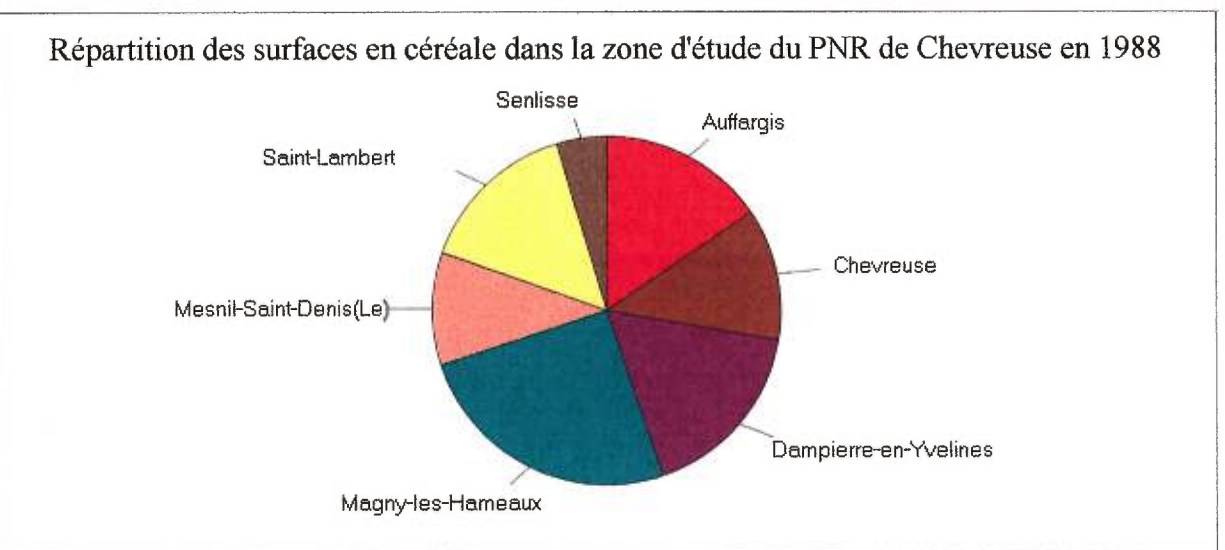
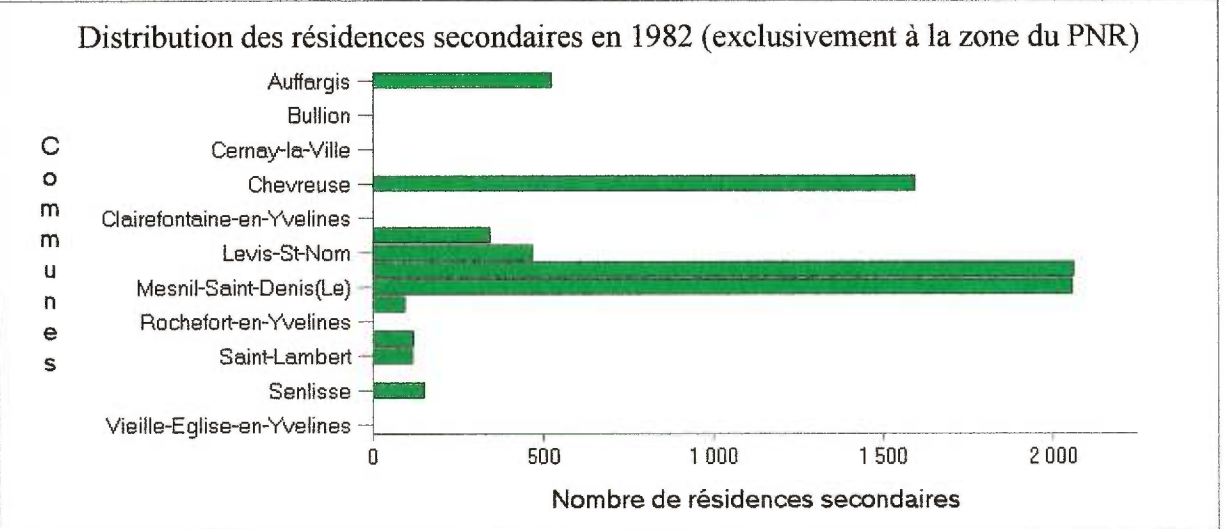
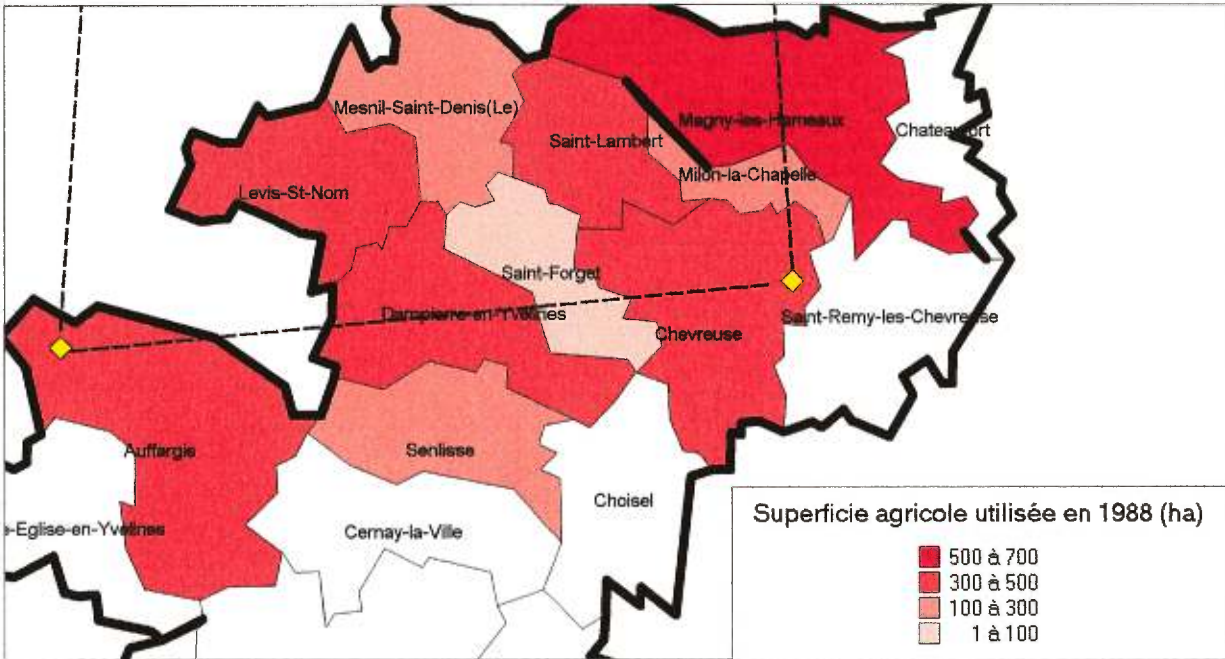
des limites de la ceinture verte (au delà de 30 km de Paris) telles que Saint-Lambert, Senlisse et Dampierre étaient toujours plus marquées par la présence des résidences secondaires (voir les commentaires au chapitre 1 sur les risques rattachés au développement de la villégiature).

Dans le schéma directeur régional de 1965, cette zone dont les communes occupaient davantage les vallées était classifiée « zone de transition à organiser ». Afin de lui donner une orientation plus précise, le schéma directeur de 1976 utilisa les termes « *zone d'intérêt récréatif et/ou paysager et/ou écologique* » (Préfecture de la région d'Ile-de-France, 1976, p.43). Il est fort probable que l'imprécision de l'orientation du schéma de 1965 avait trop ouvert la porte à la « balkanisation » de la vallée (le nom est associé au promoteur Richard Balkany qui avait proposé des projets domiciliaires dans la plaine de la Massicoterie en 1969).

En somme, la distribution de la croissance de la population à l'intérieur des limites du PNR de Chevreuse présente un schéma de concentration géographique. La plupart des communes ont connu une croissance presque nulle depuis 1975 notamment à Senlisse, Milon-la-Chapelle, Choisel, Saint-Lambert et Dampierre-en-Yvelines. D'ailleurs, la comparaison des statistiques des recensements agricoles de 1970, 1979 et 1988 nous indique que la situation agricole était relativement stable à l'intérieur de ces communes. Davantage la superficie agricole utilisée (SAU⁴⁶) s'était progressivement accrue au fil des ans dans les communes de Dampierre-en-Yvelines, de Saint-Lambert, de Senlisse et Lévis-Saint-Nom.

⁴⁶ Il faut noter que la SAU est mesurée par rapport à l'adresse du centre d'exploitation. Donc, la diminution des superficies peut avoir une influence sur le paysage d'une commune voisine.

ig. 107 Distribution des activités agricoles et des résidences secondaires dans la zone d'étude du PNR de Chevreuse

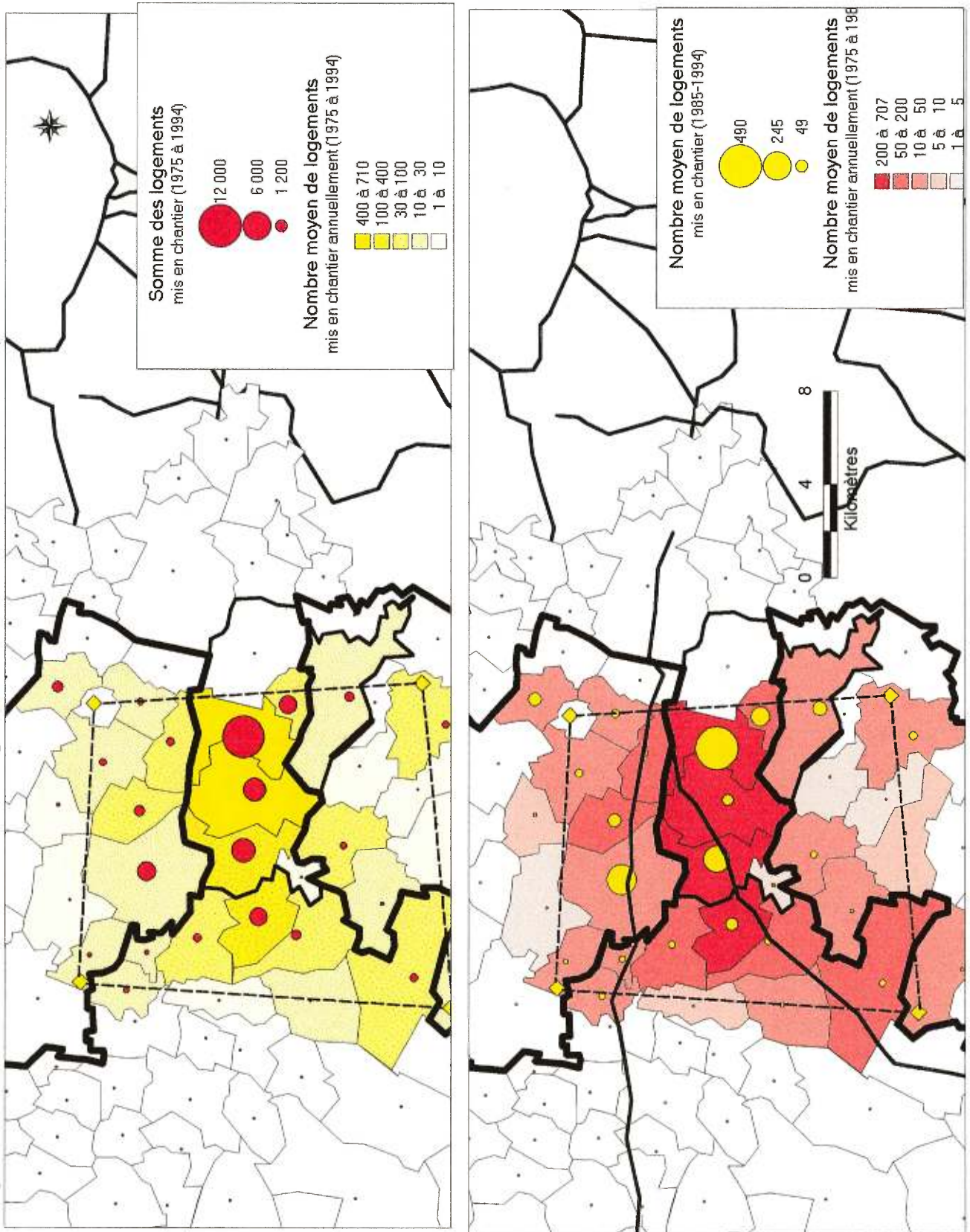


En revanche, un fort recul des SAU était observé dans les communes de d'Auffargis et de Magny-les-Hameaux alors que la situation était stable dans Chevreuse et de Lévis-Saint-Nom. Selon la figure 107, ces dernières communes occupent une part importante de la superficie agricole utilisée au nord-est du PNR de Chevreuse. En somme, un recul trop important de l'agriculture dans les communes de Magny-les-Hameaux, d'Auffargis et de Lévis-Saint-Nom serait néfaste à l'ensemble de la dynamique du système agricole en place.

Comme nous l'avons vu précédemment, en analysant la distribution des DIA, c'est donc sur les terres des plateaux vouées à la grande culture que l'expansion urbaine dense est privilégiée. C'est pourquoi, telle que nous présente la figure 108, les communes de l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) de Saint-Quentin-en-Yvelines accueillent l'essentiel des nouvelles mises en chantier résidentiel. Plus marginalement, les communes limitrophes aux principaux axes de circulation, dont la route nationale 10, reçoivent aussi leur part.

Dans le contexte de l'élaboration du plan directeur de la région d'Ile-de-France en 1965, le directeur Paul Delouvrier avait mentionné qu'il sacrifiait le plateau en créant la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines afin de mieux préserver la vallée. Cependant l'appartenance des communes à cette nouvelle collectivité territoriale a toujours été ambiguë et encore davantage suite à la création du SDAU de Val et Gally et du PNR de Chevreuse. Par exemple, selon les comptes-rendus des Commissions d'études avant la réalisation du parc de Chevreuse les deux points d'achoppement étaient l'imposition d'un taux de croissance annuelle de 1% ainsi que l'inclusion des communes qui faisaient déjà parties du périmètre de la ville nouvelle. Sur la question du taux croissance maximum, les communes de Saint-Forget et de Clairefontaine-en-Yvelines considéraient qu'il ne fallait pas imposer un taux trop faible.

Fig. 108 Distribution des mises en chantier depuis 1975 (zone d'étude en Ile-de-France)



C'est pourquoi la petite commune de Saint-Forget n'a pas adhéré à la création du PNR de Chevreuse en 1985. Quant à l'adhésion des communes de Magny-les-Hameaux et de Voisins-le-Bretonneux au parc, les enjeux débordaient largement le contexte local.

D'une part, comme nous l'avons présenté au chapitre 3, le conseil d'administration de l'EPA de Saint-Quentin-en-Yvelines était favorable à la création du PNR de Chevreuse, comme l'aboutissement possible de la ZNE, mais uniquement pour garantir les opérations immobilières dans les limites de la ville nouvelle. D'ailleurs, dans une lettre agrafée à la demande d'inclusion de la commune de Châteaufort, monsieur Hirsch (directeur en 1979 de la direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France) demandait que la chargée de mission « *fasse connaître clairement cet objectif et travaille en étroite relation avec le Directeur de l'Établissement public d'aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines* », l'objectif étant de s'assurer qu'il n'y ait aucun recouvrement de limites qui pourrait compromettre la réalisation de la ville nouvelle et dénaturer le parc (lettre du juillet 1979).

D'autre part, une commune telle que Magny-les-Hameaux bénéficiait à la fois des avantages d'une croissance urbaine aux limites contigües des communes de Trappes et de Voisins-le-Bretonneux et d'une appartenance au PNR de Chevreuse⁴⁷. Plus particulièrement, cette situation géographique lui donne actuellement un net avantage pour attirer des entreprises de haute technologie sur son territoire. Il faut réaliser que la présence des espaces ouverts s'inscrit beaucoup plus comme un élément de paysage rattaché aux grandes coupures vertes de la ville nouvelle qu'à

47

La commune de Magny-les-Hameaux est incluse officieusement dans le périmètre de la ville nouvelle depuis 1983 mais il semble exister périodiquement un peu d'incertitude quant à son appartenance à cette collectivité. D'ailleurs les communes de Plaisir, Coignière, Maurepas et Bois-D'Arcy ont quitté la ville nouvelle au même moment grâce à l'application de la loi « *Rocard* » du 13 juillet 1983 (*Le Quotidien de Paris*, 13 juillet 1983).

une fonction économique importante (voir la révision du Plan d'occupation du sol (POS) de Magny-les-Hameaux, 1994).

Tableau XV : Classement des dix premières communes dans la zone en Ile-de-France (À partir de certaines données statistiques)

Nombre de DIA (1969-80)	Nombre de DIA (1986-95)	Surface *DIA (1969-80)	Surface DIA (1986-95)	Taux de croissance (1975-90)	Taux de croissance (1982-90)	Exploitants en 1988
Plaisir	Essarts-le-Roi	Saint-Forget	Coignières	Montigny-le-Bretonneux	Milon-la-Chapelle	Auffargis
Mesnil-St-Denis	Villiers-St-Frederic	Senlis	Senlis	Voisins-les-Bretonneux	Montigny-le-Bretonneux	Chevreuse
St-Rémy-l'Honoré	Plaisir	Plaisir	Bois-D'Arcy	Magny-les-Hameaux	Voisins-les-Bretonneux	Plaisir
Jouars-Pontchartrain	Auffargis	Saint-Rémy-l'Honoré	Tremblay-sur-Mauldre	Clayes-sous-Bois	Villiers-Saint-Frederic	Essarts-le-Roi
Villiers-St-Frederic	Jouars-Pontchartrain	Dampierre-en-Yvelines	St-Rémy-l'Honoré	Élancourt	St-Germain-de-la-Grange	Chavenay
Dampierre-en-Yveline	Saint-Rémy-l'Honoré	Auffargis	Fontenay-le-Fleury	Villiers-Saint-Frederic	Noisy-le-Roi	Jouars-Pontchartrain
Chevreuse	Thiverval-Grignon	Essarts-le-Roi	Auffargis	Saint-Rémy-l'Honoré	Saint-Rémy-l'Honoré	Magny-les-Hameaux
Auffargis	Magny-les-Hameaux	Lévis-St-Nom	Saint-Forget	St-Germain-de-la-Grange	Lévis-St-Nom	Saint-Rémy-l'Honoré
Maurepas	Dampierre-en-Yvelines	Saint-Lambert	Thiverval-Grignon	Jouars-Pontchartrain	Élancourt	Thiverval-Grignon
Thiverval-Grignon * les surfaces ne sont pas fidèles	Coignières	Fontenay-le-Fleury	Trappes	Saint-Forget	Rennemoulin	Noisy-le-Roi

De plus, malgré la présence de l'Institut de la recherche agronomique (INRA), les pressions sont récurrentes pour développer des zones d'activités jusqu'au plateau de Saclay, soit le périmètre initial de la ville nouvelle en 1965. D'ailleurs, depuis 1990 deux zones d'aménagement concerté (ZAC), soit *Villaroy* (90 ha) et *Villaroy Est* (155 ha), ont été créées sur des terres anciennement destinées

à la céréaliculture dans la commune de Guyancourt (Observatoire Régional du Foncier, 1993).

Pour terminer, nous devons caractériser les effets de la croissance urbaine sur les espaces agricoles non protégés au même titre que ceux inclus à l'intérieur des limites du PNR de Chevreuse. Plus spécifiquement, il s'agit des communes des Essarts-le-Roi, de Maurepas, de Saint-Forget, de Coignière ainsi que les communes dans le SIVOM de Houdan et de Montfort-l'Amaury dont Saint-Rémy-l'Honoré, Tremblay-sur-Mauldre, Jouars-Pontchartrain, Neauphle-le-Château, Villiers-Saint-Frédéric et Saint-Germain-la-Grange.

Comme nous le constatons à la lecture du tableau XV, ces communes aux marges des collectivités supra-locales sont généralement des lieux où la pratique agricole est assez importante par rapport à la dynamique de la zone d'étude (selon le nombre d'exploitations en 1988) mais où accidentellement ou non, la pression urbaine est constante. Notamment, le problème est préoccupant dans la commune des Essarts-le-Roi (diminution d'approximativement 350 ha de la SAU depuis 1970), ainsi que dans la commune de Saint-Rémy-l'Honoré (approximativement 200 ha). D'après ces mêmes statistiques, le recul avait surtout touché la production de céréales, bien que le recul des superficies céréalières n'a pas affecté l'ensemble des communes. Cependant, parfois la croissance des superficies céréalières dans les communes du PNR de Chevreuse s'est effectuée au dépens des superficies légumières (le secret statistique nous empêche de mesurer l'importance de la décroissance).

D'ailleurs, il faut rappeler que la rétrocession des terres achetées au duc de Luynes de part et d'autre de la D.58 et du marais de Maincourt aux agriculteurs expropriés de Cergy-Pontoise était mal vue par les associations de protection de la vallée de Chevreuse en raison de l'impact visuel que produirait la construction des

serres de plastique. Selon ces derniers, il était préférable d'envisager la rétrocession aux producteurs de céréales.

« La solution que propose le Comité de sauvegarde de la haute vallée de Chevreuse est l'achat des terres agricoles et du marais par la collectivité ou par une fondation. Il serait alors envisagé de les louer aux agriculteurs environnants. » Toutes les Nouvelles de Versailles, 18 octobre 1978.

En somme, les problèmes agricoles débordaient largement le cadre de la progression urbaine. Ils étaient aussi rattachés à la dynamique globale des changements de société.

5.2.2 Les interventions régulatrices régionales et locales

Au niveau national, l'une des premières institutions à avoir une influence sur le processus de planification et d'aménagement du territoire est la délégation à l'aménagement du territoire (DATAR). Notamment, la DATAR peut intervenir lors de la définition de la politique d'aménagement mais aussi en donnant des moyens pour la mise en oeuvre des politiques. Comme les orientations de DATAR ont une influence sur le gouvernement national et plus particulièrement sur les travaux de divers ministères sectoriels, cette situation a parfois mené à des tensions avec les intervenants régionaux lors de la réalisation des villes nouvelles. Notamment, ces conflits étaient liés à la stratégie de déconcentration des activités économiques vers les provinces alors que la préfecture souhaitait une « *croissance raisonnée de la région parisienne* » (Brissy, 1974, p.21) Par ailleurs, avec son livre blanc sur l'aménagement du Bassin Parisien (1992) la DATAR convoite une plus grande présence dans la planification de l'Île-de-France.

Quant aux autres ministères impliqués sur le territoire d'étude, il faut nommer le ministère de l'agriculture qui possède des directions régionales et départementales. Le ministère a été impliqué dans la réalisation en 1971 d'une proposition d'aménagement

rural pour la région parisienne par le biais de la Mission d'Étude et d'Aménagement Rural (MEAR). Cette dernière a notamment proposé la création de zones de discontinuité qui furent implantées régionalement dans le schéma directeur de 1976 sous la forme des Zones Naturelles d'Équilibre (ZNE). Le ministère était aussi impliqué dans des études réalisées par l'Atelier Régional d'Études Économiques et d'Aménagement (AREA) à la fois dans la plaine de Versailles et dans la vallée de Chevreuse. Le ministère intervient aussi au niveau du code forestier (Office National de la Forêt), dans la régulation des marchés agricoles (dont Rungis) et dans le fonctionnement des offices de commercialisation des denrées agricoles (dont l'ONIC pour les céréales). De même, comme nous l'avons décrit dans la dernière partie du chapitre 3, les professionnels du ministère de l'agriculture ont directement participé au développement de la zone d'étude, tout comme les autres professionnels des autres organismes publics.

Au niveau national, les autres ministères influents dans la transformation du territoire sont les ministères de la culture (protection des sites culturels) et de l'environnement (création de parcs naturels régionaux et plus récemment, par les mesures agroenvironnementales).

Du point de vue régional et local, le schéma directeur régional constitue le sommet de l'hierarchie, au milieu nous retrouvons les schémas directeurs locaux et à la base, les plans d'occupation du sol (POS) qui ont remplacé les plans d'urbanisme intercommunaux (P.D.U.I.). En somme, la collectivité supra-locale ou régionale définit les orientations d'aménagement qui seront appliquées dans les communes avec les outils de réglementation disponibles dans un POS approuvé.

Quelles ont été les principales interventions publiques dans la zone d'étude depuis le schéma régional de 1965 ?

En 1965, le schéma d'aménagement de la région Parisienne propose la création de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines dont les conséquences

seraient une urbanisation massive des plateaux de Trappes et de Saclay. Comme la ville doit s'étendre sur plusieurs communes (23), l'État propose comme projet d'implanter une ZAD de 40 000 ha. La ZAD est une zone d'aménagement différé qui a pris naissance suite à la loi du 26 juillet 1962. Elle permet à la collectivité de préempter sur les transactions qui se produisent à l'intérieur d'un périmètre défini afin de contrôler la spéculation foncière. (Brissy, 1974). Plus récemment, une zone de préemption a également été introduite à l'intérieur au nord du PNR de Chevreuse.

C'est en 1969 que l'État va créer une première zone d'aménagement différé (ZAD) de 56 000 ha dans les communes de l'Essonne et des Yvelines aux abords des autoroutes A10 et A11 en 1969 (*Le Monde*, 2 février 1974). Comme nous l'avons présenté au chapitre 3, c'est grâce à ce périmètre de préemption que l'État a fait l'acquisition des terres boisées et agricoles du duc de Luynes.

À partir du 11 août 1972, la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines prend officiellement naissance avec un périmètre qui couvre les communes de Bois-d'Arcy, Buc, Châteaufort, Coignière, Elancourt, Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Maurepas, les Mesnils-Saint-Denis, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir, Toussus-le-Noble, Trappes, La Verrière et Voisins-le-Bretonneux. Le premier schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de « Trappes-ouest⁴⁸ » qui sera uniquement adopté en 1975, constate l'importance de l'agriculture dans la zone à développer mais ne lui confère aucune fonction économique particulière. Sur les 4 963 ha de superficies boisées et agricoles (dont 3 050 ha en espaces cultivés), le schéma propose la réalisation d'un sous-ensemble appelé « *espace rural et équipement* » qui traverserait la route nationale 10 pour former la première coulée verte en reliant virtuellement les communes d'Élancourt-Maurepas à celles de La Verrière-Le-

48

Les communes incluses étaient celles de Coignières, Élancourt, Maurepas, Mesnil-Saint-Denis, La Verrière et une partie de Trappes et de Plaisir. Certes, la définition d'un périmètre définitif a été extrêmement pénible puisque la même année les maires de quinze communes disaient non au périmètre d'urbanisation. En somme, le croisement des actions politiques à différentes échelles administratives produisaient un cafouillis total.

Mesnil-Saint-Denis (EPA Saint-Quentin-en-Yvelines, 1972a, 1990). En somme, l'agriculture doit disparaître pour faire place aux zones résidentielles, de loisirs et d'activités économiques.

D'ailleurs, l'histoire de la ville nouvelle relatée dans un document de l'EPA stipule que le premier directeur de la mission d'études et d'aménagement des villes nouvelles (MEAVN), Serge Goldberg, a réussi à s'entendre avec pratiquement tous les agriculteurs pour leur faire signer à l'amiable « *la cession de leurs terrains, sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à la procédure d'expropriation, et à des prix supérieurs à ceux des terrains agricoles* » (EPA Saint-Quentin-en-Yvelines, 1990, p.9). Ce document mentionne également que les propriétés étaient plus petites dans la partie ouest de la zone en comparaison avec la partie est où l'on retrouvait 4 ou 5 exploitations dont la superficie pouvait dépasser 400 ha. Selon les statistiques de 1962, ces grandes exploitations essentiellement céréalières occupaient les communes d'Élancourt, de Maurepas, du Mesnil-Saint-Denis et de Trappes (idem).

Parallèlement, un document de l'Institut des loisirs de l'EPA de Saint-Quentin-en-Yvelines de 1972 proposait la protection de deux zones au sud-est de la ville nouvelle: 600 ha situés entre la Mérantaise et le Rhodon (soit la commune de Magny-les-Hameaux) et 550 sur le plateau de Saclay (dont la commune de Gyancourt) (EPA, 1972b). Puisque le périmètre de la ville nouvelle ne semblait pas définitif, il était aussi indiqué que le plateau agricole situé entre les vallées du Rhodon et de Chevreuse pourrait s'ajouter aux zones protégées. Toutefois, par rapport au 1200 ha de terres agricoles à protéger (excluant les plateaux à l'intérieur du futur PNR de Chevreuse), plus de 2000 ha seraient touchés par les servitudes urbaines et les différentes constructions rattachées aux processus d'urbanisation (idem).

Dans la zone rurale de la ville nouvelle, il était proposé un ensemble d'activités hétéroclites de loisirs dont le golf, l'équitation, les colonies de vacances,

les pistes de moto, les motels, ... ainsi que des activités agricoles telles que les serres, le maraîchage, les pépinières, l'élevage intensif de la volaille, des *garden centers* et des centres zootechniques (*idem*). Donc, il semble que les agricultures fonctionnelles et de services étaient envisageables à l'intérieur des limites de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Cependant, la place des maraîchers était aussi ambiguë !

En 1976, le ministère de l'agriculture et l'AREA confirment l'importance économique de l'agriculture à l'intérieur des aires d'influence des villes nouvelles de la région d'Ile-de-France (AREA, 1976). Plus particulièrement, cette étude était d'avis que le développement des cultures de légumes, de fruits, de fleurs et des produits de pépinières en raison de la proximité des marchés avait un potentiel intéressant.

« Le nombre de travailleurs par exploitation, la proportion des chefs d'exploitation à temps plein, la participation des salariés agricoles sont très largement au dessus de la moyenne française ; dans les spécialités locales, les rendements obtenus dépassent aussi cette moyenne, le chiffre d'affaire de l'exploitation agricole spécialisée de la région parisienne est plus du double de la moyenne nationale, pour cette catégorie comme pour l'ensemble des exploitations » (AREA, 1976, p.49)

En revanche, l'AREA était conscient qu'approximativement 70 % de la ceinture maraîchère se situait à l'intérieur des zones d'emprise urbaine potentielle, notamment à Cergy-Pontoise. Par rapport aux communes de la première couronne, les communes à l'intérieur des limites projetées pour la construction de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines étaient moins caractérisées par la présence des agriculteurs spécialisés (124 ha soit 2,5 de la SAU en 1970). Les exploitations spécialisées de la ville nouvelle produisaient surtout des fleurs et des produits de pépinières. Plus particulièrement, dans la commune de Voisins-le-Bretonneux un important producteur exploitait 30 000 m² de serres mais de plus petites exploitations

étaient aussi implantées dans les communes de Maurepas, Guyancourt, Bois-d'Arcy et de Magny-les-Hameaux (idem).

L'AREA considérait qu'il y avait un potentiel de développement des cultures spécialisées en raison de l'importance de la vente dans les marchés de détail. Chez les producteurs de légumes de Saint-Quentin-en-Yvelines, plus de 33 % d'entre eux vendaient au détail. D'ailleurs, Saint-Quentin-en-Yvelines possédait au début des années 70 sur son territoire quatre marchés publics hebdomadaires (marché des agriculteurs) (idem). Ainsi, il semblait clair que l'apport de nouveaux citoyens se traduirait par une augmentation de la tendance globale à la consommation des produits frais, de fleurs et de produits des pépinières.

En comparant les villes nouvelles avec celles de 29 villes de plus de 10 000 habitants, l'analyse de l'AREA démontrait que les villes nouvelles avaient un déficit au niveau de l'offre sur les marchés régionaux (idem). Selon cette logique, où la proximité des marchés de produits frais était un facteur important pour la clientèle urbaine, plusieurs scénarios ont été développés concernant les superficies en culture nécessaires afin de répondre à la demande locale. Selon trois hypothèses, il fallait accroître de 70 à 225 ha la superficie en culture dans Saint-Quentin-en-Yvelines, (idem). Évidemment, ces scénarios n'étaient pas réalistes dans la mesure où l'on sous-estimait l'importance des transformations en cours au niveau des systèmes de commercialisation. De plus en plus, les supermarchés consolidaient leurs rôles comme lieu de consommation de divers produits. De même, le marché Rungis était devenu une porte d'entrée pour l'importation de fruits et légumes à prix compétitif (voir le chapitre 4). Davantage, le SDAU de Trappes-Ouest accordait peu d'intérêt à la culture maraîchère de même que la vision d'ensemble de l'EPA.

Bien entendu, la proximité d'un bassin de clients potentiels était un avantage indéniable pour les exploitants agricoles qui avaient survécu aux premières phases de développement de Saint-Quentin-en-Yvelines. En 1973, Monsieur Delalande, qui

exploitait plus 150 ha à proximité de la ville nouvelle sur les terres voisines du site Port-Royal (qui à cette époque n'était pas encore inscrit à l'inventaire des sites culturels protégés), considérait qu'il était bien placé pour offrir ses services agricoles à une population voisine de 350 000 (*Le Journal du Dimanche*, 10 juin 1973).

Toutefois, des problèmes de voisinage commencent dès 1979 lorsqu'il se place dans la mire des associations de sauvegarde du patrimoine en ouvrant une sablière sur sa propriété. Entres autres, les Amis de Rhodon (l'association) :

« s'opposent à la destruction du site Port-Royal par l'exploitation d'une carrière de sable située sur la commune de Magny-les-Hameaux, à proximité du Buloyer et de Romainville, à la lisière des communes de Milon-la-Chapelle (La Lorienterie) et de Saint-Lambert-des-Bois. »

« M. Delalande, lui est carrément consterné. Il ne comprend pas du tout cette unanimité contre lui. « Là où je souhaite creuser, explique-t-il, je n'abîme pas la nature. Il n'y a pas d'arbre à abattre... » »

« Quand on lui parle de l'abbaye, M. Delalande répond : « Notre famille est dans la région depuis 1481. Ce site que des gens envient, c'est à des familles comme la nôtre qu'on le doit. J'ai quatre enfants, ajoute-t-il. Ils se destinent tous à l'agriculture. En vendant ce sable, je pensais faciliter leur installation. » Toutes les Nouvelles, 3 octobre 1979.

En d'autres termes, monsieur Delalande vivait les conséquences d'un rapprochement des communautés non agricoles mais aussi l'impact d'une transformation du territoire agricole aux impératifs paysagers, qui sont actuellement intégrés au niveau de la loi sur les paysages ainsi qu'au niveau de la PAC.

Cette préoccupation rattachée à la protection des paysages a pris naissance suite au dépôt de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des sites. L'une des premières applications a été la protection de la plaine de Versailles. Dans le SDAU du Val de Gally, elle est appliquée de la façon suivante :

- la servitude de protection éloignée du Domaine de Versailles à l'Est de Villepreux comprend deux zones:

1. « Une première zone d'un rayon de 5 000 m calculé à partir de la Chambre du roi dans le Palais de Versailles.

2. Une zone complémentaire située au-delà de la première zone, de part et d'autre d'une ligne fictive de 6000 m de longueur, tirée dans le prolongement du Grand Canal et partant de l'extrémité Ouest du bras principal au Grand Canal. Cette deuxième zone a une largeur de 2000 m au Sud de la ligne fictive, et 3500 m au Nord de cette ligne.

Dans cette dernière zone, la perspective du Grand Canal jusqu'à Villepreux est site inscrit et marquée par une zone non aedificandi bordée de part et d'autre par une zone non altius tollendi. » (SDAU Val de Gally, 1983).

« La maîtrise des sites et paysages ne peut résulter que d'une série de mesures complémentaires visant l'espace non bâti d'une part, le domaine bâti ainsi que les réseaux divers et équipements qui s'y rattachent d'autre part.

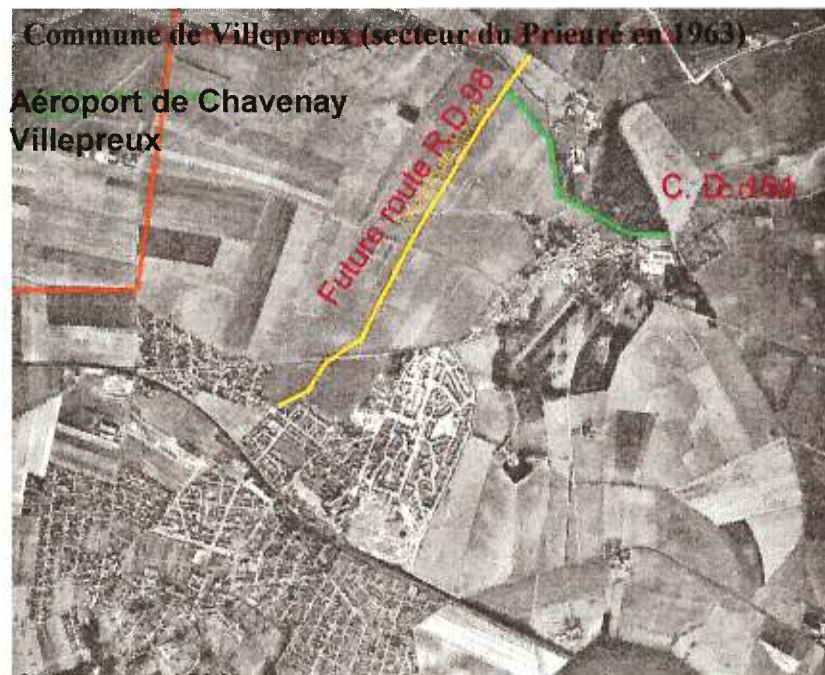
- Il s'agit enfin de veiller à l'évolution des bourgs de Rennemoulin, Chavenay, Thiverval, Crespières, Herbeville, Mareil-Sur-Mauldre, Montainville et des fermes de Gally, Pontaly, La Faisanderie, Mézu, Mort Moulin et Launay.

- Ils complètent les points forts des domaines de La Faisanderie, du Château et du Parc de GrandMaisons du domaine de l'I.N.A. à Grignon, du Parc et du Château de Wideville. » (SDAU Val de Gally, 1983).

Puisque la commune de Villepreux est située à la limite de cette zone de protection *non aedificandi*, nous nous devons de présenter quelques observations localisées.

Le secteur à l'ouest de Villepreux, plus particulièrement celui du Prieuré, a résisté jusqu'à tout récemment aux pressions urbaines. Comme il s'insérait à l'intérieur de la plaine de Versailles, tout laissait croire qu'il serait épargné de l'urbanisation. D'ailleurs le 28 octobre 1958 les terres du secteur du Prieuré ont bénéficié de la loi sur le remembrement. De 37 lots agricoles, le nombre fut réduit à 26. Mais très rapidement, des projets d'infrastructures commencent à menacer l'intégrité de la zone.

Figure 109 Évolution de l'utilisation du sol dans Villepreux (secteur du Prieuré) de 1963 à 1990



Secteur en 1990



Source: (France) Institut Géographique National

Entres autres, le Ministère des Transport a eu comme projet d'accroître la fonction de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux en 1965 (figure 109). L'aérodrome qui occupait 50 ha devait s'étendre sur 250 ha (*Toutes les Nouvelles de Versailles*, 1969).

Ce projet a été très mal reçu par les autorités municipales de Villepreux puisque le maire M. Prediéri y prévoyait une zone d'aménagement industrielle, qu'il présentera plus tard en 1967.

« Enfin derrière le lotissement du Trianon, de Clayes, de la Pointe à l'angle et de l'aérodrome de Chavenay, une zone d'activités industrielles, sur environ 25 ha, devrait être implantée, zone d'activités propres d'entreprises petites et moyennes qui pourrait nous apporter de 1500 à 2000 emplois et comme nous l'avons dit plus haut, des ressources financières nécessaires à l'équilibre fiscal de la commune. » (*Toute les Nouvelles de Versailles*, 6 février 1969.)

Pour réaliser ce projet, la commune devait établir une voie de raccordement afin de relier la D.98 à la C.D.161. Toutefois, une contrainte s'imposait puisque cette dernière devrait traverser les 500 m de l'aire de protection du château de Grand-Maison. Malgré tout, la déviation était inscrite dans le plan directeur d'urbanisme intercommunal numéro 61 (P.D.U.I) de 1969. Cependant le projet restera lettre morte ! Face à ce résultat nous aurions pu croire que la protection des sites culturels de la plaine de Versailles avait servi à la conservation des micros espaces agricoles du Prieuré.

Toutefois au début des années 90, le projet de construire la zone du Prieuré revient en force. Cette fois le projet se formalise puisque le dernier schéma d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France (S.D.A.U.R.I.F) classe la zone en « espace urbanisable » de type NA, le 30 décembre 1991. Par la suite, dans le P.O.S. révisé de 1993, le projet de dévier la R.D.98 devient la limite nord de la zone d'urbanisation discontinue mixte (figure 109).

Puisque la zone NA correspond à une zone naturelle « urbanisable », nous devons nous questionner sur l'étape suivante. Dans le P.O.S. de 1986, la zone du Val-Joyeux fut transformée en zone naturelle urbanisable (NA) pour après, être transformée en ZAC. Est-ce que l'ensemble du secteur du Prieuré suivra cette évolution ?

En somme, l'illustration de cas du Prieuré est typique du problème rattaché à la protection des espaces agricoles et naturels aux marges des aires d'urbanisation. Ces lieux protégés sont progressivement urbanisés par un subtil grignotage et par les implantations continues d'infrastructures de transport nécessaires à la mobilité périurbaine.

Le problème des implantations d'autoroutes et de routes de déviation a suscité de vives réactions dans les communes du PNR de Chevreuses, aux abords de la ville nouvelle. Or, ce type de problèmes était directement rattaché à la planification régionale des infrastructures de transport qui se trouvait en contradiction avec les objectifs régionaux et locaux de conservation des espaces agricoles et naturels.

Plus particulièrement, comme le présente le tableau XV les contradictions étaient notables entre les principes de la politique de la trame verte et ceux de la politique en matière de transport dans les zones rurales. Notamment, les principes en matière de transports, qui favorisaient la circulation automobile, étaient les mêmes que ceux proposés dans le schéma de 1965. Pourtant depuis le début de la décennie 70, l'évolution de la région avait été profondément marquée par la mise en place des politiques de conservation des sites naturels, agricoles et culturels. Dans le Schéma directeur régional de 1992, les préoccupations pour développer des liens rapides afin de relier la ville nouvelle au futur pôle de Rambouillet suivent la même logique.

Tableau XVI : Certains des principes d'aménagement du schéma directeur de la région d'Ile-de-France de 1976

Des trois principes, quatre composantes sont dégagées:	1) principe : une politique de la trame verte repose sur un parti d'urbanisation discontinue le long des axes préférentiels, et l'aménagement de coupures vertes d'intérêt régional ou local;	2) principe: la définition et la protection d'espaces à dominantes contribuant à la qualité de l'environnement, combinées à la création d'un réseau d'espaces de loisirs adaptés aux besoins en fonction de la fréquence et de la durée des déplacements.	Cette protection s'inscrit dans la politique des Z.N.E. On a remplacé le terme de zone de transition à organiser, du schéma de 1965, par zone d'intérêt récréatif et/ou paysager et/ou écologique.	À l'ouest, la pression de l'urbanisation doit être endiguée:
				1) dans la plaine de Versailles qui constitue une ZNE entre la zone urbanisée de Saint-Cyr-Plaisir, la forêt de Marly, la vallée de la Seine et celle de la Mauldre;
				2) à partir de la zone urbanisée de Meulan-Mantes, dans des secteurs dont il convient de préserver le site, comme la vallée de la Mauldre et de la Vaucouleurs, ou la vocation de loisirs, comme la boucle de Moisson..
1 Une organisation urbaine polycentrique	Il est corollaire à la sauvegarde de l'espace rural et des Z.N.E.	Deux objectifs: 1) le rythme de développement et la répartition des nouvelles constructions sur le terrain doivent être conçus de manière à sauvegarder le coeur de la ville de l'engorgement,...	2) le type des constructions ne doit pas constituer une rupture trop marquée avec le caractère de la ville et de son environnement...	
2. La protection et l'aménagement de l'espace rural	Les principes du schéma directeur en matière de transport demeurent dans une large part ceux de 1965: (2 principes)	1) À l'intérieur de Paris, et dans la proche banlieue densément peuplée, la priorité est aux transports collectifs.	2) Les nouvelles zones urbaines sont conçues pour l'utilisation dominante de l'automobile, mais des possibilités de	

			transport en commun sont également offertes à l'intérieur de chacune des zones: par le fer le long de l'axe urbain principal, par route (autobus) pour les autres dessertes internes:	
--	--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Source : Préfecture de la région d'Ile-de-France, 1976.

Bien entendu, le développement de Rambouillet s'inscrit directement dans la logique des zones de discontinuité et par conséquent, de la ZNE de l'Hurepoix. En d'autres termes, ce futur pôle devrait permettre de réduire les pressions urbaines sur le PNR de Chevreuse. Mais il faut rappeler que le périmètre du PNR de 1975 devait inclure la forêt de Rambouillet (*Toutes les Nouvelles*, 3 mai 1995). Est-ce que l'inclusion des communes au l'ouest de la route nationale 10 pouvait causer des préjudices à l'idée même des zones de discontinuité ?

D'autre part, les communes adjacentes aux futurs axes de circulation (dont la A.12) seraient probablement des espaces convoités pour des activités en continuels redéploiement. Quel serait l'avenir de l'agriculture dans les communes d'Auffargis, les Essarts-le-Roi, Vieille-Église-en-Yveline ?

Évidemment, par la vigilance des associations de sauvegarde du patrimoine naturel et culturel, les communautés agricoles et non agricoles à l'intérieur du PNR sont suffisamment protégées. Dans la plaine de Versailles, il n'y pas autant d'associations actives pour veiller à la progression urbaine.

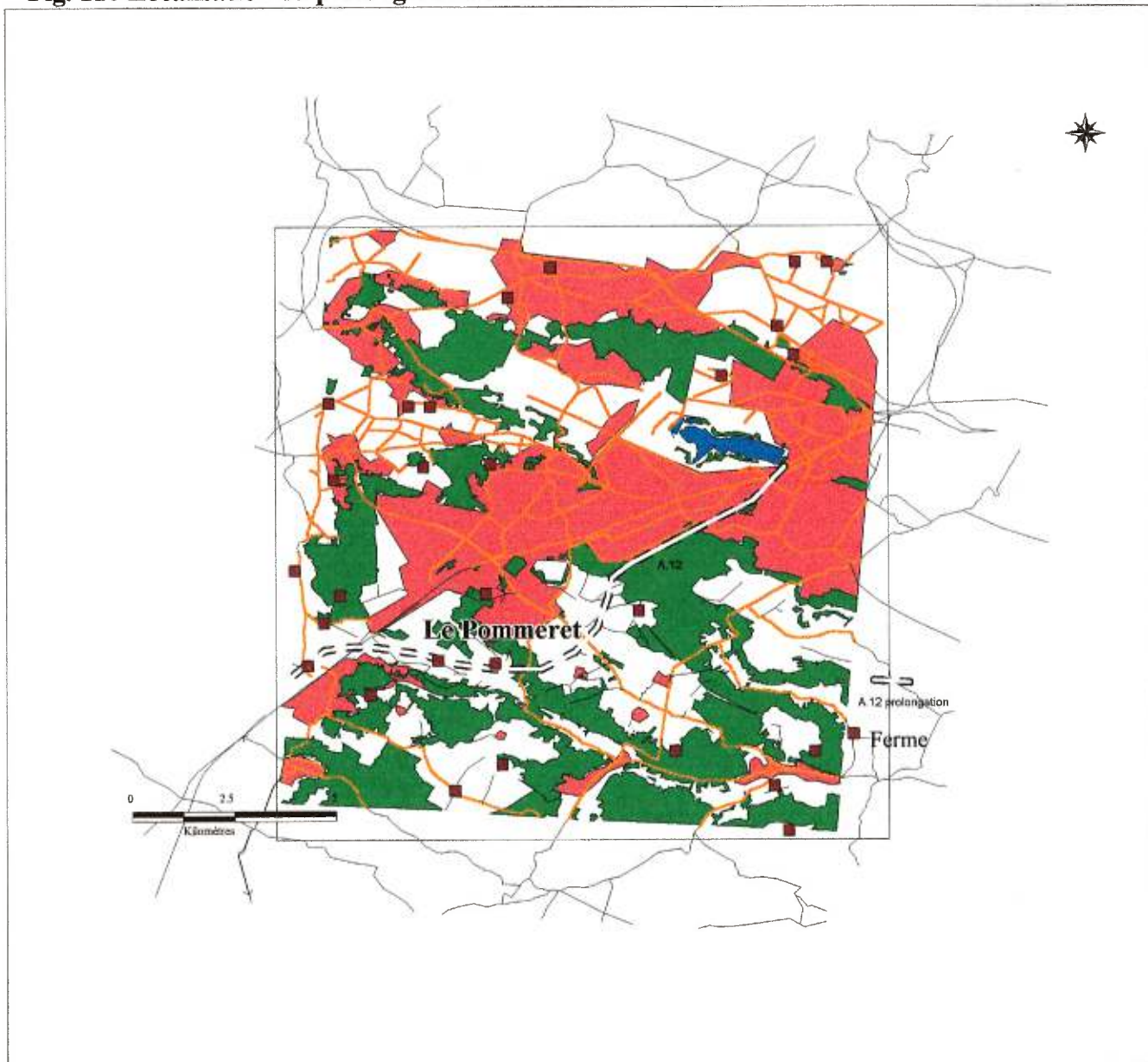
« Pour l'Association pour la protection de la nature de Lévis-Saint-Nom, du Mesnil-Saint-Denis et de Sonchamps, le président étant Louis Bernard, il est clair que l'aménagement des N12 et N10, à partir des échangeurs A12 et N10 à Trappes, suffisent pour assurer une bonne liaison avec les autoroutes A10 et A11. La suppression du SDAU des autoroutes A12, S12, R12 et A88 est demandée » (Toutes les Nouvelles, 18 octobre 1978).

Néanmoins, le PNR de Chevreuse n'est pas à l'abri des réalisations d'infrastructures publiques. Comme le stipulait monsieur Maladin du conseil général des Yvelines en 1985 :

« La décision de créer un parc naturel ne peut faire obstacle à la réalisation d'équipements d'utilité nationale tels l'autoroute A13 ou le T.G.V. Atlantique. Cela va de soi juridiquement, mais il m'apparaît loyal de le dire clairement afin de ne pas tromper la population. » (Toutes les Nouvelles de Rambouillet et de l'Essonne, 19 octobre 1985).

D'ailleurs, d'après la figure 110, le tracé de la prolongation de l'autoroute A.12 traversera essentiellement les terres agricoles notamment les fermes des Godets et des Néfliers dans la commune de Lévis-Saint-Nom. Ceci reflète que dans un contexte périurbain, les collectivités n'accordent pas la même importance aux espaces agricoles en comparaison à ceux boisés. En d'autres termes, si les collectivités doivent sacrifier un espace à l'urbanisation, l'espace agricole sera probablement choisi. Et dans le contexte européen de la Politique agricole commune (PAC), la réduction temporaire ou permanente des surfaces agricoles en milieu périurbain serait peut-être une solution collective ?

Dans la prochaine partie nous décrirons les différents traits de l'agriculture à l'intérieur des limites de Saint-Quentin-en-Yvelines versus ceux à l'extérieur de son enceinte.

Fig. 110 Localisation du prolongement de la A.12 à l'intérieur des limites du PNR de Chevreuse

5.2.3 L'espace agricole dans la dynamique de la croissance de Saint-Quentin-en-Yvelines

Jusqu'à présent les réactions collectives face au processus d'urbanisation au sud-ouest de Versailles ont été ambiguës. Notamment, l'intégrité des zones naturelles ou agricoles est parfois remise en question lorsque les impératifs économiques sont jugés trop importants, surtout lorsqu'il s'agit de construire des voies de circulation. La délimitation du périmètre d'urbanisation de Saint-Quentin-en-Yvelines correspond au même type de problème collectif. Pour rentabiliser les investissements dans les équipements publics ou pour collecter plus de bénéfices des taxes professionnelles provenant des activités industrielles et commerciales, des ensembles spatiaux ouverts sont progressivement intégrés à la zone de planification de l'EPA de Saint-Quentin. Ce contexte nous amène à nous questionner sur l'étendue future de la ville. Est-ce que la ville peut s'étendre pour atteindre le périmètre proposé en 1965 soit 16 000 ha ? Certes, comme le concept de zone de discontinuité est bien intégré au niveau politique, la plupart des grands boisés seraient intégrés à la ville nouvelle. Mais quel avenir se dessine pour l'agriculture interstitielle ?

C'est pour répondre à cette question que nous comparerons l'état de l'agriculture dans les communes à l'intérieur versus celles à l'extérieur de Saint-Quentin-en-Yvelines. Toutefois, comme l'illustre la figure 111, nous avons choisi le périmètre de la ville nouvelle de 1972 qui inclut également les communes de Bois-d'Arcy, Coignière, Maurepas, Plaisir et le Mesnil-Saint-Denis. En d'autres termes, nous considérons que l'évolution agricole de ces communes est déjà associée à la dynamique de la ville nouvelle.

Fig. 111 Délimitation du périmètre de Saint-Quentin-en-Yvelines en 1972

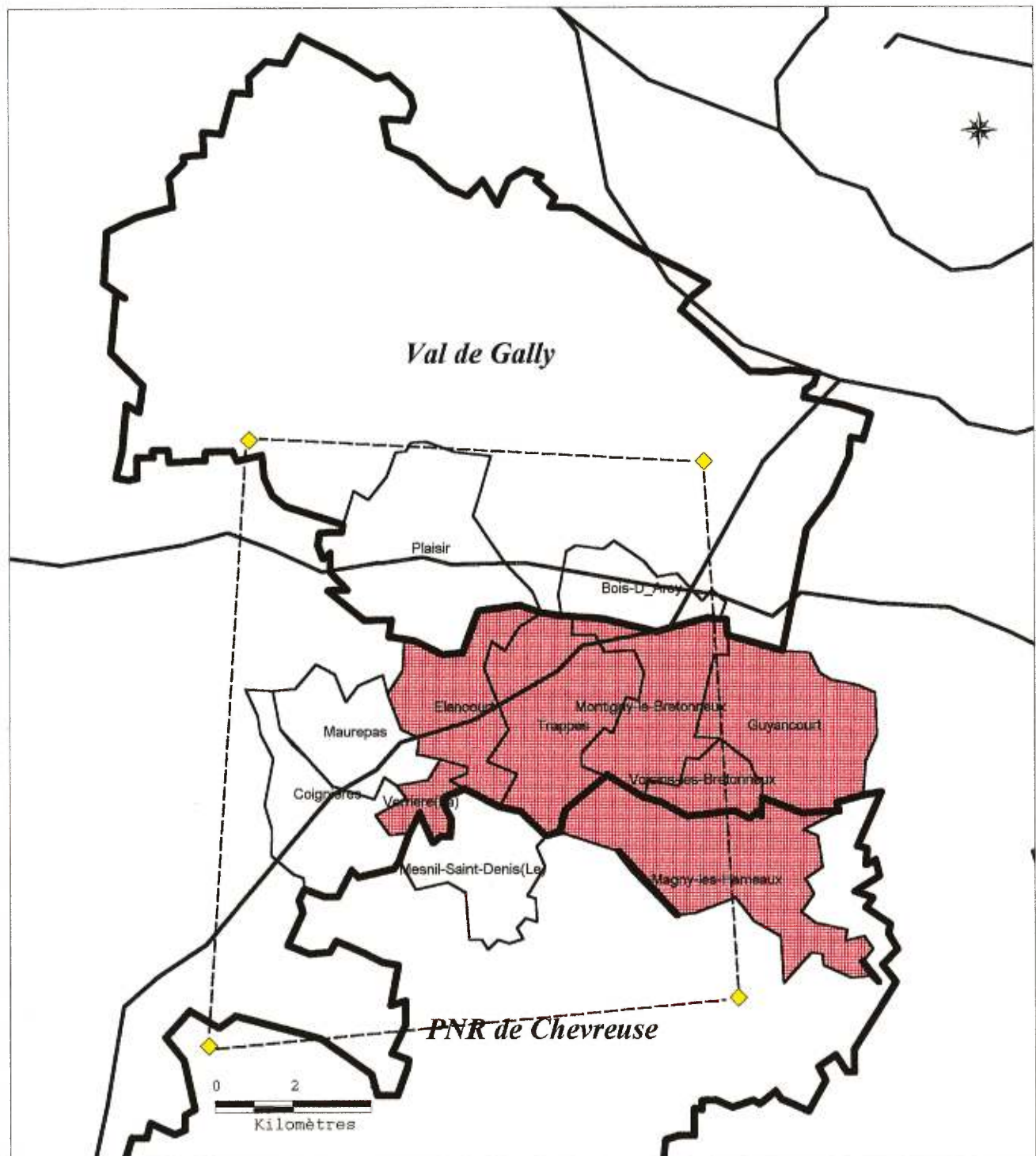
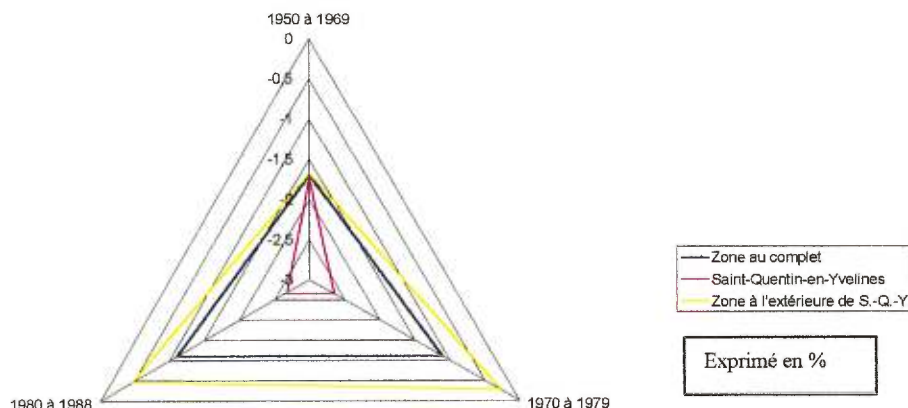


Fig. 112 Taux de croissance annuelle du nombre d'exploitations agricoles à l'intérieur et à l'extérieur de Saint-Quentin-en-Yvelines



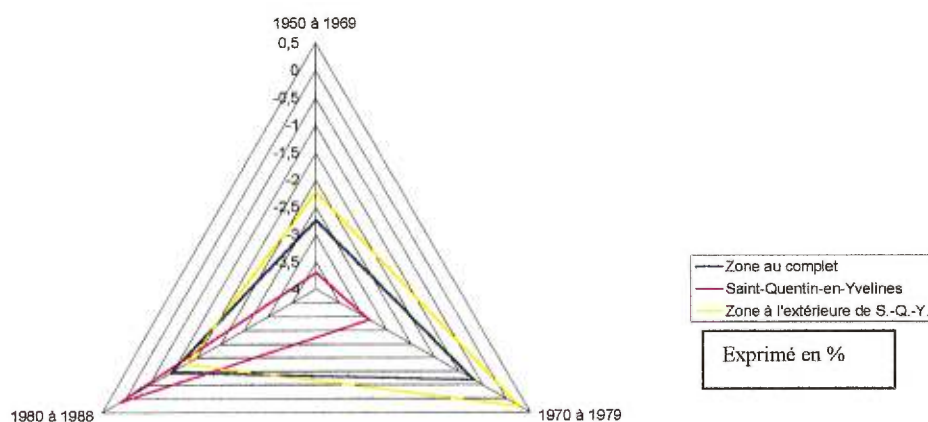
Source : France, recensements agricoles 1950, 1970, 1979 et 1988

Par la lecture de la figure 112, nous devons admettre deux évidences. Premièrement, la période de forte anticipation urbaine de 1950 à 1970 a marqué l'ensemble de la dynamique agricole au sud-ouest de Versailles et ce, peu importe la position de la commune par rapport à la ville nouvelle. Deuxièmement, la réduction du nombre d'exploitations agricoles s'est accélérée à l'intérieur des « limites » de la ville nouvelle après 1970 alors qu'elle était moins importante dans les autres communes.

Quant à l'évolution des superficies agricoles utilisées (SAU), le profil exprime des changements importants à l'intérieur des « limites » de la ville nouvelle entre 1980 et 1988. En 1988 la SAU a légèrement crû par rapport au recensement de 1980 (de 2278 à 2304 ha) alors que les communes à l'extérieur de la ville nouvelle perdait approximativement 1000 ha. À l'intérieur de la zone proposée les légers gains se sont produits dans les communes de Plaisir et de Maurepas alors que les pertes en dehors des limites de la ville nouvelle ont eu lieu principalement dans

les communes de Saint-Rémy-l'Honoré, Noisy-le-Roi, Auffargis et Chavenay. Certes, on a aussi observé un recul des surfaces agricoles utilisées dans les communes des Essarts-le-Roi et de Magny-les-Hameaux incluses dans la limite proposée de la ville nouvelle.

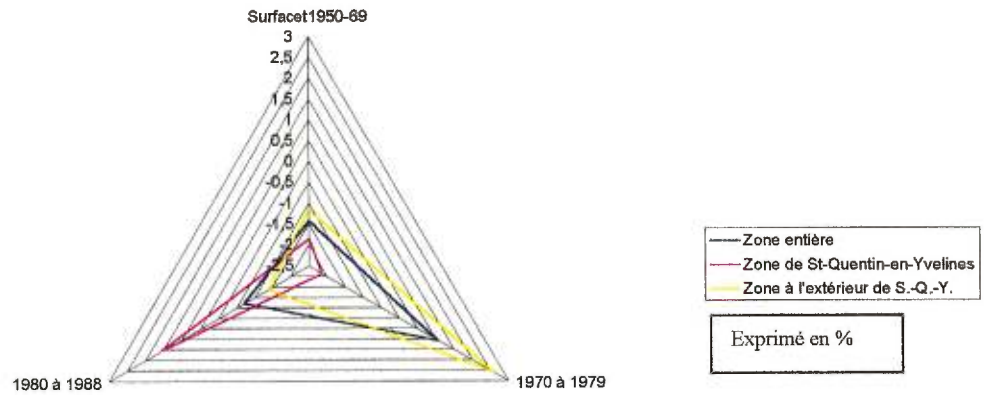
Fig. 113 Taux de croissance annuelle de la surface agricole utilisée à l'intérieur et à l'extérieur de Saint-Quentin-en-Yvelines



Source : France, recensements agricoles 1950, 1970, 1979 et 1988

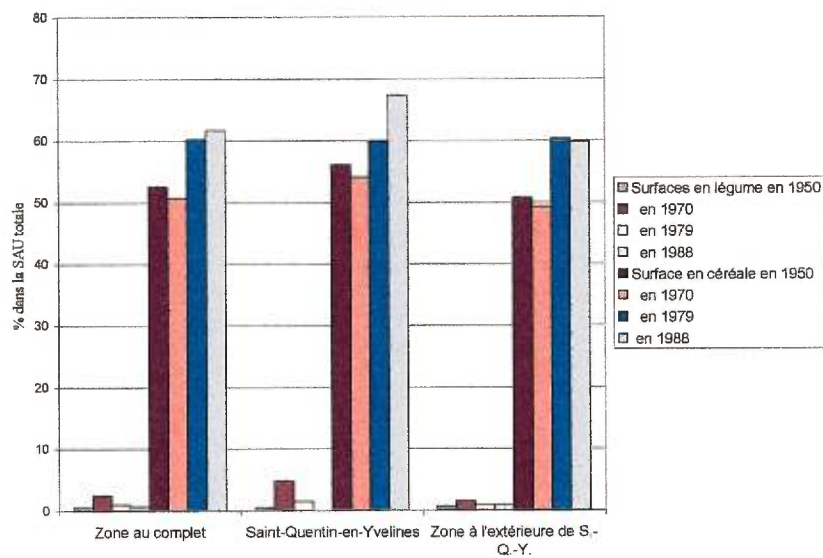
Les changements au niveau de la SAU s'expliquent par un recul des surfaces céréalières puisque les profils des figures 113 et 114 sont similaires. D'ailleurs, comme le présente la figure 115, les superficies en céréales sont toujours les principales cultures des exploitants de la zone d'étude. De plus, la production agricole dans l'ensemble est assez similaire peu importe l'année du recensement où la position de la commune par rapport à la ville nouvelle.

Fig. 114 Taux de croissance annuelle des superficies cérésières à l'intérieur et à l'extérieur de Saint-Quentin-en-Yvelines



Source : France, recensements agricoles 1950, 1970, 1979 et 1988

Fig. 115 Part des superficies cérésières et légumières à l'intérieur et à l'extérieur de Saint-Quentin-en-Yvelines



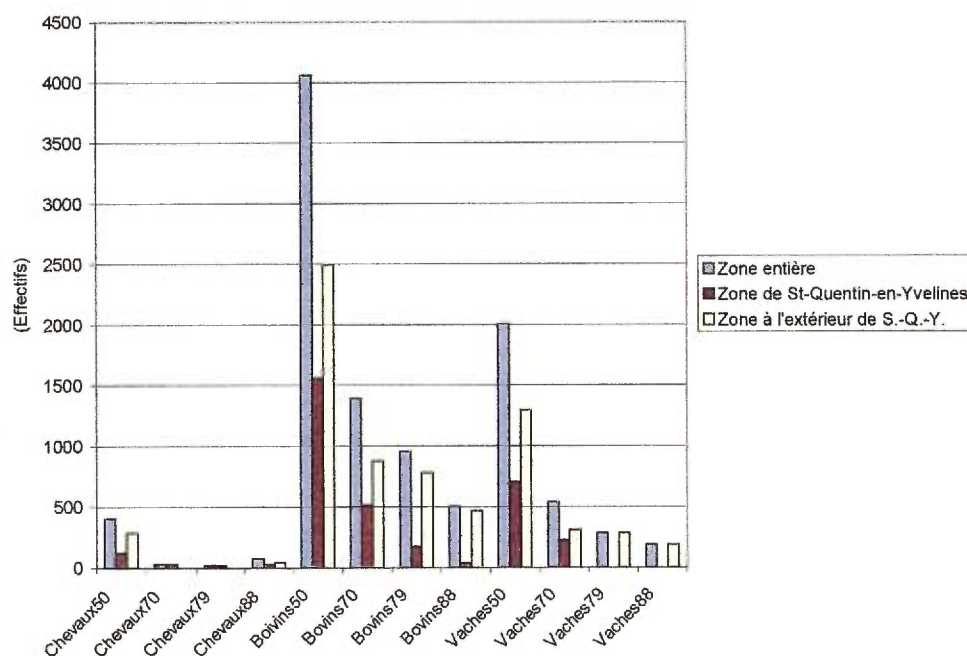
Source : France, recensements agricoles 1950, 1970, 1979 et 1988

Par conséquent, nous devons affirmer que les scénarios de l'AREA favorables à l'agriculture spécialisée à l'intérieur de l'aire d'influence de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines ne se sont jamais réalisés. Par ailleurs, plus aucune surface légumière n'était comptabilisée dans le recensement de 1988. Le secret statistique peut expliquer l'absence d'information mais il témoigne aussi de la dégénérescence réelle de la culture maraîchère. Doit-on rappeler que dans la zone d'étude la culture maraîchère n'était pas très apprécié ?

Soulignons que le recul des superficies légumières a connu son apogée pendant les années 70 mais qu'il a lentement suivi une tendance vers le bas pendant les années 80. Dans une étude réalisée en collaboration entre la Direction Départementale de l'Agriculture (DDA) des Yvelines et le PNR de Chèvreuse en 1988, le problème de l'agriculture dans les fonds de vallée était présenté comme une urgence. Notamment, des problèmes de relève agricole, d'inadaptation de l'agriculture moderne à l'utilisation des vallées et des constructions ponctuellement sur des grandes propriétés rendaient critique l'avenir de l'agriculture et par conséquent, la mission même du PNR. Selon notre point de vue, cette situation ne serait peut-être pas aussi urgente si l'on avait accepté l'implantation des maraîchers expropriés de la ville nouvelle Cergy-Pontoise. D'ailleurs les communes de Tremblay-sur-Mauldre et de Saint-Rémy-l'Honoré, qui ont accueilli des maraîchers expropriés, ont connu une période stable au niveau de la production légumière entre 1979 et 1988. Cette situation s'explique en partie grâce au soutien de la SAFER d'Ile-de-France qui a acheté le Domaine de l'oiseau en 1969 et par la suite, qui l'a aménagé avec l'aide financière du Ministère de l'agriculture, avant de rétrocéder les terres aux maraîchers (IAURIF, 1992). Malgré tout, dans d'autres parties de la commune, les superficies céréalières ont connu une chute importante, sans qu'elle ne soit compensée par un accroissement des cultures industrielles. Comme il n'y a aucune trace dans les statistiques agricoles sur leur destination, nous devons envisager leur sortie du système agricole.

Dans les propositions pour la Charte intercommunale d'aménagement des communes du SIVOM de Houdan et de Montfort-l'Amaury (1991), on suggérait la pratique des jachères industrielles (jachère énergétique) sur les terres de céréales afin de bénéficier du soutien de la PAC. Cependant, nous ne pouvons pas mesurer l'impact de la révision de la PAC (stratégie de contrôle de l'offre) sur la commune de Saint-Rémy-l'Honoré, tout comme dans les autres communes, puisque nos statistiques agricoles à cette échelle administrative s'arrêtent en 1988. En revanche, mentionnons que les superficies en culture industrielle était relativement stable depuis 1970 (environ 550 ha) mais qu'elles se concentraient dans 8 des 33 communes de la zone d'étude (entre autres, Plaisir, Chevreuse, Chavenay, Coignière, les Essarts-le-Roi et Magny-les-Hameaux,).

Fig. 116 Part des productions animales à l'intérieur et à l'extérieur de Saint-Quentin-en-Yvelines



Source : France, recensements agricoles 1950, 1970, 1979 et 1988

Quant à la production horticole ornementale, les superficies ont été réduites du 2/3 depuis 1970 (de 25 à 8 ha). Le problème est plus aigu dans la commune de Chevreuse mais surtout dans celle de Noisy-le-Roi. Notamment, le processus d'urbanisation dans cette commune aux abords des grandes routes de la plaine de Versailles a provoqué la dégénérescence ou l'isolement de certaines parcelles de cultures horticoles, dont plusieurs serres (IAURIF, 1986).

Pour terminer, comme l'illustre la figure 116, les productions animalières n'avaient pas encore complètement disparu dans la zone d'étude en 1988. Cependant, l'essentiel des effectifs était localisé à l'extérieur des limites de la ville nouvelle. De plus, tel que nous l'avons présenté dans la région de Montréal, le nombre de chevaux dans les exploitations agricoles périurbaines était à la hausse depuis le début de la décennie 80. D'ailleurs, ce type d'évolution est tracé pour plusieurs exploitations métropolitaines entraînées dans un mouvement plus favorable à l'agriculture de services et de paysage qu'à l'agriculture de production.

Afin de récapituler sur l'ensemble du chapitre, nous affirmons que les interventions collectives locales et régionales ont un impact considérable sur la trajectoire du développement agricole. Bien entendu, si les gouvernements privilégient les intérêts de la population non agricole sur le territoire périurbain, les agriculteurs pourraient en être lésés. Cette situation se produit lorsque les interventions publiques sont trop orientées pour protéger les espaces agricoles comme un élément du paysage périurbain. Bien sûr, cette réalité est plus marquante en Ile-de-France que dans la région de Montréal. Entre autres, les objectifs rattachés à la création de la ZNE de l'Hurepoix ainsi qu'au PNR de Chevreuse concordent avec les intérêts des nouvelles communautés non agricoles. Cependant, comme les céréaliers et les associations de protection se partagent des segments d'intérêts communs, l'avenir agricole devrait être assuré dans la région d'Ile-de-France. Par contre, même dans un environnement protégé, de plus en plus la survie des agriculteurs dépendra de leur capacité d'adaptation à l'ouverture des marchés.

Conclusion

Cette thèse a pour finalité de **décrire** l'ensemble des forces actives dans la transformation des espaces agricoles périurbains. Comme nous considérons que la réalité des agriculteurs périurbains est marquée par une complexité croissante de leur quotidien, nous avons consciemment orienté la démarche afin de croiser des événements réels avec des concepts. Bien entendu, les champs théoriques ont servi de base à la prédiction de la réalité et non l'inverse. Ce croisement s'est fait par une description des différents mécanismes généraux et détaillés qui influencent les actions de ce groupe **d'acteurs** dans les régions d'Ile-de-France et de Montréal. La présence de deux cas nous a conduit à l'identification des similitudes et des différences. Évidemment, les faits bruts ne sont pas toujours comparables et nous obligent préalablement à les conceptualiser. Par ailleurs, cette situation a eu des répercussions méthodologiques puisque nous avons choisi une comparaison synchronique (Gauthier, 1986). De même, la rédaction de la première **hypothèse descriptive** est aussi marquée par ce choix méthodologique puisqu'elle dit: *la dynamique des milieux d'études repose sur une structure globale et par conséquent, nous pouvons y retracer des processus synchronisés*. En d'autres termes, nous avons tenté de rendre visible la synchronisation des actions sur le territoire comme une conséquence de la globalisation des structures alors qu'elle aurait pu rester une composante de la stratégie de recherche (voir le chapitre 2).

Même si nous proposons l'existence de processus synchronisés dans les espaces agricoles périurbains de Montréal et d'Ile-de-France, nous sommes malgré tout conscients des limites d'une telle affirmation. Entre autres, les mécanismes pour changer les sociétés sont plus lents que ceux d'une machine simple qui agit suite à la transmission de commandes. Par conséquent, si nous comparons deux lieux différents, malgré l'émission de signes et d'ordres à l'échelle planétaire, nous noterons la présence d'écarts au niveau des temps de réaction. Par exemple, selon nos observations, plus de trente ans se sont écoulés entre les premières stratégies de

valorisation de la zone agricole dans la municipalité de Laval et celles proposées par le biais de SAFER d'Ile-de-France. En revanche, dans les deux sociétés le problème était commun : les collectivités voulaient maintenir des espaces verts et agricoles à la périphérie des grands centres urbains. En l'occurrence, pour un problème commun, il n'y avait que la stratégie et l'échelle d'intervention qui étaient différentes. Cette situation nous rapproche de la théorie du temps d'Aristote : « *le temps est le même, que le mouvement soit accompli rapidement ou non, qu'il s'agisse d'une translation ou d'une altération.* » (Aristote, Physique et Métaphysique, p.85) Dès lors, il faut se demander si la globalisation des structures, favorisée par le progrès technologique, ne fait que rendre plus réelle cette proposition. Et, si nous avons l'impression que la planète devient de plus en plus petite, c'est peut-être le résultat tangible d'une consolidation du village global ?

Bien entendu, nous savons qu'un tel projet de globalisation des structures sera toujours marqué par les forces éparses de résistance, à moins de fonctionner à l'intérieur d'une structure où les grands acteurs économiques obtiennent un contrôle total sur la société globale grâce l'individualisation des forces et ce, suite au passage à la nouvelle économie. En limitant le rôle des États-nations, cette situation pourrait correspondre au plus haut niveau à atteindre par les corporations économiques pour réguler la société globale (voir le chapitre 3). Alors, la représentation du fonctionnement des éléments individuels pourrait beaucoup ressembler à celle des machines simples parfaitement synchronisées.

Fort heureusement, la thèse ne peut conclure que ce stade de développement soit atteint. Notamment, pour des raisons méthodologiques nous ne pouvons pas comparer les statistiques détaillées des deux pays étudiés en raison de l'absence de standardisation. Seules les statistiques trop sommaires des Nations Unies, nous permettaient de suivre une telle démarche scientifique. Plutôt, nous nous sommes limités à décrire parallèlement les traits et les mécanismes de fonctionnement de chacun des sous-systèmes continentaux, nationaux et régionaux. Évidemment,

l'évolution européenne des 50 dernières années est plus proche de notre représentation d'une société globale où la régulation des individus repose sur des ordres macroscopiques plutôt que microscopiques. Par exemple, dans les pages 178 à 220 nous avons illustré les effets de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) sur la production agricole française et, plus particulièrement sur l'économie agricole dans la région d'Ile-de-France. Pour cette catégorie d'acteurs sociaux, l'objet est de savoir si le processus décisionnel pour chacune des exploitations agricoles relève de plus en plus des décisions des bureaucrates européens (voir le modèle du processus décisionnel au chapitre 3). Rappelons ici, que le processus qui a mené à la réforme est fortement teinté par la domination américaine sur l'échiquier mondial (voir le chapitre 4). Par conséquent, cette réforme, encadrée officiellement par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), est un pas de plus vers une régulation des actions individuelles par des organisations internationales. À la limite, comme certaines données statistiques agricoles sont déjà standardisées pour l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne (UE) depuis 1992, il aurait été plus facile de suivre une démarche déductive en comparant les différents pays de l'UE par rapport à l'ensemble international. Il s'agit d'une piste à explorer dans le futur !

La thèse est également structurée par trois autres hypothèses, mais d'ordre inférieur à la première :

- 2) *les nouvelles pratiques sociales ont des répercussions sur l'utilisation des espaces agricoles et naturels périurbains;*
- 3) *la régulation internationale oriente de plus en plus le fonctionnement des systèmes agroalimentaires nationaux;*
- 4) *les interventions collectives locales et régionales (notamment le zonage) assurent le maintien et le développement d'une agriculture périurbaine durable.*

Selon la deuxième hypothèse, la production de l'espace agricole se trouve encadrée à l'intérieur d'une dynamique sociale. Cette situation a pour effet de complexifier davantage l'objet de la description. Entre autres, comme nous avons

proposé que la nouvelle économie s'individualisait, nous avons presque l'obligation de comprendre les structures d'action individuelle. Afin de les aborder, nous nous sommes référés aux quatre fonctions du système social selon Parson : stabilité normative, intégration, poursuite de buts et adaptation (voir le chapitre 3). Plus concrètement, nous avons décrit l'influence des valeurs sur l'occupation du territoire périurbain (les valeurs des différentes collectivités et les valeurs universelles ou traditionnelles) les mécanismes rattachés au processus décisionnel (poursuite de buts), les caractéristiques des réseaux (l'insertion au réseau fait partie des stratégies d'adaptation pour fonctionner dans la nouvelle économie) et finalement, la fonction d'intégration qui nous amène à la différenciation des pratiques formelles et informelles en société. Bien qu'éclectique, la compréhension de ces différents mécanismes sociaux est extrêmement importante afin de bien lire la société actuelle. Évidemment, si nous analysons la société sur la base des fonctions rattachées aux systèmes d'action, nous nous éloignons progressivement de la pensée de Durkheim telle que « *les faits sociaux doivent être traités comme des choses* » (Gauthier, 1986, p.118). Le chercheur plus favorable à la description des faits sociaux aura certainement des malaises à la lecture de cette thèse. Or, pour nous le problème actuel se trouve dans l'articulation d'un discours théorique, qui a jusqu'à maintenant très bien décrit le rôle des groupes sociaux, alors que la société actuelle s'individualise. Cependant, pour le moment, la contribution cette thèse consiste à emprunter parmi un ensemble de concepts hétéroclites pour décrire certains événements sociaux. Par exemple, nous avons décrit le processus de démocratisation de l'accès aux espaces verts dans le sud-ouest de l'Ile-de-France (pp.114-131).

À travers l'étude du processus de création du PNR de Chevreuse, nous avons pu observer des spécificités françaises liée à la modernisation de la société ainsi qu'à la résistance des anciennes hiérarchies sociales. Plus particulièrement pendant les années 1970, l'aristocratie locale, à titre de grand propriétaire foncier, jouait un rôle important dans l'organisation territoriale. Ceci nous a fait dire que les forces

diachroniques s'opposaient aux forces synchroniques rattachées à la démocratisation de la société.

Dans le chapitre quatre, l'hypothèse descriptive propose que *la régulation internationale oriente de plus en plus le fonctionnement des systèmes agroalimentaires nationaux*. Ici, nous constatons préalablement que les transformations à l'intérieur des économies agricoles nationales sont éminemment liées au progrès technologique. À l'échelle internationale, le progrès dans les systèmes productifs et de transport a aussi provoqué d'importantes restructurations au niveau des systèmes agroalimentaires. À titre d'exemple, à la fin du siècle dernier l'utilisation répandue des machines à vapeur (bateau et train) pour le transport des marchandises sur longue distance ainsi que l'accroissement de la productivité des exploitations agricoles vont engendrer des perturbations sur les marchés agricoles régionaux européens.

Ces contextes, ainsi que l'évolution des contextes géopolitiques en Europe, allaient légitimés la mise en place des politiques commerciales protectrices, notamment la loi du cadenas en France. Ainsi, pendant presque tout le 21^{ème} siècle les États vont protéger leur agriculture de la compétition extérieure et ce particulièrement, en établissant des quotas d'importation ou en imposant des taxes à l'importation. Cette stratégie a pu fonctionner jusqu'au début des années 70 alors que l'offre a largement dépassé la demande nationale. À partir de cet instant, les pressions afin d'ouvrir les marchés nationaux aux produits étrangers favorisent des ententes à la pièce au sein du GATT. En revanche, les principales avancées ont eu lieu pendant les négociations de *l'Uruguay Round* (1986-1994). Par rapport à ces résultats, nous devons envisager qu'au cours du prochain millénaire, les économies agricoles nationales seront davantage intégrées à la dynamique des marchés ouverts. Peut-être qu'il sera aussi plus facile d'identifier systématiquement des actions synchronisées chez des agriculteurs de même production, mais de continents différents ?

Quant au chapitre 5, il est encadré par l'hypothèse descriptive suivante : *les interventions collectives locales et régionales (notamment le zonage) assurent le maintien et le développement d'une agriculture périurbaine durable*. Par rapport au hypothèse précédente, cette proposition vient équilibrer l'ensemble de la dynamique de transformation des espaces périurbains. Entre autres, à cette échelle, les communautés se prononcent pour ou contre la réalisation de certains projets sur leur territoire. D'une certaine manière, les forces de la communauté peuvent s'opposer directement à la dynamique des forces universelles, comme en interdisant l'implantation d'une méga porcherie. Toutefois, à cette échelle les problèmes sont surtout de contraindre les avancées urbaines sur les terres agricoles.

Plus particulièrement, depuis les années 1950 les espaces à la périphérie des villes sont progressivement intégrés à la dynamique urbaine régionale. L'assise territoriale, qui avait été historiquement dominée par des fonctions agricoles, se diversifie pour répondre aux besoins des urbains. Ainsi, par la *rurbanisation*, le milieu rural périphérique se transforme de manière à offrir aux urbains la possibilité de pratiquer des loisirs. Comme la société change très rapidement, certaines activités agricoles deviennent des nuisances au paysage ainsi qu'au confort de la population non agricole. Au sud-ouest de Paris, les maraîchers sont devenus de producteurs indésirables car leurs bâtiments faisaient tords à la contemplation du paysage.

En revanche, les problèmes agricoles périurbains les plus importants découlent de la construction résidentielle et des infrastructures publiques aux marges rapprochées de la ville. Naturellement la rente de situation confère aux activités économiques non agricoles la possibilité de renouveler l'usage du sol. À partir des années 70, cette situation a rendu nécessaire des interventions collectives en matière de zonage et de valorisation de la pratique agraire périurbaine. Comme nous l'avons présenté, à Laval l'avenir de plusieurs exploitations agricoles enclavées ne tient qu'à ce mince fil, même si les possibilités de croissance avec le développement des marchés extérieures sont intéressantes. Donc, par rapport à notre hypothèse nous

affirmons que le développement d'une agriculture périurbaine durable est uniquement envisageable avec l'appui des autorités publiques.

Pour terminer, nous affirmons que la contribution de cette thèse est de proposer une lecture de deux sociétés en évoquant une multitude de concepts sociaux et spatiaux et de suggérer leur légitimité éventuelle, seulement si la société poursuit son individualisation et si le village global se consolide.

Bibliographie

ALBERTINI, J.-M. (1967), « *La société industrielle, aventure ambiguë* », dans G. Roustang (Ed.), La seconde société industrielle, Paris, Les Éditions Ouvrières, pp.167-181.

ALDRICH, H. (1982), « *The Origins and Persistence of Social Networks* », P. V. Marsden et N. Lin (Eds.), Social and Network Analysis, Sage Focus, pp.281-293.

ALLAIRE, G. (1995), « *De la productivité à la qualité, transformation des conventions et régulations dans l'agriculture et l'agro-alimentaire* », dans G. Allaire et R. Boyer (Éds.), La grande transformation de l'agriculture. Lectures conventionnalistes et régulationnistes, Paris, INRA, pp. 381-410.

ANANIA, et al. (1991), « *Analyse des conséquences du programme d'encouragement à l'exportation (EEP) des Etats-Unis sur le marché mondial du blé* », dans A. Chominot (Éd.), L'Agriculteur, le marché et l'État, Paris, Economica, collection économie agricole et agro-alimentaire, pp.103-119.

ANDERSON, J. (1996), « *The Shifting Stage of Politics: New Medieval and Postmodern Territorialities* », Environment and Planning D: Society and Space, vol. 14, p.133-153.

ANTLE, J.M. et MCGUCKIN, T. (1993), « *Technological Innovation, Agricultural Productivity, and Environmental Quality* », dans G. A. Carlson et al. (Éds.), Agricultural And Environmental Resource Economics, Toronto, Oxford University Press, pp. 175-220.

ARCHAMBAULT, J. et GODBOUT, J. T. (1988), « *Le rural en ville : Laval* », Recherches sociographiques, n°29,2-3, pp.445-454.

AUVERS, D. (1986), L'économie mondiale, Paris, La Découverte.

BADOUIN, R. (1971), Économie rurale, Paris, Armand Colin,

BAIROCH, P. (1983), Le tiers-monde dans l'impasse, 2^{ème} édition, Paris, Gallimard.

BARBIERI et al. (1991), Sociétés et groupements agricoles, 1^{ère} édition, Paris, Delmas.

BASTIÉ, J. et DÉZERT, B. (1980), L'espace urbain, Paris, Masson.

BAUER, G. et ROUX, J.M. (1976), La rurbanisation ou la ville éparpillée, Paris, Le Seuil.

BEAUREGARD, L. (1992), *L'étalement urbain dans la région métropolitaine de Montréal*, dans F.W Remiggi et G. Sénécal (Éds.), Montréal: Tableaux d'un espace en transformation, Montréal, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, pp.99-116.

BENKO, G. (1996), « *Introduction : Modernity, Postmodernity and Social Sciences* », G. Benko et U. Strohmayer (Éds.), Space and Social Theory, Oxford, Blackwell Publishers, pp.1- 44.

BÉTEILLE, R. (1997), « *La diversification des exploitations agricoles à travers quelques évolutions régionales récentes* », Norois, tome 44, n° 173, p.141-154.

BOURGINE P. et al. (1995) « *Co-évolution, cascades d'événements et états critiques auto-organisés* », dans A. Albert (Éd.), Chaos and Society, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp.63-81.

BOURNE, L.S. (1975), Urban Systems, Oxford, Clarendon Press.

BOWLER, I. (1992), " *The industrialization of agriculture* ", dans I. R. Bowler (Ed.), The Geography of Agriculture in Developed Market Economies, New York, Longman Scientific & Technical, pp. 7-31.

BOWLER, I. R. (1995), « An Agenda for Research on Sustainable Rural Systems » dans C. R. Byrant et C. Marois (Éds.), Le développement durable et les systèmes ruraux, Montréal, Université de Montréal, pp.9-20.

BOWLER, I. (1998), « *Researching The Sustainability of Rural Systems Throug Actor Network Theory* », dans R. Epps (Éd.), Sustaining Rural Systems in the Context of Global Change, Proceeding of the Joint Conference of the IGU Commission for The Sustainability of The Rural Systems and Land Use/Cover Change Study Group, University of New England, Armidale, Australia, pp.168-178.

BRASSARD, J.E. (1987), Financial Assistance for Farmers. A Lawyers Guide to Federal Programs, Toronto, Carswell.

BRISSY, Y. (1974), Les Villes Nouvelles : le rôle de l'État et des collectivités locales, Paris, Berger-Levrault.

BROCHIER, H. (1994), « *A propos de l'individualisme méthodologique: l'ouverture de débat* », Revue d'économie politique., n° 104, janvier-février, pp.26-52.

BROWN, L.R. (1998), « *Struggling to Raise Cropland Productivity* » State of the Wold 1998, A Woldwatch Institute Report on Progress Toward a Sustainable Society, New York, W.W. Norton & Company, pp. 79-95.

BRYANT, C.R. et GRANJON, D. (1998), « *Sustainability of Rural Systems by Integrating with Urban Systems through Strategic Planning for Local Development in the Rural-Urban Fringe* », dans R. Epps (Éd.), Sustaining Rural Systems in the Contexte of Global Change, Armidale, pp. 205-214.

BRYANT, C.R. et JOHNSTON, T.R.R. (1992), Agriculture in the City Countryside, University of Toronto Press, Toronto.

BRYANT, C.R. (1973) « *L'agriculture face à la croissance métropolitaine : le cas des exploitations de grande culture expropriées par l'emprise de l'Aéroport Paris-Nord* », Économie Rurale, n°95, pp.23-35.

BRYANT, C.R (1988), « *Economic Activities in the Urban Field*», dans P. M. Coppack et al (Éds.), Essays on Canadian Urban Process and Form III: The Urban Field, Waterloo, Department of Geography, University of Waterloo, publication 30.

BRYANT, C.R (1992) « *Farming at the urban fring* », dans I. R. Bowler (Éd.), The Geography of Agriculture in Developed Market Economies, Essex, Longman Scientific & Technical, pp. 275-304.

BRYANT, C.R., et al. (1998), « *Community mobilisation and power structures: potentially contradictory forces for sustainable development*», Netherlands Geographical Studies, n°244, pp. 233-244.

BRYANT, C.R. et al. (1991), « *L'agriculture dans la région métropolitaine de Montréal* », dans B. Vachon (Ed.) Le Québec rural dans tous ses états, Montréal, Boréal, pp. 215-236.

- BRYANT, C.R. et al. (1996) « *Sustainability in action: the role of local actors in the transformation and conservation of urban fringe environments* », dans H. Sasaki et al. (Éds.) Geographical Perspectives on Sustainable Rural Systems, Tokyo; Koisei Publications, pp.67-77.
- BRYANT, C. R. (1986), « *Farmland Conservation and Farming Landscapes in Urban-Centred Regions: The Case of Ile-de-France Region* », Landscape and Urban Planning, n°13, pp. 251-276.
- BRYANT, C.R. (1995), « *The Role of Local Actor in Transforming the Urban Fring* », Journal of Rural Studies, vol. 11, n°3, pp.225-267.
- BUNCE, M. (1998), « *Thirty Years of Farmland Preservation in North America : Discourses and Ideologies of a Movement* », Journal of Rural Studies, vol. 14, n°2, pp. 233-247.
- BUNCE, M. (1981), « *Rural Sentiment and the Ambiguity of the Urban Fringe* » dans K.B. Beesley et Russwurn (Éds.), The Rural-Urban Fringe : Canadian Perspectives, Toronto, York University, Geographical Monographs 21, pp.109-120.
- BUNCE, M. (1998), « *Thirty Years of Farmland Preservation in North America : Discourses and Ideologies of a Movement* », Journal of Rural Studies, vol. 14, n°2, pp.233-247.
- BUSSIÈRE, Y. et BOUCLEY, C. (1992), « *Étalement urbain et demande de transport dans la région métropolitaine de Montréal: éléments de prospectives* », Montréal, rapport préparé pour la ville de Montréal, INRS-Urbanisation.
- CHARRIER, J.-B. (1988), Villes et Campagnes, Paris, Masson, collection Géographie.
- CADÈNE, P. (1990), « *L'usage des espaces péri-urbains. Une géographie régionale des conflits* », Études Rurales, n° 118-119, avril-septembre, pp. 235-267.
- CASTELLS, M. (1989), The Informational City. Information Technology, Economic Restructuring, and the Urban-Regional Process, Oxford, Basil Blackwell Ltd.
- CAZES, B. (1995), « *Postface* », Futuribles, juillet-août 1995, pp. 201-203.
- CHARVET, J.-P. et PLET, F. (1996), « *Espaces ruraux et stratégies des firmes agro-industrielles* », dans M. Jollivet et N. Eizner (Éds.) L'Europe et ses campagnes, Paris, Preses de Science Po, pp. 323-342.
- CHARVET J.-P. (1994), La France agricole en état de choc, Paris, Liris.
- CHARVET, J.-P. (1991), « *Les géostratégies des Etats-Unis sur le marché mondial du blé : P.L. 480 et E.E.P. (Export Enhancement Program)* », dans A. Chominot (Éd.), L'Agriculteur, le marché et l'État, Paris, Economica, collection économie agricole et agro-alimentaire, pp.121-130.
- CHARVET, J.-P. (1990), « *L'Europe agricole : espace unique ou espaces multiples* » dans J. Brémont (Éd.), L'Europe de 1993. Espoirs et risques, Paris, Hatier, pp. 136-198.
- CHAUVEL, L. (1995), « *Valeurs régionales et nationales en Europe* », Futuribles, juillet-août 1995, pp. 167-200.
- CHESNEAUX, J. (1993), « *Dix questions sur la mondialisation* », Manière de voir, Le Monde diplomatique, n°18, pp. 10-13.

- CHITAMBAR, J.B. (1973), Introductory Rural Sociology: a synopsis of concepts and principles, New York, Halsted Press.
- CHOMBART DE LAUWE, J. (1979), L'aventure agricole de la France, de 1945 à nos jours, Paris : Presses universitaires de France.
- CHOSSUDOVSKY, M. (1993), « *Les ruineux entêtement du Fonds monétaire international* » Manière de voir, Le Monde diplomatique, n°18, pp. 22-26.
- CLAVAL, P. (1980), Éléments de Géographie Humaine, Paris, M. Th. Génin.
- CLOKE, P. (1989), « *Rural geography and political economy* », dans R. Peet et N. Thrift (Éds.), New Models in Geography, Boston, Unwin Hyman, pp. 164-195.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, (1989), La situation de l'agriculture dans la Communauté, Bruxelles, Offices des publications officielles des Communautés européennes.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, (1991), La transmission des exploitations agricoles et l'installation des agriculteurs dans la CEE, Luxembourg, Offices des publications officielles des Communautés européennes,
- COHN, T., H. (1990), The International Politics of Agricultural Trade : Canadian-American Relations in a Global Agricultural Context, Vancouver, UBC Press.
- CORBERA, M. (1994), « *The Common Agricultural policy and the Development of Agricultural: Problems and Perspectives* », dans M. Blacksell et A. M. Williams (Eds.) The European Challenge. Geography and Development in the European Community, pp. 273-300.
- COURTET, C. (1993), « *L'agriculture aujourd'hui reflet et enjeu des mutations sociales* », dans C. Courlet et al. (Éds.), Un point sur... agriculture et société, Paris, Association Descartes et INRA, pp. ix-xiv.
- CORTI, M. (1971), Politique agricole et construction de l'Europe, Bruxelles,
- COX, K.R. (1995), « *Globalisation, Competition and the Politics of Local Economic Development* », Urban Studies, vol. 32, n°2, pp.213 –224.
- DE BRIE, C. (1993), « *Des démocraties sans voix.* » Manière de voir, Le Monde diplomatique, n°18, pp. 27-29.
- DELAVIGNE, R. (1995), « *Paysage, environnement et économie* », Paysage et Aménagement, n° 31, pp.28-29.
- DELORME, H. et LE THEULE, F.-G. (1996), « *Réforme de la PAC et Uruguay Round vers une Europe libérale* », dans M. Jollivet et N. Eizner (Éds.) L'Europe et ses campagnes, Paris, Preses de Science Po, pp. 275-295.
- .DESLAURIERS, et al. (1992), « *Farm Business Restructuration in the Urban Fringe : The Toronto and Montréal Regions* », dans I. R. Bowler, C.R, Bryant et M.D. Nellis (Éds.), Contemporary Rural Systems in Transition. Vol. 1, Agriculture and Environment, Oxon, CAB International, pp. 74-86.
- DESROCHES, S. et BRYANT, C.R. (1997) « *Les enjeux de la démocratisation des espaces verts. Analyse des relations sociales dans le processus de création du Parc Naturel Régional de la Haute-Vallée de Chevreuse* », Bulletin de la SociétéLanguedocienne de Géographie, facicule 3-4, , pp.59-77.

- DES ROSIERS, F. (1992) « *Urban Sprawl and the Central City* », Plan Canada, novembre 1992, pp.14-18.
- DESTOMBES P. (1985), « *Ile de France: un parc naturel est né* », Écologie, n° 354, p.8.
- DU CHOUCHE, S. (1991), « *Commerce international en agriculture: les instruments de couverture et de financement* », dans A. Chominot (Éd.), L'Agriculteur, le Marché et l'État, Paris, Economica, collection économie agricole & agr-alimentaire, pp.7-9.
- DURAM, L.A. (1998), « *Agroecological Behaviour : The Continuum from Conventional to Alternative Agriculture in Colorado, USA* », Netherlands Geographical Studies, n°244, pp. 69-80.
- FÉDÉRATION DES LAURENTIDES (UPA), (1980), Avis à ses membres sur la fiscalité municipale pour les terres à l'extérieur de la zone agricole permanente.
- FICHE, D. (1995) - La production légumière en pleine mutation Cahiers N° 24
- FITZPATRICK, P. (1988), « *The Rise and Rise of Informalism* » R. Matthews (Éd.), Informal Justice, London, Sage Publications, pp.178-198.
- FULTON, M. et STOREY, G. G. (1990), « *A New World Agricultural Order* », dans H. J. Michelmann et al. (Eds.), The Political Economy of Agricultural Trade & Policy. Toward a New Order for Europe and North America, Oxford, Westview Press, pp.195- 229.
- GAUTHIER, B. (1986), Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- GIROUX, L. (1983), « *Les pouvoirs des corporations municipales locales en matière d'aménagement* », dans M. Poirier (Éd.), Droit québécois de l'aménagement du territoire, Sherbrooke, Revue de droit de l'Université de Sherbrooke, pp. 71-130.
- GLEICK, J. (1989) La théorie du chaos. Vers une science nouvelle, Paris, Flammarion.
- GORZ, A. (1993), « *Pourquoi la société salariale a besoin de nouveaux valets* », Manière de voir, Le Monde diplomatique, n°18, pp. 48-52.
- GUYOMARD, H. et MAHÉ, L.-P. (1995), « *Le GATT et la nouvelle Politique agricole commune* », Revue économique, vol. 46, pp. 657-666.
- HART, P. (1992), « *Marketing agricultural produce* » dans Ian R. Bowler (Éd.), The Geography of Agriculture in Developed Market Economies, New York, Longman Scientific & Technical, pp. 162-206.
- HAGGETT, P. (1973), L'analyse spatiale en géographie humaine, Paris, Armand Colin.
- HARVEY, D. (1989) The Condition of Postmodernity: An Enquiring into the Origins of Cultural Change, Oxford, Blackwell.
- HEALEY, P. (1986), « *Emerging directions for research on local land-use planning* », Planning and Design, n°13, pp.103-120.
- HENRY, S. (1981), Informal Institutions : Adaptive Networks in the Corporate State, New York, St-Martin Press.

- HERVIEU, B. (1996), " *Les liens du vivant* ", Le Monde Diplomatique, mai 1996, P. 6
- HOGGART, K. et BULLER, H. (1987), Rural Development. A Geographical Perspective, New York, Croom Helm.
- IBBERY et HEALEY (1990), *Location & Change*, Oxford University Press.
- INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (1967), Dossier sur la spéculation et sur la protection des sols arables au Québec, soumis à la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec.
- INSTITUT DES RESSOURCES MONDIALES (1992), « *Ressources Mondiales 1992-1993. Un guide de l'environnement global* », Montréal, Science et Culture Inc.
- JACQUIN, E. (1996), « *La PAC les conséquences d'une réussite* », dans M. Jolivet et N. Eizner (Eds.), L'Europe et ses campagnes, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 99-107.
- JOLIF, Y. (1967), « *La montée de l'individualisme* », dans G. Roustang (Ed.), La seconde société industrielle, Paris, Les Éditions Ouvrières, pp.119-133.
- JOSLING, T. (1990) « *The GATT : Its Historical Role and Importance to Agricultural Policy and Trade* », H. J. Michelmann et al. (Eds.), The Political Economy of Agricultural Trade & Policy. Toward a New Order for Europe and North America, Oxford, Westview Press, pp.155- 171.
- JUNEAU, P. et BRYANT, C.R. (1997) « *Les Parcs naturels régionaux français et l'aménagement du territoire rural vis de l'Amérique du Nord : concept innovateur ou utopie conceptuelle.* », Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie numéro sous la direction de Lucette Laurence , Les Parcs Naturels, un concept de développement territorialisé et environnemental à l'épreuve du temps, fascicule 3-4, juillet-décembre 1997, pp. 29-43.
- KELLERT, S.H. (1995), « *When Is the Economy Not Like the Weather ? The Problem of Extending Chaos Theory to Social Sciences* » dans A. Albert (Ed.), Chaos and Society, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 35-47.
- KNOKE, D. et KUKLINSKI, J.H. (1983), Network analysis, Beverly Hills, Sage Publications
- KNOKE, D. et LAUMANN, E. (1982), « *The Social Organization of National Policy Domains. An Exploration of Some Structural Hypotheses* » tiré dans P. V. Marsden et N. Lin (Éds.), Social structure and network analysis , London, Sage Publications, pp.255-270.
- LAGUERRE, M.S. (1992), The structuring of informal urban practices, Montréal, Villes et développement, Cahier n°3-92, 27 p.
- LANG, T. et HINES, C. (1995) « *Gare au Gatt !* » Cérès, vol. 27, n°1, janvier-février, pp. 19-23.
- LANGLOIS, C. (1961) « *Speculation and sprawl* », Canadian Geographer; cité dans Institut de développement économique et social (1967), Dossier sur la spéculation et sur la protection des sols arables au Québec, soumis à la Commission royale d'enquête sur l'agriculture au Québec, (Montréal).
- LAPASSADE, G. et LOURAU, R. (1976), La sociologie, Paris, Seghers, collection Clefs.
- LEFEBVRE, H. (1970), La révolution urbaine, Paris, Gallimard.

- LEMIEUX, P. (1995), « *Chaos et Anarchie* », dans A. Albert (Éd.), Chaos and Society, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 211–238.
- LEVITT, T. (1983), The Marketing Imagination, New York, Free Press.
- LÉVY, P. (1997), L'Intelligence Collective: pour une anthropologie du cyberspace, Paris, La Découverte.
- LIPLMAN, B. L. (1995), « *Information processing and bounded rationality: a survey* », Canadian Economics Association, pp. 42-67.
- MANZAGOL, C. (1980), Logique de l'espace industrielle, Paris, PUF.
- MAROIS C. et al. (1991), « *Une revue de la littérature scientifique sur l'étalement urbain et sur les relations urbaines-agricoles dans la frange urbaine: le cas de la région métropolitaine de Montréal, dans le contexte nord-américain* », Espace, populations, société, n° 2, pp.325-334.
- MARSDEN, T. (1995) « *Beyond Agriculture ? Regulating the New Rural Spaces* » Journal of Rural Studies, pp.285-296.
- MARSDEN P., V. (1982), « *Brokerage Behavior in Restricted Exchange Networks* », dans P. V. Marsden et N. Lin (Éds.), Social Structure and Network Analysis, A Sage Focus Edition, pp.201-218.
- MASSIAH, G. et TRIBILLON, G. (1988), Villes en développement, Paris, La Découverte.
- McLUHAN, M. et POWERS, B. (1989), The global village : transformations in world life and media in the 21st century, New York , Oxford University Press.
- MÉNY, Y. (1992), « *La République des fiefs* », dans O. Duhamel et Y. Mény (Eds.), Revue Française d'Études Constitutionnelles et Politiques, Paris, N° 60 La décentralisation, pp17-24.
- MERLIN, P. (1982), L'aménagement de la région parisienne et les villes nouvelles. Notes et études documentaires, Paris, La documentation française.
- McKENNA, et al. (1998), « *Food Regimes Research in New Zealand's Apple Industry : Insights from the Orchard* », dans R. Epps (Éd.), Sustaining Rural Systems in the Contexte of Global Change, Armidale, UNE, pp. 139-150.
- M^cMICHEAL, P. (1996), « *Globalization : Myths and Realities* », Rural Sociological Society, pp. 25-55.
- MICHAELS M. (1995) « *Seven Fundamentals of Complexity for Social Resarch* », dans A. Albert (Ed.), Chaos and Society, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp.15-32.
- MICHEAL, D. (1967), « *Un conquérant silencieux : la cybernation* », dans Guy Roustang (Éd.), La seconde société industrielle, Paris, Économie et Humanisme.
- MILLION, C. (1992) « *L'imbrication des pouvoirs, limite pour la démocratie* », numéro spécial sur La décentralisation, Revue Française d'Étude Constitutionnelles et Politiques, PUF, Numéro 60, pp 41-53.
- MOORE, G. et D 'ALBA, R. (1982), « *Class and Prestige Origins in The American Elite* », Social Structure and Network Analysis, dans P. V. Marsden et N. Lin (Éds.), Social and Network Analysis, Sage Focus Edition, pp.39-60.

- MUIR, R et PADDISON, R. (1981) Politics, geography and behavior, New York, Methuen.
- NELSON A. C. (1993), « *Disamenity Influences of Edge Cities on Exurban Land Values: A Theory with Empirical Evidence and Policy Implications* », Urban Studies, vol.30, n°10, 1993, 1683-1690.
- NOËL, E. (1979), Les rouages de l'Europe, Bruxelles, Labor.
- NOËL, G. (1979), Du pool à la politique agricole commune. Les tentatives de Communauté agricole européenne entre 1945 et 1955, Paris, Economica.
- O'SULLIVAN, F. (1986), Geopolitics, New York, St. Martin's Press.
- PANIER, P et RENAUDOT, C. (1988), Étude foncière sur l'agriculture des petites vallées : Trois vallées du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
- PARSON, T. (1966), Evolutionary and Comparative Perspective, New Jersey, Prentice-Hall Inc.,
- PETRELLA, R. (1993), « *Vers un techno-apartheid global* », Manière de voir, Le Monde diplomatique, n°18, pp. 30-33.
- PROST B. (1994), « *L'agriculture péri-urbaine : analyse d'une marginalité* », Bulletin de l'Association des géographes français n° 2, pp. 144-151,
- REID, E.P. et YEATES M. (1991), « *Bill 90 – An Act to Protect Agricultural Land : An Assesment of it Success in Laprairie County, Québec* », Urban Geography, n°12, 4, pp. 295-309.
- ROBINSON, G. (1990), Conflict and change in the countryside. Rural society, economy and planning in the developed world, New York, Belhaven Press
- ROCHER, G. (1968), Introduction à la sociologie générale. Tome 2 l'Organisation sociale, Paris, Éditions HMH.
- RONAI, S. (1991), « *Concurrence de pouvoirs en Ile-de-France* », Hérodote, juillet-septembre, n° 62, pp. 101-114.
- RUELLE, D. (1991), Hasard et Chaos, Paris, Odile Jacob.
- SÉNÉCAL, G., et al. « *Les mécanismes de production de la forme urbaine et la conservation des espaces agricoles et naturels: la région de Montréal et le cas de Laval* », Cahiers de Géographie du Québec, volume 38, n°105, décembre 1994, pp.
- SCHWEISGUT, E. (1995), Le citoyen et le bien commun, Futuribles, juillet-août 1995, pp. 161-165.
- SHEILD, R. (1977), « *Spatial Stress and Resistance : Social Meanings of Spatialisation* », dans G. Benko et U. Strohmayer (Éds.), Space and Social Theory. Interpreting Modernity and Postmodernity, Malden, Blackwell, pp.186-204.
- SHORT, J.R. (1993), An Introduction to Political Geography, second edition, New York, Roulledge.
- STENSEKE, M. (1998), « *Farmers and Sustainable Land Use* » Netherlands Geographical Studies, n°244, pp. 81-89.

SMITH, W. (1986) « *Agricultural Marketing and Distribution* », dans Michael Pacione Progress in Agricultural Geography, New Hampshire, Croom Helm, pp 219-238.

TAYLOR, P.J. (1993), Political Geography World-Economy, Nation-State and Locality, third Edition, New York, Longman Scientific & Technical, 360 p.

STIWELL, O.F.G et SEIFREIG, N.R.W. (1984), The Regional Structure of The Canadian Economy, Toronto, Methuen, 1992.

THIBODEAU, J.-C. (1986), Les zones naturelles d'équilibre: bilan 1976-1986, INRS-Urbanisation, rapport interne, 34 p.

TONN B. E. et FELMAN D. (1995) « *Non-Spatial Government* », Futures, vol.27, n^o1, pp.11-36.

TOPALOV, C. (1973), Les promoteurs immobiliers, Paris, Mouton,

TRIBILLON, J.F. (1990), L'urbanisme, Paris, La Découvert, collection Repères.

TROUGHTON, M. J., (1986), « *Farming systems in the modern world* », dans M. Pacione (Ed.), Progress in agricultural geography, London, Croom Helm, pp. 93-123.

TROUGHTON, M. (1992), « *The Restructuring of the Agriculture: The Canadian Example* », dans I. Bowler et al. (Eds.), Contemporary Rural Systems in Transition. vol. Agriculture and Environment, London, C.A.B. International, pp.29-42.

VEEMAN, M.M., et VEEMAN, T.S. (1990), « *The Crisis in European and North American Agriculture* », dans H.J. Michelmann et al. (Eds.), The Political Economy of Agricultural Trade & Policy. Toward a New Order for Europe and North America, Oxford, Westview Press, pp.129- 155.

WALLACE, I. (1992), « *International Restructuring of the Agri-Food Chain* », dans I. Bowler et al. (Eds.), Contemporary Rural Systems in Transition. vol. Agriculture and Environment, London, C.A.B. International, pp.15-28.

WALKER, G. (1991), « *Social Space and Imaged Community : Examples from Toronto Countryside* », dans K. Beesley (Éd.), Rural and Urban Fring Studies in Canada since 1980, Peterborough, Trend University, Geographical Monographs 21, pp. 161-181.

WHEELER, H. (1967), « *Problèmes de la science bureaucratisée* », dans G. Roustang (Ed.), La seconde société industrielle, Paris, Les Éditions Ouvrières, pp.55-64.

WILLIAMS, G. (1991), « *The National Policy Tarrifs : Industrial Underdevelopment Through Import Substitution* » dans G. Laxer (Éd.), Perspectives on Canadian Economic Development. Class, Staples, Gender, and Elites, Toronto, Oxford University Press, pp.158-192.

YOUNG, A. (1980), « *L'économie acadienne. Histoire et développement* » sous la direction de Jean Daigle, Les Acadiens des Maritimes, Moncton, Centre d'études Acadiennes, pp. 209-233.

GOVERNEMENT DU CANADA

CANADA (1988), L'Accord de Libre-Échange Canada-États-Unis et l'agriculture. Une appréciation.

CANADA (1992), Le manuel de l'ALENA

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL (1996), L'excellence canadienne.

MINISTÈRE DES FINANCES (1986), Tableau de références économiques.

STATISTIQUE CANADA,

Recensement agricole 1951

Recensement agricole 1955

Recensement agricole 1961

Recensement agricole 1966

Recensement agricole 1971

Recensement agricole 1976

Recensement agricole 1981

Recensement agricole 1986

Recensement agricole 1991

Recensement agricole 1996.

Statistiques économiques agricoles (1996), cat. 21-603F

CD-ROM Commerce International 1980-1994.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (1992), Loi sur la protection du territoire agricole, mise à jour au 16 juin 1992.

COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (1992), Révision de la zone agricole: bilan final.

COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (1996), Rapport annuel 1995-1996, 66 p.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (1973), Proposition pour l'aménagement du territoire, Service de la planification du territoire, 1973, p.25; cité dans F. Dansereau et M. Gaudreau (1976), Commerce du sol et promoteurs à Montréal, Montréal, Association canadienne d'urbanisme, division Québec et Conseil canadien de recherches urbaines et régionale.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

MAPAQ (1993), Profil des exploitations agricoles.

MAPAQ (1994), La transformation des légumes au Québec. Le Portrait statistique – Les défis de l'an 2000.

MAPAQ, (1995a) Commerce international du Québec et du Canada. Produits agricoles, alimentaires et marins. Bilan statistique 1985-1994, Direction générale des affaires économiques, Service des politiques commerciales.

MAPAQ (1995b), Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec.

MAPAQ (1981), Nourrir le Québec. Perspective de développement du secteur de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation pour les années 80, Beauceville, Les Presses de l'Éclaireur Ltée.

QUÉBEC (1988), L'Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis. Analyse dans une perspective québécoise.

VILLE DE LAVAL

LAVAL (1970), Annexe C au règlement L-2000: Schéma directeur d'aménagement ville de Laval, service d'urbanisme, 73 p.

LAVAL (1977), L'agriculture à Laval, Service d'urbanisme de Laval, G. Chapleau .

LAVAL (1978), Communication du Service de Gérance, Division de la Planification et du Développement, (20/11/78).

LAVAL (1978), Télégramme du maire Lucien Paiement à René Lévesque (20/11/78).

LAVAL (1978), Communication du Service de Gérance, Division de la Planification et du Développement au Comité Exécutif (24/11/78).

LAVAL (1979), Évaluation du développement urbain en fonction des infrastructures existantes compte tenu de la loi sur la protection du territoire agricole, Service du Génie Division eau et assainissement, 12/01/79.

LAVAL (1978), Object: Étude de la valeur au rôle des biens-fonds de l'espace agricole. Projet de loi 90, Note du Service des Estimations à Mr Marc Perron (Gérant) (21/11/78).

LAVAL (1979), Communication du Service de Gérance, Division de la Planification et du Développement au Comité Exécutif (13/09/79).

LAVAL (1981), Note à J.-C. Lafond adj au Gérant de Marcel Nadeau Ing. (11/06/81).

LAVAL (1982), Communication au C.E. de la Gérance, Planification et Développement. (27/02/82)

LAVAL (1983), Communication au C.E. du Commissariat industriel, (21/02/83).

MRC DE LAVAL, (1983), Proposition de schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté de Laval. Annexe au projet des règlement numéro MRC-1 modifiant le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté de Laval.

MRC DE LAVAL (1989), Schéma d'Aménagement.

LAVAL (1978), Communication du Service de Gérance, Division de la Planification et du Développement (22/11/78)

GOVERNEMENTS FRANCAIS

DATAR (1992), Livre blanc du Bassin Parisien.

LE JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE, Décret n°67-158 du 1 mars 1967 du Premier Ministre instituant des parcs naturels régionaux

LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BÂTIMENT, Les Parcs naturels régionaux. Le décret interministériel du 1^{er} mars 1967, n° 9, 4 mars 1967.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

AREA et DDA des YVELINES, (1973) Plan d'aménagement des zones rurales de la vallée de Chevreuse.

AREA et DDA des YVELINES (1973), Propositions d'aménagement de la vallée de Chevreuse. Protection des sites et des espaces boisés.

AREA (1976), L'agriculture spécialisée dans l'aménagement des villes nouvelles, Paris.

AGRESTE (1993), Momento 1993 Ile-de-France.

AGRESTE (1995), RICA Europe. Résultats standards 1992.

AGRESTE (1993), Les vergers en Ile-de-France en 1993.

AGRESTE (1990), Recensement des serres, de l'horticulture ornementale et des pépinières en 1989 en Ile-de-France.

AGRESTE (1995), Les structures agricoles en 1993 dans l'Ile-de-France.

AGRESTE (1989), Recensement agricole 1988 Yvelines.

AGRESTE (1989), Recensement agricole 1988.

AGRESTE (1992) Ile-de-France tableaux et graphiques.

AGRESTE (1993) Enquête terres labourables 1992

AGRESTE (1993), RICA Ile-de-France. Sonde grande culture 1991.

AGRESTE (1993), RICA Ile-de-France.

AGRESTE (1995-1) Ile-de-France Bulletin de statistique agricole.

AREEAR (1978), La commercialisation des produits en Ile-de-France.

CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE L'ILE-DE-FRANCE (1986), Monographie agricole.

DDA DES YVELINES et PNR DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE (1986), Pour un avenir agricole dans les fonds de vallée. La Vallée du Rhodon.

SERVICE DES NOUVELLES DES MARCHÉS (SNM) (1995), Compte-rendu annuel 1995. Activité du marché. Rungis.

SNM (1979), La deuxième dimension de Rungis.

SIDO (1995), Collectes SIDO.

SCEES-INSEE (1988), Recensement agricole 1988. Systèmes de production en Ile-de-France.

SCEES-INSEE (1991) Recensement agricole 1988 inventaires. Recensement agricole 1950,

Recensement agricole 1998, (comparaison 1970-79-88)

SAFER ILE-DE-FRANCE, Répertoire d'enregistrement des droits de préemption, périodes 1968 à 1980 et 1984 à 1995

GOUVERNEMENT RÉGIONAL

CONSEIL RÉGIONAL ILE-DE-FRANCE (1994), Projet plan vert régional d'Ile-de-France.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT (DDE) DES YVELINES, (1993) POS de VILLEPREUX

EPA SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (1990), Si Saint-Quentin-en-Yvelines m'était conté : la trame verte.

EPA SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (1972), SDAU de Trappes-Ouest.

EPA SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES (1991), Si Saint-Quentin-en-Yvelines m'était conté : l'urbanisme.

IAURIF, (1981), La sécurité alimentaire en région d'Ile-de-France.

IAURIP (1965), Extraits du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris.

IAURIF ET CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE DU PAYSAGE, (1978), Étude sur le devenir des terres acquises par la S.A.F.E.R. A Dompierre, Maincourt, Senlisse, pour le compte de l'Inspecteur général de l'environnement pour la Région d'Ile-de-France à la demande du Directeur Départemental de l'Agriculture (DDA)des Yvelines.

IAURIF (1992), Des zones d'activités agricoles péri-urbaines en Ile-en-France.

IAURIF (1986), Devenir de trois secteurs actuellement en zone au POS de Noisy-le-Roi.

IAURIF (1993), Les aides à l'amélioration des pratiques culturelles : l'agriculture, l'environnement et l'eau (Synthèse documentaire juridique).

OBSERVATOIR RÉGIONAL DU FONCIER EN ILE-DE-FRANCE (1993), Les ZAC en Ile-de-France. Répertoire régional au 1^{er} janvier 1992.

PRÉFECTURE DES YVELINES (1983), SDAU du VAL DE GALLY

PRIF (Préfecture de la Région d'Ile-de-France) (1976), Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France, Service Régional de l'Équipement de la Région d'Ile-de-France et Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France, Paris.

RÉGION D'ILE-DE-FRANCE et al. (1991), Charte intercommunale d'aménagement des communes des SIVOM de Houdan et de Montfort-l'Amaury, Paris, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France (IAURIF).

ARTICLES DE JOURNAUX EN FRANCE

AFP, 14 janvier 1974, « *La vente du duc de hynes: réunion des maires des communes concernées* »

AFP, 19 juin 1979, « *La Vallée de Chevreuse : la création d'un parc naturel mis à l'étude.* » ,

JOURNAL DU DIMANCHE, 10 juin 1973, « *Un paysan cerné par la « ville nouvelle » dit ce qu'il pense . « Au fond, je suis pas mal placé ».* »

ILE-DE-FRANCE AGRICOLE, 13 mai 1967, « *Situation très tendue à Cergy.* ».

L'AURORE, 13 mars 1979, « *Michel Giraud en faveur des promeneurs de Rambouillet* », anonyme.

LA CROIX, 27 février 1975, « *Les forêts du duc de Luynes vont devenir parc naturel régional* », article signé par M.G.

LES ECHOS, 29 octobre 1975, « *Les régions pourront financer « leurs » parcs naturels* » article signé par P. Ba.

LE FIGARO, 8 juillet 1980, « *La vallée de Chevreuse classée parmi les sites pittoresques* », article signé par G. Schweitzer.

LE FIGARO, 5 mars 1979 « *Forêt de Rambouillet : scandale 9 700 ha livrés aux chasseurs* » anonyme.

LE FIGARO, 25 octobre 1975, « *L'État passe la main aux régions* », signé par L. Greilsamer.

LE MONDE, 30 janvier 1974, « *L'affaire de la vallée de Chevreuse* », signé par M. Champenpois.

TOUTES LES NOUVELLES, 25 janvier 1978, « *Création d'un parc naturel réclamée à l'Assemblée générale du Comité de sauvegarde de la Haute-Vallée de Chevreuse* », article signé par J.S. Vincent.

TOUTES LES NOUVELLES, 24 octobre 197, « *Entretien avec le Dr. Claude Dumond, maire de Dampierre : le souci principal des élus sera d'empêcher l'exil des jeunes* », article signé par C. Jouffroy.

TOUTES LES NOUVELLES, 18 octobre 1978, « *La vallée de Chevreuse ne doit pas mourir* » article signé par M. Desire.

TOUTES LES NOUVELLES, 15 juin 1977, « *Vers la création du Parc Naturel de la Haute-Vallée de Chevreuse* » anonyme.

TOUTES LES NOUVELLES DE RAMBOUILLET, 30 janvier 1974, « *Le duc de Luynes parle... « Je profiterai de ma propriété en n'y recevant plus ni visiteur, ni pêcheur à la ligne* » article signé par P. Daigueperse.

TOUTES LES NOUVELLES DE VERSAILLES, 19 octobre 1978, « *Le parc de la Vallée de Chevreuse: Enfin une réalité* », anonyme.

TOUTES LES NOUVELLES DE VERSAILLES, 30 janvier 1974, « *Votre idée de parc naturel progresse écrit le ministre R. Pujade au sénateur E. Bonnefous* » anonyme .

ARTICLES DE JOURNAUX AU CANADA

LA PRESSE, 9 juin 1988 « *Zonage agricole: l'UPA croit déceler un retour à l'anarchie. La Commission de protection « dézone » souvent plus d'espaces verts que n'en demandent les municipalités* », article signé par R. Lefebvre.

LA PRESSE, 23 janvier 1987, « *Un boom économique force Laval à modifier son zonage sur ses terres agricoles de l'ouest* », article signé par. J.-P. Charbonneau.

LA PRESSE, 13 janvier 1988, « *Le quartier Saint-François, à Laval, pourra se développer grâce à deux modifications de règlements de zonage.* », article signé par. J.-P. Charbonneau.

LA PRESSE, 26 octobre 1996, « *Laval doté d'un pouvoir de gestion plus étendu des terres agricoles* », article signé par. J.-P. Charbonneau.

INFORMATIONS SUR L'INTERNET

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (1998)

Division de l'analyse du marché

<http://aceis.agr.ca/newintrF.html>

UE (1997) Commission européenne

Direction générale de l'agriculture

<http://europa.eu.int/comm>

ACCORDS DU GATT ET DE L'ALENA (version non-officielle de René Côté 1998) disponible au

<http://www.juris.uqam.ca>